This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600035094R

LE PORTUGAL

ET

SES COLONIES

LE PORTUGAL

ET

SES COLONIES

ORLÉANS. — IMP. COLAS-GARDIN.

LE PORTUGAL ET SES COLONIES

TABLEAU

POLITIQUE ET COMMERCIAL DE LA MONARCHIE PORTUGAISE DANS SON ÉTAT ACTUEL

Avec des Annexes et des Notes supplémentaires

PAR CHARLES VOGEL

ATTACHÉ A LA DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE RICHELIEU, 14.

1860

243. e. 20

BODLEIANA · BIBLIOTHECA ·

AVANT-PROPOS.

Relégué à l'extrémité occidentale de l'Europe, le Portugal, dont ce livre doit présenter un tableau succinct, mais complet, a partagé avec l'Espagne, sans se confondre avec elle, la gloire des grandes découvertes océaniques, les premiers triomphes de la puissance maritime et coloniale, qu'elles inaugurèrent, et la décadence qui y a succédé. Leurs destinées, depuis l'expulsion des Maures, ont été parallèles. Pour tous les deux, l'âge moderne, en décidant de l'élévation de leurs rivaux, s'est changé en une période d'affaissement et de déclin, sous la compression d'un absolutisme théocratisant, assombri par l'esprit monacal et pétrifié par d'absurdes systèmes économiques. Les règnes de quelques souverains plus clairvoyants, de la maison de Bourbon, et le ministère hardi du célèbre marquis de Pombal, n'ont jeté dans la lourde et ténébreuse atmosphère qui menaçait d'étouffer les peuples de la Péninsule, au dernier siècle, que des éclairs fugitifs. L'invasion française et la guerre de l'indépendance qui s'ensuivit, vinrent enfin les arracher à la torpeur. Le besoin d'air, de lumière et de liberté s'y est de nouveau fait sentir, et, au milieu de l'agitation fébrile inséparable d'une longue et violente crise révolutionnaire, la régénération a commencé.

*

Les deux peuples ont compris la nécessité de reprendre avant tout pleine possession, sur leur propre territoire, des ressources dormantes que la nature leur a si richement départies. La diminution de leur puissance extérieure, en les désintéressant des questions les plus orageuses qui planent sur le continent, contribue elle-même à faciliter, en quelque sorte, le travail important qui les sollicite à l'intérieur. Le Portugal en particulier est aujourd'hui dans les meilleures conditions pour mettre à profit cette phase de recueillement, sous le règne d'un roi jeune, adoré de son peuple, ami déclaré des utiles et sages réformes, et bien résolu à les accomplir.

En effet, le Portugal marche visiblement, comme l'Espagne, à une destinée meilleure. Le progrès qui naguère ne s'y annonçait encore que par l'unanimité d'un simple mais très-vif désir, y passe dans les faits et prend tous les jours plus de consistance sur le domaine de la réalité. Le gouvernement et l'esprit public se réunissent pour le diriger avec intelligence. Les questions relatives à la concession des entreprises de routes et de chemins de fer, si importantes pour l'avenir de ce pays et si longtemps restées en suspens, ont fait cette année des pas décisifs. La session législative qui vient d'être close en Portugal, marquera parmi les plus laborieuses et les plus mémorables de ses annales parlementaires. La réforme de son système d'impôt, problème devant lequel les Cortès avaient toujours montré le plus d'hésitation, vient aussi de recevoir une première solution, par des votes dont on ne saurait que les féliciter.

Notre premier devoir, en abordant la tâche que nous nous sommes proposée, était de ne pas nous payer de mots, de ne pas céder sans examen à l'influence d'appréciations, quelque accréditées qu'elles soient, contre lesquelles les faits viennent protester. On a dit et répété à satiété que le Portugal n'était qu'une ferme de l'Angleterre. Il est vrai que sa faiblesse et son épuisement, au milieu du XVIIe siècle, en l'engageant fort avant dans l'alliance de la Grande-Bretagne, l'ont aussi retenu longtemps, vis-à-vis d'elle, dans un état de dépendance économique et politique, plus d'une fois compromettant pour ses intérêts propres. Il n'est pas moins vrai que, par suite de ce protectorat de deux siècles, le commerce et les capitaux anglais y ont acquis une certaine prépondérance, dont partiellement les effets subsistent encore; mais il est constant aussi que la tendance aujourd'hui prédominante en Portugal, pousse la nation à s'affranchir de plus en plus de ce qu'il y a d'onéreux dans ces rapports, par des facilités ouvertes à la concurrence des autres pays, et que la France, par cela même qu'elle marche à la tête des peuples de civilisation latine, est en mesure de participer à ces relations le plus heureusement et avec le plus d'avantage. Non-seulement la littérature et les modes françaises règnent à Lisbonne, où elles jouissent d'une faveur déjà ancienne, mais c'est aussi l'élément français qui déploie le plus d'activité dans les entreprises industrielles, qui commencent également à se multiplier dans le pays. Ajoutons que, dans un espace de dix ans, notre commerce d'exportation en Portugal s'est élevé

de moins de 2 1/2 millions de francs, en 1847, à 15 1/2 millions, en 1858, résultat d'autant plus remarquable que la similitude des produits naturels y a borné, jusqu'à présent, les achats de la France à une valeur annuelle de quatre à cinq millions de francs.

Un pareil développement de relations, dû entièrement à l'industrie et à la spéculation privées, paraît devoir aussi ramener l'attention du commerce sur une nouvelle étude des ressources et de la situation économique de cette partie de la Péninsule. C'est en 1822 qu'Adrien Balbi, le célèbre géographe, avait le dernier publié en français son *Essai statistique sur le Portugal*. Cet excellent ouvrage fait encore autorité pour tout ce qui, dans un pareil sujet, est, par sa nature, à l'abri des vicissitudes du temps. Mais depuis lors une longue suite de révolutions, et surtout l'établissement du régime constitutionnel, qui a fait disparaître l'ancien ordre de choses, dont l'Infant dom Miguel était le dernier soutien, ont changé presque tous les rapports. Bien que nulle part on ne se soit intéressé plus vivement qu'en France au triomphe de la cause libérale, relevée par dom Pedro, le public ne connaît encore généralement de ses résultats que ce qu'il a pu apprendre par les journaux, par quelques articles politiques de la *Revue* ou par les notices historiques de l'*Annuaire des Deux-Mondes*, et par les almanachs statistiques, genre de recueils qui n'offre que des chiffres, sans explication ni commentaire. Il n'a paru des renseignements plus complets sur le Portugal qu'en Angleterre et en Allemagne, où MM. James Forrester et de Minutoli en ont formé, dans les dernières années,

l'objet de deux publications spéciales de plus d'importance. Une troisième enfin, *le Portugal et la Maison de Bragance* de M. de Vasconcellos, introduction d'un grand ouvrage annoncé comme devant être très-volumineux, dans lequel de nombreuses biographies tiendront, en outre, une très-large place, a suivi tout récemment, il est vrai, en langue française et à Paris même; mais elle n'embrasse encore qu'une partie de son vaste programme.

Le nôtre est plus simple. Une table des matières assez détaillée nous permet d'épargner au lecteur l'ennui d'un long préambule sur l'objet, le plan et le contenu de ce tableau, dont nous nous sommes astreint à réunir l'ensemble dans un seul volume aussi précis, mais en même temps aussi complet que possible, afin de le rendre plus commode pour la lecture comme pour les recherches. Les colonies portugaises, généralement encore très-peu connues, ayant aussi conservé pour leur métropole une certaine valeur, susceptible d'un accroissement qui peut intéresser le commerce maritime de toutes les nations, nous n'avons pas cru devoir les laisser en dehors de notre cadre. La méthode d'exposition que nous avons adoptée de préférence a été surtout une méthode historique, suivant les rapports de causalité et n'effaçant ni la raison, ni la date des faits, qui ne peuvent conserver de l'intérêt en vieillissant que lorsqu'ils sont présentés dans cet ordre. En général, il nous a toujours semblé que la statistique perd beaucoup de son aridité proverbiale, dès qu'on l'éclaire du jour de l'histoire et qu'on la fait entrer, pour ainsi dire, en communion avec elle.

En ne s'appliquant qu'à constater de toutes parts et à bien coordonner les faits, on se met à l'abri du reproche de partialité, les lumières et les ombres venant se dessiner naturellement dans les appréciations, indépendamment de l'influence des opinions préconçues. Obligé d'éclaircir un grand nombre de points, nous avons cherché à nous défendre de notre mieux de ces propositions d'une généralité vague et superficielle, qui effleurent sans expliquer réellement. D'un autre côté, la variété des matières et le peu d'étendue de notre cadre ne comportaient pas la multiplicité des détails. Cependant il en est de significatifs, que nous ne pouvions négliger. Ainsi souvent un chiffre parle plus clairement à l'esprit que bien des généralités abstraites. Les matières pour lesquelles nous avons été le moins sobre de détails sont celles qui rentrent le plus dans la pratique usuelle, comme le tarif, la métrologie et d'autres semblables. La nature éminemment complexe de notre tâche excluait toute prétention scientifique, mais ne nous dispensait pas de l'obligation de faire connaître nos autorités et de joindre au texte des renvois bibliographiques suffisants pour tenir notre responsabilité à couvert. Ce livre offre ainsi une clef, qui facilitera de plus amples recherches, sur les matières dont l'examen plus approfondi pourra spécialement intéresser.

Nous avons déjà parlé de la rapidité avec laquelle les mesures législatives se sont succédé cette année, en Portugal. L'imprévu de cette grande activité nous ayant plusieurs fois débordé, dans le cours de l'impression de ce livre, en a beaucoup retardé l'achèvement. Il a fallu

en remanier différentes parties et même réserver plusieurs points, d'une importance majeure, pour les notes de la fin du volume. Elles y forment donc un complément nécessaire et non un simple hors-d'œuvre.

Pour remplir notre programme dans son entier, nous avons dû naturellement puiser à des sources très-diverses, et emprunter à celles de la géographie, de l'histoire et du droit positif, non moins qu'aux publications statistiques, aux documents officiels et aux journaux. Or, la Péninsule est une des contrées les moins avancées de l'Europe pour la statistique officielle, bien que la comparaison des travaux publiés en Espagne et en Portugal ne tourne pas au désavantage de ce dernier pays, où ils ont, en ce moment surtout, beaucoup à espérer de la sollicitude et du patronage éclatant de M. d'Avila, qui vient d'y reprendre le portefeuille des finances. A l'insuffisance des publications officielles nous avons dû suppléer souvent par d'autres moyens d'information moins directs et plus ou moins sûrs. Pour ce qui concerne le tableau des intérêts matériels, nous avons pu heureusement nous aider de beaucoup de correspondances et de rapports, que possèdent, à Paris même, les archives du ministère du commerce. Son Excellence M. le vicomte de Païva, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle à Paris, a bien voulu seconder aussi nos efforts, en autorisant sa chancellerie à nous communiquer nombre de documents en sa possession, qui ont été d'une grande utilité pour ce travail. C'est une faveur dont notre premier devoir est de lui exprimer ici publiquement notre profonde reconnaissance. Nous devons également

beaucoup à la rare complaisance du premier secrétaire de la légation, M. le chevalier d'Antas, dont la bibliothèque a été continuellement à notre disposition, et dont les observations nous sont venues directement en aide dans la notice relative à la littérature portugaise contemporaine, que personne ne connaît mieux que lui.

La vie d'un pays est un sujet trop mouvant pour la photographie. En général, les difficultés de notre tâche ont été grandes et ne nous permettent pas de nous dissimuler les nombreuses imperfections de ce travail. Nous avons pris soin de rectifier nous-même quelques inexactitudes qui s'y étaient glissées. S'il en reste d'autres qui ont échappé à notre révision, nous prions le lecteur de considérer que le choix entre des renseignements contradictoires a ses chances d'erreur presque inévitables, pour lesquelles nous réclamons la plus large part de l'indulgence que nous désirons trouver dans l'accueil qui sera fait à ce livre. Puisse-t-il ne pas rencontrer de juges trop sévères! Un encouragement des efforts consciencieux de l'auteur le déciderait à entreprendre, dans des conditions meilleures, pour d'autres pays, ce qu'il a cru pouvoir essayer de faire ici sur le Portugal.

Paris, le 30 septembre 1860.

LE PORTUGAL ET SES COLONIES.

CHAPITRE PREMIER.

APERÇU HISTORIQUE [1].

Le Portugal et l'Espagne nous ont ouvert les deux battants de ce monde maritime, qui a doublé les éléments de richesse de la société moderne et quintuplé le domaine de la civilisation. La nation portugaise, en particulier, peut revendiquer la gloire de l'initiative des voyages lointains, sur l'Atlantique, et des grandes explorations dirigées vers l'ouest et le sud. Sa mission a été d'établir les premiers rapports directs de l'Europe avec l'Inde, par la voie de l'Océan. Ce n'est pas tout : la colonisation d'une moitié de l'Amérique du Sud est son œuvre. Si le Portugal, avant-poste maritime de notre continent, après avoir rempli cette mission provi-

(1) Plusieurs auteurs français ont traité l'histoire du Portugal. Le premier a été l'abbé Vertot. Son *Histoire des révolutions de Portugal* (ou plus particulièrement de celle de 1640), publiée en 1689, obtint un brillant succès. Il en a paru une troisième édition à Paris, en 1730. C'est un livre qui se lit avec intérêt, grâce au talent de style de cet écrivain éminemment coloriste. Nous mentionnerons ensuite l'*Histoire générale du Portugal* par de La Clède (8 vol. in-12, Paris, 1735), que MM. Fortia d'Urban et Mielle ont remaniée et continuée depuis, dans leur *Histoire du Portugal depuis l'origine des Lusitaniens jusqu'à la régence de dom Miguel* (Paris, 1828-30, 10 vol. in-8°);

dentielle, avec un succès égal à l'enthousiasme qui l'enflammait alors, n'en a lui-même profité que peu de temps, si la décadence a suivi de près sa rapide et brillante fortune, les découvertes de ses navigateurs n'en ont pas moins tourné à l'avantage du genre humain et déterminé, dans le monde, une révolution d'une immense portée. Un peuple qui se présente devant la postérité avec un pareil titre, est sûr, quels qu'aient été depuis ses revers, de conserver dans l'histoire une place d'honneur, que nul ne saurait lui contester sans ingratitude.

§ 1. — *Origines.*

Patrie des anciens Lusitaniens, frères des Celtibères et cousins des autres Celtes, par le lien commun que la souche gaélique établit entre tous les peuples de cette grande famille, le Portugal avait déjà attiré à différentes époques les Phéniciens et les Carthaginois, avant de passer sous la domination romaine avec la majeure partie de la péninsule. Il en partagea également le sort, lors de l'invasion des Barbares, Alains, Vandales, Suèves et Visigoths, comme plus tard au temps des Arabes, qui la conquirent en 711. Mais à partir du IXe siècle, les princes chrétiens du nord de l'Es-

puis, parmi les ouvrages plus récents, un fort estimable travail de M. Ferdinand Denis, formant le 34e volume de l'*Univers pittoresque*, et l'*Histoire du Portugal et de ses colonies* par Aug. Bouchot, Paris, 1854. Pour le récit des faits contemporains, on ne peut se dispenser de consulter l'*Annuaire de Lesur*, et, depuis 1850, aussi les intéressantes notices fournies sur ce pays par l'*Annuaire des Deux-Mondes*.

Chez les Allemands, Schæfer a publié, de 1836 à 1850, 3 volumes d'une *Histoire du Portugal*. Cet ouvrage, qui fait partie de la célèbre collection de Heeren et Ukert, et dont l'auteur a puisé aux meilleures sources, est aussi recommandable pour la solidité de l'érudition que pour la critique. Malheureusement il s'arrête à la conquête du Portugal par Philippe II.

C'était toutefois à un Portugais qu'il appartenait d'ériger le monument principal à l'histoire de sa patrie. Cette difficile, mais glorieuse tâche, a été entreprise de nos jours par un des hommes qui font le plus

pagne parvinrent à recouvrer sur les infidèles, par la force des armes, le pays situé entre le Minho et le Douro ; et, en 1095, Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, après avoir marié sa fille Thérèse à un prince de la maison de Hugues Capet, Henri le Jeune de Bourgogne, qui était venu chercher fortune dans la péninsule, en combattant les Maures, créa le chevaleresque étranger comte de ce même district, agrandi d'une partie de la province de Beïra, et qui prit dès lors le nom de Portugal (1). A la mort de son beau-père et suzerain, Henri rendit son pouvoir indépendant et héréditaire. Il fit de rapides conquêtes, et son fils Alphonse Ier, encore plus heureux, défit complètement les Maures près d'Ourique, en 1139 ; cependant ce n'est pas depuis cette victoire, comme on l'a cru longtemps, mais un peu plus tard, après des avantages remportés contre son cousin et suzerain Alphonse VII, roi de Léon et de Castille, que les cortès de Léon avaient proclamé empereur des Espagnes, qu'il commença à prendre le titre de roi.

d'honneur à la littérature de leur pays, M. Alexandre Herculano de Carvalho, que nous retrouverons en parlant de celle-ci. Son œuvre, fondée sur une étude approfondie des sources et des archives nationales, ne se distingue pas moins par les qualités de l'érudit que par celles de l'écrivain, et promet de devenir la plus complète, quand elle sera terminée. Il en a paru jusqu'à présent quatre volumes (allant jusqu'à la mort d'Alphonse III). Un de ses plus brillants émules, M. Rebello da Silva, est chargé par son gouvernement d'écrire une histoire de la maison de Bragance.

Il nous reste à signaler finalement une grande publication statistique, historique et biographique de M. Teixeira de Vasconcellos, dont le premier volume intitulé : *Le Portugal et la maison de Bragance*, vient de paraître.

(1) De *Portus Calé*, dénomination primitive de la ville de Porto, ainsi que d'un bourg plus ancien du nom de Calé, qui occupait l'emplacement actuel de Gaia, sur la rive gauche du Douro, et finit par attacher son nom à tout le pays environnant. De là *Portucalia*, puis Portugal. Il faut observer d'ailleurs que tout le nord de cette contrée faisait alors partie de la Galice. L'étymologie la plus simple serait donc celle que l'on peut tirer de la combinaison du nom de cette province avec celui du port qui y dominait à cette époque.

§ 2. — *Dynastie Alphonsine.*

(A. 1140-1385.)

C'est de ce moment en effet que paraît dater l'indépendance du nouveau royaume, et non de la prétendue consécration des droits de la dynastie Alphonsine par une assemblée des cortès ou états de la nation, qui se serait tenue, en 1143, à Lamégo. L'autorité de cette tradition vénérable et souvent invoquée s'est évanouie de nos jours, sous le scalpel de la critique historique.

Alphonse Ier, souvent en guerre avec les anciens suzerains du pays, se déclara vassal du Saint-Siége, pour se fortifier contre leurs prétentions. Ses campagnes contre les Maures furent itérativement couronnées de succès par la prise de Santarem et par celle de Lisbonne, en 1147. Une flotte de croisés anglais, flamands et allemands, auxquels il avait donné rendez-vous dans le Tage, l'aida puissamment à s'emparer de cette ville. Il mourut en 1185, après avoir étendu sa domination dans le sud jusqu'à la frontière des Algarves, dont son quatrième successeur, Alphonse III, acheva la conquête au siècle suivant. Le Portugal se trouvait par là déjà constitué dans ses limites actuelles, et il peut être cité comme le seul État de l'Europe dont la circonscription territoriale n'ait subi que des changements presque imperceptibles dans une période de plus de six siècles. Le roi Denis (1279), surnommé le Laboureur (*Lavrador*), ou plutôt le Colonisateur, traduction libre qui rend mieux le vrai sens de cette épithète, mérita la reconnaissance de ses sujets par la sagesse et par les bienfaits de son administration. Ami des sciences et lui-même poète, il fonda en 1290, à Lisbonne, devenue capitale sous son père, l'université qu'il transféra en 1307 à Coïmbre. Il encouragea vivement l'agriculture et s'appliqua à diriger l'activité de son peuple vers la navigation et le commerce, qui devinrent, à la fin du siècle, les deux grands éléments de la prospérité du Portugal. Grâce

aux progrès de la richesse matérielle du pays, les villes réussirent, en 1254, à prendre siége, comme un ordre distinct, dans les assemblées des cortès, à côté de la noblesse féodale et du clergé. L'établissement des anciennes relations du Portugal avec l'Angleterre date aussi du règne de ce prince. En 1308 fut conclu le premier traité de commerce entre ces deux États, dont les rapports d'alliance prirent un caractère encore plus intime sous son fils Alphonse IV et ses autres successeurs. Le nom de Pierre Ier le Justicier, roi depuis 1357, est inséparable de celui de la belle et infortunée Inès de Castro, dont il fut le vengeur (1). A la mort de Ferdinand, en 1383, la couronne devait échoir à Béatrix, fille de ce prince, mariée au roi de Castille; mais, après un court interrègne, l'aversion des Portugais pour la domination du voisin emporta la balance en faveur de Jean, fils naturel de Pierre Ier et grand-maître de l'ordre religieux et militaire d'Aviz.

§ 3. — *Branche d'Aviz.*

(A. 1385-1580.)

Proclamé roi par les cortès, Jean Ier, souche de la branche illégitime de la maison de Bourgogne, ou branche d'Aviz, affermit son trône par la victoire éclatante d'Aljubarrota, qu'il remporta sur les Castillans en 1385. Ce prince transféra définitivement le siége du gouvernement de Coïmbre à Lisbonne. De son règne date le premier essor de la puissance maritime et coloniale des Portugais. Il épousa la vertueuse Philippine de Lancaster, qui lui donna plusieurs fils. L'aîné, Édouard, lui succéda en 1433; mais le plus célèbre, fut cet immortel prince Henri le Navigateur, qui, sous les deux règnes consécutifs de son frère et de son neveu, Alphonse V

(1) La fin tragique d'Inès a inspiré au chantre *des Lusiades* ses vers les plus touchants. La poésie, le roman et le théâtre ont fait passer ce sujet de l'histoire portugaise dans presque toutes les littératures. En France, il a été surtout popularisé par le grand succès d'une tragédie, d'ailleurs assez médiocre, de Lamotte.

l'Africain, resta l'âme et le grand promoteur de toutes les expéditions maritimes, et qui, par les lumières de son génie entreprenant, sut pousser si vivement l'œuvre de la grandeur nationale. Des exploits tels que la prise de Ceuta, dans le Maroc, en 1415, la découverte de Madère et de Porto-Santo en 1419, des Açores en 1432, des îles du Cap-Verd en 1460, et l'occupation de toutes ces îles marquèrent les brillants débuts des Portugais. A l'avénement de Jean II le Parfait, en 1481, la monarchie entra dans toute la plénitude de sa force. La découverte du cap de Bonne-Espérance par Barthélemi Diaz, en 1486, parut d'un excellent augure à ce monarque aussi éclairé qu'énergique. Le plus puissant prince des côtes d'Afrique, le roi nègre du Congo, reçut le baptême et rendit hommage à Jean II. Sous Emmanuel le Fortuné, son cousin, qui lui succéda en 1495, s'accomplit l'âge d'or du Portugal. La découverte de la route maritime de l'Inde par Vasco de Gama, en 1498, et celle du Brésil par Pedro-Alvarez Cabral, en 1500, due à un simple hasard, dirigèrent vers ces régions l'esprit aventureux de leurs compatriotes. Nous reviendrons plus loin, dans les chapitres consacrés aux colonies portugaises, sur la domination et les établissements qu'ils y fondèrent. Les richesses de tout l'Orient affluèrent alors à Lisbonne, qui devint le plus florissant entrepôt maritime de l'Europe. La sagesse et les vertus héroïques de François d'Almeida et de l'illustre Alphonse d'Albuquerque lui donnèrent l'empire de l'Inde, dont presque tous les princes reconnurent sa suprématie. Mais, au milieu de ces triomphes si éclatants, des symptômes de déclin commençaient à paraître. L'émigration dépeuplait le Portugal, et déjà sous le règne du fils d'Emmanuel, Jean III, qui lui succéda en 1521, l'industrie indigène eut à souffrir du manque de bras. L'introduction du tribunal de l'inquisition, en 1536, et la faveur accordée à la compagnie de Jésus, dont l'influence s'étendit rapidement sur toutes les colonies, ne devinrent pas moins funestes à la métropole. Chargés, à la mort du

roi, en 1557, de l'éducation de son petit-fils, dom Sébastien, les jésuites enflammèrent inconsidérément la fervente imagination de ce jeune prince, qui, à peine majeur, se jeta dans une expédition téméraire en Afrique, où il fut complètement défait et disparut dans la mêlée, à la bataille d'Alcazar, en 1578. Dans la personne de son oncle et successeur, le vieux et faible cardinal Henri, s'éteignit en 1580 la tige masculine de la branche d'Aviz. Il restait cependant le fils naturel d'un frère de Jean III, Antoine, grand-prieur de Crato, qui essaya de prendre la couronne, avec l'aide de la France; mais il ne put se maintenir contre son puissant antagoniste, Philippe II, roi d'Espagne, qui, la revendiquant du chef de sa mère, Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint et fille aînée d'Emmanuel, étouffa, par la force des armes, tous les doutes sur la légitimité de ses prétentions. La conquête de cette contrée fut le dernier exploit du fameux duc d'Albe, de sanglante mémoire.

§ 4. — *Domination espagnole.*

(A. 1581-1640.)

La réunion forcée avec une monarchie que le fanatisme religieux, le despotisme politique, des guerres malheureuses et une administration déplorable poussaient vers sa ruine, devint également fatale au Portugal. D'inutiles révoltes s'y succédèrent à diverses reprises, excitées par des imposteurs qui se firent passer pour dom Sébastien, que la multitude s'obstinait à croire en vie. Au dehors, les désastres de la guerre entre l'Espagne et ses infatigables ennemis, les Hollandais et les Anglais, entraînèrent la destruction de la puissance coloniale des Portugais. L'avide fiscalité de l'Espagne devait finir par amener la chute de sa domination en Portugal. Les rigueurs du comte Olivarez, ministre tout-puissant de l'imbécile Philippe IV, y déterminèrent l'explosion du mécontentement. Les nobles du royaume tramèrent un complot. Ce mouvement national, très-habilement con-

duit par un homme de lois, Pinto Ribeiro, porta sur le trône, en 1640, le duc de Bragance, depuis Jean IV, issu de la branche d'Aviz, par Alphonse, fils naturel de Jean Ier, ainsi que par son aïeule, Catherine, fille de l'Infant Édouard, et petite-fille du roi Emmanuel.

§ 5. — *Maison de Bragance.*

(De 1640 à 1807.)

Cette révolution rétablit l'indépendance du Portugal vis-à-vis de l'Espagne, mais le fit passer en même temps sous l'influence de l'Angleterre, dont la protection lui avait été tout d'abord indispensable. En 1668, la paix de Lisbonne mit fin à la guerre avec l'Espagne. De toutes les anciennes possessions portugaises, cette puissance ne conserva que la ville de Ceuta en Afrique, et, l'année suivante, le traité de La Haye valut également au Portugal la restitution du Brésil, de la part des Hollandais. Jean V, fils de ce Pierre II auquel l'incapacité de son frère Alphonse VI avait frayé le chemin du trône, en 1667, ne régna pas sans éclat (de 1706 à 1750), mais il épuisa le Trésor à force de constructions dispendieuses, telles que le vaste palais de Mafra et le magnifique aqueduc de Lisbonne. Une espèce de léthargie s'était emparée du peuple portugais, plongé dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, pendant que d'innombrables abus rongeaient l'État et paralysaient l'action de la couronne. Le pays n'avait plus ni armée, ni flotte, ni commerce, ni agriculture. Il ne lui restait, pour se relever au dehors et défrayer le faste du trône, que l'exploitation d'une vaste et riche colonie, susceptible, il est vrai, d'un immense développement : il lui restait le Brésil. Les Anglais, auxquels son industrie avait été sacrifiée par le traité conclu, en 1703, avec leur adroit négociateur Méthuen, les jésuites et la noblesse consumaient toutes ses ressources. Une réforme était devenue indispensable. Un hardi novateur, homme plein d'énergie et de lumières, le célèbre Carvalho, créé

successivement comte d'Ocyras et marquis de Pombal, nom qui lui est resté dans l'histoire, la tenta et réussit en partie à l'opérer, par la faveur de Joseph Ier, fils de Jean V. Après avoir saisi le gouvernail d'une main de fer, il fit expulser les jésuites du royaume et ordonna la confiscation de leurs biens ; il abattit l'orgueil de la noblesse, encouragea la bourgeoisie et opposa victorieusement à l'Espagne, en 1762, une armée disciplinée par les soins d'un comte de Lippe Schaumbourg. Malheureusement son esprit despotique et hautain, ses idées de monopole, dont la pratique aigrit et souleva le peuple, trop de violence et trop de précipitation compromirent le succès de son œuvre. La disgrâce qui le frappa sur ses vieux jours, arrêta le développement des bons résultats qu'il avait obtenus. L'avénement, en 1777, de la fille aînée de Joseph, Marie Ire, unie depuis 1760 à son oncle paternel, qui partagea les honneurs du trône avec elle, sous le nom de Pierre III, amena la chute de Pombal et une réaction complète. Une noblesse imbue d'intolérables préjugés et un clergé ignorant recouvrèrent tout leur crédit. L'état mental de la reine, veuve depuis 1786, ayant subi en 1792 une grave altération, son fils, le prince du Brésil, Jean-Marie-Joseph, héritier de la couronne et régent du royaume, prit les rênes du gouvernement en 1799.

Le long règne de ce prince, qui ne gouverna toutefois avec le titre de roi que depuis 1816, marque une période remplie d'agitation, pour le Portugal comme pour l'Europe entière, par les conséquences et les contre-coups de la révolution française. Le régent, après avoir renouvelé l'alliance avec l'Angleterre et s'être vu mal secondé par elle contre l'Espagne, essaya de traiter avec la Russie, puis avec la France victorieuse, dont il paraissait vouloir se rapprocher. Le traité de Badajoz (du 6 juin 1801) n'avait imposé au Portugal d'autres sacrifices que le paiement d'une indemnité de guerre et la cession de la place et du district d'Olivença à l'Espagne. Le Guadiana redevint ainsi, de ce côté, la limite qu'il y forme encore, le district cédé n'ayant pas été rendu,

malgré les stipulations du premier traité de Paris, intervenues en 1814. Mais, après la rupture de la paix d'Amiens, le refus de Jean de fermer ses ports aux Anglais, détermina, en 1807, l'invasion du Portugal par un corps d'armée français marchant sous les ordres de Junot, et la cour de Lisbonne, dans l'impossibilité de résister, prit à la fin de novembre, le parti de s'embarquer pour le Brésil. Nous verrons bientôt que les conséquences de ce depart, par lequel on espérait sauver l'unité nationale sur les deux rivages de l'Atlantique, furent précisément ce qui la rompit.

§ 6. — *Invasion. — Crise révolutionnaire. — Séparation du Brésil et réaction absolutiste.*

(De 1807 à 1834.)

Le 1er décembre, Junot, que Napoléon créa duc d'Abrantès, fit, avec 1,500 hommes, son entrée dans la capitale d'un royaume abandonné à lui-même, et qui fut traité en pays conquis. Mais une armée anglaise, commandée par Sir Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, ne tarda pas à y débarquer; l'insurrection nationale s'organisait en même temps et se propageait dans le nord; une junte se réunit à Porto. La bataille de Vimeiro, gagnée par ce général le 21 août 1808, et la convention de Cintra, du 30 août suivant, décidèrent l'évacuation du Portugal par les troupes françaises, que des navires anglais ramenèrent en France. Pendant que l'armée insurrectionnelle, sous les ordres de l'irlandais Beresford (1), continuait de participer, avec les forces britanniques, à la lutte engagée dans la péninsule contre la puissance napoléonienne, le gouvernement portugais, transféré au Brésil, y conserva provisoirement son siége, même après que l'invasion fût repoussée du territoire de la métropole. Il en résulta que celle-ci, entièrement livrée à

(1) Duc d'Elvas et marquis de Campo-Maior, ainsi que pair d'Angleterre depuis 1814.

l'influence anglaise, souffrit de plus en plus de se voir privée de la direction politique des intérêts de la monarchie, tandis que le Brésil, prenant peu à peu la forme et les allures d'un État distinct et jaloux de son indépendance, se souciait de moins en moins de rentrer dans la condition d'une simple province. De là, de part et d'autre, une fausse position et l'imminente fatalité de la rupture du lien colonial.

L'envoi au Brésil d'une partie des sommes provenant de l'impôt, l'absence prolongée de la cour et la dureté du gouvernement militaire de lord Beresford, nommé en 1817 généralissime des troupes et lieutenant général du royaume, avaient excité au plus haut degré le mécontentement des Portugais. La même année le général Gomez Freire subit la peine de mort, pour avoir conspiré avec les patriotes. Bien que, depuis la fin de la guerre, le roi eût ordonné beaucoup de réformes et pris quelques mesures louables dans l'intérêt général de la monarchie, la métropole pouvait se plaindre avec raison d'un état de choses qui l'obligeait de recourir à une colonie, pour la décision des affaires les plus urgentes, et dont résultaient les plus fâcheux contretemps. Les progrès de l'esprit public, ainsi que l'exemple de l'Espagne et de Naples poussaient d'ailleurs à un changement de régime. Un premier mouvement révolutionnaire éclata le 24 août 1820 à Porto, d'où il gagna, sans effusion de sang, tout le royaume. La junte instituée réclama hautement la convocation des cortès et une constitution pareille à celle de l'Espagne. Des manifestations analogues, dont l'initiative était également partie du commerce et des troupes, eurent lieu l'année suivante au Brésil, et dans les autres colonies. Ces événements décidèrent enfin le retour du roi. Revenu à Lisbonne, il alla, le 4 juillet 1821, à la salle des cortès, prêter serment à la constitution démocratique qu'elles avaient décrétée. Mais les fautes de cette assemblée, qui, refusant d'admettre le Brésil au bénéfice de la représentation nationale et de l'égalité des droits qu'elle revendiquait pour les Portugais d'Europe, décréta le rappel de l'Infant dom Pedro, fils aîné

de Jean VI, que ce monarque, lors de son départ d'Amérique, y avait investi des pouvoirs de la régence, provoquèrent une scission complète avec cette riche colonie. Le régent, pour empêcher qu'elle ne se constituât en république et la conserver à la maison de Bragance, n'eut pas d'autre parti à prendre que de s'y mettre lui-même à la tête du mouvement séparatiste. Il se fit en conséquence proclamer empereur constitutionnel du Brésil, le 1er décembre 1822.

Le vieux roi avait accepté de bonne foi le nouvel ordre de choses qui venait de surgir en Portugal; mais l'humeur parfois trop agressive et la fougue inexpérimentée des cortès, à leur début, compromirent une situation nullement affermie. Il était d'ailleurs circonvenu par le parti apostolique ou rétrograde, dont la reine Carlotta, princesse espagnole, dirigait les menées, dans l'intérêt de l'Infant dom Miguel, son second fils. Déjà, sur la frontière du nord, le comte d'Amarante, depuis marquis de Chaves, avait tenté, mais en vain, de faire triompher la cause absolutiste par l'insurrection militaire. L'œuvre des cortès constituantes, terminée en septembre 1822, dura peu. L'intrigue et la violence opérèrent dès le mois de mai 1823, une contre-révolution à Lisbonne. La troupe de ligne, que l'on avait gagnée, renversa le gouvernement constitutionnel. Acceptant encore une fois le fait accompli, Jean VI voulut du moins s'entourer d'un cabinet d'hommes modérés, dans lequel le marquis, depuis duc de Palmella, partisan reconnu de la Grande-Bretagne et des idées anglaises, entra comme président du conseil et ministre des affaires étrangères. Mais ces mesures conciliatrices n'empêchèrent pas le parti de la réaction de continuer ses intrigues et de se déchaîner en persécutions contre les libéraux. Dom Miguel, qu'il poussait à s'emparer d'un pouvoir absolu, fit arrêter les ministres et garder à vue le roi dans son palais. Cette coupable tentative n'échoua que par l'intervention du corps diplomatique et la courageuse initiative de M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France. Le roi, pour redevenir maître de ses actions, se retira à

bord d'un vaisseau anglais, et l'Infant fut obligé de quitter le pays le 12 mai 1824. Le 4 juin, Jean VI promulgua une loi qui remettait en vigueur l'ancienne constitution féodale des cortès de Lamégo, fondée sur la distinction des trois ordres (clergé, noblesse et bourgeoisie). Le 29 août 1825, il reconnut formellement l'indépendance du Brésil, sans préjudice des droits éventuels de l'empereur dom Pedro comme héritier présomptif de la couronne de Portugal. Mais bientôt, accablé de dégoûts et de chagrins, il mourut (le 10 mars 1826) après avoir nommé régente, en l'absence de ce fils, l'Infante Isabelle Marie, celle de ses filles qu'il affectionnait le plus.

Obligé, par ses engagements envers les Brésiliens, d'opter entre les deux couronnes, dom Pedro ne profita de la souveraineté, qui, par le décès de son père, venait également de lui échoir en Portugal, que pour octroyer à ce royaume, le 29 avril 1826, une nouvelle constitution, la charte; puis, après avoir rendu plusieurs décrets portant nomination de quatre-vingt-six pairs héréditaires et publication d'une amnistie générale, il disposa de sa couronne d'Europe en faveur de sa fille aînée, l'Infante dona Maria da Gloria, âgée de sept ans, qu'il se proposait d'unir par mariage à son frère dom Miguel. Quant à la succession au trône du Brésil, il la réservait à son propre fils. Ces dispositions, qui semblaient devoir réconcilier tous les partis, obtinrent l'assentiment des grandes puissances; elles manquèrent néanmoins leur but. Le clergé et la haute noblesse, se croyant menacés dans leur influence par le régime constitutionnel, lui étaient hostiles, et le bas peuple, dans son ignorance, obéissait aveuglément à leurs suggestions. Les libéraux, qui attendaient le triomphe de leur cause de l'établissement de la charte, n'eurent pas même le temps de se féliciter de la défaite d'une insurrection nouvelle, tentée par le marquis de Chaves, à l'instigation de la vieille reine et du parti apostolique, que favorisait aussi la cour d'Espagne; les menées des absolutistes allaient leur train et des clameurs sédi-

tieuses appelaient dom Miguel. Ce prince était alors à Vienne. Dom Pedro crut pouvoir apaiser les esprits en lui conférant la régence. Dom Miguel, déjà fiancé avec sa jeune nièce, arriva le 22 février 1828 à Lisbonne, où il prêta serment à la constitution devant les cortès assemblées. Mais à peine les troupes anglaises, qui avaient soutenu par leur présence la cause constitutionnelle, furent-elles rembarquées, que l'Infant, toujours poussé par sa mère, jeta le masque, renversa la charte, et se fit proclamer par les anciens États roi légitime et absolu. On soutint, pour fonder cette prétention de légitimité, que l'empereur dom Pedro, ayant opté pour la couronne du Brésil, ne pouvait, quoique frère aîné, succéder personnellement à celle de Portugal, ni la transmettre à sa descendance. Ces actes ne furent que le prélude d'une sanglante réaction. Les troupes constitutionnelles furent battues dans leur marche de Coïmbre sur Lisbonne et, au mois de juillet, le régime de la terreur et des proscriptions s'étendit aussi de la capitale à Porto. Mais dans les îles, à Terceire, le comte de Villaflor, qui tenait pour dom Pedro et sa fille, repoussa vaillamment une tentative des miguélistes. Ils ne réussirent à s'emparer que de Madère. La mort de la reine-mère (6 janvier 1830) n'apporta pas d'adoucissement à la tyrannie sous laquelle le fils de sa prédilection faisait gémir le Portugal. Les prisons se remplirent; nombre d'exécutions eurent lieu; l'émigration fit des progrès alarmants. La France et l'Angleterre furent obligées de recourir à la force pour la protection de leurs nationaux.

Telle était la situation en Portugal, quand, au mois d'avril 1831, des complications survenues dans les affaires intérieures du Brésil, obligèrent soudain l'empereur dom Pedro d'y abdiquer en faveur de son fils. S'embarquant aussitôt pour l'Europe, où il ramena sa fille, qu'il laissa provisoirement à Paris, il entreprit de la faire rentrer dans ses droits par la voie des armes, et de reconquérir pour elle un trône que son frère, même aux yeux de ceux qui ne le

considéraient pas comme un usurpateur, se montrait si peu digne d'occuper. L'ex-empereur, à force de courage et de persévérance, finit par atteindre son but. A l'aide de quelques levées faites en France et en Angleterre, il s'empara, le 8 juillet 1832, de Porto, principal foyer du mécontentement contre l'oppression, et y repoussa, durant plus d'un an, toutes les attaques des miguélistes. L'année suivante, les exploits de sir Charles Napier, qui défit complètement la flotte de dom Miguel, à la hauteur du cap Saint-Vincent, le 5 juillet, ainsi que ceux du comte de Villaflor, depuis duc de Terceire, lui ouvrirent le chemin de Lisbonne, où il parvint à entrer le 24 du même mois. Solennellement reconnue par l'Angleterre et par la France, dona Maria II reçut la couronne des mains de son père et tuteur le 23 septembre 1833. Les conventions du traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 22 avril 1834 entre ces deux puissances, l'Espagne et le Portugal, procurèrent à l'armée constitutionnelle l'appui d'un corps auxiliaire espagnol, commandé par le général Rodil. Dom Miguel, d'abord refoulé à Coïmbre, puis forcé dans ses dernières positions à Santarem, fut obligé par la capitulation d'Evora-Monte, signée le 27 mai 1834, de quitter le pays avec le prétendant d'Espagne, don Carlos, qui était venu faire cause commune avec lui. La suppression des couvents, dont l'État s'adjugea les biens, pour remédier à l'extrême pénurie financière, fut un des premiers actes du gouvernement restauré, et un des derniers de la régence de dom Pedro, qu'une mort prématurée enleva le 24 septembre suivant.

§ 7. — *Ère constitutionnelle.*

(De 1834 à 1860).

Avant de mourir, l'auteur de la charte avait nommé pour conseil à sa fille, déclarée majeure par les cortès, un cabinet dont les ducs de Palmella et de Terceire étaient les chefs. Heureux le Portugal, si les habitudes de la nation et

les ambitions surexcitées de ses guides naturels, avaient permis au nouvel ordre de choses de se consolider et à la constitution de fonctionner régulièrement et sans secousses; si les passions avaient su se vaincre, et les esprits s'unir pour travailler, d'un commun accord, au rétablissement de la prospérité d'un pays ruiné par des fautes séculaires et par trente années d'agitation politique et civile. Mais, en Portugal comme en Espagne, l'apprentissage de la vie constitutionnelle devait être pénible et long, périlleux et coûteux, plein de déceptions et d'amertume. Tout d'abord, l'entente manqua entre la jeune reine, ses ministres et les chambres. Le maréchal duc de Saldanha, qui s'était mis à la tête de l'opposition, et qui obtint le 27 mai 1835 la direction du pouvoir, ne parvint également à former qu'un cabinet éphémère. Le parti démocratique, les exaltés du parti libéral, peu satisfaits de la charte de dom Pedro, voyaient surtout de mauvais œil la pairie héréditaire. L'irritation qu'ils montraient devint de plus en plus menaçante, et, dans les provinces du nord surtout, on la vit se manifester avec tous les symptômes d'une prochaine insurrection.

Dona Maria, peu de temps après son avénement, s'était unie par mariage avec le duc Auguste de Leuchtemberg, fils aîné du prince Eugène Beauharnais. Une mort subite (28 mars 1835), ayant presque aussitôt tranché ce lien, la jeune reine épousa, en secondes noces, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Cohary. La qualité d'étranger suffit pour inspirer de la défiance contre ce prince à un peuple enclin à pousser la jalousie de la nationalité à l'excès, et le refus des cortès d'adhérer à sa nomination au poste de généralissime de l'armée portugaise motiva deux fois leur dissolution. Enfin, le 10 septembre 1836, la crise, jusque-là difficilement contenue, éclata à Lisbonne, et, les troupes ayant passé pour la plupart du côté des séditieux, la reine se vit obligée de congédier son ministère et d'accepter les principes de la constitution démocratique de 1822, proclamés par l'insurrection victorieuse. Une tentative de contre-

révolution échoua le 5 novembre. Depuis lors, le gouvernement tomba tout entier sous l'influence de la garde nationale et des clubs. Ce fut en vain que les chartistes ou partisans de la charte de dom Pedro, cherchant à ressaisir le pouvoir, organisèrent, dans le nord, sous la conduite des maréchaux de Saldanha et de Terceire, de nouvelles forces qui menacèrent la capitale; ils furent obligés de battre en retraite et de capituler. Au milieu de ces troubles, les cortès, extraordinairement assemblées pour refondre la constitution, surent pourtant garder une certaine modération dans l'accomplissement de leur œuvre. Elles y maintinrent, il est vrai, le système d'élection et les autres bases entièrement démocratiques de la constitution de 1822, mais en faisant à la royauté la concession d'un droit de veto absolu, comme frein de la toute-puissance législative des chambres. Le 4 avril 1838, dona Maria dut prêter serment à la nouvelle constitution. Cependant les écarts violents des plus exaltés parmi les démocrates, et plusieurs complications graves, survenues dans la politique extérieure, amenèrent aussi la chute du parti septembriste. Un différend s'était élevé avec l'Angleterre, que des aggravations de droits préjudiciables à son commerce, adoptées en 1837, avaient déjà mécontentée. Cette puissance, interprétant d'une manière trop absolue peut-être le sens des traités existant entre elle et le Portugal, pour la suppression de la traite des nègres, en exigea rigoureusement l'exécution. L'exaltation à laquelle ce démêlé avait porté la majorité des cortès, pouvait faire éclater la guerre, et, pour l'éviter, il fallut prononcer leur dissolution le 25 février 1840. Sous l'impression de la crainte d'une lutte aussi inégale, les élections prirent une tournure généralement favorable aux chartistes, qui reprirent le dessus dans les chambres, ainsi que dans le ministère, malgré la coalition très-significative des septembristes et des miguélistes, rapprochement qui devait encore prouver plus d'une fois que c'est en politique surtout que les extrêmes se touchent. Ce changement dans la disposition générale des esprits servit à ra-

mener la bonne intelligence avec l'Angleterre, qui prêta même peu de temps après sa médiation au gouvernement portugais, dans la question du réglement de la navigation du Douro, sujet de difficultés qui avaient failli conduire à une rupture entre l'Espagne et le Portugal. La reconnaissance du gouvernement de la reine par les trois grandes puissances du Nord, en 1841, contribua d'un autre côté à l'affermissement du trône de dona Maria. Bientôt la profonde indifférence politique des populations dans les provinces, qui contrastait singulièrement avec l'agitation perpétuelle des grandes villes, où les émeutes renaissaient sans cesse, enhardit les chartistes et leur fit juger l'occasion favorable pour renverser à leur tour la constitution de septembre, qu'ils ne subissaient qu'à leur corps défendant, et rétablir la charte de dom Pedro. Après le prélude de plusieurs insurrections, dont un des ministres en fonctions, M. Costa-Cabral, leva lui-même la bannière, à Porto et sur divers autres points des provinces du nord, un mouvement décisif, secondé par la troupe, réussit à Lisbonne et se termina, le 7 février 1842, par la restauration pure et simple de la charte de 1826. Un nouveau cabinet se forma, sous la direction du duc de Terceire et du principal instigateur de la révolution, M. Costa-Cabral, l'âme de la maçonnerie chartiste (1). Le résultat des nouvelles élections pour les cortès, qu'un décret royal avait convoquées pour le 10 juillet suivant, se montra en général favorable au maintien des faits accomplis. Chargé du portefeuille de l'intérieur, Costa-

(1) Les clubs, et particulièrement les loges maçonniques, ont joué jusqu'en 1842 un rôle important et très-actif dans presque toutes ces révolutions intérieures du Portugal, où nombre de fonctionnaires civils et militaires ont de tout temps compté parmi leurs initiés. La première loge avait été fondée à Lisbonne en 1742 par les Anglais résidant en cette ville. En 1797, fut ouverte la loge dite *de la régénération*; en 1800, celle du *Grand-Orient portugais*. En 1822, cette dernière reçut une organisation nouvelle, et le réseau d'affiliations secrètes qu'elle étendit sur tout le pays, assura de grands moyens d'influence aux chefs de parti et aux meneurs engagés dans la maçonnerie.

Cabral ne déploya pas moins d'activité que de fermeté au timon des affaires. Cependant l'autorité du ministère, remanié plusieurs fois, et de la majorité parlementaire avec lesquels il gouvernait, était si vivement contestée, qu'il eut besoin de toute son énergie pour tenir tête aux orages qui ne tardèrent pas à l'assaillir. Les chefs du parti vaincu, poussés par un autre ministre du dernier cabinet, le général comte de Bomfim, ourdirent une vaste conspiration : une insurrection militaire éclata à Torres-Novas ; mais bientôt les mesures du gouvernement forcèrent les révoltés à se renfermer dans Almeida, où le comte de Bomfim, au bout de trois mois, dut se résoudre à signer, le 28 avril 1844, une capitulation qui permit aux auteurs du complot de se retirer en Espagne. Malheureusement des menées miguélistes et le mécontentement excité par quelques mesures relatives à l'impôt, ramenèrent les troubles dès l'année suivante. Une révolte de paysans, qui avait commencé dans le Minho, et qui, en 1846, s'étendit rapidement sur toutes les provinces du nord, où elle ne manqua pas d'être exploitée par la démagogie, prit ainsi le caractère d'un grand mouvement septembriste. Des juntes révolutionnaires se formèrent partout, et le ministère Costa-Cabral se trouva plusieurs fois dans la nécessité de décréter la suspension des libertés constitutionnelles, pour résister au nombre toujours croissant de ses adversaires, parmi lesquels se fit remarquer aussi le marquis de Loulé, époux d'une tante de la reine, qui s'était placé dans les rangs de l'opposition.

Les frères Cabral, forcés de quitter le pays, s'embarquèrent pour Cadix. Le nouveau cabinet, quoique formé par deux des plus hautes notabilités du pays, les ducs de Palmella et de Terceire, pendant que le duc de Saldanha, qui devait être leur collègue, fonctionnait comme ambassadeur à Vienne, ne put que traîner précairement son existence dans une soumission absolue aux volontés des juntes et à celles de l'Angleterre, qui avait travaillé de son mieux à la chute du ministère Cabral, dont la politique extérieure l'in-

quiétait par ses allures d'indépendance. Sous l'influence dominante du parti septembriste, on s'occupa d'une nouvelle loi électorale, qui reculait les conditions d'âge et de cens jusqu'aux dernières limites, et le comte das Antas, un de ses principaux chefs, fut envoyé dans le nord, pour y réprimer les excès des miguélistes. La déplorable situation des finances ajoutait à la faiblesse et aux embarras multiples du cabinet Palmella. Sa détresse l'ayant obligé de décréter le 21 août une retenue de 20 pour cent sur les traitements et pensions dus par l'État, ainsi que sur les intérêts de la dette, cette mesure, qui équivalait presque à une banqueroute, précipita sa chute. Un mouvement de réaction conservatrice l'emporta le 6 octobre 1846 et porta le maréchal Saldanha, revenu de son poste de Vienne, à la tête du gouvernement. Mais la nouvelle de ce changement imprévu, en se répandant dans les provinces, ne fit qu'y pousser les septembristes à un degré d'exaspération qui jeta le pays dans un chaos indéfinissable. Leurs chefs organisèrent l'insurrection sur tous les points, et les miguélistes, dans le nord, finirent eux-mêmes par donner la main à une coalition de révolutionnaires exaltés et de grands seigneurs. De la part de ces derniers, la manœuvre était habile jusqu'à un certain point : elle empêchait que la pairie ne redevînt, comme en 1836, la cible de l'esprit révolutionnaire ; mais elle péchait gravement en exposant la royauté même. Le 9 octobre, le duc de Terceire fut arrêté à Porto, au moment où il y débarquait, avec les pouvoirs du nouveau gouvernement ; une junte provisoire suprême se forma dans cette ville, d'où elle fomenta une guerre civile de 8 mois, en s'attaquant parfois ouvertement à la royauté établie. A Coïmbre, le marquis de Loulé présidait une autre junte ; dans l'Alemtejo enfin, la junte d'Evora concourait à menacer la capitale. Au milieu de ce tumulte, des voix séditieuses demandaient l'abdication de la reine en faveur du prince royal, pendant que d'autres allaient jusqu'à parler de la translation de la couronne sur la tête de l'aîné des fils du marquis de Loulé.

L'armée, avec ses chefs, se divisa, en prenant parti pour ou contre le gouvernement. Le comte das Antas, président de la junte suprême, et le comte de Bomfim marchèrent tous les deux sur Lisbonne. Ils se seraient emparés de la capitale, sans la défaite du second, que le maréchal Saldanha battit et fit prisonnier à Torres-Vedras. Mais la junte centrale de Porto était en mesure de braver l'armée royaliste. Cette épouvantable anarchie, en se prolongeant, pouvait conduire aux plus graves excès. L'Angleterre, l'Espagne et la France s'en émurent. La reine, dans l'impossibilité de faire face à tous les dangers qui l'environnaient, réclama le secours de ces trois puissances amies, en invoquant le traité de la quadruple alliance. Une intervention collective eut lieu. Un corps d'armée espagnol, commandé par les généraux Lersundi et Concha, occupa la forteresse de Valença sur le Minho. L'escadre de la junte centrale, placée sous les ordres du comte das Antas, fut interceptée par la croisière anglaise, en sortant des eaux de Porto, pour faire voile sur Lisbonne; et le 6 juin 1847 la ville de Porto, serrée de près par les Espagnols, d'un côté, et par les troupes du maréchal Saldanha de l'autre, fut elle-même obligée de capituler.

M. Costa-Cabral, depuis comte de Thomar, relevé de son premier exil et d'abord chargé d'une ambassade à Madrid, ne revint à Lisbonne qu'à la fin de l'année. Il eut bientôt recouvré toute son influence dans les chambres et dans le cabinet formé en janvier 1848, et dont le chef nominal était le maréchal Saldanha, qu'il remplaça lui-même, le 19 juillet 1849, dans la présidence du conseil, comme ministre de l'intérieur. Mais le Portugal n'était pas encore à bout de révolutions. Des dissentiments s'élevèrent entre ces deux personnages, unis jusque-là, et la division se mit dans les rangs des chartistes mêmes, au sein des cortès. L'Angleterre qui avait toujours vu de mauvais œil la politique extérieure du comte de Thomar, et que mécontentait l'intimité de ses relations avec le ministère Narvaez en Espagne, favorisa de nouveau les intrigues de ses ennemis. Des mesures sévères,

adoptées en 1850 pour la répression des écarts de la presse, soulevèrent une vive opposition qui attisa le feu. Le maréchal Saldanha, sous les inspirations du dépit que lui avaient causé des mécomptes personnels, et sans doute aussi pour ne pas laisser courir au hasard les événements qui se préparaient, se mit à pactiser avec les septembristes les plus véhéments. Porto donna le signal d'une nouvelle insurrection militaire ; l'université de Coïmbre suivit l'impulsion donnée, et le ministère, trahi par les troupes, dut encore une fois céder à l'orage, au mois d'avril 1851.

L'insurrection triomphait. Le duc de Saldanha, dans la formation du nouveau cabinet, dont il se réserva la présidence, s'adjoignit le marquis de Loulé, naguère un des chefs les plus ardents du parti révolutionnaire maintenant victorieux. Les cortès, réunies après l'événement de 1851, ayant fait mine de vouloir créer des embarras au ministère, le maréchal Saldanha n'hésita pas à les dissoudre et à se faire attribuer deux fois une espèce de dictature, qui le rendit entièrement maître de la situation (1). Le gouvernement issu de la dernière révolution tenait à s'assurer du pouvoir, et il eut le bon esprit de se modérer peu à peu, ce qui lui permit de s'entendre avec la fraction la plus avancée de l'ancien parti chartiste. Renonçant à renverser la charte, il se contenta de la rendre plus conforme à ses vues par un acte additionnel, qui obtint la sanction des nouvelles chambres, dont l'assentiment régularisa sa position et couvrit le vice de son origine. Ce revirement inespéré paraît heureusement avoir clos la longue suite de commotions intérieures dont le Portugal a eu tant à souffrir, dans le cours de ce siècle. Comment ne l'en féliciterait-on pas, en considérant que les révolutions qui s'y sont succédé coup sur coup, depuis la mort de dom Pedro, sans autre mobile que des ambitions personnelles, n'ont eu généralement pour excuse aucun motif

(1) Le duc de Saldanha est, par les femmes, arrière-petit-fils du marquis de Pombal.

politique sérieux ; en considérant que la misère, entretenue par la continuité des troubles et cruellement exploitée par les chefs, servait elle-même à leur faire un jeu de ces coupables tentatives ! En Portugal comme en Espagne d'ailleurs, c'est l'insurrection militaire qui a eu le triste privilége de jouer le rôle principal dans ces agitations stériles, depuis que les récompenses, prodiguées aux meneurs après chaque bouleversement, avaient habitué une armée mal payée à envisager la carrière des révolutions comme l'unique chemin des honneurs et de la fortune.

Ainsi l'horizon commençait à s'éclaircir enfin pour le règne, jusque-là si plein d'orages et de tourments, de dona Maria, quand une mort subite enleva la reine, jeune encore, le 15 novembre 1853. Elle avait eu de son second mariage avec le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg cinq enfants mâles et deux filles. L'aîné de ses fils, dom Pedro d'Alcantara, né le 16 septembre 1837, était appelé à lui succéder. Aux termes de la charte, l'époux de la reine ne devait avoir aucune part au gouvernement ; et il n'avait même été honoré du titre de roi qu'après la naissance de l'héritier du trône. Cependant une loi du 20 mars 1846 l'avait investi de la régence, pour le cas d'une minorité. L'héritier présomptif n'ayant pas encore accompli sa dix-huitième année, le gouvernement fut remis aux mains du roi Ferdinand ; ses deux fils aînés, le jeune roi et le duc de Porto, visitèrent, pour compléter leur éducation, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France. La sagesse et le désintéressement dont le régent fit preuve dans l'usage de son pouvoir intérimaire, dissipèrent entièrement la défiance que sa qualité d'étranger paraissait d'abord avoir inspirée contre lui au peuple portugais, et le 16 septembre 1855, au terme légal de ses fonctions délicates, il les résigna entre les mains de son fils, dom Pedro V.

De grandes espérances se fondent sur ce nouveau règne. Le Portugal, à l'avénement du jeune roi, se retrouvait plus calme qu'on ne l'avait vu depuis longtemps. Tant de se-

cousses, malgré l'agitation fébrile qui en était résultée, n'avaient pas porté la moindre atteinte à l'esprit profondément monarchique de la nation ; son jeune souverain n'en mérite que plus d'éloges et de respect d'avoir su, dès le commencement, donner à la légalité la garantie d'un attachement sincère aux vrais principes du système représentatif et d'une sage liberté. Il débuta par le maintien du ministère Saldanha, qui avait continué de marcher, non sans succès, dans les voies d'un large système de conciliation, dont l'inspirateur principal était le ministre de l'intérieur, Rodrigo da Fonseca de Magalhaes (mort au mois de mai 1858). Ce cabinet, qui avait ainsi rallié un noyau de partisans considérable, sous la dénomination nouvelle de parti de la régénération, poursuivait l'étude d'un plan financier, conçu dans le triple but de relever le crédit de l'État par des arrangements avec ses créanciers, de réformer le système des impôts et d'en augmenter le produit, pour activer les travaux publics. Ces projets, présentés aux chambres dès le commencement de la session de 1856, se rattachaient en partie à des négociations entamées à Londres et à Paris dans un voyage que le ministre des finances, M. Fontès-Pereira de Mello venait d'y faire en personne. Mais le ministère avait trop présumé de ses forces. Ils rencontrèrent une vive opposition dans la chambre haute, dominée par l'influence du comte de Thomar, et, sur le refus du jeune roi de procurer au ministère Saldanha une majorité factice dans cette chambre par l'improvisation d'une fournée de nouveaux pairs, le cabinet tout entier donna sa démission au mois de juin. Il avait su garder cinq ans le pouvoir, et n'échoua que pour s'être avancé d'une manière peut-être inconsidérée dans la voie des grandes réformes économiques et financières, toujours les plus difficiles dans les pays mêmes où la nécessité s'en fait le plus vivement sentir. Cependant le ministère qui prit sa place, ne se recruta point parmi les partisans du comte de Thomar, mais dans l'ancien parti septembriste. Il eut pour président le marquis de Loulé. Dans la session législative, qui s'ouvrit le 2 janvier 1857,

les progressistes, appelés septembristes historiques, dominaient sur le parti dit de la régénération, ce qui n'empêcha pas toutefois que le ministère, pour s'assurer d'une majorité, ne fût également obligé de poursuivre une politique de conciliation, et de s'appuyer un peu sur des fractions de toutes les nuances. Un remaniement du cabinet dans ce sens eut lieu le 14 mars 1857. Le marquis de Loulé conserva la présidence du conseil et réunit le portefeuille de l'intérieur à celui des affaires étrangères, et M. Sa da Bandeira resta ministre de la marine et des colonies, ainsi que chef provisoire du département de la guerre; mais ces deux hommes d'État, issus l'un et l'autre du vieux parti progressiste s'adjoignirent deux nouveaux collègues appartenant, par leur passé, à l'ancien parti conservateur ou chartiste, MM. Antonio-José d'Avila et Carlos Bento da Silva, qui se chargèrent, le premier du portefeuille des finances, le second de celui du commerce et des travaux publics. Le cabinet ainsi reconstitué, mais qui subit encore de nouvelles modifications par l'entrée aux affaires de M. José-Silvestro Ribeiro, ministre de la justice et du culte, et des généraux Loureiro et Couceiro, eut contre lui, dans la chambre élective, les partisans du maréchal Saldanha, les régénérateurs, et à leur tête M. Fontès, l'ancien ministre des finances; dans celle des pairs, l'influence toujours prépondérante du comte de Thomar, avec lequel M. d'Avila, autrefois son ami et collègue au ministère, s'était brouillé ouvertement. Afin de remédier à la mésintelligence croissante du cabinet avec les chambres, poussées à l'opposition par une coalition d'éléments très-divers, le roi usa finalement de son droit de dissoudre le parlement et ordonna de nouvelles élections pour le mois de mai 1858.

Un fléau terrible avait, dans l'intervalle, cruellement éprouvé le pays et fait trève à la politique. La fièvre jaune du Brésil s'était déclarée à Lisbonne au mois de septembre de l'année précédente; la peur aidant et, comme il paraît, aussi l'insalubrité de quelques établissements voisins du

Tage, elle emporta, durant les quatre mois qu'elle sévit dans cette ville, des milliers de victimes, parmi lesquelles il faut nommer le patriarche. Le jeune roi se conduisit noblement, au milieu de la consternation générale, et prouva qu'il lui tenait à cœur de mériter par son dévouement l'amour et la reconnaissance de son peuple. Au plus fort des ravages de l'épidémie, pendant que toutes les affaires étaient suspendues, que tous les riches fuyaient la capitale et que les bancs des deux chambres étaient déserts, il se fit un devoir de rester à son poste et de visiter assidûment, avec le roi Ferdinand, son père, les hôpitaux encombrés de malades et de mourants.

La popularité de dom Pedro V, cimentée par l'ineffaçable souvenir de sa belle conduite dans ces jours de deuil, ne tarda pas à être hautement mise en relief par les transports d'allégresse qui éclatèrent à l'occasion de son mariage avec la princesse Stéphanie de Hohenzollern Sigmaringen, d'une branche catholique de la famille royale de Prusse. Cette alliance a été suivie depuis d'une autre, formée entre l'aînée des sœurs du roi, l'Infante Marie-Anne, et le prince George de Saxe. Le 18 mai 1858, la jeune reine, que le duc de Terceire amenait d'Allemagne à bord d'une escadrille portugaise, faisait son entrée solennelle à Lisbonne, aux acclamations de tout un peuple ravi; quatorze mois plus tard (le 17 juillet 1859) une mort cruelle et prématurée l'enlevait subitement à l'amour de ce peuple et de son royal époux, qui n'a pas eu d'enfant de ce mariage.

Malgré tous les efforts des partis coalisés, les élections générales du printemps de 1858 avaient rendu au ministère Loulé d'Avila, dans les cortès ouvertes le 7 juin, une majorité plus forte qu'auparavant. Les cabralistes ou anciens chartistes et les septembristes, tant anciens que nouveaux, confondus sous le nom de parti de la régénération, malgré la réunion de leurs efforts contre le cabinet, avaient eu le dessous. Les miguélistes, comme d'habitude, n'étaient parvenus à faire sortir de l'urne électorale que trois ou

quatre de leurs candidats, et deux seulement des représentants de ce parti, réduit à l'impuissance et presque éteint, purent garder leurs siéges à la chambre, en revenant sur leur prétention d'introduire des réserves dans le serment exigé. On pouvait croire à l'affermissement du ministère Loulé-d'Avila, sans la survenance de deux incidents regrettables, qui faillirent un moment troubler les bons rapports de la France avec le Portugal, et sans une combinaison financière trop aventurée, qui paraît avoir déterminé la chute de ce cabinet.

Les incidents dont il s'agit avaient été provoqués, on se le rappelle, l'un par quelques rigueurs exercées contre des membres de communautés françaises, établies en Portugal, l'autre par la capture d'un bâtiment nantais, le *Charles-et-George*.

Des lazaristes français et des sœurs de la communauté de Saint-Vincent-de-Paul ayant été appelés dans le pays, pour y secourir les pauvres et y soigner les malades, les sœurs comprirent aussi dans leurs devoirs de charité l'instruction des enfants. La défiance dont les libéraux portugais n'ont pas cessé d'être animés contre toutes les corporations religieuses et particulièrement contre les Jésuites, mit en suspicion les sœurs et leurs directeurs étrangers. D'injustes polémiques et d'étroites susceptibilités nationales s'acharnèrent contre les membres des deux communautés; on les accusa d'être imbues des principes de la société de Jésus, de les communiquer à leurs jeunes élèves et de dérober leur enseignement à la surveillance des autorités civiles et ecclésiastiques du pays. La diplomatie française dut intervenir en faveur de ses nationaux, pour les protéger contre l'animosité d'une partie de la population. Le gouvernement portugais ne pouvait refuser de faire droit à ces réclamations; mais, obligé de compter également avec l'esprit du pays, il prit un parti moyen. Un décret du 3 septembre 1858 garantit les sœurs contre l'expulsion et de nouvelles attaques, mais en leur retirant l'enseignement. Depuis lors, le méconten-

tement, que des griefs imaginaires avaient attiré sur leur mission de charité, s'est heureusement assoupi.

Le sujet du second différend pouvait entraîner des complications plus graves. Le *Charles-et-George* de Nantes, armé pour l'embarquement de travailleurs noirs sur la côte orientale d'Afrique, d'après le nouveau mode autorisé par la législation française, avait été saisi le 29 octobre 1857, malgré la présence d'un délégué du gouvernement français à son bord, par les autorités portugaises de Mozambique, qui se fondèrent sur la similitude de l'équipement de ce navire avec celui des négriers. Le gouvernement français réclama contre l'illégitimité de cet acte de rigueur. Le ministère portugais, de son côté, insista pour que l'affaire demeurât abandonnée à sa propre juridiction. La France, après de nouvelles démarches, eut recours à une démonstration plus énergique, en envoyant, au mois d'octobre 1858, deux vaisseaux de guerre dans les eaux de Lisbonne. Le gouvernement portugais ayant cédé devant ce déploiement de forces, le différend se termina par la restitution du navire saisi et le réglement de l'indemnité due aux armateurs.

Mais revenons à l'intérieur où l'on est heureux d'avoir à constater, dans l'esprit général du pays, un changement d'un bon augure. Les coteries politiques y perdent du terrain; la royauté, en y reprenant tout son ascendant, depuis l'avénement de dom Pedro V, semble avoir, par l'influence de son prestige seul, opéré la dissolution des anciens partis et neutralisé leurs tendances factieuses; la violence des passions révolutionnaires s'est émoussée. Ces révolutions continuelles qu'avaient-elles produit? nombre de destitutions et de promotions dans l'ordre civil et militaire, les orgies de la caserne et de la rue, un redoublement de la contrebande et des aggravations d'impôt en fin de compte, tel en avait été chaque fois l'inséparable cortége et, au demeurant, l'unique résultat pour la patrie. Aujourd'hui le peuple portugais, las de tourner dans un cercle vicieux, a confiance dans son jeune souverain. L'autorité royale,

n'étant plus, comme sous le règne précédent, à la merci des fluctuations quotidiennes de l'opinion et de ses revirements incessants, s'exerce sans effort et ne se voit plus méconnue, contestée et paralysée à chaque pas.

Il y a mieux : contrairement à la vieille indifférence traditionnelle, tout ce qui touche aux intérêts positifs et tend au progrès matériel, est devenu, depuis quelques années, dans ce pays, pour la nation comme pour son gouvernement, l'objet d'une sollicitude marquée. Cependant le progrès, comme on l'a fait observer avec raison, n'est encore en Portugal qu'un désir public ; il s'en faut qu'il y soit à tous égards une réalité bien palpable. Mais le temps est venu de prendre des mesures décisives pour l'avenir du pays. Son jeune roi, pénétré de l'importance de ses devoirs, ami des lumières, animé des plus généreuses intentions, a une difficile, mais grande et belle tâche à remplir. Il y a les finances du royaume à restaurer, son régime économique et administratif à transformer, ses ressources intérieures à féconder, par l'établissement de voies de communication surtout. Il reste beaucoup à faire, sous tous ces rapports ; mais on est à l'œuvre. Rien n'empêche aujourd'hui les cortès de suivre paisiblement le cours de leurs travaux législatifs, et de pourvoir aux mesures nécessaires pour améliorer la situation du pays et fonder le bonheur de la nation. Le roi les y convie. Dès l'ouverture de la session commencée le 4 novembre 1858, dom Pedro V avait fait part aux chambres d'un ensemble de projets à concerter avec son gouvernement, pour opérer dans le tarif des réductions de droits conciliables avec l'intérêt de l'industrie nationale, imprimer plus d'activité aux travaux publics, faciliter l'emploi du crédit, arrêter l'émigration avec ses conséquences fâcheuses, simplifier la procédure, donner à l'enseignement plus de force et d'extension, remédier aux défauts de la loi électorale, modifier convenablement la loi du recrutement militaire et réformer les vices du régime colonial. On apprendra, par les chapitres suivants, ce qui a

pu être réalisé de ce vaste programme, qui a passé depuis dans d'autres mains, le ministère Loulé d'Avila étant tombé sur une question de finance et de travaux publics, celle d'un traité débattu avec un capitaliste anglais, M. Morton-Péto, au sujet de l'entreprise du chemin de fer de Lisbonne à Porto, traité dont la majorité parlementaire trouva les conditions trop onéreuses. La nouvelle administration, formée le 17 mars 1859, se compose du duc de Terceire, président du conseil et ministre des affaires étrangères, ainsi que de la guerre; de M. Fontès-Pereira de Mello, ancien ministre des finances, à l'intérieur; de M. Martens-Ferrão, à la justice; de M. Casal-Ribeiro, aux finances; de M. Serpa-Pimentel, aux travaux publics, et du général Ferreri, à la marine. C'est un ministère de fusion, mais dans lequel domine l'élément du *progrès régénérateur*, et qui réunit des hommes d'un talent incontestable, dont l'activité a déjà obtenu des résultats importants. Ainsi les négociations entamées avec le banquier espagnol Salamanca, pour l'exécution des chemins de fer à construire de Lisbonne à la frontière du Nord et à celle de l'Est, vers Badajoz, ont été menées à bonne fin, et la signature d'un concordat vient d'aplanir les différends qui existaient encore, au sujet de l'Eglise, entre le Saint-Siége et la couronne de Portugal. Cependant le roi, depuis le vote de la loi de réforme électorale du 24 novembre, a cru devoir, dans l'intérêt du ministère et de ses projets ultérieurs, dissoudre les cortès et en convoquer de nouvelles pour le 27 janvier 1860 (1).

(1) Pour le tableau chronologique des souverains de ce pays et la liste des membres de la famille régnante, voyez, à la fin de l'ouvrage, les *annexes* n° 1 et 2.

CHAPITRE II.

LE TERRITOIRE [1].

ÉTENDUE, CONSTITUTION PHYSIQUE ET PRODUCTIONS NATURELLES.

§ 1.

Le royaume avec lequel nous venons de faire connaissance par l'histoire et qu'il s'agit maintenant de décrire, occupe un sixième environ de la grande péninsule ibérique, dont il comprend les côtes sur l'Océan depuis l'embouchure du Guadiana jusqu'à celle du Minho. C'est l'État le plus occidental de notre continent. En outre, on considère, depuis 1834, comme parties intégrantes du territoire européen de la monarchie portugaise, l'archipel des Açores et le groupe des îles de Madère et de Porto-Santo, bien que, géographiquement, ce dernier se rattache plutôt à l'Afrique, dont il est plus rapproché que de la péninsule. Hors d'Europe, le Portugal a de plus conservé en Afrique, en Asie et dans l'archipel indien, diverses autres possessions qui constituent sa domination coloniale, dont nous n'aurons à nous occuper que plus tard.

(1) Les principaux ouvrages modernes à consulter pour la géographie, comme pour l'ethnographie du Portugal, sont : l'*Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve*, par Adrien Balbi, 2 vol. in-8°, Paris, chez Rey et Gravier, 1822 ; *Le Portugal et ses colonies en* 1854, par J. de Minutoli, 2 vol. in-8°, Stutgard et Augsbourg, chez J.-G. Cotta, 1855 ; *La Péninsule pyrénéenne* (géographie et statistique) par le Dr M. Willkomm, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Madrid, 1 vol. in-8°, Leipzig, 1855 ; *Deux années en Espagne et en Portugal*, souvenirs de voyage, par le même, 3 vol. in 8°, Dresde et Leipzig, 1847. Ces trois dernières publications sont en allemand.

La position mathématique du royaume de Portugal et des îles adjacentes, qui en relèvent, est déterminée par les latitudes et les longitudes suivantes, ces dernières prises du méridien de Paris :

Portugal.....	— De	36° 58' à 42° 7' de lat.	N.
	par	8° 46' et 11° 51' de long.	O.
Açores.....	— De	36° 56' à 39° 44' de lat.	N.
	par	27° 14' et 33° 32' de long.	O.
Groupe de Madère.	— De	32° 30' à 33° 10' de lat.	N.
	par	18° 35' et 19° 42' de long.	O.

La superficie totale de ces trois divisions a été diversement évaluée, et ne saurait même encore, faute d'une base de travaux préliminaires assez avancés, être établie avec toute précision. D'après les données portugaises les plus récentes, elle serait approximativement de 3,241 lieues carrées marines de 20 au degré ou 100,031 kilomètres carrés (1), dont on estime aujourd'hui la population à 4 millions d'âmes. Sur ces chiffres, 2,950 lieues carrées avec environ 3,660,000 habitants appartiendraient à la partie continentale, et 291 avec 340,000 habitants, aux îles adjacentes. Cette évaluation de la superficie tient le milieu entre celles d'Adrien Balbi et de M. Schubert (2). Le premier, qui fait justement autorité pour ce pays, dont on lui doit une excellente statistique, admettait un chiffre plus élevé, soit 99,966 kilomètres carrés pour le Portugal et les Açores (3), d'où résulte par l'addition de 51 lieues carrées = 1,574 kilomètres carrés pour le groupe de Madère, un total de 101,540 kilo-

(1) La lieue carrée prise à raison de 30 kilomètres carrés, 8,642.

(2) *L'Espagne et le Portugal*, formant la 3e partie du tome premier de la Statistique générale des États de l'Europe (*Handbuch der allgemeinen Staatenkunde von Europa*), par le professeur Schubert de Kœnigsberg, 1836.

(3) A savoir 3,150 lieues carrées de 20 au degré ou 97,222 kilomètres carrés, d'après le colonel Franzini, pour le continent portugais, et 89 lieues carrées ou, plus exactement, 2,744 kilomètres carrés pour les Açores, d'après Balbi lui-même.

mètres carrès. Le second a cru devoir adopter un résultat moindre, à savoir 1,722 lieues carrées 18 de 15 au degré, ou 94,535 kilomètres carrés pour la partie continentale, et 75 lieues carrées 32, ou 4,135 kilomètres carrés pour les îles adjacentes, ce qui ne fait en total que 98,670 kilomètres carrés. Aux chiffres officiellement admis pour la métropole, les possessions coloniales, qui offrent treize fois plus d'étendue, ajoutent, d'après l'*Almanach de Portugal* pour 1855, 42,836 lieues carrées marines ou 1,322,099 kilomètres carrés avec une population que l'on peut approximativement évaluer à 2,400,000 âmes. On arrive ainsi, pour toute la monarchie portugaise, à une superficie de 46,077 lieues carrées marines, ou 1,422,130 kilomètres carrés, peuplée d'environ 6,400,000 âmes.

Tous ces calculs sont établis sur la mesure des cartes. Or, le Portugal est encore, par la raison déjà indiquée plus haut, un des pays pour lesquels il y a manque de bonnes cartes générales et spéciales, si l'on excepte celles de Franzini et de Bonnet. Les meilleures que l'on possède ont été publiées en France et en Angleterre, sur la base des travaux exécutés par des officiers d'état-major de ces pays, lors de l'occupation du Portugal par leurs troupes. Ce sont généralement des cartes embrassant toute la péninsule. Parmi les plus anciennes, bornons-nous à nommer celles d'Arrowsmith, de Guilleminot, de Vivien, de Beauvoisin, de Chaulaire et Mentelle, etc.; puis les cartes allemandes de la péninsule de Berghaus (Munich, 1834, en une seule feuille) et de Stuelpnagel (Gotha, 1839, en quatre feuilles, comprises dans l'atlas de Stieler). Nous mentionnerons enfin, comme les plus récentes, la carte d'Espagne et de Portugal de don Alejo Donnet en six feuilles, 1857 (carte espagnole), ainsi que celle de Dufour, en deux feuilles, et celle d'Andriveau, en une seule feuille (1858). Les excellentes cartes qui ont été dressées sur les lieux par un ingénieur français, M. Bonnet, ne comprenaient encore, en 1854, que les Algarves et l'Alemtejo.

§ 2.

La partie continentale du royaume, le Portugal proprement dit avec l'Algarve, s'étend, sous la forme d'une large bande, entre l'Espagne, qui la borde à l'est et au nord, et l'Océan Atlantique, qui la baigne à l'ouest et au sud. Elle confine, dans la péninsule, avec la Galice au nord, le Léon, l'Estramadure espagnole et l'Andalousie à l'est. Sa plus grande longueur, du cap Santa-Maria, pointe méridionale des Algarves, à Melgaço sur le Minho, est de 93 lieues portugaises de 18 au degré (1); sa plus grande largeur du cap da Roca, en avant de Lisbonne, à Campo-Maïor, sur l'extrême frontière de l'Alemtejo, de 40, et sa circonférence de 285, dont les côtes prennent près de la moitié.

L'ancienne division territoriale du pays, en six provinces, continue d'être admise, bien qu'elle ait perdu toute signification politique et administrative. Voici comment elle s'établit géographiquement :

(A) Partie septentrionale, au nord du Douro, deux provinces, savoir :

1° *Douro et Minho*, ou simplement *Minho*, entre ces deux fleuves et sur la mer; petite, mais la plus peuplée relativement à son étendue, avec Porto, la seconde ville du royaume;

2° *Traz os Montes*, dans l'intérieur, à l'est de la précédente, derrière la Serra de Marão;

(B) Partie moyenne, au sud du Douro, deux provinces, savoir :

3° *Beira*, la deuxième pour l'étendue, avec le chiffre de population absolue le plus élevé, subdivisée en basse, haute et maritime (2);

(1) Lieue de 6,174 mètres.

(2) On appelle haute Beira la partie située au N.; basse Beira, celle qui s'étend au S. E. de la Serra d'Estrella, chaîne dominante de cette province. La première forme le haut plateau qu'occupe le district de

4° *Estrémadure* (1), la troisième pour l'étendue comme pour la population, au centre du pays, sur les deux rives du Tage et la mer, avec la capitale Lisbonne;

(C) Partie méridionale, deux provinces savoir :

5° *Alemtejo*, la plus vaste, mais la plus mal peuplée; au sud-est du Tage et de l'Estrémadure, entre la frontière d'Espagne et la mer;

6° *Algarve* (2), la plus petite et la plus méridionale, avec le titre de royaume, embrassant tout le littoral au sud de l'Alemtejo.

Le voisinage immédiat des côtes du Portugal, n'offre que des îlots. Le groupe des Berlengas, vis-à-vis de Péniche, dans l'Estrémadure, et celui de Faro, près du port du même nom, dans l'Algarve, présentent les plus remarquables.

Les groupes importants des Açores et de Madère sont plus éloignés. La distance qui les sépare des mêmes côtes est pour le premier de 260 lieues portugaises du cap da Roca, dans la direction de l'ouest, et pour le second de 150, dans celle du sud-ouest. Les Açores forment un archipel dans lequel on distingue neuf îles principales. Le groupe de Madère comprend, outre l'île de ce nom, célèbre par ses vins, celle de Porto-Santo et les petites îles inhabitées que l'on appelle *Desertas*.

Viseu; la seconde comprend ceux de Guarda et de Castello Branco; la partie que l'on peut appeler maritime, ceux de Coïmbre et d'Aveiro. Cette dernière, qui, en 1834, avait été réunie à la province du Douro, en fut de nouveau détachée plus tard. (*De Minutoli*, t. I, p. 28.)

(1) C'est-à-dire le pays de l'extrême frontière. Pour éviter toute confusion, nous appellerons toujours Estramadure la province du même nom qui appartient à l'Espagne.

(2) L'Algarve ou pays du couchant ne représente plus aujourd'hui qu'une partie de son ancienne étendue territoriale. Lors de la conquête de cette province sur les Maures, on distinguait deux Algarves : l'une en deçà de la mer, comprenant tout le littoral depuis le cap Saint-Vincent jusqu'à la ville d'Alméria en Andalousie; l'autre au-delà de la mer, sur la côte d'Afrique et le détroit, entre Fez, Ceuta et Tanger. On s'explique ainsi la prétention des souverains de la Castille à s'intituler également rois des Algarves, comme possesseurs d'une partie de ces domaines.

Le littoral portugais présente plusieurs caps. Les principaux, dont nous avons déjà eu l'occasion de nommer quelques-uns, sont du nord au sud : le cap Mondego, au nord du fleuve de ce nom; le cap Carvoeiro, près de Péniche; le cap da Roca (*promontorium magnum* des Romains), le plus occidental de notre continent; le cap Espichel, entre le Tage et le Sado; le cap Sinès, dans l'Alemtejo; le cap Saint-Vincent (*promontorium sacrum*), à l'extrémité sud-ouest des Algarves, célèbre par une grande victoire navale que les Anglais y remportèrent en 1797 sur la flotte espagnole, et par la défaite de l'escadre miguéliste, que sir Charles Napier y anéantit le 5 juillet 1833; enfin le cap Santa-Maria (*promontorium cuneum*), dans l'île de Caes, au sud de la même province, non loin de Faro.

Les côtes du Portugal sont généralement basses et en partie sablonneuses vers l'embouchure du Minho, dans la province de Beira, dans celle d'Alemtejo, où elles sont en outre parsemées d'écueils, et dans les Algarves, à l'est de Faro, où elles se terminent en dunes vers la frontière d'Espagne et présentent, non loin de cette ville, plusieurs îles de sable. Au nord du Douro et dans la partie des Algarves qui s'étend depuis le cap Saint-Vincent jusqu'à Faro, la mer est dominée par des rochers abruptes, tandis que sur la côte encore plus accidentée de l'Estrémadure, ces escarpements varient avec des plages où les bas-fonds sont fréquents. En général il ne manque pas, à l'approche de ce vaste littoral, de points dangereux pour la navigation, et, en mettant hors de ligne le magnifique bassin maritime de l'embouchure du Tage, on est obligé de reconnaître que les ports naturels réunissant toutes les conditions de profondeur et de sécurité désirables, ne s'y offrent pas en aussi grand nombre que sur les rivages de l'Espagne. Cependant on n'y compte pas moins de vingt-huit ports et mouillages. En longeant d'abord la côte méridionale de l'est à l'ouest, on rencontre successivement, dans les Algarves, ceux de Castromarim, de S. Antonio,

de Tavira, d'Olhão, de Santa-Maria, de Faro, d'Albufeira, de Villanova de Portimão, de Lagos et de Sagrès; puis on trouve, en remontant le rivage occidental du sud au nord, Aljézur dans la même province; Sinès dans l'Alemtejo; Sétubal, Lisbonne, Cascaes, Ericeira, Péniche, les Berlengas, Obidos, S. Martinho et Pederneira, dans l'Estrémadure; Figueira et Aveiro, dans la province de Beira; et, de l'embouchure du Douro à celle du Minho, Porto, Villa do Conde, Esposende, Vianna et Caminha. Le port de Lisbonne peut recevoir en tout temps des vaisseaux de haut bord; la baie voisine de Cascaes et les ports de Lagos et de Faro offrent un mouillage pour des frégates, celui de Porto pour des brigs; mais tous les autres ne sont accessibles qu'à la navigation marchande et au cabotage. Quant aux ports des Açores et de Madère, qui ne figurent point dans cette énumération, ils sont en général très-mal abrités et peu sûrs.

§ 3.

Le Portugal est très-montagneux. L'Estrémadure, au sud du Tage, et la partie occidentale de l'Alemtejo offrent seules une vaste plaine ondulée, sablonneuse en beaucoup d'endroits, et qui s'abaisse vers l'Océan. Cependant les montagnes qui s'étendent sur tout le reste du pays, entrecoupées d'une multitude de vallées fertiles, encadrent aussi quelques plaines et plateaux d'une certaine étendue, notamment dans la province de Beira, quoique le Portugal, mieux arrosé que l'Espagne, se montre beaucoup moins riche en plateaux. Toutes ces montagnes, simples prolongements des différentes chaînes du système hespérique qui couvrent cette dernière contrée, suivent, sur le territoire portugais, la direction du sud-ouest jusqu'à la mer, que leurs derniers échelons atteignent sur trois points : à Porto, vers l'embouchure du Douro, au cap da Roca, en avant de celle du Tage, et au cap Saint-Vincent, dans le midi. Elles forment ainsi, avec leurs nombreuses ramifi-

cations, désignées sous des noms divers, trois vastes groupes ou massifs, à disposition oblique et presque parallèle, séparés par les deux fleuves que nous venons de nommer.

La chaîne portugaise la plus élevée, est la Serra de Gerez, dérivée des monts Cantabres, qui viennent des Asturies et de la Galice. Elle forme, avec les rameaux appelés Serra de Suazo et Serra de Marão, qu'elle projette sur le Douro, le groupe septentrional. Ses points culminants sont, dans la province de Minho, le mont Gaviarra, qui atteint une hauteur de 7,400 pieds de Paris (1), et dans la province de Traz os Montes, à l'extrême nord, près de Bragance, le Montezinho, de 7,000 pieds.

Le groupe moyen comprend la chaîne la plus étendue du pays, la Serra d'Estrella, qui part de la grande chaîne centrale des Castilles, couvre la majeure partie de la province de Beira, et se termine dans l'Estrémadure, en poursuivant la rive droite du Tage, par les rameaux du Junto, à l'ouest de Santarem, ainsi que par celui de Cintra, au bord de la mer. Ses plus grandes sommités dans la basse Beira, élèvent leurs têtes souvent neigeuses jusqu'à 6,460 pieds.

Le groupe méridional est beaucoup moins élevé. Les rameaux qui, faisant suite à la chaîne des monts de Tolède, s'étendent, au sud du Tage, de l'Estramadure espagnole sur la partie orientale de l'Alemtejo jusqu'au-delà d'Evora, sous les noms de Serra de Mamed, de Portalègre, d'Ossa, de Vianna, de S. João, etc., n'arrivent qu'à 2,030 pieds. Mais au midi, sur la lisière des Algarves, une chaîne distincte, la Serra de Monchique, dernier rejeton occidental des monts de l'Andalousie, atteint une hauteur de 3,830 pieds dans son point culminant, le Foya.

La formation du Portugal est volcanique et les tremblements de terre y sont fréquents. Les plus terribles que mentionnent les annales du pays furent ceux de 1356 et de 1597, mais surtout celui de 1755, qui détruisit presque

(1) Notre ancien pied de 325 millimètres.

entièrement Lisbonne et ensevelit sous les décombres de la ville des milliers de ses habitants. Une secousse récente, celle du 11 novembre 1858, qui se fit sentir dans toute la péninsule, n'a causé de grands dommages qu'à Sétubal; Lisbonne en fut quitte pour la peur. Les Açores et Madère présentent aussi ce caractère volcanique à un degré qui les rend encore plus sujettes au même fléau. L'île du Pic, l'une des Açores occidentales, est même dominée par un volcan, qui se dresse à une hauteur de 7,500 pieds.

La province de Beira et l'Estrémadure contiennent quelques lacs de peu d'importance. On cite comme les plus remarquables le lac d'Arestel et celui d'Escura, situé dans la partie la plus âpre de la Serra d'Estrella. Le bouillonnement que l'on observe dans les eaux de ce dernier, toutes les fois que l'Océan s'agite, a fait supposer qu'il est en communication souterraine avec la mer, bien qu'une distance de 24 lieues l'en sépare. On trouve, en outre, dans les mêmes provinces, à proximité de la mer, plusieurs lagunes qu'elle remplit accidentellement d'eau salée, et dont les principales sont celles de Barinha, de Mira et d'Obidos.

Le Portugal est un pays richement arrosé, et c'est également de l'Espagne qu'il reçoit ses trois grands fleuves, le Tage, le Douro et le Guadiana, avec deux autres de moindre étendue, le Minho et le Lima.

Le Tage (en portugais *Tejo*), qui prend sa source dans l'Aragon, entre sur le territoire portugais par la frontière de l'Estramadure espagnole, sépare la basse Beira de l'Alemtéjo, et parcourt toute l'Estrémadure, en baignant Abrantès, Santarem, Aldêa Galega et Lisbonne. Il est navigable jusqu'à 24 lieues au-dessus de son embouchure.

Le Douro (en espagnol *Duero*), également originaire de l'Aragon, vient du Léon, marque d'abord la limite entre l'Espagne et le Portugal, et coule ensuite de l'est à l'ouest sur le territoire portugais, où il sépare les provinces de Traz os Montes et de Douro et Minho de celle de Beira, en passant à San João de Pesqueira, à Peizo da Regoa et à Porto.

Il n'est aussi navigable que jusqu'à 24 lieues au-dessus de son embouchure.

Le Guadiana, qui prend naissance dans la Nouvelle Castille, commence par former la limite entre l'Estramadure espagnole et l'Alemtejo, décrit ensuite une grande courbe dans cette dernière province, et redevient fleuve limitrophe en atteignant au sud la frontière des Algarves, qu'il sépare de l'Andalousie jusqu'à son embouchure au-dessous de Castromarim et de Vilaréal. Il n'est navigable que sur un parcours de 12 lieues.

Le Minho vient de la Galice ainsi que le Lima. Le premier, long de 26 lieues seulement, et navigable sur un espace de 5 lieues, ne fait que toucher la frontière septentrionale, en baignant Melgaço, Valença et Caminha. Le second traverse la province de Minho, où il passe à Ponte de Lima, et se jette dans la mer au-dessous de Vianna. Sa longueur est de 30 lieues, dont les 9 dernières, jusqu'à Ponte de Lima, présentent des eaux navigables.

Outre ces fleuves, alimentés par un grand nombre de petites rivières, le Portugal en offre plusieurs qui prennent leur source dans le pays même et portent également leurs eaux dans l'Océan.

Les principaux sont le Mondego, long de 26 lieues, et le Vouga, long de 23, dans la province de Beira, le Cavado, long de 32 lieues, dans celle de Minho, et le Sado, dans l'Alemtejo et l'Estrémadure.

Le Mondego, qui prend sa source dans la Serra d'Estrella et arrose la plaine de Coïmbre, est navigable sur une étendue de 14 lieues et forme à son embouchure les ports de Figueira et de Buarcas. Le Sado, dont 12 lieues sont également navigables, découle de la Serra de Monchique, passe à Alcacer do Sal et à Sétubal, et se jette daus la mer, après avoir formé une lagune au-dessous de cette dernière ville. Nous nous abstenons de nommer les petits fleuves des côtes, très-nombreux dans toutes les provinces, mais surtout dans les Algarves.

Presque tous les fleuves du Portugal ont des bords pittoresques et coulent dans des lits très-larges. Malheureusement ils charrient aussi beaucoup de sables, qui, n'étant jamais enlevés, y entravent la navigation de la manière la plus fâcheuse. L'incurie de la population à cet égard est d'autant plus regrettable que les routes, manquant aussi dans ce pays, n'y suppléent guère à l'insuffisance des communications fluviales. Il en résulte que le voyageur ne parvient que difficilement à découvrir les beautés naturelles d'une contrée pleine de sites ravissants, où la riche verdure des bois et des prairies, entre-mêlés de rochers et de vignobles, encadre magnifiquement, sur les rives des fleuves argentés qui la baignent, de riantes villes, des ponts romains, de vieilles tours mauresques et nombre d'anciens monastères de l'aspect le plus romantique.

§ 4.

Le climat du Portugal est un des plus heureux de l'Europe. L'Anglais Forrester, auquel on doit sur les rapports économiques de cette contrée, dans laquelle il a longtemps vécu, un livre très-intéressant (1), en atteste la parfaite salubrité. On n'y ressent pas ces chaleurs accablantes qui règnent dans d'autres pays situés sous la même latitude. L'intérieur seul, par suite du manque de forêts, souffre quelquefois des ardeurs du soleil et de la sécheresse. Dans les campagnes voisines du littoral, elles sont continuellement tempérées par la fraîcheur des brises de la mer. Le froid ne devient sensible que dans les districts les plus élevés des trois provinces septentrionales du royaume, où la neige brave les rayons du soleil sur les cimes des montagnes; mais elle est presque inconnue partout ailleurs. Dans ces provinces l'air est

(1) *The Oliveira Prize-Essay on Portugal by J. James Forrester* (Londres, 1853), ouvrage honoré d'un prix offert par M. Benjamin d'Oliveira, membre du parlement britannique.

beaucoup plus humide que dans le midi. Les gelées sont rares et ne durent point; jamais les rivières ne sont prises.

La marche des saisons présente certaines particularités dans ce pays. L'année y offre en quelque sorte deux printemps. Le premier commence d'ordinaire avec le mois de février. Pendant le trimestre suivant une chaleur sèche alterne avec des temps orageux et de fortes pluies. C'est la partie maritime de la province de Beira qui est le plus sujette à ces dernières, aux environs de Coïmbre surtout. En général cependant les pluies douces et continues ne sont point communes en Portugal. La moisson des céréales se fait en juin, et, dans les districts montagneux du nord-est, en juillet. C'est aussi le temps des fortes chaleurs, qui varient d'un minimum de 20 à 22 degrés au thermomètre centigrade jusqu'à un maximum de 40 degrés, et ne diminuent qu'après le mois d'août. Comme il ne pleut presque jamais pendant ces trois mois, le sol et la végétation n'y résistent pas à l'ardeur brûlante du soleil. Mais, à la fin de septembre, l'équinoxe ramène de la pluie, et en octobre s'établit comme un nouveau printemps, qui fait repousser les feuilles et refleurir les orangers. En novembre et en décembre tombent les plus grandes pluies. Généralement accompagnées de tempêtes, elles gonflent les torrents des montagnes, desséchés par l'été. Le mois relativement le plus froid de l'année est celui de janvier. La température de l'hiver varie ordinairement de + 5° à + 16°; la moyenne est de 10° à 11°; jamais le thermomètre ne tombe au-dessous de — 2° 1/2 à Lisbonne. La neige et la glace y sont regardées camme de véritables curiosités. La grêle aussi est, dans tout le pays, un phénomène extrêmement rare. Une autre particularité non moins digne de remarque, c'est qu'il n'y a jamais d'orages au fort de l'été, et que c'est en hiver qu'ils éclatent le plus fréquemment et avec le plus de violence.

Le climat des Açores et de Madère, quoique plus chaud, en raison de la latitude de ces îles, n'est ni moins agréable ni moins salubre que celui du continent portugais, et la remar-

quable sérénité de leur ciel y attire souvent, du nord de l'Europe, des malades à poitrine délicate. Cependant il est des épidémies qui n'admettent de privilége en faveur d'aucun climat, et dont le Portugal n'est pas resté exempt. Ainsi le typhus, le choléra, et en 1857 aussi la fièvre jaune, venue du Brésil, ont plus d'une fois cruellement sévi sur divers points de cette contrée, et causé notamment de terribles ravages à Lisbonme. Ajoutons que sur les bords du Tage, les émanations des terres basses et marécageuses ou *lezirias*, arrachées au lit du fleuve, occasionnent tous les ans des fièvres malignes et d'un effet souvent mortel pour la population riveraine.

§ 5.

Le Portugal est un pays très-intéressant sous le rapport géologique, et qui a particulièrement frappé l'attention des naturalistes, par les curieuses pétrifications qu'il renferme. Il est riche en granit et en ardoise, en porphyre et en marbres précieux, offrant la plus grande variété de couleurs. On y recueille beaucoup de terre à faïence, ainsi que de la terre à porcelaine. Il existe des mines de charbon exploitées à Buarcas, près de Figueira, et à San Pedro da Cova, sur le bas Douro. La plupart des fleuves du pays charrient de l'or en paillettes. De plus il y a des sables aurifères à Adiça, au sud de l'embouchure du Tage, des mines d'argent dans la Serra d'Estrella, et des mines d'or et d'argent, exploitées du temps des Romains et sous la domination des Maures, mais abandonnées depuis la découverte de l'Amérique, non loin de Porto, dans le district de Vallongo, qui recèle aussi de l'étain, de l'antimoine, du soufre, de l'arsénic et du fer. Il existe d'ailleurs du minerai de ce dernier métal dans toutes les provinces du continent comme dans les îles, et des mines de cuivre dans les Algarves, ainsi que sur divers points de l'Alemtejo. On a trouvé en outre du plomb dans la Serra d'Estrella, près de Lamego, à Bracal, près d'Aveiro, sur la route de Lisbonne à Porto, et à Morvão, dans l'Alem-

tejo; de l'étain à Viseu, dans la haute Beira, et à Montforte dans l'Alemtejo, du mercure à Galofuro, près du Douro, ainsi que dans la ville de Porto même; enfin diverses pierres fines, améthystes, topazes, turquoises et grenats surtout, dans les montagnes de Gerez, d'Estrella et de Portalègre. Peu de contrées offrent un aussi grand nombre de sources thermales et minérales, sulfureuses, carbonatées et salées. On n'en compte pas moins de 70, à propriétés reconnues, sur le continent même, où il y en a dans toutes les provinces. Les plus renommées sont celles de Caldas da Rainha, dans l'Estrémadure, et de Chaves, dans le Traz os Montes. L'île de San Miguel, l'une des Açores, en possède aussi que l'on dit très-efficaces pour la guérison des maladies scrofuleuses. Quant à l'abondance du sel marin sur les côtes du Portugal, c'est un fait d'une notoriété telle que l'on pourrait presque se dispenser de le rappeler.

Nous avons déjà dit que le Portugal ne manque pas de plaines, ni surtout de vallées d'une grande fertilité, qui, dans la province de Douro et Minho en particulier, ne se distinguent pas moins par l'excellence de leurs produits que par la beauté de leurs sites. La riche végétation du pays comprend des céréales de toute espèce, le maïs, le riz et la pomme de terre. Il abonde en vins, tels que les fameux crus du haut Douro, connus sous le nom de vins de Porto, et les vins exquis de Madère; en fruits du midi, tels qu'oranges délicieuses, citrons, limons, figues, amandes, etc., comme en fruits de nos vergers et en excellents légumes. Les oliviers donnent une prodigieuse quantité d'huile, à laquelle il ne manque que d'être mieux préparée, et dont, après l'huile de Santarem, celle des Algarves est réputée la meilleure. La production du Portugal en chanvre et en lin n'est pas non plus sans importance; mais elle ne suffit pas aux besoins du pays. A la liste de ces produits, il faut ajouter le liége et les sparteries, ainsi que, pour Madère et les Açores, le sucre, le café, le tabac et le coton, cultivés toutefois en petites quantités seulement. Il y a des bois dans l'Estréma-

dure et dans les provinces du nord, mais le défaut d'aménagement et de moyens de transport n'a pas permis jusqu'à présent de les exploiter avec profit. Les essences principales sont le chêne, le pin, l'arbre à térébenthine, le marronnier, dont le développement gigantesque, dans le nord, excite l'admiration, etc. Les pins de la superbe forêt de Leiria, voisine de la mer, ne sont pas moins remarquables que le bois justement célébré de Bussaco, près de Coïmbre, avec ses magnifiques cèdres du Liban et ses cyprès originaires de l'Inde, et les délicieuses collines de Cintra, couvertes d'orangers et de citronniers, semblent destinées à conserver toujours vivante l'antique tradition mythologique du jardin des Hespérides.

Malgré l'excellence des pâturages, l'éducation du gros bétail rencontre des écueils sérieux dans la trop grande sécheresse et le manque absolu de prairies artificielles. La race ovine, numériquement la plus importante, est fort négligée, de même que la race chevaline, qui, à défaut de belles formes, a néanmoins de la vigueur. Pour suppléer à l'insuffisance du nombre des chevaux, on se sert aussi beaucoup d'ânes et de mulets. Toutes les races de bétail des îles paraissent très-chétives. Les porcs de l'Alemtejo ont pour la plupart une très-grande ressemblance avec l'espèce que l'on trouve en Chine. Ajoutons que l'on ne compte pas moins de chèvres que de porcs, ce qui est toujours l'indice d'une agriculture peu avancée. La volaille et le gibier abondent. Mais le loup aussi se montre souvent dans les montagnes de la province de Beira. L'éducation des vers à soie tend à se relever avec la culture du mûrier. Parmi les autres productions qui dérivent en même temps du règne animal et du règne végétal, il ne faut pas oublier la cochenille, attachée au nopal, espèce du figuier d'Inde, et qui pourrait devenir, ainsi que la soie, une ressource très-importante pour les Açores.

Le Tage et les autres fleuves et rivières du pays sont extrêmement poissonneux ; la pêche sur les côtes n'est pas

moins productive, notamment celle du thon et des sardines; aussi ses produits contribuent-ils, dans une très-large mesure, à l'alimentation du peuple portugais, sur le continent comme dans les îles. Parmi les autres espèces de poisson, il nous reste à mentionner, comme les plus abondantes, le long des côtes de la partie septentrionale du royaume, la merluche, le gournal, le mulet gris, le merlan, le turbot, la raie, la sole, la plie, la dorade, et de plus, sur les côtes méridionales, le mulet rouge, l'éperlan, l'esturgeon, le maquereau, l'espadon, le congre, le rouget, le chien de mer, la sèche, l'anchois, le veau marin, le marsouin, le requin, etc.

CHAPITRE III.

LA NATION.

ETHNOGRAPHIE, LANGUE, LITTÉRATURE ET ART.

§ 1.

Si du pays nous passons aux habitants, nous voyons tout d'abord que la population du Portugal offre à peu près le même caractère mixte que celle de l'Espagne, avec un seul élément aborigène, le basque, de moins. Le mélange des races est même plus fortement accusé dans la nation portugaise, bien que celle-ci, comme le peuple écossais relativement au peuple anglais, n'occupe que la moindre portion du territoire de la patrie commune. En elle, le sang des anciens Lusitaniens, l'élément gaélique ou celtique, s'est confondu avec celui de tous les peuples, conquérants ou opprimés, qui ont habité le pays, Carthaginois, Romains, tribus germaniques, Français de l'époque féodale, Arabes et Juifs. L'influence de l'élément mauresque sur la masse du peuple des villes et des campagnes n'y a guère été moins profonde que dans le royaume voisin (1). Cette population qui, au commencement du XVIe siècle, sous le règne d'Emmanuel le Fortuné, paraît avoir été de plus de 4 millions d'âmes sur le continent seul, où on la trouve réduite, en 1732, d'après un recensement de cette année, à moins de 2,300,000, a, de même que celle de l'Espagne, diminué principalement par suite d'émigrations trop fortes dans les pays d'outre-mer, ou de mesures impolitiques comme l'expulsion des Juifs et des Maures. Nous avons vu au chapitre précédent

(1) On appelait *Mosarabes* la partie de la population chrétienne qui avait emprunté le plus de la langue et des mœurs arabes.

qu'elle est à peine, aujourd'hui, revenue au chiffre de quatre millions d'habitants, y compris celle des îles adjacentes.

A l'époque des grandes découvertes qui ont illustré le nom portugais, aux temps du prince Henri le Navigateur, du roi Jean II, des Vasco de Gama, des Almeida, des Albuquerque, les Portugais avaient la renommée d'un peuple actif, entreprenant, chevaleresque entre tous, chez lequel l'agriculture et l'industrie, la navigation et le commerce florissaient et n'étaient pas moins honorés que la poésie et les sciences. L'épuisement causé par des entreprises trop vastes peut-être pour les forces du pays, l'habitude contractée de bonne heure de vivre sur la richesse des colonies, le joug oppressif de l'Église et son intolérance, la calamité de la domination espagnole, la dépendance de l'Angleterre dans laquelle le Portugal tomba ensuite, et le manque de relations avec les autres peuples, qui s'explique par le fait de cette longue dépendance, par la situation géographique du pays, à l'extrémité du continent européen, et par d'autres raisons encore, toutes ces causes réunies, en plongeant la nation dans l'oisiveté, l'ignorance et la superstition, concoururent à miner aussi de toutes parts les bases de sa prospérité économique. De là cet état de torpeur dont le marquis de Pombal, avec toute son énergie et tout son génie, ne réussit qu'imparfaitement à la relever, au milieu du dernier siècle. Depuis lors, elle eut à traverser de nouveau des crises très-peu favorables, pour la plupart, à sa régénération et au rétablissement de sa puissance. Bien qu'elle ait conservé jusqu'à nos jours, en dehors des limites de la mère-patrie et des îles voisines, une domination coloniale assez étendue, la perte du Brésil, de la plus florissante de ses colonies, ne pouvait manquer de lui être très-sensible. En Europe même, le contact perpétuel avec l'esclavage et les mœurs de ces colonies, la guerre, qui détermina la translation du gouvernement au Brésil, et la longue occupation du Portugal par des troupes étrangères, ennemies ou alliées, ont aussi contribué à l'altération du type origi-

naire de la nation. Ce n'est pas tout : même depuis le triomphe du régime constitutionnel en 1834, cette nouvelle forme de gouvernement, pour l'usage raisonnable de laquelle les esprits n'étaient pas encore suffisamment préparés dans la péninsule, n'est parvenue qu'après vingt années de nouvelles épreuves et de troubles incessants, à fonctionner en Portugal d'une manière plus régulière. Cet état chronique d'agitation fébrile, avec son cortége d'embarras financiers, de désordre et d'anarchie, et la déconsidération que le déplacement continuel de l'autorité devait répandre sur les organes légaux du pouvoir, ne pouvait, tant qu'il dura, que démoraliser de plus en plus les classes supérieures, l'armée et le peuple des grandes villes, trop encouragés, dans leurs funestes errements, par l'indifférence de la grande majorité de la nation, qui demeurait inerte devant tous ces bouleversements sans but légitime, ni intelligible pour elle. La lassitude générale paraît avoir fini heureusement par mettre un terme à cette fièvre. On a cessé de mêler la politique à tout. Il y a donc lieu d'espérer qu'avec le retour du calme un gouvernement éclairé, stable et fort, saura trouver le moyen d'imprimer à l'éducation nationale une direction salutaire, et faire renaître ainsi le peuple portugais à une vie nouvelle, qui lui permette de réparer les maux du passé, et de marcher d'un pas ferme et réglé vers un meilleur avenir.

§ 2.

En acceptant ce favorable augure, appliquons-nous à saisir, d'après les témoignages les moins suspects des contemporains qui ont visité le Portugal, la physionomie, les qualités et les défauts du peuple qui l'habite. Observons d'abord que, dans son aspect général, et même sous le rapport de la langue, comme nous le verrons bientôt, cette population ne se distingue que par des traits secondaires de celles des autres parties de la péninsule, réunies dans le grand faisceau de la monarchie espagnole. Entre le Portu-

gais et l'Espagnol, envisagés collectivement, la différence des types de race n'est guère plus frappante qu'entre le Castillan et l'Aragonais ou le Catalan. L'histoire et la politique, la divergence d'intérêts qui en est résultée, mais surtout la haine de la domination castillane et l'antipathie durable dont elle a été la source, ont seules fondé, sous la maison de Bourgogne, reconstitué, sous celle de Bragance, et maintenu jusqu'à nos jours la nationalité portugaise.

Ajoutons qu'en Portugal même le type originaire de certaines populations offre également de fortes nuances, qui rappellent les variétés provinciales de l'Espagne. L'espèce d'isolement dans lequel ces populations, privées des facilités de communication dont on jouit dans le reste de l'Europe, vivent encore en grande partie dans l'intérieur, leur a conservé jusqu'à un certain point un caractère et une physionomie propres. Ainsi, bien que, dans les grandes villes du littoral et dans le voisinage immédiat de celles-ci, le commerce perpétuel avec les étrangers, la diversité des mélanges du sang, et malheureusement aussi l'inévitable corruption, aient beaucoup altéré l'ancien type national et tendent à effacer, en même temps, l'originalité des mœurs du pays, les traces que l'infusion du sang germanique a laissées chez les habitants de la région septentrionale, entre le Douro et le Minho surtout, seraient encore aussi faciles à reconnaître dans cette province, que la prédominance du sang arabe dans les Algarves.

Au physique, le Portugais aux cheveux noirs et au teint plus ou moins basané, participe aussi des autres attributs communs du type général des peuples du midi, et de la péninsule ibérique en particulier. Cependant il paraît que les cheveux blonds sont assez fréquents dans le nord du royaume. Petits de stature pour la plupart, les Portugais ne se distinguent pas précisément par la régularité des traits du visage ou par l'élégance de la taille; mais ils sont en général bien constitués, robustes, sobres comme les Espagnols, et non moins propres à supporter les privations

et les fatigues. On vante la belle chevelure des femmes portugaises, l'éclat de leurs yeux, la blancheur de leurs dents et la finesse de leurs pieds, en regrettant toutefois que leur démarche et leur attitude manquent souvent d'élasticité et de grâce, et leur physionomie d'expression. Formées de bonne heure, elles vieillissent tôt, comme les autres méridionales. On cite la population du district d'Aveiro, dans la province de Beira, comme offrant le type de beauté masculine et féminine le plus remarquable du pays (1).

Un observateur judicieux, M. de Minutoli, consul général de Prusse en Espagne et en Portugal, qui a récemment publié ses impressions sur ces deux pays, parle du peuple de la province et des campagnes de l'intérieur du Portugal en termes beaucoup plus favorables que de la population de ses grandes villes, et flatte le moins dans ses portraits les classes supérieures de la société portugaise. Il s'accorde avec l'anglais Forrester, à nous représenter au contraire le veritable noyau du peuple comme affable, hospitalier, poli, bienfaisant, et, malgré toutes les révolutions dont on lui a donné le spectacle, profondément imbu de l'esprit monarchique. Religieux, fervent catholique, et d'une attention scrupuleuse pour les devoirs et les cérémonies du culte, le Portugais n'est cependant plus aujourd'hui ni bigot, ni intolérant; mais on lui reproche encore de pousser l'amour-propre national jusqu'à l'orgueil, et de nourrir contre les étrangers une jalousie et des préjugés parfois ridicules et toujours regrettables, au point de vue de l'intérêt même de son pays. On nous assure toutefois, d'autre part, que ce dernier trait, vrai pour d'autres temps, n'est plus qu'un anachronisme, avec le progrès qui s'est fait dans les esprits, et avec leur tendance actuelle. Quant à l'orgueil portugais, il n'y faudrait voir peut-être qu'un roidissement de l'esprit, causé tantôt par la réaction trop vive des souvenirs d'un passé glorieux contre le sentiment de certaines réalités pé-

(1) *De Minutoli*, tome I, p, 59.

nibles, tantôt par la susceptibilité, parfois ombrageuse, qu'entraîne le défaut d'un horizon d'idées assez large.

Le Portugais saisit promptement, s'exprime avec facilité, et parle en général mieux qu'il n'écrit. La vivacité méridionale, qu'il sait contenir, n'éclate ordinairement chez lui qu'au moment où sa tête et ses passions s'échauffent, excitées par la conversation ou le discours. Assez grave de sa nature, et souvent emphatique, il garde un certain décorum jusque dans les conditions les plus humbles, et le peuple, même dans la manifestation la plus franche de sa joie, oublie rarement la mesure des convenances. C'est devenu presque un lieu commun de dire que, parmi les causes persistantes de son état arriéré, l'indolence et l'ignorance continuent aussi de former deux sérieux obstacles au progrès. L'Alemtejo surtout, qui est resté, malgré son étendue et sa grande fertilité naturelle. la province la plus pauvre et la moins peuplée du royaume, désole par l'apathie de ses habitants. Cependant il faut se garder de prendre cette accusation trop à la lettre. Nous en croyons volontiers Forrester, lorsqu'il affirme que c'est moins le goût du travail que le stimulant de l'intérêt ou de la rémunération qui manque dans ce pays. En général le paysan portugais possède un fonds de bonne humeur et de gaîté qui lui fait prendre bien des maux en patience. Dans les classes moyennes l'instruction commence à se répandre davantage; mais, comme leur esprit se nourrit presque exclusivement de la lecture des journaux, elle profite moins au travail productif qu'à une politique oiseuse. Il est une aberration séculaire, dérivée d'un sentiment faux, ou du moins exagéré, de la dignité personnelle, qui a fait un tort immense à la péninsule. Nous reviendrons sur ce sujet, en traitant des rapports sociaux. Les professions utiles et laborieuses ne sont pas encore honorées au-delà des Pyrénées comme elles devraient l'être, bien qu'à cet égard aussi, une grande amélioration, dans l'esprit général du pays, ait déjà pu être constatée. Cependant la vérité nous oblige de reconnaître que nulle part la

recherche des places, des titres et de toutes les distinctions dont on peut tirer vanité, n'avait pris au même point le caractère d'une passion funeste à l'intérêt de la société, comme à son repos.

Le peuple, dans les provinces du nord, où il est plus laborieux que dans le midi, est mieux vêtu et mieux logé que celui des Castilles. Outre le fandango espagnol, il a sa danse favorite, la choula, qui s'exécute avec accompagnement de la guitare et de battements de mains en guise de castagnettes. Les combats et les courses de taureaux (*corridas*) continuent également de figurer parmi les divertissements des grandes villes; mais ils ont dégénéré et perdu le caractère héroïque qu'ils avaient encore au dernier siècle, où les fils des plus nobles familles du royaume ne dédaignaient pas d'y entrer en lice (1). Aujourd'hui ces barbares et révoltants spectacles, au dire des étrangers qui y ont assisté, ne sauraient plus charmer que les yeux de la populace, à Lisbonne.

Le Portugais, généralement, aime l'ostentation, les habits chamarrés, en un mot tout ce qui brille aux yeux, et la pompe des processions et des autres fêtes religieuses n'est pas moins remarquable en Portugal qu'en Espagne et en Italie. Toute la population s'y associe. Les femmes de

(1) Sous le roi Joseph, qui aimait ce spectacle avec passion et ne manquait jamais d'y assister avec les plus grandes et les plus belles dames de la cour, il arriva un jour que le jeune comte d'Arcos fut tué par le taureau qu'il combattait, et que le vieux marquis de Mirialva, père de cet infortuné et grand-écuyer du roi, sauta lui-même dans l'arène et y perça de son épée l'animal furieux. Cet accident décida le marquis de Pombal à faire de vives remontrances à son royal maître, auquel il dit à ce sujet que le Portugal n'était pas assez peuplé pour donner un homme contre un taureau. Ce fut le dernier combat sérieux de l'espèce, dans ce pays. Un des représentants les plus distingués de la nouvelle génération littéraire du Portugal, M. Rebello da Silva, dont le nom se retrouvera sous notre plume, dans la suite du chapitre, a fait, dans le journal littéraire *A Epoca*, un récit émouvant de cette tragique mésaventure.

toutes les classes y étalent leurs bijoux, au point de s'en charger, dans l'acception littérale du mot. Mais, si l'on excepte l'église, le théâtre et les occasions de réjouissance publique où l'usage du pays leur permet de se montrer, elles mènent une vie très-retirée dans l'intérieur des maisons, où l'étranger n'est guère admis. Les traditions mauresques paraissent avoir beaucoup influé sur leur position dans la famille et se manifestent aussi dans les rapports de familiarité patriarcale de la maîtresse de maison avec son entourage domestique. Ajoutons cependant que, dans les grandes villes, les belles recluses ne se font pas plus faute qu'ailleurs de rompre un ban qui contrarie les inclinations naturelles de leur sexe. L'instruction n'entre généralement qu'à faible dose dans l'éducation des femmes portugaises, mais on dit, à leur éloge, qu'elles sont sans prétentions, bonnes, franches, tendres et très-impressionnables. Les hommes se réunissent de préférence dans les cercles appelés clubs ou *assembleas*, les cabinets de lecture et les cafés, ou bien, à défaut de lieux de rendez-vous pareils, chez l'apothicaire, dont l'officine est, pour les petites villes de l'intérieur, le foyer des nouvelles et des causeries politiques, où les fortes têtes viennent, sans malice, discuter le remède à chaque situation.

Quant au confort de la vie, aujourd'hui si fort apprécié parmi les résultats des progrès matériels de notre civilisation, il est encore chose peu connue en Portugal, et assez rare même dans des villes comme Lisbonne et Porto, où le commerce étranger domine, bien qu'en fait de luxe et de toilette, les modes françaises et l'imitation des mœurs étrangères y aient déjà complètement triomphé des anciennes habitudes du pays.

Le régime alimentaire est simple et frugal comme dans tous les pays du midi. Le potage gras, la viande bouillie, avec du jambon, du lard et de la charcuterie, et le riz cuit dans le bouillon, constituent le fond de la cuisine bourgeoise en Portugal. Les jours maigres le poisson remplace la viande.

On déjeune de bon matin et l'on dîne entre une et deux heures en province; assez tard dans les grandes villes. Il s'y consomme beaucoup de café et de thé vert, mais peu de chocolat. La nourriture du peuple se compose de porc, de légumes, de morue et d'autre poisson. Le rôti de bœuf et de mouton ne paraît que sur la table des classes aisées (1).

§ 3.

Le portugais, de même que l'espagnol, est une dérivation du roman ou latin corrompu du moyen-âge, légèrement modifiée par les idiomes des peuples germaniques, qui, depuis le commencement de cet âge, avaient envahi la péninsule. Ce n'était dans l'origine, à vrai dire, qu'un simple dialecte d'une même langue, dont l'idiome frère de la Galice (province qui, avant la fondation de la monarchie portugaise, s'étendait au sud jusqu'au Douro, et comprenait ainsi le berceau même de celle-ci), le castillan et le catalan formaient les autres branches. Le castillan n'était pas encore devenu la langue dominante de l'Espagne, que déjà l'idiome du Portugal, à la faveur de l'indépendance politique dont ce pays jouit de bonne heure, se constituait à part et gagnait rapidement du terrain dans les districts enlevés aux Maures. De cette époque date le mélange de la nouvelle langue avec l'arabe, qui la pénétra aussi fortement que ses sœurs d'Espagne. La douceur des voyelles et les intonations nasales lui étaient communes avec le galicien, la poétique *lingua galega*, dont primitivement elle s'éloignait peu ; elle se rapprochait aussi du catalan par les contractions et par la brièveté dans les formes grammaticales, ainsi que dans le son des mots. Ses affinités avec le castillan même étaient nombreuses ; cependant elle en différait essentiellement par l'abondance des consonnes sifflantes, par le rejet des aspirations et par l'intonation nasale, poussée jusqu'à un point très-nuisible à l'euphonie, dans les désinences. Cette dernière

(1) De Vasconcellos.

particularité, jointe à la manière d'articuler la lettre *j*, et les syllabes muettes à la fin des mots, lui donnent cependant avec le français des points de ressemblance qu'on a voulu expliquer, de même que l'introduction de plusieurs gallicismes, par l'influence de la cour des premiers souverains du pays, qui y attirèrent beaucoup de noblesse de France. Les Portugais et les Espagnols soutiennent respectivement la prééminence de leur langue. Quoi qu'il en soit des titres sur lesquels ils fondent leurs prétentions, ces derniers ont su rendre justice à la flexibilité, à la délicatesse et à l'expression mélodieuse de l'idiome rival, en le surnommant la langue des fleurs.

Les Portugais se servent peu de la lettre *l*, qu'ils retranchent souvent tout à fait, ou du moins qu'ils aiment à remplacer, tantôt par un *r*, tantôt par le redoublement de la consonne suivante, dans le corps des mots. Ainsi *foral*, charte municipale, *real* le centime portugais, et *arratel*, la livre poids, font au pluriel *foraes*, *reis*, *arrateis*; le latin *dolor* se contracte en *dor*, et *Alfonso* devient *Affonso*; ce qui a fait dire à Simonde de Sismondi que leur langue est un castillan désossé. La lettre *h* après *l* ou *n* se prononce comme un *i*, la diphthongue ão comme on. Ainsi, par exemple, Minho, Carvalho, João sonnent comme s'il y avait Minio, Carvalio, Joan. Il est à remarquer aussi que cette langue est de tous les idiomes romans, celui qui s'est le moins éloigné du latin, sa souche primitive, qui se maintint longtemps à côté d'elle dans tous les actes publics. L'orthographe portugaise n'est encore fixée qu'en partie (1). Ainsi, dans une foule de cas, on emploie *ad libitum* la lettre *s* ou la lettre *z*, et l'on peut indifféremment redoubler ou non d'autres consonnes. Cependant le portugais est reconnu d'un usage très-agréable dans

(1) Un dictionnaire portugais-français a été publié par J.-I. Roquette. La dernière édition, faite à Paris, porte la date de 1856. Le dictionnaire français-portugais qui l'accompagne est de José da Fonseca; Paris, 1857. Il faut citer en outre la grammaire et les dictionnaires de Constancio, à l'usage des deux nations.

la conversation familière, comme ayant un tour plus léger, plus de concision et plus de simplicité que l'espagnol. L'abondance des synonymes, des diminutifs et des augmentatifs donne au premier autant d'ampleur que de variété dans l'expression. Dans les contrées lointaines que la nation portugaise remplissait autrefois de sa gloire, elle n'a laissé que sa langue pour en témoigner : en effet, celle-ci, non-seulement règne en souveraine au Brésil, mais est encore aujourd'hui très-répandue sur les côtes d'Afrique et aux Indes orientales, d'où elle s'étend par Macao jusqu'aux portes de la Chine.

§ 4.

De cette langue est née une littérature dont la direction primitive fut essentiellement poétique (1). Les seigneurs du midi de la France, qui avaient suivi Henri de Bourgogne, lors de son établissement en Portugal, devaient naturellement chercher à faire revivre, dans leur nouvelle patrie, les traditions de cette suave poésie des troubadours, qui les avait tant charmés dans l'ancienne. Aussi l'art lyrique fleurit-il de bonne heure sur le sol portugais, et, dès le XIIe siècle,

(1) Un des livres les plus importants pour l'étude historique de la littérature portugaise, c'est (en allemand) l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes* de Bouterweck, de son vivant professeur à l'université de Goettingue, 12 vol. in-8°, de 1801 à 1819. On trouve aussi de précieux renseignements sur cette matière dans Simonde de Sismondi (*De la littérature du midi de l'Europe*, 1813, 4 vol. in-8°, 3e éd., 1829; Paris, chez Treuttel et Wurtz), quoique la partie concernant l'Espagne et le Portugal laisse à désirer, dans cet ouvrage. L'essai statistique déjà mentionné de Balbi contient de même (t. II, p. 23 et appendice) une histoire abrégée de la langue et de la littérature portugaises. Le *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, par M. Ferd. Denis (Paris 1826), ne mérite pas moins d'être cité, ainsi que plusieurs notices récentes de l'*Annuaire des Deux-Mondes*.

Quant aux sources nationales, les plus instructives pour la matière sont réunies dans la *Biblioteca lusitana, historica, critica e cronologica* de Diogo Barbosa Machado (Lisbonne 1741-52, 4 vol. in-f°). Un résumé de la partie de cet ouvrage qui concerne la littérature historique, a été publié, avec des additions, par M. de Figaniere, en 1850.

sous le roi Alphonse Ier, on vît apparaître quelques poètes nationaux, dont les productions, toutefois, sont aujourd'hui peu intelligibles. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, la culture de la poésie prit un nouvel essor, encouragée par l'exemple du roi Denis et de ses successeurs, qui s'y livrèrent eux-mêmes avec amour. Les *redondilhas,* la plus ancienne des formes de rimes populaires en Portugal et en Castille, s'étaient naturalisées dans ces contrées comme un retentissement des chants militaires des Romains, avec lesquels elles offrent une analogie remarquable. Mais, dès le XIVe siècle, commença l'empire de la poésie italienne, qu'on reconnaît déjà clairement dans quelques sonnets portugais de cette époque. Le patronage de la cour lui fut acquis. L'Infant dom Pedro, fils de Jean Ier, traduisit lui-même les sonnets de Pétrarque.

Le XVe siècle, l'âge héroïque du Portugal, vit éclore la fleur de la poésie portugaise, les *romances,* par lesquelles elle conserva un lien de famille avec la littérature castillane. Les recueils de chansons ou *cancioneiros* portugais de cette époque sont même beaucoup plus riches que les recueils contemporains du même genre appartenant à l'Espagne. Malheureusement la poésie portugaise, qui était surtout une poésie de cour, négligeant la source vive des impressions de la nature, ne tarda pas à s'égarer dans la sensiblerie et dans un genre idyllique, larmoyant et de pure convention, dont elle n'est parvenue à se dépouiller entièrement que de nos jours.

L'art dramatique, si l'on ne considère que la valeur absolue de ses productions, n'occupe qu'un rang secondaire dans la littérature portugaise; mais il y reste à celle-ci le mérite incontestable d'une priorité qu'elle ne partage qu'avec la patrie du Trissin. Sa de Miranda, qui vécut de 1495 à 1558, et son contemporain Gil Vicente, qui l'éclipsa, ont été les devanciers des deux illustres Espagnols, Lopé de Véga et Calderon. On peut en dire autant d'Antonio Ferreira (1528-1569), surnommé l'Horace portugais pour

ses poésies lyriques, et auteur de la tragédie nationale d'*Inès de Castro*, ainsi que d'une comédie de caractère, le *Jaloux*. Mais l'homme qui seul devait élever un monument immortel à l'ancienne littérature portugaise fut Louis de Camoëns, né en 1524, que son poème des *Lusiades* place au rang des premiers chantres épiques de tous les âges et de tous les pays. Parmi les nombreux poètes qui lui succédèrent, et qui furent plus ou moins ses imitateurs, aucun n'hérita de son génie. Bientôt le vieil engouement pour le genre pastoral envahit de nouveau la littérature, et se répandit, au XVIIe siècle, en un déluge de sonnets. Avec la domination espagnole s'acheva aussi la décadence littéraire du pays.

Dans le cours du XVIIIe siècle, la nouvelle dynastie nationale donna, il est vrai, quelques encouragements à une littérature qu'elle avait tout intérêt à relever. En 1720, le roi Jean V fonda l'Académie d'histoire portugaise, et en 1757 fut créée, sous le nom d'*Arcadia*, une autre académie, qui subsista jusqu'en 1776.

Vers le même temps les chefs-d'œuvre des grands écrivains français subjuguèrent le Portugal, où ils firent oublier les Italiens. Mais cette révolution dans le goût s'opéra trop superficiellement pour produire un effet salutaire et affranchir la poésie indigène de son ton langoureux; et quand, à la fin, le vieux style bucolique dut céder aux efforts réunis de tous les hommes intelligents de l'époque littéraire actuelle, cette réaction n'amena d'abord qu'une foule de traductions des langues anciennes et modernes et quelques pâles imitations de modèles étrangers. Il en fut ainsi jusqu'à l'ouverture de la nouvelle ère constitutionnelle, qui décida l'émancipation politique, religieuse et intellectuelle du pays en 1833.

L'éclat dont la poésie brilla par moments en Portugal, y a longtemps manqué à la prose. Les commencements de celle-ci datent de l'apparition des premières chroniques en langue vulgaire, au XIVe siècle. Toutefois, le style des écrits de ce genre ne se relève un peu qu'au XVe siècle et au XVIe, après la renaissance des lettres, et par suite de l'étude des

chefs-d'œuvre de l'antiquité. La chronique du roi Jean I, par Fernand Lopes (réimprimée à Lisbonne en 1644), témoigne de cette amélioration. Ces deux siècles furent aussi, comme on sait, très-féconds en romans de chevalerie, dont quelques-uns des plus célèbres sont revendiqués par le Portugal. Le thème du plus ancien de tous, l'*Amadio de Gaule,* serait, à ce que l'on prétend, emprunté à un écrivain portugais, Vasco de Lobeira, qui aurait vécu vers 1300. Un autre que l'auteur de Don Quichotte indique, comme le second, à préserver des flammes, *Palmerim d'Oliva*, est dû également à un Portugais, François de Moraës, attaché à l'ambassade de Jean III, auprès de la cour de France, où le goût des romans de chevalerie était alors à la mode. Le poète Rodriguez Lobo contribua aussi à l'amélioration de la prose portugaise par son ouvrage intitulé *Corte na aldea e noites de inverno,* où il enseigne les belles manières et l'élégance des mœurs. Parmi les historiens, le premier qui ait acquis quelque réputation est João de Barros, dont l'*Asia* (1552), continuée par Diogo de Couto, est encore aujourd'hui le meilleur guide pour tout ce qui concerne l'histoire des découvertes des Portugais, dans cette partie du monde. L'âge héroïque de la nation portugaise a d'ailleurs été spécialement traité par Fernand Lopes de Castanheda, par le célèbre Alphonse d'Albuquerque, dans ses commentaires, que publia le fils du héros, enfin par Damião de Goës, dans sa chronique du roi Emmanuel le Fortuné. Les découvertes et les explorations des marins et des missionnaires portugais, ont également donné lieu à de bonnes descriptions en prose, parmi lesquelles se distingue la mémorable relation de voyage de Fernand Mendes-Pinto, et dont beaucoup sont encore à l'état de manuscrit. Feu le vicomte de Santarem, auteur de travaux d'érudition très-importants pour l'histoire de la géographie et de la navigation en général, auxquels il consacra les loisirs d'un long séjour à Paris, a publié une collection de ces relations, tirées en partie des bibliothèques de cette capitale (Lisbonne, 1829).

Le renversement de l'absolutisme temporel et de l'obscurantisme qui se personnifiait, en Portugal, dans le clergé régulier, n'eût-il eu pour conséquence que d'y arracher les esprits à la torpeur, et d'y ranimer les étincelles de la vie presque éteinte de l'intelligence, qu'il faudrait encore bénir la nouvelle ère qu'il a commencée. Or, on ne saurait méconnaître que l'introduction du régime constitutionnel a produit cet heureux effet, sinon dans la masse au moins dans l'élite de la nation, en excitant noblement l'activité littéraire, qui s'associe toujours au travail de la pensée. Cette salutaire influence, bien qu'elle n'ait pu se manifester jusqu'à présent que dans un trop petit cercle, qu'il lui manque les encouragements d'un grand public, dans un pays où la proportion numérique de la classe aisée et éclairée, est encore relativement faible, et qu'il n'ait jamais été facile, même à des esprits supérieurs, de triompher de l'indifférence d'un peuple, n'a pas laissé cependant que de gagner déjà du terrain et de répandre, dans la société portugaise, des germes que les générations nouvelles seront de plus en plus aptes à recueillir.

Parmi les hommes qui peuvent revendiquer l'honneur d'avoir donné l'exemple à leurs compatriotes, et le plus dignement inauguré, sous ce rapport, la nouvelle ère qui date de 1833, mais qui avait déjà eu son prélude dans l'exil, il en est deux surtout, remarquables à plusieurs titres, qui ont marché de front à la tête du mouvement de la régénération littéraire, le vicomte d'Almeida-Garret et Alexandre Herculano de Carvalho, que nous avons déjà mentionné comme historien. Le premier, poète brillant, vif et gracieux, publiciste et orateur parlementaire des plus distingués, ministre et diplomate, est mort le 9 décembre 1854. Aussi familier avec l'esprit français et la muse de Boccace, qu'avec les meilleures traditions de l'ancienne poésie nationale, il avait surtout montré une grande supériorité dans la romance et le genre lyrique. Le second, esprit critique et sérieux, joint la pureté, la vigueur et l'ampleur du style à une profonde érudition. Le sentiment religieux et patriotique domine

en lui, mais en s'harmonisant avec des tendances libérales.

On a dit de Garret, pour caractériser l'étendue et la variété de son talent, qu'il était une littérature à lui seul. Il est l'auteur du *Romancero*, des poèmes de *Camoëns*, d'*Adozinda* et de *Dona Branca*, du gracieux badinage lyrique intitulé *Retrato de Vénus*, des *Voyages dans mon pays*, où domine la verve humoristique, de *Caton d'Utique* et de *Mérope* (tragédies), des drames nationaux *Auto de Gil Vicente* et *Frey Luiz de Sousa*, dont le second a été traduit en trois langues, et d'*Arco de Santana*, peinture des mœurs du moyen-âge portugais.

M. Herculano participe de cette universalité. Poète aussi, mais poète grave, il publia de bonne heure nombre de poésies empreintes de ce cachet, parmi lesquelles on distingue les visions, pleines d'une noble tristesse, réunies sous le titre *A voz de propheta*. On lui doit en outre quelques romans historiques dont les principaux sont *Eurico* et *O monge de Cister*. C'est lui qui est en Portugal le créateur de ce genre, et il faut reconnaître qu'il sait merveilleusement faire revivre les types oubliés de l'ancien temps, avec leur caractère, leur physionomie, leurs instincts et leurs croyances. Toutefois, ce qui l'a placé et le maintient au premier rang, ce sont surtout ses grands et remarquables travaux historiques, l'histoire du Portugal dont il a commencé la publication en 1846, et que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, ainsi que, depuis 1854, celle de *l'établissement de l'inquisition portugaise*, aujourd'hui terminée en trois volumes. Le nerf et le charme particulier du style de ces œuvres, objet de sa prédilection, qu'il poursuit avec un rare mérite et une infatigable ardeur, lui ont valu le surnom de Tacite portugais, dans sa patrie, où personne ne peut rivaliser avec lui dans la connaissance des vieux auteurs et des autres sources de l'histoire nationale.

Plus jeune, M. L. A. Rebello da Silva unit également un profond savoir à un beau talent d'écrivain. Ainsi que Garret, il s'est distingué comme journaliste et comme orateur, à la

chambre, et à l'exemple d'Herculano il se plaît à diversifier ses études et ses travaux d'histoire par la composition de romans historiques, dont on nous cite comme le meilleur *la Jeunesse de Jean V;* un autre intitulé : *Odio velho não cança* (vieille haine ne fatigue pas), offre un tableau très-savant et très-animé de la société portugaise au moyen-âge. Nommé historiographe de la dynastie régnante, comme nous l'avons dit page 3, M. Rebello da Silva, chargé aussi par l'Académie des sciences de Lisbonne de continuer le *Quadro historico*, ou recueil méthodique des documents et dépêches ayant trait aux relations diplomatiques du Portugal avec les puissances étrangères, commencé par M. de Santarem, occupe en outre une des trois chaires de littérature portugaise nouvellement créées par un décret royal du 18 juin 1859. Parmi les autres littérateurs contemporains du Portugal, il faut distinguer, comme les plus marquants, MM. Mendes-Leal, d'Andrade-Corvo et Lopès de Mendoça, sans oublier le romancier Camillo Castello Branco, ni surtout les poètes Jean de Lemos, Amorim, A. de Serpa, L.-A. Palmeirim, J.-F. de Serpa-Pimentel (poète et dramaturge), Bulhão-Pato et Antonio Pereira da Cunha. M. Mendes-Leal a suivi, dans plusieurs pièces de mérite, telles que *Maria de Alemcastro, O Pagem d'Aljubarrota*, *Madre Silva*, etc., l'impulsion nouvelle donnée par Garret au théâtre portugais, pour lequel travaille aussi M. Pereira da Cunha. On doit en outre à M. Mendes-Leal, ainsi qu'à M. d'Andrade Corvo, des poésies lyriques et des romans historiques, parmi lesquels on cite comme les meilleurs *l'Infante santo* (dom Ferdinand, mort dans la captivité à Fez, en 1443) du premier, et *Um anno na Corte* du second, roman dont le sujet se rapporte à l'époque de la déposition du roi Alphonse VI. Quant à M. Lopes de Mendoça, qui n'écrit qu'en prose, son activité, dans les derniers temps, s'est particulièrement concentrée sur des travaux historiques. Il nous reste, pour ne pas laisser cette notice incomplète, à mentionner encore deux noms honorés, qui

nous ramènent au commencement de la régénération littéraire en Portugal. L'un est celui du poète aveugle A. Feliciano de Castilho, qui s'acquit, vers cette époque, une certaine renommée par deux poèmes, *A noite do castello* et *Os ciumes do bardo*, vantés comme des perles de sentiment et de style. L'autre, celui de Luiz da Silva Mousinho d'Albuquerque, auteur de *Géorgiques portugaises*, imitées du poème de Virgile, ne répond plus qu'à une tombe. De nos jours enfin le Brésil aussi paraît avoir à cœur de fournir son contingent au Parnasse portugais. Un jeune auteur brésilien, Gonçalvez Diaz, vient en effet de faire son début par un volume de poésies lyriques ou *Cantos*, édité par la librairie Brockhaus de Leipzig, et dont la critique allemande, toujours cosmopolite, a jugé favorablement.

On ne saurait donc considérer le Portugal comme un pays déshérité, sous le rapport littéraire. Il y existe une classe lettrée, très-lettrée même, qui, suivant sa vocation sans se laisser rebuter par les circonstances, a déjà beaucoup produit, malgré la contrefaçon brésilienne et la concurrence des livres et traductions de livres étrangers, à laquelle ne préside pas toujours le meilleur choix. Il ne faudrait à son activité spontanée, pour qu'elle se développe plus largement et fructifie davantage, que l'intérêt sérieux d'un public plus nombreux et moins indifférent que celui dont elle est encore obligée de se contenter ; mais on peut espérer qu'à cet égard le temps ne manquera pas de lui venir en aide.

§ 5.

Cependant le génie ou l'originalité d'un peuple trouve son expression vivante, non-seulement dans sa littérature, mais encore dans son application aux sciences proprement dites et aux beaux-arts, et dans le cachet particulier qu'il imprime à ceux-ci. Or, en fait de science, le Portugais n'est guère spéculatif, et en fait d'art, il manque du génie de l'invention et de la composition, trop souvent même de sens et de goût dans le choix des formes et des couleurs. Il faut lui recon-

naître du talent pour l'imitation, mais on chercherait en vain des créations originales dans les œuvres peu nombreuses de la sculpture et de la peinture qu'offrent encore, en Portugal, les palais, les couvents, les églises et quelques collections, généralement très-incomplètes. Il est vrai que le grand tremblement de terre de Lisbonne et les invasions des armées étrangères, au commencement de ce siècle, paraissent avoir beaucoup détruit; mais il n'en est pas moins certain que, depuis le règne d'Emmanuel le Fortuné, l'art portugais, encore assez florissant à cette époque, n'a plus fait aucun effort pour se relever de la décadence générale, dans laquelle il fut entraîné. Il a été caractérisé par Balbi, en même temps que le domaine littéraire et scientifique du pays, dans l'appendice du second volume de son *Essai statistique*, et par le comte A. Raczynski, qui a traité spécialement du même sujet en connaisseur, dans un ouvrage plus récent, intitulé : *Les arts en Portugal* (Paris, 1846), ainsi que dans son *Dictionnaire historico-artistique du Portugal*, publié l'année suivante. L'architecture même, à l'exception de quelques monuments remarquables, que nous nous réservons de mentionner, y est très-pauvre en chefs-d'œuvre. On ne remarque un cachet particulier au pays que dans le style *manuélitain*, ainsi nommé du règne auquel il se rapporte. C'est un assemblage de gothique et de formes appartenant à la renaissance, entremêlé d'ornements et de réminiscences arabes. L'église et le couvent de Bélem, à Lisbonne, méritent d'être cités comme le plus beau monument de cette période. Plus tard, sous les règnes de Jean V et de Joseph, l'imitation du style italien prit entièrement le dessus. La plupart des anciens édifices qui ont échappé au vandalisme de la destruction, présentent des formes très-hétérogènes et sont mal conservés, ou défigurés par des restaurations du plus mauvais goût. Quant aux palais et aux édifices plus modernes, qui datent, en majeure partie, du dernier siècle, et dont plusieurs ne laissent pas que de frapper par leurs dimensions colossales, ils pèchent en général par la bizar-

rerie de l'ordonnance du style bâtard qui y domine, par le défaut de grâce et par une grande monotonie; beaucoup aussi sont restés inachevés. Le mauvais goût, qui gagne du terrain partout où le sentiment de l'art en perd, se trahit d'ailleurs en Portugal par une foule de particularités, sujettes à l'influence de ce dernier, quoique étrangères à son domaine. Il n'éclate que trop souvent dans le baroque des livrées, des costumes d'apparat, de l'ameublement et des ornements de toute espèce.

Il y a pourtant une justice à rendre aux Portugais. Si l'art plastique est resté chez eux à peu près stérile, s'ils n'ont rien à opposer à la grande école de peinture de l'ancienne Espagne, en revanche, ils ont pour la musique exécutante un goût plus vif et plus prononcé que leurs voisins. La faveur dont l'opéra italien a joui de tout temps à Lisbonne, en témoigne assez. Cette faveur s'étend du reste à tous les jeux scéniques indistinctement. Lisbonne ne possède pas moins de six théâtres, et presque chaque ville de province, grande ou petite, veut avoir le sien. En général, cependant, le théâtre n'a rien de bien saillant dans un pays où l'art dramatique est encore si peu riche de son propre fonds, mais qui, d'ailleurs, n'est pas le seul dont le répertoire s'alimente surtout par la traduction de pièces étrangères, c'est-à-dire presque exclusivement de pièces françaises. Ajoutons que le machiniste et le peintre de décorations n'y ont généralement pas moins de droit que les acteurs mêmes aux applaudissements d'un public, frère de celui des spectacles de notre boulevard du crime plutôt que des habitués du théâtre français. Il s'est pourtant fait un progrès capital au théâtre portugais; il n'est plus réduit à la caricature comme au dernier siècle, où une sotte bigoterie, excluant les femmes de la scène, exigeait que tous les rôles qui leur sont attribués, fussent remplis par des acteurs du sexe masculin.

CHAPITRE IV.

L'ÉTAT,

SA CONSTITUTION, LA ROYAUTÉ ET LES CHAMBRES (1).

§ I.

Bien que le Portugal ne soit entré définitivement dans la famille des monarchies constitutionnelles que depuis 1834, l'origine des Cortès (2) ou États du pays, fonctionnant comme pouvoir constituant, remonte jusqu'aux premiers temps de son existence monarchique. En se détachant de la Castille, il ne se départit pas des institutions qu'elle lui avait communiquées. Sa plus ancienne loi fondamentale a été le statut supposé par lequel les cortès, assemblées à Lamégo en 1143, auraient consacré son indépendance, en confirmant Alphonse Ier dans la dignité royale, et réglant pour la première fois l'ordre de succession, par la déclaration que la couronne, transmissible aux héritiers mâles du roi, par ordre de primogéniture, ne devait passer qu'à défaut de mâles à sa descendance féminine (3). Ces assem-

(1) Principaux livres et documents à consulter sur cette matière : les ouvrages déjà mentionnés de Balbi, Schubert (p. 32) et de Minutoli; les œuvres historiques citées au commencement de notre premier chapitre; enfin les textes originaux des différentes constitutions du Portugal, la charte de 1826 et l'acte additionnel de 1852.

(2) Pluriel de *corte*, cour.

(3) L'authenticité du fait de la réunion des cortès à Lamégo a été révoquée en doute; mais les dispositions contenues dans le fameux procès-verbal qu'on leur attribuait, n'en ont pas moins été reconnues à l'avénement de la maison de Bragance, aussi bien que sous les rois de la dynastie Alphonsine, comme la loi d'hérédité de la monarchie portugaise.

blées féodales se composaient dès lors des trois ordres de la nation, représentés par le haut clergé, la noblesse et les procureurs ou députés des villes. Elles n'étaient pas convoquées à des intervalles réguliers, ni leurs attributions bien clairement définies, non plus que leur organisation même; mais il n'en est pas moins certain qu'elles prirent une part très-active à la législation du royaume, jusque vers la fin du xve siècle, et que l'élévation de Jean I d'Aviz au trône, fut uniquement déterminée par leurs suffrages. Ce furent encore les cortès, réunies à Lisbonne, qui fixèrent en 1641 les droits de la maison de Bragance, actuellement régnante. Elles se réservèrent même le pouvoir de déposer le souverain, s'il gouvernait tyranniquement, et en firent un usage assez malheureux, en 1667, contre le pauvre Alphonse VI, en faveur de son peu respectable frère dom Pedro II, qui les convoqua deux fois encore, en 1679 et en 1697, pour avoir leur avis sur des questions relatives à la succession au trône. Dans un espace de 5 à 6 siècles, les anciennes cortès, réunies près de cent fois, auraient ainsi fait l'élection de cinq souverains. Mais, au xviiie siècle, elles perdirent toute autorité; car il faut se garder de confondre avec elles la Junte des États, simple comité déjà établi en 1643, dont le roi nommait lui-même les membres, et dont les attributions furent limitées à une participation très-restreinte aux lois d'impôt seules. Le Portugal devint par le fait une monarchie absolue, sous laquelle la noblesse et le clergé, un moment écrasés par la main de fer du marquis de Pombal, ne tardèrent pas à recouvrer une grande partie de leur influence, après sa chute.

On a vu, au chapitre premier, par quel enchaînement de circonstances le mouvement des idées libérales et constitutionnelles se développa, dans ce pays, des suites de l'invasion française de 1807; comment le contact avec les troupes étrangères, l'absence de la cour, réfugiée au Brésil, la détresse financière, les mesures acerbes du généralissime Beresford, et surtout l'exemple de ce qui se passait en Es-

pagne, contribuèrent à propager les mêmes tendances en Portugal, où elles remportèrent leur première victoire en 1821. Nous avons déjà fait connaître aussi les phases postérieures de l'histoire de cette période, et les agitations convulsives dont elle a été remplie jusqu'à l'avénement du roi actuel. Il ne nous reste donc qu'à préciser la nature même des divers changements que les institutions politiques de cette contrée ont subis, au milieu de ces vicissitudes.

§ 2.

La première constitution que se donna la nation portugaise, par l'organe d'un congrès souverain, dont les membres avaient été nommés par l'élection à deux degrés, fut celle du 23 septembre 1822. Essentiellement démocratique, elle offrait une grande analogie avec celle des cortès espagnoles de 1812, que l'insurrection militaire de Cadix venait de rétablir en Espagne (au commencement de 1820), et dont les libéraux portugais avaient également adopté les principes. La concentration du pouvoir législatif dans une chambre unique, élective et souveraine, et un système électoral à base extrêmement large, sans conditions de cens, tels en étaient les traits fondamentaux. Cette constitution, d'abord acceptée par le roi Jean VI, ne vécut que jusqu'au 5 juin 1823, date de son abolition par le même souverain, qui décréta, le 4 juin 1824, le retour à l'ancienne constitution féodale des cortès dites de Lamégo, ou représentation des trois États.

La mort du roi et l'avénement de dom Pedro arrêtèrent les effets de cette mesure. Le 23 juillet 1826 fut proclamée, à Lisbonne, la charte que l'héritier légitime, empereur constitutionnel du Brésil, avait octroyée, sous la date du 29 avril précédent, à ses sujets portugais, avant de renoncer à la couronne de ses pères en faveur de sa fille, dona Maria. L'usurpation de dom Miguel, proclamé roi absolu par les anciens États le 30 juin 1828, ayant renversé de

nouveau l'établissement constitutionnel, cette charte ne devint la constitution effective du royaume qu'après la défaite du parti absolutiste, en 1833, et l'avénement définitif de la reine dona Maria II.

La charte avait à peine fonctionné trois ans, quand le parti des libéraux exaltés parvint à son tour à la faire tomber devant l'insurrection du 10 septembre 1836. Il la remplaça par la constitution de 1822, modifiée toutefois dans sa forme nouvelle, qui obtint la sanction royale le 4 avril 1838, par la création d'un sénat électif, substitué à la chambre des pairs du régime antérieur, ainsi que par l'importante concession d'un *veto* absolu à la couronne.

Ce triomphe des septembristes fut de courte durée. Leur chambre haute élective froissait des intérêts puissants. La contre-révolution du 7 février 1842 décida le rétablissement de la charte, qui forme encore aujourd'hui, avec les modifications que l'acte additionnel du 5 juillet 1852 y apporta dans la suite, la loi fondamentale de la monarchie portugaise. C'est donc sur la combinaison de ces deux actes que se fonde le régime actuel, dont nous avons à faire connaître les bases et les dispositions principales.

§ 3.

La charte de dom Pedro, conçue dans l'esprit et d'après le modèle de la charte française du 4 juin 1814, et calquée sur celle du Brésil, ne s'applique pas seulement au Portugal, mais aussi à toutes ses possessions d'outre-mer. Elle traite en 8 titres, contenant 145 articles : 1° de l'état territorial de la monarchie, de la forme générale du gouvernement, de la dynastie régnante et de l'église établie; 2° de la nationalité portugaise et de la naturalisation; 3° de la distinction des pouvoirs et de la représentation nationale, dans son ensemble; 4° des chambres et du système électoral; 5° de la royauté, de ses attributs et du gouvernement central; 6° du pouvoir judiciaire; 7° de l'administration

provinciale et financière; 8° enfin, des garanties générales de la liberté et des droits des citoyens. C'est à la fois une loi constitutionnelle et un programme des meilleurs principes de gouvernement et d'administration, dont il ne s'agit que de poursuivre sérieusement la réalisation pratique.

Le titre d'avénement de la feue reine dona Maria II, se fonde en particulier sur l'acte de Rio-Janeiro du 2 mai 1826, par lequel dom Pedro, en optant, comme nous l'avons dit, pour la couronne du Brésil, renonça formellement à celle de Portugal, en faveur de sa fille aînée. Quant à la succession au trône, elle a été assurée par la charte à la descendance légitime de dona Maria, suivant l'ordre de primogéniture, sans exclusion des femmes, auxquelles les mâles ne sont préférés qu'au même degré; elle ne peut revenir à une branche collatérale qu'après la complète extinction de la ligne directe.

Le roi porte le titre de *Majesté très-fidèle* (depuis 1749), *par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, d'en deçà et d'au-delà la mer, en Afrique, seigneur de Guinée, de la conquête, de la navigation et du commerce de l'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde.*

Les couleurs substituées par dom Pedro au drapeau blanc de l'ancienne monarchie, sont le bleu et le blanc, verticalement partagés, avec les armes royales au milieu dans le pavillon de guerre (1).

L'héritier présomptif de la couronne, autrefois prince du Brésil, prend le titre de prince royal, et son premier-né celui de prince de Beira. L'un et l'autre sont qualifiés d'Altesses Royales; les autres, princes ou infants d'Altesses.

§ 4.

La personne du souverain est, constitutionnellement, irresponsable, inviolable et sacrée. Sa majorité est fixée par

(1) Nous renvoyons à l'annexe n° 3 pour la description héraldique des armes du royaume.

la charte à dix-huit ans. Il lui est interdit de s'absenter du royaume sans le consentement de l'assemblée générale des cortès. Le mari de la reine régnante n'a aucune part au gouvernement du vivant de celle-ci, et ne prend le titre de roi qu'après lui avoir donné un fils ou une fille; mais il peut être investi de la régence, pendant la minorité de l'héritier du trône. Ce cas s'est présenté, à la mort de dona Maria, pour le roi Ferdinand, père du souverain actuel. L'héritière présomptive, après la mort du roi, ne peut aussi choisir un époux qu'avec l'assentiment des cortès.

La charte oblige les cortès à fournir des dotations au roi et à la reine, ainsi qu'à leurs enfants, sauf à convertir les aliments en une dot une fois payée, pour chaque infant ou infante venant à se marier.

Le chiffre de ces dotations annuelles, affectées à l'entretien de la famille régnante et de la cour, figure sur le budget des provisions de l'exercice 1859-60 pour 636 contos de reis, ou environ 3,816,000 francs (1). La liste civile du roi actuel, dom Pedro V, comme précédemment celle de sa mère, y entre pour 366 contos ou 2,196,000 francs (2); celle du roi régent Ferdinand, conformément aux stipulations de son contrat de mariage, pour 100 contos. Mais il faut déduire de la dotation royale un donatif de 141,250,000 reis ou 847,500 francs, dont le régent et le roi actuel, suivant l'exemple de la défunte reine, pour combler le déficit persistant dans les finances portugaises, ont consenti à faire, année par année, l'abandon au Trésor. La défunte reine Stéphanie avait une dotation annuelle de 60 contos. L'infante Isabelle-Marie, grand'tante du roi, et la duchesse de

(1) En évaluant, pour simplifier, les mille reis à 6 francs et le conto ou million de reis à 6,000 francs, en nombre rond, sans tenir compte des variations du change, qui n'est d'ordinaire avec Paris que d'environ 5 fr. 50 c. par mille reis. Voir ce budget, détaillé (*Orçamento da Receita e Despeza do Estado*).

(2) A raison d'un conto par jour, ce qui la réduit à 365 contos pour les années non bissextiles.

Bragance, impératrice-douairière du Brésil, continuent à recevoir 40 contos chacune; 16 contos sont alloués au duc de Porto, 14, à titre d'aliments et à parts égales de 2,800,000 reis, aux trois autres frères et aux deux sœurs de dom Pedro V. L'infante Marie-Anne, l'aînée des deux princesses, ayant épousé depuis le prince George de Saxe, les chambres portugaises ont converti sa part en une dot de 80 contos, une fois payés.

La Cour est tenue avec simplicité. On s'est abstenu sagement d'y faire revivre les traditions de prodigalité ruineuse et de vaine pompe du règne de Jean V. Les grandes charges de la Cour et du Palais, assez nombreuses, mais réduites par un cumul bien ordonné à un petit nombre de titulaires, choisis parmi les plus hauts personnages du royaume, sont celles du majordome (*mordomo môr*) ou grand-maître de la Cour (1), du grand-aumônier (2), du grand-écuyer et premier aide-de-camp du roi (3), du grand-maître des cérémonies (4), du capitaine des gardes (5), du grand-chambellan (6), etc.; de l'intendant, des chambellans et du gouverneur des princes; de la grande-maîtresse et des dames du palais. Le roi-régent a sa maison distincte, ainsi que l'infante Isabelle, qui fut un moment investie de la régence, après la mort de Jean VI.

§ 5.

La charte portugaise reconnaît quatre pouvoirs : le pouvoir législatif, partagé entre les deux chambres, qui font, interprètent, suspendent et abrogent les lois, et le roi qui les sanctionne ou les rejette; le pouvoir modérateur, distinction empruntée à la charte brésilienne, et le pouvoir exécutif, formant avec le précédent la large base de l'autorité royale, qui est armée d'un *veto* absolu; enfin le pouvoir

(1) Le duc de Saldanha. — (2) Le Cardinal-Patriarche de Lisbonne. — (3) Le duc de Terceire. — (4) Le marquis de Bemposta. — (5) Le duc de Palmella. — (6) Le vicomte de Carreira.

judiciaire, attribué à des magistrats indépendants et au jury, qui l'exercent au nom du souverain.

Le roi et l'assemblée générale des cortès forment ensemble la représentation nationale.

Les cortès se composent de deux chambres, fonctionnant simultanément, celle des pairs et celle des députés.

La chambre des pairs ou dignes pairs, dénomination nouvelle dans la titulature portugaise, ne comprend, à part les prélats qui y siégent, que des membres héréditaires, revêtus de cette dignité par la couronne, en 1826, en 1842, lors de la restauration de la charte, ou postérieurement. Le nombre des nominations à la pairie n'est pas limité. Le prince royal et les infants sont pairs de plein droit avec l'âge de vingt-cinq ans. La chambre des pairs, formée en cour de justice, connaît seule des délits qui seraient imputés à des membres de la famille royale, aux ministres ou aux conseillers d'État, à ses propres membres ou à ceux de l'autre chambre, dans le cours de la législature. Il lui appartient aussi de convoquer les cortès, à la mort du souverain, pour la nomination d'une régence ou la reconnaissance du régent (art. 1er de l'acte additionnel, combiné avec l'art. 93 de la charte et la loi du 7 avril 1846).

Les députés, qui forment la seconde chambre, sont élus pour quatre ans, durée ordinaire de la législature, sauf le cas d'une dissolution prononcée par le roi. La durée de la session annuelle est fixée à trois mois, sauf prorogation ou convocation extraordinaire.

D'après la charte, les députés aux cortès acquéraient leur mandat par la voie du suffrage indirect ou à deux degrés ; les assemblées primaires des électeurs de chaque paroisse nommaient les électeurs de province, chargés d'élire ensuite les députés. Il y avait un triple cens fondé sur le revenu net, quelle qu'en fût la source, ne consistât-il qu'en traitements ou pensions de l'État. L'électeur de paroisse devait ainsi justifier de 100,000 reis ou 600 francs, l'électeur de province de 200,000 reis ou 1,200 francs, l'éligible de 400,000 reis

ou 2,400 francs de revenu annuel. Les hommes mariés, les officiers, les bacheliers et les ecclésiastiques, depuis le grade de sous-diacre, étaient électeurs à partir de l'âge de vingt et un ans; tous les autres citoyens ne le devenaient qu'à vingt-cinq ans. Les fils vivant chez leur père, les gens à gages et les religieux en communauté n'étaient point admis à participer aux élections. A ce mode l'acte additionnel de 1852 substitua l'élection directe, en maintenant la condition d'un revenu de 100,000 reis comme cens unique pour les électeurs, et le chiffre de 400,000 reis comme cens d'éligibilité. L'abaissement de la condition d'âge, de vingt-cinq ans à vingt et un, pour l'exercice des droits électoraux, en faveur des hommes mariés, des officiers, de tous les ecclésiastiques ayant reçu les ordres indistinctement, et des gradués universitaires, qu'il a dispensés en outre de la justification du cens, et comme électeurs et comme éligibles, s'y retrouve. Les domestiques, les interdits et les personnes déclarées indignes par la loi, sont demeurés seuls exclus des cadres électoraux, et la qualité d'étranger naturalisé, bien qu'elle n'empêche pas d'être électeur, continue de former obstacle à l'éligibilité. Le député qui accepte un office ou emploi salarié, une grâce ou un traitement quelconque, procédant d'une offre spontanée du gouvernement, est déclaré sujet à la réélection, par l'article 3 du même acte. Cependant il n'y a d'incompatibilité entre le mandat de représentant et la qualité de fonctionnaire public que dans certains cas spécifiés par la loi.

Le Portugal et les îles adjacentes, avant la nonvelle loi électorale qui vient d'être votée, formaient 41 arrondissements électoraux. Les 37 du continent avaient à nommer 131 députés; les 4 des îles en nommaient 11. On y comptait un représentant par 6,500 ou 7,000 feux. Les listes de 1851 portaient 36,400 électeurs inscrits et 4,509 personnes éligibles. Les colonies, divisées en 10 arrondissements électoraux, envoient en outre 14 députés aux cortès; ce qui faisait une représentation de 156 membres pour la chambre élective, au grand complet.

La nouvelle loi électorale du 23 novembre 1859 (ou du 24, date de sa promulgation dans le *Diario*, ou moniteur officiel), a modifié, quant au cens et aux circonscriptions, la partie organique de ces dispositions, établie par le décret du 30 septembre 1852. Au cens de revenu, très-incertain de sa nature, elle a substitué un cens d'impôt de 10,000, 5,000 ou 1,000 reis, en contributions directes, pour les électeurs, et de 40,000, 20,000 ou 4,000 pour les éligibles. La faveur du minimum est acquise aux classes agricoles et industrielles; elle intéresse ainsi plus particulièrement aux élections toute la partie laborieuse de la société et donne à l'exercice du droit électoral une extension qui le rapproche beaucoup du suffrage universel. La même loi porte à 152, dans la partie continentale du royaume, et à 13, dans les îles adjacentes, soit à 165, en total, le nombre des arrondissements électoraux, dont l'importance varie de 5,000 à 8,000 feux environ, mais qui n'auront à nommer qu'un seul député chacun. C'est ramener la représentation du pays à une expression plus directe et plus manifeste des vœux et des intérêts locaux.

Quant à la chambre des pairs, elle comprenait (en 1859) 109 membres, parmi lesquels figurent 1 cardinal, 2 archevêques, 7 évêques, 3 ducs, 9 marquis, 34 comtes, 22 vicomtes, 9 barons et 22 pairs non titrés. Les deux chambres coûtent à l'État, d'après le budget de 1859-60, une somme de 79,057,000 reis (environ 474,000 francs) par an, dont 63,219,000 sont destinés à celle des députés, qui tous ont droit à des indemnités de voyage et de présence. Ces dernières sont actuellement fixées à 2,000 reis (12 francs) par jour.

Le président et le vice-président de la chambre des pairs (1), ainsi que ceux de la chambre des députés sont nommés par le roi, les deux derniers annuellement, parmi cinq candidats proposés par la chambre elle-même. Les séances des deux chambres sont publiques, à moins que la

(1) Depuis 1857 le comte de Lavradio et le vicomte de Laborim.

nature de leurs délibérations n'exige le secret. La majorité absolue des voix du scrutin est nécessaire pour chaque résolution.

La chambre des députés a l'initiative sur toutes les questions concernant l'impôt, le recrutement de l'armée et le redressement des abus de l'administration. Les lois d'impôt, aux termes de l'acte additionnel, doivent être représentées chaque année à son vote, et le gouvernement est tenu de lui soumettre le projet du nouveau budget annuel dans les quinze jours, et les comptes de l'exercice clos, dans le mois, après l'ouverture de la session. La même chambre est appelée à délibérer la première sur toutes les propositions du pouvoir exécutif, et il lui appartient d'ordonner les enquêtes contre les ministres et les conseillers d'État.

Les projets de loi adoptés par l'une des chambres sont renvoyés à l'autre, qui les rejette ou les adopte aussi, soit dans leur forme originaire, soit avec des amendements. Lorsque, dans ce dernier cas, les deux chambres ne peuvent tomber d'accord, elles nomment une commission mixte de pairs et de députés en nombre égal, pour se concerter ou vider le différend à la majorité des voix. Mais l'accord des chambres ne suffit pas, leurs résolutions communes devant être soumises à l'agrément du souverain, et n'acquérant force de loi que par le consentement royal.

L'assemblée générale des cortès a le devoir de s'enquérir, au commencement de chaque session, si la constitution est religieusement observée. Aucune motion tendant à modifier la loi fondamentale en un point essentiel ne doit être prise en considération, si elle n'est appuyée par un tiers au moins de l'assemblée. L'accomplissement de toute réforme ou innovation de cette nature a été d'ailleurs subordonné à une suite de formalités et de délais extraordinaires, prescrits *ad hoc*. C'est de même aux cortès en général que l'article 1er de l'acte additionnel réserve, comme nous l'avons dit page 74, le droit d'instituer la régence et d'en déterminer les pouvoirs dans le cas particulier de l'art. 93 de la charte.

Ce sont elles enfin qui reçoivent le serment que le roi, le prince royal et le régent sont tenus de prêter à la constitution.

§ 6.

Chef suprême de l'État, le roi est seul investi du pouvoir exécutif, ainsi que du pouvoir modérateur, en vertu duquel il peut convoquer extraordinairement les cortès ou les proroger, créer de nouveaux pairs en nombre illimité, et dissoudre, s'il le juge à propos, la chambre élective, sauf à ordonner de nouvelles élections, pour la remplacer. Il nomme et renvoie ses ministres, peut suspendre de leurs fonctions, mais non destituer les magistrats, et a le droit d'amnistier et de faire grâce.

Quant au pouvoir exécutif, l'attribut le plus inséparable de l'autorité de la couronne, celle-ci l'exerce par l'organe de ses ministres, dans les conditions ordinaires du régime parlementaire, et avec l'assistance d'un conseil d'État, espèce de conseil privé, dont les membres sont nommés à vie par le souverain, et dans lequel le prince royal a également siége dès l'âge de dix-huit ans. Les autres conseillers d'État ont, vis-à-vis des cortès, une responsabilité analogue à celle des ministres. Le roi investit du commandement des forces de terre et de mer, dont il a seul le droit de disposer; il déclare la guerre et fait la paix, dirige la politique extérieure et traite avec les puissances étrangères. Cependant l'art. 10 de l'acte additionnel lui interdit expressément de conclure avec ces dernières aucune espèce de concordat, de convention ou de traité, dont les dispositions n'auraient pas été préalablement communiquées aux cortès, discutées par elles en séance secrète et revêtues de leur approbation. Dispensateur de tous les honneurs, de toutes les dignités et de toutes les grâces, il ne nomme pas seulement aux postes diplomatiques et consulaires, aux principales fonctions de l'ordre politique et civil et à celles de la magistrature,

mais confère aussi les évêchés et les bénéfices ecclésiastiques, et délivre des lettres de naturalisation en forme de lois.

§ 7.

Les dispositions générales qui terminent la charte, garantissent à tous les citoyens l'égalité devant la loi, mais sans préjudice des titres et des autres priviléges laissés à la noblesse héréditaire.

Tous les Portugais, indistinctement, y sont déclarés admissibles aux fonctions publiques, et aux offices de l'ordre civil et militaire. La liberté individuelle, la sûreté des personnes et des biens, l'inviolabilité du domicile et du secret des lettres, leur sont également garanties en principe, ainsi que le droit de pétition et la liberté de la presse. Mais les règles et les formalités dont l'observation détermine la sauvegarde ordinaire de ces libertés, peuvent être, en vertu d'une réserve de l'article final de la charte même, suspendues par le gouvernement comme par les chambres, dans les cas ou la sécurité de l'État l'exige, et ces suspensions, au milieu des orages du dernier règne, ont été fréquentes.

La religion catholique est toujours la religion de l'État; mais l'exercice de tous les autres cultes est aujourd'hui toléré en Portugal, avec cette restriction, toutefois, qu'ils ne peuvent y être publiquement célébrés dans des temples ayant le caractère extérieur d'édifices religieux. Dans la pénalité, la confiscation des biens, la torture, la marque et tous les châtiments barbares que l'humanité réprouve, demeurent à jamais supprimés par des dispositions spéciales, que l'acte additionnel a complétées, par l'abolition générale de la peine de mort en matière politique.

On doit d'ailleurs à la vérité de reconnaître que les révolutions, encore trop fréquentes en Portugal, après la chute de dom Miguel, n'y ont heureusement plus été sanglantes. Bien qu'elles aient, là comme partout, conduit à des excès

blâmables, et que les hommes de parti, qui ont tant de fois agité le pays depuis lors, se soient laissé souvent emporter dans la lutte jusqu'aux plus graves inconséquences, aucun d'eux cependant n'a imprimé à son nom la tache indélébile des haines cruelles et des longs ressentiments.

§ 8.

Telle est, à grands traits et en théorie, la constitution qui régit actuellement la monarchie portugaise. La charte de 1826, ou du moins la forme de sa rédaction, n'offre pas précisément un modèle de simplicité, de concision et de méthode; la distinction d'un pouvoir modérateur, dont les trois autres pouvoirs impliquent déjà les attributs, n'y est peut-être qu'un hors-d'œuvre, bien que la charte l'appelle *la clef de toute l'organisation;* de même, la surabondance des déclarations de principes, à portée trop générale et trop vague, y prête à la critique; mais au fond il y a dans l'esprit de conciliation qui l'a dictée, comme dans l'ensemble de ses dispositions organiques, tous les principes d'ordre et de progrès nécessaires pour ménager au pays la jouissance d'une sage liberté, et la possibilité de s'appliquer avec succès à l'œuvre pressante de sa régénération. On y a pris toutes les précautions que la prudence pouvait suggérer pour éviter les conflits entre les différents pouvoirs, et l'on n'y a rien négligé pour rallier et intéresser à la constitution l'aristocratie et le clergé séculier, celui-ci par le privilége d'âge, admis en faveur des capacités dans le système électoral, ainsi que par l'exiguïté du cens; celle-là par le maintien de la partie non oppressive de ses anciens droits, et par l'attrait des honneurs et de l'influence qui s'attachent à une pairie héréditaire. Mais, il faut bien le reconnaître, l'efficacité de la meilleure constitution dépendra toujours principalement du respect dont elle sera environnée par l'esprit public, et de l'usage qu'en saura faire le peuple qu'elle régit. Or, l'esprit public, surexcité, dans la minorité remuante

de la nation, par une fermentation constante, a eu longtemps beaucoup de peine à se rasseoir en Portugal; jusqu'à l'avénement de dom Pedro V, nous avons vu le pays presque continuellement en proie à des agitations révolutionnaires, que l'inertie de la masse du peuple et l'inconsistance ou l'attitude passive de la classe moyenne n'y favorisaient que trop. Les nouvelles institutions, si souvent méconnues, éludées ou violées qu'il était difficile de les prendre au sérieux, n'avaient pu ainsi gagner de fortes racines, ni entrer bien profondément dans les mœurs. L'ambition désordonnée des partis sans cesse flottants s'en est fait un jeu; on a agité et légiféré dans tous les sens, sans mesure et sans esprit de suite, avec une activité fébrile, qui n'a point porté remède aux maux existants. Heureusement la royauté, comme on l'a dit avec raison, s'est montrée, en Portugal, plus constitutionnelle que le peuple même. Aujourd'hui que les passions politiques paraissent enfin assoupies dans ce pays, il y a lieu d'espérer que sa constitution fonctionnera plus régulièrement, et qu'avec l'affermissement de la légalité, un patriotisme intelligent saura y trouver les moyens de guérir les anciennes plaies, et de relever l'état moral et matériel de la nation par des mesures efficaces.

CHAPITRE V.

L'ÉGLISE ET LE CLERGÉ [1].

§ 1.

Le Portugal étant, comme l'Espagne, par toutes ses traditions, un pays essentiellement catholique, l'unité de religion devrait y simplifier beaucoup la position de l'Église et ses rapports avec l'État. Malheureusement les abus séculaires d'une domination trop exclusive du clergé, ont produit dans ces deux contrées des effets également funestes. Un fanatisme intolérant, la compression morale et l'immobilité intellectuelle qu'il a eu si longtemps le triste privilége d'y maintenir, ont porté des fruits amers; et les traces profondes de ce mal, l'empreinte que le caractère et les habitudes du peuple en ont subie, ne son tpas encore effacées en Portugal, bien que le triomphe du régime constitutionnel ait fini par amener la suppression complète des nombreux couvents dont le pays était resté couvert jusqu'en 1834. C'était bien extirper la racine et les germes des abus de l'influence cléricale et mettre un terme à ses empiètements; mais, comme il n'arrive que trop souvent aux époques de vive réaction, l'animosité avec laquelle s'accomplit cette réforme décisive et nécessaire, ne fut pas exempte de certaines conséquences regrettables, que nous aurons à examiner plus loin.

Le lienqui s'établit en Portugal, entre la Royauté et l'Église, est aussi ancien que la monarchie portugaise elle-même.

(1) Voir Balbi, Schubert et de Minutoli, ainsi que le budget de l'année financière 1859-60.

Nous avons déjà dit que, dès l'origine, le roi Alphonse Ier, pour se fortifier contre les prétentions de suzeraineté des rois de Castille, avait cru devoir placer sa couronne sous la protection du Saint-Siége.

La lutte que la nation poursuivait alors contre les Maures lui faisait tout aussi naturellement un besoin de cet appui. L'Église y trouva le moyen d'augmenter rapidement son pouvoir et ses richesses, dans un pays où les donations royales concouraient avec les legs des fidèles à la mettre en possession d'immenses biens. Elle alla bientôt jusqu'à revendiquer pour elle le bénéfice d'un tiers dans le partage de toutes les successions, et les rois Alphonse II et Sanche II, ayant osé combattre cette prétention exorbitante, se virent menacés de l'interdit par la cour de Rome. Ce ne fut pas sans peine que deux de leurs successeurs, Denis et Pierre le Justicier, parvinrent à opposer, au moins pour quelque temps, une digue aux accaparements du clergé et aux exigences du pontificat, le premier en limitant les acquisitions des monastères, le second en subordonnant dans ses États à l'agrément royal ou *regio placito* toutes les ordonnances du Saint-Siége.

La dîme, consistant dans le dixième du produit brut de toutes les exploitations rurales, était perçue par l'Église depuis le XIIe siècle ; elle devait être employée à l'entretien du clergé et du culte, ainsi qu'à l'assistance des pauvres. De plus les domaines appartenant en propre à l'Église ne le cédaient point en importance à ceux de l'État.

Sous les rois de la branche d'Aviz, mais surtout vers la fin de l'âge d'or du Portugal, l'influence du clergé grandit plus que jamais. Il obtint d'Emmanuel l'immunité d'impôt pour tous les biens des églises et des couvents. Le bigot Jean III fit plus encore : renonçant au *regio placito*, il leur accorda la juridiction temporelle sur leurs vastes domaines, et couronna l'œuvre de son zèle aveugle pour l'Église, en appelant d'Espagne l'inquisition et l'ordre des Jésuites, mesure doublement funeste, qui décida de

la ruine du pays, en y naturalisant le fanatisme et y ouvrant toutes les portes à l'ambition cléricale. Tandis qu'en Espagne la couronne s'était associé l'Église pour en faire l'organe immédiat de son despotisme, en Portugal la royauté elle-même en vint bientôt à ne plus être qu'un instrument docile et sans volonté propre, sous la main dirigeante du clergé et de la compagnie de Jésus.

§ 2.

Parmi les causes qui déterminèrent et achevèrent la ruine matérielle du pays et la décadence morale de la nation, l'inquisition doit être mentionnée la première. De la métropole, où il fut institué en 1533, le Saint-Office étendit également sur les colonies son implacable juridiction, qui se partagea entre les ressorts de quatre tribunaux de la Foi, siégeant à Lisbonne, à Coïmbre, à Evora, et à Goa dans l'Inde. D'atroces persécutions dirigées sans relâche contre les juifs, contre les faibles débris de la population maure, qui s'étaient conservés dans quelques provinces, même contre les convertis de fraîche date, que leur condition de *nouveaux chrétiens* lui rendait suspects, et contre tous les infidèles et hérétiques indistinctement, signalèrent sa néfaste et sinistre activité. Pendant deux siècles il resta la terreur du pays et de ses dépendances d'outre-mer. La prospérité matérielle du Portugal en souffrit d'autant plus que ce royaume, en raison de sa position géographique même, ne pouvait vivre et fleurir que par le développement incessant de la navigation et du commerce maritime, ni par conséquent se passer de relations suivies avec les nations protestantes, dans les mains desquelles avait dès lors passé la prépondérance maritime et commerciale.

On ne pouvait donc, indépendamment de toute considération morale, rien concevoir de plus impolitique et de plus absurde que ce régime de torture, qui, malgré son impuissance à lutter contre l'absolue nécessité de ces relations, ne

permettait au peuple portugais d'y prendre qu'un rôle entièrement passif, et qui le vouait ainsi fatalement à un état d'isolement, de langueur et d'inertie, dont il a eu depuis tant de peine à sortir. D'un autre côté l'inquisition, outre qu'elle a contribué, plus que toute autre cause, à rendre la domination portugaise odieuse dans l'Inde et à y faciliter la victoire aux ennemis du Portugal, ne pouvait manquer d'exercer également dans la métropole, sur l'esprit du peuple, une influence des plus déplorables, en le familiarisant avec la cruauté, l'espionnage, la délation et l'hypocrisie.

Jusqu'en 1732, le seul tribunal d'inquisition de Lisbonne avait sévi par des châtiments, presque toujours accompagnés de confiscations de biens, contre plus de 23,000 comdamnés dont près de 1,500 furent brûlés vifs. Parmi ses victimes, les juifs formaient le plus graud nombre. Longtemps la condition de ce peuple, cruellement opprimé partout ailleurs au moyen-âge, avait été beaucoup meilleure en Portugal. Les rois de la première dynastie ménageaient et protégeaient les juifs, dont les talents financiers leur étaient très-utiles; plusieurs souverains leur firent même une très-large part dans leurs faveurs, malgré la haine que l'esprit d'intrigue de la race de Jacob et son amour du gain, mais surtout la convoitise de ses richesses, avaient allumée contre elle dans la population chrétienne (1). Cependant, lors du commencement des persécutions qu'ils subirent en Espagne, sous le règue de Ferdinand et d'Isabelle, les juifs, expulsés de cette contrée, retrouvèrent un moment asile et protection auprès du roi Jean II et de son successeur Emmanuel; mais, dès 1496, après le mariage de ce dernier avec une infante de Castille, un édit royal, qui leur imposait le baptême sous peine de mort, attira sur eux, en Portugal aussi, les

(1) Faisons remarquer ici que les juifs portugais et leurs descendants, les juifs hollandais, parmi lesquels, devait naître un penseur tel que Spinoza, ont toujours été considérés comme formant, par la supériorité de leur éducation sociale, une espèce d'aristocratie dans la grande communauté israélite.

plus grandes violences. En 1506, pendant les fêtes de Pâques, la populace de Lisbonne, dont un incident futile, survenu pendant l'office, dans l'église des Dominicains, avait réveillé la fureur superstitieuse, se rua sur les nouveaux chrétiens et les juifs, et massacra près de deux mille de ces infortunés. Avec l'inquisition, les cruelles persécutions dont les mécréants et les hérétiques étaient devenus l'objet, prirent définitivement le caractère d'une impitoyable légalité. Devant ces fureurs incessantes, un grand nombre de juifs portugais, à l'exemple des Maures, se décidèrent à fuir le pays, que le commerce, l'industrie, qu'ils y exerçaient aussi principalement, et les capitaux qu'ils avaient pu dérober à la confiscation, désertèrent avec eux.

Ceux qui restèrent simulaient des conversions pour se soustraire au bûcher. Ainsi se multiplia de bonne heure la classe longtemps opprimée des nouveaux chrétiens, qui ne se mariaient qu'entre eux, et chez les descendants desquels le type de physionomie de leur race s'est parfaitement conservé jusqu'à nos jours. Beaucoup d'entre eux, tout en adoptant les pratiques extérieures du christianisme, n'en demeurèrent pas moins fidèles aux croyances de leurs pères, et l'on assure qu'il existait encore en Portugal, notamment à Lisbonne, à Porto et dans les provinces du nord, jusqu'à l'époque de la chute du gouvernement absolu, des synagogues occultes, où le service divin présentait un mélange de formes chrétiennes et de judaïsme. Ce n'est qu'en 1817, que les juifs avaient obtenu, par l'intercession du pape, dit-on, ce qui ne serait pas le moins curieux dans leur histoire, qu'il leur fût de nouveau permis de résider dans ce pays.

§ 3.

Le début des Jésuites en Portugal avait été d'un meilleur augure. C'est une justice à leur rendre, qu'ils s'y occupèrent d'abord avec zèle de combattre la dissolution des mœurs et de réformer la discipline des couvents et du clergé. Mais,

sous le rapport politique, l'ascendant qu'ils prirent sur les derniers princes de la branche d'Aviz, dominés par leurs conseils, et en particulier sur l'esprit du jeune et infortuné dom Sébastien, contribua beaucoup en même temps à faire tomber le pays sous le joug de Philippe II. En 1640 cependant, lors du réveil de l'esprit national, ils se déclarèrent pour la cause de l'indépendance et pour la nouvelle dynastie, dont ils favorisèrent l'élévation. Ce ne fut toutefois que pour se ménager auprès d'elle les mêmes moyens d'influence et le même pouvoir. Maître absolu de l'enseignement, et initié par le confessionnal à tous les secrets de la cour et de la politique, l'ordre eut bientôt regagné, sous la maison de Bragance, la haute main dans la direction des affaires de l'État en Europe, ainsi que dans les colonies.

En 1716, le roi Jean V obtint du pape, au prix de très-grands sacrifices pécuniaires, l'établissement du patriarchat de Lisbonne, investi, sur l'église lusitanienne, d'une autorité analogue à celle du pontife lui-même, et augmenté depuis 1739, dans la personne de ses titulaires, de la dignité du cardinalat. La nomination à tous les évêchés et bénéfices ecclésiastiques, également assurée au roi, concourait à rendre l'église nationale moins dépendante du Saint-Siége; mais les avantages de cette position profitèrent à l'influence des confesseurs de la cour et à celle du haut clergé portugais plutôt qu'à l'autorité temporelle.

Les abus de cette longue domination se maintinrent dans une espèce d'inviolabilité jusqu'à ce que, sous le roi Joseph, le marquis de Pombal, convaincu de la nécessité d'y mettre un terme, pour arriver à l'exécution de ses plans de réforme, résolût de briser le joug, et d'affranchir enfin la couronne et le pays de la tutelle cléricale. Antérieurement déjà, une ordonnance de Jean V avait limité les pouvoirs de l'inquisition, en soumettant ses jugements à la révision d'un conseil du palais (*Mesa do desembargo do paço*), et en accordant des défenseurs aux accusés. Pombal, voyant que cela ne suffisait pas, prit en 1758 de nouvelles mesures, qui firent

cesser les persécutions religieuses et les supplices. La peine de mort, pour les cas jugés les plus graves, ayant été commuée en celle du bannissement, on ne brûla plus qu'en effigie dans les auto-da-fé. L'année suivante, le hardi ministre, prenant à partie les Jésuites, les fit expulser du Portugal et de toutes ses possessions d'outre-mer (1), et en 1766 il ordonna que personne ne pourrait désormais être admis dans les ordres avant l'âge de vingt-cinq ans, ni sans la permission du roi. Mais, après sa chute, cette ordonnance perdit sa vigueur, qui ne lui fut rendue qu'en 1788, et le clergé ressaisit pour quelque temps presque toute son ancienne influence. Toutefois, l'invasion française et les événements subséquents, minèrent profondément son crédit, surtout auprès des classes moyennes et supérieures, et le firent baisser de plus en plus même dans la considération du peuple. Cependant il conserva la jouissance de tous ses biens, priviléges et immunités jusqu'à l'introduction du régime constitutionnel.

La cour de Rome continua même, assure-t-on, de tirer annuellement du Portugal, jusqu'à l'invasion militaire du pays en 1807, une somme de près d'un million et demi de francs, provenant de la vente de dispenses et d'une part dans le casuel de l'Église.

La révolution de 1820 amena l'abolition définitive de l'inquisition, qui n'existait d'ailleurs plus que nominalement. Mais elle n'eut pas le temps de procéder à la suppression des trop nombreux établissements du clergé régulier, considérés avec raison comme une des plaies du pays, qu'ils retenaient dans l'ignorance et dans la paresse. Sans nous faire ici l'écho des rapports exagérés de beaucoup d'écrivains, admettons comme un fait, d'après un recensement officiel du mois d'octobre 1821, qu'il y avait alors en Portugal 360 couvents d'hommes, dont 167, appartenant aux

(1) Voir l'*Histoire de la chute des Jésuites au* XVIII*e siècle*, par le comte Alexis de Saint-Priest; Paris, 1844.

ordres mendiants, étaient une véritable charge pour la population, et de plus 138 couvents de femmes. Les premiers renfermaient 5,760 religieux, les seconds 2,887 religieuses, sans les novices et le personnel laïque des deux sexes. Leur revenu annuel en argent et en nature atteignait une somme de 1,330 millions de reis (environ 8 millions de francs). En outre le clergé séculier comptait à la même époque environ 18,000 membres.

La réaction du parti absolutiste en 1823, et la victoire qu'il remporta en 1828, par suite de l'usurpation de dom Miguel, se traduisirent en un retour de faveur pour les couvents et le clergé, qui étaient avec le bas peuple et une partie de la noblesse les soutiens de son régime tyrannique. Le nombre des monastères s'accrut de nouveau, sous ses auspices.

Il paraît, d'après un relevé que nous empruntons à M. de Minutoli, qu'en 1834, après le rétablissement de la charte, il n'y avait pas dans le royaume moins de 750 couvents (dont 632 de moines et 118 de nonnes), peuplés de près de 18,000 hommes et femmes, appartenant à une quarantaine d'ordres différents. La capitale Lisbonne comprenait, à elle seule, 42 monastères avec 2,600 religieux et religieuses.

§ 4.

La chute de dom Miguel et les mesures adoptées par le nouveau gouvernement à l'égard de ces asiles de l'oisiveté, où les idées rétrogrades avaient conservé leur foyer principal, déterminèrent une rupture des relations du Portugal avec le Saint-Siége, qui refusa jusqu'en 1841 de reconnaître dona Maria. Un décret royal du 28 mai 1834 ordonna la suppression immédiate de tous les couvents et ordres monastiques. Cette mesure était certainement commandée par l'intérêt du pays; mais on l'exécuta avec une précipitation qui ne pouvait manquer d'exciter beaucoup de mécontente-

ments dans le bas peuple, habitué aux charités des monastères. Le gouvernement prit aussitôt possession de 560 de ceux-ci, pour en affecter les bâtiments déserts et les biens à des établissements d'instruction et de bienfaisance, ou à d'autres usages publics. Les tableaux, les livres et les autres objets précieux, que l'on retira des couvents, furent entassés dans les académies, dans le local de la bibliothèque nationale et à la monnaie de Lisbonne, où ils ne furent malheureusement pas à l'abri des suites d'une coupable négligence, de soustractions frauduleuses et de dilapidations, qui en ont fait disparaître ou laissé se détériorer une grande partie. On abandonna 90 couvents à l'usage de plusieurs confréries, vouées à des œuvres charitables ; mais, comme il leur fut interdit d'admettre des novices, elles finiront par s'éteindre. Les frères des couvents sécularisés obtinrent la promesse de modiques pensions; mais par suite de l'inexactitude avec laquelle on les payait, beaucoup d'entre eux tombèrent dans un triste abandon, pour lequel il n'y a point d'excuse. Il ne resta qu'un nombre très-limité de couvents de religieuses pour l'instruction des petites filles, mais qui sont très-mal dotés et ont beaucoup de peine à vivre. La guerre irréfléchie que l'on a faite à toutes ces communautés indistinctement, a produit ainsi des lacunes fâcheuses dans les moyens de pourvoir à l'assistance charitable et à l'éducation populaire. Des sœurs de la Miséricorde et des lazaristes français se sont mis en devoir d'y remédier en formant quelques établissements en Portugal ; mais les défiances que ces congrégations rencontrèrent dans le pays, y ont beaucoup entravé leur mission, comme on l'a vu page 27. Depuis quelque temps il paraît que l'on songe à rétablir un plus grand nombre de couvents de religieuses, que l'on organiserait de manière à en former principalement des maisons d'éducation pour le sexe féminin, et à rendre impossible le renouvellement des scandales de l'époque, où des parents peu scrupuleux ne craignaient pas d'imposer la contrainte du voile à des jeunes filles sans vocation claustrale, pour

les écarter du partage des successions, en faveur de leurs frères (1).

§ 5.

La religion catholique, professée en Portugal par la généralité de la nation, y a été maintenue comme religion de l'État, ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent. Tous les autres cultes peuvent être exercés librement, mais non publiquement à côté d'elle. C'est un régime d'égale tolérance pour tous les dissidents, la liberté religieuse à une restriction près, qui, dans l'esprit du législateur, n'était qu'une précaution prise dans l'intérêt de leur plus grande sécurité. Il est vrai qu'il n'y a d'hétérodoxe, en ce pays, qu'un très-petit nombre de juifs et de protestants, anglais ou allemands, établis à Lisbonne et à Porto. La direction des affaires ecclésiastiques par l'État appartient au même ministère que l'administration de la justice ; excepté dans le ressort de Goa, qui relève du département colonial.

La hiérarchie catholique du royaume n'a pas éprouvé de grands changements. Elle comprend encore le patriarchat de Lisbonne, les deux archevêchés de Braga et d'Evora, et seize évêchés dont deux pour les Açores et Madère.

Le patriarche, les archevêques et les évêques, aux termes des arrangements pris avec le Saint-Siége, en 1843, par M. Costa-Cabral, continuent d'être nommés par la couronne, mais doivent être confirmés par le pape. L'origine de plusieurs évêchés portugais est antérieure à la conquête du pays par les Maures, et celle des trois siéges qui s'y partagent aujourd'hui la suprématie, paraît remonter jusqu'aux

(1) C'est à une de ces pauvres victimes cloîtrées, Marianne Alcoforada, que l'on attribue les fameuses *Lettres portugaises*, publiées pour la première fois dans la traduction, en 1669, à Paris, chez Barbin, tant de fois réimprimées depuis, et que l'on a même retraduites en portugais, pour suppléer à la perte du texte original, dans l'édition de Didot (Paris 1824).

premiers temps du christianisme. Le nombre des paroisses, dans la partie continentale du royaume et les îles adjacentes est, d'après M. de Minutoli, de 3,938; mais elles ne sont pas toutes pourvues de cures. Les prêtres qui les desservent sont qualifiés, selon les titres de fondation de leurs églises respectives, d'abbés, de prieurs, de recteurs, de vicaires et de curés.

La couronne a le droit de disposer des bénéfices vacants, qui sont donnés au coucours, mais elle s'en est départie par le fait, en faveur de l'autorité ecclésiastique du pays.

L'Église portugaise ou lusitanienne, avec les établissements qui en relèvent dans les pays d'outre-mer, forme quatre provinces, dont les métropoles sont Lisbonne, Braga, Evora et Goa dans l'Inde. Nous allons en tracer le cadre et nommer les diocèses compris dans chacune :

I. *Province et patriarchat de Lisbonne.* Le patriarche est toujours en même temps cardinal et son grand-vicaire archevêque *in partibus.* Il a pour suffragants :

1° Sur le continent : les cinq évêchés de Lamégo, de Guarda, de Leiria, de Portalègre et de Castello-Branco;

2° Dans les îles : les deux évêchés d'Angra (pour les Açores) et de Funchal (Madère), plus en Afrique les trois évêchés des îles du cap Verd, de Saint-Thomé et d'Angola.

II. *Province et archevêché de Braga,* comprenant le nord du royaume. L'archevêque a le titre de primat. Six évêchés suffragants, à savoir ceux de Porto, de Bragance et Miranda, d'Aveiro, de Coïmbre, de Viseu et de Pinhel.

III. *Province et archevêché d'Evora,* comprenant la partie méridionale du royaume, avec les trois évêchés suffragants d'Elvas, de Béja et de Faro ou des Algarves.

IV. *Province et archevêché de Goa.* L'archevêque de Goa porte le titre de primat de l'Orient. Sa juridiction s'étendait dans le principe sur tous les évêchés, au nombre de sept, fondés par les rois de Portugal dans le cours du XVIe siècle et du XVIIe, aux Indes orientales et en Chine, à Cranganor, Cochin, Malacca, Macao, Méliapour ou Saint-Thomé, Pékin

et Nankin. La prélature de Mozambique, sur la côte orientale d'Afrique, relève aussi directement de son autorité. Quant aux siéges épiscopaux de cette province, ils sont, à l'exception de celui de Macao, depuis longtemps inoccupés. Leur réintégration se lie à la question du patronat des Indes. Nous préciserons, en parlant de l'Inde portugaise au chapitre XXII, la nature de ce patronat, auquel la couronne de Portugal, n'a pas renoncé, et qui a formé, dans les dernières années, l'objet d'une suite de négociations entre elle et le Saint-Siége. Toutes les difficultés paraissaient réglées par un concordat, signé le 21 février 1857 à Lisbonne; mais les cortès déclinèrent la ratification, en objectant que la couronne, malgré son droit d'autoriser ou d'interdire la publication des décrets des conciles, des lettres apostoliques, etc., ne peut, d'après l'art. 10 de l'acte additionnel, rien décider en pareille matière, lorsqu'il s'agit d'une disposition générale, ni s'engager par un concordat, sans l'autorisation préalable des chambres.

Le nouveau concordat, qui paraît devoir enfin rétablir le bon accord avec Rome et décider, dans la principale question pendante, entre les prélats portugais d'Orient et les vicaires apostoliques, n'a été conclu qu'au mois d'octobre 1859.

§ 6.

La dotation annuelle fournie au clergé par l'État, est évaluée, surle budget de 1859-60, à 165,455,000 reis, dont 100,430,000 pour les trois archevêchés et les 14 évêchés du continent, et 65,025,000 pour les deux évêchés des îles adjacentes, leurs églises et leur clergé. Le patriarche de Lisbonne, reçoit un traitement de 12 millions de reis (1),

(1) Le traitement annuel de tous les autres archevêques et évêques est fixé à 2,400,000 reis indistinctement. Toutefois plusieurs siéges, comme ceux d'Aveiro et de Pinhel, de Castello Branco et de Portalègre sont vacants, et l'annexion définitive de quelques-uns à d'autres diocèses, pourrait s'opérer sans inconvénient majeur.

sur la première de ces deux sommes, qui ne représente que la dotation de la prélature diocésaine, le bas clergé de la partie continentale du royaume étant payé sur d'autres fonds, alimentés par une contribution spéciale des communes, par le casuel et par les biens et rentes de l'Église. Sur les revenus de cette catégorie, qui forment une somme totale d'environ 630 contos par an, 3,769 curés de paroisse recevaient naguère, d'après M. de Minutoli (1), 600,996,000 reis, et 294 aides ou vicaires, 15,240,000 reis. Ainsi le traitement annuel des curés n'atteignait pas 160,000 reis (960 francs), et celui des vicaires pas même le tiers de cette somme, en moyenne. Une junte spéciale, instituée en 1844 sous le nom de *Junta do lançamento das congruas dos parochos*, est chargée de l'administration et de la répartition de ce fonds, auquel des subventions de l'État ne viennent se joindre qu'extraordinairement, en cas d'insuffisance. Les curés des îles sont seuls payés par l'État. Un autre fonds dont le produit annuel est évalué à 195,169,000 reis, sert à l'entretien des couvents de religieuses. Ajoutons que le gouvernement, de son côté, prend 6 contos sur son budget pour venir à leur aide, et qu'une somme égale est accordée par lui, à titre de secours extraordinaire aux frères du continent, derniers débris des communautés dissoutes. Après les revenus particuliers de quelques chapitres, il ne nous reste plus qu'à mentionner aussi l'émolument de la bulle de la croisade, qui s'est élevé en 1853 à près de 37 contos (2). C'est le produit des indulgences de l'Église, obtenu du Saint-Siége pour la couronne, au moyen de ladite bulle, par Philippe II. L'origine de ces indulgences, dont l'achat dispense de faire maigre le vendredi et le samedi, et dont le produit est maintenant affecté à l'éducation du clergé, remonte à l'époque des guerres avec les Maures, et l'usage s'en est perpétué

(1) Tome II, p. 6.

(2) Il ne figurait à la suite des budgets précédents que pour une somme bien moindre (5,797,000 reis).

dans la péninsule, avec cette nouvelle destination, sous l'ancien nom qui rappelle le but primitif de la taxe. On peut, d'après les chiffres qui précèdent, estimer par supputation à un milliard de reis (6 millions de francs tout au plus), l'ensemble des dépenses annuellement faites pour l'Église en Portugal et dans les îles adjacentes.

Ce bubget est notoirement insuffisant et donne à peine de quoi vivre aux pauvres desservants des églises paroissiales. L'abolition des dîmes (1) et la saisie des biens des couvents ayant privé tout à coup le clergé portugais non-seulement de ses anciennes richesses, mais de tous ses moyens d'existence, on eut le tort de ne pas se préoccuper assez de la nouvelle condition du bas clergé, qui tomba entièrement à la charge des paroisses. Se rappelant que chez lui précisément on avait rencontré les dispositions les plus hostiles au nouvel ordre de choses et la résistance la plus vive pendant la lutte, on n'admit pas en sa faveur les circonstances atténuantes de sa fausse position et de l'ignorance même d'une grande partie de ses membres, qui, l'une et l'autre, avaient été pour beaucoup dans son opiniâtreté. L'opinion publique s'anima et se déclara si fortement contre lui qu'il semblait qu'elle ne lui pardonnerait jamais. La réaction anticléricale fut telle un moment, qu'en 1835, on ne comptait plus à l'université de Coïmbre un seul étudiant en théologie. Le gouvernement n'eut pas alors la force nécessaire pour aller contre le courant de cette animosité irréfléchie. En se chargeant des dépenses du culte, l'État négligea de pourvoir d'une manière convenable à l'entretien du clergé inférieur, auquel on oublia même de procurer les moyens d'instruction nécessaires pour le rendre apte à remplir dignement les devoirs de son important ministère. Le clergé supérieur, en s'engageant plusieurs fois dans des polémiques dont il ne sortit pas avec avantage (2), compromit trop de son côté

(1) Ordonnée par un décret de la régence libératrice, du 30 juillet 1832.

(2) Comme par exemple dans le ridicule débat de 1850 avec M. Herculano, au sujet de la légende de l'apparition du Sauveur à Al-

l'influence qu'il lui appartenait d'exercer sur la situation. Toute l'église nationale eut à pâtir de cette impopularité. On laissa passer le temps sans rien faire, et sans prendre conseil des esprits qui s'alarmaient, pour la religion et la société, des conséquences faciles à prévoir de cette incurie, en partie doublée d'un faux libéralisme. En somme, les circonstances difficiles de la crise que le clergé a traversée dans ce pays, n'y ont guère été plus favorables à son éducation que ne l'avaient été jadis à celle de toute la nation les funestes abus de l'omnipotence cléricale. De l'aveu des Portugais les plus éclairés, le clergé des campagnes, maigrement rétribué et peu instruit, n'est pas à la hauteur de sa mission dans leur patrie.

Encore aujourd'hui, beaucoup de ses membres ainsi qu'une partie du peuple, dans lequel ils se recrutent, ne voyant dans la prêtrise qu'un métier, ne laissent pas seulement à désirer sous le rapport de l'instruction et des lumières, mais ne sont irréprochables ni dans leur tenue, ni dans leurs mœurs. Il en résulte que cette partie du clergé, si importante, au point de vue de l'exemple et des conseils, pour l'éducation populaire et la morale publique, manque de considération, et que l'on ne peut encore raisonnablement attendre d'elle une influence pénétrante et salutaire sur les masses.

§ 7.

C'est seulement depuis la cessation des luttes intestines que le gouvernement, reconnaissant la faute qui avait été commise, s'est aussi mis sérieusement en mesure de la réparer et surtout de mieux pourvoir à l'instruction des jeunes ecclésiastiques. Il faut observer que la suppression des couvents, en 1834, ayant entraîné celle des chaires qui y étaient consacrées à l'enseignement théologique, des années s'écou-

phonse Ier, avant la bataille d'Ourique. Cette dispute dura plus de deux ans.

lèrent avant que l'on s'occupât de le réorganiser. Une loi du 29 mai 1843 ordonna bien la création d'un séminaire par diocèse, mais la réalisation de ce projet n'est activement poursuivie que depuis 1853. Un séminaire métropolitain fut créé dans cette année, à Santarem, par le dernier pariarche de Lisbonne; il comprend une section destinée spécialement à former des prêtres et des missionnaires pour les colonies, où la plupart des églises sont tombées dans un état déplorable (1). Une dizaine d'autres diocèses sont aussi maintenant pouvus de séminaires. Tous ces établissements réunissent de 700 à 800 élèves. La bulle de la croisade, comme nous l'avons déjà dit, fournit à leur entretien. Le séminaire de Funchal (Madère) est le seul que l'État subventionne. Ajoutons qu'un décret a été rendu le 26 août 1859, sous l'administration du ministre actuel des affaires ecclésiastiques et de la justice, M. Ferrão-Martens, pour améliorer l'organisation des séminaires, y donner plus de force aux études et augmenter les garanties du savoir, par l'institution régulière d'examens et de concours. C'est une excellente mesure qui portera certainement de bons fruits.

(1) Un prêtre portugais, qui a longtemps habité la France, M. l'abbé Roquette, auteur d'un dictionnaire connu et naguère curé de la paroisse de Saint-Paul à Paris, a été appelé par le patriarche à Santarem, pour y occuper une des chaires les plus importantes.

CHAPITRE VI.

LA SOCIÉTÉ PORTUGAISE [1].

§ 1.

L'analogie qui existe, sous tant de rapports, entre le Portugal et l'Espagne, cette analogie qu'expliquent la communauté d'origine, le fait important de la réunion temporaire des deux pays sous le même sceptre, de 1581 à 1640, et le cours parallèle des événements les plus décisifs d'autres époques de leur histoire, se reproduit aussi dans les rapports généraux des classes et des conditions sociales. Les assemblées d'États connues sous le nom de cortès, marquent parmi les plus anciennes des institutions propres à toute la péninsule. Nous avons déjà mentionné, au chapitre IV, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, comme les trois éléments qui entraient jadis dans la composition de ces assemblées représentatives. En Portugal, la vie des communes se développa surtout dans le cours des deux premiers siècles

(1) Dans ce chapitre nous nous sommes principalement attaché à l'analyse des jugements exprimés par MM. de Minutoli et Forrester, qui tous les deux ont appris à connaître le pays par un long séjour. La finesse et le piquant des aperçus ont aussi, malgré la date déjà un peu ancienne de la publication, conservé de l'intérêt au petit volume intitulé : *Le Portugal, souvenirs de l'année* 1842 (Mayence, 1843, en allemand), par le prince de Liehnowski, le même qui a péri si malheureusement, avec son ami d'Auerswald, dans la tourmente révolutionnaire de 1848, à Francfort. Par le mélange d'humour et de satire qui s'y joue, ces souvenirs, sans aller jusqu'à l'indiscrétion, rappellent assez les fameuses *Lettres d'un défunt,* du prince Puckler-Muskau, sur l'Angleterre et la haute société anglaise.

de la monarchie jusqu'à la mort du roi Denis ; sous le règne d'Alphonse III notamment, un grand nombre de villes et de bourgs y obtinrent leurs chartes ou *foraes*.

Dans les campagnes, les paysans, répartis sur les immenses domaines de la couronne, du clergé et de la noblesse, à titre de serviteurs, d'hommes liges ou de cultivateurs du sol, n'avaient jamais été complètement réduits au servage de la glèbe; néanmoins leur condition trop dépendante et trop précaire ne leur permettait pas de prétendre à former un ordre à part.

Le marquis de Pombal fut le Richelieu de la monarchie portugaise. Il brisa le pouvoir que la haute noblesse et le clergé y tenaient encore, moins des institutions du moyen-âge, qui s'étaient évanouies, que des abus sans nombre qui en étaient dérivés. Afin de rendre plus tolérable une situation qu'il était impossible de changer du jour au lendemain, ce grand homme s'efforça d'élever l'élite de la bourgeoisie au niveau de la noblesse ; mais l'œuvre de ses réformes n'était soutenue que par la force de sa volonté et la ténacité de son caractère. Il n'y avait pas encore en Portugal, au dernier siècle, un tiers-état vivant de son esprit propre et qui fût quelque chose par lui-même. Les classes privilégiées, après la chute du puissant ministre, se retrouvant être à peu près tout dans une société où leur influence n'avait pas de contre-poids naturel, la dominèrent et l'exploitèrent de rechef à leur profit, en persistant dans l'abus des avantages de leur position, qui faisaient retomber sur elles et leurs créatures toute la pluie des faveurs d'une cour faible, irrésolue et mal guidée. Ce fut le temps où les favoris dévoraient toutes les ressources de l'État et de la nation, retenaient pour leurs protégés tous les offices civils et militaires de quelque importance, se servaient des deniers publics pour défrayer leur propre luxe, ainsi qu'une foule d'existences parasites, et ne savaient qu'arrêter et comprimer tout développement des forces vives du pays ; le temps où les gens de cour obtenaient sans peine, pour leurs propres affidés

d'étage inférieur, les décorations des ordres du royaume refusées à plus d'un serviteur éprouvé de l'État, où le peuple était écrasé de charges, et où Lisbonne tremblait devant l'intendant de police Manique (1). Aux abus de ce régime, encore plus criants que ceux de la monarchie de Louis XV, se joignait un sombre bigotisme qui attristait la vie sans garantir les mœurs, et sous l'influence duquel les ténèbres et la stagnation des esprits rendirent la péninsule presque insensible à ce prodigieux mouvement de la pensée, à cet assaut d'humeur critique, de persifflage et d'idées neuves et hardies qui, après avoir longtemps fait miroiter leurs éclairs au ciel douteux de la France du XVIIIe siècle, finirent par y mettre le feu aux poudres.

L'Espagne et le Portugal ne furent entraînés dans le mouvement que plus tard; mais la Révolution n'en détermina pas moins le réveil de ces deux pays, où tout concourait à la rendre également inévitable, au premier choc du dehors.

Nous n'avons à nous occuper ici de ses effets qu'en ce qui touche le Portugal. L'établissement définitif du régime constitutionnel en 1834, marque la date la plus importante de l'histoire contemporaine de cette contrée, car il a eu pour résultat de mettre irrévocablement un terme à l'exploitation de la masse par les privilégiés, en faisant cesser la compression morale et intellectuelle, en dégrevant le sol des charges les plus lourdes, et en affranchissant les personnes des liens d'une dépendance aussi ruineuse que vexatoire.

(1) Sous les règnes de Joseph et de sa fille Marie, les écuries royales ne renfermaient pas moins de deux mille chevaux et mulets; Jean VI en conserva mille, et, après la chute de dom Miguel, ce nombre fut réduit à moins de deux cents. Comment les besoins du service de la cour pouvaient-ils, au dernier siècle, justifier l'entretien d'un luxe d'équipages qui égalait presque l'effectif de toute la cavalerie du royaume? Le fait est qu'alors non-seulement la cour, mais encore nombre de familles nobles et d'autres privilégiés de la capitale trouvaient moyen de s'y faire voiturer toute l'année aux frais de la couronne. — De Lichnowski, p. 186).

Avec le triomphe de la cause libérale tombèrent aussi les anciennes distinctions d'États, dont rien ne justifiait plus le maintien dans la société nouvelle. La charte déclara tous les Portugais égaux devant la loi, et le clergé, depuis la suppression des couvents, l'abolition de la dîme et la sécularisation des biens de la main-morte au profit de l'État, n'y représente plus que l'intérêt spirituel de l'Église. Nous pouvons nous dispenser de revenir sur ce qui a déjà été dit, au chapitre précédent, de sa position actuelle dans la société. La noblesse seule, à laquelle ses titres, anciennement ou récemment acquis, ainsi que ses priviléges héréditaires, sont garantis dans certaines limites par la constitution, pourrait encore, semble-t-il, exercer dans ce pays, comme propriétaire des majorats et de la plus grande partie du sol, une prépondérance nuisible au principe de l'égalité politique et civile ; mais il n'en est ainsi qu'en apparence, et nous verrons bientôt qu'elle s'y compose aujourd'hui d'éléments trop hétérogènes pour former, dans le milieu dont elle se détache, un corps uni solidairement, ou susceptible d'une organisation menaçante pour la société, par des tendances trop exclusives et visant à l'oligarchie.

§ 2.

Sous l'ancien régime, il est vrai, la haute aristocratie portugaise n'avait été en aucun temps absorbée par le pouvoir royal aussi complètement que la noblesse française. Même après la perte de ses prérogatives féodales, elle continua d'affecter traditionnellement, vis-à vis de la royauté, l'allure indépendante de nos anciens grands vassaux. Encore aujourd'hui l'on trouve dans les provinces, même parmi les simples fidalgos, des gentilshommes de vieille roche qui ne font pas de leur noblesse moins de cas que de celle du roi. Mais il n'en est pas moins vrai que la grande majorité de la noblesse actuelle du pays est de création

moderne et que les anciennes familles ont vu leurs rangs s'éclaircir considérablement d'âge en âge. A la faveur de la législation sur les majorats, telle qu'elle avait été réglée sous le règne d'Emmanuel, leur influence s'était pourtant maintenue pendant deux siècles et demi, jusqu'à l'époque où le marquis de Pombal chercha dans la création d'une aristocratie nouvelle le moyen d'abaisser l'ancienne. Un peu plus tard, sous la reine Marie Ire, une loi de 1790 retira à la noblesse presque tout ce qui lui restait de la juridiction patrimoniale. Durant le règne orageux de Jean VI, les grâces, les titres et les ordres de chevalerie furent prodigués au milieu des continuelles vicissitudes de l'époque. Le vrai *sang bleu* des races historiques du pays est ainsi devenu de plus en plus rare. Des 74 maisons dont les armoiries entourent, dans la salle d'armes de Cintra, l'écusson royal d'Emmanuel le Fortuné et ceux des princes de sa famille, beaucoup sont aujourd'hui complètement éteintes, et parmi celles qui ne le sont pas, beaucoup encore ont survécu à leur fortune et perdu, faute de l'intelligence nécessaire pour la conserver, toute influence dans le pays.

Vainement le roi Emmanuel avait-il déclaré, en 1503, que tout noble pourrait désormais s'adonner au commerce sans déroger : la noblesse ne tint compte de cette autorisation que pour transférer sa résidence de l'intérieur dans les deux grandes cités du royaume, qui lui offraient plus de ressources pour son luxe; l'encouragement plus sérieux qui lui parvenait ainsi d'en haut, fut perdu pour elle.

A côté de la noblesse terrienne, avait d'ailleurs existé de tout temps, en Portugal, une noblesse de cour très-nombreuse, qui vivait uniquement de délégations sur les revenus du domaine royal, sur ceux des commanderies de divers ordres militaires et religieux et sur la dîme du clergé même. Le retrait de ces faveurs, dont il avait été fait un si grand abus, priva cette classe de toutes ses anciennes ressources. Les *moradias* ou rentes héréditaires, longtemps servies par l'État aux familles nobles ruinées et dé-

chues (1), furent aussi définitivement supprimées en 1822. La réaction qui porta dom Miguel au pouvoir ranima quelques-unes des espérances de ces familles appauvries, mais ne releva pas leur fortune. Aussi des emplois subalternes dans l'administration, l'armée ou l'église, sont-ils devenus la seule ressource de beaucoup de leurs descendants. Quant à la partie riche et réellement considérable encore de l'ancienne noblesse, qui s'était prononcée pour dom Miguel, beaucoup de ses membres le suivirent dans l'exil, après la capitulation d'Evora-Monte; depuis, rentrés dans leur patrie pour la plupart, ils ne se sont pas encore tous ralliés, et n'ont pas demandé de siéges dans la nouvelle pairie; affectant de se tenir à l'écart, dans une attitude semblable à celle de nos légitimistes de France (2), et vivant comme ceux-ci de souvenirs, ils se sont eux-mêmes privés de toute influence directe sur les affaires du pays, auxquelles ils finiraient par devenir complètement étrangers, si des regrets stériles devaient continuer à détourner leur attention des véritables intérêts du présent et de l'avenir de leur patrie. Si, parmi ces anciennes familles, il s'en trouve encore qui n'ont rien oublié et presque rien appris, et où l'éducation de la jeunesse même laisse beaucoup à désirer, relativement à ce que l'esprit, les besoins et les progrès de notre siècle exigent, il en est pourtant aussi dans le nombre qui peuvent se montrer fières d'avoir conservé intact l'héritage des qualités chevaleresques et de la courtoisie de leurs ancêtres, et dans lesquelles respire une distinction qui commande le respect, et qui se ma-

(1) Ce n'étaient, dans l'origine, comme l'indique assez la dénomination portugaise de ces rentes, que des indemnités de logement accordées par le roi aux gentilshommes de sa cour.

(2) Observons toutefois que, même au point de vue du principe affiché par ses partisans, les prétentions de dom Miguel ne portaient qu'une fausse couleur de légitimité, puisqu'elles tendaient à l'annulation des droits de l'aîné au profit du cadet. Il y avait donc là une étrange contradiction.

nifeste particulièrement dans leurs rapports avec les étrangers (1).

Toutefois, ce n'est pas l'ancienne noblesse, mais la noblesse de création moderne et en majeure partie même postérieure à l'établissement du régime constitutionnel, qui domine aujourd'hui dans le gouvernement de l'État, dirige les affaires et forme la classe la plus influente du pays. La restauration de la charte en 1834 devait nécessairement porter au faîte des honneurs et du pouvoir, les hommes nouveaux qui avaient leurs brevets de noblesse dans le talent, le courage et la persévérance déployés au service d'une cause dont le triomphe avait été principalement décidé par leurs efforts. C'étaient des promotions naturelles et bien justifiées. Dans la suite, il est vrai, le caprice des révolutions qui continuèrent d'agiter le pays, amena de nouvelles créations de titres, parfois trop multipliées; chaque gouvernement nouveau fut obligé de céder plus ou moins aux instances de cette foule de satellites qui, dans le tourbillonnement des partis, se pressaient autour des astres naissants, avec l'ambition de poindre à leur tour comme étoiles fixes au firmament politique. Cette noblesse du jour, animée du désir de faire rapidement fortune, ne partage pas l'indifférence ou le dédain de l'ancienne pour les professions lucratives; elle a des intérêts dans la banque, les fonds publics, le commerce des vins ou la ferme des monopoles de l'État, et n'a pas négligé non plus l'acquisition de vastes biens immobiliers, en spéculant sur l'achat des ci-devant propriétés de la couronne et de l'Église; l'agiotage enfin doit également être compté parmi les sources de l'opulence d'une partie de ses membres.

(1) Nous devons citer comme un livre très-curieux, pour les origines et la filiation de l'ancienne noblesse portugaise, les *Memorias historicas e genealogicas dos grandes de Portugal* par dom Ant. Caet. de Sousa; Lisbonne, 1742. Ce livre, dédié au roi Jean V, fait autorité dans le pays, en matière de généalogie; c'est le d'Hozier portugais.

§ 3.

On distingue aujourd'hui dans la hiérarchie nobiliaire du Portugal les classes et degrés suivants :

1° La grandesse, réminiscence des *Ricos homens* du moyen-âge, à laquelle participent, sous le régime actuel, tous les hauts prélats, c'est-à-dire le patriarche, les archevêques et les évêques, à l'exception toutefois de ceux des colonies ; les ducs, leurs fils, qualifiés de marquis, et leurs filles ; les marquis de leur propre chef et les comtes, les vicomtes, barons et simples gentilshommes auxquels elle a été particulièrement conférée, et tous les pairs du royaume indistinctement ;

2° La noblesse titrée intermédiaire (*titulares*), comprenant les vicomtes et les barons non investis de la grandesse (1) ;

3° La simple noblesse des *fidalgos da casa real* ou gen-

(1) L'*Almanach de Portugal pour* 1856, le dernier paru, énumère 7 titres de ducs, 21 de marquis, 79 de comtes, 33 de vicomtes et 13 de barons, compris dans la grandesse ; plus 69 vicomtes et 93 barons non investis de la grandesse. Il est fait abstraction, sur notre liste, des titres secondaires (*titulos encorporados*) qui accompagnent les titres supérieurs, ainsi que des titres étrangers.

Les ducs sont actuellement ceux de Cadaval (dont le titre est le plus ancien et remonte à 1648), de Lafoes (1718), de Victoria (titre conféré en 1812 à Wellington), de Terceire (1832), de Palmella (1833), de Ficalho (duchesse créée en 1836) et de Saldanha (1846).

Un seul titre de marquis et 7 de comtes remontent au XVIe, 2 de ces derniers même au XVe siècle.

Trois titres de marquis, 10 de comtes et 2 de vicomtes sont du XVIIe siècle ; 8 titres de marquis, 14 de comtes et 2 de vicomtes datent du XVIIIe. Jean VI a créé en outre, de 1801 jusqu'à sa mort, 2 marquis, 17 comtes, 17 vicomtes et 9 barons. Toutes les autres nominations sont postérieures et contemporaines de la génération vivante.

Le titre de baron, qui est nouveau ou n'était du moins autrefois que d'un usage très-rare en Portugal, y a également été prodigué de nos jours. On n'y comptait encore que 5 barons, il y a quarante ans ; leur nombre dépasse aujourd'hui la centaine.

tilshommes de la maison du roi, partagés en deux catégories, dont chacune comporte une subdivision en trois grades, qui sont ceux de *moço* (gentilhomme de service), de *cavalleiro* (chevalier) et d'*escudeiro* (écuyer), et qui se distinguent aussi, dans le costume de cour ou de cérémonie, par la couleur des uniformes dont l'usage du pays leur a fait également un attribut caractéristique.

Après la qualité de fidalgo, qui est essentiellement héréditaire, il reste à mentionner la noblesse personnelle et viagère seulement qui s'attache, en Portugal, au rang et aux fonctions de tous les chevaliers des ordres du royaume (1), de tous les officiers de l'armée, des professeurs et des gradués de l'université et du haut enseignement en général, des ecclésiastiques depuis le grade de sous-diacre, des magistrats, des employés supérieurs de l'administration, des conseillers municipaux, en un mot, d'une foule de notabilités que nous n'avons pas la prétention d'énumérer toutes. Le fisc a su d'ailleurs mettre à profit la passion qui existe pour les titres et les autres distinctions nobiliaires, en frappant les brevets et les diplômes qui les confèrent de droits de timbre considérables et de droits de grâce encore plus élevés (loi du 10 juillet 1843).

Quelques observations sont encore nécessaires pour établir nettement les rapports légaux actuels de l'organisation

(1) Les ordres de chevalerie maintenus en Portugal, où les décorations en ont été parfois aussi prodiguées, sont au nombre de 6. Ils comprennent les célèbres ordres, ci-devant religieux et militaires d'Aviz, du Christ et de Saint-Jacques, l'ordre de la Tour et de l'Épée, celui de la Conception de Notre-Dame de Villavicoça et celui de Sainte-Isabelle, pour les dames. Les trois premiers, jadis pourvus de grandes dotations en terres et de riches commanderies, étaient soumis à des règles monacales jusqu'en 1789, année de leur transformation en ordres du mérite civil et militaire par la reine Marie Ire. Définitivement sécularisés en 1834, ils se composent aujourd'hui de grand'croix, de commandeurs et de simples chevaliers. Nous renvoyons pour l'historique, l'organisation et les insignes des six ordres mentionnés, à l'annexe n° 4.

de la noblesse en Portugal. Il importe de faire remarquer d'abord que la pairie et la grandesse sont des qualités distinctes, celle-ci n'impliquant pas nécessairement la pairie, quoique la pairie implique toujours la grandesse. Nous avons déjà vu que les évêques des colonies n'ont pas été comme ceux du royaume admis à siéger dans la chambre haute, exclusion que paraît avoir déterminé l'éloignement des siéges de ces prélatures d'outre-mer. A l'égard des titres de noblesse qui dépassent la qualité irrévocablement héréditaire de fidalgo, une restriction très-importante a été consacrée par la constitution en vigueur. Bien que les droits de la noblesse héréditaire en général et certains de ses priviléges réels, comme le bénéfice des majorats qui lui sont acquis, aient été de nouveau reconnus et placés sous la sauvegarde du § 30 de l'article final de la charte, il résulte cependant de l'interprétation de ce que le § 14 du même article porte, au sujet de l'abolition des priviléges personnels, que la confirmation royale est aujourd'hui nécessaire pour la validité de la transmission de tous les titres dont il s'agit. A cet égard il n'y aurait même pas lieu de distinguer si les titres ont été conférés avec un droit héréditaire perpétuel, où s'ils n'ont été accordés, comme cela se fait très-souvent en Portugal, qu'avec l'hérédité pour deux générations, ou viagèrement seulement. Aussi voit-on des familles miguélistes qui, pour échapper à l'obligation légale de la demande de confirmation de leurs titres, à la mort de leur chef, ont renoncé à les porter et se contentent de l'état de simples gentilshommes. Il en résulte que c'est parmi les fidalgos que l'on retrouverait aujourd'hui le plus de descendants des races qui sont véritablement les plus anciennes du pays. Les enfants, aînés et cadets, des personnages titrés, si l'on excepte ceux des ducs, n'ont aussi, du vivant de leur auteur, que la qualité de simples gentilshommes, à moins d'avoir obtenu le droit de porter les titres secondaires de la famille. Quant au droit d'aînesse et aux priviléges de succession, ils sont limités au bénéfice des majorats; à l'égard

de tous les autres biens tant immobiliers que mobiliers, tous les enfants des deux sexes indistinctement, dans la noblesse comme dans les autres classes, y succèdent à parts égales, avec cette particularité qu'en Portugal, même les enfants naturels reconnus, ne prennent pas seulement le nom de leur père, mais entrent aussi dans le partage des biens libres qu'il laisse à sa mort avec les mêmes droits que ses enfants légitimes. Une pareille disposition témoigne évidemment en faveur de l'esprit libéral et charitable qui l'a fait concevoir ; mais n'est-il pas à craindre qu'elle n'ait pour conséquence d'un autre côté l'affaiblissement du respect des liens sacrés du mariage? Ajoutons que, dans ce pays, les femmes de la noblesse gardent leurs propres noms de famille même dans le mariage, et peuvent également être admises par grâce royale à succéder aux titres paternels.

§ 4.

Le plus important des priviléges conservés par la noblesse portugaise, le seul du moins dont les effets soient matériellement appréciables, bien qu'ils n'aient pas précisément toujours été très-heureux pour elle, est le droit des majorats (*morgados*). L'origine en remonte, dans ce royaume, au commencement du XIVe siècle. Longtemps la tendance à immobiliser ainsi la propriété, pour la rendre inaliénable, indivisible et insaisissable de la part des créanciers, au profit de l'aîné de la famille, fut telle, par suite de la facilité avec laquelle l'esprit de la législation de l'époque se prêtait à ces désirs, que les majorats non-seulement menacèrent d'envahir tous les biens-fonds, mais s'appliquèrent même à la conservation intacte de titres de la dette publique et d'autres objets mobiliers de grande valeur. Les progrès alarmants de ce mode de constitution de la propriété ne manquèrent pas d'exercer sur l'agriculture du pays une déplorable influence, sans que le but des fondateurs de majorats fût atteint, et que la stabilité de l'état de fortune ni même

l'aisance de leurs successeurs se trouvât bien garantie; car ceux-ci, s'étudiant, dans leurs moments de détresse, à éluder la loi, n'y réussissaient que trop bien, mais non sans être obligés de passer par des conditions bien plus ruineuses que celles de la simple vente, qui leur était interdite. Ces considérations déterminèrent le marquis de Pombal à introduire dans la législation des majorats, une première réforme par la loi du 3 août 1770. En cassant beaucoup d'anciens majorats dont le titre n'était pas conforme aux nouveaux principes qu'il établit, restreignant la faculté d'en créer de nouveaux et ne permettant cette création que pour des propriétés d'un revenu plus considérable, d'un million de reis au moins, ou de 600,000 reis, par exception, pour les terres nouvellement défrichées, il parvint à rendre libre une grande partie du sol portugais. Un projet de loi déjà voté par la chambre des députés, mais rejeté par les pairs, et dont il paraît que l'on s'occupe de nouveau, proposait de ne conserver que les majorats d'un revenu de 2 contos au moins, d'en permettre aussi la conversion en titres de la dette publique, et de rendre l'établissement de nouveaux majorats encore plus difficile que par le passé.

Les emphytéoses (*prazos*) sont la forme d'exploitation du domaine utile qui accompagnait autrefois le plus généralement, en Portugal, la propriété des majorats, dont les titulaires ne se réservaient que le domaine direct. Elle y affecta une très-grande variété de combinaisons, dans lesquelles se glissèrent aussi des dispositions tendant à l'inaliénabilité, qui subsistent encore en partie. Malgré les réformes libérales, les titres des biens de cette catégorie sont restés, en effet, hérissés de telles complications, au grand détriment des intérêts de leurs possesseurs, que M. de Vasconcellos croit pouvoir affirmer qu'il n'y a pas, en Portugal, un seul prazo qui n'ait déjà fourni matière à procès.

La transformation de la plupart de ces terres en biens libres ou allodiaux serait donc une simplification très-

étroits; cependant une véritable fusion de cette classe ne saurait être que l'œuvre du temps, et elle ne paraît même possible que dans la couche supérieure dont on peut considérer dès à présent la pairie comme le noyau. Plus bas, le trop grand usage des distinctions nobiliaires, en a beaucoup affaibli l'importance sociale. En présence du mouvement rapide des intérêts qui se pressent de nos jours et du renouvellement continuel des forces qui y sont mises en jeu, l'institution de la pairie même n'a pu raviver dans ce pays l'esprit de caste, et par le fait de l'influence souveraine des mœurs et des tendances communes à tous les peuples de civilisation latine, le Portugal, nonobstant son amour des titres et peut-être à cause de la grande compétition même dont ils y sont l'objet, est sorti de ses dernières révolutions avec un tempérament presque aussi démocratique au fond que celui de la France moderne. Les rapports multiples de la sphère d'activité pratique des gens du monde n'y comportent plus qu'une seule société, accessible à tous ceux qui savent y faire valoir une certaine éducation ou les autres avantages réels ou personnels que ce monde apprécie partout de plus en plus, sans trop s'enquérir de la naissance.

§ 6.

La recherche des places, des titres, des faveurs et des distinctions, qui d'ordinaire anoblissent la personne de l'impétrant, comme on l'a vu plus haut, est extrême en Portugal. L'homme riche, de son côté, y parvient assez facilement aussi à se procurer, avec le brevet de fidalgo, un droit de noblesse héréditaire. Il est donc bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir dans ce pays une ligne de démarcation entre la noblesse inférieure et une foule de personnes appartenant à des conditions diverses, qui ailleurs ne quittent pas les rangs de la classe moyenne ou bourgeoise.

Cet amour des titres et des qualifications prétentieuses,

commun à d'autres nations du midi de l'Europe, perce également dans les formes de courtoisie en usage dans la conversation et les relations ordinaires de la société, en Portugal. Comme en Italie, on croirait y manquer aux lois de la politesse en ne traitant pas d'Excellence (*Excellencia*) ou au moins de Seigneurie (*Senhoria*) tout homme et toute femme de qualité, tout homme comme il faut ou paraissant tel. Les mœurs ont beaucoup renchéri à cet égard sur les distinctions autorisées par d'anciennes lois, dont elles ne tiennent plus compte. Le ministère des affaires étrangères seul, se piquant de plus de rigorisme, fait encore passer, dans sa correspondance avec les particuliers, nombre d'Excellences et de Seigneuries, acceptées par le plus beau monde, sous le niveau du vieux *merce*, synonyme de notre appellation de monsieur, que l'on ne refuse pas à l'homme du peuple et que cette vulgarité tend à faire tomber en désuétude. Parmi les formes aujourd'hui généralement usitées, la plus familière est l'apostrophe *voce*, contraction de *vossa merce* (votre grâce), semblable à l'*usted* des Espagnols. Le *vous* français, qui se traduit par le *vos* portugais, n'a pas encore pu se naturaliser dans le langage ordinaire; il n'est employé que dans les discours d'apparat.

A ce luxe de qualifications honorifiques, se joint un luxe de noms propres dont l'origine demande quelques explications. La plupart des Portugais portent, comme on sait, plusieurs noms de famille, parmi lesquels l'étranger s'étonne souvent de rencontrer, chez des personnes de médiocre condition, les noms les plus illustres du royaume. Cette bizarrerie, assez énigmatique de prime abord, tient à certaines particularités des usages tant anciens que modernes du pays. Rappelons d'abord le privilége déjà mentionné de la femme de qualité de conserver son nom de famille même dans le mariage. Il s'ensuit que les enfants aussi joignent très-souvent le nom de leur mère à celui du père, et que le premier est même adopté par eux de préférence, lorsque la mère est d'une condition supérieure. Il

faut observer ensuite qu'en Portugal le parrain joue dans les familles un rôle plus important qu'ailleurs. La coutume du pays est en cela fort louable; elle ne le dispense pas de prendre à cœur l'accomplissement des devoirs qu'il a promis, sur les fonts baptismaux, de remplir envers son filleul, mais l'oblige à lui témoigner une sollicitude constante. Cette parenté spirituelle, qui a le caractère d'un lien sérieux, n'est pas toujours confinée dans le cercle des intimes; elle s'établit aussi patriarcalement entre des personnes de conditions très-inégales, et autorisait même les inférieurs à joindre à leurs propres noms ceux de leurs parrains. Ainsi les grands noms, dans les familles des individus qui les portent, ne sont très-souvent, en Portugal, que l'indice d'anciens rapports de patronage et de clientèle ou même de domesticité. Ces associations de noms disparates sont surtout fréquentes chez les descendants des juifs convertis ou nouveaux chrétiens, qui, dans les temps de persécution, avaient le plus grand intérêt à couvrir leurs enfants de l'égide d'un puissant protecteur.

Les Portugais éclairés conviennent de l'exagération dans laquelle la vanité des titres et l'esprit de gentilhommerie, qui de la classe moyenne descend jusque dans le peuple, a fait tomber leurs compatriotes. « Il n'y a pas, » dit M. de Vasconcellos, « une nation plus jalouse de sa dignité que « la nation portugaise. Jamais un Portugais ne consentira « à devenir commissionnaire au coin d'une rue ou porteur « d'eau, à conduire une chaise à porteurs, ou à s'atteler à « une de ces charrettes à bras que l'on rencontre à chaque « pas dans les rues de Paris. Sa fierté se révolte contre « cette espèce de service. Il préfère abandonner la patrie, « traverser l'Océan et aller au Brésil gagner son pain loin « de ses amis et de ses parents. » L'honorable auteur auquel nous empruntons ce passage y met le doigt sur l'espèce d'infirmité morale dont les peuples de la péninsule ont trop longtemps souffert, mais dont, grâce aux progrès du bon sens, ils commencent heureusement à se guérir. Un travers,

même innocent dans le principe, devient presque toujours nuisible par ses conséquences ultérieures. L'excès des prétentions à la gentilhommerie est, sans nul doute, une des causes qui, dans les derniers siècles, ont le plus retardé l'Espagne et le Portugal. Par les fausses idées d'honneur qu'elles caressent et surexcitent, nombre d'existences que l'intérêt individuel et social le plus évident aurait dû pousser ou maintenir dans les voies du travail productif, y ont été beaucoup trop sollicitées à sortir et à s'écarter de ces voies naturelles. En se généralisant, de pareilles erreurs, l'histoire en offre maint exemple, ont tari la sève et brisé le nerf de la vitalité de plus d'un peuple, au point de faire échouer tout son héroïsme devant l'inexorable fatalité d'un destin vengeur. Influencée par ce qu'elles ont de contagieux, la bourgeoisie en particulier perd cet esprit qui, dans les pays les plus riches et les plus avancés de l'Europe, a décidé de son importance et de sa fortune, et si puissamment activé le développement du bien-être et du progrès dans la société tout entière. Si d'une part le dédain pour les humbles services que rend le pauvre mais laborieux Galego, et qu'un Portugais tout aussi pauvre croit au-dessous de lui, a son côté très-fâcheux comme préjugé populaire, de l'autre on ne saurait guère approuver davantage un abus de distinctions nobiliaires, qui convie à l'imitation des allures de la noblesse beaucoup d'éléments d'extraction toute bourgeoise, qui auraient tout intérêt à ne pas se séparer de leur souche, et dont ce déclassement ne tend qu'à fausser le caractère et la position. En effet, ce n'est nullement le peuple, mais cette partie hybride et déroutée de la classe moyenne, qui s'est trouvée mêlée, en Portugal, à tous les troubles des 25 dernières années. C'est elle surtout qu'atteint le reproche de s'être appliquée à une politique oiseuse plus qu'à l'activité soutenue qui produit et améliore, et d'avoir, par son inconsistance, sa turbulence, longtemps formé le levain d'opposition dans les menées successives de tous les partis. Elle est le milieu dans

lequel, selon les circonstances, avec les grands mots de patrie, de liberté et de progrès, les anciens septembristes, les progressistes, tous les libéraux exaltés et, par moments, les miguélistes eux-mêmes, ont trouvé tour à tour le meilleur terrain pour leur propagande et les auxiliaires les plus prompts à les suivre.

Les conditions de fortune pour l'avénement d'une aristocratie bourgeoise parfaitement indépendante, formée de riches capitalistes et de spéculateurs, ne se trouvent en Portugal que dans le haut commerce de Porto, et dans un certain nombre de familles opulentes de Portugais, auparavant établis au Brésil, que les ravages de la fièvre jaune surtout ont décidés depuis plusieurs années à y réaliser leurs biens et à revenir dans leur patrie originaire (1). Mais ces familles ne mettent pas moins d'empressement que les autres à s'affilier à la noblesse, et ce qui les y porte ce n'est pas uniquement la manie des titres, mais l'ornière d'un cercle vicieux, le besoin de se créer des ressources de société, que la petite bourgeoisie composée des marchands et des artisans du pays, classe généralement très-arriérée et peu aisée, indolente et routinière, ne saurait leur offrir sous aucun rapport.

Pour résumer notre pensée sur un sujet auquel nous nous sommes déjà trop longtemps arrêté peut-être, n'hésitons pas à dire que l'abus des tendances nobiliaires en Portugal nous semble devoir être combattu par les amis véritables de leur pays. C'est un mal qu'il ne faut pas s'exagérer, mais encore moins se dissimuler. Il est évident qu'au point où en sont les choses, il importe de réagir contre l'esprit plutôt que contre la lettre de formes qui ont envahi une trop grande

(1) On croit que la somme des capitaux liquides et disponibles, alors rapportée par eux en Portugal, dans le cours des années 1852 et 53 principalement, ne saurait être évaluée à moins de 100 milions de cruzades ou environ 300 millions de francs, en espèces (L. Debraux. Rapport sur la situation économique du Portugal, dans les *Mittheilungen*, recueil statistique publié par le gouvernement autrichien; année 1854, liv. V, p. 7, note 1).

partie de la société, pour qu'il soit possible d'en avoir raison autrement que par la force morale d'exemples persuasifs, seule capable de redresser peu à peu les faux plis qu'une longue habitude a fait prendre aux mœurs. C'est en s'attaquant directement aux préjugés sociaux que ces formes ont engendrés, que l'on parviendra le plus sûrement à convaincre l'opinion de la vanité de celles-ci, dans leur application banale, et par cela même à en relever le prestige dans la sphère où elles ont une signification réelle.

Il nous reste à mentionner le fait le plus caractéristique pour l'insuffisance actuelle du rôle de la bourgeoisie, dans la société portugaise, celui qui fait le mieux ressortir le genre d'infériorité qui l'empêche encore de prétendre à l'influence et à la considération dont les classes moyennes jouissent dans la majeure partie de l'Europe, et qu'elles sont en bonne voie d'acquérir même en Espagne.

Dans tout le Portugal, si l'on excepte Porto, la seconde ville du royaume, la banque et le négoce, les manufactures et toutes les entreprises industrielles d'une certaine importance, sont presque exclusivement entre les mains des étrangers, qui y sont établis au nombre de plusieurs milliers. Ils habitent surtout Lisbonne, Porto et Funchal. Les plus riches et les plus influents parmi eux sont les Anglais, possesseurs de la majeure partie des capitaux engagés dans les grandes exploitations du pays, et créanciers principaux de la dette portugaise. En seconde ligne il y a lieu de mentionner d'abord beaucoup de Français et d'Allemands, qui y ont aussi formé des établissements de commerce et d'industrie plus ou moins considérables, y tiennent des magasins de détail ou y exercent diverses autres professions lucratives. Des Belges, des Hollandais, des Italiens, etc., complètent cette liste de concurrents, sur laquelle on chercherait toutefois vainement des Espagnols.

Mais, à part les grandes maisons de banque et de commerce, qui ont leur place marquée dans la haute société, ces étrangers vivent généralement entre eux et n'ont que

des relations d'affaires avec les autres familles du pays, très-peu accessibles dans leur intérieur.

§ 7.

Dans les campagnes aussi, le nombre des petits propriétaires ayant le degré d'aisance nécessaire pour former le noyau d'une classe de paysans indépendante et capable de se suffire à elle-même, est encore trop restreint en Portugal. De petits fermiers, avec une multitude de pauvres journaliers, y constituent la grande masse d'une population rurale encore privée de toute instruction, et sur laquelle la multiplicité des charges de l'impôt et des autres redevances dont est grevé le sol, qu'ils ne cultivent qu'à titre précaire, pèsent encore d'un poids très-lourd et parfois même écrasant. On la dit indolente, notamment celle de l'Alemtejo, qui passe pour être l'Irlande du Portugal ; mais il ne faut pas oublier que cette province a été de tout temps la plus négligée du royaume, et nous avons déjà vu, page 52, ce que Forrester pense de l'application trop générale de ce reproche de paresse. Ajoutons, pour compléter le témoignage de cet auteur, qui est lui-même un propriétaire très-considéré dans le pays, et dont on ne saurait par conséquent récuser la compétence, que le paysan portugais n'est pas seulement doué d'une compréhension facile et d'une jovialité d'humeur que sa sobriété rend encore plus remarquable; il est aussi parfaitement susceptible d'acquérir l'amour du travail pour peu qu'on l'encourage, et, ce qui ne devrait pas moins intéresser en sa faveur, il est en même temps soumis, docile et plein de déférence pour les propriétaires du sol, qui sont restés des seigneurs à ses yeux. En général cependant, sa condition actuelle n'est pas enviable, non plus que celle de la population maritime, qui comprend les pêcheurs et les matelots. Aussi le Portugal, malgré des ressources naturelles suffisantes pour fonder sa richesse et assurer la prospérité d'un bien plus grand nombre d'habitants, est-il moins

que la plupart des autres pays exempt des tristes plaies du paupérisme.

Les misères du prolétariat présentent un spectacle particulièrement affligeant dans les îles, où la masse des cultivateurs, et parmi eux ces pauvres vignerons qui plantent les ceps et soignent la récolte des vins délicieux de Madère, ne possèdent absolument rien, vivent au jour le jour et souvent se voient réduits à la plus affreuse disette. Dans les campagnes de la partie continentale du royaume, le tableau. sans être aussi sombre, laisse également beaucoup à désirer. Les disettes, fréquentes dans les dernières années surtout, ont parfois poussé vers le Brésil des flots d'émigrants des Açores, de quelques autres provinces et même de celle de Douro et Minho, bien qu'elle soit la mieux cultivée de toutes. Le même penchant se fait remarquer dans la population maritime, dont les rapports avec le commerce étranger le développent naturellement. Ainsi beaucoup de matelots portugais vont louer leurs services aux marines étrangères et profitent surtout de l'occasion, qui leur est le plus fréquemment offerte, de s'engager à bord des navires anglais.

Ces émigrations paraissent d'autant plus regrettables qu'une immigration périodique et régulière de Galegos, atteste le manque de bras dans le pays. Ces honnêtes et robustes enfants de la Galice, les Auvergnats ou les Savoyards de la péninsule ibérique, sont très-répandus en Portugal. On y a estimé leur nombre à environ 50,000, dans les grandes villes seulement, où ils font, depuis un temps immémorial, organisés en corporations, les métiers indispensables de porteurs d'eau, de portefaix, de charbonniers et de commissionnaires. Beaucoup de leurs compatriotes viennent en outre, chaque année, faire un tour laborieux dans les campagnes du pays, à l'époque des récoltes, après la rentrée desquelles ils s'en retournent chez eux; enfin un certain nombre de nègres (*pretos*) et de gens de couleur de l'Afrique et des colonies forment, à Lisbonne, à Porto et à Sétubal, une autre

population flottante, employée principalement à des services domestiques, mais qui va tous les jours en diminuant (1).

L'indigence, la mendicité et la prostitution, ces plaies qui trahissent les maux intérieurs dont souffrent plus ou moins tous les grands centres de population, ne sont aussi que trop apparentes à Lisbonne et dans plusieurs autres villes du royaume. C'est un fait qui afflige, mais qui ne saurait étonner. L'indigence est une fatalité qui s'attache au sort de beaucoup de familles dans une société où tant d'hommes, plutôt que de chercher à fonder solidement leur existence sur leur propre industrie, ne visent qu'à obtenir du gouvernement ou des communes une place, quelque minime qu'elle soit, et où l'État, déjà très-embarrassé de suffire à la rétribution de ses nombreux employés, leur vie durant, n'a pas toujours les moyens de secourir efficacement toutes les misères que peut entraîner leur mort. Mais avant de découvrir les souffrances de la pauvreté qui se cache, les yeux du voyageur en Portugal, si nous nous en rapportons au témoignage de l'un des derniers visiteurs qui ont écrit sur ce pays, y sont encore désagréablement affectés par le spectacle de celle qui s'affiche. Bien que défendue par les lois, la mendicité, avec son attirail de haillons et d'infirmités réelles ou simulées, y vaguerait assez librement sur la voie publique, importunant les passants, et encombrant les avenues des hôtels, ainsi que les portes des églises. Elle y est de tous les âges et se montre sous toutes les formes, dans la capitale comme dans les villes de province. Parmi ces dernières, Guimaraëns, en particulier, n'aurait rien à envier sous ce rapport à aucune ville des Castilles, et pourrait offrir à un Callot, dans la variété fantastique de ses types de mendiants, les plus précieux sujets d'étude.

(1) Autrefois ces pauvres nègres avaient en outre deux singulières spécialités : on leur faisait blanchir à la chaux les façades des maisons, et on les poussait dans l'arène pour agacer les taureaux trop peu agressifs.

La prostitution aussi est grande. Elle s'exerce le plus ouvertement à Lisbonne, qui a trouvé son Parent Duchâtelet dans le docteur F. I. dos Santos Cruz (1). L'organisation du régime de surveillance administrative et de police médicale qui la concerne, dans cette capitale, paraissait aussi très-défectueuse à M. de Minutoli, qui écrivait en 1854. En reproduisant toutefois ici ses observations avec leur date, nous croyons devoir aussi faire d'avance la part des améliorations, que depuis lors on s'est occupé d'introduire dans ces deux branches de la police générale, si importantes, au point de vue de la morale et de la santé publiques.

§ 8.

Une ferme consistance, de fortes traditions, la conscience nette de leur rôle et des vues claires pour l'avenir, font encore en partie défaut aux divers éléments dont se compose la société portugaise, qui, depuis qu'elle s'est arrêtée sur la pente des révolutions, cherche toutefois visiblement à reprendre son assiette. Le clergé et l'ancienne noblesse y ont perdu, du même coup et par leur propre faute, une influence qu'il ne leur sera possible de rétablir qu'à la condition de rompre entièrement avec les souvenirs du passé. La noblesse moderne n'a pas encore la discipline et la cohésion nécessaires pour constituer un solide élément conservateur; il lui manque la consécration du temps et de solides racines. L'intrusion continuelle dans ses rangs de tout ce qui a quelque aisance ou quelque instruction dans la bourgeoisie, n'est favorable à aucune des deux classes, ne pouvant que nuire à leur esprit normal. Cette partie de la classe moyenne qui met principalement son ambition dans la chimérique dignité que procure l'affiliation nominale à une classe supérieure, se méprend sur ses véritables intérêts, et néglige trop de se mettre à la hauteur d'une mission dont ils devraient mieux lui enseigner les devoirs. Le peuple au-

(1) Son livre est intitulé : *Prostituição na cidade de Lisboa.*

dessous d'elle, avec la petite bourgeoisie, presque aussi arriérée, ne forme encore qu'une masse sans lumières, trop passive et jusqu'ici, politiquement, presque inerte. Il y a pourtant dans cette masse un excellent naturel, d'heureuses dispositions, des germes d'activité féconds à tirer de leur sommeil, à cultiver et à développer. L'éducation populaire, dans laquelle tout dépend d'une direction intelligente appuyée de salutaires exemples, est sans contredit, parmi les questions à l'ordre du jour, en Portugal, la plus importante par l'influence décisive qui doit en résulter pour l'avenir de ce pays. Quant à l'armée elle a heureusement cessé d'y être un instrument de révolution et fini par comprendre que son devoir est l'obéissance, qu'elle ne doit être que le bras du pouvoir légal.

L'examen des rapports généraux et particuliers de cet état social, dont nous venons de parcourir toutes les gradations, porte finalement à conclure qu'aucune des classes que comprend la société portugaise n'est encore assez vigoureusement constituée pour y exercer, sur tout le corps social, une influence déterminante et pénétrante. Aucune, réduite à ses propres forces, n'y est pleinement en mesure de guider les autres avec assurance, ni de leur imprimer, résolûment et avec une autorité suffisante, la direction dans les voies du progrès et de la régénération. Cette impulsion, le pays, dans les circonstances actuelles, ne peut l'attendre que de la royauté, qui seule y a conservé tout son prestige, d'une royauté constitutionnelle, dont le rôle, indiqué par les besoins de la situation, n'est pas toutefois seulement de régner, mais surtout aussi de bien gouverner. La *charte* y a pourvu, en armant le chef de l'État du *veto*, et lui réservant le droit de créer des pairs en nombre illimité; elle a donné ainsi des points d'appui solides à l'autorité royale, et laissé à la couronne une latitude suffisante pour déployer son action, et prendre l'initiative de toutes les grandes mesures sur lesquelles se fonde l'espoir d'un peuple qui a pleine confiance dans les intentions paternelles de son jeune souverain.

CHAPITRE VII.

GOUVERNEMENT, POLITIQUE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU ROYAUME.

§ 1.

Le roi, d'après la constitution portugaise, ainsi qu'on l'a dit au chapitre IV, est le chef suprême de l'État, investi du pouvoir exécutif, qui, dans ses mains, s'applique à la direction de la politique extérieure comme à celle de l'administration intérieure du royaume. Il gouverne, en cette double qualité, avec l'assistance du Conseil d'État et par l'organe de son ministère, que la charte constitutionnelle déclare tous les deux responsables envers les cortès, dans la personne de chacun de leurs membres.

Le Conseil d'État, institué par la charte, mais dont les attributions n'ont été complètement déterminées que par une loi du 3 mai 1845, est le conseil privé de la couronne en matière de politique et d'administration, ainsi que le premier tribunal administratif du royaume. Il forme deux sections, celle du conseil proprement dit et celle du contentieux. Le roi en est lui-même le président, et prend son avis sur toutes les questions et toutes les mesures importantes qui touchent au gouvernement, à l'administration ou aux négociations ouvertes avec les puissances étrangères, comme dans les autres cas où il juge à propos de le consulter.

Le Conseil d'État compte ordinairement douze conseillers en service actif (1), qui sont nommés à vie par le roi et ont

(1) Parmi eux figurent le patriarche de Lisbonne, les maréchaux ducs de Saldanha et de Terceire, d'anciens ministres comme le comte

droit chacun à un traitement de 2 contos de reis (environ 12,000 fr.), sur le budget du ministère de l'intérieur ; plus deux conseillers en service extraordinaire et deux auditeurs, remplissant les fonctions du ministère public.

§ 2.

L'administration centrale est répartie entre sept départements ministériels et un comité financier, la junte du crédit public. Peut-être pourrait-elle, et nous nous réservons de motiver cette opinion dans la suite, être organisée plus simplement, du moins dans la partie financière, où l'on ne voit pas trop pourquoi l'administration de la dette, continue de former en quelque sorte un département séparé du ministère des finances et commis à une junte spéciale. Ajoutons que divers autres départements retiennent aussi plus ou moins mal à propos, dans leurs attributions, quelques prérogatives de fiscalité. Ces complications multiplient sans utilité les rouages administratifs, entravent les affaires et tournent inévitablement au préjudice de la régularité du contrôle général.

Le ministère proprement dit comprend : 1° le département des affaires étrangères (*Ministerio dos negocios estrangeiros*) ; 2° le département de l'intérieur (*Ministerio dos negocios do Reino*), qui réunit dans ses vastes attributions toute l'administration provinciale et communale, la police, le sanitaire, les établissements de bienfaisance, l'instruction publique, le régime de la presse, la direction des beaux-arts, des musées et des bibliothèques, ainsi qu'une partie de la statistique du royaume ; 3° le département des affaires ecclésiastiques et de la justice (*Ministerio*

de Thomar, M. J. B. da Silva-Cabral, son frère, et M. d'Avila. La position des conseillers d'État, en Portugal, n'est incompatible ni avec la pairie, ni avec les plus hautes fonctions du gouvernement, de l'armée et de l'Église.

dos negocios ecclesiasticos e de justiça); 4° le département des travaux publics, du commerce et de l'industrie (*Ministerio das obras publicas, commercio e industria*), nouvellement créé par un décret du 30 septembre 1852; 5° le département des finances (*Ministerio dos negocios da facenda*), dans le ressort duquel se trouve aussi placée la cour des comptes, mais qui demeure étranger, comme on vient de le voir, à l'administration de la dette publique; 6° le département de la guerre (*Ministerio dos negocios da guerra*), et 7° celui de la marine et des colonies (*Ministerio dos negocios da marinha e do ultramar*).

Il devrait y avoir un ministre pour chaque département; mais il est arrivé souvent, dans les dernières années surtout, que, par mesure d'économie sans doute, un ministre a dû se charger de deux portefeuilles, et que les affaires étrangères et l'intérieur, les finances et la guerre, ou bien les finances et la justice, la guerre et la marine, etc., ont été plus ou moins longtemps réunis sous la direction d'un même chef. Dans le cabinet actuel par exemple, dont nous avons indiqué la composition page 30, le duc de Terceire, président du conseil, est en même temps ministre des affaires étrangères et de la guerre. Les traitements des ministres sont fixés à 3,200,000 reis ou environ 20,000 francs par an, ceux des directeurs généraux à 1,200,000 reis.

Outre le ministre secrétaire d'État, chef du département, chaque ministère comprend ordinairement un *official maior*, ou secrétaire général, et un certain nombre d'*officiaes ordinarios*, parmi lesquels on choisit les directeurs et les chefs de division ou de bureau. Les directeurs et chefs de division sont souvent élevés au grade honoraire d'*official maior graduado* et portent aussi quelquefois le titre de conseiller, comme le secrétaire général. Le personnel inférieur se compose de commis-expéditionnaires (*amanuenses*), de première ou de seconde classe.

Afin de fixer l'esprit du lecteur sur l'importance matérielle des attributions de chacun des sept départements du mi-

nistère portugais, nous ferons suivre ici leurs budgets respectifs, sans y joindre préalablement de réflexions.

Voici comment ces budgets se décomposent sur l'état des dépenses prévues pour l'année finissant au 30 juin 1860 :

1° Affaires étrangères.

Pour le ministère	13,794,840 reis.
— le corps diplomatique	81,920,000
— le corps consulaire	7,080,000
— les commissions mixtes	5,500,000
— les dépenses extraordinaires	36,800,000
Total	145,094,840 reis.
Soit environ.	870,000 fr.

2° Intérieur.

Administration centrale	25,868,956 reis.
Conseil d'État	34,740,000
Administration civile des provinces	96,156,800
Subventions aux communes	126,486,426
Gardes municipales de Lisbonne et de Porto	227,755,445
Sanitaire	19,289,400
Établissements de bienfaisance	125,800,665
Instruction publique	474,142,115
Établissements concernant les sciences et les arts.	94,767,140
Besoins divers	20.598,600
Total	1,245,605,547 reis.
Soit environ.	7,474,000 fr.

3° Affaires ecclésiastiques et Justice.

Administration centrale	18,331,444 reis.
Diocèses	165,455,493
Cour suprême de justice	27,725,330
Tribunaux d'appel	83,916,663
Juges de première instance	63,143,333
Ministère public	58,000,000
Prisons	38,293,200
Dépenses diverses	3,090,000
Total	457,955,463 reis.
Soit environ.	2,748,000 fr.

4° Travaux publics, Commerce et Industrie.

Administration centrale		41,441,060 reis.
Intendance des travaux publics du district de Lisbonne		19.162,020
Télégraphes électriques		50,000,000
Autres travaux publics		159,486,779 (1)
Travaux géodésiques		51,859,600
Écoles spéciales		72,733,400
Forêts nationales		62,848,580
Postes		306,349,170
Dépenses diverses		163,134,900
Total		927,015,509 reis.
Soit environ.		5,562,000 fr.

5° Finances.

Dépenses générales à la charge du Trésor.		
Dotations de la famille royale	636,000,000	
Cortès	79,057,000	
Intérêts et amortissements à la charge du Trésor	847,510,671	
Pensions de retraite	492,484,984	
Charges diverses	91,827,863	2,146,880,518 reis.
Dépenses spéciales du département.		
Administration centrale	13,925.148	
Trésorerie	62,870,848	
Cour des comptes	56,660,000	
Service du procureur général du fisc	4,400,000	
Douanes	354,814,699	
Monnaie et timbre	51,407,833	
Frais dans les districts	174,721,427	
Employés auxiliaires	5,848,540	
Dépenses diverses	57,466,174	782,114,669
Total général		2,928,995,187 reis.
Soit environ.		17,574,000 fr.

(1) Il est à remarquer toutefois que ce chiffre ne comprend ni les dépenses pour les ponts et chaussées ou routes ordinaires, ni celles pour les chemins de fer, portées les premières pour 600 contos, les secondes pour un peu moins de 303 contos sur le budget antérieur. Cette branche de dépenses, la plus importante de ce ministère, est alimentée par des emprunts. Sur l'état de 1854/5 les chemins de fer figuraient déjà pour 393 contos, les routes ordinaires pour 234 et les ponts et canaux pour 113, non compris le district de Lisbonne, les Açores et Madère.

Au budget des dépenses de ce département se rattache celui de la dette publique, administrée par la *junte du crédit public*, avec les chiffres suivants :

Dette intérieure.		
Personnel	20,176,000	
Intérêts	1,728,039,747	
Amortissement	3,670,036	
Charges diverses	6,100,000	1,757,985,783
Dette extérieure.		
Agence de Londres	7,549,090	
Intérêts	1,711,468,196	
Amortissement	109,090,909	
Charges diverses	30,400,000	1,858,508,195
Total		3,616,493,978 reis.
Soit environ.		21,699,000 fr.

6° Guerre.

Administration centrale	87,049,144 reis.
État-major général	88,136,000
Divisions militaires	22,248,000
Corps des différentes armes	1,721,253,309
Places fortes	47,534,930
Écoles militaires	77,980,237
Administration militaire	204,094,420
Officiers commissionnés	21,147,960
Corps sédentaires	159,933,223
Officiers en disponibilité	50,580,000
Officiers en retraite	369,744,609
Dépenses diverses	98,713,180
Total	2,948,415,012 reis.
Soit environ.	17,690,000 fr.

7° Marine et Colonies.

Administration centrale	53,166,404 reis.
— de la marine, personnel et pensions.	28,863,033
Armement de la flotte	425,976,320
Arsenal de la marine	258,928,180
Corderie nationale	44.133,680
Établissements divers	23,453,600
Officiers en retraite	20,408,000
Dépenses diverses	28,069,580
Total	882,998,797 r. (1)
Soit environ.	5,298,000 fr.

1 Sans les budgets particuliers des colonies, bien entendu.

Sur ces départements, les six derniers se partagent les branches multiples de l'administration intérieure et du gouvernement civil et militaire du royaume et de ses colonies. Nous aurons à examiner successivement la sphère d'activité de chacun; mais, avant de procéder à cet examen, jetons rapidement un coup d'œil sur la nature des relations extérieures de la monarchie portugaise, qui forment l'objet spécial des attributions du ministère des affaires étrangères, mentionné le premier dans l'aperçu qui précède.

§ 3.

Le Portugal, comme tous les États de deuxième et de troisième ordre, trouve la garantie de son indépendance, moins dans ses propres forces, que dans l'égide des principes conservateurs de l'équilibre européen. Sa position, à l'extrémité de notre continent, le rend d'ailleurs moins susceptible que tout autre membre de la famille européenne d'être gravement affecté par les débats ou les conflits intérieurs de celle-ci. Cet état de neutralité et de sécurité a son prix, pour un pays dont tous les efforts tendent à l'accomplissement d'un grand travail de réforme et de régénération, dans son propre sein. Cependant le choix de ses alliances ne saurait lui être indifférent, même en temps de paix, surtout au point de vue du succès de cette œuvre. Il est évidemment de son intérêt de poursuivre dans tous les sens la plus grande extension possible de ses relations commerciales et maritimes. Or, son horizon politique, dans l'orbe immense qui s'étend autour des rivages de l'Océan, entre l'Ancien et le Nouveau-Monde, est partout dominé par des influences majeures, comme celles de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne d'un côté, ou celles des États-Unis et du Brésil même de l'autre.

Au dernier siècle encore, l'importance du Portugal se fondait principalement sur la vaste étendue de ses possessions coloniales en Amérique, regardées alors par ses sou-

verains comme le plus beau joyau de leur couronne. La perte du Brésil lui a enlevé la moitié des ressources liquides dont il disposait comme État. Cependant ni la colonie, ni son ancienne métropole ne se sont mal trouvées, en définitive, de la rupture du lien colonial qui les enchaînait l'une à l'autre. Toutes les deux y ont gagné de pouvoir s'appliquer d'une manière plus efficace à leur développement intérieur. Le Brésil a vu croître merveilleusement sa prospérité, depuis une séparation qui a beaucoup simplifié, en même temps, la position de la mère-patrie, en la délivrant du souci d'une domination devenue trop scabreuse et trop embarrassante pour elle. La confraternité des deux peuples et de leurs souverains, si étroitement unis par les liens du sang, la communauté de la langue et la similitude des mœurs, n'a pas tardé d'ailleurs à reprendre ses droits ; les bons rapports, que la scission politique avait un moment interrompus, se sont rétablis entre eux, et c'est toujours presque exclusivement sur le Brésil que déborde ce que la nation portugaise a conservé de sève exubérante et de force expansive.

Quant aux relations avec les États-Unis, purement commerciales de leur nature, leur importance pour le Portugal ne se fonde pas uniquement sur l'intérêt qu'ils peuvent lui offrir comme débouché, mais encore sur les avantages particuliers qu'en retirent ses possessions insulaires, comme points de relâche et de ravitaillement pour la navigation transatlantique.

N'ayant depuis longtemps plus rien à redouter de l'Espagne pour son indépendance, le Portugal a fini par se réconcilier également avec elle, et l'on est heureux de constater que des sentiments de mutuelle bienveillance l'emportent aujourd'hui de beaucoup sur l'animosité qui divisait autrefois ces deux pays. Cependant les rapports qui existent entre eux sont encore loin d'être aussi intimes et aussi suivis qu'ils devraient l'être, par le fait du voisinage même et dans l'intérêt commun de leur prospérité.

Si, d'une part, l'Espagne seule peut ouvrir au Portugal une perspective de communications directes et accélérées avec la France et le reste du continent, par la voie de terre, de l'autre, les provinces espagnoles du centre de la péninsule n'auraient pas moins besoin, pour l'écoulement de leurs produits, de routes frayées jusqu'aux grands ports de son rivage occidental. Or, le défaut de routes et de communications praticables ayant toujours paralysé le trafic entre les deux royaumes, ce qui les a rendus comme étrangers l'un à l'autre, c'est ce manque du lien des intérêts matériels pour le moins autant que des rancunes historiques, maintenant assoupies. Aussi pourrait-on se demander si, même dans le cas où les cabinets se fussent rapprochés beaucoup plus tôt, il eût été plus facile au Portugal de sortir de son isolement, tant que l'Espagne elle-même persistait dans son immobilité.

Que ces deux contrées sœurs s'appliquent donc avant tout au développement fructueux de leurs relations de voisinage, de navigation et de commerce! Des conventions pour l'établissement de routes artérielles, de chemins de fer, de services de poste et de télégraphie combinés, ainsi que pour le réglement de la navigation des fleuves qui leur appartiennent en commun, tels sont, pour le moment, les objets les plus dignes d'exciter l'émulation et de fixer la sollicitude de leur diplomatie respective à Lisbonne et à Madrid.

Ainsi seulement pourra s'opérer, par degrés, un travail de fusion réellement profitable à leurs intérêts mutuels, et, ce premier but atteint sur le domaine des faits, qui sait si l'union politique des deux couronnes, ce rêve prématurément caressé de nos jours par quelques utopistes, ne finira pas également par s'accomplir, à la faveur de circonstances nouvelles, dans des conditions plus heureuses que du temps de Philippe II, et avec la même spontanéité que jadis celle des Castilles et de l'Aragon sous le règne d'Isabelle et de Ferdinand le Catholique!

L'Angleterre et la France sont les pays qui ont le plus

secondé l'établissement de la royauté constitutionnelle en Portugal. Leurs gouvernements lui ont pour ainsi dire tenu lieu de parrains, en reconnaissant les premiers les droits de dona Maria et contribuant largement, tous les deux, à faciliter l'expédition qui la réintégra sur le trône. La reconnaissance des trois grandes cours du Nord, ne suivit qu'en 1841.

Nous avons déjà mentionné au chapitre premier l'origine de l'alliance, très-ancienne, du Portugal avec l'Angleterre et l'appui que cette puissance lui prêta plus d'une fois contre l'Espagne, mais qu'elle se fit payer avec usure, au commencement du siècle dernier, par la concession d'un véritable monopole commercial. Nous aurons l'occasion de déterminer plus clairement, dans la suite, la part d'influence prépondérante qu'elle a prise et conservée dans l'existence économique et financière du Portugal. Les Anglais achètent et boivent son meilleur vin ; ils fournissent à la majeure partie de ses besoins en articles manufacturés et sont devenus ses principaux bailleurs de fonds. Bornons-nous à constater provisoirement qu'il en est résulté pour ce pays, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, des rapports qui se ressentent un peu de la position gênée d'un débiteur, surveillé de près par un créancier, quelquefois exigeant, et qui n'a point négligé de réclamer des hypothèques et des sûretés pour ses créances. Les ministres portugais les plus clairvoyants, depuis le marquis de Pombal jusqu'au comte de Thomar, ont compris toutefois qu'une pareille dépendance doit avoir ses limites ; ils se sont appliqués à faire cesser en droit l'ancien monopole du commerce britannique et à s'émanciper de la tutelle anglaise. Il importe en effet que le Portugal, sans manquer aux obligations qui dérivent de ses engagements, sauvegarde le libre exercice de sa souveraineté et ne se laisse pas réduire à la condition d'un simple fermier de l'Angleterre.

Tout, dans ces rapports, devrait, semble-t-il, tendre au resserrement des liens qui existent entre le Portugal et la France, celui de tous les pays dont l'amitié s'offre au gou-

vernement portugais comme la meilleure garantie contre tout empiètement sérieux du dehors, et lui promet le concours le plus efficace et le plus désintéressé dans la poursuite de ses vues d'amélioration, de progrès et d'avenir. La France, marchant à la tête des peuples de civilisation latine, est le mieux placée pour agir sur eux par l'exemple de son développement plus avancé, et par conséquent aussi pour communiquer une impulsion vivifiante et salutaire au mouvement des esprits et à l'éducation des forces industrielles au-delà des Pyrenées comme au sud des Alpes. Son commerce avec le Portugal est entré, depuis un certain nombre d'années, dans une voie d'accroissement continu, et la nature de ses produits, qui s'adressent à la consommation du riche bien plus qu'à celle du pauvre, est telle que son intérêt mercantile, ne trouvant son compte qu'avec les nations qui prospèrent, n'admet point de calcul tendant à étouffer leur industrie naissante.

Nous avons déjà parlé, au chapitre V, des rapports anciens et modernes, des différends, des négociations et des concordats du Portugal avec la cour de Rome, rapports nécessaires, mais d'un intérêt purement spirituel. Ajoutons que les alliances matrimoniales de la famille régnante lui ont procuré des relations dynastiques d'une certaine intimité avec la maison de Saxe et les cours de Prusse et de Belgique. En général cependant, les rapports du Portugal avec ces contrées et les autres pays du Nord, tels que les États Scandinaves, la Russie, les Villes Anséatiques, la Hollande, etc., depuis que cette dernière a perdu cet empire des mers qui l'avait rendue jadis si redoutable à la péninsule, n'ont conservé de l'importance qu'au point de vue du commerce; la politique ne saurait y jouer qu'un rôle très-secondaire, et elle ne s'y mèle qu'accidentellement. Dans la Méditerranée, les intérêts du commerce portugais, abstraction faite de ceux du trafic avec l'Espagne et la France, sont généralement très-faibles, la similitude des produits y favorisant peu les relations, qui se bornent à quelques

échanges avec les États Sardes et les autres pays d'Italie. Quant aux restes de l'ancienne domination portugaise disséminés dans les parages de l'Inde et de la Chine, ils comptent à peine aujourd'hui comme éléments de puissance effective ; ce sont de vénérables débris d'une grandeur passée, qui n'ajoutent rien aux forces et aux ressources disponibles de la métropole, mais à la conservation desquels l'esprit national tient par un pieux souvenir.

Les attributions du département des affaires étrangères, auquel est délégué le soin de diriger et de régler la marche d'une politique dont nous venons d'accuser brièvement les données et les conditions principales, se répartissent, sous l'autorité du ministre, entre un secrétaire général et les chefs de cinq divisions, dont une de comptabilité.

Nous avons indiqué, page 126, le chiffre des dépenses de ce département.

Le Portugal entretient des ministres plénipotentiaires, auxquels sont alloués des traitements de 6 à 8 contos de reis (1) (de 36,000 à 48,000 francs), aux six postes les plus importants de Londres, de Paris, de Rome, de Madrid, de Rio-Janeiro et de Saint-Pétersbourg ; des ministres plénipotentiaires d'une classe moindre, au traitement de 2,400,000 reis, à Washington, à Berlin (pour la Prusse et Saxe-Cobourg), à Bruxelles (pour la Belgique et les Pays-Bas) et à Vienne ; il n'a qu'un ministre-résident, mais jouissant du même traitement, à Stockholm (pour la Suède et le Danemark), et des chargés d'affaires à Turin et à Buénos-Ayres. Le dernier de ces trois fonctionnaires est en même temps accrédité auprès de la république de l'Uruguay.

Le corps consulaire est nombreux. Il compte plus de 300 consuls. Les attributions des consulats ont été réglées par un décret du 26 novembre 1851. Mais il y a peu d'agents consulaires rétribués, ces postes étant le plus sou-

(1) Le maximum représente le traitement de l'ambassadeur à Londres.

vent confiés à des négociants, étrangers pour la plupart, qui les remplissent gratuitement et ne reçoivent même qu'en partie de légères indemnités pour frais de bureau et de service, en dehors des émoluments que la loi les autorise à percevoir, dans l'exercice de leurs fonctions. Le seul consulat pourvu d'un titulaire qualifié de consul général, était naguère celui de Tanger.

Du même département relèvent en outre trois commissions mixtes, établies à Rio-Janeiro, à Saint-Paul de Loanda (province d'Angola) et au Cap de Bonne-Espérance, pour veiller à la répression de la traite. Elles sont investies de fonctions mi-partie consulaires et administratives, et leurs membres jouissent de traitements.

§ 4.

Avant de passer à l'examen des différentes branches de l'administration proprement dite, nous devons au lecteur quelques explications générales sur les conditions d'entretien du personnel engagé au service de l'État, en Portugal. Nous avons fait remarquer au commencement de ce chapitre que, dans les postes les plus élevés du gouvernement de ce pays, le cumul des charges et des fonctions n'est pas rare; mais il n'en est pas de même aux degrés inférieurs de la hiérarchie civile et politique. A ces degrés, l'administration portugaise est malheureusement encore surchargée de fonctionnaires et d'employés qui, par suite de la situation embarrassée des finances du royaume, sont assez mal rétribués pour la plupart, et qui, dans les moments de crise, n'ont même pas toujours été régulièrement payés.

D'après un état joint au budget des prévisions pour l'exercice 1859-60 et qui s'applique à tout le royaume, îles comprises, les cadres du personnel présentaient cette année un effectif de 11,922 fonctionnaires en activité, de l'ordre politique, civil ou militaire, salariés par l'État, soit un par 335 habitants, et dans ce nombre les officiers et employés

relevant des départements de la guerre, de la marine et des colonies figuraient ensemble pour 4,668. La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année financière 1854-55, indique cependant une réduction notable (de 1,388 personnes) dans le total de l'effectif (1), laquelle paraît due presque exclusivement à des éliminations des cadres d'activité des départements susdits. En outre, l'État pensionnait, entretenait à demi-solde ou secourait, la même année, un personnel inactif de 7,507 individus, y compris 2,155 ex-religieux des couvents sécularisés, classe qui ne tardera pas à s'éteindre complètement. Cela faisait alors un total de 20,817 fonctionnaires, officiers et pensionnaires de toutes les catégories, à la charge du trésor (2).

La nécessité de couvrir un déficit qui se renouvelle presque chaque année, a mis aussi le gouvernement portugais dans celle de recourir à l'introduction d'un système de retenues proportionnelles sur les traitements, indemnités courantes et pensions fixes des serviteurs ou employés de l'État et même de ceux des établissements de bienfaisance qu'il subventionne. La famille royale a donné l'exemple, en se soumettant elle-même à une réduction pareille, déjà mentionnée page 72. La somme de ces retenues, indépendamment de celle qui atteint la liste civile, figurait pour 755,080,842 reis sur le budget de 1854-55, et pour 750,324,871 reis sur celui de 1857-58. Limitées l'année suivante à 648,938,240 reis, elles y procuraient encore un soulagement de près de 4 millions de francs au trésor.

Conformément aux dispositions maintenues pour l'exercice courant, on retient :

1° Sur les traitements et pensions excédant	600,000 reis.	30	p. 100.
2° De plus de 300,000, mais ne dépassant pas	600,000 —	20	—
3° — — — n'excédant pas	300,000 —	10	—

(1) Il comprenait alors 13,310 personnes.

(2) Voir *De Minutoli*, t. I, p. 127. Pour les états de répartition des traitements et pensions portés sur le budget de 1859-60, nous renvoyons à l'annexe n° 5.

soit un, deux ou trois décimes, en opérant toutefois de telle façon que la réduction s'arrête à un minimum de traitement effectif de 480,000 reis, dans les retenues de la première catégorie, et de 270,000 reis, dans celles de la deuxième.

La solde des troupes de terre et de mer au-dessous du grade d'officiers, les gratifications attachées au commandement des corps et compagnies militaires, les indemnités pour frais de table que reçoivent les officiers et agents du département de la marine, à bord des navires de l'État, les quotes-parts et les gratifications allouées aux percepteurs, aux receveurs et aux répartiteurs de l'impôt, sont exemptées de la retenue, comme naturellement aussi les salaires des gens à gages et de tous les auxiliaires subalternes de l'administration, non assimilés aux fonctionnaires.

Le système admis pour les retraites d'emploi est encore très-défectueux en Portugal. La magistrature et le corps enseignant y ont seuls un droit reconnu et bien défini à des pensions de l'État. Le militaire ne jouit que partiellement du même avantage; cependant le gouvernement a fait de son mieux, dans les dernières années, pour améliorer sa condition, sous ce rapport aussi. Quelques administrations et certains corps ont formé des fonds de pensions, au profit de leurs membres, par voie de libre association et de cotisation.

Le montant des pensions et demi-soldes à la charge du trésor ne figurait sur l'état de 1854-55 que pour une somme de 582,512,721 reis, qui se répartissait alors, comme nous l'avons déjà dit, entre 7,507 personnes. Souvent l'insuffisance des allocations du budget pour les retraites, oblige de maintenir indéfiniment sur les cadres de disponibilité, à titre de fonctionnaires émérites, des serviteurs invalides. Quant aux pensionnaires mêmes, on les a rangés d'une manière un peu arbitraire en deux catégories, traitées avec ou sans considération, comme on dit dans le pays. La faveur accordée à ceux de la première consiste dans le paiement régulier des demi-soldes ou des pensions fixes

CHAPITRE VIII.

ADMINISTRATION PROVINCIALE ET COMMUNALE.

§ 1.

Le ministère de l'Intérieur, qui vient d'être réorganisé en vertu d'une loi du 7 juin 1859, se compose aujourd'hui du cabinet du ministre, des trois directions générales de l'administration politique, de l'administration civile et de l'instruction publique et d'une division de comptabilité. Les élections, les cortès et le conseil d'État, dont la dotation est, comme nous l'avons dit plus haut, comprise dans le budget des dépenses de ce département, spécifiées page 126, les honneurs et les grâces, ainsi que les archives du ministère, y relèvent de l'administration politique ; la promulgation des lois, décrets et réglements d'administration générale, la sûreté publique, l'administration provinciale et communale, les recensements officiels, l'assistance publique et le régime sanitaire, de l'administration civile proprement dite. Nous traiterons dans ce chapitre des objets principaux qu'embrasse la sphère d'activité de ces deux directions générales, en réservant pour le suivant tout ce qui concerne l'instruction publique et le régime de la presse.

L'activité de ce ministère, durant les troubles qui, de 1834 à 1851, n'ont pas discontinué de tenir le gouvernement en haleine, a été beaucoup trop absorbée par le maniement des affaires électorales et les mèsures de police nécessaires pour défendre le pouvoir contre les attaques incessantes de l'opposition et les manœuvres ambitieuses des partis. Voyant leur existence constamment menacée, les cabinets, battus en brèche dans ces luttes stériles, et dominés par l'intérêt de leur conservation, n'ont que trop souvent négligé l'ad-

ministration proprement dite. Aujourd'hui cependant le besoin de réparer le temps perdu est généralement compris, et la réforme opérée, dans l'administration centrale du département de l'intérieur, marque aussi un pas décisif dans la voie des améliorations sérieuses, qui font encore défaut au pays et dont les plus urgentes, déjà préparées et ne rencontrant plus les mêmes obstacles, ne tarderont pas, sans doute, à s'y traduire en réalités.

§ 2.

L'administration provinciale et communale forme, avec les élections, la partie la plus importante des attributions de ce département. L'administration civile est régie en Portugal par un code administratif, promulgué le 31 décembre 1836 et dont l'édition la plus complète est celle qui a été publiée en 1849 à Coïmbre. Depuis lors, cette législation n'a été sensiblement modifiée qu'en ce qui concerne le système électoral, par l'acte additionnel de 1852 et la nouvelle loi du 23 novembre 1859.

Tout le royaume, d'après ce code, est divisé en 21 districts administratifs, dont 17 se trouvent compris dans la partie continentale et 4 dans la partie insulaire.

Voici la répartition de ces districts entre les anciennes provinces, sur la base du recensement officiel de 1850 :

PROVINCES.	DISTRICTS.	POPULATION.
Estrémadure	Lisbonne	455,217 âmes.
	Santarem	154,830 —
	Leiria	138,414 —
Beira	Viseu	298,917 —
	Coïmbre	256,798 —
	Aveiro	242,991 —
	Guarda	193,632 —
	Castellobranco	138,867 —
Minho	Porto	368,913 —
	Braga	299,640 —
	Vianna	187,791 —
	A reporter	2,736,010 âmes.

	Report	2,736,010	âmes.
Traz os montes	Villareal	183,894	—
	Bragance	125,437	—
Alemtejo	Béja	121,333	—
	Evora	83,286	—
	Portalègre	80,212	—
Algarve	Faro	141,027	—
	Total de la partie continentale	3,471,199	âmes.
Madère	Funchal	120,277	âmes.
Açores	Ponta delgada	89,857	—
	Angra	65,000	—
	Horta	68,438	—
	Total de la partie insulaire	343,572	âmes.
	Total général	3,814,771	âmes.

Ces districts, qui, pour l'importance territoriale du ressort administratif, tiennent en général à peu près le milieu entre nos départements et nos arrondissements français, présentent cependant, dans leur étendue comme dans leur population, des inégalités très-grandes. Ainsi, le plus petit, celui de Funchal, n'a que 51 lieues carrées (de 20 au degré) tandis que celui de Béja en a 285.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer page 34, l'ancienne division en provinces n'a plus aujourd'hui de signification au point de vue administratif. On peut en dire autant de la distinction des communes en villes (*cidades*), bourgs (*villas*) et villages (*aldées*, ou bien aussi, dans les provinces du nord, *povos*, espèce de villages qui, originairement, ne formaient point une paroisse distincte). Ces dénominations n'indiquent même pas toujours le degré d'importance réelle des communes dont elles marquaient autrefois le rang. Ainsi Sétubal, Santarem, Abrantès, qualifiées de simples *villas*, sont beaucoup plus considérables et plus peuplées que nombre d'anciennes *cidades*.

Actuellement les 21 districts que nous venons d'énumérer

forment l'unique base de la division politique et administrative du royaume. Ils se subdivisent :

En 165 cercles ou arrondissements électoraux, dont 13 dans les îles.
— 412 *concelhos* ou arrondiss^ts communaux — 33 —
— 3,938 *freguezias* ou paroisses · — 164 —

En outre, les deux grandes communes de Lisbonne et de Porto, sont partagées, en plusieurs quartiers ou *bairros*, division intermédiaire entre l'arrondissement communal et les paroisses.

Le district de Lisbonne comprend aujourd'hui 18 et celui de Porto 17 cercles électoraux, nommant un nombre égal de députés, dont 7 forment la représentation de la capitale et 3 celle de la seconde ville du royaume, non compris les députés de leurs faubourgs et banlieues.

Les *concelhos* ou arrondissements communaux comprennent, en général, outre la commune dont ils portent le nom, un rayon de campagne plus ou moins étendu. Les paroisses enfin n'ont dans leur ressort qu'une compétence administrative très-restreinte, que nous définirons plus loin.

A la tête de l'administration de chaque district est placé un gouverneur civil, remplissant les fonctions de préfet. Ce fonctionnaire jouit d'un traitement annuel d'un conto (1), en sus duquel d'assez fortes indemnités (*quotas*), qui, dans certains districts s'élèvent à près d'un demi-conto, lui sont allouées subsidiairement par le ministère des finances. Il est assisté d'un secrétaire général, dont la rétribution varie de 600,000 à 800,000 reis, et d'un personnel inférieur d'*officiaes* et d'*amanuenses*, comme les ministres.

Le chef ou maire de l'arrondissement communal, magistrat non rétribué, a le titre d'administrateur du *concelho*. Il est nommé par ordonnance royale, comme le gouverneur civil, et ne peut être destitué que dans la même forme. Ce dernier n'a que le droit de le suspendre de ses fonctions.

(1) De 1,200,000 reis à Lisbonne et à Porto, à Funchal même exceptionnellement de 1,600,000 reis.

A Lisbonne et à Porto, il y a de plus un administrateur de *bairro* pour chaque quartier.

L'élément électif de l'administration communale et provinciale est représenté : 1° dans la commune, par une chambre municipale, composée de 5 à 7 conseillers ou *vereadores* (1), à côté de laquelle fonctionne un petit conseil de délégués ou conseil municipal proprement dit, formé d'un nombre égal de membres appelés *vogaes* et choisis parmi les électeurs communaux le plus fortement imposés ; 2° dans le district, par une junte générale, ayant les mêmes attributions que nos conseils généraux, et ordinairement formée de 13 membres appelés *procuradores* (2). Il y a, en outre, au chef-lieu de chaque district, un tribunal administratif ou *conseil de district*, jouant le rôle de nos conseils de préfecture. Les élections pour les chambres et conseils des communes, soumises à des formes et à des conditions de cens et de capacité particulières, ont lieu tous les deux ans au mois de novembre. Pour les membres des juntes générales du district, qui sont nommés par les corps municipaux, le cens d'éligibilité est le même que pour les députés aux cortès. Leur mandat est gratuit comme celui de leurs commettants.

Les chambres municipales ont à veiller sur la police et sur tous les intérêts de la commune, ainsi qu'à pourvoir à l'administration de ses biens et au réglement de ses dépenses. Elles y nomment à tous les offices et emplois subalternes, et choisissent dans leur sein le procureur fiscal de la commune. Les autres fonctionnaires supérieurs de celle-ci sont nommés par les électeurs communaux en même temps que les *vereadores*. Le secrétaire de la commune est un fonctionnaire nommé à vie, qui doit être confirmé par le roi et que le gouvernement peut déplacer.

(1) Les villes de Lisbonne et de Porto exceptées, qui en nomment l'une 13 et l'autre 11.

(2) De 17 à Lisbonne et de 15 à Porto, par exception.

Les résolutions des chambres dont il s'agit ne deviennent exécutoires que par l'assentiment de la junte générale du district, et le budget communal qu'elles lui présentent doit être soumis en outre à l'approbation du gouverneur civil, ou, si le chiffre des dépenses y excède 10 contos, à celle du roi en personne. Elles peuvent être dissoutes par ordonnance royale, mais il faut, en ce cas, qu'il soit procédé, dans le délai d'un mois, à l'élection d'une nouvelle chambre. Les *vereadores* dressent les listes et dirigent les opérations électorales, avec l'assistance des *vogaes*, qui remplissent aussi les fonctions de scrutateurs. Lorsque des intérêts d'une importance majeure pour la commune sont en délibération, le conseil municipal est appelé à siéger avec la chambre, que préside le *vereador* dont l'élection a réuni le plus grand nombre de voix. L'administrateur du *concelho* n'y a que voix consultative. Les séances sont publiques.

Les juntes de district doivent être convoquées chaque année pour une session ordinaire de quinze jours, qui peut être prorogée jusqu'à un mois par le gouverneur. Leur convocation extraordinaire dépend du roi. Elles règlent tout ce qui concerne la répartition des impôts directs et statuent sur le budget des revenus et des dépenses extraordinaires du district, dont elles ont également à nommer le trésorier général. Elles peuvent émettre sur les réformes et les améliorations à introduire des propositions et des vœux qui sont transmis au ministère par l'entremise du gouverneur civil. Le conseil de district enfin comprend, outre le gouverneur, qui y préside lui-même, quatre membres effectifs et deux suppléants. Ses membres (*vogaes*) sont nommés, aussi pour deux ans, par le roi, sur la proposition de la junte générale. A la juridiction du contentieux administratif, il joint une autorité de surveillance et de contrôle qui porte principalement sur les élections et sur la gestion des biens communaux. Ses séances sont également publiques.

Sur les derniers états de finance les revenus et les dé-

penses des juntes ou conseils généraux des districts figurent annuellement pour 257,219,000 reis, les revenus administrés par les chambres municipales, pour 1,027,031,000, et leurs dépenses pour 1,006,195,000. Nous réservons pour le chapitre des finances l'analyse de ces articles, qui, ne formant point partie intégrante du budget de l'État, ne rentrent pas dans le compte des dépenses du ministère de l'intérieur, dressé à la page 126. Bornons-nous à faire observer qu'ils ne concernent que les 17 districts du continent portugais, et qu'ils s'y répartissent respectivement entre le personnel des employés, les travaux publics, les enfants trouvés et les établissements de bienfaisance et d'instruction de chaque ressort.

Les 126,486,000 reis portés sur le compte général du département, à titre de subventions payées par l'État aux communes, sont affectés exclusivement à celle de Lisbonne, pour l'éclairage, le pavage, la voirie, l'entretien du grand aqueduc, la distribution des eaux, etc. Le ministère des finances y ajoute une faible somme de 34,348,000 reis, prélevée sur ses recettes propres et abandonnée de même, pour des usages semblables ainsi que pour les hospices (indépendamment des autres dotations beaucoup plus larges que ceux de Lisbonne en particulier reçoivent de l'État, comme nous le verrons bientôt), aux municipalités de Porto, de Villa nova de Gaïa, de Coïmbre et de la capitale aussi.

A l'administration civile se rattache en outre dans chaque paroisse une junte locale formée, sous la présidence du curé desservant, qui en est membre de fondation (*vogal nato*), de deux à quatre autres membres ou marguilliers, directement élus dans la paroisse en même temps et dans la même forme que les conseillers et principaux officiers municipaux. Cette junte nomme à son tour son secrétaire et son trésorier. Le gouverneur civil a le droit de la dissoudre.

Outre l'administration des biens et l'emploi des revenus de l'église applicables aux dépenses de la fabrique et du culte proprement dit, ces juntes règlent l'allocation des

fonds paroissiaux disponibles pour des œuvres de charité, pourvoient à l'entretien des enfants trouvés et doivent prendre des mesures pour l'extinction de la mendicité, dans leur ressort. Mais l'affectation des biens et revenus appartenant aux hospices et aux congrégations religieuses maintenues, ou destinés à la rétribution du clergé, objet spécial des attributions de la junte supérieure mentionnée page 94, sort des limites de leur compétence et de leur sphère de contrôle, ainsi que l'administration des écoles, dont le régime, en Portugal, est aujourd'hui, à tous les degrés, comme on le verra au chapitre suivant, complètement indépendant de l'Église. Les comptes annuels de chaque paroisse doivent être soumis à l'administrateur du *concelho* et approuvés par le gouverneur civil du district.

Le *regedor* est, en matière de police, l'exécuteur des résolutions de la junte paroissiale, aux réunions de laquelle il assiste à côté du curé, et dont il est aussi l'organe auprès des autorités de la commune. Cet officier, nommé par le gouverneur civil, sur la proposition de l'administrateur du *concelho*, a le droit de requérir la force armée. Plusieurs gardes de police (*cabos de policia*), bons bourgeois de la paroisse choisis par l'administrateur, sur la proposition du *regedor*, sont placés sous les ordres de celui-ci et tenus de lui prêter main forte. Comme le *regedor* ils ont une espèce d'uniforme, consistant en une veste ronde de couleur bleue et un chapeau rond galonné de jaune, ne peuvent être astreints à rester en fonctions pendant plus d'un an, et ne reçoivent pas de traitement fixe, mais jouissent de certains émoluments, ainsi que de l'exemption des impôts communaux et du service de la garde nationale (1).

D'après M. de Minutoli, on comptait, à l'époque de la publication de son livre, sur le continent portugais, 3,636 *regedores* et 21,824 *cabos de policia*. Tout le personnel des

(1) Nous parlerons de celle-ci en même temps que de l'armée, au chapitre XIX.

fonctionnaires royaux, magistrats électifs, officiers et employés des bureaux de l'administration provinciale et communale, depuis les gouverneurs civils jusqu'aux subalternes de la paroisse, ne comprenait pas moins de 30,475 individus, personnel auquel vient encore s'ajouter celui des 4 districts et des 33 *concelhos* des îles adjacentes.

Dans cette organisation, l'auteur que nous avons suivi dans cet exposé, critique l'encombrement de personnel et la trop courte durée de la plupart des fonctions de l'administration communale et de la police locale, d'autant plus qu'elles sont en majeure partie électives. Des fonctionnaires dont le mandat, à peu près gratuit, ne leur est le plus généralement confié que pour un ou deux ans par l'autorité supérieure, ou par le suffrage de leurs égaux, lui paraissent tenus par cela même à trop de ménagements envers les personnes et les influences de la localité à laquelle ils appartiennent; les conditions d'un pouvoir aussi éphémère ne leur permettent ni d'acquérir l'expérience, ni de s'élever à l'indépendance de résolution dont ils auraient besoin vis-à-vis de leurs administrés. Si, dans le frottement d'un trop grand nombre de rouages, la responsabilité se perd et l'activité s'émousse, les avantages du principe électif aussi s'évanouissent par le renouvellement trop fréquent des mandataires. On peut croire en effet qu'il ne doit pas, dans ces conditions, être facile à ceux-ci de combattre et de réprimer vertement les abus, ni d'apporter dans leur gestion, ou dans l'accomplissement d'un service actif, la décision, l'esprit de suite et la vigueur nécessaires, pour le succès de mesures d'une portée majeure et qu'ils savent d'avance ne pouvoir mener à bonne fin. Il est à craindre que, cherchant à éviter, le plus possible, tout ce qui pourrait leur susciter des inimitiés en contrariant certains intérêts privés, ils ne s'appliquent moins à réaliser des entreprises laborieuses, mais d'une utilité générale et durable, qu'à briguer une popularité futile, en étudiant les fantaisies et flattant les goûts de la partie oisive du public. On a fait à

la municipalité de Lisbonne le reproche de ne pas être restée exempte de ce travers, et d'avoir dépensé des sommes folles en frivoles embellissements tels que le pavé de mosaïque des places de Rocio et de Caes Sodré et d'autres vaines décorations, au détriment de la voirie, du pavage et de l'entretien des égouts, dans les vieux quartiers, que sa négligence a laissés dans un état très-fâcheux pour la circulation et la salubrité publiques (1).

§ 3.

Au milieu du trouble des révolutions dont les grandes villes du pays furent longtemps coutumières, la tâche de la police de sûreté n'était pas facile à remplir. Les habitudes de désordre et d'anarchie qu'elles entretenaient, y avaient souvent paralysé son action, ou du moins rendu celle-ci très-douteuse en présence de l'émeute. Dans les villes de province de l'intérieur et les communes rurales, la police toute locale du *regedor*, malgré ses allures bourgeoises et sa mollesse, qui va souvent jusqu'à l'inertie, paraît cependant, grâce à l'esprit pacifique de la masse du peuple, s'être trouvée suffisante pour le maintien de la tranquillité; mais l'extrême circonspection de ses agents bénévoles et le défaut de mobilité qui tient à la nature de sa composition, la rendent peu efficace sur les grandes routes. Dans l'Alemtejo en particulier, celles-ci n'étaient encore en 1854 rien moins que sûres, et, dans les provinces du nord comme dans le sud, l'agitation politique a parfois aussi servi de prétexte à des actes de brigandage. Le Portugal est du petit nombre des pays qui n'ont point de gendarmerie. L'habit militaire y serait pourtant, dans l'opinion de M. de Minutoli, indispensable à l'appareil de la force publique, pour réprimer les excès de cette nature, ainsi que pour imposer aux éléments turbulents de la population des grands centres et y

(1) Voir de Minutoli, t. I, p. 231 à 234.

garantir le respect de l'autorité et des lois, dans les moments difficiles.

L'épreuve de ce que l'on peut y attendre, en pareil cas, d'une bonne discipline militaire et du prestige de l'uniforme, a d'ailleurs été partiellement déjà faite avec beaucoup de succès. La garde municipale, créée en 1835 pour le service de Lisbonne et de Porto, a réellement opéré dans la police intérieure, auparavant assez mal famée, de ces deux grandes villes, un changement très-favorable. Ce corps se compose, dans la capitale, de près de 1,200 hommes répartis entre 6 compagnies à pied et 3 à cheval; à Porto, d'environ 600 hommes enrôlés dans quatre compagnies de fantassins et une de cavaliers : sa force totale est ainsi d'environ 1,800 hommes. Organisé sur le modèle de la garde de Paris, formé de troupes d'élite et bien payé, il a rendu d'excellents services et remplit parfaitement le but de son institution. Le conseil de Santé, chargé des affaires médicales et de la police sanitaire, a été établi en 1837. Ses membres, au nombre de 6, y compris le président et le vice-président, sont rétribués. Il est tenu de pourvoir à la surveillance et à l'inspection de tout ce qui concerne l'exercice des professions médicales, de la pharmacie et de l'art vétérinaire, la vaccine, la police des vivres, l'hygiène publique, la médecine légale et les quarantaines, ainsi que d'arrêter les réglements applicables à toutes ces matières. Le personnel placé sous ses ordres ne paraît pas cependant assez nombreux, pour suffire à toutes les parties d'un programme aussi étendu. Il comprend un directeur de la vaccine et 3 chirurgiens vaccinateurs, plus 16 délégués du conseil sur le continent, avec des sous-délégués qui relèvent des précédents et pour l'admission desquels la qualité de médecin n'est pas de rigueur. Du même conseil, auquel on doit d'estimables travaux de topographie médicale, dépendent aussi les quarantaines, comprenant un lazaret, à Lisbonne même, et les stations sanitaires, au nombre de 33, établies à Bélem, à Porto, à Sétubal et dans les autres ports de la partie continentale du royaume et des îles adjacentes.

Une conférence internationale, pour le réglement uniforme des quarantaines, a été ouverte à Paris, le 9 avril 1859, entre les délégués nommés à cet effet par la France, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne, les États-Pontificaux, la Toscane, la Turquie et la Grèce; les négociations sont encore pendantes.

§ 4.

Si la police sanitaire, dont l'organisation présente de si grandes difficultés dans tous les pays, laisse notamment beaucoup à désirer en Portugal, où le défaut de propreté multiplie les causes d'insalubrité et favorise la propagation des épidémies, en revanche, cette contrée ne se distingue pas moins que l'Espagne et l'Italie, par l'esprit de charité qui y préside à l'assistance publique. Le nombre et la riche dotation des hospices et des établissements de bienfaisance y témoignent hautement de cet esprit. On n'y trouve guère de ville, ni même de bourg qui n'en possède un ou plusieurs, le plus souvent installés dans des bâtiments spacieux et de belle apparence. M. de Minutoli a beaucoup d'éloges pour les établissements de cette nature qu'il a visités. Les plus remarquables sont, à Lisbonne même, l'hospice de *San-José*, un des plus grands et des mieux tenus de l'Europe, avec 1,280 lits, qui reçoit en moyenne, chaque année, environ seize mille malades; la *Casa Pia*, dans le vaste couvent de Bélem, qui loge et entretient plus de mille orphelins des deux sexes et comprend un institut d'aveugles et de sourds-muets; la *Santa Casa da Misericordia* (1), fondée par le roi Emmanuel, autre maison d'orphelins et surtout grand hospice d'enfants trouvés, qui recueille annuellement environ deux mille de ces pauvres créatures; puis l'hospice des aliénés, formé depuis 1848 près de la capitale, dans l'ancien

(1) L'institution pieuse et charitable des Miséricordes, très-ancienne en Portugal, y est due aux frères de la Trinité.

couvent de Rilhafolles, et qui s'est élevé, sous l'habile direction du docteur Pulido, au rang des établissements les mieux organisés de l'espèce. Il réunit près de 700 pensionnaires de diverses catégories, c'est-à-dire à peu près les 2/5 du nombre total d'aliénés, officiellement constaté en Portugal (1). M. de Minutoli mentionne, en outre, à Lisbonne: l'hôpital de Saint-Lazare, qui reçoit les lépreux; l'hôpital *da Estrellinha*, fondé par dom Pedro IV, et celui de la *Marine*, qui relève du département de la marine. A Porto, l'hôpital royal de la Miséricorde occupe un bâtiment superbe, quoique inachevé. Aux hospices il faut ajouter les fondations en partie très-riches aussi, notamment dans cette ville, de beaucoup de confréries charitables.

L'assistance publique, administrativement comprise dans le ressort du ministère de l'intérieur, y est dirigée par un conseil général de Bienfaisance. Indépendamment des revenus qu'ils tirent de leurs propres biens, les établissements de charité reçoivent de fortes sommes provenant de contributions communales, des subventions de l'État et le produit des loteries publiques autorisées en leur faveur (2).

La somme de près de 126 contos abandonnée ou allouée par l'État, à titre de subvention générale, aux œuvres de charité, se compose en majeure partie de prélèvements faits sur la taxe de la viande et sur d'autres impôts affectant la con-

(1) D'après ces données, il en existerait de 1,700 à 1,800 dans tout le royaume; les femmes y prédominaient sur les hommes dans le rapport de 16 à 15; les deux tiers de ces malades étaient réputés incurables (Voir de Minutoli, t. I, p. 328 à 337).

(2) Les dépenses annuelles des trois grands hospices de Lisbonne, surveillées et contrôlées par le gouvernement, figurent sur les comptes publiés à la suite du budget des prévisions de l'exercice 1859-60, pour les chiffres suivants :

Miséricorde, hospice des enfants trouvés et succursales	186,522,000 reis.
Hôpital de San-José	146,764,000
Casa Pia de Bélem	54,052,000

sommation de la capitale même. Elle s'y répartit entre les trois grands hospices civils et les trois asiles (*recolhimentos*) de Rua da Rosa, du Calvaire et du Grillo, sauf une part moindre de subventions réservées pour l'hôpital des bains de Caldas da Rainha, pour la Miséricorde et l'hospice de Lazare à Funchal, et pour l'entretien d'un chirurgien dans la petite île de Porto-Santo, voisine de Madère.

Le tour (*roda*), pour les enfants abandonnés par leurs mères, a été partout conservé en Portugal; on ne saurait néanmoins appeler satisfaisants les résultats qui y ont été constatés, vu que le nombre des enfants annuellement recueillis, a suivi une progression constante durant la période quinquennale écoulée du 1er juillet 1849 au 30 juin 1854, en s'élevant, pour la totalité des hospices du royaume et des îles adjacentes, de 14,625 en 1849-50, à 16,211 en 1853-54. Sur l'état de cette dernière année, les districts de Lisbonne, de Porto, de Viseu et de Villareal, qui présentent les contingents les plus forts, ont respectivement figuré pour 2,828, 2,010, 1,290 et 1,139 enfants trouvés. La charge annuelle que le tour impose aux communes, s'est accrue dans le même intervalle de 263,232,548 reis à 294,866,201 (environ 1,770,000 francs). Le plus triste c'est l'observation du fait que la mort emporte plus de la moitié de ces petits malheureux, dont les 3/8 périssent ordinairement entre les mains des nourrices chez lesquelles on les met en pension dans les campagnes, et 1/8 à l'hospice même. L'état des décès d'enfants trouvés pour l'année 1853-54 n'en accuse pas moins de 8,901 (1).

Si l'organisation de l'assistance publique est encore, à bien des égards, très-défectueuse en Portugal, il n'en faut pas moins reconnaître que la charité y est pratiquée très-largement pour l'état des ressources du pays. Malheureusement les moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre ne constituent jamais que des palliatifs, insuffisants

(1) De Minutoli, t. I, p. 318 à 322.

pour fermer ou seulement pour couvrir toutes les plaies béantes du paupérisme, dont l'extinction ne peut être efficacement poursuivie que par des mesures propres à stimuler davantage les forces vives du pays et à y donner une impulsion plus puissante au développement économique. La bienfaisance, réduite à elle seule, n'empêche pas qu'en Portugal, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup trop de mendiants, d'aveugles, d'infirmes et d'estropiés n'obsèdent encore le public de leurs importunités, avec la tolérance de la police, plus indulgente, pour ce genre de délits, que les lois qui lui font, et peut-être même trop rigoureusement dans certains pays, un devoir de le réprimer.

CHAPITRE IX.

INSTRUCTION PUBLIQUE, PRESSE ET JOURNAUX [1].

§ 1.

Au moyen-âge, le Portugal comptait parmi les pays les plus avancés de l'Europe, en lumières. Dès la fin du XIIIe siècle, il eut dans le roi Denis, fondateur de l'Université nationale, un souverain qui, ne se contentant pas de protéger les sciences et les lettres, aspirait à la gloire, si rare de son temps, de répandre également l'instruction dans le peuple, afin de le soustraire aux ténèbres de la superstition. Nous avons vu que, plus tard, la nation portugaise, arrivée à l'apogée de sa puissance, eut aussi ses illustrations poétiques, et ne le céda à nulle autre pour l'estime particulière qu'elle faisait des sciences mathématiques et géographiques, qui ont tant contribué à l'œuvre de son ancienne grandeur. Mais à partir de l'époque où il passa sous la domination espagnole, le pays, entièrement dominé par l'influence cléricale, tomba dans une ignorance non moins profonde que celle dans laquelle était plongée l'Espagne.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le marquis de Pombal, fit, il est vrai, pour l'en tirer, d'énergiques et louables efforts. Son attention se porta d'abord sur la réforme du haut enseignement et de l'enseignement classique, dont il commença la sécularisation en 1759. Il institua le premier un conseil de l'instruction publique à Coïmbre,

(1) Les statistiques de Balbi et de Schubert, mais surtout l'ouvrage de M. de Minutoli (t. I, p. 370 à 445), contiennent les plus amples renseignements sur les matières de ce chapitre.

créa deux facultés nouvelles pour la philosophie et les mathématiques à l'université de cette ville, et décréta l'établissement, par tout le royaume, de 27 écoles secondaires de philosophie, de 21 chaires de rhétorique, de littérature et d'histoire, de 8 chaires de grec et de 257 écoles de latin.

En 1772 enfin, il forma le projet de doter toutes les communes, jusqu'aux moindres villages, d'écoles élémentaires dont le nombre fut immédiatement porté à 400. Un impôt spécial sur le vin et l'eau-de-vie, appelé *subside littéraire,* et dont le nom figure encore aujourd'hui sur le budget portugais, devait fournir à l'État les moyens de faire face à la dépense. Mais après la disgrâce du ministre, l'indolence et les préjugés qui reprirent le dessus, empêchèrent son œuvre de fonctionner comme il avait espéré. Cependant la semence répandue par ses soins ne fut pas entièrement étouffée, quoique l'orgueil national même ne contribuât malheureusement que trop alors, il faut le dire, à ramener le pays dans les ténèbres, en le portant à se complaire dans la suffisance de l'isolement. C'est cette torpeur surtout qui désespérait le portugais d'Oliveira, et qui lui arracha cet aveu plein d'amertume : « Nous ne nous doutons même pas de l'ignorance dans laquelle nous vivons chez nous ; il faut que nous sortions de notre patrie pour que nos yeux se dessillent. » Les suites de l'invasion de 1807, la guerre, les troubles et finalement l'obscurantisme du parti qui éleva dom Miguel au pouvoir, furent si préjudiciables au développement de l'instruction qu'à la fin de cette période, Lisbonne et Porto se trouvaient encore être les seules villes du royaume pourvues de quelques écoles pour les filles. Le nombre total des élèves des 873 écoles primaires payées par l'État, qui existaient en 1820, n'atteignait pas 30,000.

Le triomphe des libéraux, en 1834, et l'établissement définitif du régime constitutionnel pouvaient seuls opérer, dans le régime de l'instruction publique, le changement radical devenu indispensable. L'enseignement, dont le

clergé et les ordres religieux avaient été jusque-là les maîtres absolus, fut sécularisé à tous ses degrés, en même temps que les couvents. L'École est restée depuis lors, en Portugal, entièrement indépendante de l'Église, et n'y relève plus que des chambres et du ministre de l'intérieur, qui préside le conseil supérieur institué pour la direction et la haute surveillance de tout ce qui y concerne l'instruction publique. Mais, bien que celle-ci y eût formé depuis le sujet d'un grand nombre de lois, il s'en fallait encore de beaucoup qu'elle y fût à la hauteur de sa tâche, et en mesure de suffire aux besoins du pays. Cela tient surtout au manque d'écoles normales et d'instituteurs capables. Ces fonctions, toujours pénibles, y sont mal rétribuées et les moins recherchées de toutes, la manie des places suivant de préférence la fameuse devise : *Otium cum dignitate.* De plus, la multiplicité même des dispositions législatives et des réglements par lesquels les chambres sont intervenues dans le régime des écoles, sans y apporter toujours la justesse de vues et le tact nécessaires, a introduit dans cette matière si délicate des germes de confusion en partie très-regrettables.

Nous avons dejà mentionné le conseil supérieur de l'instruction publique, et qualifié ses attributions en termes généraux. Ce conseil, aujourd'hui formé de huit membres effectifs et de quatre membres adjoints, avec le ministre de l'intérieur pour président, avait encore naguère son siége, non dans la capitale, mais à Coïmbre, où il communiquait directement avec le recteur de l'université, et se faisait rendre compte de tous les faits de sa compétence, par l'organe de commissions spéciales, établies pour le contrôle et l'inspection des études dans les principales villes du royaume, et dont les membres de fondation sont les directeurs des lycées et des autres écoles supérieures de chaque ressort. Le décret du 8 septembre 1859, qui témoigne de la sollicitude du cabinet actuel pour l'instruction publique, a toutefois modifié depuis une partie de ces dispositions, en

ordonnant que le conseil supérieur fût transféré de Coïmbre à Lisbonne même, et réellement annexé au ministère de l'intérieur, où, comme nous l'avons déjà dit, tout ce qui rentre dans ses attributions, y compris les établissements scientifiques et littéraires qui s'y rattachent, a été réuni dans le ressort administratif d'une direction générale. On s'est occupé en même temps d'organiser une inspection qui doit s'étendre sur tous les établissements d'instruction, dans l'intérêt des réformes et des améliorations déjà introduites ou qui doivent l'être prochainement.

§ 2.

Le décret du 20 septembre 1844, qui a posé les principes généraux de l'organisation actuelle des trois degrés de l'enseignement en Portugal, établit deux classes d'écoles primaires, l'une élémentaire proprement dite, l'autre qualifiée de supérieure. Dans les écoles élémentaires on apprend aux enfants à lire et à écrire, et on leur communique les notions les plus simples du calcul, de la morale et de la doctrine chrétienne, de la grammaire, de la géographie et de l'histoire; dans les écoles supérieures on continue l'enseignement des mêmes matières, en y joignant celui de la calligraphie, du dessin linéaire et de la géométrie appliquée. La création d'écoles normales a été ordonnée en même temps; mais elles sont encore en trop petit nombre pour fournir un contingent suffisant d'instituteurs. Ceux-ci sont nommés à vie, ou d'abord seulement engagés à l'essai pour trois ans. Le traitement annuel de la plupart des instituteurs et institutrices n'est que de 90,000 à 100,000 reis; les mieux payés ont 200,000 reis, quelques-uns même jusqu'à 300,000, dans la capitale et à Porto; la fréquentation de l'école a été déclarée obligatoire pour les enfants de 7 à 15 ans, dans le rayon d'un quart de lieue, sous peine d'amende, et même de la privation des droits politiques du

rant cinq années, à l'égard des parents ou tuteurs négligents.

On comptait en 1854, dans tout le royaume, 1,349 écoles primaires, dont 1,189 étaient entretenues par l'État, les autres soit par les communes ou les paroisses, soit par des confréries, soit enfin par des particuliers, auxquels le roi lui-même a donné l'exemple, en fondant une école modèle à ses frais, dans le palais de Mafra. C'est naturellement dans les districts les plus importants et les plus riches qu'on trouve le plus de ces écoles particulières ou gratuites. Le nombre des paroisses étant de 3,938, il s'ensuit que les deux tiers au moins d'entre elles sont encore entièrement dépourvues d'écoles.

Voici, pour la susdite année, le relevé statistique de la fréquentation des écoles primaires de l'État :

	NOMBRE DES ÉCOLES.		NOMBRE DES ÉLÈVES.
	—		—
	1,143	avec	34,559 garçons.
	46	—	1,906 filles.
Total.	1,189	—	36,465 élèves,

sur une population de 3,844,000 âmes.

Pendant l'année scolaire 1850-51, le nombre des élèves avait été de 41,519. C'est à la révolution qui eut lieu la même année, et à ses conséquences immédiates, que paraît devoir être attribuée la diminution subséquemment constatée, et qui, très-probablement, n'aura été que passagère. Cependant il paraît, d'après ce qui vient d'être dit, que, même avec les écoles qui ne relèvent pas de l'État, le Portugal ne possédait encore, en 1854, qu'une école primaire pour trois paroisses correspondant, en moyenne, à une circonscription de 74 kilomètres carrés, avec 700 feux et 3,000 habitants environ, et, en admettant un total de 45,000 élèves, un écolier pour 85 habitants (1). Les préjugés des parents doivent

(1) Nous avons emprunté à M. de Minutoli la plupart de ces données. M. de Vasconcellos, de son côté, porte le nombre des élèves des écoles primaires de toute espèce à près de 92,000, dont plus de 50,000 appar-

être mentionnés parmi les causes qui, dans ce pays, font encore obstacle à la propagation de l'instruction élémentaire, chez les filles surtout, que beaucoup de pères, dans leur extrême sagesse préventive, croiraient en danger de perdition, pour peu qu'elles fussent en état de lire et d'écrire.

L'enseignement mutuel est, en Portugal, la forme non la plus répandue, mais la plus favorisée de l'enseignement élémentaire. L'État entretient 32 professeurs d'enseignement mutuel dans 15 districts. A la méthode lancastrienne on s'est appliqué à y substituer depuis 1850, mais avec un succès douteux, d'après M. de Minutoli, la méthode figurative, appelée *methodo repentino*, du poète aveugle Castilho, qui a été chargé de diriger lui-même, avec la qualité officielle de commissaire général, la propagation de sa méthode, dans laquelle on critique l'enfantillage poussé à l'excès. Toutefois, nous le répétons, le plus grand obstacle aux progrès de l'instruction populaire en Portugal, où l'enseignement destiné à y pourvoir est encore beaucoup trop mécanique, et aurait besoin d'être vivifié davantage par l'esprit, c'est le manque de bons maîtres et aussi celui de bons livres élémentaires. L'école normale de Lisbonne, avec ses 20 boursiers, n'ayant pas d'autre succursale que celle de Santarem, établie en 1856, n'est en mesure de suppléer que faiblement à l'insuffisance qui se manifeste partout dans le personnel enseignant de ce degré. Le remède à ces lacunes si regrettables, qui arrêtent les progrès de l'instruction chez le peuple, doit être signalé comme un point d'un intérêt capital

tiendraient aux écoles publiques et les autres aux écoles particulières. Cependant le budget des dépenses pour l'exercice 1859-60, dont la liste de traitements paraît devoir offrir une base d'estimation d'une incontestable autorité, n'y énumère que 551 instituteurs et institutrices de ce degré, salariés par l'État. Les maîtresses d'école (*mestras de meninas*) figurent dans ce nombre pour 121. Toute cette statistique manque de précision et de clarté. Bornons-nous ici à relater les chiffres en réservant l'explication de leurs apparences contradictoires.

pour l'objet sur lequel vient de se reporter la sollicitude du gouvernement, et comme un des plus urgents dans la suite des mesures à prendre pour améliorer, comme il se le propose, l'organisation de toutes les branches de l'enseignement public.

§ 3.

Le clergé, entre les mains duquel se trouvait jadis tout l'enseignement, avait moins négligé l'instruction classique, dont les Jésuites et les Oratoriens surtout s'étaient occupés avec zèle. Nous avons vu ce que le marquis de Pombal fit pour elle dans la suite, lorsqu'il sécularisa l'enseignement secondaire, en 1759, et ordonna la création de chaires aux chefs-lieux de tous les anciens districts ou *comarcas;* mais à la fin du siècle, cette branche aussi retomba dans un abandon dont elle n'a pu se relever que depuis l'établissement du régime constitutionnel. Ce fut aussi le décret déjà mentionné de 1844, qui ordonna la création d'un lycée, au chef-lieu de chacun des nouveaux districts administratifs. Le gouvernement se réserva en outre celle d'écoles dites *majeures*, pour l'enseignement du latin surtout, dans 120 autres localités à désigner parmi les plus considérables et les plus éloignées des chefs-lieux. Ce programme n'a été complètement réalisé que pour les lycées. Cependant il n'existait encore en 1854, dans tout le royaume, que 210 chaires pour l'enseignement secondaire, dont 122 appartenant aux lycées. C'était à peine une chaire pour 4,500 feux et 18,000 habitants. Le nombre des élèves, pour la totalité des écoles de ce degré, n'était alors que de 3,338, ce qui revenait à la proportion d'un élève sur 1,150 habitants. La fréquentation des classes dont il s'agit ici, paraissait même avoir diminué, après 1850, comme celle des écoles primaires (1); mais depuis, de nouveaux progrès se font

(1) De Minutoli, t. I, p. 390.

sentir sous le règne actuel. Au moins les données du budget de 1859-60, rapprochées de celles qui précèdent, semblent-elles indiquer un accroissement assez notable dans le personnel enseignant de ce degré, puisque ce budget mentionne 280 professeurs et suppléants payés par l'État (dont 160 appartenant aux lycées), indépendamment des professeurs émérites ou retraités (*jubilados*). Il y a un lycée par district; mais plus de la moitié des ycées ne comptent pas plus de quatre chaires. Les principaux, comme les plus complets, sont ceux de Lisbonne, de Porto et de Coïmbre, où enseignent respectivement 28, 16 et 15 professeurs et agrégés; puis ceux de Braga, de Santarem et d'Evora. Cependant le défaut d'une organisation homogène et d'un plan d'études bien conçu paraît encore plus sensible dans le système actuel de l'enseignement secondaire, en Portugal, que dans celui de l'instruction primaire. Le premier comprend en général le portugais et le latin, les humanités, la géographie et l'histoire, les éléments de la philosophie et du droit naturel, ainsi que ceux des mathématiques; accessoirement aussi les principes de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle, la théologie (à Porto), la musique (à Coïmbre), et enfin, pour satisfaire spécialement, dans quelques districts, à des besoins locaux, l'économie industrielle ou rurale, et la comptabilité. Le lycée de Lisbonne se compose de quatre sections dont la quatrième a reçu la destination spéciale d'une école de commerce (1). Le grec n'est enseigné que dans les six principaux lycées du royaume; l'hébreu l'est à Coïmbre, à Santarem et dans la capitale, pourvue aussi d'une chaire d'arabe. L'enseignement des principales langues vivantes est beaucoup plus répandu, comme de raison, notamment celui du français et de l'anglais, langues pour lesquelles il y a des maîtres dans la plupart des lycées, et auxquelles l'allemand

(1) Les trois autres sont des sections de quartier, desservant respectivement le centre, l'est et l'ouest de cette grande ville.

aussi est venu se joindre à Lisbonne, à Coïmbre et à Porto.

Le traitement annuel des professeurs de lycée est en général de 350,000 à 400,000 reis, celui des professeurs de latin, dans les écoles secondaires de l'ordre inférieur, de 200,000, chiffres dont il y a encore les retenues à déduire. Cette rétribution est trop modique pour être très-encourageante, et ne permet pas toujours d'exiger beaucoup. Cependant, bien que, dans ce pays, l'enseignement secondaire se montre encore imparfait et défectueux à plusieurs égards, qu'il manque, dans la plupart des lycées, de l'étendue nécessaire, et que les études n'y aient pas la force désirable, l'organisation en est cependant plus avancée que celle de l'enseignement populaire; et il doit être plus facile d'y atteindre promptement aux améliorations que l'on poursuit.

Ajoutons qu'il existe, tant à Lisbonne qu'à Porto, des écoles particulières et des pensionnats qui offrent aux familles étrangères, établies dans ces villes, les ressources nécessaires pour l'éducation de leurs enfants.

§ 4.

Le haut enseignement se concentre, en Portugal, dans la célèbre université de Coïmbre, qui, étant la seule de la monarchie, doit suffire aux besoins du royaume et de ses dépendances coloniales. Fondée vers 1290 à Lisbonne, transférée une première fois à Coïmbre en 1307, puis rendue à Lisbonne jusqu'à sa translation nouvelle et définitive à son siége actuel, sous le règne de Jean III, en 1537, elle se présente à nous comme une des plus anciennes de l'Europe. Malheureusement, cette institution vénérable, trop longtemps soumise d'une manière absolue au régime clérical et monastique, dont la sombre discipline continua d'y peser sur le corps enseignant et sur les élèves, jusqu'au

triomphe de la cause libérale (1), était restée imbue de la routine et des traditionnelles erreurs du passé, même après que l'influence du génie des Bacon et des Descartes, des Newton et des Leibnitz eût déjà pénétré partout ailleurs. Le stérile formalisme de la scolastique y avait complètement pétrifié l'enseignement. En 1772, le marquis de Pombal y introduisit, il est vrai, des réformes, et y établit, par l'adjonction des deux facultés nouvelles déjà mentionnées, une division en six facultés, avec des programmes qui ont été conservés jusqu'à nos jours avec peu de changement; mais, là aussi, les résultats qu'il obtint furent peu durables, et les crises politiques que l'université eut à traverser depuis 1807 avec le pays, ne contribuèrent pas à la rendre plus florissante. Cependant le nombre des étudiants y était, avec ceux du collége des arts ou lycée, remonté en 1818 jusqu'à 1783. En 1854, il ne s'élevait, mais pour l'université seule, qu'à 998, parmi lesquels figuraient 465 étudiants en droit, 94 théologiens et 62 élèves en médecine. On arrive, par ce total, à la proportion d'un étudiant sur 3,852 habitants. Pour l'année scolaire 1857-58 enfin, M. de Vasconcellos indique 833 étudiants de l'université même, plus 583 élèves du lycée. L'université compte actuellement 86 professeurs et agrégés ordinaires ou extraordinaires (2). Le traitement des premiers ou *lentes cathedraticos* (littéralement, lecteurs titulaires d'une chaire), s'élève de 800,000 à 1,067,000 reis, et, pour les doyens de faculté en particulier, même de 900,000 à 1,200,000 reis; celui des agrégés ou *lentes sub-*

(1) Des 48 recteurs qui se sont succédé à Coïmbre depuis 1537, le premier (dom G. d'Almeida) et les trois derniers (le marquis de Terena, le baron S. Tiago de Lordelo et M. de Sousa Pinto), postérieurs à la sécularisation de l'université par le gouvernement constitutionnel, sont les seuls laïques qui aient été revêtus de cette dignité jusqu'à présent.

(2) A savoir : 27 de droit, 18 de médecine, 15 de mathématiques, 13 de philosophie et 13 de théologie, pour l'année scolaire 1859-60.

stitutos varie de 300,000 à 500,000 reis (1). Tout le corps enseignant, c'est-à-dire non-seulement celui de l'université, mais aussi tous les professeurs en titre des écoles secondaires, et même les instituteurs primaires nommés par l'État, a droit à des pensions. Après trente ans de fonctions, les professeurs sont admis à la retraite avec jouissance de l'intégralité de leur traitement ; on leur en laisse les deux tiers après vingt ans et le tiers après dix ans, lorsqu'ils sont obligés de se retirer pour cause d'infirmités ; c'est, on doit le reconnaître, attacher libéralement au professorat les avantages de l'indépendance et de la sécurité. Un recteur, pourvu d'une dotation annuelle de 1,600,000 reis et d'une installation digne de son rang, est à la tête de l'université. En outre, chaque faculté y a son doyen.

En ce qui touche la répartition générale des matières de l'enseignement, les statuts de 1772, qui constituaient à cette époque un progrès véritable, mais qui paraissent aujourd'hui surannés, sont, comme nous venons de le dire, restés en vigueur, à cette légère modification près, que le droit profane et le droit canon, qui formaient alors deux facultés distinctes, n'en forment plus maintenant qu'une seule. Le nombre des facultés se trouve ainsi fixé à 5, comprenant : 1° la théologie ; 2° le droit profane et canon (avec l'économie politique) ; 3° la médecine, y compris la chirurgie et la pharmacie ; 4° les mathématiques pures et appliquées, l'astronomie, la mécanique, etc ; 5° enfin la philosophie, dénomination par laquelle on n'entend, à Coïmbre, que les sciences naturelles, telles que physique, chimie, zoologie, botanique et minéralogie : enseignement auquel on y rattache aussi celui de l'agronomie, de l'art vétérinaire et même de la technologie. En outre, un cours administratif de trois années a été nouvellement créé pour les élèves des

(1) En général les professeurs du haut enseignement sont appelés *lentes*, tous les autres, les instituteurs primaires non exceptés, *professores*.

différentes classes des facultés de droit et de philosophie. Toutefois les matières que l'on y enseigne, au point de vue d'un intérêt spécial et pratique, rentrent entièrement dans le programme de ces deux facultés.

Il y aurait certainement à critiquer dans les combinaisons de ce plan général, en partie assez singulières et peu conformes aux principes plus rationnels, dans le sens de nos idées du moins, qui ont déterminé l'usage des autres pays; mais, bornons-nous à signaler la lacune la plus importante de ce cadre universitaire, pour les études mêmes qui ont été l'âme des progrès de la science, dans le monde moderne : l'enseignement philosophique, dans son acception plus large, avant une mesure récente dont nous aurons à parler tout à l'heure, ne dépassait pas, en Portugal, les premiers éléments de la logique, de la morale et de la métaphysique, enseignés dans les écoles secondaires, d'après l'ancienne méthode. Les humanités, la philologie, la littérature ancienne et moderne, n'y formaient pas non plus l'objet d'un enseignement réglé comme celui qu'embrassent les facultés des lettres en France. Elles sont abandonnées, à Coïmbre, au collége des arts. Dans celui-ci cependant l'étude des langues, mortes et vivantes, n'est pas moins appréciée et encouragée de nos jours que dans les lycées des deux grandes villes du pays, particulièrement celle du français, de l'anglais, de l'allemand, ainsi que celle du grec. La connaissance du français ou de l'anglais est même exigée pour l'université, et celle de l'allemand comme celle du grec, y procure des avantages à l'étudiant.

Un recueil complet de la législation académique en Portugal a été publié à Coïmbre, en 1851. Les étudiants sont admis à l'université avec l'âge de seize ans, après avoir satisfait aux examens prescrits. Une espèce de soutane en drap noir y forme encore leur costume habituel, dont on a cru devoir ordonner le maintien, pour effacer la différence entre les jeunes gens riches et leurs camarades plus pauvres; mais il leur est maintenant permis de porter l'habit civil après

les classes. Le régime disciplinaire de cette université se rapproche, en effet, à quelques égards, pour le contrôle de l'assiduité notamment, de celui des classes supérieures de nos colléges plus que de celui de nos cours de faculté. La durée du cours d'études complet, dans chaque faculté, est de cinq ans. Après chaque leçon, un élève est invité par le professeur à faire la répétition de la leçon précédente, et des examens publics sont de rigueur pour l'obtention des diplômes de bachelier et de docteur, ainsi que pour celle des certificats de capacité que l'on exige des aspirants au service de l'État. En général, cependant, le régime et les mœurs universitaires n'ont plus le cachet de tristesse de la monotonie claustrale, qu'imprimait autrefois à Coïmbre la discipline ecclésiastique (1). Les professeurs ne s'isolent plus des élèves ; on leur a même quelquefois reproché de vivre, au contraire, avec eux sur un pied de familiarité préjudiciable à la bonne direction des études, et de sacrifier trop de leur dignité vis-à-vis de jeunes bacheliers électeurs, en visant à la popularité nécessaire pour le succès de leurs candidatures électorales. Soustraite au joug de l'église, l'université de Coïmbre, sous l'influence des menées de l'esprit de parti, serait ainsi devenue par moments un foyer de turbulence et d'agitation politique (2). Quoi qu'il en soit de ces reproches, qui remontent à plusieurs années, elle a été si complètement affranchie de l'autorité ecclésiastique, que même les jeunes théologiens, admis à y faire leurs études en dehors des séminaires, échappent à sa surveillance. Aussi le clergé n'a-t-il pas manqué de réclamer vivement, en mainte occasion, contre une inconséquence de fait par laquelle il pouvait se croire lésé dans ses droits.

(1) Le prince Lichnowski, dans ses *Souvenirs*, p. 320, etc., a laissé une peinture fort intéressante de ces mœurs en 1842. On peut consulter aussi, sur l'état antérieur de l'université, un autre ouvrage allemand du général d'Eschwege, officier du génie au service portugais (*Le Portugal, tableau de la situation politique et des mœurs de ce pays*, Hambourg, 1837).

(2) Voir de Minutoli, t. I, p. 402.

à dire un mot, elles y forment un chapitre distinct, avec une dépense totale portée, pour 1859-60, à 94,767,000 reis, dont voici également la répartition :

Académie des sciences de Lisbonne.....	6,392,000 reis.
Publications diplomatiques et historiques.....	6,000,000
Archives de Torre do tombo.....	5,190,000
Bibliothèque nationale de Lisbonne.....	8,805,000
Dite d'Evora.....	300,000
Dite de Villareal.....	82,000
Imprimerie nationale.....	67,998,000

§ 7.

Sous l'influence des rapports avec l'Angleterre, dont la littérature avait trouvé quelque accès dans le pays, une académie d'histoire portugaise avait été fondée, en 1720, par le roi Jean V; mais son activité se borna à des travaux d'une valeur peu durable, et elle s'était complètement éteinte dès avant l'époque des réformes du marquis de Pombal. En 1778, le duc de Lafoens établit à Lisbonne, avec l'aide de l'abbé Correa da Serra, une autre société savante, devenue plus célèbre et qui existe encore, l'*Académie royale des sciences*. Cet établissement, réorganisé en 1851 sous le patronage immédiat de la Couronne (1), a des revenus propres, indépendamment de la dotation déjà mentionnée qu'il reçoit de l'État. Il comprend, outre ses membres effectifs, des membres honoraires ou émérites, des associés libres et un grand nombre de membres correspondants, nationaux et étrangers. L'Académie des sciences de Lisbonne se partage aujourd'hui, conformément au double objet de ses travaux, en deux classes, subdivisées l'une en cinq, l'autre en quatre sections. La première classe, celle des sciences proprement dites, s'occupe des mathématiques, des sciences physiques, de l'histoire naturelle, des sciences

(1) Le roi régnant en est protecteur en titre, le roi-régent, président honoraire, et M. Herculano, vice-président.

médicales et des sciences appliquées ; la seconde, celle des belles-lettres et des sciences morales et politiques, comprend les sections de littérature, de morale et de jurisprudence, d'économie politique et d'administration, d'histoire et d'archéologie. La double branche qui forme le domaine de cette dernière section, est celle dans laquelle se poursuivent actuellement, sous les auspices de l'Académie, mais aux frais de l'État, les travaux les plus importants, tels que la continuation du *Quadro elementar das relacões politicas e diplomaticas,* commencé à Paris par feu le vicomte de Santarem, et la publication des documents historiques du moyen-âge que contiennent les archives portugaises. L'Académie des sciences dispose d'une bibliothèque de 50,000 volumes, ainsi que d'un jardin botanique et d'une chaire d'histoire naturelle. Chacune des deux classes dont elle se compose, publie, depuis 1857, un recueil faisant suite à ses mémoires, qui paraît en livraisons mensuelles, sous le titre d'*Annales*. Mais le dictionnaire de la langue portugaise, qu'elle s'était aussi chargée d'élaborer, en est resté depuis 1793 à son premier volume, qui ne va pas même jusqu'à la fin de la lettre A, dans laquelle, par l'effet d'une malice du hasard, mauvais plaisant quelquefois, il s'arrête au mot asno. On a reculé sans doute devant les difficultés et la longueur de la tâche; cependant la reprise en serait d'autant plus méritoire, qu'il règne encore beaucoup d'incertitude dans l'orthographe et même dans l'usage du vocabulaire de la langue portugaise.

Après ce corps savant, il faut encore mentionner une société libre du même genre, le *Gremio litterario* de Lisbonne. Elle est divisée en six classes et comprend aussi, outre ses membres ordinaires, des membres émérites et des membres correspondants. M. de Minutoli la cite comme ayant plus d'une fois bien mérité, par des encouragements ou des travaux, des sciences pures et appliquées, de la médecine et des arts.

Indépendamment des établissements auxiliaires et des collections qui se rattachent à l'université de Coïmbre, à

l'académie polytechnique et à l'académie des beaux-arts de Porto, à l'école polytechnique de Lisbonne et à l'académie des sciences, il en existe plusieurs autres, qui méritent de fixer l'attention par leur importance. Parmi les collections, la plus remarquable, comme la plus vaste et la plus largement dotée, est la *Bibliothèque nationale*. Fondée à Lisbonne, en 1796, elle possédait en 1853, d'après M. de Vasconcellos, 132,000 volumes catalogués, avec 2,000 bibles et 10,000 manuscrits (1); plus une masse chaotique de livres non encore classés, provenant des anciens couvents. Un cabinet de médailles y est annexé. Il contient, d'après M. de Minutoli, 24,000 monnaies et médailles en argent. La bibliothèque nationale est ouverte au public pour la lecture et l'étude. Une autre bibliothèque de Lisbonne, celle d'Ajuda, propriété du roi, confiée à la garde de M. Herculano, est réputée la mieux choisie du royaume. Cette capitale peut, en outre, se montrer fière de ses *archives générales de Torre do Tombo*, formant une des plus riches et des plus anciennes collections de ce genre qui existent.

La bibliothèque de Porto, fondée par le duc de Braganoe, (dom Pedro IV), en 1833, compte 80,000 volumes avec 1,200 manuscrits, et comprend aussi un cabinet de médailles. Parmi les autres chefs-lieux de province, enfin, Braga et Ponta-Delgada, la ville principale des Açores, dans l'île de San-Miguel, possèdent aussi, de même qu'Évora et Villareal, des bibliothèques publiques, de bien moindre importance toutefois. Une autre mention est due aux jardins botaniques d'Ajuda (près du palais de ce nom, à Lisbonne) et de Cintra, où la munificence du roi-régent a réuni une étonnante variété d'arbres et de plantes exotiques des espèces les plus brillantes et les plus rares. L'observatoire astronomique de Lisbonne dépend de l'École navale, l'ancienne académie de marine, dont nous aurons à parler au chapitre XIX. Ajoutons, pour compléter notre liste, que

(1) M. de Minutoli dit 8,000.

Lisbonne et Porto possèdent aussi des observatoires météorologiques dont les observations, commencées dès 1781, puis reprises en 1816 par M. Franzini, sont aujourd'hui régulièrement publiées dans les journaux. Le plus important de ces deux établissements, *l'Observatoire de l'Infant dom Louis*, à Lisbonne, doit son organisation actuelle à M. Pegado, savant distingué et professeur de physique à l'École polytechnique de cette ville.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'*Imprimerie nationale*, fondée en 1768, à Lisbonne, par le marquis de Pombal, qui joignit à ses priviléges, dans l'intérêt du fisc, le monopole de la fabrication des cartes à jouer, qu'elle a encore. Le chiffre de sa dotation actuelle qui s'élève, comme nous l'avons dit plus haut, à près de 68 contos (408,000 francs) par an, peut faire juger de l'importance de ce grand établissement typographique, auquel sont réunis des ateliers de cartographie et de lithographie, ainsi qu'une fonderie de caractères. Bien organisé et bien administré, il prospère et couvre ses frais. Ce qu'il est, il le doit surtout à l'habile gestion et au zèle éclairé de ses deux derniers directeurs, les frères Pereira Marecos, qui ont réussi à le placer au niveau des premiers établissements de l'espèce, en étudiant eux-mêmes et y introduisant les perfectionnements et les procédés nouveaux en usage dans les pays les plus avancés, notamment en France et en Angleterre.

§ 8.

L'art typographique, après s'être répandu de bonne heure en Portugal et y avoir fait, au commencement, des progrès notables, n'avait pu, dans la suite, s'y soustraire à l'atteinte d'une longue période de déclin. Il paraît certain du moins qu'au XVIe siècle il y existait un plus grand nombre d'imprimeries que dans le premier quart du siècle présent et peut-être même de nos jours. En 1820, par exemple, il n'y en avait plus, d'après Balbi, que dans trois villes, à

savoir : 12 à Lisbonne, 3 à Porto et 1 à Coïmbre ; soit, pour tout le royaume, un total de 16, y compris les trois imprimeries dépendant de l'État, de l'université et de l'académie des sciences. Encore aujourd'hui, l'activité que la presse déploie dans ces trois centres mais surtout dans le premier, où l'influence d'un établissement modèle sur l'industrie typographique se fait le mieux sentir, ne s'étend guère aux villes de province d'un rang inférieur. C'est là surtout que les aspirations de la vie intellectuelle, l'intérêt et le goût du public pour les productions de l'esprit et celles de l'art, font encore défaut au Portugal. On ne saurait donc s'étonner que la librairie aussi y végète, assez généralement, dans une béate et souvent presque inqualifiable indolence (1). Il s'ensuit que les écrivains du pays ne sont que trop souvent obligés de publier à leurs propres frais, à moins que l'État ou un corps savant ne se charge de faire imprimer leurs œuvres. On a même affirmé, ce qui peut être vrai pour une partie d'entre eux, qu'ils trouveraient des appréciateurs à l'étranger, avec beaucoup moins de peine que chez leurs propres compatriotes. Il faut, pour ne pas juger avec trop de sévérité cette indifférence persistante de la masse, nous reporter à la nuit qui régnait encore en Portugal, sous l'ancien régime, dans presque toutes les régions de la société.

Au commencement de ce siècle, il ne se publiait, dans toute l'étendue du royaume, que deux journaux, l'un politique, l'autre commercial. En 1834, il se fit un progrès marquant : le nombre des feuilles politiques s'éleva à dix et celui des autres feuilles périodiques à six. Jusqu'en 1819, il ne s'imprimait, en moyenne, pas plus de cent ouvrages par an, dont près d'un tiers ne consistait d'ailleurs qu'en traductions ou en simples réimpressions.

Plus récemment, le nombre des dépôts obligatoires d'un exemplaire de chaque publication nouvelle, effectués, selon

(1) De Minutoli, t. I, p. 442.

les prescriptions, auprès de la bibliothèque nationale, s'est élevé à 321 en 1852, et à 471 en 1853 (1); mais il est difficile de tirer des conclusions du rapprochement de ces chiffres, vu qu'ils comprennent des imprimés de toute espèce, jusqu'aux simples almanachs, et que nous ignorons quelle y est la part des productions originales et des œuvres littéraires et scientifiques proprement dites.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce qui a déjà été dit, au chapitre III, de la nouvelle phase très-intéressante dans laquelle l'activité littéraire et les travaux historiques sont entrés en Portugal, sous l'influence des idées qui s'y sont fait jour, avec le triomphe du régime constitutionnel, et y ont donné l'essor au talent de quelques hommes d'élite. Puisse, nous le répétons, cette noble émulation s'y propager et surtout gagner aussi du terrain sur le domaine des études scientifiques, dont plusieurs branches sembleraient encore y avoir plus besoin d'être stimulées que l'esprit littéraire. Il a été reconnu cependant que le Portugal est comparativement assez riche en publications relatives à la médecine et à la chirurgie. On y cite les *Annales du conseil de santé*, le *Journal de la société de médecine* de Lisbonne, celui de la *société de pharmacie* de la même ville et la *Gazette médicale* de Porto comme des recueils utiles pour la science et très-recommandables à divers égards (2).

L'activité littéraire et scientifique étant encore moins développée au Brésil que dans la mère-patrie, celle-ci paraît naturellement appelée à suppléer au manque de ressources et aux besoins de cette nature, qui se font sentir dans son ancienne colonie. Il y aurait en effet là un marché considérable pour la librairie portugaise; mais, par le fait, son débit y a été beaucoup restreint par la contrefaçon, qui a malheureusement, elle aussi, trouvé son chemin de l'ancien monde dans le nouveau ; et le gouvernement brési-

(1) De Minutoli, t. I, p. 409.
(2) Le même, t. I, p. 299.

lien, arrêté par des considérations peu avouables, a refusé jusqu'à présent de prêter l'oreille à toute proposition de Lisbonne, tendant à le faire concourir au redressement d'un aussi juste grief. En Portugal même, la propriété littéraire et artistique est protégée par une loi du 8 juillet 1851. Le terme auquel expire le droit de propriété dont il s'agit, y est fixé à 30 ans après la mort de l'auteur. Déjà une convention avec la France, du 12 avril de la même année, avait du reste expressément assuré le bénéfice de la mutualité de cette protection aux nationaux de chacune des deux parties contractantes.

La charte de dom Pedro abolit définitivement la censure et garantit la liberté de la presse (article 145, § 3); mais, au milieu des crises révolutionnaires que le pays eut à traverser dans la suite, cette liberté n'a pas toujours été respectée, et les dispositions facultatives du dernier paragraphe de l'article précité, ont plus d'une fois ouvert la porte à des restrictions temporaires et à des mesures préventives et dictatoriales contre la presse. Il est vrai que la surexcitation causée dans les esprits par l'effervescence des passions politiques avait, en mainte circonstance, poussé les organes des partis à des écarts qui justifiaient plus ou moins ces rigueurs exceptionnelles.

Les Portugais, comme tous les peuples méridionaux, sont portés par tempérament à l'opposition véhémente, aux exagérations du langage et à l'abus des personnalités. Aux clameurs de l'irritation qui, dans les chambres, avait maintefois provoqué des débats orageux, de vifs emportements ou des propos acerbes et peu parlementaires, certains journaux, tels que notamment *O Patriota*, ne faisaient que trop souvent écho, pour leur public, sur un ton qui atteignait aux dernières limites de la violence et du scandale. Cependant le foyer de ces tempêtes n'existait que dans l'atmosphère échauffée de trois villes. La grande majorité de la nation, ne lisant pas et ne se passionnant guère, demeurait passive devant un renouvellement continuel de tumultes, dont le

but ne l'intéressait en rien, mais dont les conséquences n'en retombaient pas moins en grande partie sur elle.

Il est, en effet, peu de contrées où le journalisme attire aussi faiblement la masse de la population des provinces et des campagnes et s'y soit aussi peu répandu, bien que les journaux portugais ne soient pas assujettis au timbre, exemption libérale et bien entendue dans un pays où la vie intellectuelle a besoin d'être stimulée de toutes les manières. On pourrait presque dire qu'il n'en existe que dans la capitale, à Porto, qui a longtemps été le foyer le plus ardent de l'agitation politique, et au siége de l'université (1).

Aujourd'hui la plupart des journaux de la période révolutionnaire sont morts. Le journalisme a perdu sa violence d'autrefois; il s'est peut-être même trop effacé, devant le courant des nouvelles tendances, qu'ont déterminé les questions de progrès matériel et d'utilité pratique mises à l'ordre du jour. Il manque du relief qu'avait donné, dans le temps, à une partie de la presse le talent de quelques hommes, aussi distingués comme publicistes qu'éminents comme littérateurs ou hommes politiques. Nous rappellerons à ce sujet les noms de l'ancien ministre de l'intérieur, feu

(1) D'après Forrester, le débit courant des gazettes du pays, vers 1853, n'aurait pas excédé 10,500 exemplaires, à savoir : 3,500 dans la circulation de Lisbonne, 5,000 dans celle de Porto, où elles seraient, à ce qu'il semble, parvenues à gagner le plus de lecteurs, 500 à Coïmbre et autant dans toutes les autres villes de province, où le besoin de cette nourriture semblait naguère limité à des proportions minimes. Cependant nous soupçonnons cette estimation d'être pour le moins incomplète, sinon tout à fait erronée, attendu que l'auteur cité porte, au même endroit de son livre, page 172, à 10,000 exemplaires la circulation des cinq principales feuilles quotidiennes du temps, indépendamment de toutes les autres. Il paraît, du reste, que l'activité de la presse périodique commence également à se fixer et à gagner du terrain dans les provinces, fait sur lequel on nous promet des renseignements plus précis.

M. Rodrigo da Fonseca Magalhaes, qui écrivait surtout dans le *Lusitano*, et de feu le vicomte d'Almeida Garret, ainsi que celui de M. Rebello da Silva, duquel les journaux *A Restauraçâo da Carta* et *A Carta* recevaient, de 1846 à 1847, leurs plus remarquables articles. Cependant, les journaux portugais ont encore une belle tâche à remplir, s'ils veulent s'appliquer à discuter sérieusement, avec connaissance de cause, les importantes questions qui ont fait oublier leurs anciennes polémiques. Pour le moment, il n'existe dans le pays que deux journaux considérables : le *Diario do Governo* aujourd'hui *Diario de Lisboa*, le Moniteur du Gouvernement, et la *Revoluçâo de Setembro*, autrefois le principal organe de l'opposition démocratique, mais qui, devenu gouvernemental en 1851, par suite du triomphe de son parti, est depuis resté tel, avec de courtes interruptions. Mentionnons encore *A Opiniâo*, l'organe des septembristes historiques, *A Naçâo*, celui des miguélistes, rédigé par quelques hommes jeunes et dévoués au parti, et une gazette sans couleur de parti, le Journal du Commerce de Lisbonne. Toutes les autres feuilles n'offrent qu'un intérêt local. Ajoutons, rétrospectivement, qu'il s'est aussi publié à Lisbonne quelques revues et journaux littéraires ayant laissé d'honorables souvenirs, comme le *Panorama*, qui pouvait se glorifier d'avoir M. Herculano pour rédacteur principal en 1837; puis *O Atheneu* et *A Epoca*, ainsi que deux revues hebdomadaires, la *Revista universal* et la *Revista popular*, qui se tiraient à un millier d'exemplaires. Actuellement la principale revue littéraire, fondée depuis peu, est la *Revista contemporanea de Portugal e Brazil*. Elle paraît en livraisons mensuelles.

CHAPITRE X.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE ET DROIT PORTUGAIS[1].

§ 1.

L'établissement du régime constitutionnel eut pour conséquence inévitable de grands changements dans l'organisation judiciaire et toute l'ancienne législation du Portugal. Cependant la réforme de cette dernière n'est pas encore terminée, et la promesse de nouveaux codes, faite par la charte, n'a pu être réalisée qu'en partie jusqu'à présent.

Dans ce pays comme en France, l'administration de la justice, entièrement distincte des autres branches de l'administration, relève du même ministère que les affaires ecclésiastiques, dont nous avons déjà traité au chapitre V. Ce département vient aussi d'être réorganisé, par un décret du 19 août 1859. Il se compose maintenant du secrétariat, comprenant le cabinet du ministre, d'une direction centrale, de deux directions générales, l'une pour les affaires ecclésiastiques, l'autre pour la justice, et d'une division de comptabilité. C'est de l'administration de la justice, à laquelle se rattachent aussi les prisons, que nous avons particulièrement à nous occuper ici.

§ 2.

Le droit portugais a une origine très-ancienne. Pour

(1) Voir Balbi (t. I), pour l'ancienne, et de Minutoli (t. II), pour la nouvelle organisation judiciaire de la monarchie portugaise. Tous les deux ont également consacré des notices à l'histoire du droit portugais. Celle de M. de Minutoli est la plus étendue, mais un peu confuse

découvrir sa source primitive, il faut remonter jusqu'aux lois visigothes, antérieures à l'époque de la domination maure, celle qui a laissé le moins de traces dans la législation de la péninsule, parce qu'il était de principe chez les Arabes, comme depuis chez les Turcs, de ne pas toucher au fond du régime des lois propres à leurs sujets chrétiens. Quand le pays, séparé de la Castille et du Léon, se fut constitué en royaume indépendant, les résolutions des états ou cortès et les *foraes*, ou statuts locaux octroyés aux communes par les rois de la maison de Bourgogne, ne firent que continuer le développement d'une législation dont les bases étaient déjà posées. Ces lois, civiles, criminelles et politiques, furent recueillies au xve siècle, sous le règne d'Alphonse V, petit-fils de Jean I d'Aviz, dans le code alphonsin (*ordinaçôes affonsinas*), qui lui-même ne tarda pas à être refondu, par ordre du roi Emmanuel, dans un nouveau code (*ordinaçôes manuelinas*), promulgué en 1514. La domination espagnole y substitua, en 1603, le code philippin (*ordinaçôes felippinas*). Ce dernier, maintenu en vigueur sous la dynastie de Bragance, par un décret de Jean IV, du 20 janvier 1643, a conservé sa validité jusqu'à nos jours, en matière de droit civil. Il en a successivement paru, dans le cours du xviiie siècle, plusieurs éditions officielles, dont la dernière porte la date de 1747. A ce code vint s'ajouter la suite de toutes les lois et ordonnances rendues postérieurement à 1603 par les souverains espagnols et portugais du pays, connues sous la dénomination générale d'*extravagantes* (lois courantes hors cadre), et qui forment elles-mêmes une immense collection. La législation civile était complétée par le droit canon, base de la juridiction du clergé, depuis les temps les plus anciens, ainsi que par le droit romain, introduit en Portugal au xiiie siècle, et dont le roi Denis surtout avait encouragé l'étude et favorisé l'usage subsidiaire; mais, par suite des réformes que le marquis de Pombal opéra dans l'organisation judiciaire, l'usage de l'un et de l'autre, subit, en 1769, d'importantes restrictions.

La charte de 1826, lors de la proclamation du régime constitutionnel à Porto, en 1832, consacra l'institution du jury et d'une magistrature indépendante, la publicité des débats, en matière criminelle, avec la défense orale, et l'abolition de la torture et des confiscations de biens. En même temps, une réforme complète de la législation existante fut mise en expectative. Elle commença le 18 septembre 1833 par la promulgation d'un code de commerce, œuvre un peu confuse, mais recommandable pour le fond, calqué sur les législations analogues en vigueur dans les principaux pays de l'Europe. Un registre des hypothèqnes fut établi par un autre décret, du 26 octobre 1836. Les décrets du 29 novembre de la même année et du 13 janvier 1837, mais surtout celui du 21 mai 1841 (*Reforma judicial novissima*), rendu sous le premier ministère de M. Costa-Cabral, alors chargé du portefeuille de la justice dans le cabinet Aguiar, amenèrent une réorganisation de l'administration judiciaire de la monarchie. A l'égard de la procédure civile toutefois, comprise dans la réforme, celle-ci demeura très-incomplète. La promulgation d'un nouveau code pénal ne suivit que le 10 décembre 1852. Il paraît que l'on se propose aujourd'hui de le réviser. Parmi les lacunes que présente encore la législation portugaise, une des plus fâcheuses, c'est le manque d'un code d'instruction criminelle. Quant au nouveau code civil, de la rédaction duquel on a également commencé à s'occuper depuis 1850, cette œuvre, confiée à un des plus notables magistrats du pays, et qui forme la partie la plus importante, mais aussi la plus difficile de la tâche à remplir, paraît aujourd'hui terminée; mais elle est encore à l'état de simple projet.

§ 3.

Comme clef de voûte de la nouvelle organisation judiciaire de la monarchie, la charte institua, dans la capitale, une cour suprême de justice, sous la haute surveillance de laquelle fonctionnent trois cours royales établies à Lisbonne,

à Porto et à Ponta-Delgada, ainsi qu'une quatrième siégeant à Goa, dans l'Inde, où vont les appels de toutes les colonies portugaises situées au-delà du Cap de Bonne-Espérance. Une cinquième, pour les colonies en deçà du Cap (îles de Saint-Thomé et du Prince, Angola et Benguéla), moins le gouvernement des îles du Cap Verd, laissé dans le ressort de la cour, moins éloignée, de Lisbonne, a été depuis établie à Saint-Paul de Loanda, sur la côte occidentale d'Afrique, le 30 décembre 1851.

Dans les degrés inférieurs, l'administration judiciaire de la monarchie, abstraction faite de ses possessions coloniales, dont nous aurons à nous occuper ailleurs, comprend, d'après le décret du 24 octobre 1855, 142 *comarcas* ou juridictions de première instance, à savoir 130 sur le continent, 2 à Madère et 10 aux Açores. Dans ces comarcas rentrent 286 *julgados*, juridictions à compétence et à ressort plus limités; 809 justices de paix, formées par la réunion de plusieurs paroisses; enfin les 3,938 *freguezias*, ou juridictions locales des paroisses (1).

La cour suprême, à Lisbonne, composée d'un président et de 10 conseillers, remplace, dans le système de l'organisation judiciaire actuelle, l'ancienne *Mesa do desembargo do paço*. Elle ne connaît pas seulement des vices de forme, comme tribunal de cassation, mais aussi, dans certains cas, du fond en troisième instance. En outre, elle est le for spécialement désigné par la charte pour juger les magistrats et les membres du corps diplomatique, ainsi que pour vider les conflits de compétence judiciaire.

Les cours royales, cours d'appel ou *relações*, jugent en seconde et dernière instance, tant au civil qu'au criminel, sauf le pourvoi auprès de la cour suprême. Leurs décisions, en matière civile, sont sans appel, lorsqu'il s'agit d'af-

(1) Nous ferons suivre le tableau général et complet de la division actuelle du royaume, avec des rectifications, s'il y a lieu, à la fin de ce livre. — Voir l'annexe n° 6.

faires dont l'importance ne dépasse pas 600,000 reis. Ces cours sont en même temps investies d'une autorité de surveillance et d'un pouvoir disciplinaire sur les tribunaux inférieurs, ainsi que sur les avocats de leur ressort. Les districts sur lesquels s'étend leur juridiction sont très-inégaux. Celui de la cour d'appel de Lisbonne comprend toute la partie méridionale du royaume, autrement dit les 8 districts administratifs de Lisbonne, Leiria, Santarem, Castello-Branco, Portalègre, Evora, Béja et Faro, plus l'île de Madère et celles du Cap Verd. Le nombre des comarcas rentrant dans cette circonscription est de 55, sans compter les 2 des îles du Cap Verd. La juridiction de la cour de Porto est la plus étendue. Elle embrasse les provinces de Minho et de Traz os Montes en entier, avec celle de Beira, moins le district de Castello-Branco, c'est-à-dire les 9 districts administratifs de la partie septentrionale du continent portugais, soit un total de 77 comarcas. Quant au ressort de la cour de Ponta-Delgada, il est limité aux 3 districts des Açores, subdivisés en 10 comarcas. Le nombre des juges (nous dirions conseillers), de 20 à Porto et à Lisbonne, sans compter le président et le vice-président, n'est que de 6 aux Açores.

Chaque comarca, hormis les deux grandes cités de Lisbonne et de Porto, qui présentent une organisation judiciaire exceptionnelle, a un juge du droit (*juiz de direito*), ainsi nommé parce qu'il lui appartient seulement d'appliquer la loi, dans les cas où la connaissance du fait est réservée au jury, dont nous aurons à parler plus loin. Les juges *de direito* tiennent, dans le système portugais, la place de nos tribunaux d'arrondissement ou de première instance. On en compte aujourd'hui 77 dans le district judiciaire de Porto, 55 dans celui de Lisbonne et 10 aux Açores, en y comprenant ceux qui, dans les deux premiers, forment la magistrature spéciale du chef-lieu, fondée sur la séparation du civil et du criminel, en première instance, et composée, à Lisbonne, de 6 *varas de cidade*, pour les affaires civiles, et de trois juges pour l'instruction criminelle; à Porto, de 3

varas de cidade et de deux juges au criminel (1). Tous les juges de cette classe, ainsi que la magistrature des cours supérieures, sont nommés à vie par la couronne et portent la robe (*beca*). Ils décident sans appel, dans tous les cas où l'importance de l'objet litigieux ne dépasse pas 20,000 reis en valeur immobilière, ou 30,000 en valeur mobilière. Ils ont chacun 4 suppléants, désignés tous les ans par le roi, sur la proposition du président de la cour royale du district. En général les juges *de direito* ont vis à vis des juridictions inférieures les mêmes attributions que les cours dont ils relèvent vis à vis d'eux-mêmes. Ils président aussi le tribunal de police correctionnelle au chef-lieu de leur comarca, les siéges des cours royales exceptés, où la cour elle-même se charge aussi du correctionnel. Dans les autres villes, ce tribunal, formé de 4 *vogaes* et de 2 suppléants, choisis les uns et les autres par les conseils municipaux, parmi les membres du conseil même, décide sur l'appel des condamnations de police prononcées par les juges inférieurs.

Cette dernière et nombreuse classe de juges, dont la compétence en matière civile et de police est encore plus restreinte, comprend, dans chaque julgado, un juge dit *ordinaire* avec deux suppléants, un ou plusieurs juges de paix conciliateurs, et enfin les juges locaux des paroisses (*juizes eleitos*).

Ces officiers sont généralement élus pour deux ans par les justiciables de leur ressort. Leurs insignes consistent en une écharpe pour les juges de paix, en une baguette pour ceux des deux autres catégories. Les fonctions de cette nature, non plus que celles des arbitres, désignés par les parties sous autorité de justice, ne peuvent être déclinées. Cependant le juge *de direito* a le droit de suspendre ceux qui les exercent, et ils peuvent être révoqués, après jugement, par la cour royale.

(1) Il y a 1 *vara* correspondant à chaque *bairro orfanologico*, division adoptée en vue de la tutelle légale des orphelins. Le mot *vara*, dans son acception première, signifie verge, baguette. L'insigne aura donné le nom à l'office de judicature qu'il accompagnait.

Les *juizes ordinarios* décident sans appel jusqu'à concurrence de 4,000 reis, en valeur immobilière, et de 6,000, en valeur mobilière. Ils prononcent aussi dans les affaires où des orphelins sont en cause. Les *juizes eleitos* ne connaissent que de contestations portant sur des valeurs minimes, et leur juridiction est subordonnée à celle du *juiz ordinario*. Les juges de paix, à part quelques attributions de procédure commerciale assez importantes, en matière de faillites surtout, n'ont qu'une mission de pure conciliation.

L'institution d'un ministère public, poursuivant le crime d'office, au nom du roi et dans l'intérêt de la société, existe et fonctionne également en Portugal. Le procureur général de la couronne auprès de la cour suprême, ainsi qu'auprès de la chambre des pairs venant à se constituer en cour de justice dans les cas prévus par la loi (voir page 74), puis, en seconde ligne, les trois procureurs du roi attachés aux cours d'appel ordinaires du royaume, et un quatrième auprès du tribunal de commerce supérieur (*relaçâo commercial*), cour spéciale sur laquelle nous reviendrons en temps et lieu, y occupent le sommet de l'échelle. Le procureur général et les procureurs du roi à Lisbonne et à Porto ont, le premier, deux substituts (ajudantes), les deux autres un seul chacun. De même, aux degrés inférieurs, le ministère public a ses délégués, au nombre de 75 dans le district judiciaire de Porto, de 52 dans celui de Lisbonne et de 10 aux Açores (1), auprès des juges *de direito*, et ses sous-délégués, auprès des juges *ordinaires*, auxquels incombe l'office de juges d'instruction. Les délégués du ministère public sont aussi, de par la loi, curateurs des orphelins du ressort auquel ils sont attachés.

Le jury, en Portugal, avait été appelé par la charte à décider la question de fait, tant au civil qu'au criminel; mais, comme les résultats de son intervention dans les affaires

(1) Nous avons relevé ces chiffres, ainsi que ceux qui, plus haut, concernent les juges *de direito*, sur le budget des dépenses de 1859-60.

civiles se montrèrent peu satisfaisants, on a statué depuis qu'elle n'y serait plus admissible qu'avec le consentement de toutes les parties. Les affaires sommaires, les contestations avec le fisc et les affaires de police correctionnelle ont également été soustraites à sa compétence. La qualité de juré est subordonnée à des conditions spéciales de cens et de capacité.

Il faut 9 ou 12 jurés pour constituer un jury portugais, selon que le nombre total des personnes de cette qualité, porté sur la liste de la circonscription, n'excède pas 200, ou qu'il dépasse ce chiffre. Le nombre des circonscriptions entre lesquelles se répartit le jury est de 158; le continent y figure pour 144 et les îles adjacentes pour 14; il y en a au moins une par comarca (1).

A côté des diverses juridictions que nous venons d'énumérer, il existe depuis 1850, pour les affaires commerciales, dans les principales villes, des tribunaux de commerce de première instance, relevant du tribunal supérieur de commerce (*relaçâo commercial*), assimilé pour le rang aux cours royales, qui juge en second et dernier ressort à Lisbonne, sous la réserve du pourvoi auprès de la cour suprême, admis en matière commerciale non moins que pour les autres causes civiles, dans les cas déterminés par la loi. Les tribunaux de commerce inférieurs, au nombre de 27 dans tout le royaume, sont formés par un jury spécial, comprenant de 4 à 12 membres, élus pour un an parmi les commerçants notables. Le juge qui y préside est nommé par le roi, auquel appartient aussi la nomination du président et des 4 juges de la cour spéciale à laquelle ils ressortissent. Dans les villes où il n'y a point de tribunal de commerce, les tribunaux ordinaires en tiennent lieu. C'est d'ailleurs aussi presque partout le juge *de direito* de la comarca, qui fonctionne auprès des tribunaux de commerce établis. Les deux

(1) De Minutoli, t. I, p. 211, et *Almanach de Portugal* pour 1856.

plus importants, ceux de Lisbonne et de Porto, sont les seuls auxquels un juge de commerce de première instance ait été préposé jusqu'à présent à titre spécial.

Jusqu'en 1845, les étrangers avaient en Portugal un privilége analogue à celui dont jouissent encore les Francs dans l'empire turc, le privilége d'une juridiction spéciale, commise à des juges appelés *conservateurs*. Elle a été abolie par la loi du 12 mars de cette année, qui rendit tous les étrangers justiciables des tribunaux ordinaires du pays. On accorda seulement, à titre de réciprocité, aux Anglais, qui réclamèrent en faveur des inculpés de leur nation, le bénéfice d'un jury mixte, composé moitié de sujets britanniques, moitié de Portugais, comme cela se pratique en Angleterre même (1).

Nous avons déjà fait connaître, à la page 126, la répartition générale des dépenses du ministère de la justice pour les cours et tribunaux, le ministère public et les prisons. Il nous reste à spécifier les traitements affectés par l'État à la magistrature des différents degrés.

Le président de la cour suprême reçoit annuellement 2 contos; les présidents des cours royales et du tribunal supérieur de commerce ont chacun 1,200,000 reis; les conseillers de la cour suprême, 1,600,000 reis, et les juges des quatre autres cours, 1 conto chacun; mais, après un certain nombre d'années de services, ces magistrats ont droit, en outre, au tiers en sus de leurs traitements respectifs.

Les juges *de direito* sont généralement inscrits sur le budget pour un traitement fixe de 400,000 reis, qui n'a été porté à 600,000 qu'en faveur des juges criminels et des juges de commerce de première instance fonctionnant à Lisbonne et à Porto.

(1) Nous réservons pour une note supplémentaire, à la fin du volume, ce qui concerne le barreau et les fonctions correspondantes à celles de nos officiers ministériels.

Dans les allocations faites au ministère public, le procureur général de la couronne figure en tête pour 1,800,000 reis ; ses deux substituts et les procureurs du roi auprès des quatre *relacões* y participent chacun pour 1,200,000 reis ; les substituts de ces derniers pour 800,000 reis ; enfin, les délégués du ministère public ont 400,000 reis à Lisbonne et à Porto, 300,000 seulement dans toutes les autres comarcas.

Les officiers de justice électifs des degrés inférieurs ne coûtent rien à l'État ; mais leurs fonctions ne sont point pour cela gratuites, vu qu'indépendamment des rétributions fixes que nous venons d'énumérer, tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, depuis les juges électifs des paroisses et des julgados jusqu'aux conseillers de la cour suprême et aux organes du ministère public, touchent directement de la main des parties, en rémunération de leurs actes, des émoluments considérables. La loi du 16 mai 1832 avait prononcé l'abolition de cette ancienne coutume, source de déplorables abus, en ordonnant le versement des frais et taxes judiciaires au trésor, qui devait assigner une part du produit aux officiers de justice ; une ordonnance du 13 juillet 1837 et la loi du 19 décembre 1843, rendues sous la pression des embarras financiers du temps, ramenèrent à l'ancienne pratique, et, bien que l'on cherchât à en amoindrir le danger par la fixation de tarifs, il a continué de subsister avec son cortége de tentations d'autant plus funestes, pour l'intégrité du personnel judiciaire, que les nombreux suppléants qui fonctionnent auprès des tribunaux portugais, sont en partie réduits à vivre de ces émoluments (1). Aussi ne peut-on que former des vœux pour l'abandon complet d'un mode de rétribution qui fait, dans l'occurrence, aussi beau jeu à la corruptibilité.

En général, la magistrature proprement dite paraît avoir moins que les autres classes de fonctionnaires sujet de se

(1) De Minutoli, t. II, p. 108.

plaindre de la position que le régime constitutionnnel lui a faite en Portugal. En effet ses membres sont, avec ceux des corps enseignants, presque les seuls auxquels l'État y assure des pensions de retraite. Il faut y ajouter l'avantage non moins précieux de l'inamovibilité des juges de robe, que le roi, aux termes de la charte, a seulement le droit de suspendre, le conseil d'État entendu, et qui ne peuvent être destitués qu'en vertu d'un jugement, disposition qui garantit entièrement leur indépendance. De plus, les promotions, dans la magistrature, sont assez généralement soumises à la règle de l'ancienneté, et le principe de l'inviolabilité de ses droits a bravé toute atteinte, même à une époque où, par suite des révolutions trop fréquentes dont chacune avait produit sa fournée de magistrats, des épurations pouvaient réellement sembler désirables dans l'intérêt public, comme pour le maintien de la dignité du corps. M. Costa-Cabral ayant voulu, pour atteindre ce résultat, limiter le bénéfice de l'inamovibilité aux juges en fonctions depuis trois années au moins, l'opposition que souleva cette tentative fut telle, qu'elle contribua puissamment, dit-on, à faire éclater l'orage qui le renversa la première fois, en 1846.

Le système électif, dans les degrés inférieurs de l'administration judiciaire du Portugal, et l'intervention, bien restreinte aujourd'hui toutefois, du jury en matière civile, fondés en partie sur d'anciennes traditions nationales, en partie sur l'imitation du régime anglais, devaient naturellement présenter de graves inconvénients, vu les difficultés de l'application d'un pareil système à une société encore aussi mal lotie dans son ensemble, sous le rapport de l'aisance générale et des lumières. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'organisation portugaise, pour reconnaître qu'elle est hérissée, dans le partage des attributions comme dans ses formes, d'une multitude de superfétations et de complications inutiles. Le grand nombre des juges n'y fait qu'ajouter à la lenteur de la procédure, qui prête à des abus tels, que l'on a pu citer, en pleine chambre, des cas

où des détentions préventives avaient duré plus de dix ans, et qu'il y a eu, comme on l'assure, des causes pendantes qui ont traîné bien plus longtemps encore. On s'est maintefois aussi plaint, dans le pays, de l'insuffisance de capacité ou d'instruction, et, ce qui est pire, de l'esprit vénal de certains juges, de leur partialité et des prévarications qui en résultent, de l'énormité des frais, et du défaut d'indépendance de jurés trop accessibles aux suggestions de leur entourage, trop dociles à la pression des influences locales, et dont l'esprit timoré paraîtrait souvent, en matière criminelle aussi, faire obstacle au rigide accomplissement de leurs devoirs (1). En vue des réformes dont le besoin se fait également sentir ici, il ne suffit plus d'insister sur le danger de la pratique, déjà mentionnée, d'une rétribution directe, qui facilite aux plaideurs les moyens de tenter la cupidité du juge, il faut aussi considérer ce que l'absence de toute organisation collégiale, dans les comarcas, peut entraîner de fâcheux pour la marche et l'issue des litiges qui intéressent les personnes appartenant aux classes inférieures. Les difficultés financières expliquent seules la longue résignation du pays devant la persistance de la plupart de ces abus. Quant à la multiplicité des petites juridictions électives et locales et à l'enchevêtrement qui en résulte, il doit encore être difficile d'y remédier, avec le défaut presque général de routes, de chemins vicinaux et de moyens de communication à l'intérieur. Tant que cet obstacle, aussi gênant pour les rapports judiciaires que pour l'action administrative, n'est point levé, ne serait-il pas à craindre, qu'en réduisant le nombre de ces petites juridictions, on ne rendît, dans bien des cas, le recours à la justice complètement illusoire par le fait? En général cependant, on ne se dissimule plus en Portugal que l'administration de la justice y laisse beaucoup à désirer, que les tribunaux n'y procèdent pas toujours d'une façon très-régulière, et que de grandes amélio-

(1) Voir de Minutoli, t. II, p. 108 et 126.

rations dans le régime actuel sont devenues indispensables.

Avec l'achèvement des grands travaux publics dont l'exécution se poursuit, viendra sans doute le moment où il sera plus facile de procéder à une grande réforme, dans l'administration judiciaire aussi. Ne pourrait-on pas alors obtenir d'heureuses simplifications, en substituant, par exemple, à l'isolement des juges, dans les comarcas, des tribunaux moins nombreux, mais collégialement organisés comme nos tribunaux d'arrondissement? puis, en ramenant les trois petites juridictions électives actuellement existantes à l'unité d'une institution homogène, comme notre justice de paix, avec des juges suffisamment instruits, dont on relèverait l'autorité en élargissant leur compétence et réglant, en même temps, leurs attributions de la manière la plus conforme aux besoins et aux vœux du peuple, avec les habitudes duquel il faut toujours compter, lors même que c'est une main réformatrice que l'on porte à l'ancienne coutume. C'est, du reste, sans prétendre empiéter aucunement sur le domaine du légiste, que nous nous permettons de hasarder, en passant, une opinion en pareille matière.

§ 4.

Comme la législation civile du pays est en voie de subir une révision et une codification nouvelles, qui auront sans doute pour effet d'y introduire aussi beaucoup de réformes, ce serait presque commettre un anachronisme, de nous étendre ici sur les dispositions de l'ancien droit portugais, qui est en ce moment encore en vigueur. L'occasion de mentionner quelques-unes de ses particularités les plus importantes et les plus caractéristiques, se représentera d'ailleurs encore plus d'une fois dans ce livre.

Le nouveau code pénal, humain dans ses dispositions, est une œuvre qui, à ce titre surtout, mérite certains éloges. Il ne distingue qu'entre la simple contravention et le crime, n'admettant pas la qualification intermédiaire du

délit. Les châtiments qu'il établit sont : la peine capitale (le supplice de la corde), les travaux forcés, la détention plus ou moins rigoureuse, la déportation dans les colonies d'outre-mer (les présides d'Afrique), l'assignation d'un ban ou d'une résidence forcée, pour un temps qui ne peut cependant excéder trois ans, et la privation, temporaire ou définitive, des droits de citoyen.

L'exécuteur des hautes œuvres n'est pas un officier de justice, mais un condamné à mort, auquel on fait grâce à la condition qu'il se prête à ce lugubre ministère ; les autres châtiments corporels, répugnant au sentiment du peuple, demeurent abolis.

L'exercice public de tout culte autre que celui de l'église catholique, ainsi que toute tentative de prosélytisme, qui menacerait de porter atteinte à la religion de l'État, est puni de prison, d'amende ou de bannissement. Ainsi la réaction passionnée de l'opinion contre le clergé n'a pas été précisément toujours accompagnée, chez les législateurs de la péninsule, de vues de tolérance bien larges. Les vols dont l'importance n'excède pas 20,000 reis (120 fr.) ne sont punis que par la voie correctionnelle. La seconde récidive de vol et la banqueroute frauduleuse entraînent la déportation à vie. On cite le *compendium* publié en 1853 par M. Duarte Nazareth, professeur à la faculté de droit de l'université de Coïmbre, comme le meilleur manuel du droit criminel portugais.

En général, toutes les branches de la législation, dans ce pays comme en Espagne, pèchent moins par le silence de la loi que par l'excès contraire d'une fécondité malheureuse, dans laquelle la maturité manque, les lois postérieures n'y faisant trop souvent que contredire les dispositions et neutraliser l'effet des lois antérieures, au lieu de les compléter et de les rendre plus efficaces. Il y a dans cette manie une source de confusion qui mène fatalement à l'arbitraire, par le conflit des interprétations les plus diverses. Il en résulte, en outre, que nombre [illegible] échouent contre la force

des choses ou contre celle de la coutume, et restent comme non avenues, ainsi que nous l'avons déjà fait observer ailleurs.

§ 5.

La statistique criminelle a présenté dans la partie continentale du royaume, de 1848 à 1853, les résultats suivants, auxquels nous nous arrêtons ici, sauf à y joindre plus tard le complément de ceux des années postérieures :

	1848	1849	1850	1853
Nombre des crimes.....	3,212	2,862	2,635	3,311
dont				
Contre les personnes.....	2,395	2,056	1,906	2,515
Contre la propriété.....	817	806	729	796

Cela fait approximativement, pour la dernière année, un crime par mille habitants, soit, en particulier, contre les personnes, un par 1,200 habitants, et contre la propriété, un par 3,300. Le nombre des crimes en général a augmenté. Faisons remarquer aussi que les attentats contre les personnes l'emportent de beaucoup, en Portugal, sur les crimes contre la propriété. Cependant Forrester considère la situation de ce pays comme relativement moins grave, à cet égard, que celle des îles britanniques.

Le régime pénitentiaire et les prisons, si l'on excepte le *Limoeiro*, dans la capitale, que des améliorations récentes ont transformé en une espèce de maison de correction, laissent énormément à désirer sous le rapport de la propreté, de l'organisation et de la discipline. Le pénitencier formé en 1840 dans l'ancien couvent de Fabregas n'a guère répondu aux intentions qui présidèrent à son établissement. L'oisiveté, la mendicité à travers les grilles et des vices de tout genre, infestent presque toutes les prisons portugaises, pour lesquelles il n'existe même pas de bâtiments spéciaux, hors des deux grandes villes du royaume; et la discipline y souffre considérablement de la permission donnée aux gar-

diens, de recevoir des émoluments des prisonniers, pour suppléer à la notoire insuffisance des traitements qui leur sont alloués par l'État. Tout est dans le provisoire. Il n'y a pas de séparation rigoureuse entre les diverses catégories de détenus ou d'inculpés, et le gouvernement, à ce qu'il paraît, n'a même pas encore pris de détermination sur le système pénitentiaire qu'il conviendrait d'adopter, dans le cas d'une réforme, comme le mieux approprié au pays et au caractère de la population. Il est toutefois probable que la vivacité du sang méridional y comporterait difficilement l'étroite réclusion du système cellulaire, appliqué avec succès chez les peuples du Nord.

Le budget des dépenses de 1859-60 affecte aux prisons 15,514,000 reis, dans la capitale, 2,480,000, à Porto, 2,298,000, dans les îles, et 12 contos, dans toutes les autres comarcas du royaume. Une somme de 6 contos y est en outre réservée pour frais de déportation.

CHAPITRE XI.

STATISTIQUE ET RECENSEMENTS DE LA POPULATION.

§ 1.

Si, dans tous les pays civilisés, les travaux de la statistique ont acquis de nos jours une si grande importance, c'est surtout au point de vue de la constatation des progrès du développement économique et de l'intérêt qu'ont les gouvernements à se rendre compte, le plus exactement possible, de l'effet des mesures de législation et d'administration qui se rapportent à cet ordre de faits. Il est reconnu toutefois qu'une administration bien réglée est la première condition d'une bonne statistique, partout difficile à obtenir. Or, avec une organisation administrative aussi défectueuse, que l'est notoirement encore, à divers égards, celle du Portugal, les informations basées sur le contrôle officiel doivent naturellement aussi laisser beaucoup à désirer. Elles s'y ressentent non-seulement de la négligence et du manque de capacité d'une partie du personnel, mais aussi de l'imperfection du mécanisme administratif. Ajoutons qu'il y a peu d'années le ministère de l'intérieur, alors chargé presque seul de la centralisation des renseignements de cette nature ne disposait, pour cette importante branche de service, que d'un fonds exigu et tout à fait insuffisant. Ce n'est pas que, même sous l'ancien régime, le gouvernement n'ait senti parfois le besoin d'encourager les recherches

statistiques. Les archives de Torre do Tombo contiennent, dit-on, sur l'état du pays au milieu du dernier siècle, des éléments curieux, laborieusement réunis, vers l'époque du fameux tremblement de terre de 1755, par un moine dominicain; mais on oublia complètement d'utiliser ces matériaux (1). C'est dans notre siècle seulement que des particuliers, étrangers au pays pour la plupart, y ont repris l'initiative des travaux de ce genre, pour suppléer à l'incurie de l'administration d'autrefois. Nous avons déjà fait connaître les principaux d'entre eux, ainsi que les titres de leurs ouvrages les plus marquants, relatifs au sujet qui nous occupe (2). Adrien Balbi, le premier, publia, en 1822, une statistique du Portugal, au mérite de laquelle le monde savant a rendu justice, et dont il nous reste à mentionner également le volume supplémentaire, qui parut la même année sous le titre de *Variétés politico-statistiques sur la monarchie portugaise*. Mais ces deux ouvrages, après les grands changements qui ont eu lieu depuis, n'ont pu conserver qu'un intérêt d'érudition. Une autre statistique, en langue espagnole, de don José Marugan et Martin (3), a vieilli aussi comme celle du savant M. Schubert, bien que la date de publication de ce dernier travail (1836) soit postérieure à l'établissement du régime constitutionnel en Portugal.

Le gouvernement de ce pays n'a commencé que depuis une dizaine d'années à prêter lui-même plus activement son concours aux travaux et aux publications statistiques; mais, une fois entré dans cette voie, il s'y est piqué d'émulation. Dès les années 1851 et 1852 les rapports généraux (*relatorios*) livrés à la publicité par les chefs de plusieurs départements, sous le dernier ministère du comte de Thomar, se firent remarquer par des exposés de faits intéressants pour l'é-

(1) Voyez de Minutoli, t. I, p. 444.

(2) Voir aux pages 31, 32 et 41 de ce livre.

(3) *Descripcion geografica, fisica, estadistica, literaria del Reino de Portugal y de los Algarbes*, 2 vol. imprimés en 1833 à Madrid.

tude de la situation du pays. Ce précédent n'a pas été répudié par les cabinets arrivés depuis lors au pouvoir. M. José d'Avila en particulier, qui a voulu représenter lui-même le Portugal aux deux congrès de statistique tenus en 1853 à Bruxelles et en 1855 à Paris, fit preuve de la plus grande sollicitude pour cet objet, dans le poste élevé de ministre des finances qu'il occupa jusqu'au printemps de 1859. On s'appliqua notamment à l'organisation du service de la statistique dans les différents ministères, auxquels des sommes plus considérables furent allouées pour leurs publications de cette nature. Le budget des prévisions dressé par M. d'Avila, pour l'exercice 1859-60, assigne, en effet, pour des usages pareils, 4,700,000 reis au département de l'intérieur, 5 contos à celui de l'industrie, du commerce et des travaux publics, auprès duquel une commission centrale de statistique a été instituée, et jusqu'à 8,700,000 reis au ministère des finances. Le Diario ou Moniteur officiel reçoit journellement de l'administration des communications importantes sur les récoltes, la marche des constructions de routes et des autres travaux publics en cours d'exécution, la situation des principaux établissements financiers, les postes, la statistique judiciaire, etc. Le département des finances publie régulièrement des budgets détaillés, l'administration des douanes en particulier, des états de commerce et de navigation, publication importante, mais dans laquelle on pourrait désirer plus de promptitude et l'adoption d'un format plus commode; le ministère du commerce et des travaux publics, son bulletin mensuel; le conseil d'outre-mer ou conseil des colonies, un recueil, mensuel aussi, qui paraît sous le titre d'*Annales*. Enfin les almanachs de Portugal pour 1855 et 1856, publication semi-officielle, contiennent aussi nombre de renseignements statistiques, dont nous n'avons pas négligé de faire notre profit dans ce livre.

Ainsi les sources de la statistique sont devenues, en Portugal aussi, beaucoup plus abondantes qu'elles ne l'avaient

jamais été, et de plus les matériaux épars qu'elles fournissent, ont déjà été largement utilisés, de seconde main, dans trois ouvrages publiés sur ce pays à des époques récentes, par un Anglais, propriétaire de vignobles dans le district du Haut-Douro, M. J. James Forrester (créé baron portugais), en 1853, par un diplomate prussien, M. de Minutoli, en 1855, et par un Portugais qui habite Paris, M. Teixeira de Vasconcellos, en 1859.

Le premier de ces trois ouvrages, avec les titres desquels nous avons déjà familiarisé le lecteur par mainte citation, est spécialement consacré à l'étude des intérêts matériels de cette partie de la péninsule, au point de vue des principes du *free trade;* c'est l'œuvre d'un homme qui possède à fond la connaissance du pays, et sans contredit une des meilleures sources à consulter pour tout ce qui en concerne l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Le second, ébauche d'un tableau dont le cadre plus vaste embrasse tout l'ensemble des rapports de la situation économique et politique du Portugal et de ses colonies, se recommande par des appréciations consciencieuses et, généralement, empreintes du cachet d'impartialité de cette critique objective qui est un des propres de l'esprit germanique; il présente un ample fonds de matériaux, dans la composition duquel sont entrés beaucoup de renseignements précieux, fournis à l'auteur par les hommes les plus considérables et les mieux informés de l'administration portugaise. Il est d'autant plus à regretter que la méthode, l'ordre et la clarté fassent tant défaut à son œuvre, dont le texte et les chiffres, aussi négligemment imprimés que hâtivement élaborés, fourmillent d'incorrections et d'erreurs matérielles, qui ne permettent d'y recourir qu'avec beaucoup de circonspection et sous bénéfice de contrôle. On ne saurait pourtant en faire un reproche à l'auteur, excusé par les nécessités d'une position qui l'obligeait, de son propre aveu, à faire passer avant toute autre considération, l'intérêt de livrer sans retard à la publicité un livre plein de faits curieux, il

faut le reconnaître, et d'une incontestable utilité scientifique et pratique.

Le troisième des ouvrages mentionnés, qui paraît devoir former le plus étendu des trois, celui de M. de Vasconcellos, n'étant pas encore terminé au moment où nous mettons ces lignes sous presse, il nous reste, après la lecture du volume qui en a paru, le regret de ne plus nous trouver en mesure de profiter également de ce qu'il promet de neuf et d'intéressant pour la suite.

Grâce à ces travaux et aux moyens d'information qui les ont rendus possibles et leur ont servi de base, l'essai d'une statistique générale se présente aujourd'hui comme une tâche plus facilement abordable et mieux saisissable dans son objet pour le Portugal que pour l'Espagne. Seulement, nous le répétons, il ne faut pas perdre de vue que les ressources de la statistique officielle et administrative même, sont loin d'y valoir celles que l'Angleterre ou les États-Unis, la France ou la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne, sont en mesure d'offrir. En présence d'une foule de lacunes et de données incomplètes ou manquant de précision, le statisticien, en Portugal, n'a bien souvent, pour s'éclairer, que la lumière douteuse ou le jour trompeur d'estimations hypothétiques et d'approximations plus ou moins hasardées. Ce que l'on est convenu d'appeler l'éloquence des chiffres, doit y être subordonné plus qu'ailleurs à des restrictions mentales.

§ 2.

Cette remarque s'applique tout d'abord, dans ce royaume, à la plus importante et la plus élémentaire de toutes les statistiques, celle de la population, base de beaucoup d'autres. Elle est non-seulement pour les temps anciens, ce qui se comprend aisément, mais encore pour le temps actuel, pleine d'incertitudes et de variantes contradictoires et souvent inconciliables. Quelques recensements, poursuivis

par la voie administrative et revêtus d'un caractère officiel, n'ont été effectués et publiés qu'à dater de 1835, et ce que nous connaissons de leurs résultats n'est pas entièrement à l'abri de cette critique.

En avançant, page 47, que le Portugal à l'apogée de sa puissance et de sa prospérité, sous les rois de la branche d'Aviz, pouvait avoir été plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, et en lui prêtant alors un chiffre de 4 millions d'habitants, nous n'avons fait, bien entendu, que reproduire une simple conjecture, fondée sur un rapprochement de circonstances duquel on peut bien tirer des arguments de probabilité, mais nullement des preuves. Ainsi Balbi, dont l'opinion est ici d'un grand poids, nonobstant une tendance parfois trop optimiste, a cru pouvoir affirmer hautement, au contraire, et jusqu'à un certain point démontrer, dans ses *Variétés politico-statistiques sur le Portugal* (pages XI et 67-106), que la population de ce royaume n'avait encore jamais auparavant atteint le chiffre qu'elle présentait en 1807, et qu'il porte à 3,199,000 âmes pour la fin de cette année. Or, d'après une évaluation que nous trouvons dans l'*Almanach de Portugal*, mais dont la source nous est inconnue, ce pays (sans les îles) n'aurait pas compté, en 1527, plus de 1,550,000 âmes avec 290,000 feux.

Dans le cours du siècle dernier, le clergé, il est vrai, entreprit et poursuivit des dénombrements établis sur la base du nombre des feux et de celui des communiants; mais les enfants, non admis à la communion, ne s'y trouvant pas compris, non plus que le clergé avec les religieux et les religieuses des nombreux couvents, il n'en fallait pas moins là encore, comme l'a fait M. Schubert, appeler l'hypothèse en aide, pour combler d'importantes lacunes.

Voici, du reste, les résultats généraux de plusieurs de ces dénombrements, ainsi complétés par approximation; nous les rapportons ici tels que les ont établis les calculs de cet éminent statisticien, en y joignant, pour comparaison, le premier recensement officiel de 1835, qui ne concerne aussi,

comme tous les précédents, que la partie continentale du royaume :

ANNÉES.	NOMBRE DE FEUX.	HABITANTS.
1732	459,801	2,298,509.
1776	744,980	3,352,410.
1801	760,402	3,421,809.
1822	765,210	3,443,447.
1835	788,757	3,709,254.

En outre, les Açores, Madère et Porto-Santo comptaient ensemble 240,000 habitants, chiffre admis depuis 1801, et 75,000 feux, d'après l'estimation officielle de 1835.

Dans ces estimations plus ou moins problématiques, les chiffres de la population paraissent avoir été quelque peu exagérés. On est du moins porté à le croire en comparant les résultats de 1835 avec ceux du recensement officiel de 1851, opéré avec plus de soin. C'est en effet la seule manière d'expliquer l'accroissement constaté, pour cette dernière année, dans le nombre des feux, tandis que celui des habitants semblerait avoir éprouvé une diminution notable, contrairement à toutes les probabilités. La décroissance n'est évidemment qu'apparente. Le fait est qu'il n'y a pas d'état civil en Portugal, bien qu'il ait été question de l'introduire dans le pays, de 1832 à 1835. On s'en est tenu au registre ecclésiastique et à l'emploi subsidiaire de méthodes de recensement non moins imparfaites. Un décret du 19 août 1859 vient, il est vrai, de soumettre l'organisation de ce registre aux réformes devenues indispensables; mais cette mesure, impérieusement commandée par l'intérêt général, est encore trop récente pour que la statistique ait pu en tirer profit jusqu'à présent.

Pour revenir à l'observation déjà faite au sujet du recensement de 1835, comparé avec celui de 1851, qui comprend aussi les îles adjacentes, il nous reste à la motiver par l'exposé des chiffres de ce dernier, dont voici, d'après M. de Minutoli, l'état de répartition par provinces, mis en regard du mouvement des mariages, naissances et décès pendant l'année 1850 :

Divisions du royaume de Portugal.	Superficie en lieues carrées de 20 au degré.	Population en 1851.	Moyenne par lieue carrée.	Mouvement de la population en 1850.		
				Mariages.	Naissances.	Décès.
1° CONTINENT.		AMES.	AMES.			
Minho.....	262	856,344	3,268	5,551	25,908	15,782
Traz os Montes	337	309,331	918	2,255	10,289	6,304
Beira.....	726	1,131,205	1,558	7,724	35,544	25,630
Estrémadure..	607	748,461	1,233	5,133	19,224	18,097
Alemtejo.....	838	284,831	340	2,476	11,584	9,182
Algarves.....	180	141,027	783	1,206	6,567	3,848
TOTAUX...	2,950	3,471,199 (1)	1,177	24,345	109,116	78,843
2° ILES.						
Açores.....	240	223,295	930	—	—	—
Madère.....	51	120,277	2,358	—	—	—
TOTAUX...	291	343,572 (2)	1,181	1,992	12,545	6,913
Totaux du royaume.	3,241 (ou 100,031 kilom. c.)	3,814,771 (3)	1,177 (ou 38 par kilom. c.)	26,337	121,661	85,756

La comparaison de ces résultats avec les chiffres indiqués, pour la même année 1851, par l'*Almanach de Portugal*, fait encore ressortir des variantes, qui ne portent pas seulement sur la population, mais, en ce qui concerne les îles, aussi sur la superficie.

Voici les données de l'*Almanach*, embrassant toute la monarchie et par conséquent aussi ses possessions d'outre-mer :

	Superficie en lieues carrées de 20 au degré.	Population.
I. PORTUGAL.		AMES.
Continent.....	2,950	3,487,025
Iles adjacentes.....	124 (4)	342,083
TOTAUX DU ROYAUME...	3,074	3,829,108 (5)

(1) Pour 897,590 feux (habitations ou ménages), tandis qu'en 1835 on avait compté 788,757 feux, et estimé la population continentale au chiffre évidemment fort exagéré de 3,709,254 habitants.

(2) Pour 79,101 feux.

(3) Pour 976,691 feux, en totalité.

(4) Soit 96 lieues carrées pour les Açores et 28 pour Madère.

(5) Pour 992,379 feux, dont 913,362 dans la partie continentale et 79,017 aux îles.

Report.....	3,074	3,829,108
II. COLONIES.		
A. *Possessions d'Afrique.*		
Iles du Cap-Verd et dépendances.....	3,138	86,488
Iles Saint-Thomé et du Prince.....	38	14,580
Province d'Angola et dépendances.....	17,000	589,127
Province de Mozambique et dépendances.	24,000	300,000
B. *Possessions d'Asie.*		
Goa et dépendances.....	129	408,596
Macao.....	1	29,587
Timor et Solor.....	1,536	918,300
TOTAUX DES COLONIES..	45,842	2,346,678
TOTAUX DE LA MONARCHIE.....	48,916	6,175,786

Faisons ici complètement abstraction des colonies portugaises, que nous retrouverons au chapitre XX, et ne nous occupons que de la métropole, où il nous reste encore à mentionner, pour les années postérieures, les estimations suivantes, que nous empruntons également à M. de Minutoli :

	1853	1854
	AMES.	AMES.
Partie continentale.....	3,473,757	3,499,121
Iles adjacentes.....	343,493	344,998
TOTAUX.....	3,817,250	3,844,119

Pour ce qui concerne le mouvement de la population, rapprochons aussi des résultats généraux déjà indiqués page 204, les données officielles correspondantes, pour l'année 1853 :

	1850	1853
Mariages.....	26,337	26,558
Naissances.....	121,661	124,106
Décès.....	85,756	88,496

M. de Vasconcellos enfin, à la page 38 du volume qu'il a dernièrement publié, donne un nouveau recensement, ou, pour nous servir d'un terme qui est peut-être plus exact, un nouvel état estimatif de la population du Portugal en

1859, état dont les résultats généraux, d'après cet auteur, seraient de 1,018,078 feux et de 3,998,861 âmes (y compris les îles adjacentes pour environ 340,000 âmes), et duquel il faudrait conclure à un accroissement d'environ 184,000 âmes depuis 1851, malgré les ravages de la fièvre jaune de l'hiver de 1857 à Lisbonne, les misères occasionnées par la maladie de la vigne à Madère et les émigrations constantes des Açores (1).

A vrai dire, l'absence de toute garantie pour l'exactitude des évaluations antérieures au recensencement de 1851, et les incertitudes qui planent également sur celles des années postérieures, ne permettent pas de déterminer quel a pu être, dans les 25 à 30 dernières années, l'accroissement réel de la population en Portugal, ni même d'affirmer positivement qu'elle a augmenté, quelque peu douteux que paraisse ce fait. Nous manquons aussi de données établissant le rapport numérique entre les habitants des deux sexes. Des chiffres qui précèdent, il résulte seulement que l'on comptait approximativement en Portugal, de 1850 à 1853 un mariage par an sur 144 ou 145, une naissance sur 31 et un décès sur 43 ou 44 habitants. Les naissances l'emportaient de 40 à 42 pour 100 sur les décès et semblaient devoir ainsi ménager à la population la chance d'un accroissement annuel de 35 à 36 mille âmes, soit de 0,93 à 0,94 pour 100; mais, comme nous venons de le faire observer, ce résultat peut se trouver en grande partie neutralisé par un mouvement d'émigration considérable, dont nous ignorons toutefois les chiffres.

M. de Minutoli a fait la remarque que la proportion des naissances illégitimes constatées en Portugal, ne ressortant qu'à 10 pour 100 à Lisbonne même et à 7 pour 100 environ dans tout le pays, pourrait y être considérée comme assez

(1) L'addition des chiffres de la répartition par districts ne portant toutefois le total effectif du susdit relevé qu'à 3,828,152 âmes, nous ne pouvons le reproduire qu'à la fin de notre livre, après vérification sur le document original. — Voir l'annexe n° 7.

favorable, si d'autre part plus de 16,000 enfants trouvés, recueillis chaque année par les hospices et d'origine inconnue pour la plupart, ne figuraient pas pour au moins 13 pour 100 dans le total annuel des naissances, qui est, comme on l'a vu, d'environ 124,000. Il faut dire aussi que les ravages de la mort parmi ces pauvres enfants, dont plus de la moitié n'atteignent pas un an, ajoutent beaucoup à la mortalité en Portugal.

Quant à la densité de la population, le tableau du recensement de 1851 la fait ressortir, en moyenne, sur le continent portugais comme dans les îles, à 1177 habitants par lieue carrée, soit à 38 environ par kilomètre carré. Beaucoup moindre qu'en France, où l'on compte 68 ou 69 habitants par kilomètre carré, elle est cependant un peu plus forte qu'en Espagne, la moyenne de ce dernier pays ne dépassant guère 33 (1).

Le Portugal est très-inégalement peuplé. La population relative du Minho y atteint presque le décuple de la moyenne de l'Alemtejo; Madère, la province de Beira et l'Estrémadure, grâce à la possession de la capitale, présentent aussi des moyennes supérieures à la moyenne générale du royaume, tandis qu'au-dessous de celle-ci les Açores, la province de Traz os Montes et les Algarves se rapprochent de l'Alemtejo par une échelle décroissante.

Le Portugal n'offre que deux grands centres de population : Lisbonne, la capitale, le siége de la cour et du gouvernement, en même temps que le port d'importation principal; Oporto, la ville qui domine dans le commerce d'exportation, comme entrepôt de vins surtout. Lisbonne

(1) La France présente une superficie de 523,057 kilomètres, avec une population de 35,783,170 habitants en 1851 et de 36,205,792 en 1856. En Espagne, sur une étendue de 488,097 kilomètres carrés, comprenant les îles Canaries, la population, en 1857, n'est portée qu'à 15,464,340 habitants par le recensement officiel de l'année, tandis que les données réunies par les autorités ecclésiastiques et judiciaires l'élèvent à 16,301,851 âmes.

qui, rapporte-t-on, comptait 100,000 habitants dans 10,000 maisons en 1551, et 145,575 âmes en 1775 (vingt ans après le grand tremblement de terre), paraît avoir atteint, vers le commencement de notre siècle, un chiffre qui a été très-diversement estimé de 240,000 à près de 300,000 âmes, avec les faubourgs et la population flottante, mais qui, d'après un dénombrement de 1853, cité par M. de Vasconcellos, n'aurait plus été, cette année, que de 224,200 habitants, non compris celle de Bélem et de la banlieue sans doute, un décret du 11 septembre de l'année précédente ayant limité la commune (*concelho*) de Lisbonne au mur d'enceinte. Cependant des épidémies, comme entre autres le choléra en 1833, y ont aussi plusieurs fois causé du déclin. Porto avec son Bercy, Villanova de Gaïa, sur la rive gauche du Douro, réunit 81,500 âmes. Les autres villes, pour la description desquelles, ainsi que pour celle des deux grandes cités du royaume, nous renvoyons au chap. XXI, ne les suivent que de très-loin. Funchal et Ponta-Delgada, les chefs-lieux de Madère et des Açores, arrivent tout au plus à 20,000 âmes, et la population fixe de la ville universitaire de Coïmbre, la troisième du royaume pour l'importance, ne comprend même pas plus de 15,000 âmes.

CHAPITRE XII.

AGRICULTURE [1].

§ 1.

On sait combien la Péninsule est restée longtemps en arrière du reste de l'Europe pour l'intelligence et le soin des intérêts matériels. La tendance qui la pousse aujourd'hui à réparer le temps perdu et à faire des efforts sérieux, pour se replacer, sous ce rapport, au niveau des peuples qui, depuis plus de trois siècles, ont pris sur elle une si grande avance, ne date réellement que d'une dizaine d'années. Cependant, une fois réveillée dans la partie la plus éclairée de la société, elle ne pouvait manquer de s'y communiquer au gouvernement. Ce fut en 1851 que l'Espagne établit ou réorganisa, d'une manière plus conforme aux besoins d'une situation nouvelle, le département spécial auquel on y attacha la dénomination un peu prétentieuse de ministère du progrès (*de fomento*). Le Portugal, las de ses longues et stériles luttes de partis, ne tarda pas à entrer dans la même voie. L'institution d'un ministère des travaux publics, du commerce et de l'industrie (agricole et manufacturière), créé dans le même but par un décret du 30 août 1852, vint témoigner de la sollicitude un peu tardive peut-être, mais pour cela non moins louable, du gouvernement

(1) Ouvrages et documents à consulter : Forrester, de Minutoli (t. II), *Almanach de Portugal* pour 1856; *Annales du commerce extérieur* (Portugal, faits commerciaux), publication française; *Archives commerciales de Prusse;* mémoire de M. L. Debrauz, cité page 116; bulletin (portugais) du ministère des travaux publics, du commerce et de l'industrie; budget portugais pour l'exercice 1859-60, etc.

portugais, pour le développement des ressources naturelles et des forces vitales, trop longtemps négligées ou méconnues, du pays. Ce département, dont nous avons déjà fait connaître, page 127, le budget et les attributions spéciales, com prend, outre le cabinet du ministre, deux directions générales, l'une pour les travaux publics, l'autre pour l'industrie et le commerce, plus une division de comptabilité. Un conseil général des travaux publics et des mines, et un autre, divisé en trois sections, entre lesquelles se répartissent les affaires appartenant aux domaines spéciaux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, fonctionnent à titre à peu près gratuit, pour les assister de leurs connaissances spéciales et des avis de leur expérience, auprès des deux directions générales, sous la présidence du ministre en personne ou des directeurs vice-présidents, qui le remplacent.

§. 2.

Le principal élément de richesse du Portugal est, sans contredit, la fertilité du sol. Les ressources minérales du pays, encore inexploitées, et même inexplorées pour la plupart, ne sont pas à dédaigner; néanmoins, si l'on excepte la production du sel marin, il en est peu de l'avenir desquelles on puisse augurer dès à présent, avec quelque certitude, comme de celles de l'Espagne. De même, on ne saurait compter sur de rapides et véritables succès dans la grande industrie, vu le manque persistant de combustible et de fer. Mais la fécondité de la terre, en Portugal, et la magnificence de ses produits sont manifestes. L'intérêt doit par conséquent tout d'abord s'y fixer sur l'agriculture, elle-même encore très-arriérée, et dont l'état languissant offre un pénible contraste avec l'exubérance naturelle de la végétation, dans la majeure partie des campagnes. Les causes générales de son infériorité datent de loin. En Portugal comme en Espagne, les grandes découvertes maritimes et les émigrations dont elles furent suivies, ont fait à l'activité agricole un tort im-

mense, d'autant plus fâcheux pour l'agriculture portugaise, que ses antécédents avaient été de nature à faire espérer mieux de son développement ultérieur. Au moyen-âge, les rois de Portugal, plus que tous les autres princes du temps, s'étaient distingués par leur constante et louable sollicitude pour la colonisation du pays, encore en grande partie désert, dans le midi surtout, par suite des ravages de la guerre avec les Maures. Les nombreux couvents que Sanche I fonda et dota richement, sous son règne, vers le commencement du XIIIe siècle, avancèrent beaucoup cette œuvre, car à cette époque les moines, les Bénédictins surtout, poussaient vigoureusement la charrue et n'étaient pas encore tombés dans l'oisiveté à laquelle ils s'abandonnèrent dans la suite. Un siècle plus tard, le roi Denis, dont le surnom de *Lavrador* est ici caractéristique, fit dans le même but aux chevaliers de sa cour, en récompense des services rendus et à titre de fiefs, avec exemption de toute charge d'impôt, la concession de vastes terres à défricher. C'est à ce prince aussi que sont dues les immenses plantations de pins pigniers et de cyprès, qui existent encore le long du rivage à l'ouest de Leiria, et qui servent à garantir ce littoral contre l'irruption des flots et des sables mouvants de la mer. Bientôt l'agriculture portugaise prit un tel essor, que l'on venait non-seulement de la Galice et des Castilles, mais jusque des Flandres et du nord de l'Allemagne faire des achats importants de grains et d'huile, dans le port de Lisbonne et à l'intérieur même, sur les marchés de Santarem, d'Abrantès et d'Elvas.

Cette prospérité se maintint jusqu'au XVe siècle, époque à laquelle on vit encore se développer à Lagos, dans les Algarves, par l'entremise des marines italiennes, une exportation de céréales et de fruits très-considérable. Mais, quand la découverte de la route maritime de l'Inde eut attiré tous les regards de ce côté, et que la nation portugaise se fut jetée, avec toute sa fougue méridionale, dans la carrière des entreprises lointaines, sous le charme de la perspective d'une

source de gloire et de fortune que la grandeur du succès immédiat lui faisait paraître intarissable, l'agriculture et l'industrie délaissées ne tardèrent pas à dépérir. La désertion des travaux des champs devenant générale, le roi Emmanuel dut, pour l'arrêter, remettre en force la loi *das Sesmarias* ou des terres vagues, rendue par dom Ferdinand en 1375, et qui donnait au gouvernement le droit de confisquer de sa propre autorité le bien de tout propriétaire négligent, au profit du tiers qui se chargerait de le cultiver. Le prix des grains tripla, de 1461 à 1515, en Portugal, et finit par y atteindre un cours trois fois plus élevé qu'en Angleterre même. Les mesures de protection et d'encouragement adoptées par Emmanuel, en faveur de l'agriculture et contre les accapareurs, demeurèrent impuissantes; les cas de disette et de famine devinrent de plus en plus fréquents dans les provinces. Tant que le Portugal conserva le monopole du commerce de l'Inde, le malaise intérieur put se dérober aux yeux de l'étranger ; mais, quand la perte de sa domination en Asie l'eut réduit à vivre de l'exploitation du Brésil, quand, loin de pouvoir solder les produits de sa colonie avec ceux de son territoire et de son industrie, la métropole ne se trouva même plus en état de satisfaire à ses propres besoins, alors la décadence et l'appauvrissement s'y manifestèrent avec des circonstances aggravantes, et sous les aspects les plus alarmants. La domination espagnole, dont la tendance fut l'épuisement systématique du pays conquis, à l'époque même où les ressources de toutes les puissances maritimes et commerciales de nouvelle date prenaient un accroissement extraordinaire, acheva la ruine du Portugal, qui finit par dépendre de l'étranger pour le pain quotidien non moins que pour le vêtement. Souvent, dans le cours du dernier siècle, de fortes importations de céréales, sous pavillon anglais ou danois, durent suppléer à l'insuffisance des récoltes du pays, durant une série d'années.

A son avénement au ministère, le marquis de Pombal s'appliqua, il est vrai, à relever également l'agriculture, en

affranchissant le commerce des grains, et en allégeant un peu les charges qui écrasaient le paysan sur les terres de la noblesse et du clergé. Mais les bons effets de ces mesures furent en partie neutralisés par l'arbitraire et l'esprit de monopole dont les autres actes de son administration n'étaient que trop empreints; souvent la rigueur tyrannique, le manque de discernement dans la mise à exécution, rendirent même ses décrets funestes. Le ministre ayant reconnu que le pays produisait trop peu de blé, on arracha nombre de vignes, pour semer en grains un sol qui souvent n'était rien moins que propre à la production des céréales; une loi détermina l'espace de terrain qui pouvait être affecté au jardinage; la culture du tabac fut interdite sous peine de mort, on interdit aussi les baux à longs termes, et, pour relever l'éducation du bétail, on défendit d'une manière absolue de tuer les veaux (1). Singulières aberrations de cette manie de tout gouverner dont même de grands esprits ne pouvaient s'affranchir à cette époque ! Mais un des premiers actes de son administration, et l'un des plus nuisibles, avait été, en 1756, la création de la fameuse compagnie royale des vins du Haut-Douro. Nous y reviendrons en parlant de ces vins.

Après la chute du puissant ministre, l'agriculture, de nouveau entièrement livrée à elle-même, ne s'en trouva pas mieux. La prédominance des majorats et des fidéicommis, qui avaient survécu aux réformes de Pombal, et l'inaliénabilité des immenses biens de la main-morte, tendaient à y perpétuer l'inertie. Il n'y eut un changement radical dans ces conditions, qu'avec le triomphe du régime constitutionnel et la suppression des couvents par dom Pedro, en 1834. Ce prince abolit en même temps les anciennes dîmes ecclésiastiques, charge sous le poids de laquelle on ne cultivait que

(1) Voir le tome II de l'*Histoire du commerce de toutes les nations* de Scherer, à la page 178 dans la traduction annotée de H. Richelot et Ch. Vogel; Paris, chez Capelle, 1857.

les terres de première qualité. Cependant la grande propriété, avec nombre de majorats (voir page 108), domine encore dans ce pays, comme en Angleterre, mais sans les capitaux, sans la sollicitude éclairée de l'aristocratie britannique pour ses domaines, sans le labeur intelligent et les ressources de fermiers aisés, exploitant avec la jouissance de longs baux. Elle est restée privée de tous ces éléments de succès, en Portugal. S'il y avait des comparaisons à établir, ce serait plutôt avec l'Irlande. Les grands propriétaires portugais habitent rarement leurs domaines. Il en est surtout ainsi pour l'Alemtejo, où cet absentisme ne contribue pas moins qu'en Irlande à retenir le paysan dans l'apathie et le dénuement. La masse des cultivateurs se compose de petits fermiers ou métayers, accablés d'impôts, de servitudes et d'autres charges, dépourvus de moyens d'exploitation, et ne tenant à bail que des parcelles, affermées à courts termes, d'où il résulte qu'ils ne forment en partie avec leurs familles qu'une population quasi-flottante, dont la condition a peu changé, malgré le désir du gouvernement de créer une classe de colons moins dépendants et de petits propriétaires intéressés à l'amélioration du sol. C'est dans ce but que l'on s'est encore appliqué de nos jours à multiplier les baux emphytéotiques et à vendre par petits lots, les biens nationaux destinés à l'aliénation. Aux fermiers des anciennes terres de l'église et des couvents aujourd'hui réunis au domaine de l'État, on a offert la facilité d'un rachat, dont le prix a été fixé à seize fois la valeur des fermages annuels, et, comme beaucoup de ces fermiers, restés, après la suppression des couvents, en tranquille jouissance des terres qu'ils en tenaient, avaient longtemps cessé de remplir les obligations dérivant de leurs contrats primitifs, une loi de 1853 réduisit, en leur faveur, au quart de la rente originairement due, l'arriéré dévolu au fisc, et déclara cette redevance exigible à partir de 1842 seulement (1).

(1) De Minutoli, t. II, p. 385.

§ 3.

M. de Minutoli distingue généralement en Portugal quatre espèces de terres : 1° les terrains sablonneux ou à silice, formés de sable avec un mélange de petits cailloux ou de parcelles de quartz, et dans la catégorie desquels rentrent aussi les terres limoneuses des rives et des îles du Tage, du Mondégo et du Lima ; 2° les terrains alumineux ou argileux, terres fortes ou légères, qui prédominent partout, mais principalement dans l'Alemtejo ; 3° les terrains calcaires, dans l'Algarve, les montagnes de l'Alemtejo et l'Estrémadure, mélangés de fer et d'argile aux environs de Lisbonne, où ils sont d'une rare fertilité, ainsi que sur les bords du Douro, où l'argile est ardoisée ; 4° enfin les plaines avec prédominance d'humus ou de terre végétale, dont les provinces de Minho, de Beira et d'Estrémadure présentent les plus étendues, et qui constituent les terres à blé.

Les *lezirias* ou terres d'alluvion du Tage et du Sado méritent une mention particulière. Autrefois propriété de la couronne et en partie aussi comprises dans les domaines de la famille royale ou dans ceux du patriarchat, elles ont été vendues, en 1835, à une compagnie, pour la somme de 2,000 contos (environ 12 millions de francs). Elles s'étendent, le long du Tage, depuis Vallada jusqu'à Povoa (1), et sont très-sujettes aux inondations, dont les dépôts limoneux dispensent de les fumer. Leur fertilité varie beaucoup, en raison de la diversité des influences atmosphériques. Comme la nature marécageuse des alluvions y entretient l'insalubrité, et qu'une délimitation rigoureuse des terres y est impraticable, on se contente également d'affermer celles-ci en parcelles, pour un ou deux ans au plus. Les moineaux et les rats sont un véritable fléau pour ces districts, entièrement dénués d'arbres et habités seulement par un petit nombre de familles à demi-nomades, à côté desquelles de nombreux troupeaux de bétail y errent à l'état sauvage.

(1) De Minutoli, t. II, p. 423.

Le peuple des campagnes, en Portugal, pauvre et abandonné à lui-même, comme nous l'avons dit, ne connaît que sa routine séculaire. La houe et une charrue grossièrement taillée en bois, de forme toute primitive, sont presque les seuls instruments aratoires qu'il connaisse. Le labour se fait avec des taureaux ou des bœufs, attelés par couples, rarement avec des chevaux ou des mulets, trop recherchés pour d'autres emplois. L'art d'amender les terres, celui des irrigations et l'invention moderne du drainage n'existent pas pour les paysans de cette contrée. L'agriculture y est dans l'enfance; les grands domaines manquent de capitaux et de bras, les petites exploitations de fourrage et de bétail. Les engrais animaux et végétaux les plus usités sont le fumier, diverses espèces de fèves, le cytise mêlé de fougères et, sur le littoral, aussi des herbes marines telles que le *fucus*. L'emploi de la chaux, du sel et des cendres, dans un but analogue, s'est borné jusqu'à présent à de simples essais. Cependant il paraît que l'on commence à s'occuper de la préparation d'engrais artificiels avec des détritus animaux, et qu'il s'est même récemment formé dans ce but une compagnie, qui débite son produit sous le nom de guano indigène.

La commune pâture, en beaucoup d'endroits, et nombre de servitudes, pour le passage des troupeaux, font un tort considérable à l'économie rurale, dans l'Alemtejo surtout, où cette pratique a pour conséquence le maintien du système des jachères, pendant lesquelles le sol ne manque jamais d'être envahi par les mauvaises herbes. Dans les campagnes plus peuplées et mieux cultivées du Minho, de la Beira et de l'Estrémadure, où la propriété est plus divisée, on n'admet pas la jachère, mais on observe une certaine alternation ou rotation dans les cultures. Malheureusement l'usage presque général des baux de ferme pour un an ou deux au plus, y nuit à une pratique rationnelle et régulière de ce dernier système. L'époque des semailles, pour le blé, varie d'octobre en décembre, selon les latitudes et la situation des lieux. La rente des terres cultivées est estimée, en Portugal, au tiers environ

de leur produit. Le salaire du journalier, dans les campagnes, ne dépassait pas naguère, en moyenne, 7 francs par semaine, d'après Forrester. Les meilleurs cultivateurs du Portugal et les plus laborieux sont ceux du nord. Il suffit d'y observer les habitations et les clôtures des champs, murés avec un soin qui ferait honneur à des domaines de riches propriétaires, pour reconnaître que le paysan est loin d'y éprouver pour le travail l'espèce de répugnance de l'homme des Castilles.

Les maisons des paysans, rarement spacieuses, ont la toiture quelquefois plate, mais plus souvent inclinée et recouverte de tuiles creuses ou de chaume. L'aménagement intérieur n'y laisse pas moins à désirer, tant sous le rapport de la commodité la plus élémentaire, que sous celui de la propreté, dont le besoin n'est un peu mieux senti que dans les provinces du nord. Dans celles du midi, les fenêtres des habitations n'ont pas de vitres, mais se ferment uniquement par les volets. Souvent aussi, la cheminée manque et la fumée n'a d'autre issue que la porte. Les étables sont ordinairement basses, étroites et mal tenues. Il est vrai qu'en Portugal, comme dans tous les pays du Midi, où la vie en plein air tient une si large place dans les habitudes de la famille et des animaux domestiques, la plupart de ces maisons ou cabanes sont, pour leurs habitants, un refuge de circonstance plutôt qu'une véritable demeure, quand ils ne sont pas forcés par le mauvais temps d'y chercher un abri.

§ 4.

La culture des céréales, bien qu'elle ait fait de notables progrès depuis 1833, ne s'étend encore que sur environ 720,000 hectares ou un peu plus du treizième de la superficie totale du continent portugais. Très-inégalement répartie, elle ne couvre même, dans l'Algarve, que la trente-troisième partie du territoire. Parmi les îles adjacentes, Madère aussi est trop pauvre en grains pour suffire à sa consommation propre.

On jugera de l'importance relative de cette culture, dans

les provinces continentales, par les chiffres suivants, e pruntés à M. de Minutoli :

	Superficie totale.	Surface cultivée en céréales.
Minho	262 lieues carrées.	47,6 lieues carré
Traz os Montes	337 —	15,4 —
Beira	726 —	67,5 —
Estrémadure	607 —	42,9 —
Alemtejo	838 —	54,4 —
Algarve	180 —	5,5 —
TOTAUX	2,950 lieues carrées.	233,3 lieues carré
		Soit environ 720,000 hectares.

On cultive, en Portugal, le froment, le seigle, l'org l'avoine et le maïs, ainsi que les principaux légumes se (fèves, pois et lentilles), la pomme de terre et le riz, far neux auxquels vient encore s'ajouter la châtaigne.

Voici, d'après les rapports officiels, quels auraient été l chiffres de la production et de la consommation des grains 1852, dans tout le royaume, partie insulaire comprise :

	PRODUCTION.	CONSOMMATION et ensemencem
	Quantités en muids ou moios de 828 litr	
Froment	329,220	301,834
Seigle	237,481	119,109
Orge	107,270	89,433
Avoine	23,531	17,494
Maïs	568,029	578,169
TOTAUX	1,265,531	1,106,039
Soit hectolitres	10,478,597 (1)	9,158,003

Nous nous arrêtons à ce relevé, déjà un peu ancien, par double considération qu'il est le plus complet de ceux q nous trouvons, sur les récoltes de 1847 à 1854, dans le de

(1) La France produisait déjà en 1840 plus de 170 millions d'hect litres des mêmes espèces de grains, à savoir 69 1/2 de froment, 28 seigle, 17 d'orge, 49 d'avoine et 7 1/2 de maïs. De plus il est certa que les résultats de l'enquête agricole de 1852, qui ne sont pas enco entièrement dépouillés, présenteront des chiffres de beaucoup sup rieurs.

nier *Almanach de Portugal*, et qu'il fait connaître les résultats d'une année d'abondance, la récolte totale des mêmes grains n'ayant été que de 1,160,214 moios en 1851 et de 1,079,869 en 1850, et paraissant même être restée en 1854 au-dessous d'un million de moios.

La part des îles dans la production de 1852 ne s'est élevée qu'à 84,756 moios pour les Açores et à 5,257 pour Madère. Enfin, l'ensemble des récoltes de l'année, pour les cinq espèces de grains dont il s'agit, après déduction des quantités mises en consommation ou retenues pour les ensemencements, présentait, d'après le relevé ci-dessus, un excédant disponible de 1,320,594 hectolitres. Faisons observer cependant qu'il est assez difficile d'établir rigoureusement la statistique de cette production, surtout lorsque la récolte est abondante dans l'Estramadure espagnole et le Léon, parce qu'il se fait alors, de ces provinces en Portugal, une introduction frauduleuse très-considérable de froment, qui, en se confondant avec la production portugaise, élève le chiffre apparent de celle-ci. Il n'en est pas moins certain que, dans les bonnes années, le Portugal n'est plus obligé de recourir à l'étranger pour les grains nécessaires à sa subsistance, et que l'extension de la culture des céréales, de celle du blé et du maïs notamment, lui permet même assez souvent d'en exporter de rechef, comme aux temps de son ancienne prospérité. L'excédant va généralement, dans ces cas, en Angleterre. Mais, lorsque les récoltes sont mauvaises, comme dans les dernières années, le Portugal est encore obligé de se pourvoir de grains étrangers, qu'il tire de Livourne et de Gênes, de France, des entrepôts britanniques ou directement de la mer Noire. Généralement aussi les prix des grains y sont plus élevés qu'en France et en Italie, par suite de la difficulté et de la cherté des transports, dans l'intérieur du pays, presque entièrement privé de routes.

Ajoutons qu'une législation peu favorable à la libre concurrence, dans le commerce des grains, n'a pas moins

contribué au renchérissement de ceux-ci, en temps ordinaire D'après la loi du 14 septembre 1837, reste des anciennes traditions, qui forme encore la base du régime en vigueur, l'importation des céréales étrangères était prohibée sur tout le continent portugais ; elle ne peut être autorisée qu'exceptionnellement, lorsque la récolte du royaume est jugée insuffisante, sur l'avis des chambres municipales et des conseils des districts les plus intéressés dans la question. Ce cas de force majeure, et qui implique la condamnation du système, s'est présenté dans les derniers temps. Le manque des récoltes sur la terre ferme et dans les îles, pendant plusieurs années consécutives, compliqué de la maladie des pommes de terre et de celle de la vigne, a obligé le gouvernement à prendre des mesures, pour faciliter l'approvisionnement du pays par les marchés étrangers. Dès la fin de 1852, la famine qui désolait l'île de Madère, y avait fait permettre l'entrée libre des pommes de terre et de l'orge; bientôt, en présence d'une crise alimentaire devenue générale, un décret du 20 décembre 1854, plusieurs fois prorogé depuis, autorisa l'importation des céréales de toute espèce en Portugal même. Tandis qu'en 1854 encore les grains et légumes secs avaient figuré pour une valeur de 10,293,000 francs à l'exportation de cette contrée, la disette fit monter, en 1856, les importations de céréales étrangères à 22,620,000 francs pour le seul port de Lisbonne, et à 1,264,000 pour celui de Porto (1).

La province d'Alemtejo, qui produit le plus de froment, a, pour devenir le grenier d'abondance du Portugal, tout ce qu'il faut, excepté des routes; or, on a calculé que, partout où elles manquent, dans l'intérieur de cette province, les frais de transport, jusqu'à Lisbonne, renchériraient le blé de 25 pour 100. Il faut citer ensuite, pour la production

(1) Nous renvoyons au chapitre XVII pour le mouvement général du commerce des grains, ainsi que pour celui des autres produits du sol portugais.

du froment, les districts de Lisbonne et de Santarem, riverains du Tage, dans l'Estrémadure, et l'Algarve. La province de Traz os Montes, les districts d'Evora et de Portalègre, dans l'Alemtejo, ceux de Guarda, de Viseu et de Castellobranco, dans la Beira, et celui de Braga, dans le Minho, récoltent le plus de seigle. La culture de l'orge, que l'on emploie aussi, de même que le millet, à faire du pain et à varier les fourrages, accompagne celle du froment. L'avoine est presque exclusivement produite par l'Estrémadure et l'Alemtejo. Elle sert en partie à nourrir les vaches dans les étables (1). Mais, de toutes les espèces de grains, celle qui joue le plus grand rôle dans le régime alimentaire du pays, c'est le maïs, qui réussit dans toutes les terres. Réduit en farine, il forme le principal ingrédient du pain des classes inférieures ainsi que d'une foule de mets; en grains, il sert à la préparation d'une boisson fermentée, que l'on brasse comme la bière, inconnue dans l'intérieur du Portugal; ou bien on le donne aux chevaux et aux mules. Il n'y a pas de meilleur fourrage pour les vaches que ses tiges et ses feuilles, et de sa paille on fait du papier, des matelas, des tresses, des nattes et des chapeaux. C'est la culture la plus répandue au nord du Tage, ainsi qu'aux Açores. Le Minho et la Beira sont les deux provinces qui produisent le plus de maïs. L'Estrémadure et les îles de San-Miguel et de Terceire viennent ensuite. La récolte du maïs est une véritable fête populaire.

En légumes secs, le Portugal et les îles adjacentes ont produit, en 1852, si le relevé que nous avons eu sous les yeux n'est pas incomplet, comme nous le fait soupçonner l'exiguité de certains chiffres, 27,559 moios de faséoles et 12,625 moios de fèves ordinaires (2). La récolte des pommes de terre était évaluée la même année à 181,570 moios, et

(1) De Minutoli, t. II, p. 395.

(2) Forrester (page 69) porte, pour 1851, à 178,812 moios la récolte des fèves *(beans)* de toute espèce.

celle des ignames, cultivées dans les îles seulement, y ajoutait 12,842 moios. Tout se consomme dans le pays.

Les faséoles et les fèves sont les plus répandus des légumes farineux. On en sert sur toutes les tables, et il en reste encore pour la nourriture des bœufs de travail et des chevaux. Les pois, le lupin et la lentille sont moins cultivés. La pomme de terre est aujourd'hui parfaitement naturalisée dans toutes les parties du royaume, mais elle pourrait y être utilisée plus largement ; du moins ne sait-on pas encore en tirer parti pour le bétail. Le sol est très-favorable à ce tubercule, qui rend énormément en Portugal. Cependant la maladie des pommes de terre y a également exercé ses ravages. Dans l'intérieur, la châtaigne, dont l'almanach porte la récolte en 1852 à 23,507 moios, est, comme nous l'avons dit plus haut, aussi fréquemment employée à la panification. La culture du riz a pris le plus d'extension dans l'Estrémadure, sur les terres noyées des bords du Tage, ainsi que dans la province de Beira. Elle tend également à se propager dans l'Alemtejo et dans l'Algarve, où une partie des vastes terres possédées par le marquis de Loulé, dans le district de Faro, ont été converties de même en rizières. Le riz de l'Algarve manque d'apparence, mais la qualité n'en est pas moins satisfaisante. Malheureusement les émanations des rizières engendrent des fièvres, qui ont plus d'une fois décimé la population et obligé l'autorité d'en interdire la culture sur divers points. Afin de la rendre moins nuisible à la santé, le gouvernement s'est appliqué à l'introduction d'une espèce de riz qui vient dans les terrains secs. La production totale du riz, en 1852, était estimée à 12,768 moios ou 105,719 hectolitres, pour un ensemencement de 514 moios. Bien qu'elle ait dû augmenter depuis, elle est loin de suffire à la consommation toujours croissante du pays.

L'horticulture trouverait de remarquables facilités d'irrigation et de débouché dans toute la vallée du Tage, grâce au fleuve et au voisinage du marché de la capitale ; mais, par suite de l'indolence du peuple des campagnes, le jardi-

nage est encore loin d'avoir pris le développement qu'il paraît susceptible d'y acquérir. Les légumes et les plantes potagères abondent. Les plus cultivés sont le chou vert, l'un des éléments principaux de la nourriture quotidienne du paysan dans le Minho, la Beira et l'Estrémadure, les autres variétés du chou, parmi lesquelles on remarque le brocoli et le chou-fleur; la laitue, la chicorée, les épinards, la carotte, le radis, le navet, les haricots verts et les petits pois; l'artichaut, l'aubergine, le potiron, le concombre, la tomate, l'ail et toutes les espèces d'ognons. Le céleri et les asperges ne se cultivent que dans les jardins des particuliers; il en arrive peu sur les marchés. De Porto comme de Sétubal, il s'expédie en Angleterre, en Allemagne et au Brésil, des ognons très-estimés et d'une grosseur phénoménale; il y en a qui pèsent jusqu'à un kilogramme. On cultive aussi, dans les jardins, une multitude de fraises, dont les plus belles et les plus renommées sont également celles de Porto, qui en envoie par mer des chargements entiers à Lisbonne. Chaque bateau à vapeur en emporte dans des cruches de grès. Un événement agricole et industriel à signaler dans le nord du Portugal, c'est le récent établissement de fabriques de sucre de betterave. Ce tubercule, naguère aussi peu cultivé que le panais, doit y réussir à merveille, à la faveur de l'humidité de l'atmosphère, et promet d'y être en même temps d'une grande ressource pour l'éducation du bétail. Les melons et les citrouilles, qui abondent dans les campagnes de l'Alemtejo et du district d'Aveiro, viennent généralement en pleine terre; enfin, la graine de moutarde mérite également une mention, parmi les cultures du genre de celles que nous venons d'énumérer.

§ 5.

Les vins, comme article d'exportation, forment le principal élément de richesse du Portugal. D'après Forrester, les vignobles ne couvriraient pas moins de 800,000 acres ou

324,000 hectares dans la partie continentale du royau seulement, où, comme nous l'avons dit plus haut, la cultu des céréales n'embrasse encore elle-même que 720,000 h tares. Indépendamment des vins fameux de Porto et Madère, il y a abondance d'excellents crûs dans presq toutes les parties du continent portugais et des îles ad centes. Cette branche de la richesse agricole apparaît d'ai leurs susceptible d'une extension bien plus grande encor sans préjudice des autres cultures. Il suffirait de planter e vignes nombre de coteaux entièrement négligés jusqu'à pr sent, et, pour créer de nouveaux débouchés au produit, d faciliter le transport des vins, ainsi que d'en affranch l'exportation de tous droits. Forrester pense qu'il n'exis pas, dans quelque pays que ce soit, un cépage qui n'eût l meilleures chances de réussir également en Portugal.

Dans le Minho, l'Estrémadure et la basse Beira, on cu tive la vigne à la romaine, ou en *hautains*, comme dise nos vignerons, c'est-à-dire en la faisant grimper d'arbre arbre, autour des chênes et des peupliers surtout, qui soutiennent et la laissent retomber gracieusement en fe tons. Sur les bords du Haut-Douro, on la plante en te rasses, en la soutenant au moyen de petits échalas, qui lui permettent guère de se développer à une hauteur plus d'un mètre, mais empêchent cependant le raisin toucher le sol. Dans l'intérieur des provinces de Traz Montes et de Beira, la vigne est rampante ou courante, et ceps, plantés en longues files, avec des intervalles suffisa pour le passage de la charrue, laissent tomber le raisin j qu'à terre. Il prend ainsi ce goût terreux qui caractér surtout les vins du district de Bairrada, partie de la p vince de Beira. Dans celle de Minho enfin, mais parti lièrement près de Monção et vers les bords du Lima, vignes, s'élevant en treilles arrondies, forment au-dessus chemins de délicieuses voûtes de verdure. Cet arrangem en tonnelles ou berceaux est d'ailleurs aussi très-comm dans les jardins, aux environs des grandes villes du pays.

Les moyens employés, pour obtenir et multiplier les cépages, sont la marcotte et les boutures. Les vendanges se font en septembre et en octobre. Les vins rouges (*vino tinto*) sont généralement d'une couleur foncée et très-riches en alcool. L'usage du pays est d'ajouter, dès avant la fermentation, une certaine dose d'eau-de-vie aux vins destinés à l'exportation, pour les conserver, ainsi que pour satisfaire au goût des Anglais, qui en sont les principaux consommateurs. On distingue, dans la production, le vin *mûr*, qui passe dans le commerce, du vin *vert* des trois provinces du nord, ainsi nommé à cause de son goût un peu aigre, et retenu pour la consommation ordinaire du pays; et l'on appelle *géropiga* un mélange de vin non fermenté et d'eau-de-vie, qui sert à travailler les vins de qualité inférieure. Malheureusement, la fabrication, pour beaucoup de vins de cette contrée, ne laisse pas moins à désirer, sous l'empire de routines persistantes, que les méthodes de culture de la vigne. Dans l'Alemtejo, par exemple, on supplée encore avec de grandes jarres en terre au manque de cuves et de futailles. En général, le vin qu'on trouve dans les auberges de province y arrive, comme en Espagne, à dos de mulet, dans des outres goudronnées, qui lui communiquent un goût détestable.

Le district privilégié, qui produit les vins connus sous la dénomination générale de Porto, parce que c'est là qu'ils sont livrés à l'exportation, s'étend, à environ quinze lieues de cette ville, sur les deux rives du Douro, dans les provinces de la haute Beira et de Traz-os Montes, de Barqueiros, à l'ouest, à San-João de Pesqueira, à l'est, et de Lamégo, au sud, à Villa-Real, au nord. Il comprend, dans ce développement d'environ huit lieues de long sur quatre de large, jusqu'à 130,000 acres ou près de 53,000 hectares de vignobles. Parmi ces vins, les plus légers proviennent de vignes originaires de la Bourgogne; les autres ont de l'analogie avec nos vins de l'Ermitage, bien qu'ils soient plus forts, plus chargés en couleur, et que l'on y ajoute beaucoup d'eau-de-

vie. Les frais de production varient de 19 francs à 75 francs par pipe, selon la nature du terrain. Les vendangeurs du Haut-Douro sont généralement des Galegos. Ils reçoivent avec la nourriture, à l'exception du pain, qu'ils sont obligés d'acheter, un salaire de 1 franc à 1 franc 20 centimes par jour.

Le bourg de Regoa, sur le Douro, est le port d'embarquement où tous les vins de ce district, livrés au commerce, sont enregistrés, lorsqu'on les dirige sur Porto. La contenance des vignobles s'évalue par pipes, en considération de ce que, pour une pièce de terre de 625 brasses carrées ou 2,750 mètres carrés de superficie, plantée de mille pieds de vigne, on compte ordinairement sur le produit d'une pipe de 116 gallons impériaux (mesure d'Angleterre) ou 527 litres de vin (1). La production totale du district est estimée par Forrester, en moyenne annuelle, à environ 105,000 pipes ou 550,000 hectolitres, quantité qui toutefois ne paraît pas avoir été souvent obtenue, dans la dernière période décennale.

On jugera des variations qui ont eu lieu dans l'exportation des vins de Porto depuis 1678, date de l'origine de ce commerce, par les chiffres suivants (2) :

MOYENNES ANNUELLES DES PÉRIODES.	PIPES.	ANNÉES.	PIPES.
		1757	12,488
		1765	19,534
1678—1687	632	1775	24,013
8169—1707	7,188	1785	31,456
1718—1727	17,692	1795	55,911
		1798	72,496

(1) C'est la pipe en usage dans le commerce des vins de Porto seulement. La contenance de la pipe ordinaire, pour les autres vins et liquides, n'est que d'environ 424 litres, d'après l'*Almanach de Portugal*. Nous renvoyons pour l'ensemble du système et le détail des évaluations des mesures, poids et monnaies de ce pays, au chapitre XVII et aux annexes.

(2) On trouve, aux pages 190 à 194 de l'*Essai* de Forrester, des relevés beaucoup plus complets, mais qu'il eût été trop long de reproduire

ANNÉES.	PIPES.	ANNÉES.	PIPES.
1807	54,718	1825	51,939
1819	26,387	1833	20,809
MOYENNES.		EXERCICES.	
1834-42	31,894	1856-57	38,300 (1)
1843-52	33,176	1857-58	19,430

Soit 102,500 hect.

On voit, par ces rapprochements, que l'exportation des vins du Haut-Douro, libre d'abord, avait pris déjà au milieu de la première moitié, puis surtout vers la fin du dernier siècle, un développement très-remarquable, qui atteignit son maximum en 1798 et se soutint encore assez bien jusqu'en 1807, année de l'occupation du Portugal par les forces belligérantes de la France et de l'Angleterre. Mais, à partir de cette époque, ce commerce, languissant et presque stationnaire, n'a retrouvé qu'à de longs intervalles quelques années de prospérité véritable. Cet état de souffrance a été avec raison principalement attribué aux funestes conséquences du monopole, auquel cette magnifique exploitation, de laquelle, sous un régime de liberté entière, on aurait pu attendre des merveilles, a été soumise pendant près d'un siècle, et que deux compagnies privilégiées ont possédé successivement, la première de 1756 à 1833, la seconde de 1843 à 1852. Nous avons déjà fait connaissance avec la première, que le marquis de Pombal institua dans le triple but d'empêcher les producteurs d'affecter trop exclusivement leurs terres à la culture de la vigne, de relever les vins du Haut-Douro du discrédit dans lequel ils étaient tombés, par suite de falsifications, et de contrebalancer le monopole de fait du commerce britannique. Mais le monopole dont il investit la compagnie, en

ici, de la production et de l'exportation des mêmes vins depuis 1678 jusqu'à 1852.

(1) Cette quantité représentait une valeur de plus de 30 millions de francs.

lui conférant le privilége exorbitant d'accaparer toute la récolte de ces vins à des prix minimes et tarifés, n'était guère moins ruineux pour le pays. Il soumettait à des restrictions et à des règlements absurdes la culture même de la vigne, ainsi que la fabrication et l'exportation des vins, sacrifiant l'intérêt général à l'avidité ou aux vues de profit mesquines d'une corporation puissante. Le service que celle-ci peut avoir rendu, en améliorant la culture d'un district à une certaine époque, ne dédommagea pas le pays du tort permanent que faisait aux producteurs l'obligation de livrer leurs vins à vil prix. Le mécontentement qui en était résulté, dès l'origine, avait même fait éclater une révolte; on la comprima sévèrement, et la compagnie fut maintenue en possession de son monopole oppressif, qui ne tarda pas à être encore augmenté de celui de la distillation de l'eau-de-vie.

Sous le régime de l'ancienne compagnie, tous les crûs du district sur lequel s'étendait son privilége, étaient divisés en trois classes, savoir : les vins de la *feitoria*, pour la consommation de l'Angleterre et des autres pays d'Europe; ceux du *subsidiario*, pour la consommation brésilienne; enfin ceux du *ramo* pour le débit à l'intérieur et la distillation. Une commission chargée de la classification des vins désignait, parmi les produits de la *feitoria*, la première qualité, les vins *approuvés*, qui, réservés exclusivement pour le marché anglais comme vins de choix, étaient soumis, à ce titre, à un droit de sortie plus élevé, dont la moitié était abandonnée à la compagnie. Les abus qu'entraînait ce singulier régime avaient fini, sous le gouvernement de dom Miguel, par aboutir à la plus déplorable stagnation. Dom Pedro, en 1832, s'empressa d'abolir l'ancienne compagnie; mais sa dissolution n'amena pas l'entière suppression du monopole; celui-ci ne fit que passer à une nouvelle compagnie, qui obtint en 1843 des priviléges analogues, avec un droit de police, empreint d'un caractère tout aussi tyrannique et vexatoire. Les règlements continuèrent d'exiger que les

raisins d'une certaine catégorie de vignobles fussent employés indistinctement à la production d'une seule qualité, ou du moins n'autorisèrent l'exportation des vins traités différemment par les producteurs qu'en la subordonnant à l'obtention d'un permis spécial, arbitrairement délivré, à prix d'argent, par les agents du contrôle de la compagnie. Dans le contrat passé avec elle, la condition absurde de payer aux cultivateurs du Haut-Douro un prix fixe, pour chacune des trois qualités de vin, se trouvait reproduite, dans un sens que l'on s'appliqua à rendre plus favorable aux intérêts des producteurs, mais qui laissait subsister les anciennes entraves; on lui prescrivait aussi l'envoi d'échantillons sur toutes les principales places de commerce; mais, comme rien n'était stipulé relativement à la quotité de ces échantillons, la prescription n'avait qu'une portée illusoire, car il suffisait que la compagnie envoyât une seule bouteille dans chacune des villes indiquées, pour qu'elle se trouvât en règle.

Ce renouvellement malencontreux d'un régime suranné, source de fraudes sans nombre, organisées systématiquement, se trouva bientôt condamné par ses résultats. L'exportation de ces vins, qui avait, dès 1743, atteint le chiffre de 24,529 pipes, ne dépassait pas, en 1843, 26,400 pipes, quoique la population de l'Angleterre, qui en achète la majeure partie, eût presque doublé, pendant le siècle écoulé dans l'intervalle, et que l'aisance s'y fût accrue dans une proportion capable de justifier une consommation plus que double.

La moyenne annuelle de la même exportation, calculée sur l'ensemble des deux périodes 1834-42 et 1843-52, ne dépassa pas, comme on l'a vu plus haut, 31,894 pipes, dans la première, et 33,176 pipes ou 174,838 hectolitres, dans la seconde, qui embrassait toute la durée de l'existence de la nouvelle compagnie. Le progrès n'était guère plus sensible.

Ces chiffres, qui donnaient raison aux adversaires du

privilége, amenèrent le gouvernement à se décider pour la suppression définitive de la compagnie et de son monopole. Le décret du 11 octobre 1852 abolit, en même temps, l'ancienne distinction des trois qualités et appliqua à tous les vins, du district privilégié, reconnus propres à l'exportation, le régime uniforme d'un droit de sortie principal de 2,400 reis (près de 15 fr.) par pipe, sans les droits accessoires qui le portent à environ 14 shellings (17 fr.50 c.) par pipe (1). Il y a notamment à payer un droit spécial de 500 reis pour chaque pipe de vin, arrivant à Porto ou à Villa-Nova de Gaïa.

Malheureusement il s'est maintenu, dans le régime actuel, quelques restes de l'ancienne organisation, qui ne laissent pas d'entraver, encore aujourd'hui, la production et le commerce des vins du Haut-Douro. Outre qu'il existe toujours un contrôle de vérification et un district privilégié, on ne peut approuver chaque année, sur le produit de celui-ci, pour la sortie du royaume, qu'une quantité égale à la moyenne de l'exportation des cinq années précédentes. Pour faire comprendre ce mot *approuver*, il faut parler aussi du nouveau comité régulateur de la culture et du commerce des vins du Douro, commission que préside le directeur de la douane de Porto et dont les membres sont nommés moitié par les producteurs intéressés, moitié par les commerçants de cette ville ayant en magasin plus de 50 pipes. Ses attributions consistent : 1° à goûter tous les vins produits dans les limites du territoire privilégié; 2° à choisir les vins bons pour l'exportation; 3° à marquer le vin restant pour la consommation du royaume; 4° enfin à délivrer les passavants pour conduire le vin soit à Porto, soit à Villa-Nova de Gaïa, le Bercy de Porto. Les frais qui en résultent sont couverts par une allocation annuelle de 6 contos sur le budget de l'État.

On a maintenu, en outre, la restriction qui interdit la sortie des produits de l'industrie vinicole du Haut-Douro par toute autre douane que celle de Porto, mesure qui laisse

(1) Mac-Culloch, *Dictionnaire du Commerce*, art. *Porto*.

seulement aux producteurs la liberté de pourvoir, comme ils l'entendent, au mode de fabrication de leurs vins et à l'expédition de ceux-ci, du lieu de production au port d'embarquement indiqué.

Voici maintenant les conséquences qui, dans la pratique, résultent du maintien d'un district privilégié et d'un jury d'appréciation.

Les propriétaires des vignes comprises dans ce district obtiennent gratis, à Regoa, le passavant ou certificat, que ceux des autres vignobles parviennent toutefois à se procurer également, mais en payant. Aussi les instances des possesseurs de vignobles limitrophes ont-elles quelquefois déterminé des annexions au district privilégié. Sous le régime actuel, chaque passavant est censé attaché à une pipe de vin approuvé, mais le propriétaire de vins non approuvés n'a qu'à acheter un passavant, et sa pipe, quel qu'en soit le contenu, circule et peut être embarquée en toute sécurité pour quelque pays que ce soit, du nouveau monde comme de l'ancien.

Ces papiers sont enregistrés à la douane. Les officiers du fisc sont tenus de vérifier, au moins une fois par an, la quantité des dépôts existant dans chaque magasin, et si elle n'est pas conforme à la déclaration du propriétaire, le magasin est fermé jusqu'à la décision du tribunal compétent. Il n'est pas besoin d'insister sur les objections que soulève naturellement tout ce système de formalités, par suite de l'appréciation souvent arbitraire de la qualité des vins.

Le trafic des passavants, qui n'est un mystère pour personne, fait qu'une mesure très-gênante, imaginée pour garantir la qualité et maintenir la réputation des vins du Haut-Douro, loin de remplir ce but, paraît avoir au contraire porté préjudice à cette branche si importante du commerce de Porto.

Une autre circonstance, passagère, il faut l'espérer, mais dont les producteurs ont encore eu à souffrir en 1859, et contre laquelle la législation ne peut rien, n'a pas moins affecté ce commerce dans les derniers temps. En 1853

l'exportation des vins dont il s'agit s'éleva encore à près de 56,000 pipes; mais, sous l'influence calamiteuse de l'oïdium et de plusieurs mauvaises récoltes, elle diminua considérablement les années suivantes, comme on l'a vu plus haut.

Le maintien d'un district privilégié paraît également un non-sens, à ce point de vue qu'il existe en dehors de ses limites, sur le Haut-Douro, dans la province de Traz os-Montes, d'autres vignobles dont le produit, en vins qui ne le cèdent guère à ceux dits de Porto, pourrait, sans les restrictions qu'y subit le développement naturel de l'industrie vinicole, être facilement porté jusqu'à 80,000 pipes et même au-delà. Il y a notamment l'excellent vin de Basto, très-propre à l'exportation. On cite aussi comme une qualité très-liquoreuse et d'un goût exquis, mais qui ne sort pas du royaume, le vin dit bâtard (*bastardo*). En général, les crûs du Douro et le Porto même, offrent une très-grande variété de nuances en vins tant blancs que rouges.

La production des vins vieux est très-dispendieuse, attendu qu'elle oblige à des approvisionnements considérables, résultant parfois du cumul de 10 à 12 récoltes, et que l'on ne parvient à former qu'à la condition d'y engager de très-forts capitaux, qui, pour certaines maisons de Porto, ne se chiffrent pas à moins de 7 ou 8 millions de francs.

La Grande-Bretagne continue de recevoir la majeure partie des vins de Porto (son *portwine* ou *port* tout court); le reste passe dans les colonies anglaises, parmi lesquelles l'Australie et le Canada en demandent le plus, aux États-Unis, au Brésil, ou, par la voie de Hambourg surtout, dans les pays du Nord.

Les vins du Douro que l'on juge d'une qualité trop inférieure pour être livrée profitablement au commerce, servent à la distillation de l'eau-de-vie, qui se fabrique aujourd'hui d'après les procédés les plus modernes, sur les domaines des propriétaires de vignobles assez riches pour les adopter. Le gouvernement a dépensé beaucoup d'argent en primes, pour encourager cette industrie et favoriser

l'exportation de ses produits. Cependant, celle-ci ne figurait encore que pour 200 pipes ou un millier d'hectolitres sur l'état du mouvement commercial de Porto, pendant l'exercice clos au 30 juin 1858.

Il nous reste à parler des autres crûs de cette contrée. Dans le Minho, la province dont Porto est la capitale, il faut rappeler les produits vignobles des bords du Lima et plus particulièrement les vins de Monção, fortement colorés, et parfaits de saveur et d'arôme, celui de tous les crûs portugais qui se rapproche le plus des vins de Bourgogne. Le commerce d'exportation des vins du Minho, florissant autrefois, avait précédé celui des vins du Douro; mais il a depuis longtemps perdu son importance, soit par suite de la négligence des producteurs, ou d'un changement survenu dans le goût des consommateurs étrangers, soit à cause de la cherté du transport, qui, naguère en chargeait encore le prix d'une dépense de 75 jusqu'à 100 pour 100; cependant il y a lieu d'espérer qu'avec la levée de ce dernier obstacle, ces vins, presque entièrement oubliés, retrouveront des débouchés avantageux. On peut les conserver plusieurs années en bouteilles; mais, lorsqu'on les laisse en futailles, il faut avoir soin d'y ajouter chaque année de l'eau-de-vie.

Dans le pays au sud du Douro, le vin également déjà cité de Bairrada tient aussi du Bourgogne et se conserve longtemps avec de l'eau-de-vie, préparation qui aide à le faire passer quelquefois pour du Porto. On en distille beaucoup. Antérieurement à l'époque de laquelle date la vogue déjà ancienne des crûs du Haut-Douro, l'étranger ne connaissait, des vins portugais, que les vins doux de l'Estrémadure et des provinces méridionales. Parmi ceux de l'Estrémadure les plus estimés sont les vins de Carcavellos, de Lavradio et de Colarès, le seul vin portugais qui ressemble au Bordeaux, le Bucellas blanc, le délicieux vin blanc de Tojal, le muscat de Sétubal, les crûs des environs de Cintra, de Charneca, de Torres-Vedras, de Thomar et de Santarem, enfin le vin

du Termo ou de la banlieue de Lisbonne. On fabrique aussi, dans l'Estrémadure, des vins mousseux, imitant le Champagne. La plupart des vins de cette province sont à peu près inconnus à l'étranger. Cependant les propriétaires des vins, légers et très-convenables pour les pays chauds, que l'on récolte autour de la capitale, commencent à en envoyer d'assez fortes quantités dans l'Amérique du Sud, dont ils menacent d'enlever la clientèle au commerce de Porto. Les vins d'Algarve ont de l'analogie avec les vins des côtes méridionales de l'Espagne. Une grande partie de la récolte de cette province est convertie de préférence en spiritueux, six pipes de vin y donnant une pipe d'eau-de-vie, c'est à dire presque autant que la distillation d'une quantité double de vin vert.

Les Açores aussi produisent de bons vins, surtout des vins blancs, parmi lesquels il faut citer comme les plus estimés ceux de l'île de Pico. Quant aux délicieux crûs de Madère, leur renommée est ancienne et universelle. Ils se distinguent en vins doux, qualifiés de Madère-Malvoisie, et en vins secs. Le raisin qui donne les premiers, est originaire de l'île de Candie; celui qui fournit les seconds, de la ville de Constance ou du Cap. Ces vins, dont le commerce est aussi principalement entre les mains des Anglais, alimentaient, en moyenne annuelle, une exportation de 8,000 à 9,000 pipes, qui, dans des années extraordinaires, s'était même élevée jusqu'à 25,000 pipes. Elle était encore en 1852 de 5,626 pipes. Malheureusement, l'oïdium ayant commencé, depuis cette époque, à se déclarer dans les vignobles des îles comme dans ceux du continent portugais, les terribles ravages qu'il causa particulièrement à Madère, y réduisirent l'exportation des vins presque à néant, en la faisant tomber d'année en année à 2,000 et jusqu'à 200 pipes. Dans le district du Haut-Douro, la récolte de 1853 ne donna aussi que 70,724 pipes, ou les deux tiers du produit ordinaire, et le mal ne fit qu'empirer pendant les années suivantes. Certains vignobles étaient devenus tellement improductifs, que l'on avait fini par abandonner les

vignes, comme une vaine pâture, aux chèvres et aux porcs; et à Madère le découragement arriva à ce point que l'on se mit, en 1856, à substituer des plantations de canne à sucre et de tabac aux ceps atteints de la maladie : situation des plus tristes, pour les pauvres cultivateurs de cette île surtout, comme pour les vignerons du Haut-Douro, qui, eux aussi, manquent souvent de pain, même dans les années où le vin coule en abondance. La vigne ne s'étant qu'imparfaitement rétablie depuis lors, à Madère, ses véritables produits sont devenus de plus en plus rares, et, comme ce qui en passe dans le commerce est aujourd'hui presque imperceptible, c'est à la contrefaçon surtout que profite leur célébrité.

La production générale du royaume, en vins de toute espèce, peut être approximativement estimée, pour une année moyenne, à 800,000 pipes ou 3,400,000 hectolitres. Les chiffres suivants, que nous empruntons à l'almanach, et qui ne comprennent que les récoltes des provinces continentales, peuvent donner une idée des variations qu'elle subit.

ANNÉES.	PRODUCTION TOTALE.
1848	843,674 pipes.
1849	485,023
1850	499,462
1851	787,809
1852	865,169

La récolte de 1852 se répartissait ainsi :

	VINS MURS.	VINS VERTS.	TOTAUX.
Minho	—	199,509	199,509 pipes.
Traz os Montes	188,990	13,691	202,681
Beira	203,549	67,211	270,760
Estrémadure	157,149	—	157,149
Alemtejo	24,860	—	24,860
Algarve	10,210	—	10,210
Production totale	584,758	280,411	865,169 pipes.

La production annuelle des îles adjacentes était, d'après M. de Minutoli, vers la même époque, de 30 à 35 mille pipes de vins mûrs, soit de 18 à 21 mille pour les Açores

et de 12 à 14 mille pour Madère, dont la récolte, dans les meilleures années, s'était même élevée jusqu'à 20 mille pipes.

Suivant l'Association commerciale de Porto, l'ensemble de la production du royaume, dans une année pareille, n'irait pas à moins d'un million de pipes (de 116 gallons) ou 5,270,000 hectolitres. L'exportation en distrait annuellement de 60,000 à 70,000 pipes, soit de 300,000 à 350,000 hectolitres, représentant pour le moins une valeur de 36 à 42 millions de francs. Le reste est absorbé par la consommation intérieure, ou converti soit en vinaigre, soit en eau-de-vie. M. de Minutoli porte à 16,438 pipes le produit de la distillation de cette dernière en 1853. Quant à celui de la fabrication du vinaigre, il aurait varié, d'après l'almanach, de 15,748 pipes en 1849 à 43,682 en 1851, pour redescendre à 19,932 l'année suivante. Disons pourtant que tous ces chiffres nous paraissent très-problématiques (1). A la valeur de ces produits accessoires, il faut ajouter celle du tartre, article d'exportation d'une certaine importance aussi.

§ 6.

Parmi les autres cultures de ce pays, l'olivier, qui vient dans toutes les parties du continent portugais, doit être nommé immédiatement après la vigne. L'huile qu'il donne est préférable à celle que produit l'Espagne; traitée convenablement, elle vaudrait presque celle d'Italie. La récolte en a varié, d'après M. de Minutoli, pour les années 1850 et 1851, de 23,495 à 43,682 pipes, et l'on en estime la production, dans les bonnes années, jusqu'à 1,200,000 al-

(1) La France, d'après des évaluations qui nous ont été communiquées par M. A. Legoyt, a 2,193,000 hectares de terres plantées de vignes, dont le produit, dans une bonne année moyenne, peut être estimé à près de 60 millions d'hectolitres. Un sixième de la quantité totale est employé à la fabrication de l'eau-de-vie et du vinaigre, ou perdu. L'exportation enlève annuellement de 1,500,000 à 1,800,000 hectolitres des meilleurs crûs.

mudes (1) ou 204,000 hectolitres : c'est, comme l'a fait observer M. Forrester, beaucoup plus que toute la Grande-Bretagne n'en consomme pour des usages manufacturiers. L'huile de Santarem est la plus connue des huiles portugaises ; cependant l'Alemtejo, les provinces de Beira et de Traz os Montes et l'Algarve en fournissent ensemble à peu près autant que l'Estrémadure. La plus faible récolte est celle du Minho. Les îles ne contribuent pas à cette production, qui, en Portugal, souffre aussi du peu de ménagement des paysans pour les arbres. De plus, le peuple a, dans ce pays, pour le rance un goût peu délicat, qui influe également sur la qualité des huiles que l'on y prépare et débite.

On sait combien le climat du Portugal est favorable au développement des arbres fruitiers. Les fruits du Midi et ceux de nos contrées y abondent également. L'oranger croît en pleine terre dans toutes les provinces et fournit à une exportation considérable. On distingue trois espèces d'oranges : l'acidulée, qui est indigène ; la douce, ou orange de Chine, dont la mandarine est une variété, et la tangérine, originaire du Maroc. Cette dernière, la plus petite et la plus remarquable de parfum, ne mûrit que vers le mois de février. Les oranges les plus renommées sont celles des Açores, de Sétubal, de Lisbonne et de Coïmbre. On évalue le rapport moyen de chaque oranger à une livre sterling (25 fr.) par récolte. Les oranges destinées à l'étranger se cueillent avant maturité, dès le mois d'octobre ou de novembre. Les expéditions d'oranges, de citrons et de limons se font surtout au mois de décembre et généralement en caisses. Les grosses oranges, préférées par la masse des consommateurs, parce qu'elles unissent à l'ampleur une notable infériorité de prix, alimentent presque exclusivement l'exportation, devenue très-active, pour Liverpool et Londres surtout, beaucoup plus faible pour la Hollande et en-

(1) L'almude légale contient, d'après l'almanach, un peu moins de 17 litres.

core presque nulle pour la France, peut-être seulement faute de relations directes avec Paris, qui reçoit pourtant déjà quelques envois de mandarines du Portugal, où cette espèce plus délicate forme, avec la tangérine, l'objet d'une consommation privilégiée, en grande partie locale.

En 1853, la récolte des principales espèces de fruits du Portugal s'était élevée, d'après M. de Minutoli, pour les oranges, à 493 millions, dont 183 avaient été fournis par les îles; pour les citrons et les limons, dont le Minho et la Beira offrent les quantités les plus fortes, à 42 millions de pièces, et pour les amandes, rares dans les îles, mais dont il y a profusion dans le Traz os Montes et les Algarves, à 162,751 alqueires (1) ou 22,460 hectolitres. Il faut signaler en outre, comme très-communs dans cette province et l'Alemtejo, le figuier, le bananier, le grenadier, le caroubier et l'arbousier. Quant aux arbres des vergers et aux autres espèces de nos climats, telles que l'arbre à coings, le pêcher, l'abricotier, le cerisier, nos divers pruniers, le marronnier ou châtaignier, le noyer, le noisetier, le mûrier, etc., on les rencontre partout, et le pays exporte beaucoup de cerises, de pommes et de poires confites, d'excellents raisins des vignobles du Douro, ainsi que du raisin sec.

La petite province des Algarves est particulièrement remarquable par sa richesse en fruits du midi. Elle doit avoir produit à elle seule, en 1853, 13,676,480 livres (2) ou 6,280,000 kilogr. de figues, et 6,032,320 livres (2 millions 770,000 kilogr.) de caroubes. C'est elle qui fournit presque exclusivement les figues et les amandes expédiées du Portugal à destination du Brésil, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, ainsi que les caroubes, qui sont envoyées en Italie. Ajoutons que les figues, les caroubes et les fruits de l'arbousier servent également à faire de l'eau-de-vie.

(1) L'alqueire, 60e partie du moio, est de 13 litres 8.
(2) L'arratel ou livre égal[illegible] grammes.

Parmi les plantes utiles à l'industrie, la plus cultivée est le lin, dans le Minho surtout. On y sème de préférence la graine de Riga. Le chanvre réussit le mieux dans le Traz os Montes et l'Estrémadure. L'agave américain et la sparterie croissent à l'état sauvage dans les provinces du sud. On en fait des nattes, des chapeaux, du papier, de la vannerie et des meubles. Le pastel et la garance ne figurent encore que pour essai parmi les objets de culture. Quant au tabac, dont la fabrication constitue un monopole de l'État, la plantation en est sévèrement interdite sur le continent portugais.

Les trois principales cultures coloniales, celles de la canne à sucre, du café et du coton, bien que naturalisées dans les îles portugaises, sont pourtant encore loin d'y être assez développées. La canne seule, qui existe aussi dans les Algarves, tend, comme nous l'avons dit plus haut, depuis les ravages de l'oïdium, à reprendre quelque importance à Madère, où elle a été primitivement apportée de la Sicile. De plus, on trouve, dans les Açores comme aux Canaries (possession espagnole) et dans les îles du Cap-Verd, l'orseille, pâte extraite d'une espèce de lichen, qui fournit une magnifique teinture violette, tenue à des prix quelquefois très-élevés.

§ 7.

Les prairies artificielles sont encore beaucoup trop rares en Portugal, et la culture des plantes fourragères y est très-négligée. La luzerne pourtant commence à se répandre aux environs de Lisbonne, et des essais ont été faits pour l'introduire aussi dans les provinces du nord, où la saradelle est d'ailleurs cultivée et employée avec succès, comme fourrage. Dans l'Alemtejo, la Beira et le Minho, le seigle, le maïs, l'orge, et dans cette dernière province aussi le navet, contribuent à former la nourriture du bétail.

D'après les relevés officiels communiqués à M. de Minutoli, le Portugal avec les îles possédait, en 1852 :

71,648	chevaux.
40,403	mulets.
132,206	ânes.
606,217	bêtes à cornes.
2,575,770	bêtes à laine.
1,148,183	chèvres.
934,480	porcs.

En autres termes un nombre de moutons et de chèvres à peu près égal au chiffre de sa population, un porc pour 4 habitants, une tête de gros bétail pour 6, un âne pour 30, un cheval pour 53 et un mulet pour 94 habitants. Ces proportions sont évidemment trop faibles pour les besoins de l'agriculture. L'insuffisance des chevaux et du gros bétail paraît surtout regrettable, dans un pays aussi essentiellement agricole. On n'y trouve guère de fermes avec un état de bétail considérable. Des pourceaux, une chèvre et un peu de volaille, voilà toute la richesse des petits fermiers portugais. Quelques grands propriétaires, disposant d'une vaste étendue de terres vagues aux extrémités du royaume et vers les frontières d'Espagne, entretiennent seuls des troupeaux de bétail, de moutons et de porcs.

Les chevaux, sans être beaux, sont durs à la fatigue. Autrefois les ducs de Cadaval et les marquis de Castello Melhor, d'Abrantès et de Marialva en élevaient, dans le sud, de très-beaux, estimés supérieurs à ceux de l'Andalousie même; mais aujourd'hui l'industrie chevaline est tellement négligée, si l'on excepte les élèves de la race d'Alter de Chão, appartenant à la couronne, et l'organisation des autres haras du pays si peu satisfaisante, que l'on est obligé de tirer d'Angleterre et d'Espagne les chevaux de luxe, ainsi qu'une partie des remontes de la cavalerie. Les mulets pourtant ne laissent rien à désirer.

Le gros bétail appartient à différentes races. La plus remarquable est celle du Minho, où l'on introduit aussi, en

fraude, nombre de bestiaux nourris dans les gras pâturages de la Galice. Porto embarque chaque année quelques milliers de têtes de bœufs pour l'Angleterre. La race des provinces du midi est énorme et s'assortit parfaitement, dans l'attelage, avec les lourdes voitures, de construction toute primitive, dont on s'y sert encore. Le bétail des îles est chétif et rabougri. En général il y a manque de bonnes vaches laitières ; une grande partie du lait consommé dans la capitale n'est que du lait de chèvre. Les Portugais n'entendent aussi que très-médiocrement la fabrication du beurre et du fromage, produits que le pays est encore réduit à tirer principalement de l'étranger, c'est-à-dire de la Hollande, de l'Angleterre et du port irlandais de Cork. La France aussi commence à en fournir quelque peu. Un fromage préparé dans les montagnes de l'Alemtejo, et qui rappelle les fromages de Roquefort, pour la façon, et ceux de la Calabre, pour le goût, est le seul que l'industrie du pays y livre à la consommation des villes.

Les chèvres sont ou de la race d'Angora, ou de la tibétaine. Il existe deux races de porcs, celle de la Beira, à hautes jambes et à oreilles pendantes, et la race chinoise, dans l'Alemtejo, qui fournit des jambons estimés. Les lapins et la volaille du pays n'ont rien qui les distingue.

Au moment de parler des moutons, n'oublions pas le chien de berger, qui est en Portugal d'une rare vigueur. Ce courageux animal, caractérisé par son long poil, une longue queue traînante et d'énormes pattes, combat le loup avec succès.

La race ovine, très-négligée, quoique nombreuse, est fort médiocre pour la viande comme pour la laine. Les troupeaux réputés les meilleurs sont ceux de la frontière d'Espagne. La mauvaise qualité de la plupart des laines portugaises s'explique par le défaut de soins. Les plus longues et les plus fines sont celles de Pinhel et d'Almeida, propres au peignage, et qui ont leur marché à Porto ; mais les laines dont il s'exporte le plus, surtout à destination de

la France et de l'Espagne, sont celles d'Elvas, d'Estremoz et de Campo-Maior, dans l'Alemtejo, ainsi que celles de Castello-Branco, dans la basse Beira. Cependant les laines de l'Alemtejo sont en majeure partie si mal lavées qu'on ne peut les filer qu'après un second lavage. La production totale des laines du pays était évaluée à 337,589 arrobes (1) en 1851, et à 297,057 en 1852. Les laines blanches ont figuré pour 200,532 et les laines noires pour 137,057 arrobes dans le produit de 1851, qui en somme a dépassé 5 millions de kilogrammes. Ajoutons que l'exportation de ces laines diminue journellement par suite de leur emploi dans la fabrication indigène, dont l'importance augmente.

L'éducation du ver à soie, dans la province de Traz os Montes, la haute Beira et une partie de l'Estrémadure, avait été surtout propagée par le marquis de Pombal, qui, d'une part, obligea les propriétaires à planter des mûriers sur leurs domaines et, de l'autre, établit des primes pour encourager la production de la soie. Quelques-unes des plantations de cette époque existent encore. Mais la chute du ministre entraîna bientôt l'abandon de l'industrie sericicole, qui, sans trouver dans le pays des conditions de développement aussi favorables qu'en Espagne, semblait néanmoins devoir y prospérer, si le Portugal avait su profiter de l'exemple des progrès qu'elle faisait ailleurs. La négligence amena le contraire; les vers de plus en plus mal nourris, élevés sans le moindre soin, n'y fournirent plus que des soies communes, inférieures même à celles de la Perse et de Beyrouth, et que l'on y filait tout aussi mal.

C'est de nos jours seulement, en 1843, que M. Tinelli, consul général des États-Unis à Porto, appela de nouveau l'attention des Portugais sur la culture de la soie, en introduisant de nouvelles espèces de mûriers, dont les avantages excitèrent l'émulation des propriétaires. La production des cocons reçut ainsi une nouvelle et heureuse impulsion, sur

(1) L'arrobe représente un poids de 14 kilog. 688.

tout dans le district de Bragance, qui s'y livre avec le plus de succès. Dès 1851 on était arrivé à une récolte de 315,140 livres (près de 145,000 kilog.) de soies et bourres, en partie fournies aussi par les districts de Viseu et de Guarda.

L'éducation des abeilles est beaucoup plus répandue dans le pays que celle des vers à soie. Forrester en évaluait le produit, pour 1851, à 59,137 arrobes (869,000 kilog.) de miel et à 25,616 arrobes (367,000 kilog.) de cire.

L'éducation de la cochenille serait facile aussi, car le nopalier et le figuier d'Inde, auxquels s'attache cet insecte, sont très-communs dans l'Algarve, ainsi que dans les îles. Il paraît qu'à Madère surtout elle aurait beaucoup de chances de succès. Depuis 1856 on a commencé, effectivement, à cultiver le premier de ces deux arbustes et à élever de la cochenille, aux environs de Funchal. Ces essais ayant réussi, on se flatte de l'espoir que l'île de Madère parviendra à produire cette teinture aussi belle que la fournissent les Canaries.

§ 8.

La dévastation des forêts, dans la majeure partie de la péninsule, offre nn de ses aspects les plus tristes. En Portugal, la province la plus boisée, c'est encore l'Estrémadure. Nous avons déjà signalé le fameux *Pinhal do Reg,* que le roi Denis y fit planter près de Leiria, le long de la côte, au nord-est de Péniche, pour empêcher les sables de la mer d'envahir les terrains cultivés. Cette vaste et superbe forêt, bien que le feu en ait dévoré le quart en 1824, offre encore environ 20 millions de grands pins sur 10,000 hectares, dont la valeur est estimée à une trentaine de millions de francs. S'il y existait des routes pour le transport des bois, elle pourrait, assure-t-on, donner un revenu de près d'un million par an. On se proposait naguère, en vue de faciliter l'exploitation de cette forêt, d'y construire un chemin en bois jusqu'au port de San-Martinho ; puis on reconnut que l'établissement d'un petit chemin de fer serait plus écono-

mique; mais comme le port de San-Martinho n'est accessible qu'à des navires de 120 tonneaux au plus, et que, pour charger de grands pins, il faut de gros navires, l'exécution de ce projet dut être ajournée. C'est l'histoire de beaucoup d'entreprises, en Portugal, où l'on pèche souvent par la défectuosité de la combinaison primitive, ou par le manque d'esprit de suite. C'est dans cette même forêt que le gouvernement prend les bois qu'emploie l'arsenal de la marine, excepté les bois de mâture, qu'il fait venir du Nord. On cite en outre l'*Albergaria*, près de Porto, et la forêt de Marinha-Grande, comme des forêts de bois résineux bien aménagées. Les autres essences les plus répandues en Portugal sont le chêne, notamment le chêne-liége, le platane, le châtaignier, l'orme, le frêne, l'acacia, le saule blanc, le tamarinier, etc.

Il faut nommer aussi, dans la grande variété d'arbustes, le genévrier, l'arbousier, le sureau, le genêt, l'aloès, le figuier d'Inde et l'olivier sauvage. On utilise également le bois de beaucoup d'arbres fruitiers, ainsi que le buis. Mais le principal article d'exportation, parmi les produits de cette catégorie, c'est le liége qui consiste, comme on sait, dans la médulle externe d'une espèce du chêne.

Le commerce du liége, dont les deux provinces du midi fournissent les plus grandes quantités, tend à y prendre un développement de plus en plus considérable. Un rapport consulaire en estime déjà l'exportation annuelle à plusieurs millions de francs. Les liéges portugais sont inférieurs aux nôtres pour la qualité, mais supérieurs aux liéges d'Italie. En Angleterre, la ville de Londres seule consomme plus de 10,000 livres des premiers par jour; le reste passe en France, en Amérique et dans les pays du nord de l'Europe. L'exportation s'en fait aujourd'hui principalement par le port de Sinès, le seul de l'Alemtejo, et par celui de Villanova de Portimão, dans l'Algarve. Cette dernière province produit aussi le palmier, ainsi que le sumac, dont les feuilles séchées et réduites en poudre, forment une teinture, qu

l'on envoie surtout en France. Les Açores enfin sont également riches en bois de construction et d'ébénisterie; mais les épaisses forêts qui couvraient l'île de Madère, à l'époque où elle fut occupée par les Portugais, et dont le nom de cette île rappelle le souvenir, ont été complètement extirpées par le feu.

Tout cela n'empêche pas que le manque de bois à construire et à brûler ne soit extrêmement sensible sur le continent portugais, et que le défaut de chemins d'exploitation et de scieries n'y fasse encore revenir les bois du pays, à Lisbonne même, plus chers que ceux du nord de l'Europe. Une singularité bizarre dans les habitudes de la population, une manie de destruction qui s'acharne contre les arbres jusque sur les promenades des grandes villes, où l'ombre de leur feuillage devrait être estimée comme un bienfait, paraît d'ailleurs avoir conspiré au déboisement en Portugal; et il semble que ce genre de vandalisme y date de loin, puisque anciennement déjà il fallut la menace des foudres de l'excommunication pontificale pour préserver les cèdres et les cyprès du bois sacré de Bussaco, que l'on visite encore près de Coïmbre. Les conséquences en ont été très-nuisibles pour le pays. La nudité des montagnes et d'une grande partie des côtes est devenue une cause permanente de sécheresse, d'aridité et même d'insalubrité. Aussi le repeuplement d'arbres se présente-t-il aujourd'hui comme une question de la plus haute importance pour l'avenir du Portugal. Sur les bords de la mer, il obvierait à l'ensablement progressif et ferait regagner beaucoup de terrain perdu. Forrester pense que des plantations d'arbustes et de roseaux pourraient également y être effectuées avec peu de dépense, et qu'elles deviendraient assez productives pour offrir une certitude de larges bénéfices à des capitalistes entreprenants.

Ce qui a été fait jusqu'à présent, en Portugal, pour le reboisement du pays, se borne à quelques faibles essais, qui n'ont pas eu de suite. L'économie forestière y est encore

dans l'enfance; il n'y existe même pas de code forestie Un administrateur général dirige l'exploitation des forê de l'État (*pinhaes e matas nacionaes*), qui sont au nomb de quinze, et dont le produit brut est évalué sur le budg des revenus de 1859-60 à 121,268,000 reis. Après déduc tion d'une somme de 62,849,000 reis, pour les frais d'ad ministration, de conservation et de garde, il reste un produi net de 58,419,000 reis ou 350,000 francs environ.

§ 9.

Dans un mémoire adressé, en 1849, par M. Caldéron a ministre du commerce de France, la production annuell du règne végétal, établie sur la base des déclarations que gouvernement, en Portugal, exige des contribuables, pou la fixation de l'impôt, y est évaluée à environ 36,000 cont ou 216 millions de francs (1).

Le relevé des déclarations originaires portait les chiffr suivants :

PRODUITS.	VALEURS DÉCLARÉES. milreis.	PRODUITS.	VALEURS DÉCLARÉE milreis.
Blé	4,631,760	Amandes	100,000
Seigle	2,327,556	Vin vert	1,227,620
Orge	1,050,660	Vin mûr	4,016,296
Maïs	7,872,195	Eaux-de-vie	243,840
Riz	467,760	Vinaigre	11,792
Légumes	1,044,058	Tartre	100,000
Pommes de terre	1,929,872	Huile d'olive, etc.	2,250,000
Oranges et citrons	300,000	Liége	200,000
Figues	300,000	Autres bois, etc.	2,026,591

Comme les contribuables ne déclarent ordinairement q les 5/6 à peu près de la valeur réelle des produits, on a devoir augmenter les chiffres ci-dessus de 20 pour 10 addition qui en a porté le total à la somme indiquée 36,000 contos. Toutefois, le relevé ne s'appliquant qu

(1) *Annales du commerce extérieur*, Portugal, faits commercia n° 2, p. 20.

la partie continentale du royaume, et ne comprenant aucun des produits du règne animal, tels que bestiaux, volaille, beurre, fromage, œufs, laines, soies, miel et cire, ce total même n'offre que l'évaluation de la partie prédominante, non celle de l'ensemble de la production agricole du Portugal. Or, le calcul établi sur cette base incomplète pour une population de 3,471,000 âmes, fait ressortir la part de l'individu tout au plus à 10,400 reis, ou 62 fr. 40 c. par an, soit à 28 1/2 reis, ou 17 centimes par jour. Encore y a-t-il à déduire de cette part le coût de la nourriture des bestiaux et des semences, estimé à 12 pour 100. A chaque habitant il ne resterait ainsi de la production végétale, pour sa consommation personnelle et journalière, guère plus de 15 centimes et demi. C'est une moyenne assurément très-exiguë, mais qui peut, à la rigueur, se justifier devant la considération que le Portugais est encore plus sobre que l'Espagnol. Il faut aussi considérer le vil prix des denrées dans l'intérieur, sur les lieux de production qui manquent de routes et de moyens d'écoulement. Les données qui précèdent sont d'ailleurs assez problématiques, et nous les croyons au-dessous de la vérité pour le temps actuel. En les reproduisant ici, nous n'avons entendu que résumer des approximations qui facilitent l'aperçu général.

Quoi qu'il en soit de l'importance réelle et actuelle du produit de l'agriculture portugaise, il s'en faut de beaucoup qu'il soit ce qu'il devrait être. Cependant il est certain que, malgré tous les obstacles et toutes les entraves, la production s'est beaucoup accrue depuis une vingtaine d'années. Des terrains d'une étendue considérable ont été défrichés, des plaines marécageuses desséchées ou converties en rizières; les céréales, comme nous l'avons dit, sont devenues un article d'exportation, dans les bonnes années; on a planté de nouveaux vignobles et utilisé, pour les irrigations, des cours d'eau auparavant négligés. C'est dans les provinces du nord que l'économie rurale a fait le plus de

progrès. Dans cette partie du pays, le Portugal, quoique inférieur même à l'Espagne, pour la viabilité, apparaît supérieur à cette contrée pour l'agriculture.

Mais, le progrès constaté, il n'en reste pas moins beaucoup à faire. Plus de la moitié du sol cultivable, en Portugal, est encore inexploitée, faute de capitaux, d'intelligence et de bras, et les terres en exploitation, généralement cultivées d'une manière très-imparfaite, sont encore loin de donner le produit que l'on pourrait en attendre, dans d'autres conditions.

Les domaines semblables à la Quinta das Figueiras ou de Vezuvio, dans le Traz os Montes, signalée par Forrester comme la plus belle propriété du royaume, pour sa richesse en vins, en huile et en fruits exquis, sont rares même dans le nord du royaume.

La plus fâcheuse des conditions actuelles et la cause principale de l'état peu prospère de l'agriculture portugaise, c'est, répétons-le, la grande difficulté des transports, à laquelle on ne saurait assez se presser de remédier, par l'achèvement des routes et des chemins de fer en construction ou en projet, ainsi que par la canalisation des fleuves, dont les lits, fortement ensablés, seront autrement perdus pour la navigation. Nous aurons à traiter particulièrement de ce grave sujet au chapitre XV.

Dans le commerce intérieur du pays, ainsi que dans son trafic avec l'Espagne, la voie de terre et les voies fluviales ont été jusqu'à présent très-peu de chose, le cabotage presque tout. Le manque de routes empêche l'écoulement des produits, et, dans les campagnes éloignées des marchés, le besoin fait souvent une nécessité des transactions les plus singulières, qui rappellent l'enfance des sociétés. Forrester en cite de curieux exemples, tels que l'échange d'une pipe de vin naturel contre une pipe de vinaigre, le troc de trois vaches contre un chien de berger, etc.

Il n'y aurait pas moins à dire sur les conséquences pernicieuses d'un régime d'impôt aussi compliqué qu'arbitraire

et oppressif pour l'industrie agricole du pays. Le chapitre des finances du Portugal devant nous ramener en présence de cette importante question, bornons-nous, pour le moment, à mentionner des inégalités choquantes dans la répartition des charges, tant locales que générales, qui pèsent sur la propriété foncière, l'absence de cadastre et la multiplicité des contributions indirectes. Il serait temps d'en finir avec cette inextricable législation fiscale, dont il ne résulte au fond qu'une désolante improductivité de l'agriculture pour le fisc même. En effet celle-ci, qui, dûment organisée dans ce pays, pourrait alimenter largement le revenu public, n'y contribuait naguère que pour un dixième à peine.

Il y a ensuite les difficultés du crédit, les capitaux s'attachant de préférence, en Portugal, aux spéculations aléatoires ; il en résulte que les conditions des emprunts y sont tellement ruineuses que propriétaires et fermiers reculent le plus qu'ils peuvent devant la nécessité d'en contracter. Or les grandes améliorations ne sont, en agriculture surtout, possibles qu'avec de l'argent.

Il existe bien, dans les campagnes, sous le nom de greniers communaux, de monts de piété ruraux, de caisses de secours, etc., des établissements séculaires, fondés par association dans le but de procurer des avances en nature ou en argent aux cultivateurs besogneux ; mais le taux trop élevé d'un intérêt de 6 à 8 pour 100, la nature des sûretés qu'ils exigent de l'emprunteur et la faiblesse des moyens dont ils disposent, limitent très-étroitement la sphère de leur utilité, le renouvellement de leurs statuts n'ayant que peu modifié leur caractère primitif. Dans ces conditions, les propriétaires préfèrent mille fois s'en tenir à l'ancienne routine. C'est évidemment tourner dans un cercle vicieux, dont le pays ne sortira qu'avec l'introduction d'un système de crédit foncier et d'un régime hypothécaire bien conçus. Un projet de code réglementaire du crédit foncier a été cependant présenté dans ce but (le 12 juillet 1858) à la chambre des pairs du royaume, par M. da Silva

Ferrào, ancien ministre de la justice et des finances (1). Ajoutons que toute la législation agraire, pleine d'incertitudes dans ce pays, y a encore été de plus en plus embrouillée par une foule de tâtonnements malheureux. Comme, avec le réseau de servitudes et d'entraves dans lequel la propriété foncière est obligée de se débattre, quiconque achète des terres est aussi presque sûr de s'attirer des procès, il est naturel que les capitaux provenant de fortunes moyennes évitent ce genre de placements le plus possible. La routine, l'ignorance des progrès faits dans les autres pays et le défaut d'instruction sur la manière de rendre applicables aux conditions particulières du Portugal les méthodes usitées à l'étranger, contribuent à retenir les cultures dans l'enfance.

Dans le midi, la sécheresse entraîne le manque de pâturages, de bétail et par conséquent aussi d'engrais ; et cependant il serait facile d'y remédier par des percées sur les bords du Guadiana et de beaucoup d'autres rivières, dont on pourrait très-heureusement employer les eaux à fertiliser de vastes campagnes, arides aujourd'hui.

Le manque d'une police efficace et les droits de commune pâture entretiennent aussi des habitudes extrêmement préjudiciables à l'économie rurale. On a remarqué d'ailleurs que le droit de commune pâture, dans les parties du royaume où il s'est maintenu, n'empêche pas que les bestiaux ne meurent souvent de faim en hiver. Néanmoins le préjugé qui existe en faveur de cette servitude, considérée comme le patrimoine des pauvres, en rend l'abolition extrêmement difficile. Faisons observer aussi qu'il n'existe pas d'entrepôts de grains en Portugal, et que cette circonstance, préjudiciable à la régularité de l'approvisionnement, nuit également aux producteurs, par l'incertitude qui en résulte pour le marché des céréales.

(1) Il a paru une traduction française de ce travail à Bruxelles, en 1859.

Le gouvernement, il faut le reconnaître, n'est pas resté oisif en présence du grand intérêt national qui s'attache au développement de l'industrie agricole du pays. Différentes mesures, plus ou moins récentes, témoignent de sa sollicitude à cet égard. Des lois concernant les expropriations et le réglement de la commune pâture ont été rendues (20 février 1850) ; l'établissement de routes et de chemins vicinaux sur le continent a été ordonné, en 1850 et en 1854, et se poursuit très-activement aujourd'hui ; la formation d'écoles d'agriculture date de 1853, et des expositions annuelles d'instruments aratoires, de produits agricoles et de bestiaux, suivies de concours, ont été organisées avec beaucoup de succès à Lisbonne (où la première a eu lieu en octobre 1851), ainsi que dans tous les chefs-lieux de district.

Quant à l'enseignement agricole, il est réparti, à trois degrés, entre 6 fermes-écoles, dans lesquelles il ne tend qu'à l'instruction pratique nécessaire pour former des laboureurs et des fermiers, les 3 écoles régionales de Lisbonne, d'Evora et de Coïmbre, où il est à la fois théorique et pratique, et l'institut agricole de Lisbonne, où il a de plus une portée scientifique. A Lisbonne l'école régionale se trouve unie à l'institut agricole, auquel a été subordonné de même en 1853, pour les besoins de son enseignement, le jardin botanique d'Ajuda, mentionné page 174. Chaque école régionale dispose d'une ferme modèle et sert aussi d'école vétérinaire. Les fermes-écoles ne sont autre chose que des exploitations de ferme privées, choisies parmi les mieux tenues de chacune des six anciennes provinces, et dans lesquelles l'instruction est dirigée par le propriétaire même, qui s'en charge avec l'assistance d'un chef des travaux, moyennant une rétribution annuelle de 400,000 reis payée par l'État à chacun des deux. La dépense portée sur le budget de 1859-60 est en outre de 15,345,000 reis pour l'établissement de Lisbonne, et de 9,342,000 pour celui de Coïmbre comme pour celui d'Evora; ce qui la porte en total, pour les trois degrés, à 38,829,000 reis. L'État

fournit ou contribue à l'entretien de 10 élèves boursiers de l'institut agricole et de 20 apprentis, dans chacune des 3 écoles régionales. L'apprentissage de ces derniers, que l'on choisit de préférence parmi les jeunes pensionnaires des hospices et des maisons d'orphelins, âgés de 16 ans, doit être terminé en trois ans. L'empressement de la jeunesse à profiter des ressources de cet enseignement ne paraît pas avoir été cependant tel qu'on pouvait le désirer, à Lisbonne du moins, où le nombre des élèves inscrits, au lieu d'augmenter, s'était réduit de 59 en 1853 à 45 en 1856, d'après l'*Almanach de Portugal*, non compris toutefois onze élèves de l'école vétérinaire.

Des allocations de 8,400,000 reis pour les frais des expositions et des concours de bestiaux, ainsi que pour l'acquisition de semences et d'instruments aratoires, de 2,188,000 reis pour une ferme-modèle, de 6 contos pour l'achat d'animaux reproducteurs, et de 2,400,000 reis pour les études et les missions agricoles à l'étranger, complètent sur le même budget la somme des encouragements pécuniaires accordés par l'État à l'agriculture nationale.

§ 10.

Nous avons déjà signalé le manque d'un bon cadastre, lacune d'autant plus fâcheuse pour l'économie rurale du pays, qu'elle y rend plus difficile une juste répartition de l'impôt foncier. L'importance d'un relevé cadastral y avait cependant été reconnue dès l'origine de la monarchie, par ses premiers souverains. Pendant que l'occupation normande donnait, sous Guillaume le Conquérant, le *domesday-book* à l'Angleterre, on commençait également en Portugal à dresser des états semblables.

Parmi les rois de la branche d'Aviz, on cite Jean III comme celui qui montra le plus de sollicitude pour cet objet. A une époque plus rapprochée de la nôtre, enfin, la confection d'un cadastre en rapport avec les besoins mo-

dernes, fut ordonnée par une loi du 9 juin 1801; mais, bien que les dispositions de celle-ci forment encore la règle, les opérations qui ont eu lieu depuis ne peuvent être considérées que comme un acheminement vers son but, qui est loin d'être rempli. Les travaux préparatoires exécutés, auxquels un ingénieur français, M. Ch. Bonnet, a largement participé pour l'Alemtejo et l'Algarve (voir page 33), et qui se distinguent en travaux de géodésie, de chorographie, d'hydrographie et de géologie, n'ont pas encore été utilisés pour le cadastre même. L'œuvre principale, celle des triangulations, commencée en 1835, et activement poursuivie sous la direction successive de deux officiers distingués du génie portugais, les généraux Folque père et fils, avance graduellement, et la majeure partie de ses résultats se trouvent consignés dans deux volumes in-folio, publiés en 1841 et en 1852 par les soins de l'Académie des sciences. Tous ces travaux, bien que l'objet en soit compris dans les attributions d'un département civil, sont conduits militairement, comme ceux de la carte de France, par des officiers de l'armée de terre et de mer. Les allocations qui les concernent ont été portées sur le budget de 1859-60 à 38,298,000 reis pour les travaux géodésiques et chorographiques, à 6,561,600 pour les travaux hydrographiques et à 7 contos pour les travaux géologiques. L'excellente carte des côtes du Portugal, dressée plus anciennement par M. Franzini, a été gravée aux frais des gouvernements de France et d'Angleterre.

CHAPITRE XIII.

MINES, SALINES ET PÊCHE.

§ 1.

Bien que les mines du Portugal fussent connues dès l'antiquité, comme celles de l'Espagne, elles n'ont jamais eu l'importance de ces dernières. Dans les deux pays la découverte du Nouveau-Monde, si riche en métaux précieux, eut d'ailleurs pour conséquence le dédain des ressources minérales de la mère-patrie, où le manque de bras, de combustible et de moyens de transport en rendait l'exploitation de plus en plus difficile. Presque entièrement négligées, elles tombèrent même dans l'oubli pour la plupart, en Portugal surtout, où elles sont encore si mal explorées que l'on y est assez généralement réduit, pour juger de leur importance, à de simples conjectures, fondées sur l'analogie des formations du territoire avec celles des autres parties de la péninsule. Le gouvernement portugais, en assimilant aux propriétés nationales toutes les mines du pays, avait aussi commis la faute de s'en réserver exclusivement le domaine utile, bien qu'il ne disposât ni des capitaux, ni des autres moyens nécessaires pour en activer suffisamment l'exploitation en régie. Or, les frais de celle-ci n'étant pas même couverts, elle ne demeurait pas seulement improductive entre ses mains, mais devenait une charge pour le trésor.

Cherchant un remède, on admit enfin, par un décret de 1836, le système des concessions de mines à l'industrie privée, moyennant une redevance annuelle de 5 p. 100 du

produit (1). Depuis, un autre décret du 31 décembre 1852 est venu doter le pays d'une espèce de code des mines, divisé en 10 titres. Cependant il ne s'est encore formé quelques compagnies, pour l'exploration et l'exploitation des mines, que dans le nord, à Porto notamment, tandis qu'au centre et dans le midi, la spéculation paraît avoir été moins tentée, jusqu'à présent, par des entreprises de cette nature, dont les conditions premières, comme nous l'avons vu, se présentent encore sous un aspect généralement peu favorable, et sur les chances de profit immédiat desquelles les avis des hommes spéciaux sont partagés. S'il y a lieu de croire, sur la foi des historiens, que, dans les anciens temps, les mines du Portugal fournissaient en quantité de l'or, de l'argent, du mercure et de l'antimoine, il est encore plus certain que leur produit actuel est minime et s'efface devant l'importance des achats de produits minéraux que le pays est obligé de faire à l'étranger, pour suffire à l'indispensable de sa consommation.

Au moyen-âge les souverains du Portugal, mais surtout le roi Denis, y encouragèrent beaucoup la recherche et le travail des métaux précieux. Aujourd'hui les mines de l'espèce sont toutes à peu près abandonnées, à cause de leur faible produit. Cependant on trouve encore de l'or dans la plupart des fleuves et des rivières de cette contrée. Le sceptre de Jean III était fait d'or du Tage. Actuellement le Mondégo, près de Coïmbre, est le courant qui charrie le plus de ce précieux métal. A seize kilomètres de Lisbonne, sur la plage, près d'Adiça, il y a des monticules de sable qui en fournissent aussi; on l'y recueille à la faveur des vents du sud-ouest, qui, soufflant avec force et déplaçant ainsi une partie des sables, mettent l'or à découvert. La Serra de Santa-Justa, où l'on exploitait aussi jadis une mine d'antimoine, est remarquable par les grandes quantités d'or et de pierres pré-

(1) Cet impôt procure maintenant à l'État un revenu annuel d'environ 10 contos ou 60,000 francs.

cieuses que les Maures ont tirées de son sein. La profondeur des puits y permet encore de juger des richesses qu'elle contenait. D'après certains auteurs portugais, l'exploitation de ces mines, dont les commencements sont réputés antérieurs à l'ère chrétienne, aurait été abandonnée vers 1100.

Les mines d'argent sont également devenues rares. On ne cite plus qu'une seule mine de plomb argentifère, dans la Serra d'Estrella, d'un produit très-médiocre d'ailleurs.

A Porto même, près de la cathédrale, l'existence de mercure à l'état natif a été constatée, et dans les Algarves des vestiges de travaux attribués aux Romains, indiquent celle de mines de cuivre. On trouve aussi ce dernier métal dans l'Alemtejo et en particulier dans le district de Béja, où le duc de Glucksberg a récemment obtenu une concession.

La seule mine de plomb exploitée est située à Braçal, près d'Aveiro, sur la droite de la route de Porto à Lisbonne. Les travaux y sont parfaitement dirigés, et le produit qu'elle livre au marché de Porto est de très-bonne qualité, mais insuffisant pour les besoins du pays, qu'elle ne dispense pas d'importer chaque année des quantités considérables de plomb d'Espagne. Rebordaza, près de cette dernière ville, possède, ainsi que le village de Reverdita, à huit kilomètres de Vallongo, une petite mine d'étain, dont il a été extrait, en 1848, 5,874 kilogrammes de ce métal, et il paraît qu'il en existe une troisième près de Miranda.

Le minerai de fer ne manque dans aucune partie du royaume. Au milieu du XVIe siècle, la seule province de Traz os Montes comptait cinquante forges en pleine activité. Deux siècles plus tard, on en établit de nouvelles à Thomar, et près de l'embouchure de l'Alge. Cette dernière usine, exploitée pour le compte de l'État, est presque la seule qui marche encore. En 1808, il existait deux hauts fourneaux à douze kilomètres d'Abrantès, sur la rivière de Zezere; mais on était réduit à y brûler des bruyères et du bois d'olivier sauvage, ce qui en détermina l'abandon. Les tentatives qui ont été faites de nos jours par des particuliers,

pour relever cette branche de l'industrie métallurgique, dont l'absence rend le pays tributaire de la Grande-Bretagne et de la Suède, pour le fer, et de l'Autriche, pour l'acier, ont généralement échoué, surtout par suite de la rareté du combustible. Toute la production du royaume, en 1855 encore, ne dépassait guère trois mille quintaux métriques de fer en barres ; nulle autre contrée de l'Europe n'offre un chiffre aussi faible.

Le Portugal contient plusieurs mines de charbon. Celles de Buarcos, près de Figueira, sont connues depuis le commencement du XIVe siècle ; mais l'exploitation de ces houillères, n'étant pas très-profitable, a été souvent interrompue. Les mines de San-Pedro da Cova, dont la découverte ne remonte qu'à 1802, et qui approvisionnent Porto du combustible nécessaire aux bateaux à vapeur, appartiennent à une compagnie française et sont d'un meilleur rapport. Il existe enfin sur le parcours de la ligne qu'aurait à suivre le chemin de fer projeté de Lisbonne à la frontière d'Espagne, d'autres gîtes de combustible minéral dont on n'a pas encore tiré parti. Cependant il s'est formé, dans la capitale, une compagnie pour l'exploitation des mines de charbon de Valverde et de Cabeço de Veado.

Les carrières sont très-remarquables. Nous avons déjà parlé de la grande variété de couleurs des marbres portugais. Ceux de Cintra sont bleus ; ceux des environs de Mafra rouges et jaunes. A Serpa, dans l'Alemtejo, il y a une montagne formée d'un marbre blanc, que l'on dit très-fin. A Estremoz, on en trouve du noir, du vert et du blanc. C'est ce gîte qui a fourni les belles colonnes de l'Escurial. En un mot, le Portugal possède des marbres aussi précieux que ceux d'Italie ; mais il y a manque de routes pour les transporter.

La pierre de Porto est du granit très-ordinaire. Il y en a de deux formations : l'une en blocs, avec lesquels on construit les maisons ; l'autre fortement altérée, très-fragile et tellement abondante qu'on la casse en petits morceaux pour

macadamiser les rues. Dans les constructions de granit, il n'entre que peu de chaux et l'on n'emploie le plâtre que pour crépir les murs. La pierre de Lisbonne est calcaire. Il s'exporte de Porto, comme aussi de la capitale, une masse de pierres taillées pour les Açores et pour le Brésil, à destination de Bahia surtout. Ces pierres sont numérotées et accompagnées du plan de la maison dont elles constituent les matériaux tout façonnés. Les fortifications de Gibraltar aussi ont été construites avec de la pierre du Minho.

Des environs de Figueira, de Coïmbre et de Leiria on envoie des meules à Porto. Les unes, en granit très-fin, servent à écraser le maïs ; les autres, en calcaire, à broyer le blé, le seigle et les autres grains.

On trouve, près de Vianna, de Leiria et d'Ovar, du feldspath, excellent pour la fabrication de la faïence, et dont il se fait des envois jusqu'à Trieste, ainsi que de très-bonnes terres réfractaires, pour former des creusets; près de Porto et d'Aveiro, du kaolin ou de la terre à porcelaine, d'une qualité très-estimée, même en France. Dans les provinces du midi, le silex est assez commun et sert aussi à fabriquer de la faïence ordinaire. Du côté de Rio-Maïor, on recueille des pierres à fusil; aux environs de Leiria enfin, l'on a également découvert une mine de bitume, que l'on se met en mesure d'exploiter.

§ 2.

Quant à présent, c'est encore le sel marin qui forme l'élément le plus considérable de la richesse minérale de cette contrée, pour l'abondance et la valeur du produit, dont l'extraction y occupe un grand nombre de bras. On le recueille dans les *marinhas* ou marais salants établis aux embouchures et sur les bords du Sado, du Tage, du Mondego près de Figueira, du Vouga près d'Aveiro, et du Douro près de Porto, ainsi que sur divers points de la côte des Algarves.

Il ne se récolte pas en Europe de sel marin plus propre, par ses qualités naturelles, aux salaisons des pêcheries, que

celui des marais salants ou bassins pratiqués sur les rives du Sado, depuis Alcacer do Sal jusqu'à son embouchure au port de Sétubal, par lequel il est exporté et passe dans le commerce sous le nom de sel de Sétubal ou de Saint-Ubes. Ce sel est beaucoup plus lourd et plus fortement cristallisé que le produit des autres salines portugaises. On y distingue trois qualités, le gros, le rond et le menu. Le gros brûlant le poisson sans le saler et le menu étant trop faible, le rond est le seul qui convienne pour ce genre de salaisons. Par contre, le gros sel, ne fondant que par degrés, est excellent pour les saumures et les viandes.

Après les sels de Sétubal, il faut mentionner ceux de Lisbonne. On rencontre près de cette ville, en remontant le Tage jusqu'à Aldea Galega, des salines au nord comme au sud du fleuve. Ces dernières étant plus exposées aux vents du nord, fournissent une qualité préférable à celle du produit de la rive septentrionale. En général, les sels de Lisbonne, plus légers et plus menus, contiennent un peu plus de sulfate de magnésie et de carbonate de chaux que ceux de Sétubal, qu'ils ne peuvent remplacer ; cependant, ils sont assez estimés des Anglais, qui en emportent beaucoup comme lest de retour.

La différence de prix entre les sels de Lisbonne et de Sétubal est ordinairement peu sensible. Si le premier paraît souvent revenir à meilleur marché, cela provient surtout de l'habitude que l'on a de le mesurer à bord et non à terre, comme le sel de Sétubal, point important pour une denrée dont la moindre secousse, dans la manipulation, fait varier la mesure. Le moio de sel, de la contenance de 828 litres, pèse environ 800 kilogrammes, un peu plus ou un peu moins, selon la siccité du produit.

Le sel des Algarves vient en troisième ligne. Les salines de Tavira, vu l'état de la barre, que les navires y ont de la peine à franchir, approvisionnent surtout l'intérieur ; cependant il passe aussi du sel de cette place en Espagne, par contrebande. Celui de Villa-Nova de Portimão et de Faro

n'alimente l'exportation que dans les années d'abondance du produit; les Anglais et les Hollandais viennent alors en charger dans ces ports; il en va également à Larache, sur les côtes du Maroc; la majeure partie toutefois est employée, dans le pays même, à la salaison du thon, des sardines, etc. Il y en a de deux qualités, du fin et du gros, qui s'exporte. La mesure, dans cette province, est de 25 p. °/₀ plus forte qu'à Sétubal.

Les sels de Figueira, d'Aveiro et des petites salines de Porto et de Vianna forment une quatrième espèce, qui s'exporte peu. Ils sont blancs et purs, mais trop fins.

A Rio-Maïor enfin, dans l'intérieur, il existe aussi un puits d'eau salée, qui fournit à la consommation des environs, et dont le produit, quoique menu, a plus de vertu salante que les autres sels de Portugal.

La production annuelle de cette contrée en sel marin, a été évaluée par Forrester, pour 1851, à 320,134 moios ou muids de 828 litres, et par M. de Minutoli à 390,000 moios, dont les provenances se répartissaient comme il suit :

Des 370 marais salants du Sado, de Sétubal à Palmella et Alcacer	220,000	muids.
Des 68 salines du Tage	100,000	
De celles de Figueira, Aveiro, Porto et Vianna	60,000	
Des 150 salines des Algarves	10,000	
TOTAL	390,000	muids.
Soit	3,229,200	hectol.

D'après l'*Almanach de Portugal*, la quantité totale des chargements de sel aurait varié de 154,583 muids, en 1851, à 351,266 muids, représentant une valeur de 382 contos ou 2,292,000 francs, en 1854. Pendant cette dernière année, 45,814 muids de sel marin avaient été embarqués pour des ports nationaux et 305,452 pour l'étranger; Sétubal avait fourni 177,777 muids, Lisbonne 121,293, Porto 19,360; le reste provenait d'Aveiro, de Figueira, de Vianna et de Faro. Presque tous les sels portugais sont exportés par navires étrangers, circonstance qui emporte pour Sétubal, en

raison du voisinage de Lisbonne, où se concentre tout le commerce d'importation, le désavantage que ces navires sont obligés de s'y rendre sur lest. En outre, divers abus y ont fait longtemps obstacle au développement de la libre concurrence et de ses résultats bienfaisants. Il existait encore, il y a peu d'années, à Sétubal, une association semblable à la compagnie des vins de Porto, la *Roda do Sal*, à laquelle tous les propriétaires et fermiers des marais salants du Sado étaient forcés d'accéder, et qui les soumettait à l'obligation de réserver le tiers de leur récolte, au prix fixé par la société, pour le chargement des navires étrangers, ainsi que de s'astreindre à un certain tour, réglé par elle. C'était réduire les possesseurs de salines pressés par des besoins d'argent, qui ne leur permettaient pas d'attendre leur tour, à la nécessité de céder souvent leur sel aux propriétaires plus riches, à des cours biens inférieurs au prix fixé pour l'exportation, ce qui ruinait les petits et déterminait en faveur des grands capitalistes de l'exploitation une espèce de monopole très-préjudiciable au commerce en général.

A cet abus se joignait celui du monopole de la corporation des propriétaires de barques, appelée Corpo-Santo, qui, s'étant arrogé le droit d'opérer seule le transport des sels, du lieu de production à bord des navires, rançonnait impudemment ceux-ci.

Un décret du 5 août 1852 a heureusement aboli ces deux associations et fait place à la libre concurrence dans les opérations du commerce et du chargement des sels, en assimilant, pour toutes ces opérations, les navires étrangers aux nationaux et réunissant la junte des sels à la douane. Une seule restriction, établie dans un but de charité, a survécu à l'ancien régime : celle qui impose à chaque navire en charge la condition de prendre, au plus haut cours, 30 muids de sel provenant des salines de l'hospice de Sétubal (1).

(1) En 1859 la récolte des sels de Sétubal, très-satisfaisante pour la qualité, mais peu abondante, n'a été que de 120,000 muids ou en-

Un reproche qui s'adresse à l'exploitation des salines de cette côte, c'est que l'on y entasse les sels de toute qualité pêle-mêle, sans prendre soin, comme en Espagne, d'y opérer un triage, pour attirer les acheteurs qui ne peuvent employer qu'une qualité déterminée.

§ 3.

Une grande partie du sel recueilli sur les côtes du Portugal est, comme nous l'avons déjà dit, affectée à la salaison des produits de la pêche, extrêmement abondante, le long du rivage des Algarves surtout, où se croisent les migrations du poisson, qui se presse avec le courant de l'Océan vers la Méditerranée, ou afflue de celle-ci par le détroit de Gibraltar.

Les pêcheries de cette contrée étaient jadis célèbres. Dès leur avénement comme nation, les Portugais faisaient avec succès la pêche de la sardine, sur le littoral des provinces du nord, et celle de la baleine, près des Algarves. Leur activité ne se borna pas aux parages du royaume; elle s'étendit aussi de bonne heure sur la côte nord-ouest du Maroc jusqu'à Larache, où abonde le maquereau, et où leurs barques vont encore pêcher du poisson, qui entre en partie dans la consommation des habitants de cette dernière contrée. En 1353, le Portugal obtint aussi, par un traité, du roi Édouard III d'Angleterre, la permission de participer à la pêche sur les côtes de ce pays, auquel il fournit même beaucoup de poisson salé, jusque vers la fin du XVIe siècle, ainsi qu'à d'autres contrées du Nord. A partir de 1497, sous le règne d'Emmanuel, les Portugais commencèrent pareillement à organiser la pêche près de l'île de Terre-Neuve, à peine découverte. En 1578 encore, ils y entretenaient une cinquantaine de navires, qui en rapportaient chaque année

viron 90,000 tonneaux de 1,000 kilog., dont la Suède et la Norvége, Terre-Neuve et le Brésil ont reçu plus de la moitié, dans le cours de l'année.

environ trois mille tonneaux de poisson, alors que le nombre des bâtiments anglais, affectés à la même pêche, n'y dépassait pas la trentaine. Il est vrai qu'à cette époque le Portugal approvisionnait de morue l'Espagne non moins que les pays du Nord, et en portait même jusque dans les contrées du Levant. Mais bientôt l'activité qu'il avait déployée dans la grande pêche, faiblissant avec sa navigation, finit par s'éteindre entièrement, par suite de la décadence de sa marine.

On ne saurait toutefois passer sous silence une tentative qui a été faite, il y a une vingtaine d'années, dans le but de renouer le fil des traditions presque oubliées de cette industrie, autrefois si florissante. Il existait naguère encore, à Lisbonne, une compagnie formée en 1836, pour l'exploitation de la pêche de la morue dans les parages de Terre-Neuve. Après avoir commencé ses opérations avec neuf navires, elle était arrivée, en 1848, à porter l'effectif de ses armements à vingt-deux navires jaugeant 2,877 tonneaux, qui rapportèrent la même année 51,941 arrobes de morue et 2,194 almudes d'huile. Néanmoins ses actions, malgré la protection du gouvernement et les droits élevés que paie la morue étrangère, ne représentèrent bientôt plus que le tiers du capital engagé dans l'entreprise. Les Portugais ne savent pas pêcher, outre que la folle cession de toutes leurs anciennes pêcheries à Terre-Neuve, depuis longtemps abandonnées à l'Angleterre, les a privés de l'avantage que donne à leurs concurrents la possession d'établissements fixes sur les côtes ou dans le voisinage de cette île. La morue, expédiée verte à Lisbonne, où les dispositions pour la sécher étaient mal prises, s'y gâtait promptement. Il en résulta que la compagnie, à la suite de plusieurs campagnes malheureusss, finit par être obligée de se dissoudre, et qu'aujourd'hui l'Angleterre, le Danemark, la Norvége et la France, qui fournissaient déjà auparavant des quantités considérables de morue au Portugal, n'y rencontrent même plus cette concurrence.

C'est là un fait d'autant plus regrettable pour ce pays que, la consommation du poisson salé y étant extrêmement forte, l'importation qu'elle détermine atteint souvent une valeur annuelle de six à huit millions de francs. En 1856, la morue anglaise à elle seule figurait dans les importations de la douane de Lisbonne pour environ 8,350,000 kilogr., tandis que la morue de pêche portugaise n'y entrait pas pour plus de 1,800,000 kilogrammes.

La pêche qui se fait sur les côtes du royaume n'en a pas moins conservé son importance, notamment celle de la sardine, de la merluche et du thon, car le poisson, répétons-le, forme, dans tous les districts maritimes de cette contrée, la nourriture principale du bas peuple. La sardine, bien qu'elle y soit d'un goût délicieux, est dédaignée comme la ressource du pauvre, à cause de son abondance même. La merluche, convenablement traitée, ne manquerait pas de remplacer avantageusement la morue sur le marché portugais. Les principales madragues pour la pêche du thon sont à Tavira, sur la côte des Algarves, où huit cents familles vivent de cette occupation. La pêche se fait, en outre, sur une grande échelle dans la même province, à Ayamonte, plus près du Guadiana, d'où ses produits sont envoyés en Espagne. En somme pourtant, l'exportation du poisson portugais, laquelle, sous un régime plus encourageant pour cette industrie d'un pays aussi riche en sel, ne tarderait probablement pas à rendre celle-ci très-profitable, s'est bornée jusqu'à présent à des chiffres insignifiants, en regard de ceux de l'importation. Cela tient surtout au manque de grands établissements pour la salaison du poisson, dont une grande partie se perd, ou du moins n'est utilisée que comme engrais, en mélange avec des herbes marines.

Le littoral du royaume est aujourd'hui partagé en six divisions, entre lesquelles se répartit, sur le continent, l'administration chargée, par le ministère des finances, de la police et du contrôle de la pêche, ainsi que de la perception des droits dont cette industrie est grevée. Sur le budget de

1859-60, le produit total de l'impôt de 6 p. 100, dû pour tout le poisson pêché sur les côtes du Portugal et des îles adjacentes, n'est pourtant évalué qu'à 60,492,000 reis ou environ 363,000 francs, provenant en majeure partie de la vente des sardines, et qui, après déduction de 10,520,000 reis, pour les frais de perception et de contrôle du continent, et des frais concernant en outre les îles, ne procurent même pas un revenu net de 300,000 fr. au trésor. Le poisson que les pêcheurs retiennent pour leur consommation propre est exempté de cette redevance, que les employés du fisc prélèvent en nature, avant l'ouverture des marchés, sur le poisson qui y est mis en vente. Comme un décret du 6 novembre 1830, en soumettant les pêcheurs à l'inscription maritime, les a dispensés du paiement des impôts généraux, le droit mentionné plus haut, dont l'État, comme on vient de le voir, ne retire pas un grand profit, ne paraît pas très-onéreux à première vue ; mais il est rendu tel, s'il faut en croire l'amère critique de Forrester, par l'arbitraire qui préside à sa perception, et par tout un système d'exactions sans nom et sans fin, qu'un nombreux personnel d'employés mal payés, qui se dédommagent en rançonnant sans merci les pauvres contribuables, a trouvé moyen d'y rattacher, sous toute sorte de prétextes.

M. de Minutoli, d'après un rapport du baron de Villa-Cova, administrateur général des pêcheries du royaume, accuse en Portugal un effectif de 26,580 pêcheurs et aides, dont les deux tiers sont immatriculés, avec 4,640 barques de toutes dimensions, 840 dragues et grands filets et 25,000 autres filets et engins servant à la pêche. La valeur de ce matériel est estimée à environ 12 millions de francs, et l'on évalue le bénéfice des pêcheurs à 50 p. 100 du capital qu'ils emploient. Ces derniers sont assez généralement formés en associations ou corporations. Il existe en outre, dans quelques villes maritimes, des compagnies plus fortement organisées, pour la pêche et la vente du poisson. Les deux plus importantes appartiennent au port de Sétubal. Elles ont

souvent occupé plus de 2,400 personnes, et l'objet spécial de leur activité consiste dans l'exploitation de la pêche des sardines et de la chasse des chiens de mer, dont la peau sert à préparer une sorte de chagrin.

Les pêcheurs portugais forment une classe très intéressante sous tous les rapports, notamment ceux d'Espinho, d'Ovar et d'Aveiro, qui se distinguent par l'originalité de leur costume autant que par la simplicité de leurs mœurs antiques, et dans lesquels on a cru reconnaître des descendants des anciens Phéniciens. Le fait est que leurs barques, espèce de grands canots à proue très-élevée et arrondie en demi-cercle, ont conservé une forme qui diffère essentiellement de celle des embarcations de toutes les autres parties du même littoral.

En général, la condition de cette classe d'hommes voués aux plus rudes fatigues, et qui ne parviennent à gagner leur vie qu'en s'exposant à mille dangers, est souvent malheureuse et toujours pénible. Aussi la création, vivement sollicitée, d'une caisse de secours et d'assistance pour elle, ainsi que pour les vieux marins et leurs familles, répondrait-elle à un besoin manifeste.

Parmi les causes de malaise dont cette population subit le plus directement les effets, il faut mentionner aussi l'appauvrissement temporaire de la pêche, sur les côtes du Portugal. Il paraîtrait que l'emploi des dragues, filets traînés par les deux bouts au moyen de deux embarcations qu'on appelle les bœufs, n'a pas peu contribué à ce fâcheux résultat, en détruisant les abris du frai. Cependant les fréquentes invasions de marsouins pourraient bien avoir également influé, dans ces parages, sur la diminution du poisson, soit en particulier du thon, que leur apparition met en fuite. Effectivement, le produit annuel des droits sur la pêche de ce dernier, qui, au XVIIe siècle, rapportait au fisc environ 80,000 piastres ou plus de 400,000 francs, s'est réduit de nos jours au dixième de cette somme.

CHAPITRE XIV.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

§ 1.

Au moyen-âge le Portugal n'avait pas moins d'industrie que l'Espagne. L'activité manufacturière du pays se concentrait toutefois presque entièrement à Lisbonne, où le roi Denis et son successeur Alphonse IV avaient encouragé l'établissement de métiers pour le tissage du lin, de la laine et de la soie. Mais à partir du XVIe siècle et pendant toute la durée de la domination espagnole, l'industrie portugaise rétrograda et finit, au milieu de l'affaissement général, par se trouver encore plus complètement ruinée que l'agriculture. Les Anglais, les Hollandais, l'Espagne et l'Italie se partageaient alors la fourniture de tous les objets manufacturés dont le pays avait besoin, pour sa consommation propre comme pour l'approvisionnement de ses colonies. Gênes en particulier accapara le commerce des étoffes de soie, après qu'en 1644 la prohibition du sucre et du tabac brésiliens, dans les ports de France, eût entraîné celle des articles français, en Portugal.

Sous dom Pedro II cependant, troisième roi de la dynastie de Bragance, l'industrie nationale, mais principalement la fabrication des lainages, retrouva dans le ministre Ericeira un intelligent et zélé protecteur, qui prit sérieusement à tâche de la relever. Persuadé qu'un pays qui produit une matière première peut aussi la mettre en œuvre, il fit venir des drapiers d'Angleterre et fonda les manufactures de Covilhão et de Portalègre. Elles réussirent si bien, que, les jugeant en mesure de suffire à l'approvisionnement de la métropole et de ses colonies, on crut devoir, en 1684, défen-

dre, selon la maxime du temps, l'importation des draps étrangers. L'Angleterre, dont les draps y avaient trouvé jusque-là un débouché avantageux, vit avec regret ce changement opéré dans la situation. Saisissant une occasion favorable, le ministre anglais à Lisbonne, Methuen, adroit et fin diplomate, parvint à conclure, en 1703, avec le Portugal, le fameux traité par lequel le gouvernement de ce pays consentit à laisser entrer les lainages anglais, à l'ancien droit de 23 pour 100, et l'Angleterre, de son côté, à recevoir les vins portugais à un droit d'un tiers moins élevé que celui qu'elle percevait sur les vins des autres provenances. Les conséquences fâcheuses de ce traité pour le Portugal, bien que l'on en ait peut-être exagéré la portée, ne sauraient être révoquées en doute. Il compromit une fabrication naissante, par suite de l'impuissance du pays à soutenir vigoureusement une lutte que les vices persistants de son régime intérieur rendaient trop inégale. Or, une fois qu'un peuple riche, actif et intelligent a supplanté une population indolente sur le domaine d'une industrie considérable, il ne lui est pas difficile de l'évincer également de celui des industries accessoires.

Ce fut effectivement ce qui arriva. En vain le marquis de Pombal, dans les premiers temps de son administration, avant de diriger principalement sa sollicitude sur l'agriculture, s'efforça-t-il de ranimer l'industrie nationale, en lui assurant le monopole des colonies. Elle n'en resta pas moins languissante. Cependant elle ne s'éteignit pas entièrement, car le Portugal envoyait encore, en 1806, dans ses possessions d'outre-mer, dont le Brésil était devenu de beaucoup la plus importante, pour près d'un milliard 920 millions de reis ou 11 millions et demi de francs de produits de ses manufactures. Ces envois, qui consistaient surtout en tissus de coton, de soie et de laine, en toiles et en étoffes brochées d'or et d'argent, formaient à peu près la moitié de la valeur totale des articles du genre, importés dans ces colonies sous pavillon portugais. L'autre moitié était

fournie par les manufactures de l'étranger. Du reste, les principales fabriques du pays même, étaient aussi la propriété d'étrangers, Anglais ou Français pour la plupart. Mais en 1808 les suites de l'invasion française, firent tomber le chiffre de l'exportation des produits nationaux pour les colonies, à la bagatelle de 22,720,000 reis ou 136,000 fr. L'ouverture des ports brésiliens à la libre concurrence de tous les peuples marchands d'une part, et de l'autre l'incendie de beaucoup de fabriques, appartenant à des Français, par les troupes anglaises, après le débarquement de celles-ci, concourent à l'explication de cette lamentable chute.

Le traité de commerce conclu en 1810 avec la Grande-Bretagne, porta le coup de grâce à l'industrie indigène, en rendant aux manufactures anglaises le monopole de l'approvisionnement du marché portugais. Avec la constitution définitive du Brésil en État indépendant, le monopole que, de son côté, la mère patrie s'était réservé dans cette contrée, fut au contraire perdu sans retour. Sur 456 fabriques, en très-mauvais état, que la métropole possédait encore à cette époque, 279 ou plus de la moitié durent fermer leurs ateliers en 1824, et ce ne fut même pas un mal, vu qu'elles ne faisaient depuis longtemps que végéter. Après l'établissement du régime constitutionnel, l'état de fièvre et d'agitation chronique dont le pays eut longtemps à souffrir, n'offrait pas non plus des conditions très-favorables au développement de son industrie manufacturière. Il est certain d'ailleurs qu'il serait actuellement encore intempestif d'y pousser avec force et d'y poursuivre des résultats subordonnés à de grands sacrifices, tant que les ressources de l'agriculture et des mines de la contrée sont encore elles-mêmes si mal exploitées; car aucune des branches qui constituent les éléments essentiels d'une grande industrie, ne saurait se passer de fer et de houille, non plus que de capitaux; et ceux-ci, généralement, pourraient sans doute encore y être employés d'une manière plus fructueuse à l'exploitation des richesses naturelles du sol.

La protection dont le tarif des douanes de 1837 devait faire jouir l'industrie nationale fut d'une efficacité problématique. Des droits fiscaux sur les matières premières y aggravaient encore l'effet des autres dispositions d'un régime empreint du caractère le plus restrictif, et qui ne pouvait profiter qu'à la contrebande. De plus, une taxe industrielle (*decima industrial*), qui frappe directement le travail, ainsi que des habitudes de mollesse routinière, contractées sous le règne de l'esprit de monopole, et qui lui ont en partie survécu, concouraient à rendre cette protection plus ou moins illusoire. Cependant la législation douanière de cette époque, remaniée plusieurs fois dans un sens plus libéral, a subi des modifications sous l'influence desquelles l'industrie portugaise a incontestablement fait quelques progrès véritables (1). Il paraît du moins avéré qu'elle compte aujourd'hui environ 1,600 établissements, qui n'occupent pas moins de 20,000 ouvriers. Bien que naissante et en partie même encore à l'état d'embryon, elle n'est plus aussi chimérique, aussi nulle, qu'on s'est plu quelquefois à le dire.

§. 2.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation présente des diverses branches de l'industrie portugaise, dont Lisbonne et Porto continuent d'être les deux plus notables foyers. Ces villes sont jusqu'à présent les seules dans l'activité manufacturière desquelles la vapeur commence à jouer son rôle. Dès avant 1855, 35 machines, de la force de 2 à 90 chevaux, fonctionnaient dans la première, et l'on en mentionnait 12 dans la seconde. Celle-ci, qui occupe à elle seule plus de 7,000 ouvriers, est même parvenue à se rendre presque indépendante de l'Angleterre, pour sa con-

(1) Nous réservons l'appréciation motivée de cette influence au chapitre XVII, où elle trouvera naturellement sa place dans l'examen du tarif.

sommation propre et l'approvisionnement de ses environs, qui forment, avec leur centre, le district le plus industrieux de tout le royaume. Cependant, la tendance à la formation d'entreprises manufacturières montées sur un grand pied, n'a pas été, dans les dernières années, moins apparente à Lisbonne, bien que, dans cette capitale, l'élément indigène, encore moins avancé dans son éducation industrielle, moins apte à voler de ses propres ailes, s'efface davantage sous la direction étrangère dont il ne peut se passer.

Mais voyons d'abord ce qu'est devenue, dans l'intérieur, la plus ancienne industrie du pays, la fabrication des *lainages*, et constatons qu'elle prospère. Les fabriques de drap commun surtout travaillent beaucoup. Covilhão, Portalègre et Govea en possèdent encore une vingtaine. Celles de la première de ces villes ont fourni à la consommation, de 1837 à 1855, plus de 23,000 pièces; celles des deux autres, qui emploient aussi des laines d'Espagne et de Saxe, ne sont pas moins avantageusement connues dans le pays. De plus, Santarem, Porto et tout le Minho fabriquent aussi des lainages, de la bonneterie et des tricots pour le peuple; et des filatures et manufactures de laine, formées par actions, ont été établies sur divers points, la principale à Campo-Grande, près de Lisbonne. En 1858, un autre grand établissement, pourvu d'une machine à vapeur de 50 chevaux, muni d'un excellent outillage, et qui occupe 200 ouvriers portugais, a été monté, pour la filature et le tissage de la laine, à Arentella, sur la rive gauche du Tage, à deux lieues de la capitale. Il est cité comme fournissant des draps fort supérieurs à ce qui avait été jusque-là fabriqué dans le pays. Dans les provinces du midi, enfin, il existe des ateliers pour la confection de tissus et de vêtements très-ordinaires, tels que mantes, etc., dans la mesure des besoins locaux.

La manufacture de la soie est une de celles que le gouvernement portugais a le plus favorisées. On en fait remonter l'origine jusqu'au temps du roi Denis; mais son développement plus moderne ne date que du siècle dernier. Comme on

filait très-mal la soie du pays, le marquis de Pombal, comprenant qu'il ne suffisait pas d'encourager la plantation des mûriers dans l'intérêt de la sériciculture, fit établir à Chacim, près de Bragance, aux frais de l'État, une filature modèle, qu'il plaça sous la direction de maîtres habiles, appelés d'Italie. Les soies que l'on y obtint, rivalisèrent un moment avec celles de la Lombardie et du Piémont, et servirent à fabriquer des étoffes qui ne laissaient à désirer que sous le rapport de la teinture. Bien que l'établissement de Chacim ne tardât pas à être abandonné, après la chute du ministre, comme tant d'autres de ses créations, les manufactures de soieries formaient encore, en 1804, l'industrie la mieux protégée et la plus répandue en Portugal; on parle même d'un temps où la qualité de leurs produits était préférable à celle des soieries anglaises; mais la perte du débouché colonial paralysa leur activité, devenue routinière. Depuis 1837 cependant, le nombre de ces manufactures est remonté de 18 à 47; elles occupaient, en 1854, 380 métiers, qui mirent en œuvre, la même année, 138,000 livres portugaises de soie indigène avec une quantité bien plus considérable de soies étrangères (1). On estimait alors le débit annuel de cette industrie, relativement la plus importante du pays après la fabrication des lainages, à environ 14 millions de francs en étoffes, mouchoirs, rubanerie, passementerie, etc.; il ne manque à son développement que plus de goût et l'extension de la culture de la soie. Porto et Lisbonne sont les siéges des fabriques de soieries, qui y font d'assez bonnes affaires. Cependant la manufacture royale de Lisbonne fut longtemps la seule qui s'appliquât à la fabrication d'étoffes riches.

L'industrie cotonnière est celle dont l'esprit de spéculation s'est le plus engoué de nos jours, en Portugal. Dès

(1) Nous renvoyons aux relevés du chapitre XVII pour les chiffres de l'importation des matières premières, ainsi que pour ceux de l'exportation en produits des manufactures du pays.

1848 la manufacture de S. Thomé de Negrelles y était organisée pour faire battre plus de mille métiers, et pour mettre annuellement en œuvre une centaine de mille livres de coton filé. Quelques autres établissements du même genre, pour la filature et plus encore pour le tissage, ont été formés aussi par actions, dans la capitale même et aux environs de celle-ci, à Torres-Novas et à Xabregas. A Porto, qui fabrique aussi des tissus mêlés, l'importation des filés anglais pour le tissage s'est élevée, d'après les relevés de la douane, de 220,000 livres portugaises, en 1837, à un million de livres et plus par an, depuis 1848. Il faut y ajouter celle des fils et tissus de coton introduits, d'un autre côté, de Gibraltar en Portugal, par voie de contrebande, et qui paraît avoir atteint, en 1853 encore, des chiffres très-considérables. Il est même reconnu qu'en général l'impulsion récemment donnée, dans ce pays, à la filature et au tissage mécaniques du coton, n'a pas, jusqu'à présent, déterminé des résultats bien satisfaisants pour les intéressés, ce que l'on attribue, soit à la mauvaise administration des grands établissements, soit à d'autres désavantages de leur condition en Portugal.

On imprime aussi des étoffes dans les deux grandes villes du royaume. Toutefois, ce que l'on reproche le plus aux produits des manufactures portugaises, c'est une teinture défectueuse et un goût baroque dans les dessins, le choix des couleurs et l'agencement des formes. Braga, Guimaraëns et Bragance, dans le nord, de même qu'Evora, dans le midi, tissent des cotonnades très-ordinaires; dans le Minho et les autres provinces septentrionales, on fait de la bonne toile, à Vianna même de la dentelle; mais ce ne sont là que des industries domestiques, plus ou moins primitives et toutes manuelles. Lisbonne, Porto et Braga fournissent de la chapellerie. Les tanneries prospèrent, grâce à l'abondance du sumac. La ganterie, dans les deux grandes villes du royaume, est une industrie toute française, comme celle de la confection des modes. Ces villes, de même que le bourg d'Alemquer, près de Lisbonne, où l'on a établi une papeterie

par actions, fournissent des papiers communs. Les fonderies de métaux, assez nombreuses dans le nord, la fabrication des autres ouvrages en fer et celle du fer blanc, la serrurerie et tous les travaux métallurgiques en général, ne se soutiennent qu'à la faveur de droits exorbitants. La carrosserie est en voie de progrès; elle tire les ressorts d'acier, d'Angleterre, les garnitures de fer, de France principalement, et les cuirs, d'Allemagne. L'orfévrerie et la bijouterie comptent parmi les plus anciennes industries du royaume. Elles doivent une grande partie de leur importance à une habitude déjà mentionnée ailleurs. Les femmes de la campagne, en Portugal, convertissent de préférence leurs épargnes en joyaux, et il n'est pas rare d'y voir les paysannes comme les bourgeoises porter sur elles, les jours de fête, jusqu'à dix ou douze livres d'or en ornements pareils. Le goût des pierreries vient s'y ajouter dans les classes supérieures. Porto se distingue aussi dans le travail de la filigrane, qui y paraît être, de même que la passementerie, d'origine mauresque. La verrerie de l'État de Marinha-Grande, Lisbonne, Porto et Terra de Feira, fabriquent du verre, de la poterie et de la faïence; Vista-Alegre, de la porcelaine, d'après des modèles étrangers. Aux industries les plus communes du même genre se rattachent les tuileries et les fours à chaux, dont plusieurs, exploités pour le compte de l'État, fournissent les matériaux nécessaires à l'intendance des travaux publics du district de Lisbonne (Voir p. 280). La fabrication des meubles a de la ressource dans les excellents bois d'ébénisterie du pays; c'est aussi le moins que l'on puisse dire de celle des bouchons de liége, qui n'a pris toutefois un certain développement qu'à Porto et aux environs, où elle est stimulée par les besoins des grands entrepôts de vins. Une scierie mécanique vient d'être organisée, par un ingénieur français, auprès de la corderie royale de Bélem. Porto fabrique également des cordages, et ceux d'Olhão et de Faro, dans les Algarves, ont de la réputation.

Mentionnons ensuite quelques fabriques de produits chimiques, de crème de tartre, de soude et de céruse notamment, de chandelles et de bougies, de conserves alimentaires, de toile à voiles et de toile cirée, d'armes et de plomb de chasse, une grande raffinerie de sucre, à Lisbonne, une fabrique d'appareils à vapeur pour la mouture des grains, à Porto, et quelques brasseries et distilleries de genièvre, dans la même ville.

Nous avons déjà signalé, au chapitre XII, les autres industries le plus étroitement alliées par leur objet à l'économie rurale, telles que la distillation de l'eau-de-vie, susceptible d'acquérir une bien plus grande importance dans un pays aussi riche en vins et en fruits, la fabrication du vinaigre et celle du sucre de betterave, qui commence à s'introduire dans le nord de la contrée. Quant à la fabrication du tabac, concentrée dans une seule manufacture à Lisbonne, elle forme encore un monopole de l'État, comme celle des poudres et comme naguère aussi celle du savon, qui n'a passé dans le domaine de l'industrie privée que depuis le 1er juillet 1858.

§ 3.

Nous avons cru devoir comprendre, dans l'énumération qui précède, la totalité des branches d'industrie qui se sont formées spontanément en Portugal, ou y ont été naturalisées tant bien que mal. La diversité qu'elles offrent ne saurait pourtant faire illusion sur leur importance collective. Pour bien déterminer celle-ci, il faudrait connaître le montant de leur production, ce qui n'est pas facile, dans un pays où la répugnance des chefs d'établissement à faire des communications de cette nature, est telle, que le gouvernement lui-même y manque de renseignements précis pour la plupart des industries, sur lesquelles on est obligé de se contenter de données superficielles, très-incomplètes et souvent confuses, ou pour le moins incohérentes. Mais il est un fait qui a, pour une appréciation générale, plus de poids que les

chiffres de la statistique, c'est l'unanimité des hommes compétents à titre spécial, dans leur opinion à ce sujet, d'après laquelle il n'est pas douteux que, si le Portugal, depuis un siècle, a eu l'occasion de s'essayer dans presque toutes les branches de l'industrie manufacturière, aucune de celles-ci cependant n'y témoigne encore d'une vitalité puissante, ni d'un grand développement, et ne peut se prévaloir, dans la grande arène du monde industriel, d'une supériorité quelconque, ni même d'un avantage de bon marché notable. Les unes languissent parce qu'elles sont trop arriérées; la faiblesse des autres provient de ce qu'elles sont naissantes ou souffrent d'une organisation trop chétive; leur production non-seulement est loin de suffire aux besoins du pays par la quantité, mais ne satisfait aussi que médiocrement pour la qualité. Les colonies portugaises et le Brésil forment leur unique débouché au dehors. Généralement, le Portugal est encore, sous le rapport industriel, bien au-dessous de l'Espagne même, où le respect de l'antique usage maintient plus d'originalité dans les costumes et favorise ainsi l'industrie nationale, en rendant le pays moins accessible à la concurrence étrangère pour une foule d'articles, qui subissent ailleurs l'influence de la mode. Les étoffes, les soieries mêmes, et les produits métallurgiques du Portugal ne valent pas leurs similaires de la Catalogne, malgré une différence de prix notable en faveur de ces derniers.

Peu d'industries sont parvenues, en Portugal, à s'établir sur une base assez large pour se suffire pleinement. Le nombre des fabriques, dans certaines branches, n'a pas une grande signification, lorsque très-souvent la réunion de quelques métiers constitue toute la fabrique. La plupart des branches de manufacture ne sont d'ailleurs encore représentées que par des établissements isolés, qui ne paraissent même pas tous assurés du succès. Cela ne tend pas, cependant, à nier les progrès que l'industrie portugaise a faits réellement, à beaucoup d'égards. Ces progrès, elle les doit, il est vrai, en grande partie à des étrangers, notamment aux

Français et aux Allemands établis dans le pays. Mais, avons-nous besoin de rappeler qu'il y existe en même temps les heureux germes de quelques industries véritablement nationales, assurées du grand avantage d'avoir la matière première sous la main, comme la fabrication du drap commun et d'autres encore moins développées, mais placées naturellement dans des conditions non moins favorables, auxquelles l'esprit d'entreprise devrait s'attacher de préférence dans cette contrée, comme y ayant certainement le plus d'avenir. La main d'œuvre y est à très-bon marché. La moyenne des salaires à Porto même, d'après les Annales du commerce extérieur, n'excède pas 1 franc 75 centimes pour la journée. L'ouvrier portugais est du reste docile et excellent imitateur, qualités qui facilitent beaucoup son instruction.

L'industrie, parfaitement libre en principe, ne souffre dans cette contrée qu'indirectement, des mêmes entraves que l'agriculture et le commerce. L'État y revient de plus en plus de son ancienne et regrettable manie, de faire concurrence aux particuliers en se constituant lui-même fabricant. L'importante matière des brevets industriels est régie en Portugal par un décret du 31 décembre 1852. Le brevet y est délivré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, sans autre garantie que la foi des déclarations exigées des inventeurs ou des introducteurs, sur un certificat accompagné des dessins, descriptions et échantillons nécessaires, moyennant une taxe annuelle de 5,000 reis. Le maximum de la durée du privilége, de 15 ans pour l'inventeur, est limité à 5 ans pour l'introducteur, et le droit de propriété, dans ces limites, en est transmissible aux héritiers ou cessionnaires. L'expropriation d'un brevet pour cause d'utilité publique est admise. Le produit de la taxe doit être appliqué à des dépenses profitables à l'avancement de l'industrie.

Afin de favoriser également les progrès de celle-ci, du côté de l'instruction technique et professionnelle, l'État entretient deux écoles spéciales d'arts et métiers, l'institut industriel de Lisbonne et l'école industrielle de Porto. Ces

établissements qui, d'après l'almanach, comptaient en 1856, l'un 600, l'autre 512 élèves, figurent, sur le budget des dépenses de 1859-60, le premier pour 6,937,000 reis, le second pour 4,567,000. Il faut ajouter 3 contos annuellement alloués pour l'achat de modèles, outils, machines, etc. L'enseignement porte sur les mathématiques, la physique et la chimie élémentaires, la chimie appliquée aux arts, la géométrie descriptive, le dessin linéaire et d'ornement, la mécanique industrielle, l'économie et la législation industrielles. Ces écoles sont destinées à former des chefs d'atelier, des contre-maîtres et des ouvriers habiles. L'institut industriel ne paraît pas du reste être improductif, même pour le trésor, vu qu'il tire de la vente de produits chimiques, d'analyses et de dessins, faits dans l'établissement, un revenu annuel estimé, pour le susdit exercice, à 17,365,000 reis.

Des expositions industrielles ont été également instituées en Portugal. La première, à Lisbonne, a eu lieu en 1849; depuis, l'exemple de la capitale a trouvé de l'imitation à Porto, où il s'en est tenu une en 1857. L'industrie portugaise a participé de même aux expositions universelles de Londres, en 1851, et de Paris, en 1855. Représentée par 157 exposants à la première, elle y a obtenu 14 médailles de prix et 35 mentions honorables.

Il s'est aussi formé en Portugal, dans les dernières années, quelques associations ouvrières, poursuivant un but d'assistance mutuelle, d'organisation collective du travail, d'instruction et de perfectionnement technique. L'exemple est parti en 1849 des typographes de Coïmbre, qui ont trouvé depuis beaucoup d'émules, parmi les ouvriers de diverses professions, tant à Lisbonne qu'à Porto. En 1855, ces associations, au nombre de 17, réunissaient 2,114 ouvriers, avec un modeste fonds de 3,473,990 reis. Ce sont là de bien faibles commencements, mais qui n'en méritent que plus d'être signalés et encouragés.

CHAPITRE XV.

TRAVAUX PUBLICS ET COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

§ I.

Les travaux publics et la viabilité, objet du présent chapitre, forment la branche d'activité la plus importante, sans contredit, du ministère qui réunit en outre, dans ses larges attributions, l'agriculture, les mines et l'industrie, dont nous venons de traiter, et de plus les phares, les travaux des ports et les encouragements à la navigation à vapeur, le commerce et les poids et mesures. Réservant ces différentes matières pour les deux chapitres suivants, nous n'avons à nous occuper spécialement ici que des travaux qui concernent les édifices et bâtiments royaux, civils et religieux, à la charge du budget, mais surtout les ponts et chaussées ou routes ordinaires, les voies fluviales et les canaux, les chemins de fer et les télégraphes électriques. Cet aperçu général de l'état des moyens de communication et de transport, doit naturellement nous conduire à parler aussi de l'organisation des postes du royaume.

Nous avons déjà fait ressortir l'intérêt dominant qui s'attache, en Portugal, à la bonne direction de toutes les entreprises et au prompt achèvement des travaux de cette nature, qui y apparaissent comme la condition première de tout progrès matériel. Nous avons aussi mentionné, p. 210, le conseil spécial chargé de l'examen de toutes les questions d'un ordre supérieur qui s'y rapportent. Auprès de ce conseil, institué en 1853, fonctionne comme représentant atti-

tré du ministère public, pour la défense des droits de l'État, au contentieux et dans toutes les affaires de justice, un substitut du procureur général de la couronne. On a de plus adjoint, en 1859, au même département, cinq inspecteurs des travaux publics, dont quatre se partagent le service du continent, tandis que le cinquième fait celui des îles adjacentes.

Pour la direction et l'exécution des travaux publics de la capitale et de tout le district de Lisbonne, une intendance particulière avait déjà été précédemment créée par un décret du 23 décembre 1852. Outre les fonds mis à sa disposition (voir page 127), nous voyons figurer parmi les allocations du budget de 1859-60, destinées à couvrir des dépenses analogues, 40,800,000 reis pour la conservation et l'entretien des palais royaux, monuments historiques et autres édifices et bâtiments publics, tels qu'églises, évêchés, hospices et prisons, sans compter la valeur de bois fournis par l'État; 10,400,000 reis pour l'arc en construction sur la Place du Commerce, 1,500,000 pour l'église du Cœur de Jésus, à Lisbonne, et 2,600,000 pour la restauration du couvent de Batalha, merveille de l'ancienne architecture du pays.

§ 2.

Le défaut de communications et de moyens de transport est, tout le monde en convient, ce qui a fait jusqu'à présent le plus obstacle au développement des ressources naturelles du Portugal; en entravant partout le commerce, il ne préjudicie pas moins à l'agriculture et à l'industrie; c'est de toutes les causes de malaise dont l'existence a été signalée, celle qu'il importe le plus de faire disparaître promptement, dans l'intérêt de toutes ces branches de l'économie intérieure du pays, comme dans celui de son administration même. Le Portugal, malgré l'étendue comparativement assez bornée de son territoire, dont les rapports géographiques ne sauraient

effrayer par la grandeur des distances à franchir ou des difficultés à surmonter, est encore, pour la viabilité, un des pays les plus mal partagés de l'Europe. Il n'y existe, jusqu'à ce jour du moins, en fait de routes carrossables, que des tronçons établis dans le cours des dernières années, si l'on excepte un tout petit nombre de chaussées, achevées sur un plus long parcours, comme de Lisbonne à Porto. Les chemins plus anciens, par lesquels les villes de l'intérieur communiquent entre elles, sont de la pire espèce; mal battus et à peine frayés, tracés comme au hasard, ils n'ont de routes que le nom, et le voyageur s'y guide comme il peut, avec l'aide des *arrieiros* ou muletiers. A défaut de chemins vicinaux, des chariots à roues pleines avec un essieu très-mobile, auxquels on est obligé d'atteler quelquefois jusqu'à huit ou dix bœufs, pour effectuer le transport d'un baril de vin ou de quelques sacs de farine, sont presque les seules voitures dont les districts montagneux du pays comportent l'usage. Cet état de choses, si fâcheux pour la circulation, était d'autant moins excusable que le Portugal se trouve naturellement dans les meilleures conditions pour l'établissement et l'entretien de bonnes routes, et qu'avec les abondantes ressources du pays en pierres de taille, granit, basalte et gravier, il est facile d'y réunir d'excellents matériaux pour cet usage. Telle est d'ailleurs la structure de ses chaînes de montagnes que le percement des routes y paraît d'une exécution relativement facile aussi, avec les moyens dont dispose aujourd'hui l'art des ingénieurs.

A n'envisager que la carte, on pourrait croire que les trois grands fleuves originaires de l'Espagne et les autres cours d'eau de moindre importance, qui arrosent le Portugal et vont tous également porter leur tribut à la mer, y suppléent au manque de routes et dispensent jusqu'à un certain point le pays du soin d'en construire. Mais il n'en est pas ainsi; car toutes ces voies fluviales, sans excepter celles qui, par la masse des eaux qu'elles déversent dans l'Océan, sembleraient devoir être les artères de cette contrée, ne sont

pas, ou du moins ne sont que partiellement et très-imparfaitement navigables, par suite de la prodigieuse accumulation de sable qu'on a laissée s'y produire avec le temps, et qui a non-seulement de plus en plus obstrué leurs lits, mais encore élevé, à leurs embouchures, des barres presque infranchissables. Les facilités de communication avec la mer, qui devraient naturellement profiter aux provinces riveraines, n'existent plus qu'en apparence; le cabotage même, sur les côtes, est entravé presque autant que les relations par la frontière de terre, avec l'intérieur de la péninsule. C'est là une des causes principales de l'isolement, déjà mentionné, du Portugal vis à vis de l'Espagne même, avec laquelle, en dépit du voisinage, ses rapports sont encore, par une singulière anomalie, moins fréquents et moins suivis qu'avec la plupart des autres contrées.

Il ne serait pourtant pas trop difficile d'y remédier. Le Tage et le Douro, si l'on s'entendait pour y faire exécuter les travaux nécessaires, pourraient être rendus navigables, le premier à partir d'Aranjuez, dans la Nouvelle Castille, le second depuis Zamora ou Valladolid même, dans le royaume de Léon, avec l'aide de son affluent, la Pisuerga. Des projets pour la canalisation du Tage ont été présentés, en Espagne, à Philippe II et à Philippe IV, dans les années 1581 et 1641, par des ingénieurs italiens, ainsi qu'à Charles III, en 1755, par l'Irlandais Richard Wall, et plusieurs fois remis sur le tapis dans le cours du siècle présent; en Portugal aussi, il a été question, depuis 1845, de commencer des travaux à partir d'Abrantès et de les pousser, de ce point, tant en amont qu'en aval du fleuve, en vue de l'établissement d'un service de bateaux à vapeur depuis son embouchure jusqu'à la frontière espagnole; mais sans que, jusqu'à présent, le résultat ait répondu à l'intention première. On a fait moins encore pour le Douro, et les longues négociations dont ce fleuve a formé le sujet, entre les gouvernements des deux pays riverains, n'y ont abouti qu'à un régime de navigation très-imparfait, établi par les conventions de 1835

et de 1840. Il y a cependant lieu de croire que, par l'amélioration de cette voie fluviale, on parviendrait non-seulement à multiplier les relations du Portugal avec toute la partie de l'Espagne qu'elle traverse, mais encore à combiner, au moyen du canal de Castille et du canal impérial, en suivant l'intéressant projet du docteur Nicolas Malo, la jonction du Douro avec l'Ebre, ou, en autres termes, l'union des trois mers, qui baignent la péninsule à l'est, au nord et à l'ouest. Quant au Guadiana, le grand intérêt de la navigabilité de ce fleuve, pour le midi, semble même avoir passé jusqu'ici presque inaperçu.

La situation qui est résultée de toutes ces négligences accuse une longue et déplorable incurie, dont le pays, après en avoir pâti pendant des siècles, est cependant revenu de nos jours. Le gouvernement a compris toute la gravité du mal, et il fait, depuis quelques années, des efforts pour le réparer. S'il n'a pas d'abord avancé, dans l'accomplissement graduel de cette rude tâche, aussi vite qu'il était à désirer pour les intérêts en souffrance, cette lenteur provenait moins d'un manque de sollicitude de sa part, qu'elle ne tenait aux difficultés dont la pénurie des finances de l'État environnait et compliquait la solution du problème de la viabilité, en Portugal. On verra d'ailleurs tout à l'heure que, pour les routes et même pour les chemins de fer, des mesures décisives ont été prises, en 1859. Mais, avant d'aborder particulièrement ce sujet, jetons également un coup d'œil rétrospectif sur les antécédents du pays à cet égard.

Les Romains, du temps de l'empereur Adrien, avaient construit, sur les fleuves de la Lusitanie, des ponts d'une solidité remarquable, qui ont bravé toutes les injures des siècles, et dont les provinces du nord offrent encore nombre d'échantillons très-bien conservés; mais il ne reste guère de vestiges des routes romaines. Au siècle dernier, le marquis de Pombal, auquel l'importance de la question des communications intérieures ne pouvait échapper, fit seul exécuter, dans la Beira et l'Estrémadure, quelques routes qui pouvaient devenir

magnifiques ; mais, étant restées inachevées, elles se dégradèrent bientôt, faute d'entretien, et finirent par disparaître presque entièrement sous les sables.

Lors de l'établissement du régime constitutionnel, don Pedro fit également aux travaux publics une part dans son programme d'administration et de réforme ; la difficulté des circonstances, l'inexpérience des gouvernants, sur ce domaine spécial, et le manque d'argent et de crédit empêchèrent toutefois de rien entreprendre, jusqu'en 1845. En cette année se forma la compagnie des travaux publics du Portugal, laquelle, moyennant une subvention annuelle et l'assurance d'indemnités proportionnées à l'importance des expropriations et des travaux nécessaires, prit envers l'État l'engagement de procéder à l'exécution des projets de routes qu'il lui désignerait, à partir du 1er mars de la même année. Elle y employa jusqu'à 11,000 ouvriers. Les chaussées de Porto à Braga, de Lisbonne à Cintra, et plusieurs autres, notamment aussi quelques sections de la route projetée de Lisbonne à Badajoz, furent le résultat de son activité.

En 1850, à l'occasion des projets de chemins de fer qui commençaient à se faire jour, en Portugal aussi, le gouvernement résolut de prendre lui-même en mains l'exécution des travaux de cette nature, et entra en arrangement avec la compagnie, qui se désista de ses droits. En 1852 fut, comme nous l'avons dit, créé le nouveau département des travaux publics. A la suite de ces déterminations, furent arrêtées, par la loi du 22 juillet 1850 et une autre plus récente de 1854, les bases de tout un système nouveau, qui embrasse l'ensemble des projets concernant les chemins de fer et les routes ordinaires, ainsi que l'amélioration des voies navigables du royaume.

Voici l'indication des points principaux du programme établi par ces lois : en ce qui concerne le système fluvial, les travaux hydrauliques à exécuter devaient comprendre, d'abord, la régularisation des lits du Douro, du Tage, du Guadiana et du Mondégo ; la canalisation du Sado, du

Vouga, du Lima, du Cavado et de quelques autres rivières moins considérables; puis, l'extension des trois canaux latéraux du Tage, déjà existants, d'Azambuja (1), d'Alpiarça et de Rio-Maïor, jusqu'à Santarem ou aux environs de cette ville; enfin, la jonction du Tage avec le Sado, et même celle du Tage avec le Douro, en supposant ce dernier projet réalisable au moyen du Zezere et du Coa. Sur le budget de 1859-60, nous voyons figurer une somme annuelle de 16 contos, destinée à l'amélioration du lit du Tage, plus 3,600,000 reis pour des travaux sur les rives du Mondégo; quant aux autres projets mentionnés, il ne paraît pas encore avoir été possible d'y donner suite.

On distingue, dans cette contrée, les routes ordinaires (*estradas*) en routes royales de première et de seconde classe, routes de district et routes communales. Les routes royales sont construites et entretenues par l'État. Établissant la communication entre la capitale et les chefs-lieux des provinces et districts ou les villes principales du royaume voisin, elles appartiennent à la première classe; ne servant qu'à relier les chefs-lieux de province et autres villes principales aux routes de première classe, aux ports, aux places frontières ou entre eux, elles rentrent dans la seconde. La construction des routes de district et des routes communales, ou chemins vicinaux, destinées à établir les communications d'un ordre secondaire, est à la charge des districts et des communes qu'elles intéressent; l'État n'y contribue qu'exceptionnellement par des subventions.

Le programme mettait en première ligne, en raison de l'importance qu'elles ont pour la constitution du réseau, 12 routes ou sections de première classe, à l'exécution desquelles il devait être immédiatement procédé. Le gouvernement publia ensuite, mois par mois, dans son *Diario* ou

(1) Le canal d'Azambuja est exploité par une compagnie qui a son siége à Lisbonne, et à laquelle le gouvernement a garanti, en 1844, un intérêt de 5 p. 100.

moniteur, un état des travaux effectués et des sommes dépensées pour l'établissement successif de ces voies (1). Dans plusieurs villes, il s'est aussi formé des compagnies particulières traitant de l'entreprise des travaux avec l'État ou avec les conseils de district, et qui se remboursent de leurs avances, soit par des péages, soit en acceptant des valeurs à échéances plus ou moins longues. Le développement du réseau projeté, dans la province de Douro et Minho, est dû surtout aux efforts de pareilles compagnies. C'est à elles que sont dues les routes de Porto à Braga, à Vianna et à Guimaraens; de Vianna à Caminha et de Barcellos à Braga. Mais la province de Traz os Montes, une partie de celle de Beira et l'Algarve sont encore presque entièrement dépourvues de voies de communication et de transport. Parmi les chaussées du royaume, la principale est la grande route de Lisbonne à Porto, terminée aujourd'hui, par l'achèvement de la section de Coïmbre à l'embouchure du Douro. Le nombre des ouvriers employés par l'État aux travaux publics, non compris ceux des chemins de fer, dont nous reparlerons plus loin, était ordinairement d'environ 13,500.

En général il faut rendre justice au redoublement de zèle avec lequel le gouvernement portugais s'appliqua dès lors à l'exécution de ces travaux si importants. Cependant M. de Minutoli y signalait l'inconséquence et les désavantages d'une pratique qui se complaisait trop dans l'établissement d'une multitude de petits tronçons, que l'état borné des ressources disponibles ne permettait souvent de relier entre eux qu'après des années. Il eût mieux aimé que l'on entreprît moins à la fois, et que l'on s'astreignît à pousser sans interruption les travaux des lignes principales, afin d'y remédier aux lacunes qui empêchaient encore d'utiliser beaucoup de sections même achevées.

(1) Au commencement de 1856, 92 lieues de bonnes routes et 17 ponts importants, étaient construits; 24 lieues de routes et 28 ponts se trouvaient en construction.

Depuis, le ministère a résolûment pris son parti dans ce sens, en concluant, au mois de septembre 1859, avec un entrepreneur français, M. Charles Langlois, un arrangement pour l'adjudication définitive des travaux relatifs à la construction immédiate de 693 kilomètres de routes de première et de seconde classe. La largeur carrossable a été fixée à 8 mètres pour les premières, et à 6 mètres pour les secondes. On est convenu d'un prix de 3,200,000 reis par kilomètre, pour la petite largeur, et de 4,200,000, pour la grande ; en outre l'État s'engage à payer annuellement pour l'entretien 50,000 reis par kilomètre. Les travaux devront être terminés dans deux ans ; le temps n'est donc plus éloigné où le gouvernement portugais, moyennant une dépense d'environ 2,468 contos, aura pu satisfaire au plus urgent de sa tâche, en dotant le pays de ces premières facilités de circulation et de transport dont jouissent, depuis longtemps, la plupart des autres contrées de l'Europe.

Les chemins de fer, quoique d'origine toute récente, n'en ont pas moins suivi de très-près, en Portugal, les routes ordinaires, avec la construction desquelles leur établissement doit marcher de front désormais. L'avantage qui résultera pour tout le pays de la possession de quelques lignes artérielles de chemins de fer, incorporées dans le réseau de ses autres voies de communication, ne saurait être mis en doute ; il a frappé, depuis 1852, l'attention du gouvernement et des chambres, et donné lieu à quelques entreprises qui ont eu des commencements d'exécution. Celles qui tendaient à l'établissement de communications accélérées de la capitale avec la frontière d'Espagne, dans la direction de l'est, et avec Porto par Coïmbre, dans celle du nord, méritaient d'être prises en considération avant toutes les autres. Nous ne nous étendrons pas ici sur les vicissitudes et les phases multiples des négociations qui ont été successivement ouvertes à ce sujet, par l'administration portugaise, avec des spéculateurs français et anglais. Les embarras financiers du Portugal, les changements de personnes dans le cabinet et

les divergences de vues dans les chambres, les tâtonnements de l'inexpérience et d'autres incertitudes, n'ont permis que depuis peu de substituer une combinaison définitivement arrêtée au provisoire des mesures antérieurement prises. Bornons-nous donc à la mention des résultats positifs qu'elles ont amenés. Dans le principe, le gouvernement, pour encourager la première entreprise de chemins de fer, non-seulement ne marchanda pas ses concessions, mais les poussa même au-delà de ce que sa situation financière comportait. Il garantit aux entrepreneurs anglais du chemin de fer de Lisbonne à Santarem 6 p. 100 d'intérêt, plus 1 p. 100 d'amortissement, une prime de 3 p. 100, pour l'ouverture de chaque section, et l'immunité d'impôt pour 20 ans; en outre, il permit l'importation en franchise du matériel de construction et des machines, et s'engagea à fournir gratuitement les terrains et les bois, sur les domaines de l'État que traverserait le chemin. Cependant, le Portugal ne possède encore jusqu'à présent que deux voies ferrées de quelque importance, terminées en partie seulement : la ligne susdite de Lisbonne à Santarem, sur la rive droite du Tage, et celle d'Aldea-Galega à Vendas-Novas, sur la rive gauche de ce fleuve.

Le chemin de fer de Santarem ou de l'Est, qui longe le Tage, paraît destiné à servir de tronc commun aux deux voies projetées, l'une vers la frontière d'Espagne dans le sens indiqué, l'autre vers le nord jusqu'à Porto. Il se dirige au nord-est de Lisbonne, par Sacavem et Carregado (36 kilomètres) sur Santarem (72 kilomètres). Ce chemin, concédé par une loi du 18 août 1853 à une compagnie anglaise, était en majeure partie déjà construit par elle, lorsque le gouvernement, ayant modifié ses vues, obtint, en 1857, la rescision de son contrat en désintéressant les concessionnaires par un remboursement de leurs actions en titres de la dette consolidée. Cette ligne, devenue ainsi propriété de l'État, se trouvait achevée, au mois de juin 1858, sur une longueur de 68 kilomètres, jusqu'à Ponte-d'Aseca, où

débouche le canal d'Azambuja. Le produit moyen de l'exploitation y était, au printemps de la même année, de 27 francs par jour et par kilomètre. Le mois d'août 1859 y a offert une recette de 10,893,000 reis, pour un mouvement de 43,788 voyageurs, 1,048,592 kilogrammes de marchandises, etc.

L'Espagne n'ayant pas désigné le point qui lui conviendrait, pour la future jonction de la ligne portugaise de l'Est avec le réseau de ses propres chemins de fer, le tracé ultérieur de cette ligne demeura dans le vague. Mais la question de sa continuation au nord de Santarem, par Coïmbre, jusqu'à Porto, fut de nouveau agitée et résolue affirmativement dans la session de 1857, conformément au projet de 1852.

Un premier contrat fut passé, la même année, au sujet de cette ligne, dite du Nord, avec un spéculateur anglais, M. Morton Péto; mais, comme nous l'avons dit p. 30, on ne parvint pas à s'entendre sur la constitution définitive de l'entreprise, qui resta en suspens; et quand, après bien des difficultés, le ministère Loulé-d'Avila crut toucher à la conclusion de l'affaire, la résistance des cortès, ayant obligé le cabinet à se retirer, entraîna aussi la résiliation du contrat, en juin 1859. Heureusement, les négociations entamées d'un autre côté, par le nouveau ministère, amenèrent promptement un meilleur résultat. Le 12 septembre de la même année, le financier espagnol, don José Salamanca, obtint la concession définitive, pour 99 ans, des 68 kilomètres existants de la ligne de Lisbonne à Santarem, au prix de 9,000 livres sterling (225,000 fr.) par kilomètre, à la charge de la prolonger jusqu'à la frontière d'Espagne, dans la direction de Badajoz, et de construire également la ligne du Nord, de Santarem à Porto. L'État s'est engagé à payer par kilomètre 4,500 l. st. pour la continuation de la ligne de l'Est, et 5,400 l. st. pour l'établissement de celle du Nord. La première doit être achevée dans trois, la seconde dans cinq ans.

Le gouvernement ayant reconnu, en outre, l'utilité d'un chemin de fer entre le Tage et le Sado, d'Aldea-Galega à Sétubal, et vers l'Alemtejo, la section du village de Barreiro,

sur la rive méridionale du Tage, à Vendas-Novas (56 kilomètres de l'O. à l'E.), avait été, dès la fin de 1854, adjugée à la compagnie nationale des chemins de fer du Sud. Cette section, terminée et livrée à la circulation depuis 1858, n'est qu'à une seule voie. Les locomotives et une grande partie du matériel ont été fournies par la Belgique. De Vendas-Novas, on se propose de continuer le chemin dans la direction du S. E., à travers l'Alemtejo, par Evora, sur Béja, et de le prolonger même jusqu'à l'Algarve, pour desservir ainsi tout le midi. L'embranchement de Sétubal est commencé. La concession, sur la base d'un prix de 8 contos par kilomètre, avait été de même étendue provisoirement, en 1859, jusqu'à Béja ; mais le concours ouvert pour l'adjudication définitive, est demeuré sans résultat. Dans l'origine, les concessionnaires de la ligne du Sud paraissent avoir eu quelque espoir d'amener aussi le gouvernement à se prononcer en faveur de celle-ci, dans le choix de la direction du chemin de fer à construire jusqu'à la frontière d'Espagne. Mais, comme le trajet d'eau, de Barreiro à Lisbonne, nécessite un transbordement, et que le Tage, très-large en cet endroit, y forme comme une petite mer intérieure, que le vent d'ouest rend souvent innavigable, on a jugé le chemin de fer de l'Est, dont la gare est à 500 mètres de la grande douane de Lisbonne, d'autant plus propre à former l'unique tête de ligne dans la direction de cette frontière, qu'il sera facile d'établir un pont sur ce fleuve près de Santarem. Toutefois, il est encore possible que l'on se décide même à choisir définitivement Coïmbre, au lieu de Santarem, pour point de départ de la ligne de communication future avec le royaume voisin.

Il nous reste à faire mention de quelques chemins de fer, concédés ou projetés, de bien moindre importance. Celui de Lisbonne à Cintra, bien que la concession en remonte au 26 juillet 1855, est à peine en état de service et n'offre d'ailleurs, jusqu'à ce lieu de plaisance, qu'un parcours de 28 kilomètres. Plus récemment, des entrepreneurs français

ont été pareillement autorisés à construire un chemin de fer à l'américaine d'Alemquer à la gare de Carregado, station de la ligne de l'Est, dont il formerait un embranchement. Pour les chemins de fer plus étendus qu'il a été question d'établir entre Porto et le port espagnol de Vigo, en Galice, ainsi que de Porto à Regoa, dans le district des vignes du Haut-Douro, les chances de réalisation paraissent encore très-incertaines. En général, on fera bien, jusqu'à l'achèvement des trois lignes artérielles, dont la construction est arrêtée, et des routes ordinaires, destinées à en alimenter latéralement le trafic, de ne pas s'engager inconsidérément en Portugal dans trop d'entreprises de cette nature. *Qui trop embrasse, mal étreint.* Si, dans la constitution générale du système naissant des communications intérieures de ce pays, l'établissement de voies ferrées, suppléant aux lacunes que présente la navigabilité de son système fluvial, se recommande au point de vue de la stricte économie même, en permettant d'éviter peut-être la dépense d'une partie de travaux hydrauliques autrement indispensables, cet avantage ne tarderait cependant pas à disparaître dans les frais de l'exécution de lignes dispendieuses, d'une utilité secondaire et partant aussi d'un mince rapport.

§ 3.

L'intérêt croissant que le gouvernement portugais prend, depuis quelques années, à l'achèvement des routes et des autres voies de communication intérieures, s'est aussi traduit en une augmentation progressive de la part faite à ces travaux dans l'économie générale de ses dépenses. Le budget total du département qu'ils concernent, a été porté ainsi, d'année en année, aux chiffres suivants :

EXERCICES.	milreis.
1854-5	1,149,835
1855-6	1,529,143
1856-7	1,041,018
1857-8	1,442,274

Une loi du 15 juillet 1857 éleva même subséquemment la somme des dépenses de ce ministère à 1,801,011 milreis dont un tiers devait être employé à la construction des routes et un sixième environ aux travaux des chemins de fer, soit plus particulièrement à ceux de la ligne de l'Est. La réduction provisoire de cette somme à 972,903 et 927,016 milreis, pour les exercices 1858-9 et 1859-60, n'est que de pure forme; elle provient uniquement de ce que, les constructions des routes et des chemins de fer ayant été distinguées, sous l'administration de M. d'Avila, comme des rubriques d'une importance majeure, le gouvernement s'est réservé d'en faire l'objet de propositions spéciales, en dehors du budget des dépenses courantes, la somme de 903 contos (moins de 5 millions et demi de francs), qui représentait naguère la totalité des dépenses annuellement consacrées à ce double objet, ne se trouvant plus en rapport avec les frais considérables qu'entraîneront tant de créations nouvelles (1). D'aussi faibles allocations, en présence des engagements pris par l'État vis-à-vis des concessionnaires, ne sauraient le dispenser de recourir aux emprunts et au secours des capitaux étrangers, pour l'accomplissement d'une tâche à laquelle il aurait trop de peine à suffire avec les ressources ordinaires du budget (2).

§ 4.

En attendant, la manière de voyager dans toutes les parties de l'intérieur qui sont encore privées de chemins et de routes, a conservé les allures primitives déjà indiquées page 281. L'étranger, comme les gens du pays de toutes les conditions, se rendant d'une ville à l'autre, n'y a le plus souvent que la ressource de suivre sa route pédestrement

(1) Voir à ce sujet la note de la page 127.

(2) Le produit de la contribution directe levée sous le titre spécial d'impôt pour la construction et l'entretien des routes, est évalué à 252,812,000 reis, sur l'état de 1859-60.

ou à cheval, en compagnie d'ânes ou de mulets, qui portent ses bagages, et d'un guide, qui l'empêche de s'égarer; car le mauvais temps rend d'ordinaire la trace du chemin battu entièrement méconnaissable, et il n'y a pas de pierres milliaires qui indiquent les directions et marquent les distances. Des bœufs forment l'attelage traditionnel des lourdes voitures ainsi que de ces vieux carrosses du pays que l'on rencontre même encore à Porto, dans les rues escarpées de cette ville.

Les facilités de communication dont jouissent aujourd'hui les parties les plus favorisées du royaume, sont naturellement déterminées et limitées par le petit nombre et l'étendue particulière des voies et des entreprises, récemment créées, qui les procurent. Elles se bornent, pour la circulation en chemin de fer, aux deux sections terminées des lignes de l'Est et du Sud. A Lisbonne, des omnibus et d'autres voitures publiques font un service local, organisé depuis 1845, qui s'étend aux environs de cette capitale jusqu'à Cintra et à Mafra. Pour les distances plus grandes, l'énumération des entreprises de cette nature, qui, dès à présent, marchent régulièrement, ne sera pas longue, malgré la création d'une compagnie générale des messageries et malles-postes, en 1855. La route principale, celle de Lisbonne à Porto, n'est parcourue que depuis son complet achèvement, de la station de Carregado, où elle se détache du chemin de fer de l'Est, jusqu'à Porto même, par des malles-postes et des diligences, qui, dans les dernières années, étaient encore obligées de s'arrêter à Coïmbre. Un autre service, d'une importance capitale pour les relations avec l'Espagne, de messageries qu'une compagnie française avait déjà tenté d'établir d'Aldea-Galega, sur la rive méridionale du Tage, à Badajoz, et qui ne réussit pas d'abord, à cause du mauvais état de plusieurs parties de cette route, ainsi que faute de voyageurs, fonctionne aussi maintenant sur toute la ligne. Dans le nord, Porto est le centre commun de trois petits services de diligences, organisés entre

cette ville et Braga (depuis 1854), le port de Vianna et Regoa, sur le Douro. Quelques autres routes provinciales dont les travaux sont fort avancés, seraient, dit-on, également déjà susceptibles d'être desservies par des voitures publiques; mais il n'en est pas moins vrai que, pour la majeure partie des districts et des campagnes du royaume, une diligence est encore un objet non moins curieux que l'était chez nous, il y a trente ans, une locomotive. Cependant, si tous les travaux de routes et de chemins de fer dont l'exécution est commencée ou décidée, peuvent être menés à bonne fin dans le temps prescrit de deux à cinq ans, on peut compter que leur achèvement opèrera dans les habitudes et les rapports intérieurs du pays une révolution des plus salutaires, qui marquera la date d'une ère nouvelle et plus heureuse dans l'histoire de son développement économique.

La navigation à vapeur fluviale a fait aussi depuis plusieurs années, avec plus ou moins de succès, quelques efforts pour venir en aide à la circulation, sur les espaces encore très-limités qui lui sont accessibles. Dans la partie inférieure du Tage, notamment, une compagnie entretient depuis 1852, au moyen de petits pyroscaphes, des communications journalières de Lisbonne avec Aldea-Galega et Barreiro, sur la rive gauche du fleuve, et le long de celui-ci jusqu'à Villafranca, sur sa rive droite, d'où une gondole, tirée par des chevaux, remontait le canal d'Azambuja jusqu'à Ponte d'Aseca, à une lieue en deçà de Santarem. Ces bateaux à vapeur, très-fréquentés, transportaient annuellement, déjà du temps de M. de Minutoli, jusqu'à 175,000 personnes, entre la capitale et les autres points riverains du voisinage.

Une petite subvention annuelle de 1,500,000 reis est allouée par le gouvernement, sur le budget de 1859-60, pour un service analogue entre Lisbonne et Cacilhas; une autre entreprise de navigation à vapeur entre Aveiro et Ovar et une troisième à former sur le Sado, de Sétubal à Alcacer do Sal, y figurent au même titre pour une

faible somme de 720,000 reis chacune. On avait même commencé, dès 1854, à organiser un service pareil à Caminha, pour le bas Minho. En général, le transport des voyageurs et des marchandises entre les deux grandes villes du royaume et les autres points du littoral ou voisins de celui-ci, s'opère surtout par la voie de mer et tombe ainsi dans le domaine de la navigation à vapeur et du cabotage à voiles.

Les auberges du pays, dites *fondas* et *hospedarias*, laissent beaucoup à désirer, pour la propreté comme pour le confort; on y est traité frugalement, mais la modicité des prix y est à l'unisson de cette frugalité. Cependant ni la capitale, ni Porto ne manquent d'hôtels français et anglais, dont l'installation, la cuisine et le service offrent plus de ressources aux étrangers.

La poste, sous l'ancien régime, était abandonnée aux soins du *Correio Môr*, ou maître général des postes du royaume, sans le moindre contrôle de l'État; mais le rachat de cet office ayant été obtenu du comte de Penafiel, dernier titulaire, à la fin du dernier siècle, moyennant le paiement courant d'une indemnité annuelle de 6,800,000 reis, elle est rentrée dans les mêmes conditions que les autres branches de l'administration publique et a été finalement rattachée au nouveau département des travaux publics et du commerce, après avoir relevé d'abord du ministère des affaires étrangères. Le chef actuel de l'administration des postes du royaume, étant subordonné au ministre, n'a que le titre de sous-inspecteur-général, avec un traitement de 1,200,000 reis. Le service des postes, dans la nouvelle organisation, se répartit, sur le continent portugais, entre dix administrations régionales, dont les centres ou chefs-lieux sont d'abord Lisbonne, Porto et Coïmbre, puis Villaréal et Vianna do Castello, dans le nord, Viseu, Santarem, Estremoz et enfin Béja et Faro, dans le midi. La malle principale de l'intérieur, celle de Lisbonne à Porto, est directement à la charge de l'administration ; mais, pour

le service de celle de Lisbonne à Badajoz, on s'est entendu avec la compagnie particulière, déjà mentionnée, des messageries et malles-postes, et pour les malles concernant le service intérieur du Minho, avec la compagnie routière (*Viacâo Portuense*), qui existe dans cette province. Au sujet de la correspondance avec l'étranger enfin, l'administration portugaise a traité avec la poste anglaise, dont les paquebots s'en chargent dans les principaux ports, et avec l'administration espagnole, pour le service de la frontière de terre. Une réforme postale, introduite par décret du 27 octobre 1852, a régularisé et modéré, en Portugal aussi, les conditions du port. La taxe des lettres, uniforme pour toutes les distances, ne varie qu'en raison du poids. Nous renvoyons d'ailleurs à l'annexe n° 8 pour ce tarif et les autres dispositions les plus importantes du régime postal en vigueur.

Nous n'avons, malheureusement, pu nous procurer que des éléments déjà un peu anciens et trop incomplets pour déterminer l'importance actuelle de la circulation des lettres en Portugal. D'après M. de Minutoli, le nombre des lettres et dépêches expédiées en 1854 s'élevait à 205,789 en janvier, et à 142,162 en juillet; celui des journaux et imprimés sous bandes à 85,575 pour le premier mois, et à 84,935 pour le second, d'où semble résulter pour l'année entière un mouvement de 2,088,000 lettres et dépêches. On peut en conclure que l'activité de la correspondance, proportionnellement à la population des deux pays, était alors en Portugal dix fois moindre qu'en France, où la poste a expédié la même année plus de 212 millions de lettres. Sur les 136,293 lettres particulières expédiées en juillet, on en comptait :

121,917	venues	de l'intérieur;
7,533	—	du Brésil;
4,587	—	d'Espagne;
1,557	—	des îles Britanniques;
665	—	des pays au-delà des Pyrénées;
34	—	de la Méditerranée.

La poste aux lettres, d'après le budget de 1854-55, rapportait 196,338,400 reis, et coûtait 183,795,365 reis. Sur le budget de 1859-60 elle figure, comme on l'a vu page 127, pour une dépense générale de 306,349,000 reis et pour un revenu de 252,812,000 reis seulement. La comparaison de ces deux chiffres entre eux et avec les résultats précédents, permet jusqu'à un certain point de juger du développement relatif que ce service public a pris, dans les dernières années, et des sacrifices que fait le trésor pour l'améliorer peu à peu.

Des télégraphes aériens, pour la transmission des ordres du gouvernement, existaient depuis assez longtemps en Portugal. Ils étaient militairement organisés et dépendaient du ministère de la guerre. Puis on a été naturellement conduit, en 1855, à l'établissement d'un système de télégraphes électriques, dont on confia l'exécution à des entrepreneurs français, MM. Bréguet et Cie. Il doit s'étendre sur un parcours total de 632 kilomètres et comprend : 1° le télégraphe de la frontière d'Espagne, par les stations d'Elvas, d'Estremoz, d'Arrayolos, de Vendas-Novas et de Villafranca, à Lisbonne, avec un embranchement sur Evora; 2° celui de la capitale aux provinces du nord, par les stations de Villafranca, de Caldas da Rayna, de Leiria, de Coïmbre, d'Oliveira, de Porto et de Braga, ligne aboutissant par Valença sur le Minho à la Galice; deux embranchements, qui se dirigent l'un de Villafranca à Santarem, l'autre sur Aveiro, en relèvent; 3° les petites lignes de Lisbonne à Cintra et à Mafra et de la capitale à la barre du Tage par Bélem et San Julião. Toutes ces lignes sont maintenant en exploitation, et les fils portugais reliés aux fils espagnols. Le service occasionne une dépense annuelle de 50 contos, tandis que le revenu provenant du télégraphe électrique, n'est encore évalué, pour 1859-60, qu'à 20,852,000 reis.

CHAPITRE XVI.

NAVIGATION.

§ 1er.

La navigation, ce premier titre de gloire du Portugal, a été l'élément générateur de sa puissance et de sa prospérité d'autrefois. C'est le génie de ses marins, réveillé et dirigé par un prince tel que l'infant dom Henri, qui a frayé à l'Europe les voies de l'Océan, par leurs mémorables découvertes en Afrique et en Asie, dans le cours du xve siècle. Aucune ville n'était située plus favorablement que Lisbonne, pour la navigation et le commerce transatlantiques; et, au siècle suivant encore, tant que les Portugais eurent le monopole du commerce de l'Inde, la supériorité de leurs armements maritimes fut incontestée. Ils étaient les maîtres des autres nations dans l'art nautique, et les Hollandais eux-mêmes engagèrent à Lisbonne l'homme qui les conduisit dans l'Inde. Pendant que cette ville était le rendez-vous de tous les peuples désireux d'acheter de première main les riches produits de l'Asie, le pavillon portugais, de son côté, ne négligeait pas encore de fréquenter les ports de Londres et d'Anvers. L'habileté des marins du Portugal se manifestait aussi dans la part importante qu'ils prenaient à la pêche de Terre-Neuve (Voir page 262). La domination tyrannique de l'Espagne, en dénationalisant le Portugal, qu'elle enveloppa dans tous les désastres de la guerre déclarée par les Hollandais à leur ancien oppresseur, Philippe II, consomma la ruine du pays, pendant les soixante années que dura cette

funeste union des deux couronnes. Ses navires marchands, revenant des Indes-Orientales, ayant été capturés par les ennemis victorieux de l'Espagne, les Anglais et les Hollandais, on avait cessé d'en construire de nouveaux, et les Portugais, jadis si familiers avec la mer, étaient ainsi devenus presque étrangers à cet élément, à l'époque où ils recouvrèrent leur indépendance. Où les matelots auraient-ils pu se former, lorsqu'il n'existait plus de pêcheries nationales et que le pays se trouvait déjà tributaire de l'étranger pour la majeure partie du poisson nécessaire à sa subsistance? La sévérité de l'opinion qui, vers le milieu du XVIIe siècle, déclarait les Portugais les plus mauvais marins de l'Europe, n'était que trop justifiée par les faits. Leur navigation se borna dès lors à l'intercourse avec les colonies qui leur restaient, et à la traite des noirs; outre que la grande pêche et le commerce intermédiaire étaient perdus pour eux, des bâtiments étrangers venaient presque seuls charger le sucre et le tabac du Brésil dans le Tage, et les vins du Portugal à l'embouchure du Douro. L'Angleterre, en s'emparant de l'approvisionnement du pays, que des nécessités politiques avaient jeté dans son alliance, fit tant, qu'elle accapara jusqu'à la construction des navires dont il avait besoin pour trafiquer avec ses propres colonies. Dans les relations du Portugal avec le reste de l'Europe aussi, le rôle actif avait entièrement passé à la marine britannique. Le gouvernement portugais ne songeait même plus à protéger le pavillon national. Ce ne fut du moins pas avant 1783 qu'une ordonnance de la reine Marie lui accorda la faveur d'une remise de 3 p. 100 sur les droits de navigation, ainsi que sur les droits d'entrée, pour les marchandises.

§ 2.

D'autre part, la profonde incurie avec laquelle on laissa s'aggraver de plus en plus l'ensablement des ports et des voies fluviales, fit à la navigation du pays encore plus de

tort que n'aurait pu lui en causer la plus mauvaise législation. Ce déplorable état des ports est encore aujourd'hui une des circonstances qui entravent le plus le développement de l'industrie maritime en Portugal. Lorsqu'un navire franchit la barre de Porto ou sort de Figueira, il est souvent en danger de perdition. Chaque jour des sables s'amoncellent à l'entrée du Tage même, où les navires courent les plus grands risques, s'ils négligent de prendre un pilote à bord; c'est une des causes des débordements qui ont désolé le pays dans l'hiver de 1855; aussi des travaux paraissent-ils indispensables pour y remédier (1). Les faibles sommes qui ont été dépensées jusqu'à présent, dans ce but, ne pouvaient suffire pour l'atteindre : 4 contos pour les travaux de la barre de Vianna et la construction d'un nouveau pont sur le Lima, 2,987,600 reis pour la barre du Douro et 11 millions 328,088 reis, prélevés sur le produit de la douane, pour l'entretien et l'amélioration de la barre de Figueira, tels sont encore les seuls fonds que nous voyions figurer, sur le budget des dépenses prévues de 1859/60, comme ayant reçu pareille destination de la part de l'État.

Ce que nous avons dit des dangers de l'accès des ports et des fleuves de ce pays, y rend les phares d'autant plus nécessaires pour la sûreté des navires. Il existe maintenant une douzaine de phares sur les points les plus saillants du littoral portugais et un à Ponta-Delgada, port de l'île de San Miguel. Les plus anciens, qui datent du siècle dernier, sont ceux de la barre du Tage, de San Julião et de Bugio, du cap Espichel, de Sétubal, de Peniche (au cap Carvoeiro) du cap Mondégo et de Porto; les nouveaux, à la grande Berlenga, au cap Saint-Vincent, à Bélem et au cap Sainte-Marie, ont été érigés de 1841 à 1853. Soumis à un directeur machiniste, ils figurent ensemble sur le budget de 1859/60 pour une dépense de 11,960,000 reis.

(1) Voir la liste des ports donnée page 37, et la description des principaux d'entre eux au chapitre XXI.

§ 3.

D'après un relevé que nous empruntons au dernier *Almanach de Portugal*, l'effectif de la marine marchande du royaume comptait, en 1852, 756 embarcations de toute grandeur d'une capacité totale de 74,404 tonneaux, avec 8,098 hommes d'équipage, et tout ce matériel ne comprenait encore que 3 bateaux à vapeur. Un autre état officiel reproduit dans le même recueil statistique, et qui ne concerne que les navires de mer, en porte le nombre, à la fin de 1854, à 591, et la jauge à 82,402 tonneaux. Le port de Lisbonne y figure pour 319 navires et 47,042 tonneaux ou plus de la moitié, Oporto pour 88 navires et 21,466 tonneaux ou le quart. Le reste se répartit principalement entre Sétubal, Vianna, Caminha, Figueira et Aveiro; la part des autres villes maritimes du continent et de ses dépendances insulaires est insignifiante. Si les relevés sont exacts, on peut conclure, de la comparaison des chiffres qu'ils présentent, à une augmentation assez sensible. Il est avéré, du reste, que les constructions navales effectuées sur les chantiers portugais, sont constamment allées en croissant dans les quinze dernières années. Pendant la période quinquennale 1845-49, la moyenne annuelle de ces constructions était de 43 navires jaugeant 5,889 tonneaux ; le nombre des navires lancés s'est ensuite réduit à 33 en 1850, à 36 en 1852 et à 42 en 1853, mais sans diminution dans le tonnage ; puis il est remonté à 63 navires jaugeant 9,816 tonneaux en 1854, à 73 navires en 1855, à 80 en 1856 et à 89, jaugeant 14,794 tonneaux, en 1857.

Ainsi, tandis qu'autrefois le Portugal faisait construire presque tous ses bâtiments de commerce à l'étranger, une certaine activité, dont on ne saurait trop encourager le développement ultérieur, a reparu sur les chantiers nationaux. Les navires d'un fort tonnage se construisent plus particulièrement dans le nord. Le plus grand que mentionne

l'état des armements de 1857 était de 416 tonneaux et avai été lancé à Villa do Conde. Les Portugais, aujourd'hui, n se montrent pas indignes de leur ancienne renommée d'ha biles constructeurs. Les bâtiments qui sortent de leu chantiers se distinguent toutefois moins par la grandeur d dimensions que par l'élégance des formes; généraleme construits d'après les meilleurs modèles français, anglais et américains, ils joignent à l'avantage de la légèreté celui d'une solidité à toute épreuve.

§ 4.

La publication tardive des états de navigation du royaume, ne permet encore d'y embrasser le mouvement des ports, dans un résumé général, que jusqu'à l'année 1855. Pour les années suivantes on n'a que le mouvement particulier de la navigation de Lisbonne et de Porto, dont nous ferons connaître les résultats en parlant de ces villes. Dans le mouvement général antérieur, on constate, de 1851 à 1854, un progrès beaucoup plus sensible que ne l'avait été celui de 1848 à 1851; mais il ne s'est pas soutenu en 1855. Cette remarque a également trait à la participation du pavillon national. On jugera de tous ces rapports en comparant les chiffres suivants, empruntés aux relevés officiels :

I.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION DES PORTS DU CONTINEN PORTUGAIS ET DES ILES ADJACENTES.

1848.

		Navires.	Tonneaux.	Hommes d'équipage.
Entrée	avec chargement..	5,348	421,418	69,684
	sur lest.....	2,784	171,428	
Sortie	avec chargement..	7,815	536,640	75,549
	sur lest.....	1,416	87,328	
	TOTAL....	17,363	1,216,814	145,233

1851.

		Navires.	Tonneaux.	Hommes d'équipage.
Entrée	avec chargement..	5,654	475,929	71,060
	sur lest.....	2,684	167,454	
Sortie	avec chargement..	7,242	577,372	74,200
	sur lest.....	1,535	107,120	
	TOTAL....	17,115	1,327,875	145,260

1854.

Entrée	avec chargement..	6,737	568,618	92,529
	sur lest.....	2,804	211,197	
Sortie	avec chargement..	8,302	726,847	89,643
	sur lest.....	1,727	103,766	
	TOTAL....	19,570	1,610,428	182,172

1855.

Entrée	avec chargement..	6,319	546,893	59,556
	sur lest.....	2,493	218,551	19,769
Sortie	avec chargement..	7,363	707,060	68,558
	sur lest.....	1,675	99,554	13,332
	TOTAL....	17,850	1,572,058	161,215

Ces chiffres représentent l'ensemble du mouvement, à la seule exception des navires en relâche dont le séjour a été déterminé par des cas de force majeure. Le nombre de ces relâches s'est élevé, en 1855, à 469 navires pour l'entrée, et à 425 pour la sortie des ports du royaume (1).

(1) Voici, au surplus, d'après une note communiquée par anticipation, un résumé du mouvement général de 1856, qui présente une augmentation considérable :

		Navires.	Tonneaux.	Hommes d'équipage.
Entrée	Pavillon portugais.	6.854	406,652	58,067
	— étranger..	2,708	382,945	33,004
Sortie	Pavillon portugais.	7,014	421,896	58,485
	— étranger..	2,958	478,042	38,033
	TOTAL....	19,534	1,689,535	187,589

Il nous reste à faire connaître aussi maintenant la part du pavillon national, auquel le cabotage et l'intercourse avec les colonies sont réservés.

II.

MOUVEMENT SPÉCIAL DE LA NAVIGATION SOUS PAVILLON PORTUGAIS DANS LES MÊMES PORTS.

1° CABOTAGE.

		Navires.	Tonneaux.	Hommes d'équipage
1848.				
Entrée	avec chargement..	3,734	182,170	36,089
	sur lest.....	787	33,655	
Sortie	avec chargement..	3,500	170,181	34,541
	sur lest.....	879	35,541	
	TOTAL....	8,900	421,547	70,630
1851.				
Entrée	avec chargement..	3,850	197,088	37,828
	sur lest.....	961	45,682	
Sortie	avec chargement..	3,758	196,028	36,680
	sur lest.....	1,013	42,952	
	TOTAL....	9,582	481,750	74,508
1854.				
Entrée	avec chargement..	4,909	235,796	54,611
	sur lest.....	1,129	48,573	
Sortie	avec chargement..	4,654	225,190	46,307
	sur lest.....	1,279	51,415	
	TOTAL....	11,971	560,974	100,918
1855.				
Entrée	avec chargement..	4,384	227,434	34,714
	sur lest.....	1,058	52,985	8,015
Sortie	avec chargement..	4,215	225,355	33,352
	sur lest.....	1,168	49,467	8,720
	TOTAL....	10,825	555,241	84,801

2° NAVIGATION DU MÊME PAVILLON AVEC L'ÉTRANGER ET LES COLONIES PORTUGAISES.

1848.

		Navires.	Tonneaux.	Hommes d'équipage.
Entrée	avec chargement..	473	58,608	6,657
	sur lest.....	60	3,185	
Sortie	avec chargement..	1,537	70,491	12,508
	sur lest.....	98	6,731	
	TOTAL....	2,168	139,015	19,165

1851.

Entrée	avec chargement..	455	63,587	7,421
	sur lest.....	181	9,351	
Sortie	avec chargement..	924	74,242	9,072
	sur lest.....	82	6,612	
	TOTAL....	1,642	153,792	16,493

1854.

Entrée	avec chargement..	579	86,261	8,462
	sur lest.....	187	10,220	
Sortie	avec chargement..	889	104,160	9,937
	sur lest.....	74	9,618	
	TOTAL....	1,729	210,259	18,399

1855.

Entrée	avec chargement..	687	104,516	8,799
	sur lest.....	75	12,860	1,001
Sortie	avec chargement..	734	111,172	9,151
	sur lest.....	122	14,953	1,227
	TOTAL....	1,618	243,501	20,178

La navigation coloniale a figuré dans le mouvem pavillon portugais avec les pays d'outre mer, en 1 1855, pour les chiffres suivants :

1854.

		Navires à voiles.	Tonneaux.
Entrée	avec chargement...	86	12,397
Sortie	avec chargement...	45	6,308
	sur lest.....	2	197
	TOTAL....	133	18,902

1855.

Entrée	avec chargement...	54	8,864
Sortie	— —	40	6,750
	TOTAL....	94	15,614

D'après le tonnage seul, la comparaison de l'acti pavillon national avec celle des pavillons étrangers, et sortie réunies, s'établit ainsi en résumé :

Dans le mouvement général, le premier a couvert
560,562 tonneaux sur 1,216,814 en 1848
635,542 — — 1,327,875 — 1851
771,233 — — 1,610,428 — 1854
798,742 — — 1,572,058 — 1855
tandis que, dans la navigation avec l'étranger et les colonies spéciale n'a d'abord été que de
139,015 tonneaux contre 656,252 appartenant aux pav. é sur un total de 795,267
153,792 — — 692,333 — 846.125
210,259 — — 839,195 — 1,049,454
puis elle est encore remontée
à 243,501 tonneaux contre 773,316 — 1,016,817
Sous déduction des navires sur lest, elle revient
à 129,099 ton. de charg'. contre 476,608 appartenant aux pav sur un total de 605,707
à 137,829 — — 522,356 — 660,185
à 190,421 — — 644,058 — 834,479
à 215,688 — — 585,476 — 801,164

En définitive, le nombre des navires portugais est descendu, dans le mouvement général, de 13,700 en 1854 à 12,443 en 1855, tandis que la jauge qu'ils représentaient a progressé de 771,233 tonneaux à 798,742. L'importance de leur trafic, malgré la diminution constatée sous le premier rapport, a donc continué de s'accroître sous le second, qui n'est pas moins important, l'augmentation du tonnage indiquant l'emploi de navires d'une plus forte capacité.

La part de chaque marine en particulier, dans la navigation d'outre-mer, s'établissait ainsi :

MOUVEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES (NAVIRES TANT CHARGÉS QUE SUR LEST).

	1854		1855	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Pavillon portugais	1,729	210,259	1,618	243,501
— anglais	2,301	445,272	2,350	426,008
— de Norvége ou de Suède	695	133,273	435	89,919
— des États-Unis	196	44,561	270	71,679
— français	339	53,102	237	39,796
— prussien	116	30,467	106	30,980
— hollandais	255	26,797	205	21,802
— espagnol	1,484	22,123	1,394	19,509
— russe	76	19,145	—	—
— danois	119	15,591	136	17,753
— brésilien	52	12,136	58	16,617
— belge	72	11,871	89	14,886
— hanovrien	87	11,278	54	7,548
— hambourgeois	25	3,868	20	6,550
— romain	12	2,970	—	—
— sarde	15	2,170	22	4,518
— mecklembourgeois	6	1,326	6	1,420
— brémois	9	1,238	6	920
— oldenbourgeois	7	666	11	1,306
— autrichien	1	567	—	—
— napolitain	2	445	2	438
— grec	1	329	1	330
— lubecquois	—	—	4	692
— péruvien	—	—	1	645
TOTAL	7,599	1,049,454	7,025	1,016,817

De tous ces rapports numériques il résulte que mouvement général de la navigation a présenté, de 18 à 1854, une augmentation de 32 1/3 p. °/₀, et de 37 1/2 p. °/₀, en ce qui touche particulièrement le pavillon national; mais l'accroissement relatif de la part de la marine portugaise dans les relations d'outre-mer, si on le compare avec celui qu'ont offert en même temps les autres pavillons, n'en demeure pas moins très-faible, puisqu'elle ne figurait encore, en 1854, que pour un cinquième dans le total de ce dernier mouvement, et qu'elle n'y couvrait même pas 23 p. °/₀ des transports effectifs, proportion qui ne dépasse celle de 1848 que de 1 1/2 p. °/₀. La part de la marine britannique, dans la même navigation, est plus que double de celle du pavillon portugais, et les autres marines du Nord prises ensemble, y déploient également une activité supérieure à la sienne. Les pavillons de la France, des États-Unis et de l'Espagne se rangent en quatrième ligne; ceux du Brésil et des États secondaires de la Méditerranée ne viennent qu'en dernier lieu.

L'ensemble de la navigation de 1854, entrées et sorties réunies, sans distinction des bâtiments sur lest, s'est ainsi réparti entre les 22 ports maritimes du royaume et des îles adjacentes :

DOUANES MARITIMES. MOUVEMENT GÉNÉRAL. PART DU CABOTAGE.

A. CONTINENT.

	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Lisbonne	4,979	586,973	2,932	163,06[illegible]
Porto	2,048	228,264	1,194	91,35[illegible]
Sétubal	2,648	260,862	1,584	70,23[illegible]
Figueira	855	38,907	795	33,20[illegible]
Villa Nova de Portimão	763	32,512	510	16,21[illegible]
Aveiro	761	32,138	717	28,97[illegible]
Vianna	398	26,503	281	15,09[illegible]
Faro	767	20,751	494	10,44[illegible]
Villa Real de S. Antonio	1,108	16,634	525	10,38[illegible]
Olhão	854	16,024	495	11,49[illegible]

DOUANES MARITIMES. MOUVEMENT GÉNÉRAL. PART DU CABOTAGE.

	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Villa do Conde.....	295	11,391	282	9,247
Tavira.....	735	11,685	319	6,438
S. Martinho.....	323	8,862	322	8,701
Lagos.....	460	8,736	341	7,011
Esposende.....	123	5,343	113	4,354
Péniche.....	149	4,815	149	4,815
Ericeira.....	155	3,442	154	3,415
B. Iles.				
Ponta-Delgada.....	992	97,191	335	27,166
Funchal.....	426	105,221	123	14,041
Horta et Flores.....	283	53,092	90	7,699
Angra.....	244	26,649	64	7,758

Plus du tiers de la navigation du pays se concentre, comme on voit, dans le port de Lisbonne. Sétubal occupe le deuxième rang, avant Porto, à cause de la nature encombrante de son grand article d'exportation, le sel, dont une grande partie y forme le chargement de navires entrés sur lest. Les ports des îles, Funchal et Ponta-Delgada surtout, animés par les relations avec l'Angleterre et les États-Unis, Villa nova de Portimão et Faro dans les Algarves, et Vianna dans le Minho, participent aussi dans une certaine mesure au commerce extérieur; mais tous les autres ports sont principalement ou même exclusivement des ports de cabotage et ne voient que très-peu de navires étrangers.

Comme, par suite du manque de routes, le cabotage est, dans toutes les parties du royaume qui peuvent communiquer avec la mer, presque l'unique moyen de transport, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, la navigation à vapeur semble naturellement appelée à prendre une grande importance sur le littoral portugais, indépendamment du rôle qui lui appartient dans la navigation d'outre-mer.

En voici, pour 1854 et 1855, les chiffres mis en regar[illegible] de ceux de la navigation à voiles :

MOUVEMENT GÉNÉRAL

	DE LA NAVIGATION A VOILES.		DE LA NAVIGATION A VAPEUR.	
EN 1854.				
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Entrée	9,188	644,855	353	134,960
Sortie	9,662	674,033	367	156,580
TOTAUX.	18,850	1,318,888	720	291,540

NAVIGATION A VAPEUR PAR PAVILLONS.

		ENTRÉE.		SORTIE.	
		Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonnea[illegible]ux.
Anglais		181	94,012	198	115,3[illegible]35
Français		20	5,809	19	6,8[illegible]04
Portugais	de long cours..	5	4,429	5	4,1 [illegible]38
	de cabotage...	147	30,710	145	30,2[illegible]53
	TOTAUX.....	353	134,960	367	156,5[illegible]80

MOUVEMENT GÉNÉRAL

	DE LA NAVIGATION A VOILES.		DE LA NAVIGATION A VAPEUR.	
EN 1855.				
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Entrée	8,450	633,119	362	132,325
Sortie	8,666	655,273	372	151,341
TOTAUX.	17,116	1,288,392	734	283,666

NAVIGATION A VAPEUR PAR PAVILLONS.

		ENTRÉE.		SORTIE.	
		Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Anglais		187	78,622	207	102,731
Français		22	6,129	19	6,292
Américains du Nord		1	450	1	45[illegible]
Brésiliens		2	1,587	2	1,24[illegible]
Portugais	de long cours..	12	11,871	9	7,9[illegible]
	de cabotage...	138	33,666	134	32,7[illegible]
	TOTAUX.....	362	132,325	372	151,[illegible]

Les bateaux à vapeur ont touché, en 1855, à Lisbonne, Porto, Funchal, Horta, Sétubal, Faro, Lagos, Olhão, Portimão et S. Antonio. Les services français ne concernent que Lisbonne; ceux des Anglais se partagent entre Lisbonne, Funchal, Porto et Sétubal.

Une douzaine d'entreprises de bateaux à vapeur, tant nationales qu'étrangères, concourent à l'entretien des communications maritimes entre les différentes parties du royaume et le reste du monde. Un essai fait par le Portugal en 1853, pour établir, sous son propre pavillon, un service de paquebots à vapeur transatlantiques, ne réussit pas. La compagnie luso-brésilienne, après avoir fait marcher pendant quelques années, avec peu de succès, deux pyroscaphes, sur la ligne de Lisbonne à Rio-Janeiro, se vit obligée de liquider en 1858. Depuis le mois d'octobre 1859 cependant, une nouvelle entreprise, celle de la compagnie royale anglo-luso-brésilienne, a recommencé le même service, sous le même pavillon; elle se propose d'effectuer mensuellement un voyage entre le port gallois de Milford-Haven et la capitale du Brésil, avec escale à Lisbonne et à l'île de Saint-Vincent (cap Verd) d'une part, ainsi qu'à Bahia et à Fernambouc de l'autre côté de l'Océan; mais on doute encore qu'elle puisse soutenir longtemps la redoutable concurrence des paquebots de la malle britannique. En général il résulte des expériences faites jusqu'à présent, dans cette contrée, que la navigation à vapeur nationale n'y a encore trouvé sur mer un emploi profitable que dans des services de cabotage.

Le plus important de ces derniers est celui de l'*Empresa Portuense*, qui fait depuis 1855, plusieurs fois par mois, le voyage d'aller et retour entre Lisbonne et Porto. La durée du trajet est ordinairement de 20 heures. Des bateaux à vapeur ont été également employés à desservir les communications de Lisbonne avec Sétubal et les ports des Algarves. En 1856, on s'occupa d'organiser des services réguliers entre la capitale, les Algarves, les Açores et les colonies portugaises de la côte occidentale d'Afrique. Une forte

subvention fut accordée par l'État à cette entreprise, qui devait, espérait-on, contribuer au développement de la colonie d'Angola, et pour laquelle des pyroscaphes furent achetés en Angleterre; mais ils n'ont marché qu'entre la capitale et les Algarves, et la combinaison première échoua. Cependant les états de la navigation du port de Lisbonne mentionnent 157 voyages effectués dans le cours de 1857 par les bateaux à vapeur du cabotage portugais sur cette ligne côtière, tant que sur celle de Porto. La somme totale des encouragements pécuniaires assurés par l'État aux entreprises de navigation à vapeur, sur le budget dressé pour 1859-60, s'élevait pour les lignes maritimes à 109 contos, dont l'emploi devait se répartir ainsi : 9,600,000 reis pour le service entre Lisbonne et les ports des Algarves, avec escale à Sinès; 11,400,000 reis pour le service entre la capitale et les Açores; 58 contos enfin, à titre de subvention annuelle, plus une subvention extraordinaire de 30 contos, pour l'établissement régulier de communications à vapeur entre la même capitale et les possessions portugaises de la côte occidentale d'Afrique. Le monopole exclusif de la ligne des Açores a été concédé en 1856 pour douze ans. Quant au traité passé par le gouvernement, pour celle des Algarves, avec l'*Uniâo* de Lisbonne, il a été dernièrement résilié, et l'entreprise remise en licitation. La même compagnie s'est chargée de la navigation aux Açores et à la côte d'Afrique; elle disposait naguère de deux grands bateaux à vapeur de 1,200 tonneaux et de la force de 100 à 120 chevaux, et de trois bateaux moindres, dont la jauge variait de 150 à 900 tonneaux et la force de 40 à 150 chevaux. Un contrat pareil a été passé, le 23 décembre 1858, avec un entrepreneur français, M. Bernex-Philippon, pour l'établissement d'une ligne subventionnée entre Lisbonne et Madère, avec un service de dix-huit voyages d'aller et retour à effectuer par année (1).

(1) La subvention figure pour 5,850,000 reis sur le budget concernant l'année financière 1860-61, qui vient également d'être publié.

En général ce n'est pas faute de tentatives et de projets que le Portugal manque encore de services à vapeur, fonctionnant avec une régularité satisfaisante pour les intérêts maritimes et commerciaux du pays; c'est plutôt faute de capitaux que la plupart des entreprises de cette nature, trop faiblement organisées, par suite de l'insuffisance de leurs moyens, ont échoué, ou du moins ne répondent encore que très-imparfaitement à leur but.

Ce sont des services étrangers, et en particulier les steamers anglais, qui ont pris le rôle le plus important et le plus actif dans les communications à vapeur du Portugal et des îles adjacentes avec les pays d'outre-mer. Les paquebots de la compagnie *Péninsulaire et Orientale*, partis de Southampton, se rendaient autrefois de Lisbonne à Gibraltar, en touchant à Cadix; mais depuis, Lisbonne est devenue leur tête de ligne, la compagnie ayant établi un service direct accéléré entre Southampton, Cadix et Gibraltar. Il en résulte qu'aujourd'hui les paquebots de la ligne qui s'arrête en Portugal et touche également à Porto, partent simultanément les 7, 17 et 27 de chaque mois de Lisbonne pour Southampton, et de Southampton pour Lisbonne. Des bateaux mixtes desservent en outre une ligne de Liverpool et et une autre de Glasgow à Lisbonne. Le principal service transatlantique, également anglais, est celui de la *Royal mail steam packet company*, dont les paquebots viennent aussi mensuellement d'Angleterre à Lisbonne, d'où ils poursuivent leur course par Madère, Ténériffe, l'une des Canaries, et l'île de Saint-Vincent, jusqu'aux ports du Brésil. La durée des trajets de Southampton est de 4 jours pour Lisbonne, de 6 pour Funchal, de 17 pour Fernambouc, de 19 pour Bahia et de 23 pour Rio-Janeiro. Les bateaux à vapeur qui, depuis 1854, naviguaient sous pavillon de Hambourg, entre cette ville, Anvers et Rio-Janeiro, en touchant d'abord à Lisbonne, ont cessé de paraître dans ce port; mais il sert encore de relâche à un service hollandais, qui s'étend d'Amsterdam à Gênes, par Gibraltar et Marseille.

Plusieurs compagnies françaises prennent également une part de plus en plus importante à l'intercourse avec le Portugal. Sur nos états de douane, la navigation à vapeur avec cette contrée, figurait en 1858 pour 40 bâtiments (ou 7,531 tonneaux) à l'entrée et pour 39 à la sortie de nos ports; elle s'effectue entièrement sous pavillon français, et son activité a doublé depuis 1854. La majeure partie de ce mouvement revient à la compagnie des bateaux à vapeur fluviaux et maritimes de Nantes, qui dessert la ligne de l'ouest et du midi de la péninsule et dont les paquebots font chaque mois, avec régularité, trois voyages d'aller et retour entre Saint-Nazaire, Vigo, Lisbonne, Cadix, Gibraltar et Malaga. Dans le service à vapeur de Rouen à Lisbonne, qui s'étendait jusqu'en Algérie, des bâtiments à voiles ont été récemment substitués aux pyroscaphes; il ne peut donc plus compter ici. Nous n'avons de même à mentionner que pour mémoire les lignes françaises que l'on a essayé d'établir du Havre, de Bordeaux et de Marseille à Rio-Janeiro, avec escale à Lisbonne, ces projets paraissant aujourd'hui abandonnés. Si nous sommes entré dans quelques détails sur les itinéraires de services dont la marche est sujette à des modifications continuelles, ce n'est, on le comprend, que pour donner une idée plus précise et plus complète des éléments, nationaux et étrangers, qui concourent au développement des communications à vapeur entre le Portugal et les autres pays.

§ 5.

Le régime des lois concernant la navigation se lie trop étroitement à celui du commerce en général pour constituer un sujet à part. Nous en renvoyons donc l'examen au chapitre suivant, après les considérations nécessaires pour bien déterminer l'intérêt dominant de la question.

Le Portugal est naturellement un pays maritime. Son commerce de terre avec l'Espagne, quoique susceptible d'un bien plus grand développement, n'aura jamais, vu l'ana-

logic qui existe entre le territoire, le climat et les productions des deux pays, qu'une importance secondaire relativement au commerce de ses ports. La voie de mer est la seule par laquelle il puisse, dans son isolement du reste de l'Europe continentale, tendre efficacement à l'extension de son trafic avec les autres nations et assurer l'écoulement des richesses de son sol. Mais, pour cela, il faudrait qu'il s'appliquât très-sérieusement à l'amélioration préalable de ses ports ensablés et à la restauration de sa marine marchande (1). Les travaux à exécuter aux barres du littoral, pour en faciliter l'accès et y ranimer davantage la grande navigation, ne sont pas moins urgents que l'achèvement des routes et des autres voies de communication indispensables pour vivifier le commerce à l'intérieur. Mais, ces premières conditions remplies, tout porte à croire que le Portugal retrouverait bientôt, dans son sein, tous les éléments d'une florissante industrie maritime. Il ne s'agirait que d'y remettre en exploitation des ressources naturelles aujourd'hui négligées et d'en bien diriger l'emploi vers ce but. Ce ne sont pas les bois de construction qui lui manquent. Les forêts de l'Estrémadure en ont jadis fourni et en offrent encore d'excellents. N'est-ce pas dans le port de Lisbonne qu'avait été construite en majeure partie la fameuse Armada de Philippe II? Jusqu'à la fin du XVIe siècle les chantiers de cette ville déployaient une activité qui n'était surpassée

(1) L'infériorité de celle-ci, pour l'effectif, dont nous avons fait connaître plus haut les chiffres, est frappante même par rapport à l'Espagne, qui possédait, dès 1852, 4,454 navires de mer (dont 23 à vapeur) jaugeant 244,854 tonneaux, plus 13,421 barques d'une jauge totale de 50,013 tonneaux, affectées à la pêche et au service des ports, avec un personnel de 75,552 marins de toutes classes, et avait en outre 139 navires en construction, au commencement de l'année. — Notre propre marine marchande, à la fin de 1858, se composait de 15,187 bâtiments d'une capacité totale de 1,049,844 tonneaux, y compris 324 bateaux à vapeur jaugeant 66,587 tonneaux, mais sans compter le matériel de la pêche côtière, représenté par 7,241 bateaux et 52,054 tonneaux.

qu'à Amsterdam. Dans sa nombreuse population de pêcheurs, le Portugal pourrait aisément se ménager une pépinière de bons matelots. Est-il besoin d'ajouter que, pour la promptitude et la facilité des relations avec l'Amérique du Sud, la situation géographique du pays, quand il sera entré en communauté avec toute la péninsule par les chemins de fer, pourra lui valoir de nouveau d'incomparables avantages. Malheureusement le particularisme provincial, qui a trop longtemps dominé dans les cortès, s'est plu à frapper de droits de toute nature, dans les ports du royaume, non-seulement les navires étrangers, mais ceux du pays même. On ne s'y doute pas de tout le préjudice causé par ces vues de fiscalité étroites aux armements de la marine nationale, qu'elles contribuent à retenir dans son état de langueur. Or, quoique l'on puisse faire pour relever la condition matérielle du Portugal, il ne retrouvera la prospérité dans l'avenir et ne refleurira qu'autant que l'on aura su également y rendre la vie à la navigation.

CHAPITRE XVII.

COMMERCE ET RÉGIME COMMERCIAL.

§ 1.

Avant de montrer ce qu'est aujourd'hui le commerce portugais, redisons ce qu'il a été; distinguons les phases de sa prospérité et de son déclin, et caractérisons les principaux changements survenus dans ses rapports et dans son régime. Voyons une dernière fois comment la fortune commerciale du pays, dans ses beaux jours, trop exclusivement déterminée par le rapide essor de sa puissance maritime et coloniale, s'évanouit avec celle-ci, faute de la base d'une agriculture et d'une industrie suffisantes.

Outre la gloire de leurs brillantes découvertes de la fin du XVe siècle, les Portugais recueillirent les premiers tout le profit des relations directes, nouvellement établies par eux, avec la Guinée, la côte orientale d'Afrique, l'Arabie, la Perse et les Grande-Indes. Le principe qu'ils appliquèrent à l'exploitation de ce riche commerce, fut le monopole de la mère-patrie, c'est-à-dire au fond le même qu'adoptèrent aussi les autres nations qui les ont supplantés depuis sur ce terrain, sauf une différence essentielle. Tandis que la Hollande, l'Angleterre, la France, le Danemark, concédèrent à des compagnies privilégiées le trafic des Indes-Orientales, le Portugal y avait admis tous ses nationaux indistinctement, mais à l'exclusion de tout étranger (1), et il l'avait placé tout entier sous la direction et entre les

(1) Les Espagnols, après la réunion des deux couronnes sur la tête de Philippe II, en demeurèrent également exclus.

mains du gouvernement. L'État ayant eu l'initiative des voyages de découverte et en ayant supporté tous les frais pendant un demi-siècle, on trouvait naturel qu'il cherchât aussi à recueillir le fruit de ses entreprises, longtemps si hasardeuses. D'ailleurs, le commerce de l'Inde, ne pouvant se faire, dans l'origine, que les armes à la main, se montrait si plein de risques et de périls, que l'on n'aurait pas facilement trouvé des particuliers ni même des compagnies disposés à courir les chances d'un pareil début, pour leur propre compte.

Les flottes, appartenant à l'État, au moyen desquelles il s'opérait primitivement, avaient un double caractère, militaire et marchand à la fois. C'étaient les galions et les caravelles, auxquels on substitua plus tard les caraques, bâtiments de transport d'une capacité supérieure, jaugeant jusqu'à 2,000 tonneaux. Ces bâtiments faisaient le voyage d'aller et de retour sous escorte, et périodiquement. Il était permis aux négociants d'y charger des marchandises, en payant une taxe de 30 pour 100 de la valeur, et leurs opérations pouvaient embrasser tous les produits, excepté le poivre et parfois aussi d'autres épices, dont la couronne s'attribuait le monopole. A ces importantes restrictions près, la liberté de faire directement le commerce entre la métropole et l'Inde existait pour tous les sujets portugais; mais, aux Indes mêmes, le commerce intermédiaire, particulièrement avec le riche entrepôt d'Ormus, Mozambique, Malacca, la Chine et le Japon, était en majeure partie réservé à la couronne; les particuliers n'arrivaient à y participer que par faveur spéciale ou indirectement, à des conditions plus ou moins onéreuses ou arbitraires. Durant tout le XVIe siècle le Portugal eut ainsi le monopole du commerce de l'Asie, et Lisbonne en fut l'unique entrepôt. Adonnés presque exclusivement aux opérations de ce commerce lointain, qu'ils exploitaient sans concurrence, les Portugais naviguèrent de moins en moins dans les mers européennes. Tous les peuples du Nord et du Midi, les Hollandais, les

Anglais et les Anséates, comme les Italiens et les Espagnols, se donnaient rendez-vous dans le port de Lisbonne, où ils achetaient les marchandises de l'Inde de première main, cette place étant la seule où l'importation et la réexportation en fussent permises. La *Casa da India* y avait la haute direction de tout le commerce de l'Asie. Même la réunion avec l'Espagne ne changea rien à cette marche, Philippe II ayant expressément laissé au Portugal le monopole de ce trafic. Malheureusement la facilité du gain, réalisé dans les conditions exceptionnelles et passagères qui avaient déterminé une aussi brillante et rapide fortune, en attirant tout vers la navigation, les entreprises coloniales et le commerce d'outre-mer, fit négliger de plus en plus l'agriculture, l'industrie et le commerce intérieur du pays et y répandit de bonne heure le dégoût du travail. Le Portugal devint ainsi tributaire de l'étranger pour tous les produits que la fertilité naturelle de son sol et le monopole du commerce de l'Inde ne lui offraient pas spontanément en quelque sorte. Son commerce extérieur prit, dès l'époque où il faisait affluer le plus de richesses dans la métropole, un caractère de passivité qui rendait la décadence imminente. Elle s'acheva par la ruine de la marine portugaise sous le joug espagnol. Le fameux décret de Philippe II qui ferma en 1594 aux Hollandais le port de Lisbonne, valut précisément à ceux-ci la domination et la prépondérance commerciale dans l'Inde, où il les attira forcément, sous l'influence d'un double motif d'intérêt propre et de vengeance. Toutes les ressources publiques du Portugal ayant été confisquées au profit de ses nouveaux maîtres, ses forces de terre et de mer, dénationalisées et incorporées à celles de l'Espagne, se trouvèrent réduites à l'impuissance de protéger les intérêts commerciaux de leur propre patrie; les deux tiers de sa flotte périrent au service de ses dominateurs, et les colonies portugaises, que l'esprit de jalousie de ces derniers trouvait un secret plaisir à abandonner à elles-mêmes, devinrent la proie d'un ennemi victorieux. Lorsqu'en 1640

le Portugal recouvra son indépendance, la domination des Hollandais aux Indes-Orientales était un fait accompli ; des vastes possessions qu'il y avait, il ne lui restait que les établissements déchus de Goa, de Diu et de Macao, dont tout le commerce n'occupait plus que trois navires. Le Brésil, qu'il parvint, en 1654, à se faire restituer par les Hollandais, avec ses établissements de Guinée, auxquels la traite des nègres, qui facilita les progrès de la colonisation dans l'Amérique du Sud, avait fait attacher depuis 1530 une certaine importance, allait former l'unique base de son commerce d'outre-mer. Etant la seule colonie d'avenir que les Portugais eussent sauvé de leur vaste domination, cette contrée devint l'objet d'une sollicitude particulière pour le gouvernement métropolitain. L'administration qu'il y fonda ne manquait ni d'activité, ni d'intelligence. Elle comprit les intérêts du pays, qui ne tarda pas à révéler d'immenses ressources. La canne à sucre y avait été introduite de Madère ; on en multiplia les plantations sur le littoral et, dès le commencement du XVIIIe siècle, l'importation du sucre à Lisbonne atteignait 32 millions de livres ; la colonie y joignait du tabac, du cacao, du coton, de l'indigo, des peaux brutes et des bois de teinture ; quant à la culture du café, elle n'y était pas encore connue. En échange de ses produits, le Brésil recevait des esclaves, de la farine, du vin, des spiritueux, du sel et surtout des objets manufacturés, objets dont le système colonial interdisait la fabrication aux colonies. De la part du gouvernement portugais, l'adoption de ce système, qui dominait alors dans tous les établissements européens du Nouveau-Monde, fut une faute, mais non la seule qu'il commit, par imitation ; car, au lieu de permettre le commerce du Brésil à tous les Portugais, sous le contrôle, fût-ce même avec la participation de l'État, Jean IV le remit dès 1648, à titre exclusif, entre les mains d'une junte ou société, formée sur le modèle de la compagnie hollandaise des Indes-Occidentales, et qui fut remplacée un siècle plus tard, comme nous le verrons plus loin, par deux

nouvelles compagnies, investies de priviléges exorbitants. On ne vit pas que la raison plausible qui avait déterminé ailleurs l'adoption du système colonial, la considération de l'avantage d'un approvisionnement exclusif des colonies par les fabriques de la métropole, n'existait guère pour le Portugal, déjà presque généralement obligé de recourir lui-même, à défaut d'une industrie propre, aux manufactures de l'étranger, pour suppléer à ses besoins. Sa méprise ne pouvait ainsi que lui faire encourir une double perte, atténuée seulement par la contrebande, triste correctif d'un régime qui la favorisait du reste singulièrement, dans la colonie non moins que dans la métropole.

La découverte des mines d'or et de diamants du Brésil, en 1698 et en 1725, bien qu'elle devînt, pour le gouvernement comme pour les entrepreneurs, une source de revenus considérables, ne fit qu'empirer le mal, en ramenant les illusions du passé. L'extraction de l'or était permise à tous les particuliers ; mais la couronne se réserva le cinquième du produit net. Raynal, en prenant ces perceptions pour base de son calcul, n'évaluait, il est vrai, les envois d'or à la métropole qu'à 45 millions de francs par an, ce qui serait beaucoup moins que la production actuelle des mines de la Californie ou de l'Australie. Mais, comme de fortes sommes parvenaient, sans nul doute, à se dérober au contrôle, celle du Brésil aussi, vers le milieu du siècle dernier surtout, où elle atteignit son maximum, paraît avoir été réellement bien supérieure au chiffre indiqué. Quant aux mines de diamants, l'exploitation en fut concédée exclusivement à une compagnie, sous l'obligation de payer au gouvernement 1,500 francs pour chaque esclave qu'elle emploierait, et de lui vendre tous les diamants, l'État se réservant le monopole de ce commerce, qui fut interdit aux particuliers sous peine de mort. La somme que lui comptait chaque année un seul adjudicataire de la vente fut longtemps de 12 millions et demi de francs. Encore, ce qui est bien caractéristique, ces diamants, qui arrivaient bruts en Portugal, étaient-ils

taillés et polis, non dans le pays même, mais en Angleterre et dans les Pays-Bas, où Amsterdam surtout se fit une spécialité de ce travail. Cet accroissement accidentel des revenus de l'État ne faisait donc, en définitive, que contribuer à l'appauvrissement général d'un pays dépourvu de toute industrie, en y favorisant l'oisiveté d'une classe nombreuse, dont l'unique ambition était de vivre aux dépens du trésor; et le bas peuple, de son côté, prit l'habitude de se reposer de plus en plus sur les aumônes des couvents, pour ses moyens d'existence.

Par suite de cet engourdissement, le Portugal, si l'on excepte les produits coloniaux qu'il recevait du Brésil, n'eut bientôt plus à offrir au commerce étranger, en fait d'articles importants, que des vins et du sel; encore ces vins ne trouvaient-ils, en Europe, d'autre débouché que l'Angleterre. Une seule branche de manufacture, la fabrication des lainages, s'était, comme nous l'avons dit, p. 267, établie dans le pays, et commençait à y prospérer, quand, en 1703, le traité de Méthuen mit, en l'étouffant, le comble aux misères déjà patentes de la dépendance économique du Portugal, qu'il asservit pour longtemps au monopole du commerce britannique. Les avantages de ce traité, réciproques en apparence, n'existaient en réalité que pour l'une des parties. L'Angleterre, qui obtenait une faveur équivalente à un privilége exclusif pour le débit de ses produits fabriqués sur le marché portugais, où la prohibition à l'égard de ceux des autres pays était maintenue, n'avait pas d'industrie viticole à perdre; elle ne risquait donc absolument rien, en admettant les vins portugais à un droit d'un tiers au-dessous de celui dont elle frappait les vins français et autres; tandis que le Portugal souscrivait à la ruine d'une industrie viable et se liait entièrement les mains, vis-à-vis de son exigeante protectrice. Si, d'abord, l'Angleterre n'envoya que des tissus de laine, elle y joignit bientôt tous les autres produits de son industrie grandissante. Elle construisit des navires, pour les besoins du trafic colonial des Portugais, et

leur fournit des vivres et des munitions de guerre. L'Angleterre fit aussi la banque pour le Portugal : on prenait à Londres de l'argent à 3 ou 3 1/2 p. 100 au plus, et on le plaçait à 10 p. 100 à Lisbonne. Les importations annuelles de l'Angleterre en Portugal excédèrent d'un million de livres sterling la valeur des produits qu'elle en exportait; or, ce million devait être soldé au comptant avec l'or du Brésil, l'Angleterre ne prenant ni sucre ni tabac, mais donnant pour ces articles la préférence à ses propres colonies. Ce défaut d'équilibre déprimait le cours du change sur Lisbonne de 15 p. 100. Des maisons anglaises, établies à Lisbonne, y avaient pris la haute main dans les affaires. C'est au commerce anglais qu'appartenaient en majeure partie les flottes envoyées au Brésil et les riches cargaisons qu'elles en rapportaient. Les noms portugais ne figuraient dans ces opérations que pour la forme. On estime à 2 milliards 400 millions de francs tout l'or exporté du Brésil, dans les soixante années qui suivirent la découverte des mines. Or, il n'en circulait pas, en 1754, pour plus de 15 à 20 millions, dans le Portugal même, et l'État y devait 72 millions. On ne saurait se méprendre sur la signification de ces chiffres : « Le Portugal, selon l'expression de Scherer (1), était comme « un crible par lequel des richesses immenses passaient « sans laisser de trace. L'exportation des métaux pré- « cieux était, il est vrai, rigoureusement prohibée; mais « chaque mois deux bâtiments de guerre anglais quittaient « le port de Lisbonne; exempts de toute visite, ils empor- « taient des sommes considérables. »

Le marquis de Pombal, frappé des anomalies d'une situation aussi alarmante, comprit, dès son avénement, la nécessité d'étendre ses réformes au commerce, et d'émanciper son pays de la dépendance des Anglais. Il annula les priviléges dont ils avaient joui jusque-là, en accordant, à partir de 1765, le bénéfice du même traitement commercial aux

(1) *Histoire du Commerce*, t. II, p. 176.

autres peuples. Les armements maritimes et la navigation sous pavillon national, qu'il avait à cœur de relever, devinrent également des objets de sa sollicitude, et, tout en poussant d'un côté à l'industrie manufacturière par tous les moyens dont il pouvait disposer et avec toute l'énergie dont il était capable, il affranchit de l'autre le commerce des grains. Malheureusement sa précipitation et l'esprit de monopole dont il était imbu, compromirent là aussi le succès de son œuvre, par des mesures trop brusques et trop arbitraires, qui ne pouvaient qu'effrayer les intérêts et rétrécir dans le pays le champ de l'activité commerciale. Ainsi, outre la fameuse compagnie des vins du Douro (Voir p. 213 et 227), il autorisa, pour le commerce du Brésil, la compagnie de l'Amazone et du Para en 1755 et celle de Fernambouc en 1759, et se laissa entraîner, sur cette pente, à la concession de divers autres priviléges non moins exorbitants. Ses efforts pour se rapprocher commercialement de la France rencontrèrent un écueil sérieux; la France produisant elle-même des vins et favorisant aussi le sucre de ses propres colonies, n'était pas disposée à lui faire des concessions sur ces deux grands articles. Il parvint néanmoins à rétablir un certain équilibre entre les importations et les exportations dans le mouvement commercial avec l'Angleterre, dont les envois en Portugal atteignaient encore, au milieu du XVIIIe siècle, le quadruple de la valeur des produits qu'elle y prenait. La situation s'améliora aussi quelque peu, grâce à des relations directes plus suivies avec les pays du nord de l'Europe, dont les opérations avec Lisbonne contribuèrent à l'extension des débouchés du Brésil, et la navigation portugaise elle-même reprit quelque activité pendant la guerre de l'indépendance américaine, à la faveur de la neutralité de son pavillon.

L'occupation du Portugal par les forces anglaises conduisit aux stipulations du traité de 1810, qui replacèrent, commercialement aussi, cette contrée sous la dépendance de la Grande-Bretagne. Si la translation forcée du gouverne-

ment au Brésil, en 1808, fut un événement favorable à cette dernière contrée, en ce qu'il y prépara l'émancipation, les conséquences n'en furent que plus douloureuses pour la mère-patrie, dont toutes les relations extérieures se trouvèrent longtemps paralysées par la guerre, et qui eut finalement la mortification de voir se détacher d'elle la plus importante et la seule florissante de ses colonies. Cette séparation fut un rude coup pour le Portugal, une perte irréparable au point de vue de sa puissance politique et commerciale; son commerce néanmoins, comme nous le ferons observer vers la fin de ce chapitre, n'en souffrit pas dans la suite autant qu'on avait pu le craindre d'abord.

§ 2.

Le régime commercial qui s'était introduit dans le pays au temps de l'occupation anglaise, se maintint jusqu'à l'adoption des tarifs de 1837 et de 1841, dirigés contre le monopole que le traité de 1810 avait rendu à l'Angleterre. Voulant protéger l'industrie portugaise, on crut devoir, à cette époque, élever considérablement les droits d'importation sur les lainages et d'autres articles manufacturés, comme sur le poisson de pêche étrangère, en accordant d'autre part aux produits des colonies portugaises la faveur d'exemptions de droits. Mais, par le fait, l'élévation exagérée des droits sur les articles étrangers ne profita qu'à la contrebande, et l'on finit par reconnaître la nécessité de modifications conçues dans un sens plus libéral.

Le tarif de 1841 avait d'ailleurs aussi l'inconvénient d'être extrêmement compliqué, à force de spécifications minutieuses, et l'esprit de fiscalité y neutralisait, à beaucoup d'égards, les tendances empruntées au système protecteur. Cependant le régime d'alors ne contenait pas de prohibition autre que celle des céréales étrangères, prohibées à l'entrée

sur tous les points du continent portugais, aux termes de la loi du 14 septembre 1837, hormis le cas, mentionné page 220, où l'insuffisance constatée des récoltes peut en faire autoriser l'importation franche, actuellement permise.

Au tarif général des douanes se rattachent des lois spéciales, qui imposent, à divers titres, au commerce extérieur, des charges accessoires. Ces lois (1) concernent les taxes additionnelles frappées sous les qualifications de droits d'émoluments, etc., sur le montant des droits principaux établis par le tarif; le régime des droits différentiels, admis par un décret du 18 octobre 1841 en faveur du pavillon national, dans sa concurrence avec les tiers; celui des priviléges accordés au même pavillon pour l'importation des produits d'Asie, et spécialement de Chine (2); le régime exceptionnel de l'île de Madère, etc., etc.

Le droit d'émoluments, particulier au Portugal, forme, depuis 1837, la compensation des redevances autrefois payées directement aux employés des douanes, et sert en partie à compléter la rétribution de ce personnel. L'île de Madère enfin se trouve placée, depuis 1843, en dehors de la loi commune en matière de douanes. La situation de cette île, point de relâche et de ravitaillement habituel pour les navires de toutes les nations dans les voyages d'Europe à destination des deux Indes et de l'Amérique du Sud, ainsi que la considération de ravages causés par l'inondation et d'au

(1) Pour le texte de la plupart de ces lois, ainsi que pour le tarif de 1841, nous renvoyons à nos *Annales du commerce extérieur*, 3e série, Portugal, Legislation commerciale; et au recueil anglais de Mac Gregor : *Commercial Tariffs and Regulations of the several states of Europe and America*, 14e partie, Portugal, 1844. Le recueil le plus complet est la *Collecção official da legislação portugueza*, qui se publie à Lisbonne.

(2) Depuis, cependant, un décret du 5 août 1852, a permis l'importation du thé, sans distinction de provenance, sous quelque pavillon que ce soit.

tres fléaux, a déterminé l'origine et le maintien des mesures exceptionnelles admises en sa faveur.

Le tarif de 1841 subit dans la suite des remaniements, inspirés par des tendances plus libérales. La seule de ces révisions qui nous importe, comme ayant établi le régime actuellement encore en vigueur, à quelques récentes modifications près, est celle qui a eu pour résultat le tarif du 31 décembre 1852, réformé depuis, en quelques parties, par la loi du 5 août et le décret du 11 octobre 1854. On y a réduit, dans l'intérêt de l'industrie nationale, les droits sur le fer, l'acier et divers autres métaux, ainsi que sur le coton brut, la soie, le lin, le chanvre et les étoupes, et, pour diminuer l'appât de la contrebande, aussi sur divers articles manufacturés, tels que la papeterie, les soieries, etc.; puis sur divers objets de luxe, comme les glaces et les pianos. Pour les tissus mélangés, on décida qu'ils auraient à payer le droit établi sur les étoffes de la matière qui y prédomine, ou, lorsque le mélange se présente en parties égales, celui qui frappe les étoffes de la matière la plus imposée. La crainte de diminuer les recettes du trésor, empêcha de toucher au régime des denrées coloniales et de quelques autres substances alimentaires. Le produit des droits d'entrée sur les matières premières se trouva ainsi réduit de 277,486,000 reis en 1851 à 159,812,000 en 1854. Celui des droits de sortie se réduisit en même temps de 360,616,000 reis à 156,103,000, par suite de l'abaissement général de ces droits, sous réserve du régime particulier concernant les vins de Porto (Voir page 230).

Une nouvelle édition officielle de ce tarif a paru en 1857 sous le titre de *Pauta geral das Alfandegas de Portugal e Ilhas Adjacentes*. Nous en relèverons par extrait, dans l'annexe n° 9, les dispositions principales, avec les modifications qui y ont eu lieu depuis, en y joignant les explications nécessaires et quelques autres renseignements d'utilité pratique. Ici bornons-nous à préciser, comme règle générale, qu'indépendamment des droits fixés par le tarif, de 3 p. 100

d'émoluments et d'un droit additionnel de 7 pour 100, perçu de même à titre d'émoluments, les marchandises liquidées en douane paient encore 5 pour 100 en sus, par suite d'une loi du 12 décembre 1844, qui augmenta presque tous les impôts dans la même proportion; plus un autre droit additionnel de 3 p. 100, établi par une loi du 14 août 1858, en garantie d'un emprunt applicable aux travaux publics. En outre, l'impôt créé en 1848 pour l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne, charge aussi les perceptions des douanes d'un droit supplémentaire, dont le taux a été élevé pour celles-ci de 10 à 12 p. 100 (25 avril 1857).

Le tarif des droits d'importation présente une nomenclature de 927 articles, répartis entre 19 classes de marchandises. Les droits dont il grève les matières premières sont assez modiques ; mais les autres droits fiscaux qu'il comprend ont le défaut d'être très-onéreux pour la plupart, et, parmi les droits protecteurs, il en est d'exorbitants, comme le droit sur les fers ouvrés, par exemple, qui équivaut à 100 pour 100.

Les droits du tarif d'entrée, ainsi que les droits spécifiques du tarif de sortie, qui se résume dans 13 positions, sont généralement établis au poids ou à la mesure; mais la plupart des produits portugais sont soumis à un droit général d'exportation que la loi du 14 août 1858 a porté de 1 pour 1,000 à 1/2 p. 100 de la valeur. Les marchandises importées en transit, ou consignées dans les entrepôts du royaume, ne paient à la sortie de celui-ci qu'un droit de 1/4 pour cent de la valeur, sans aucune distinction de pavillon, tandis que les mêmes articles importés à l'acquittée peuvent être réexportés en pleine franchise.

La législation commerciale du Portugal a un caractère moins restrictif, en apparence du moins, que celle qui régit longtemps l'Espagne. Pour un pays presque entièrement dépourvu d'industrie, l'adoption des rigueurs de la prohibition eût été le suicide. La défense absolue de l'importation des céréales, bien qu'elle subsiste encore en droit, a été condamnée

par le fait en Portugal, dans les dernières années, sous l'influence de nécessités impérieuses; celle des livres imprimés en contrefaçon se justifie par d'excellentes raisons de morale et ne saurait être attaquée dans son principe. Cependant, l'appréciation du régime douanier seul, ne peut prétendre à une importance décisive pour le jugement de l'état d'une question compliquée des défauts d'une administration mal ordonnée, sous une foule de rapports, ainsi que de l'accompagnement d'une multitude d'autres charges fiscales, qui pèsent sur le commerce et en compriment l'essor. Tels sont, notamment, les droits de consommation qui frappent nombre de produits du pays, sur lesquels on laissa subsister longtemps, à l'octroi de Lisbonne, des perceptions de taxes plus élevées que les droits sur les produits semblables importés d'Angleterre ou du Brésil. Nous nous abstiendrons, toutefois, de nous étendre ici sur les anomalies que présente le régime financier du Portugal, sujet du chapitre suivant, où nous aurons à traiter de l'ensemble du système des impôts de cette contrée. On a pu, d'ailleurs, en Portugal aussi, se convaincre par l'expérience que des droits exagérés ne servent qu'à favoriser la contrebande au détriment du trésor, et que l'énormité de la protection accordée par le tarif à diverses industries, n'a pas eu pour résultat d'imprimer à celles-ci une bien grande vitalité et un développement satisfaisant, au point de vue des intérêts de la consommation, ni même à celui de l'intérêt manufacturier bien entendu; aussi paraissait-on disposé, depuis 1858, à rentrer dans la voie de nouvelles réductions; des commissions spéciales, instituées dans ce but, ont été chargées de procéder à la révision du tarif et de formuler des propositions à ce sujet; en 1859, il a été de nouveau question de saisir les chambres portugaises de la réforme du tarif général des douanes, ainsi que d'un projet de loi spécial, pour établir un droit d'entrée fixe sur les grains, les farines et leurs dérivés, en vue de remédier aux inconvénients des mesures de franchise provisoires et aux incertitudes, nuisibles à la régularité de l'approvisionnement, qui

planent sur le commerce des céréales, sous le régime actuel. Mais, soit que l'on ait craint de porter atteinte au revenu, soit que l'on ne se crût pas suffisamment éclairé sur tous les points de la question, celle-ci a subi plusieurs ajournements qui ont tout laissé dans le *statu quo* jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne le régime spécial de la navigation, les faveurs réservées au pavillon national consistent, d'après ce qui a déjà été dit, dans la jouissance exclusive des profits du cabotage et de la navigation coloniale, dans le privilége d'importer pour la consommation portugaise, en franchise de droits, les produits d'Asie, à quelques exceptions près, enfin et surtout dans l'exemption du droit différentiel de 20 p. 100 que les navires tiers, important des produits étrangers qui ne proviennent pas de leur propre patrie, sont obligés d'acquitter pour ces marchandises, en sus du droit général, même dans les cas où il existe des traités spéciaux, basés sur le principe de la réciprocité, entre les pays auxquels ils appartiennent respectivement et le Portugal.

En revanche, les navires des puissances qui ont de pareilles conventions avec ce pays y sont assimilés, à tous les autres égards, au pavillon national, et n'y paient, comme celui-ci, que la moitié des droits de navigation, de port et de tonnage, affectant la coque du navire (1).

Le gouvernement portugais a conclu, dans les vingt dernières années, un grand nombre de traités de commerce et de navigation : avec l'Angleterre, le 3 juillet 1842; avec la France, le 9 mars 1853; avec les États-Unis, dès le 26 août 1840; avec la Russie, le 28 février 1851, traité qui assimile, dans l'intercourse, aux ports russes, les ports prussiens de la Vistule et du Niémen, en considération de l'origine de ces fleuves et de l'intérêt qu'ils ont pour le commerce de la Pologne et des gouvernements occidentaux de l'empire, et de même avec la Prusse, dès le 20 février 1844. Il existe, en outre, des traités semblables ou de simples conventions,

(1) Pour le régime de ces droits, voir aussi l'annexe n° 9.

relatives à l'établissement de la réciprocité, pour les droits de navigation proprement dits, entre le Portugal et beaucoup d'autres pays, tels que notamment les villes Anséatiques (25 juin 1849), le Hanovre, Oldenbourg, le Mecklembourg et divers autres petits États d'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Norvége; la Belgique, l'Espagne, les États-Sardes (17 décembre 1850), les États-Romains, la Turquie (20 mars 1843) et la Grèce; et, dans l'Amérique du Sud, le Brésil (18-19 mai 1848) et la République Argentine (9 août 1852) (1).

Le plus important de ces traités, celui de l'Angleterre avec le Portugal, primitivement conclu pour une période de dix ans, a été tacitement maintenu en 1852 aux termes des conventions, mais sous réserve, pour chacune des deux parties contractantes, de la faculté de le dénoncer à un an de date. Il est fondé sur le principe de la réciprocité, qui assure aux Anglais en Portugal une entière liberté de trafic dans les limites des faveurs, des priviléges et des monopoles déjà antérieurement acquis dans ce pays au pavillon national, aux compagnies existantes et à l'État, réserves pour l'intelligence desquelles nous nous bornons à renvoyer aux explications déjà précédemment données. Sous tous les autres rapports, les sujets et les navires anglais sont, à charge de réciprocité, complètement assimilés, pour le traitement, aux nationaux mêmes, dans la métropole ainsi que dans les colonies portugaises. De son côté, l'Angleterre a dû renoncer à l'exercice des priviléges de juridiction dont les sujets britanniques jouissaient auparavant en Portugal (Voir p. 189). Un droit de préemption, moyennant la bonification de 10 p. 100 en sus, a été reconnu de part et d'autre à l'administration des douanes, comme moyen de neutraliser la fraude, dans les déclarations de la valeur des marchandises.

Le traité avec la France, entré en vigueur le 25 janvier

(1) Voir, pour le double texte de ces traités, la collection de José Ferreira Borges de Castro, en 8 volumes, publiés à Lisbonne, le dernier en 1858.

1854, est, de toutes ces conventions, celle dont les stipulations de réciprocité se trouvent établies sur la base la plus large, le gouvernement impérial ayant consenti, par un décret du 6 avril 1854, à déroger, en faveur du pavillon portugais, à la règle des droits différentiels, et affranchi ce pavillon, dans l'intercourse directe, de la surtaxe de navigation à laquelle il était auparavant soumis dans nos ports. Ce traité, valable pour six ans, est conçu de manière à conserver son effet même ultérieurement, sous la clause résolutoire d'une dénonciation à signifier une année d'avance. Il détermine la position et les attributions respectives des agents consulaires des deux pays, et assure aux Français en Portugal, de même qu'aux Portugais en France, le traitement de la nation la plus favorisée, en tout ce qui concerne les relations de la vie civile, le commerce, la navigation et l'industrie (1). Il y a des consulats français à Lisbonne et à Porto. Dans les autres ports du royaume et des îles, les fonctions d'agents consulaires pour la France sont généralement déléguées à des négociants portugais.

Le cadre des douanes portugaises, dont l'organisation date de 1833, comprend actuellement, d'après le budget de 1860/61, 26 douanes maritimes, dont 18 sur le continent et 8 dans les îles adjacentes (2). Les deux grandes douanes de Lisbonne et de Porto sont de beaucoup les plus importantes. Sur la frontière de terre on compte, en outre, 30 bureaux de douane des *ports secs*, parmi lesquels Almeida, Bragance, Campo-Maior, Castello-Branco, Chaves, Elvas, Miranda, Portalègre, Valença, Villa-Viçosa, etc., doivent être nommés comme les principaux.

(1) Ce traité, le décret du 6 avril 1854 et les instructions relatives à son exécution en France, sont reproduits dans le recueil des *Annales du Commerce extérieur :* France, Législation commerciale, n°s 122, p. 7 et 124, p. 4.

(2) Aux 22 déjà mentionnées, p. 308 et 309, sont venues s'ajouter celles des îles de Flores, de Saint-George, de Graciosa et de Sainte-Marie (Açores).

§ 3.

A la législation commerciale se rattachent aussi les lois qui déterminent les bases du régime des mesures, poids et monnaies. Pendant longtemps, la force d'usages qui ne se fondaient sur aucun principe rationnel avait entretenu, en Portugal, les inégalités les plus choquantes et la plus fâcheuse confusion dans cette matière. Les différences considérables et nombreuses qui existaient, pour les poids et mesures surtout, entre toutes les parties du royaume et ses dépendances, de province à province et de ville à ville, jetaient une foule d'incertitudes dans les transactions. On avait, il est vrai, songé plusieurs fois à y remédier par l'adoption d'un système uniforme; toutefois ce n'est que depuis 1840 que l'on parvint à introduire une certaine régularité dans le régime dont il s'agit, par des évaluations légales établies sur la base fixe du système métrique. Ce fut le prélude à une réforme plus décisive, la substitution intégrale des poids et mesures de France aux poids et mesures du pays même, décrétée le 13 décembre 1852. Un délai de dix ans ayant été réservé pour l'accomplissement, l'emploi légal des mesures anciennes ne devait cesser et l'application générale et exclusive de l'uniformité du système métrique ne commencer qu'à la fin de 1862; mais, depuis, le gouvernement a rapproché le terme en ordonnant, par un décret du 20 juin 1859, l'introduction immédiate de l'usage du mètre dans la capitale, à partir du 1er janvier, et dans les provinces du royaume, ainsi que dans les îles, à dater du 1er mars 1860. La réforme peut donc être aujourd'hui comptée parmi les réalités effectives. Une somme de 26,449,000 reis est allouée, en partie à cet effet, pour le service de 1860-61, à la commission centrale des poids et mesures, qui fonctionne auprès du ministère du commerce et des travaux publics.

Il est douteux cependant, vu la ténacité de la routine, que le système nouveau, malgré ses avantages, parvienne de sitôt

à triompher entièrement, dans la pratique, de l'usage qui s'est maintenu jusqu'à présent. Il paraît donc indispensable, pour le besoin des circonstances actuelles comme pour l'intelligence du passé, de faire également connaître les poids et mesures que les unités métriques doivent aujourd'hui remplacer, et, comme cet exposé, trop minutieux de sa nature, cadrerait mal avec la rapidité des autres aperçus de ce chapitre, nous le comprendrons, avec les évaluations précises, les observations et les autres détails qu'il comporte, dans une notice spéciale, qui formera l'objet de l'annexe n° 10, en y rattachant les monnaies, poids et mesures usités dans les possessions d'outre-mer.

Devant traiter, dans la même notice, des monnaies, dont la fabrication et le contrôle appartiennent du reste au ministère des finances, nous pouvons nous borner à constater ici que l'unité monétaire légale, base de la monnaie de compte en usage dans la partie continentale du royaume, est le réal portugais (au pluriel reis) de 0 fr. 00625. Les comptes se tiennent en milreis (1,000 reis) et en contos (millions de reis). Le milreis se subdivise en 10 testons de 100 reis. D'après une évaluation déduite du pair conventionnel du change entre Lisbonne et Paris, fixé depuis une époque très-ancienne, 160 reis formeraient l'équivalent d'un franc ; mais il ne faut pas perdre de vue que le change varie.

En 1857, par exemple, le cours des changes, sur la place de Lisbonne, a présenté les variations suivantes :

Pour Paris,	à 100 jours de date,	de 538 à 515 reis pour 3 francs.		
— Londres à 90	—	— de 52 3/8 à 54 d. st. pour 1000 reis.		
— Amsterdam à 3 mois	—	de 41 à 43 1/2 d. de gros.	}	p. 400 reis.
— Hambourg	—	— de 46 1/2 à 49 —	}	
— Gênes	—	— de 535 à 514 reis pour 3 livres.		

D'après la cote de Paris, insérée au *Moniteur*, le cours s'établissait généralement, dans les premiers mois de 1860, à environ 5 fr. 50 c. pour 1,000 reis.

Observons d'ailleurs que le papier-monnaie, émis depuis

797, et dont M. de Vasconcellos croit pouvoir encore évaluer le montant à une somme d'environ 1,665 contos, mais surtout les billets des banques, se mêlent, dans les paiements avec les espèces métalliques et quelquefois même y prédominent sur les monnaies d'or et d'argent.

§. 4.

Le Portugal possède quelques établissements de crédit importants. La première tentative de la création d'une banque publique y remonte à 1720. Cependant la ci-devant banque de Lisbonne ne fut établie qu'en 1822. Les circonstances politiques déterminèrent son insolvabilité dès 1828. La création de la banque actuelle, ou banque nationale de Portugal, date de 1846. Elle a pris la suite de l'ancienne banque ainsi que celle d'un autre établissement financier, la *Confiança nacional*, que le mauvais succès de ses opérations avec le gouvernement avait également mis à sec. Pour empêcher une liquidation désastreuse, on organisa la nouvelle banque, qui fut constituée nominalement au capital de 10,000 contos par actions de 100 milreis, provenant moitié de l'un, moitié de l'autre des deux établissements dont elle assuma les obligations. Son privilége lui fut accordé pour une période de 30 années expirant à la fin de 1876. Elle a, d'après l'*Annuaire de la Bourse et de la Banque*, le droit exclusif d'émettre des billets au porteur jusqu'à concurrence d'une somme de 5,000 contos, ainsi que celui d'ouvrir des caisses d'épargne, et elle jouit de la franchise du timbre. Ses opérations comprennent l'escompte et la négociation d'effets de commerce, suffisamment garantis par deux signatures et n'ayant pas plus de trois mois à courir, ainsi que celle des lettres de change du gouvernement, admises avec une échéance de douze mois. Elle prête sur l'or et l'argent les 4/5 de la valeur, sur les pierres précieuses les 2/3, sur les marchandises les 3/4, sur les fonds publics les 2/3, sur les actions de la banque la moitié. Ces

prêts sont accordés pour trois mois, à raison de 5 pour 100. Elle fait aussi des avances sur immeubles et reçoit des dépôts en compte-courant. La nouvelle banque a effectivement opéré l'extinction d'une forte quantité de billets de l'ancienne, ainsi que de la *Confiança*, et prêté à l'État des sommes considérables. En compensation des engagements contractés par elle et des services qu'il en attendait, le gouvernement, par une loi du 19 novembre 1846, avait établi en sa faveur une caisse d'amortissement, dotée au moyen du prélèvement de certaines sommes sur les produits des biens nationaux et de la douane de Lisbonne. De plus, un emprunt de 4,000 contos, qui comptait dans l'actif de la banque, devait être couvert avec les intérêts et amorti, moyennant un versement mensuel de 25 contos, prescrit à la compagnie adjudicataire du monopole des tabacs et du savon.

Ces arrangements ont toutefois subi d'importantes modifications dans la suite, sous l'influence des embarras du trésor. Un décret du 16 avril 1850 autorisa la réduction du capital de la banque à une somme de 8,000 contos, qui en représente encore aujourd'hui l'effectif. En 1852, le gouvernement, par un décret du 30 août, détourna le fonds d'amortissement sus-mentionné de son objet primitif, pour l'affecter aux travaux publics, sans autre dédommagement pour la banque, privée de sa plus forte garantie par cette mesure, que la réduction à moitié (1) de la somme qu'elle était tenue d'employer chaque mois à l'amortissement des anciennes banknotes; puis, s'armant d'un nouveau décret du 9 octobre de la même année, il mit aussi la main sur les 25 contos du versement mensuel de la compagnie des tabacs. Le 15 mars 1854 enfin, il conclut avec elle un nouvel arrangement, par suite duquel la banque de Portugal, renonçant tout à fait au fonds d'amortissement, a dû recevoir, en échange de ses actions sur ce fonds, des inscriptions de rente 3 p. 100 au pair, et le gouvernement s'est lui-même

(1) De 18 contos à 9.

chargé de l'amortissement des billets de l'ancienne banque, jusqu'à concurrence de 108 contos par an.

Le dividende à répartir entre les actionnaires de la banque est limité au maximum de 7 pour 100 du capital. Le cours de ses actions était dernièrement (fin mars 1860) de 550,000 reis au comptant, par titre de cinq actions. En 1858, la banque de Portugal, dont les billets circulent comme argent comptant, a escompté une valeur de 14,000 contos en lettres de change et prêté 16,700 contos sur des gages, consistant en valeurs industrielles, métaux précieux, marchandises, etc. Le dividende du second semestre fut arrêté à 18,000 reis par titre de 500,000 reis. Malgré la crise financière, cet établissement n'éleva pas son escompte au-dessus du taux de 5 pour 100 fixé par ses statuts; mais, en dehors des opérations de la banque, qui réservait ses faveurs aux maisons les plus solides, les commissions ajoutées par les banquiers à leur escompte ordinaire de 6 p. 100, firent monter celui-ci, pour le petit commerce, jusqu'à 10 et 12 p. 100, durant la crise. Ainsi, par le fait, le Portugal non plus n'a échappé au contre-coup de celle-ci.

Il existe en outre, à Porto, deux banques dites de commerce (*Commercial* et *Mercantil Portuense*), fondées en 1835 et en 1856, l'une avec 2,000, et l'autre, qui n'est qu'une succursale de la banque de Portugal, avec 1,500 contos de capital effectif.

Un autre établissement de Lisbonne, de création plus récente encore, le *Crédit mobilier portugais*, qui dut naturellement se ressentir des affaires malheureuses de son fondateur, M. Prost, a pu néanmoins, en passant en d'autres mains, continuer ses opérations, qui se balançaient, le 31 décembre 1858, par 9,346 contos au débit et au crédit. Ne pouvant songer à lutter sérieusement avec la banque de Portugal sur le terrain financier, il a dû se rabattre en partie sur des entreprises industrielles, telles que la création d'une manutention civile et d'une fabrique de produits chimiques, tout en faisant aussi l'escompte.

Il nous reste à mentionner les compagnies d'assurances. L'*Almanach de Portugal* pour 1856 en comptait 8, dont 3 dans la capitale et 4 à Porto, fondées l'une en 1835, les autres de 1846 à 1854, et réunissant ensemble un capital de 6,192 contos, ou plus de 37 millions de francs. Elles assurent presque toutes aussi contre les riques de la navigation maritime et fluviale. La principale est l'*União commercial* de Lisbonne.

§ 5.

Nous ne croyons plus avoir besoin de revenir sur le thème bien établi que la question des routes et des chemins de fer est d'un intérêt vital pour tout le commerce portugais et tout d'abord pour le commerce intérieur du pays, dont les opérations sont rendues plus incertaines qu'ailleurs et comme paralysées par le défaut de moyens de transport convenables par terre et par eau, dans les districts non maritimes surtout, qui n'ont pas, pour y suppléer, la ressource du cabotage. Or, nous n'avons, pour juger de l'importance de celui-ci, d'autre mesure que le relevé de ses transports effectifs, lesquels ont présenté, en 1855, entrée et sortie réunies, pour tout le royaume, sans distinction du mouvement particulier des relations du continent avec les îles adjacentes, un total de 8,599 navires avec 452,789 tonneaux de chargement, y compris 252 bâtiments et 62,817 tonneaux appartenant à la navigation à vapeur.

Si, des ports, nous revenons à l'intérieur, où le transport des marchandises n'est susceptible d'un contrôle partiel que sur les deux tronçons de chemins de fer existants et sur les deux plus grands fleuves du pays, Braga, Guimaraens, Coïmbre, Covilhão, Leiria, Santarem et Abrantès, ainsi que Bragance, Elvas et Portalègre, ces trois dernières places en raison de leur proximité de la frontière d'Espagne, y paraissent offrir le plus d'activité commerciale. Vu l'importance des foires ou grands marchés annuels pour

tout pays où les communications sont difficiles, il faut nommer aussi, comme les foires principales, celles de Viseu, d'Évora, de Lamego, d'Aldea-Galega et le marché de Peso da Regoa, pour les vins du Haut-Douro. A la foire la plus renommée, celle de Viseu, qui se tient en septembre, il se fait des affaires considérables en bijouterie d'or et d'argent, en draps et en bestiaux.

Le fleuve dont on a relativement tiré jusqu'à présent le plus de parti pour les transports, et qui présente la navigation la plus active, est le Tage. On a constaté, d'après M. de Minutoli, du 1er juillet 1853 au 30 juin 1854, sur la partie supérieure de son cours, en Portugal même, entre Santarem, Chamusca, Barquinha, Abrantès, Moinhos, Belver et Villa-Velha, à l'exclusion de sa partie quasi-maritime, qui est la plus animée, depuis Villafranca jusqu'à la mer, un mouvement de 7,974 embarcations avec 48,472 tonneaux, comprenant 3,889 barques avec 23,977 tonneaux en amont, et 4,085 barques avec 24,495 tonneaux en aval, sans compter les radeaux et trains de bois, d'écorce, de liége et de charbon de Belver et de Villa-Velha.

La navigation du Douro a de l'importance pour le transport des vins récoltés dans le pays riverain, et ce fleuve ne paraît pas moins favorablement situé que le Tage, pour le transit des produits d'une partie de l'Espagne. Mais, en réalité, ce transit est encore dans l'enfance sur tous les deux, et plus encore sur le Guadiana; car c'est à peine s'il atteint une valeur annuelle de 100,000 fr. D'après M. de Minutoli, le nombre des barques espagnoles qui descendent annuellement le Douro avec des céréales, des écorces, etc., ne paraît être que de 100 à 300 tout au plus, et le maximum de leurs apports de blé n'aurait guère dépassé 63,000 alqueires (1), dans les meilleures années. Les difficultés de la navigation fluviale, qui paralysent ce trafic, sont d'autant plus regrettables que la moitié du Léon, des Castilles

(1) L'alqueire est de 13 litres 8.

et de l'Estramadure espagnole, en un mot presque toute la partie supérieure des bassins de ces trois fleuves, manquant de débouchés extérieurs, ne saurait trouver, pour l'écoulement de l'excédant de ses récoltes, comme pour son approvisionnement en marchandises d'outre-mer, des voies plus courtes que le chemin du Portugal, ni des entrepôts mieux placés que Lisbonne et Porto.

Des négociations pour le règlement de la navigation du Douro avaient été cependant ouvertes, entre les gouvernements des deux pays intéressés, dès l'année 1821. Une convention signée le 31 août 1835 à Lisbonne, et suivie de la publication de tarifs spéciaux, établit le principe de l'égalité des droits pour les deux nations riveraines, dans l'usage de la navigation de ce fleuve; mais, après 1840, un nouveau règlement y apporta de graves restrictions, qui donnèrent lieu à des réclamations très-vives, de la part de la chambre de commerce de Porto surtout; malheureusement, on ne parvint à s'entendre sur aucun des projets de réforme ultérieurs, tendant à modérer les droits de transit et autres perceptions, et la question, si importante pour la prospérité des deux pays, d'un régime de libre navigation sur leurs artères fluviales du Tage et du Douro, resta en suspens, de même que celle des travaux nécessaires pour y améliorer les conditions matérielles du transport.

§ 6.

Nous avons vu plus haut que le commerce extérieur du Portugal, après avoir déjà beaucoup souffert des guerres et des agitations politiques que le pays eut à traverser depuis 1807, ne fut pas moins rudement atteint, en 1823, par la séparation définitive du Brésil.

Pour la période antérieure, des chiffres officiels, distinguant le commerce colonial, qui alors comprenait encore les opérations avec le Brésil, du commerce avec les pays

étrangers, fournissent quelques éléments de comparaison dont voici le résumé général :

MOUVEMENT COMMERCIAL

Années.		AVEC LES COLONIES. reis.	AVEC L'ÉTRANGER. reis.	TOTAUX. reis.
1796	Importation..	13,413,265,000	12,652,772,000	26,066,037,000
	Exportation..	7,527,649,000	16,013,357,000	23,541,006,000
	TOTAUX...	20,940,914,000	28,666,129,000	49,607,043,000
1806	Importation..	16,103,966,000	16,440,922,000	32,544,888,000
	Exportation..	11,314,314,000	23,255,505,000	34,569,819,000
	TOTAUX...	27,418,280,000	39,696,427,000	67.114,707,000
1819	Importation..	9,413,094,000	14,883,740,000	24,296,834,000
	Exportation..	8,156,401,000	11,291,405,000	19,447,806,000
	TOTAUX...	17,569,495,000	26,175,145,000	43,744,640,000

Outre le commerce propre au Portugal, les chiffres ci-dessus comprennent les produits étrangers et coloniaux réexportés. Le commerce colonial, envisagé à part, présente, pour les trois années, une moyenne de 13 millions de reis ou 78 millions de francs à l'importation, et de 9 millions de reis ou 54 millions de francs à l'exportation. Le Brésil figurait à lui seul pour plus des 5/6 dans la première et pour plus des 2/3 (soit plus exactement pour 11/15) dans la seconde. Aussi la perte de cette vaste et riche colonie eut-elle pour conséquence immédiate, dans le mouvement des échanges de la métropole avec les colonies, la chute de l'importation à moins du quart et celle de l'exportation au cinquième, par rapport aux moyennes indiquées.

Depuis une douzaine d'années l'administration portugaise s'est mise en devoir de faire une part au commerce extérieur dans ses statistiques. Le ministère des finances a publié ainsi, de trois en trois ans, pour 1848 et 1851, et d'année en année pour 1854 et 1855, sous le titre de *Mappas geraes do commercio de Portugal*, des états détaillés du mouvement d'entrée et de sortie des marchandises ainsi que de la navigation des ports du royaume et des îles adjacentes. Il est à regretter toutefois que ces états ne rappellent pas

les résultats des années intermédiaires, qu'ils ne soient pas tous conçus dans la même forme, et surtout que la publication s'en trouve toujours en retard de plusieurs années, circonstance qui, nous le répétons, en diminue beaucoup l'utilité pratique.

Voici, du reste, l'ensemble des résultats mis en évidence par ces documents :

Années.	IMPORTATION A L'ACQUITTÉE. reis.	EXPORTATION. reis.	RÉEXPORTATION. reis.	TOTAUX. reis.
1842.	9,826,024,000	6,580,534,000	1,486,253,000	17,892,811,000
1843.	12,314,511,000	6,948,416,000	1,882,240,000	21,145,167,000
1848.	10,805,767,000	8,543,540,000	2,780,485,000	22,129,792,000
1851.	13,749,231,000	8,228,471,000	2,463,162,000*	24,440,864,000
1854.	18,201,902,000	14,164,038,000	2,381,140,000	34,747,080,000
1855.	18,774,493,000	14,425,697,000	2,401,734,000	35,601,924,000
Soit en francs	112,647,000	86,554,000	14,410,000	213,611,000

La simple comparaison des chiffres ci-dessus avec ceux de 1819 fait suffisamment ressortir l'énorme brèche que le changement de condition du Brésil a faite au commerce de la mère-patrie. Ce commerce, après quarante ans, n'est pas encore revenu à l'ancien niveau, bien qu'il ait repris, depuis plusieurs années, une marche ascendante, dans laquelle on ne saurait méconnaître l'influence du nouveau tarif en vigueur depuis le commencement de 1853.

Les perceptions des douanes portugaises ont présenté simultanément les variations suivantes :

Années.	DROITS D'ENTRÉE. reis.	DROITS DE SORTIE. reis.	DROITS DE RÉEXPORTATION. reis.	TOTAUX. reis.
1842.	2,373,643,000	300,016,000	8,566,000	2,682,225,000
1843.	2,965,372,000	335,003,000	13,251,000	3,313,626,000
1848.	3,111,212,000	357,419,000	15,858,000	3,484,489,000
1851.	3,532,127,000	360,616,000	23,737,000	3,916,480,000
1854.	3,390,942,000	156,103,000	9,261,000	3,556,306,000
1855.	3,602,376,000	147,177,000	7,445,000	3,756,998,000

(*) Ce chiffre comprend pour 63,518,000 reis de marchandises réexportées des entrepôts du continent à Madère et aux Açores, c'est-à-dire concernant en réalité le cabotage.

La cause de la diminution que l'on remarque dans le produit des douanes en 1854, mais qui se trouve déjà presque compensée l'année suivante, est tout simplement l'entrée du gouvernement portugais dans la voie d'un régime plus libéral. D'un autre côté cependant, il y a lieu de faire observer aussi que l'accroissement considérable dont le contrôle officiel, qui ne s'étend évidemment que sur le commerce légal, témoigne de 1851 à 1854, ne résulte sans doute pas uniquement des progrès réels de l'activité commerciale et de l'importance des échanges, mais aussi de la suppression d'une partie de la contrebande, que le tarif de 1852 avait précisément pour but de prévenir par ses dispositions moins restrictives, qui expliquent la réduction constatée dans le produit des droits d'entrée et de sortie, en 1854. En effet, la place de Gibraltar a longtemps joué le rôle d'un grand dépôt de contrebande anglaise, tant à l'égard du Portugal que vis à vis de l'Espagne, et de ce point la fraude faisait, continuellement et notoirement, passer, dans les deux pays, une grande partie des énormes quantités de fils et de tissus de coton que la Grande-Bretagne y envoie. Ce commerce interlope n'est d'ailleurs pas le seul, il faut y joindre la contrebande qui se fait, par le territoire portugais, sur la frontière de terre des deux royaumes de la péninsule.

§ 7.

En procédant au développement de ce premier aperçu du commerce portugais, faisons connaître d'abord les valeurs et, autant que possible, aussi les quantités des différentes espèces de marchandises qui ont formé l'objet des échanges du Portugal (îles comprises) avec ses colonies et l'étranger. Nous empruntons ces données aux mêmes tableaux officiels, en continuant toutefois à faire nos réserves au sujet des inexactitudes qu'il peut y avoir lieu de reprocher au contrôle imparfait qui en fournit les éléments. Les relevés dont se compose le résumé qui va suivre, établissent : 1° le mou-

vement des produits importés pour la consommation portugaise, c'est-à-dire ayant acquitté les droits d'entrée; 2° celui des produits portugais exportés; 3° enfin celui de la réexportation et du transit; ils embrassent ainsi tout le commerce légal, et nous y avons joint l'indication du montant des droits perçus.

I.

MARCHANDISES IMPORTÉES POUR LA CONSOMMATION.

VALEURS EN MILREIS.

	1851.		1854.		1855.	
CLASSES DE PRODUITS.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.
Coton et cotonnades.	3,213,981	869,273	3,959,888	992,935	4,029,704	967,30[illegible]
Animaux vivants. . .	90,235	11,767	195,675	12,398	325,768	18,77[illegible]
Boissons fermentées .	11,713	9,059	40,276	13,466	48,174	15,80[illegible]
Dépouilles d'animaux.	283,158	32,231	571,028	30,038	555,970	32,35[illegible]
Céréales	507,802	131,429	451,565	93,108	979,425	85,72[illegible]
Produits coloniaux. .	1,679,653	961,106	1,885,956	1,008,424	2,067,744	1,114,00[illegible]
Matières grasses. . .	510,143	149,661	665,096	159,778	505,086	133,71[illegible]
Laine, lainages et poils	951,476	355,968	1,069,266	339,770	1,170,595	374,57[illegible]
Lin, chanvre, étoupe, toiles et cordages. .	711,015	117,198	560,359	58,592	774,935	68,12[illegible]
Poterie et verrerie. .	104,736	39,191	179,656	47,872	189,368	44,47[illegible]
Bois	566,409	51,004	676,949	55,043	444,131	38,93[illegible]
Métaux	2,745,208	192,819	4,921,064	109,231	4,281,161	106,44[illegible]
Autres minéraux. . .	303,619	20,059	435,484	5,894	378,949	5,08[illegible]
Papeterie et livres. .	109,045	26,606	121,786	16,390	119,223	15,46[illegible]
Poisson	920,628	409,605	669,423	268,345	926,059	380,13[illegible]
Produits chimiques et médicaments. . . .	548,798	76,584	689,275	42,551	664,634	42,261
Soie et soieries . . .	260,747	48,151	549,653	73,330	625,023	84,97[illegible]
Semences, fruits et autres végétaux. .	17,696	2,260	38,314	2,826	45,048	3,244
Articles divers (1). .	213,169	28,151	482,515	49,248	589,826	51,385
Tissus mélangés. . .	»	»	37,874	11,701	53,668	19,505

(1) Armes, cardes, chapellerie, chocolat, éponges, fleurs artificielles, horlogerie, instruments, voitures, etc., etc.

MOUVEMENT DES ARTICLES PRINCIPAUX.

	1851.		1854.		1855.	
	Quantités ou valeurs.	Droits perçus.	Quantités ou valeurs.	Droits perçus.	Quantités ou valeurs.	Droits perçus.
1° MATIÈRES PREMIÈRES.	livres.	milreis.	livres.	milreis.	livres.	milreis.
Coton en laine.	1,574,000	6,916	2,948,000	596	3,828,000	781
— filé	654,000	40,412	1,072,000	62,378	941,000	54,911
Laine	841,000	9	1,095,000	218	876,000	175
Soie.	65,371	7,194	73,075	2,753	89,180	3,858
Lin, chanvre et étoupes	6,429,000	66,705	4,371,000	15,837	6,487,000	24,494
Peaux brutes	2,391,000	8,103	3,460,000	9,760	3,130,000	8,669
Fer { fonte	2,296,000	4,965	2,877,000	2,309	3,623,000	2,920
Fer { forgé en barres. .	27,379,000	87,921	38,179,000	33,980	24,656,000	29,747
Acier brut.	1,264,000	6,859	1,508,000	2,504	1,301,000	2,101
Plomb.	1,567,000	1,413	2,300,000	2,300	1,852,000	1,851
Cuivre.	449,000	2,017	485,000	487	512,000	512
	milreis.		milreis.		milreis.	
Douves.	360,000	17.237	358,449	16,694	180,292	8,104
2° DENRÉES.	livres.		livres.		livres.	
Sucre brut	22,431,000	657,119	24,787,000	709,030	27,356,000	778,938
Café.	2,331,000	64,219	2,568,000	59,876	2,781,000	62,184
Thé.	259,295	96,629	316,295	57,194	352,000	63,942
Riz	8,521,000	89,228	8,999,000	87,782	7,002,000	68,470
Beurre.	2,090,000	118,685	1,966,000	108,355	2,099 000	115,923
Morue.	30,802,000	404,626	19,597,000	262,297	29,250,000	373,929
3° ART. MANUFACTURÉS	milreis.		milreis.		milreis.	
Cotonnades { fil à coudre.	84,700	25,852	69,296	21,304	67,185	23,293
Cotonnades { tissus . . .	2,304,304	727,507	2,865,339	766,118	2,874,235	747,945
Lainages.	700,890	283,924	761,651	274,926	840,933	305,032
Soieries	97,772	40,763	302,670	69,999	331,185	78,012
Poterie.	56,788	21,256	78,550	27,816	64,445	22,966
Verrerie commune. . .	12,605	4,378	23,576	2,387	41,014	3,888
Glaces.	3,708	1,904	11,516	2,313	12,636	2,424
Pianos.	23,726	7,221	86,350	8,620	68,261	6,572
Montres.	31,508	2,386	69,935	2,417	65,865	2,616

Ce sont toujours les articles manufacturés, les tissus surtout, ainsi que les métaux, dont l'importation s'est beau-

coup accrue par suite des constructions de chemins de fer, qui dominent dans la consommation du Portugal en produits étrangers. Parmi les marchandises qui procurent les plus fortes recettes aux douanes de ce pays, il faut citer en première ligne les denrées coloniales avec les cotonnades, les lainages et le poisson, la morue en particulier. Des progrès notables, dans la demande de presque tous ces articles, ont été constatés dans les deux dernières années de la période qu'embrassent les relevés ci-dessus; et l'on peut en dire autant de la plupart des denrées alimentaires et des matières premières.

II.

PRODUITS PORTUGAIS EXPORTÉS.

VALEURS EN MILREIS.

	1851.		1854.		1855.	
Classes de produits.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.	Valeurs en marchandises.	Droits perçus.
Coton et cotonnades. . . .	483,801	37	694,648	249	635,695	199
Animaux vivants.	68,663	417	240,284	240	263,876	264
Boissons.	4,421,758	338,783	6,571,435	123,282	6,203,110	106,225
Dépouilles d'animaux . . .	243,276	1,599	318,218	311	363,359	353
Céréales.	157,604	361	1,715,523	626	1,215,536	160
Produits coloniaux.	60,095	81	2,426	2	2,533	1
Matières grasses.	109,652	707	204,126	208	419,775	412
Laines, lainages et poils. .	237,429	1,875	142,551	139	157,590	152
Lin et toilerie.	87,299	208	104,059	104	107,510	107
Poterie et verrerie.	32,469	88	26,905	27	28,627	27
Bois.	294,570	1,309	394,362	531	397,847	401
Métaux	430,003	2,416	1,566,340	17,742	2,589,223	30,304
Autres minéraux.	51,232	289	79,495	108	88,973	111
Papeterie	21,092	4	38,188	37	49,766	49
Poisson	100,965	453	119,767	120	93,654	91
Produits chimiques et médicaments.	501,412	7,816	627,939	10,960	620,862	7,088
Soieries.	60,379	340	66,683	66	78,738	77
Semences, fruits et autres végétaux	848,278	3,475	1,118,748	1,159	996,382	1,029
Articles divers.	18,493	356	132,339	193	112,641	128

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PRODUITS.

	1851.			1855.		
	Quantités.	Valeurs en milreis.	Droits perçus.	Quantités.	Valeurs en milreis.	Droits perçus.
	Pipes.		Milreis.	Pipes.		Milreis.
1re qualité.	20,960	2,313,585	290,258	33,343	4,474,377	89,864 *
2e »	5,352	332,595	624			
	»			Almudes.		
ıdère . . .	7,840	744,131	41,442	2,047	15,833	30
. . . . .	36,325	946,866	6,212	570,701	1,318,039	5,705
	Quintaux.			Livres.		
. . . . .	1,319	2,123	—	30,429,000	824,671	—
›ment. . .	733	4,247	—	4,316,000	207,654	—
. . . . .	80,333	125,328	—	4,849,000	80,850	—
	Pièces.			Pièces.		
. . . . .	170,310,000	531,407	—	206,222,000	674,882	—
. . . . .	—	182,046	—	—	168,584	—
	Almudes.			Almudes.		
».	66,006	176,741	—	77,891	238,933	—
. . . . .	115,823	57,012	—	69,354	93,451	—
. . . . .	3,368	9,968	—	3,480	16,181	—
. . . . .	—	58,690	—	—	73,062	—
	Têtes.			Têtes.		
›bes. . . .	684	23,358	–	3,980	165,532	—
	Arrobes.			Livres.		
ou salé. .	26,662	65,507	—	1,170,078	103,616	—
. . . . .	60,785	200,096	—	1,098,524	131,693	—
	Moios.			Moios.		
. . . . .	154,594	172,407	—	318,705	391,341	—
crême de	Arrobes.			Livres.		
. . . . .	31,360	70,512	—	1,089,742	126,325	—
: ouvrée. .	25,220	149,858	—	707,489	178,880	—
	Quintaux.					
›t ouvré. .	85,300	259,127	—	10,938,832	295,408	—

.854 l'exportation de ces deux articles avait présenté les chiffres sui-

	Quantités.	Valeurs.	Droits perçus.
e Porto. .	38,557 pipes.	4,533,346 milreis.	103,965 milreis.
e Madère.	40,385 almudes.	188,211 »	9,305 »

Nous n'avons mentionné, sur le dernier des relevés précédents, que les droits perçus sur les vins, comme les seules recettes importantes à la sortie. La diminution qu'elles présentent, tient à l'abaissement du droit trop élevé dont était frappé ce produit, le plus riche du sol portugais (1). Le froment et la farine de froment, ainsi que le bétail, le sel marin, l'huile d'olive, les oranges, le liége, la cire, le tartre, et le vinaigre marquent ensuite parmi les articles qui ont vu s'étendre leurs débouchés. Le Portugal, dans les bonnes années est parfaitement en mesure d'exporter plus de céréales qu'il n'en importe, et ses envois croissants de bestiaux en Angleterre tendent également à contrebalancer la valeur du bétail que l'Espagne lui fournit d'autre part. L'exportation la moins développée jusqu'ici est celle des matières premières. Quant aux produits de la faible industrie manufacturière du pays, nous le répétons, il n'y a pour eux au dehors un certain débit, assez limité du reste, que dans les colonies portugaises et au Brésil.

On a vu, par l'exposé des résultats généraux du commerce portugais à la page 342, que, même sans faire entrer la contrebande en ligne de compte, la masse des articles d'importation consommés par le Portugal, dépasse constamment de beaucoup (soit de plus de 26 millions de francs en 1855) la somme de ses exportations. Encore celles-ci ne consistent-elles pas exclusivement en produits, et le numéraire ainsi que les autres matières d'or et d'argent, compris sous la rubrique des métaux, y figurent-ils dans une proportion qui s'est fortement accrue durant la période dont nous avons eu le contrôle sous les yeux. On en jugera par les chiffres suivants :

ESPÈCES ET MÉTAUX PRÉCIEUX EXPORTÉS.

Années.	milreis.
1842	438,312
1843	527,050

(1) Voir ce qui a déjà été dit de cette exportation aux pages 226 à 232.

Années.	milreis.
1848	933,146
1851	214,075
1854	1,290,232
1855	2,288.023

Ce dernier chiffre réduit la somme des exportations de marchandises à 12,137,674 milreis. Il se décomposait ainsi :

	Or.	Argent.	Totaux.
	Milreis.	Milreis.	Milreis.
Monnaies nationales.	19,478	2,173,287	2,192.765
Dites étrangères.	39,227	28,408	67,635
Barres et lingots	6,920	20,703	27,623
Totaux	65,625	2,222,398	2,288,023

III.

RÉEXPORTATIONS ET MARCHANDISES PASSÉES EN TRANSIT.

Classes de produits.	Valeurs en 1855.
	milreis.
Coton et cotonnades	303,469
Animrux vivants	,320
Boissons	32,836
Dépouilles d'animaux	458,144
Céréales	162,127
Produits coloniaux	580,399
Matières grasses	143,338
Laines, lainages et poils	24,118
Lin et toilerie	24,466
Poterie et verrerie	35,843
Bois	9,078
Métaux	166,474
Autres minéraux	2,571
Papeterie	3,290
Poisson	60,524
Produits chimiques et médicaments	357,081
Soieries	11,347
Semences, fruits et autres végétaux	9.909
Articles divers	16,400

Parmi les principaux articles qui alimentent les opérations d'entrepôt et le transit portugais, et dont nous indi-

quons plus loin les destinations ultérieures, les denrées coloniales, le coton et les spiritueux sont, d'ordinaire, en majeure partie fournis par le Brésil; l'ivoire, les autres dépouilles d'animaux, les drogueries, les teintures et quelques épiceries, par les colonies d'Afrique et d'Asie; les cotonnades et les métaux, par la Grande-Bretagne; les verreries, par l'Autriche, etc. Enfin, Gibraltar et Terre-Neuve, les États-Unis, la Hollande, l'Espagne, la France, Hambourg et les États Sardes participent aussi dans l'occasion à ces fournitures, dont l'objet varie sans cesse avec le but des spéculations qui les déterminent. Les affaires de cette nature se concentrent presque exclusivement dans le grand entrepôt de Lisbonne, où sont consignées presque toutes les marchandises destinées à la réexportation. De 1848 à 1855 l'importance de ce commerce intermédiaire paraît avoir diminué plutôt qu'augmenté; mais depuis lors il est redevenu plus actif, comme on le verra au chapitre XXI, dans la notice que nous aurons à y consacrer spécialement aux variations les plus récentes du mouvement commercial de ce port.

§ 8.

Le commerce propre du Portugal, en 1854, s'est ainsi réparti entre les frontières de terre et de mer du continent et les îles :

		Importation.	Exportation.	Total
		milreis.	milreis.	milreis.
Continent	ports secs....	347,304	1,012,121	1,359,425
	ports de mer..	16,754,516	11,946,877	28,701,393
Ports des îles.....		1,100,082	1,205,040	2,305,122
		18,201,902	14,164,038	32,365,940

Le commerce de terre, se faisant exclusivement avec l'Espagne, n'a qu'une importance très-secondaire, en comparaison du commerce maritime.

Voici, pour le premier d'abord, quels sont les principaux bureaux de douane par lesquels il s'effectue :

	A L'ENTRÉE.	A LA SORTIE.
	milreis.	milreis.
Idanha a Nova.....	55,425	3,152
Monsão.....	45,167	10,909
Chaves.....	42,647	82,983
Elvas.....	31,601	42,197
Portalègre.....	18,231	2,042
Bragance.....	10,870	244,662
Mertola.....	1,521	112,064
Campo-Maior.....	8,561	105,142
Castello-Branco.....	12,006	102,206
Mourão.....	10,825	36,915
Montalègre.....	1,666	35,437
Miranda.....	6,865	33,539
Ponte da barca.....	5,276	28,774
Serpa.....	12,710	24,991
Vinhaes.....	8,051	23,794
Castello de Vide.....	1,534	18,443
Almeida.....	5,112	17,490

C'est par Idanha a Nova, Portalègre et Elvas que le Portugal reçoit les laines d'Espagne; cependant le bétail vivant prédomine dans l'importation d'Elvas, ainsi que dans celle de Chaves et de Monsão.

Le commerce maritime s'est partagé comme il suit entre les différents ports :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1° CONTINENT.	milreis.	milreis.
Aveiro.....	2,117	22,430
Caminha.....	8,540	83,057
Esposende.....	2,911	3,786
Faro.....	9,308	59,349
Figueira.....	74,713	55,572
Lagos.....	1,613	10,940
Lisbonne.....	11,075,749	4,937,423
Olhão.....	1,465	22,489
Porto.....	5,413,744	5,794,812
A reporter.....	16,590,160	10,989,858

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	milreis.	milreis.
Report....	16,590,160	10,989,858
Setubal.....	8,802	358,094
Tavira.....	5,648	52,531
Vianna do Castello.....	136,270	207,530
Villa do Condé.....	3,290	435
Villa nova de Portimão.....	8,230	261,350
Villa real de S. Antonio....	2,116	77,079
	16,754,516	11,946,877

2° ILES.

	milreis.	milreis.
Angra.....	169,500	213,577
Funchal.....	526,809	246,629
Horta.....	208,007	116,439
Ponta-Delgada.....	195,766	628,395
	1,100,082	1,205,040

Presque tout le commerce extérieur du pays se concentre dans les deux grands entrepôts maritimes de Lisbonne et de Porto. L'importation domine dans le premier, l'exportation dans le second. Ils ont figuré dans le produit des douanes de 1854 pour les chiffres suivants :

	LISBONNE.	PORTO.
	milreis.	milreis.
Droits d'entrée.....	1,980,333	1,112,060
Id. de sortie....	25,171	117,891

Tous les autres ports n'ont, comme on voit, qu'une importance secondaire. Les plus considérables sont ceux des îles et, sur le continent, Sétubal et Portimão, pour l'exportation, ainsi que Vianna (1).

(1) A défaut de renseignements officiels sur le mouvement du commerce extérieur, pour les années suivantes, nous ne pouvons donner ici que les chiffres des recettes effectives que les caisses des douanes

Passons maintenant à l'état comparatif de la répartition, par pays, du commerce portugais avec les colonies et l'étranger, pendant les années 1851 et 1855 :

(*Voir le tableau à la page suivante.*)

du royaume ont versées au trésor, dans le cours de cette dernière période :

RECETTES EN MILREIS.

	1854-5	1855-6	1856-7	1857-8	1858-9	Moyenne quinquennale.
DOUANES						
de Lisbonne.	2,164,659	2,189,834	2,138,580	2,021,711	2,148,727	2,139,554
de Porto. . .	1,405,192	1,380,940	1,663,071	1,467,877	1,355,739	1,459,690
des ports secondaires du continent. .	83,762	110,573	137,976	125,545	137,424	119,801
de terre. . .	26,246	37,924	32,025	27,521	25,953	31,172
des îles . . .	210,557	220,568	286,807	213,911	221,955	232,537
TOTAUX. .	3,890,416	3,939,839	4,258,459	3,856,565	3,889,798	3,982,754

Le produit des douanes ayant atteint son maximum pendant l'exercice 1856-7, le commerce portugais paraît avoir subi, depuis lors, une légère décroissance, qu'expliquerait d'ailleurs la succession de plusieurs mauvaises récoltes.

VALEUR DU MOUVEMENT COMMERCIAL.

Pays de provenance et de destination.	1851. Importation. milreis.	1851. Exportation. milreis.	1851. Réexportation. milreis.	1855. Importation. milreis.	1855. Exportation. milreis.	1855. Réexportation. milreis.
Colonies portugaises d'Asie...	317,061	11,000	5,092	175,783	60,491	2,991
Colonies portugaises d'Afrique	144,533	192,310	519,531	313,939	295,675	397,444
Grande-Bretagne, Gibraltar et Terre-Neuve...	8,779,576	3,980,428	634,135	11,402,333	8,429,300	888,078
France.....	559,516	41,821	88,974	1,450,586	296,570	228,994
Russie.....	419,171	230,084	10,843	3,835	2,310	»
Suède et Norvége.	306,741	96,628	316	300,862	146,203	728
Hollande.....	170,946	89,972	24,391	131,468	61,229	31,137
Belgique.....	24,462	69,421	»	63,873	76,782	»
Prusse.....	93,258	5,456	24	319,215	81,634	51
Danemark.....	25,604	75,418	48	12,445	132,138	1,424
Hambourg.....	157,071	194,666	45,893	225,852	291,190	196,691
Hanovre.....	»	187	»	8,253	1,125	»
Brême.....	»	25,393	»	26,517	23,380	6,017
Lubeck.....	»	»	»	»	318	»
Oldenbourg.....	»	»	»	420	»	»
Espagne (1).....	276,079	817,660	215,516	1,129,474	1,143,177	13,924
États-Sardes....	81,432	51,670	143,459	150,500	66,506	231,008
Deux-Siciles....	18,752	717	5,240	14,000	»	»
Autriche.....	11,069	17,840	87	6,769	5,328	35,905
Turquie.....	1,503	»	»	15	»	42
Egypte.....	15,589	27	»	»	»	»
Maroc.....	10,260	5,389	1,561	135,640	7,675	32,750
Madagascar.....	»	1,744	23 947	»	»	»
Brésil.....	1,841,624	1,689,546	506,879	2,386,366	2,963,772	270,055
États-Unis.....	364,174	596,065	144,125	391,444	236,450	61,542
Haïti.....	383	»	»	7,028	»	»
Uruguay.....	7,546	240	»	1,029	7,453	80
Buenos-Ayres...	»	3,411	260	»	5,839	»
Pérou.....	»	»	»	6	300	»
Pêche nationale et achats en mer..	621	»	»	77,273	»	»
Provisions de bord. . .	»	31,378	8,466	»	90,851	2,874
Ventes de l'entrepôt. . .	122,259	»	»	39,568	»	»

(1) Le commerce de terre se trouve compris dans les échanges avec l'Espagne pour les chiffres suivants :

	1851. milreis.	1855. milreis.
Importations.....	196,120	862,628
Exportations.....	702,554	537,117
Totaux.....	898,674	1,399,745

La réexportation par les frontières de terre, à part la contrebande, est nulle.

Le commerce du Portugal avec ses colonies, autrefois si important, s'est naturellement beaucoup réduit depuis la séparation du Brésil. Il ne dépasse pas en total une valeur de 7 à 7 1/2 millions de francs par an, dans laquelle les échanges avec les possessions d'Afrique entrent pour la part la plus considérable.

Parmi les produits que la métropole a tirés pour sa consommation, en 1855, de ces divers établissements d'outre-mer, on voit figurer comme les principaux :

		livres		reis.
le café	pour	1,138,972	ou	112,770,000
le sucre brut	—	920,330	—	64,742,000
les peaux brutes	—	315,538	—	35,891,000
la cire	—	165,337	—	34,273,000
le riz	—	724,459	—	21,497,000
les plantes filamenteuses	—	212,299	—	12,412,000
le coton	—	4,150	—	411,000
la laine	—	859	—	79,000

La liste est complétée par des dents d'éléphant, de l'orseille, de l'écaille de tortue, du cacao, des bois, etc.

Quant aux exportations et aux réexportations pour ces colonies, elles consistent principalement en articles manufacturés d'origine portugaise et étrangère.

Le Brésil n'a pas tardé néanmoins à redevenir un marché profitable pour la mère-patrie, qui y envoie surtout des vins et des farines, ainsi que du sel, et en tire principalement des denrées coloniales. La valeur totale des échanges entre les deux pays s'est élevée de 24 millions de francs, en 1851, à près de 34, en 1855, chiffres qui témoignent, on le voit, d'un très-notable accroissement.

Ce sont toutefois les opérations avec la Grande-Bretagne, auxquelles viennent se rattacher les envois de produits anglais, faits indirectement par la voie de Gibraltar, et les importations directes de morue des pêcheries de Terre-Neuve, qui tiennent la plus large place dans le commerce du Portugal, et l'emportent même de beaucoup sur la totalité des échanges de ce pays avec tous les autres. Nous avons déjà

suffisamment indiqué plus haut l'origine fort ancienne et les causes persistantes de cette grande prépondérance du commerce britannique sur le marché portugais, fondée d'une part sur le peu de développement de l'industrie, en Portugal, et de l'autre sur la forte consommation de vins de Porto, en Angleterre.

Laissons parler ici les documents anglais. Les relevés suivants, empruntés aux publications officielles du gouvernement britannique sur le mouvement des échanges du Royaume-Uni avec le Portugal et ses dépendances insulaires, depuis la fin du XVIIe siècle, permettent de suivre les fluctuations que ce commerce a présentées jusqu'à nos jours.

PÉRIODE DE 1697 A 1822.

	IMPORTATIONS DU PORTUGAL DANS LES PORTS BRITANNIQUES.	EXPORTATIONS DES PORTS BRITANNIQUES A DESTINATION DU PORTUGAL
	l. st. VALEURS OFFICIELLES.	l. st. (1)
ANNÉE 1697	89,395	132,051
Moyennes annuelles des périodes		
1702-12	248,272	669,588
1749-55	288,549	1,121,529
1763-74	365,972	700,024
1784-92	645,486	675,348
1803-15	851,362	1,942,184
1816-22	492,193	1,933,154

La disproportion choquante entre les importations du Portugal en Angleterre et les exportations de l'Angleterre en Portugal, qui ont parfois atteint le quadruple de l'importation, montre bien de quel poids écrasant le monopole britannique a longtemps pesé sur cette contrée.

Voici maintenant les résultats postérieurs : à dater de 1827, pour l'exportation des produits fournis au Portugal par le sol et l'industrie propre du Royaume-Uni, et depuis 1849, pour l'importation des articles de provenance portugaise dans le Royaume-Uni, ainsi que pour la réexportation des

(1) Livre sterling, 25 francs.

roduits étrangers et coloniaux expédiés des entrepôts britanniques en Portugal.

1° Exportation de produits britanniques.

VALEURS DÉCLARÉES.

	l. st.		l. st.
1827.	1,466,647	1843.	1,172,905
1828.	1,012.758	1844.	1,242,432
1829.	1,266,931	1845.	1,058,825
1830.	1,118,768	1846.	1,066,261
1831.	1,056,598	1847.	966,749
1832.	646,750	1848.	1,271,930
1833.	1,054,932	1849.	1,073,012
1834.	1,701,853	1850.	1,118,389
1835.	1,644,125	1851.	1,149,932
1836.	1,191,676	1852.	1,209,517
1837.	1,132,264	1853.	1,335,382
1838.	1,238,721	1854.	1,489 309
1839.	1,217,082	1855.	1,475,713
1840.	1,186,144	1856.	1,538,758
1841.	1,099,100	1857.	1,569,087
1842.	1,012,764	1858.	1,548,207 (1).

Soit pour le continent portugais..... 1,432,238
— les Açores..... 63,971
— Madère..... 51,998

2° Importation dans le royaume-uni.		3° Réexportation des entrepots britanniques.	
	l. st.	VALEURS OFFICIELLES	l. st.
1849.	772,191		121,517
1850.	841,174		79,221
1851.	765,095		155,514
1852.	625,037		173,192
1853.	1,182,306		215,583
1854.	1,189,842	VALEURS RÉELLES.	203,838
	2,474,833		159,149
1855.	2,293,493		192,246
1856.	2,430,318		445,120
1857.	2,438,210		333,808
1858.	1,417,012 (2)		256,244 (3).

Soit du continent portugais 1,079,775 et pour le continent 237,672
— des Açores..... 291,417 — les Açores. 12,525
— de Madère..... 45,820 — Madère.... 6,047

(1) 38,705,000 francs. — (2) 35,425,000 fr. — (3) 6,406,000 fr.

Ces résultats, il faut le reconnaître, indiquent une amélioration sensible dans les rapports du commerce direct entre les deux pays. Grâce au renchérissement des produits portugais et des vins en particulier, que fait ressortir la comparaison des valeurs officielles, maintenues en Angleterre à des taux invariables depuis 1697, avec les valeurs réelles, qui y ont été généralement adoptées à partir de 1854, non-seulement l'équilibre s'est rétabli entre les importations du Royaume-Uni en produits du Portugal et ses exportations de toute nature pour cette contrée, mais la balance du commerce légal paraît même, depuis plusieurs années, avoir complètement tourné en faveur de ce dernier pays, sans qu'il y ait pourtant à constater de bien notables progrès dans l'ensemble du mouvement, durant la dernière période quinquennale, en ne faisant pas d'ailleurs entrer en ligne de compte l'année 1858, qui a été particulièrement très-mauvaise.

Les échanges ont porté principalement sur les articles suivants :

1° A L'IMPORTATION DU ROYAUME-UNI.

	1854.		1857.		1858.	
ART. DE PROVENANCE PORTUGAISE.	Quantités.	Valeurs réelles.	Quantités.	Valeurs réelles.	Quantités	Valeurs réelles.
	gallons (1).	l. st.	gallons.	l. st.	gallons.	l. st.
Vins du Portugal..	4,136,261 (*)	1,275,347	2,964,033	1,251,005	1,326,609	435,408
Vins de Madère . .	97,403	51,137	69,456	48,617	57,266	39,622
	bushels (2).		bushels.		bushels.	
Oranges et citrons des Açores.	436,808	202,024	356,500	228,754	490,985	280,693
Oranges et citrons du Portugal.	223,115	97,613	259,032	148,943	249,986	128,435
	tonnes (3).		tonnes.		tonnes.	
Huile d'olive. . . .	55	2,939	2,570	139,647	1,120	52,515
Liége	3,379	100,525	4,242	135,744	5,687	181,984
	livres (4).		livres.		livres.	
Laine	794,003	31,429	2,275,772	131,248	1,113,211	52,218
	têtes.		têtes.		têtes.	
Bestiaux	3,031	36,372	3,042	57,037	2,609	41,092
	quintaux (5).		quintaux.		quintaux.	
Orseille	10,484	16,774	12,595	52,584	8,645	21,410

(1) Le gallon impérial contient 4 litres 5435. — (2) Le bushel ou boisseau correspond à 36 litres 35. — (3) La tonne anglaise est de 1016 kilog. — (4) La livre de 453 1/2 grammes. — (5) Le quintal de 50 kilog. 8.

(*) En 1853, la quantité avait été de 5,282,476 gallons.

Observons que, parmi les produits portugais embarqués pour le compte du commerce anglais, le sel marin aussi joue parfois un rôle important.

2° A L'EXPORTATION DU ROYAUME-UNI.

Produits britanniques.	1853. Quantités.	1853. Valeurs déclarées.	1857. Quantités.	1857. Valeurs déclarées.	1858. Quantités.	1858. Valeurs déclarées.
	yards (1).	l. st.	yards.	l. st.	yards.	l. st.
Tissus de coton	53,268,267	687,410	47,196,054	633,887	56,237,370	735,613
	livres.		livres.		livres.	
Cotons filés	1,045,724	43,450	359,289	18,369	469,115	24,053
Lainages.	»	161,215	»	124,683	»	137,469
Fers et aciers bruts et ouvrés.	tonnes. 6,947	66,810	tonnes. 18,421	158,886	tonnes. 11,377	99,079
	quintaux.		quintaux.		quintaux.	
Beurre	17,992	78,413	20,437	104,644	21,930	106,553

A ces produits, accompagnés de divers autres d'une importance secondaire, parmi lesquels nous ne mentionnerons que la houille, il faut ajouter des envois de grains, de riz, de thé, d'indigo, etc., tirés des entrepôts britanniques.

Le commerce de la France avec le Portugal est encore loin d'atteindre des chiffres aussi élevés que les échanges de ce pays avec la Grande-Bretagne; cependant, les progrès qu'il a faits depuis une vingtaine d'années sont relativement beaucoup plus considérables et se présentent sous un aspect d'autant plus avantageux, pour le commerce français, qu'ils sont dus principalement à l'extension de son débouché en Portugal.

(1) 1 yard, 914 millimètres.

Nous en donnons ici le résumé, d'après les tableaux des douanes françaises.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE AVEC LE PORTUGAL ET SES DÉPENDANCES INSULAIRES, Y COMPRIS LES ILES DU CAP VERD.

	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	IMPORTATION.	EXPORTATION.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Moyennes annuelles des périodes.		(Valeurs officielles).		
	fr.	fr.	fr.	fr.
1827-36..	1,480,000	2,799,000	1,053,000	2,365,000
1837-46..	2,058,000	3,265,000	1,431,000	2,190,000
1847-56..	2,704,000	6,904,000	2,017,000	4,626,000
		(Valeurs réelles).		
	3,153,000	6,802,000	2,391,000	4,798,000
Années.				
1847.....	2,629,000	2,430,000	1,799,000	1,309,000
1848.....	1,542,000	2,723,000	830,000	1,660,000
1849.....	2,786,000	4,437,000	1,913,000	2,749,000
1850.....	2,414,000	3,899,000	1,569,000	2,769,000
1851.....	1,862,000	4,604,000	1,273,000	3,237,000
1852.....	2,413,000	5,827,000	1,646,000	3,993,000
1853.....	3,128,000	9,134,000	2,237,000	7,296,000
1854.....	4,308,000	9,469,000	3,472,000	6,838,000
1855.....	4,957,000	11,392,000	3,958,000	7,872,000
1856.....	5,360,000	14,106,000	5,095,000	10,255,000
1857.....	3,895,000	14,324,000	3,007,000	10,344,000
1858.....	4,974,000	15,460,000	4,489,000	11,541,000

C'est notamment des années 1852 et 1853 que date la faveur croissante du Portugal pour les articles français. Notre industrie manufacturière doit se féliciter de ce succès, obtenu nonobstant l'analogie naturelle de la production du midi de la France avec celle du Portugal, en vins, fruits, sel marin etc., circonstance qui limite très-étroitement, dans ce pays, l'objet des achats de notre commerce et y empêche seule un plus large développement de ses opérations.

Voici quels ont été, d'après le contrôle des douanes françaises, les articles les plus importants de notre commerce

propre avec le Portugal et ses dépendances insulaires, en 1857 et 1858 :

1° PRODUITS IMPORTÉS POUR LA CONSOMMATION FRANÇAISE.

	1857.		1858.	
	Quantités.	Valeurs réelles.	Quantités.	Valeurs réelles.
	kilog.	francs.	kilog.	francs.
Lichens tinctoriaux. . . .	655,500	1,245,000	1,167,300	1,459,000
Fruits secs ou tapés. . . .	416,200	458,000	743,500	796,000
Tourteaux de graines oléagineuses	2,408,000	337,000	2,376,000	309,000
Dents d'éléphant	9,700	184,000	8,800	147,000
Liége.	333,000	136,000	313,000	146,000
	hectol.		hectol.	
Vins.	605	113,000	694	107,000
			kilog.	
Cendres et regrets d'orfèvre	»	»	30,000	900,000

Il reste à mentionner du noir animal, de l'huile d'olive, des oranges et des citrons, des peaux brutes, du sel de Saint-Ubes, des résineux exotiques, du plomb, des cornes de bétail, de la fonte brute et quelques autres marchandises de rencontre, le tout importé en faibles quantités ; plus (en 1857) une valeur de 225,000 fr. en perles fines, consignées à l'entrepôt en France.

2° PRODUITS FRANÇAIS EXPORTÉS.

	1857.		1858.	
	Quantités.	Valeurs réelles.	Quantités.	Valeurs réelles.
	kilog.	francs.	kilog.	francs.
Soieries	18,724	2,957,000	19,507	3,238,000
Lainages.	64,220	1,878,000	69,494	2,062,000
Papier, livres et gravures. . .	231,200	697,000	193,263	704,000
Mercerie et boutons	60,000	667,000	97,000	864,000
Outils et ouvrages en métaux.	93,600	435,000	66,300	302,000
Effets d'habillement.	12,700	340,000	9,600	227,000
Articles de Paris	81,500	289,000	18,000	142,000
Peaux préparées et ouvrées. .	17,200	260,000	24,800	396,000
Poterie, verre et cristaux. . .	181,600	251,000	228,400	284,000
Cotonnades	27,000	207,000	25,000	204,000

SUITE DES PRODUITS FRANÇAIS EXPORTÉS.

	1857.		1858.	
	Quantités.	Valeurs réelles.	Quantités.	Valeurs réelles.
	kilog.	francs	kilog.	francs.
Instruments de musique. . . .	»	175,000	»	103,000
Médicaments composés. . . .	15,300	153,000	14,400	144,000
Soufre	334,000	103,000	201,000	66,000
Beurre.	45,600	100,000	»	»
Coutellerie	7,850	99,000	6,350	80,000
Horlogerie	»	97,000	»	40,000
Machines.	34,000	69,000	56,000	79,000
Meubles	»	67,000	»	»
Modes et fleurs artificielles. .	»	52,000	»	80,000
Parfumerie.	11,200	50,000	33,000	165,000

Les articles secondaires comprennent du poisson mariné, des tissus de lin et de chanvre, de l'orfévrerie, de la bijouterie, du cuivre, des armes, des couleurs, etc. ; en 1858 aussi 9,918 hectolitres de froment.

A ces envois est venue se joindre une valeur d'environ 4 millions de francs consistant en produits étrangers, tels que tissus, lainages principalement, et autres articles de transit, provenant des manufactures belges, suisses et allemandes, des soies et du blé de nos entrepôts.

Parmi les articles français dont le débouché s'est le plus agrandi en Portugal, dans les dernières années, il faut citer en première ligne les soieries, les lainages et les cotonnades; cependant, presque tous nos autres envois se sont également accrus dans des proportions plus ou moins fortes. Ajoutons qu'à partir de 1848, le commerce français a commencé aussi à trouver l'emploi d'une certaine quantité de sel de Saint-Ubes. En 1858, par exemple, nous en avons importé 5,860 tonneaux. Marseille, Nantes, le Havre, Bordeaux et Dunkerque (pour le sel) sont les ports français qui déploient le plus d'activité dans toutes ces relations, établies principalement avec Lisbonne et Sétubal.

Les transports maritimes entre les deux pays ont simul-

tamément figuré sur nos états de navigation pour les chiffres suivants :

EN 1857.

	Navires.	Tonneaux.				Tonneaux.
Entrée....	123	20,801	dont	80	français avec	14,757
Sortie.....	85	11,779	—	66	— —	9,305
TOTAL..	208	32,580		146		24,062

EN 1858.

	Navires.	Tonneaux.				Tonneaux.
Entrée....	128	18,508	dont	104	français avec	14,638
Sortie.....	93	13,743	—	68	— —	9,697
TOTAL..	221	32,251		172		24,335

Le pavillon portugais n'a couvert, dans l'intercourse de cette dernière année, que 18 navires avec chargement, à l'entrée, et 20 à la sortie de nos ports.

La navigation sur lest, non comprise dans les chiffres précédents, y ajoutait, la même année, pour notre pavillon, 4 bâtiments à l'entrée et 40 à la sortie.

Le commerce des États-Unis avec le Portugal et les îles adjacentes, a pris temporairement aussi quelque importance, à l'occasion du besoin de céréales qui s'est déclaré dans ce royaume, de 1856 à 1857. On en jugera par les chiffres suivants, que nous empruntons aux documents américains :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	RÉEXPORTATION.
Exercices finissant	dollars (1).	dollars.	dollars.
au 30 juin 1851.	502,848	282,171	13,217
— 1852.	386,213	339,762	12,995
— 1853.	499,646	346,482	46,566
— 1854.	295,183	184,888	24,155
— 1855.	411,111	333,190	30,721
— 1856.	329,332	387,712	35,523
— 1857.	507,809	1,734,233	34,823
— 1858.	220,464 (2).	419.885 (3).	16,808 (4).

Les vins doivent être mentionnés comme l'article principal de l'importation des États-Unis en produits portugais.

(1) Dollar, 5 fr. 50 c. — (2) 1,190,000 fr. — (3) 2,267,000 fr. — (4) 91,000 fr.

Ils en ont tiré directement des lieux de production, durant l'exercice 1856-57, une quantité totale de 404,056 gallons (1), comprenant 315,492 gallons de vins de Porto, 46,020 de Madère, 3,134 des Açores, etc., plus 795 douzaines de bouteilles, le tout pour une valeur déclarée de 303,035 dollars; mais l'année suivante, ces achats directs, réduits à 116,817 dollars en valeur totale, ne se sont soutenus que pour le Madère. Le tartre, le sel marin, l'huile d'olive, les amandes, le liége, les gommes, le thé et les marbres n'y ont ajouté que des appoints insignifiants.

D'autre part, les envois de produits du sol américain, à destination du Portugal et de ses dépendances insulaires, avaient extraordinairement atteint, en 1857, pour les denrées les plus importantes, les quantités et valeurs ci-après, que la comparaison, avec les chiffres bien inférieurs :

		1857.		1858.	
		barils.	dollars.	barils.	dollars.
Farine.....		71,272	480,656	1,873	10,299
		bushels.		bushels.	
Grains	froment..	369,802	599,036	»	»
	maïs.....	196,223	159,678	123,121	100,307
Tabac.....		»	125,649	»	104,440

Le commerce de l'Espagne avec le Portugal figure pour les valeurs suivantes sur les états officiels de la première de ces deux contrées :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	réaux de veillon (2).	
1849.	2,134,640	8,451,457
1850.	2,913,535	3,965,763
1851.	7,523,666	13,182,126
1852.	4,832,345	13,949,013
1853.	6,399,994	21,686,438
1854.	5,527,270	31,995,902
1855.	4,015,000	37,903,000
1856.	5,069,000	30,127,000
1857.	9,924,000 (3)	26,511,000 (4)

(1) Le gallon d'Amérique n'est que de 4 litres 405.
(2) Le réal de veillon, 27 c.
(3) 2,680,000 fr. — (4) 7,158,000 fr.

Les envois du Portugal à l'Espagne consistent principalement en cotonnades, expédiées par terre, et en produits agricoles ; ceux de l'Espagne au Portugal surtout en grains, ainsi qu'en bestiaux, laines et métaux.

Il est curieux de faire observer que la comparaison des résultats accusés par le contrôle des douanes des deux pays, met en relief une grande infériorité dans l'importation de chacun mise en regard de l'exportation de l'autre. Ce manque frappant de coïncidence vient à l'appui de ce qui a été dit bien souvent de l'activité de la contrebande, sur leurs frontières, et témoigne de la persistance qu'elle met à y éluder les droits d'entrée, dont la fraude paraît avoir conservé beaucoup d'intérêt pour le débit de certains articles, notamment pour celui des cotonnades et des eaux-de-vie, consommées, les unes en Espagne, les autres en Portugal (1). Ajoutons qu'il y a dans le même fait un très-puissant argument en faveur des avantages qu'offrirait aux deux pays la réalisation des projets d'union douanière, dont il y a été plus d'une fois question.

Les opérations avec les autres pays, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, nous présentent encore des échanges considérables de vins, de fruits, de sel et de produits coloniaux contre les toiles, les métaux et les bois des pays du

(1) Bien qu'à la sortie les cotonnades figurent pour 501,644 milreis, ou plus de 3 millions de francs, sur les états portugais, et les eaux-de-vie pour 2,656,000 réaux de veillon, sur les états espagnols, en 1855, celles-ci ne se retrouvent pas plus à l'entrée sur les premiers que celles-là sur les seconds. Ces lacunes sont de nature à faire concevoir une singulière idée de la manière dont le contrôle des douanes y est exercé de part et d'autre. Dans les relations par mer du Portugal avec les autres contrées, on trouve aussi, par la comparaison de leurs états respectifs, des différences plus ou moins sensibles, portant sur les quantités comme sur les valeurs, mais non telles cependant qu'elles ne puissent s'expliquer par la durée des trajets, les accidents de mer, l'élément accessoire du fret, la diversité des bases sur lesquelles sont établies les évaluations officielles, et d'autres circonstances encore, dont il faut tenir compte en pareil cas.

littoral de la Baltique et de la mer du Nord ; de cuirs bı
et de denrées coloniales contre de la soie et des grains, ;
les États-Sardes ; de poisson, de bois et de métaux co
des céréales, avec le Maroc ; de divers articles, tirés sur
de l'entrepôt, contre des verreries, des bois et des méta
avec l'Autriche ; des envois de vins au Pérou, etc.

CHAPITRE XVIII.

FINANCES [1].

§ 1.

La situation embarrassée des finances du Portugal n'est pas un mystère. Le trésor y est tellement obéré que le service des intérêts de la dette publique, s'ils étaient payés intégralement à leur taux primitif, ce qui n'est point le cas, y absorberait à lui seul près de la moitié des recettes, et que le gouvernement, pour se procurer de l'argent, a dû maintefois s'y résoudre à donner aux prêteurs, des hypothèques spéciales sur les branches les plus importantes du revenu de l'État. Vu l'impossibilité de couvrir autrement les déficits, qui se renouvellent continuellement, son expédient principal avait été, jusqu'à ces dernières années, la pratique d'un système de réductions et de retenues, auxquelles n'échappaient ni ses créanciers, ni ses serviteurs. Ce délabrement des finances, source de difficultés toujours renaissantes, a placé dans un cercle vicieux la plupart des cabinets qui se sont succédé en Portugal, et souvent paralysé leurs meilleures intentions. S'il est constant, en effet, que d'une part la mauvaise administration du pays fait grandement tort à ses finances, il ne faut pas perdre de vue que la pénurie financière existant, celle-ci ne laisse pas que d'entraver aussi, de l'autre, les plans de réforme et d'amélioration, ainsi que d'entretenir les désordres, qui arrêtent le développement de la fortune publique, et la défiance, qui mine le crédit

(1) Outre les budgets courants, il importe de consulter, pour le détail de la situation actuelle, le Rapport (*Relatorio*) et les documents présentés par le ministre des finances aux chambres, le 26 janvier 1860.

de l'État. Dans aucun pays la fiscalité n'est plus compliquée et le mécanisme de l'administration financière n'offre moins d'unité, ne fonctionne avec moins de régularité. Aussi la confusion et les incertitudes qui en résultent, ne permettent-elles d'atteindre, dans l'exposé d'un pareil sujet, toute la précision et toute la clarté désirables. Sans prétendre à le débrouiller entièrement, avec notre faible connaissance de ces matières et l'insuffisance d'une partie des éléments qui sont à notre portée, nous ne désespérons pas cependant, en suivant le fil conducteur des renseignements détaillés que contiennent les budgets provisoires, dressés et publiés pour les derniers exercices, de saisir les traits et les rapports généraux de la situation, telle qu'elle apparaît aujourd'hui. Le pire de celle-ci, c'est que la crainte de réduire encore ou même de tarir par des déplacements de l'impôt, quelque mal assis qu'il soit, des recettes déjà bien insuffisantes, crainte inspirée par le souvenir de plus d'une fâcheuse expérience, a trop longtemps empêché de couper dans le vif des racines du mal et fait reculer devant l'emploi des mesures décisives qui, avec de l'énergie et de la persistance, pourraient seules y remédier.

Mais avant de nous arrêter au présent, et pour mieux nous en rendre compte, interrogeons le passé des finances du Portugal, jadis prospères, tant qu'elles furent alimentées par les revenus que procurait à la métropole la possession de riches colonies et d'un commerce florissant. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, bien que la noblesse et le clergé fussent alors exempts de tout impôt, l'État jouissait d'un revenu annuel de 2,200,000 cruzades (1) ou 6,600,000 francs, qui, en considérant la valeur qu'avait l'argent à cette époque, représentait certainement le triple de cette somme; et, comme les dépenses publiques n'en réclamaient que les 4/5, ce revenu laissait chaque année un excédant considérable à la libre disposition de la couronne. Les frais extraordinaires des guerres d'Asie et d'Afrique, sous Jean III et dom Sébas-

(1) Le produit des douanes y figurait pour 600,000 cruzades.

tien, rompirent cet heureux équilibre, et la domination espagnole écrasa le pays d'impôts qui finirent par l'épuiser. La découverte des mines d'or et de diamants du Brésil rouvrit cependant à la couronne, qui se réserva, comme nous l'avons dit, le monopole de la vente des pierres précieuses, une nouvelle source de revenus très-abondante, mais dont elle ne sut malheureusement pas faire un usage conforme aux intérêts du pays. Les donations au clergé, les pensions héréditaires faites à la noblesse et aux courtisans, et les prodigalités de Jean V, qui dépensa des sommes énormes en constructions dispendieuses, dévorèrent ces richesses et laissèrent le Portugal à la fin de son règne, en 1750, sous le poids d'une dette de 23,380,000 cruzades. Bientôt, il est vrai, le marquis de Pombal étendit également ses réformes aux finances, qu'il parvint à rétablir, en révoquant nombre de donations inconsidérément faites sous le règne précédent, ainsi que les immunités de la noblesse. Il arrêta l'accroissement de la dette et porta le revenu annuel de l'État à 24 millions de cruzades. Mais, après sa chute, les abus recommencèrent, les classes privilégiées réussirent de nouveau à se dérober en grande partie à l'obligation de l'impôt, et les guerres nombreuses dans lesquelles l'alliance anglaise impliqua le Portugal, achevèrent de ruiner le trésor par des déficits continuels.

En 1807, à la veille de l'invasion française, l'État se trouvait ainsi devoir 50 millions de cruzades, provenant d'emprunts contractés à 5 et à 6 p. 100; 22,500,000 cruzades en papier-monnaie émis depuis 1797, lequel perdait de 20 à 25 pour 100 jusqu'en 1820, et 40 millions de cruzades, montant d'une dette flottante formée d'arriérés de toute sorte, par suite de l'inexécution d'une foule d'engagements : en somme totale 112,500,000 cruzades, ou le quadruple de son revenu annuel, estimé en 1805 à 28 millions de cruzades, dont près de 8 provenaient des douanes et plus d'un et demi du revenu net des colonies.

Le budget de 1822, basé sur un revenu de 7,232 contos,

présentait un déficit de 1,607 contos, par suite d'une diminution de 2,527 contos sur la moyenne des recettes de la période quinquennale 1815-19, antérieure au premier établissement de la constitution. Il faut y ajouter l'arriéré de cette période, qui avait laissé elle-même un déficit de près de 8,000 contos. Pendant que la guerre, l'anarchie et la séparation du Brésil diminuaient les revenus, la dette ne faisait que s'accroître. Le capital de celle-ci, reconnu par dom Miguel, s'élevait en 1831 à un total de 60,000 contos. Dans le cours des deux années précédentes, l'usurpateur, ayant recouru à l'expédient du papier-monnaie, pour suppléer au vide du trésor, en avait émis pour une valeur nominale de 26 milliards de reis, qui ne trouvèrent nul crédit. Ses emprunts forcés dans le pays et ceux qu'il ouvrit à l'étranger, ne se réalisèrent pas mieux. De son côté, le gouvernement constitutionnel fut obligé d'emprunter aussi pour le triomphe de sa cause. Le budget pour l'exercice 1836-37 n'avait en expectative qu'un revenu de 9,491 contos, pour faire face à 13,077 contos de dépenses prévues; et, en mars 1836, le nouveau gouvernement, sans admettre les réclamations des créanciers du dernier régime, dut reconnaître une dette consolidée de 54,087 contos en capital, sur lesquels 40,682 formaient la dette extérieure et 13,405 la dette intérieure (1).

L'introduction du régime constitutionnel, il faut le dire, n'améliora pas la situation. Les charges de la dette, dans les premières années surtout, augmentèrent considérable-

(1) Nous avons en partie suivi, pour cet historique du passé, le chapitre qui en traite dans le livre de M. Schubert.

Voici d'autre part, d'après l'*Almanach* et M. de Vasconcellos (p. 457), le mouvement de la dette publique du Portugal, sous le régime constitutionnel :

	contos.		contos.
1835.	55,281	1851.	77,365
1838.	82,040	1855.	93,314
1846.	71,420	1859.	131,575

ment. On avait espéré que les biens des couvents sécularisés en 1834 serviraient d'hypothèque aux créanciers de l'État, et que les sommes provenant de la vente partielle de ces biens seraient exclusivement employées à l'amortissement de la dette publique ; mais cette ressource fondit devant les exigences de bon nombre de patriotes, pressés de se faire indemniser, par le nouveau gouvernement, de tout ce qu'ils avaient ou prétendaient avoir souffert pour la cause libérale. Les troubles politiques, qui ne cessaient pas d'agiter le pays, continuèrent d'ailleurs à exercer particulièrement aussi sur ses finances, une influence non moins déplorable que sur l'ensemble de son développement économique, dont ils arrêtaient la marche à tout moment. De là cette permanence du déficit que nous avons déjà signalée. Malgré les bonnes intentions de quelques ministres, et surtout du comte de Thomar, le désordre et la détresse s'aggravèrent d'année en année jusqu'à la révolution militaire de 1851, qui rendit enfin la paix intérieure au Portugal. Cet événement politique entraîna forcément aussi d'importantes mesures financières, d'une rigueur inexcusable à tout point de vue autre que celui d'une inflexible nécessité, mais qui, si elles n'ont pas, il est vrai, remédié aux difficultés existantes, ont eu néanmoins pour effet d'éclaircir et de modifier la situation de manière à dissiper les ombres les plus menaçantes et à ramener plus de confiance dans l'approche du remède. Mais, avant de parler de ces mesures et d'en apprécier les conséquences, il est indispensable de faire connaître en peu de mots l'état actuel de l'organisation financière du Portugal, ainsi que d'examiner rapidement les principaux éléments de ses budgets, pendant la dernière période décennale.

§ 2.

Encore aujourd'hui l'administration financière, en Portugal, n'est qu'à demi centralisée ; car elle se partage entre

deux autorités distinctes, le ministère des finances et la junte du crédit public. Le premier comprend l'administration centrale du département, dirigé par le ministre secrétaire d'État, qu'assiste un secrétaire général; le service du trésor avec les cinq directions des contributions directes, des douanes et contributions indirectes, des biens nationaux, de la trésorerie et de la comptabilité, pourvues chacune d'un directeur général au traitement de 1,200,000 reis; la cour des comptes, instituée par décret du 10 décembre 1851, et composée d'un président, de dix conseillers, etc., ainsi que l'office du procureur général des finances, assisté de deux substituts. Du même département relèvent en outre : l'administration générale des pêcheries, déjà mentionnée page 264, celle de la monnaie et du timbre, et le service des provinces, pour lequel un délégué du trésor et un trésorier-payeur sont adjoints au gouverneur civil de chaque district, et y servent d'intermédiaires entre la trésorerie générale et les receveurs particuliers des communes, chargés du recouvrement des impôts. Les magistratures attachées à ce département sont bien rétribuées. Les traitements sont de 2 contos pour le président de la cour des comptes, et de 1,600,000 reis pour chaque conseiller; de 1,800,000 reis pour le procureur général, fonctionnant au contentieux et dans toutes les affaires de justice, et de 1 conto pour chacun de ses deux substituts.

Quant à la junte du crédit public, c'est une espèce de collége financier, spécialement investi de l'administration de la dette consolidée, et que nous retrouverons plus loin, en parlant de celle-ci.

§ 3.

D'après le résumé de comptes officiels, publiés à diverses époques, les recettes et les dépenses de l'État, dans le cours de la dernière période décennale, auraient présenté les résultats généraux suivants :

EXERCICES (1).	RECETTES.	DÉPENSES.	DÉFICIT.
	milreis.	milreis.	milreis.
1850-51.	10,260,250	12,591,027	2,330,777
1853-54.	11,580,358	11,784,472	204,114
1854-55.	12,015,712	12,027,458	11,746
1855-56.	12,224,492	12,721,172	496,680
1856-57.	11,683,845	12,405,384	721,539
1857-58.	11,844,895	13,257,733	1,412,838
1858-59.	12,177,489	13,026,548	849,059

Il est bien entendu que ces chiffres ne concernent que les budgets de l'État, dans les limites du royaume et de ses dépendances insulaires, et que ni les recettes et les dépenses de l'administration provinciale et communale proprement dite, ni les budgets des colonies, sur lesquels nous reviendrons également plus loin, ne s'y trouvent compris (2).

Voici ensuite les totaux des estimations préalables des budgets provisoires qui ont été soumis aux cortès, pour les exercices 1859-60 et 1860-61 :

	RECETTES présumées.	DÉPENSES prévues.	DÉFICIT.
	milreis.	milreis.	milreis.
1859-60.	11,866,872	13,232,060	1,365,188
1860-61.	11,982,580	14,096,951	2,114,371
Soit francs.	71,895,000	84,582,000	12,686,000

Il nous reste, après cet exposé général, à déterminer,

(1) Rappelons ici que l'année financière, en Portugal, commence au 1er juillet et finit au 30 juin.

(2) L'addition des budgets coloniaux, élève les résultats des trois derniers exercices mentionnés aux chiffres suivants :

	RECETTES.	DÉPENSES.	DÉFICIT.
	milreis.	milreis.	milreis.
1856-57.	12,514,364	13,340,774	826,410
1857-58.	12,637,476	14,232,825	1,595,349
1858-59.	13,049,938	13,999,716	949,778

Voir à ce sujet les *Annuaires de l'économie politique et de la statistique*, par MM. Block et Guillaumin.

par la décomposition des budgets, les rapports numériques qui existent entre les différentes branches du revenu et de la dépense. A cet effet, bornons-nous à comparer les chiffres des deux derniers états avec ceux de l'exercice 1854-55, qui paraît avoir offert la meilleure balance et le moindre déficit :

I.

RECETTES.

	1854-55.	1859-60.	1860-61.
	milreis.	milreis.	milreis.
Impôts directs	2,684,651	2,905,403	2,932,509
— indirects	6,256,668	6,028,823	6,064,784
Biens nationaux et recettes diverses	450,421	1,017,152	1,396,724 (1)
Recettes avec application spéciale	546,437	399,107	
Impôt additionnel établi par la loi du 14 août 1858	—	172,265	174,665
Impôt pour l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne	584,000	823,327	888,607
Recettes des îles	419,705	520,795	525,291 (2)
Réduction dans les dépenses	943,830	—	—
Augmentat. dans les recettes	130,000	—	—
TOTAUX	12,015,712	11,866,872	11,982,580

II.

DÉPENSES.

	1854-55.	1859-60.	1860-61.
JUNTE DU CRÉDIT PUBLIC :	milreis.	milreis.	milreis.
Pour la dette intérieure	1,158,735	1,757,986	1,905,235
— — extérieure	1,556,381	1,858,508	2,186,262
A reporter	2,715,116	3,616,494	4,091,497

(1) Recettes du continent seul.

(2) Soit 218,543 milreis en contributions directes, 248,362 en contributions indirectes, et 58,386 en autres recettes.

	1854-55.	1859-60.	1860-61.
	milreis.	milreis.	milreis.
Report.....	2,715,116	3,616,494	4,091,497
MINISTÈRE DES FINANCES :			
Charges générales.....	2,502,908	2,146,880	2,204,256
Service du ministère.....		782,115	786,714
Intérieur.....	1,156,018	1,245,606	1,319,049
Justice et culte.....	436,134	457,955	459,555
Guerre.....	2,866,074	2,948,415	3,054,086
Marine et colonies.....	825,881	882,999	1,011,330
Affaires étrangères.....	148,392	145,095	155,395
Travaux publics, etc.....	1,149,835	927,015	940,493
Amortissement des billets de la banque de Lisbonne.....	108,000	79,486	—
Dépenses extraordinaires.....	119,100	—	74,575
TOTAUX....	12,027,458	13,232,060	14,096,950

Avant de tirer des conclusions de tous ces rapprochements, quelques observations nous paraissent encore nécessaires pour déterminer plus clairement le sens qu'il faut y attacher, ainsi que pour appeler, dans l'alignement des chiffres mêmes, l'attention sur quelques irrégularités qui troublent un peu, en divers points, la comparaison des budgets mis en regard. Ainsi, pourquoi les dépenses extraordinaires, portées pour 79,574 milreis sur un compte détaillé du budget de 1859-60, ne figurent-elles pas aussi sur le résumé de ce budget, au même titre que sur ceux des années précédentes et de l'année suivante? Mais ne nous arrêtons pas à des questions de comptabilité rigoureuse, de forme ou de détail, d'une importance secondaire pour notre aperçu général.

Faisons remarquer de même que, sur les états des recettes, figure jusqu'en 1858-59, un élément tout négatif, qui ne constitue pas une branche de revenu. Nous voulons parler de la somme des réductions opérées dans les dépenses, réductions consistant surtout en retenues sur les traitements et pensions, que l'État, pour obéir aux nécessités de la situation financière, a dû se résoudre à rogner plus ou moins

chaque année (voir page 136). L'économie obtenue par ce moyen représente encore sur les comptes de l'exercice 1858-59 un chiffre de 648,938 milreis, qu'il serait plus simple de retrancher du total des revenus en même temps que de celui des dépenses. Ces totaux, si l'on fait également abstraction du budget colonial, se trouvent ainsi réduits pour ladite année, le premier à 11,528,551 milreis ou environ 69 millions de francs, le second à 12,377,610 milreis ou 74 millions de francs, chiffres effectifs. Réparties entre une superficie de 100,000 kilomètres carrés et une population de 3,844,000 âmes, les recettes de l'État, dans le royaume et les îles adjacentes, font ainsi ressortir une contribution de 690 francs par kilomètre carré et d'environ 18 fr. par tête. En Espagne, la quote-part est de 918 fr. environ par kilomètre carré et de 27 fr. 50 cent. par tête, sur un budget de 1,660 millions de réaux ou près de 450 millions de francs (en 1858), non compris les excédants des caisses coloniales; en France, elle ressortirait à 2,380 francs par kilomètre carré et à 34 francs par tête, sur un budget net de 1,244 millions de francs, à part même une somme de 530 millions rattachée pour ordre à l'état général des recettes et dépenses, et comprenant la totalité des frais de perception (pour 1859). Le rapprochement de ces chiffres permet de juger d'un coup d'œil de la différence qui existe entre les ressources financières des trois États, ainsi que de l'infériorité relative du Portugal; à cet égard, non-seulement vis-à-vis de la France, mais aussi comparativement à l'Espagne, avec laquelle il a beaucoup plus d'analogie.

A la réduction que nous venons de mentionner viennent encore s'en ajouter deux provenant, l'une des remises faites par la famille royale au trésor sur la liste civile, l'autre de la cessation de l'amortissement de la dette extérieure. La première est portée pour 181,250 milreis sur le compte de 1858-59; la seconde diminue les charges annuelles du service de la dette de 177,835 milreis : ensemble, avec quel-

ques économies provenant de vacances d'emplois, elles permettaient de réduire le déficit à 507,325 milreis pour 1856-57, à 1,228,764 pour 1857-58, et à 590,693 pour 1858-59.

Cette pratique, depuis longtemps en usage, se renouvelle d'année en année. Sur l'état dressé pour 1860-61 cependant, les réductions dont il s'agit ne sont plus évaluées qu'à 453,210 milreis, y compris une somme de 131,250 milreis à laquelle les deux rois, la duchesse de Bragance et l'infante Isabelle-Marie ont de nouveau renoncé, sur leurs dotations. Quant aux retenues sur les traitements et pensions, l'État s'est mis en mesure de les réduire à 20 p. 100, pour les traitements excédant 600,000 reis, et à 15 p. 100, pour ceux de plus de 300,000 jusqu'à 600,000 reis, enfin de les supprimer entièrement pour les rétributions inférieures; de justes égards pour l'intérêt du service, non moins que des considérations d'humanité, plaidaient hautement en faveur de cette dernière exemption.

D'un autre côté, les chiffres que présentent les budgets portugais n'offrent pas des valeurs établies sur une base toujours invariable et parfaitement identique. Il ne faut pas perdre de vue qu'en Portugal une partie des dépenses publiques a été longtemps soldée en papier, et que diverses espèces de papier y concouraient de même, avec le numéraire métallique, à former les recettes. Or, toutes ces valeurs non métalliques sont plus ou moins sujettes à des dépréciations, fort inégales d'ailleurs, tel papier portant un intérêt, tel autre ne bénéficiant que d'un amortissement ou ne jouissant même d'aucun de ces deux avantages. Si l'on considère, en outre, que l'administration de ce pays, au commencement de la dernière période décennale, a dû, pour se tirer d'embarras, recourir à des expédients tels que la suspension de l'amortissement, la capitalisation forcée des intérêts ou l'ajournement du service de ceux-ci, on comprendra facilement les perturbations qui en résultèrent parfois dans

toutes les branches de la comptabilité, au point d'occasionner des fluctuations de 20 à 30 p. 100 dans la valeur effective d'une partie des ressources ordinaires du trésor.

§ 4.

De l'appréciation générale des budgets passons à un examen plus détaillé, qui portera d'abord sur le revenu. Le premier résultat qui nous frappe dans la comparaison des chiffres du relevé de la page 373, c'est que la somme des recettes n'a guère augmenté depuis 1854, et que le faible accroissement qu'elles avaient montré jusque-là a été plus que neutralisé par l'augmentation des dépenses. Ce fait a eu notamment aussi pour conséquence, de 1855 à 1858, une nouvelle et considérable aggravation du déficit qui, après un moment d'arrêt, reparaît encore plus forte, sous l'impulsion de l'activité même que le gouvernement a déployée, pendant les années suivantes.

Cet état stationnaire du revenu public, faut-il l'attribuer à une stagnation dans la vie économique du pays? Nous ne le pensons pas, vu qu'à tous les autres égards nous avons pu constater des progrès réels. Les mauvaises récoltes des dernières années ont dû naturellement peser sur les recettes; mais la véritable cause de la nullité de leur accroissement est ailleurs ; elle tient surtout au défaut d'une base rationnelle et de vues claires et nettes dans la combinaison du système de l'impôt en Portugal, si toutefois on peut appeler système une accumulation de charges aussi confuse et aussi arbitrairement conçue que celle qui s'y est introduite avec le temps, et qui s'y maintient encore par la force de la coutume. Il n'est pas facile de débrouiller ce chaos de perceptions d'impôts et de droits du fisc, les uns généraux, les autres particuliers ou locaux, en partie directement perçus par l'administration, en partie affermés, quelques-uns écornés par des prélèvements divers au profit des corporations municipales, des corps enseignants ou des établisse-

ments de charité, tels autres expressément affectés à des dépenses spéciales, ou grevés d'hypothèques formant la garantie de certaines parties de la dette, presque tous enfin compliqués de surtaxes, de droits accessoires ou d'émoluments, comme ceux dont nous avons déjà fait mention en parlant du régime des douanes. C'est dans le poids des circonstances qu'il faut chercher l'explication des nombreuses anomalies qui choquent dans ce bizarre échafaudage de la fiscalité portugaise. A chaque crise, le principal des contributions exigibles se grossissait de la surcharge de centimes additionnels, et de nouveaux suppléments conformes à ce mode de superposition, qui atteint les contributions indirectes non moins que les impôts directs, manquaient rarement de s'y ajouter à la crise suivante. Nombre d'impôts qui, lors de leur établissement primitif, ne devaient être que temporaires, sont devenus permanents, sous l'empire des mêmes nécessités. Souvent aussi le même impôt se trouve hypothéqué par fractions de manière à former le gage de plusieurs créanciers. Toutes ces complications ont un double inconvénient : d'une part, elles multiplient outre mesure les frais de perception et de régie ; de l'autre, en rendant le contrôle extrêmement difficile, elles facilitent les manœuvres des concussionnaires non moins que celles des fraudeurs et de tous les intéressés à dissimuler la matière imposable; ou bien, ce qui est pire encore, elles arrêtent la production même, en forçant les capitaux, trop vivement atteints par le fisc dans leur emploi fructueux, à se réfugier dans l'agiotage.

Telle est la division de l'impôt en Portugal, que les contributions directes à elles seules, la classe d'impôts dans laquelle règne généralement le plus d'unité, en offrent si peu dans ce pays, que l'on n'y distingue pas moins d'une vingtaine de titres de perception, les uns consistant dans le droit de prélever la dîme en argent ou en nature sur le produit brut des terres en rapport, ou le tiers sur certains revenus communaux, ainsi que dans l'impôt perçu sur la récolte des vins au profit de l'Université ; les autres portant

sur le revenu net de la propriété foncière, de l'industrie et des capitaux même engagés dans les exploitations rurales, les manufactures et le commerce ; sur les loyers, les domestiques et les chevaux ; sur les mutations de propriété par suite de ventes, de donations ou de successions ; sur les inscriptions matriculaires dans les écoles des différents degrés ; sur les collations de titres, d'honneurs et d'emplois et enfin sur les actes judiciaires, pour le sceau, le timbre et les amendes.

Faisons suivre ici, pour 1860-61, l'évaluation du produit des différentes perceptions qualifiées d'impôts directs sur le budget portugais, avec l'indication des années de l'établissement et des principales modifications du régime de chaque impôt :

SPÉCIFICATION DES IMPOTS DIRECTS.	PRODUITS POUR 1860-61. milreis.	ANNÉES DU RÉGIME.
Impôt foncier (contribution prédiale)....	1,355,327	1852 et 1859
— sur l'industrie (décime industriel).	211,999	1838
— sur l'intérêt des capitaux (*decima de juros*).....	133,122	1762
— de 4 p. 100 sur les loyers des maisons.....	55,327	1837
— sur les domestiques et les chevaux	40,740	1801 et 1837
— sur les fabriques.....	5,266	1801
— sur les revenus des communes (*terças*).....	38,897	1673
Contributions des communes pour l'Université.....	4,229	1774
Impôt pour la construction et l'entretien des routes.....	254,436	1850, 52 et 54
— sur les mines.....	—	1852
Décime foncier (prédial) dans les îles....	14,911	1808
Dîme (*dizimos*) — ...	149,722	1832
Cinquième (*quinto*) des biens nationaux, dans les îles.....	233	1825
Subside littéraire —	610	1772 et 1787
Quart des moutures, dans l'île de S. Miguel.....	2,880	1650
Finto, contribution perçue à Madère...	588	1700
Impôt de 5 p. 100 sur la canne à sucre, *ibid.*	—	1837

SUITE DE LA SPÉCIFICATION DES IMPOTS DIRECTS.	PRODUITS POUR 1860-61. milreis.	ANNÉES DU RÉGIME.
Impôt sur les grâces	47,754	1836 et 1845
Inscriptions dans les écoles et brevets (*matriculas e cartas*)	28,969	1836, 37 et 44
Droit de mutation sur les immeubles (*sisas*)	351,736	1851
Impôt sur la transmission de la propriété.	59,435	1844
Papier timbré	229,701	1843
Timbre extraordinaire (*sello de verba*)	114,197	1843
— des connaissements	4,471	1843
Amendes judiciaires et autres	26,199	1841
Compensation payée par les communes de Bélem et dos Olivaes (banlieue de Lisbonne), pour les dépenses qu'elles causent à l'État	20,304	1854

La principale des contributions directes se distingue en prédiale ou foncière, industrielle et mobilière. Cette dernière, connue sous le nom de *decima de juros*, n'est autre qu'un impôt sur le revenu mobilier en rentes diverses. Quant au décime industriel, les étrangers n'en sont pas exempts. Toutes les trois sont en outre accompagnées de taxes additionnelles établies dans un but spécial, comme celle de 15 p. 100 pour la construction et l'entretien des routes, qui vient s'y ajouter sur tout le continent portugais et qui s'applique aussi aux impôts sur les domestiques et les équipages, mais n'atteint que les nationaux. Le prélèvement d'un impôt sur la récolte des vins, perçu au profit de l'Université et de l'instruction publique, sous le nom de subside littéraire, est plus ancien; aboli sur le continent en 1857, il n'est plus perçu que dans les îles. L'ancienne dîme ecclésiastique aussi ne concerne plus que les îles, où l'État, comme nous l'avons vu p. 94, est resté particulièrement chargé des dépenses du culte. Plus récemment, les concessions de mines à des particuliers ont donné lieu à un autre impôt spécial, réglé sur l'importance et la valeur des produits de ces exploitations; cet impôt toutefois n'existe que virtuel-

lement; il n'est point perçu en réalité, non plus que celui qui porte sur les plantations de sucre à Madère. Avec une organisation aussi routinière et hérissée de telles complications, l'arbitraire, le désordre et la confusion sont inévitables. La répartition de l'impôt direct se fait encore aujourd'hui de la manière la plus imparfaite et la plus inégale. A Lisbonne et à Porto la propriété s'acquitte régulièrement au taux fixé par la loi; mais dans les provinces, assure-t-on, c'est à peine si elle paie le quart de ce qui est dû. D'après la loi, cinq notables de chaque district sont appelés à former une commission qui détermine la cote exigible de chaque propriétaire ou industriel. Les membres de cette commission, cela va sans dire, se ménagent tout d'abord entre eux, et s'appliquent ensuite à ménager, le plus possible, leurs amis et tout le district. Encore l'État ne perçoit-il pas réellement ce que l'on consent à lui attribuer ainsi; une grande partie des impôts est toujours arriérée, et l'administration n'a pas les moyens d'en assurer le recouvrement intégral. Il paraît cependant que l'on a pris des mesures pour obtenir maintenant la rentrée de l'impôt, qui n'était exigible qu'à l'expiration de l'année, de semestre à semestre, d'où résultera pour le trésor le bénéfice d'un intérêt de six mois.

Aucun des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir en Portugal, depuis que le régime constitutionnel y est entré en vie, n'a pu se méprendre sur la nécessité de remédier, en attaquant le mal dans ses racines, aux profondes anomalies que la routime perpétue; et quelques ministres l'ont tenté. Déjà M. Costa Cabral avait proposé de remplacer, conformément à une loi du 19 avril 1845, les différents décimes et leur surcharge en taxes additionnelles et accessoires, par trois impôts réguliers : un impôt foncier, un impôt sur l'industrie et une contribution personnelle. Mais les ennemis du cabinet trouvèrent moyen d'exciter contre cette mesure le mécontentement des petits propriétaires et se servirent de cette manœuvre pour amener, en 1846, la

chute du ministre. Vers la fin de 1852, au milieu de circonstances bien différentes, le duc de Saldanha, pendant sa dictature, reprit à son tour le projet d'un impôt unique, dit de répartition, que la loi du 31 décembre de cette année devait substituer aux trois décimes, et qui devait, en ce qui touche les immeubles ou biens-fonds, se répartir entre les propriétaires de chaque commune sur la moyenne du revenu net, calculée pour une période triennale. L'autorité communale ou municipale, spécialement représentée à cet effet par une junte de répartition, était chargée de pourvoir à la fixation des cotes, à régler non sur un taux invariable, mais d'après la mesure des besoins de l'exercice, annuellement déterminée par une loi. La réunion des trois décimes n'a pas eu lieu toutefois; ils continuent de former l'objet de perceptions distinctes. On critique, dans l'assiette et le système de répartition de l'impôt foncier en Portugal, où, faute de cadastre, il est basé non sur la contenance et la qualité, mais sur le rapport des terres, l'absence de tout stimulant qui pousse les propriétaires à chercher, dans l'extension des cultures, le moyen de tirer un meilleur parti de leurs biens-fonds. Cependant, il faut le reconnaître, malgré les grands défauts du régime fiscal auquel elle est soumise, la propriété foncière, par suite du développement des ressources naturelles du pays, dont ils ont bien pu ralentir, mais non arrêter complètement les progrès, y a beaucoup gagné, depuis les réformes opérées par dom Pedro IV, bien que l'administration soit encore à la recherche du vrai moyen de la rendre plus productive pour le trésor.

Le produit total des contributions directes du continent, porté pour 2,684,651,000 reis sur le budget de l'exercice 1854-55, figure pour 2,932,509,000 reis ou environ 17,600,000 francs dans les évaluations pour 1860-61. On peut en conclure à un accroissement de près d'un million et demi de francs, ou d'environ 8 1/2 p. 100. Le produit spécial des mêmes contributions levées dans les îles adjacentes, n'ajoute que 183 contos à la première des deux sommes

prises pour termes de comparaison, et 218 1/2 contos à la seconde, ce qui la porte à 19 millions de francs à peu près.

Les contributions indirectes forment la branche la plus importante du revenu, en Portugal, mais en même temps la plus onéreuse pour la population, à laquelle elle impose une multitude de charges, dont plusieurs sont d'un poids excessif. Aussi les recettes qu'elle procure, ont-elles plutôt diminué qu'augmenté dans leur ensemble. Porté pour le continent à 6,256,668,000 reis sur l'état de 1854-55, le produit total des impôts indirects se réduisit l'année suivante à 5,995,116,000 reis; depuis il s'est un peu relevé; cependant il ne figure encore que pour 6,064,784,000 reis dans les évaluations pour 1860-61, somme à laquelle il faut ajouter 248,362,000 reis pour les îles adjacentes, qui en font monter ainsi le chiffre annuel à près de 38 millions de francs.

Voyons tout d'abord comment ces évaluations le répartissent entre les divers impôts rangés dans cette classe :

SPÉCIFICATION DES IMPOTS INDIRECTS.	PRODUITS POUR 1860-61. milreis.	ANNÉES DU RÉGIME.
Douanes	3,982,754	(V. p. 325 à 330)
Douane municipale de Lisbonne	748,098	1852
Real d'agua (1) et droits sur la consommation de la viande	139,542	1643, 1844 et 54
Droit sur la pêche	60,392	1843
Ferme des tabacs	1,341,000	1857
Droit spécial de 500 reis par pipe sur le vin qui entre à Villa-Nova de Gaïa et à Porto	18,166	1852 et 1856
Impôt pour les travaux des barres du Douro	13,577	1790
Impôt pour les travaux des barres de Figueira	9,437	1843 et 1857
Émoluments de la capitainerie du port de Horta	181	—

(1) Ou d'*agoa*, sur la viande, le vin, etc.; dans l'origine le denier pour l'eau, c'est-à-dire affecté à l'entretien des fontaines publiques.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de plusieurs de ces impôts, comme des droits de douane et des droits accessoires et additionnels qui s'y rattachent, au chapitre précédent, de l'impôt sur la pêche (p. 265), et du droit spécial sur le vin rendu à Porto et à Villanova de Gaia (p. 230). Le principal de ces revenus est toujours celui des douanes. On peut dire que le produit net qu'elles laissent au trésor est fourni presque en totalité par les deux grandes douanes de Lisbonne et de Porto, bien que leur nombreux personnel occasionne des dépenses qui, d'après les estimations relatives au nouvel exercice 1860-61, ne paraissent pas devoir, en somme, s'élever à moins de 97 contos pour la première et de 63 3/4 pour la seconde, dont le rayon est fort étendu sur le Douro; dans la plupart des autres douanes de la partie continentale du royaume les recettes couvrent à peine les frais d'administration et de garde.

Après l'impôt de douane, qui porte sur le commerce extérieur, viennent les octrois des grandes villes et les droits de consommation en général, les plus lourds à supporter pour le peuple, dans la capitale surtout. L'octroi, originairement établi à Lisbonne au profit de la commune seule, passa dans la suite aux mains de l'État, pour le compte duquel se percevait déjà l'ancienne administration dite des *sete casas*, ou des sept bureaux. Il porte sur les vins, les autres spiritueux, le vinaigre et l'huile, les fruits et le combustible.

Un autre droit, sur les céréales, autrefois perçu par le *terreiro publico*, la ci-devant administration de la halle aux grains de Lisbonne, pour les certificats d'origine de ceux-ci, frappe même les grains livrés au cabotage, ou embarqués pour l'étranger. Une partie de son produit est abandonnée à la commune, une autre à l'hôpital de S. José. Mais, par un décret du 11 septembre 1852, le terreiro publico fut réuni aux sete casas, avec lesquelles il forme aujourd'hui la douane municipale de Lisbonne, chargée en outre de la perception des droits qui y remplacent le *real d'agua*, et des

droits sur la viande, impôts d'origine communale sur lesquels le gouvernement mit, en 1780, la main dans d'autres parties du royaume aussi. La réforme de 1852 limita la perception des impôts spéciaux attribués aux sete casas et au terreiro publico, à l'enceinte de Lisbonne. Le *termo* (la banlieue) a été affranchi d'une partie des droits que la capitale continue à supporter. Les taxes sur la viande et les boissons subirent en même temps quelques réductions très-nécessaires. Outre les droits, il y a une licence à payer pour le débit du vin et des spiritueux.

Indépendamment des droits fixes, la douane municipale de Lisbonne perçoit aussi des émoluments et un droit additionnel de 8 p. 100, établi au même titre. Le total de ses recettes, réduit de 852,830,000 reis en 1853-54 à 666 millions 984.000 en 1857-58, s'est arrêté, l'année suivante, à 794,846,000 reis; les évaluations pour 1860-61 ne le portent qu'à 748,098,000, dont il y a 62,957,000 à déduire pour les frais d'administration. On y est entré dans la voie des dégrèvements partiels.

Un autre impôt de consommation particulièrement vexatoire, qui n'avait jamais existé qu'à l'époque néfaste de la domination espagnole, l'impôt sur le sel, rétabli en 1844, excita un tel mécontentement que l'on dut se hâter de le supprimer de nouveau en 1846.

L'État, sous l'ancien régime, se trouvait en possession d'un grand nombre de monopoles commerciaux. Mais, après le triomphe du parti constitutionnel, le nouveau gouvernement fit une première concession aux principes d'une économie politique plus saine, en renonçant de 1834 à 1837 aux monopoles du commerce des bois de teinture, de l'ivoire et de l'orseille. Depuis, une loi du 25 avril 1857 a également aboli, à partir du 1er juillet 1858, celui de la fabrication et de la vente du savon, en établissant un droit d'entrée de 1,000 reis par 100 livres sur le savon ordinaire (*sabão*) et de 6,000 reis sur les savons fins (*sabonetes*). Cette excellente mesure doit avoir aussi pour effet d'encourager les habi-

tudes de propreté chez le peuple. Le contrat de la ferme des tabacs, dont la fabrication se concentre à Lisbonne dans une manufacture unique, occupant 1,600 ouvriers, a seul été renouvelé. Il ne reste, en outre, au gouvernement que le monopole des poudres, dont il n'a jamais voulu se dessaisir. Les priviléges de la ferme des tabacs s'étendent également aux colonies. Le débit a lieu dans des bureaux spéciaux, appelés *estancos*.

La Monnaie ne figure que pour mémoire parmi les sources de revenu de l'impôt indirect. Elle ne paraît pas avoir donné de bénéfice net, bien que l'on y ait frappé, de 1854 à 1859, 5,995,436,400 reis en argent et 258,959,000 reis en or.

Les domaines nationaux (*proprios nacionaes*), dans le sens le plus large de cette qualification, comprennent les terres et tous les autres immeubles, forêts et mines de la couronne et de l'État, qu'ils soient directement administrés par celui-ci ou affermés, donnés en location ou abandonnés en usufruit à des particuliers; puis les bâtiments, le mobilier et le matériel des établissements de l'État, les produits des usines qui lui appartiennent, tels que ceux des imprimeries nationales de Lisbonne et de Coïmbre, etc., ainsi que les rentes et intérêts des capitaux qui étaient autrefois la propriété des couvents. On y rattache en outre le produit des postes et des télégraphes électriques, les péages de quelques routes, ponts et rivières, les revenus de l'ancien collége des nobles, de l'académie des sciences et des hospices de l'État, les droits de magasinage payés en douane, le rapport du fret des navires envoyés par le gouvernement dans les colonies, quelques revenus d'origine féodale, les successions en déshérence, les restitutions faites au trésor, en un mot toutes les recettes qui sont éventuelles ou n'ont pas leur place marquée ailleurs.

On en jugera par le relevé ci-après, qui spécifie les éléments les plus considérables de cette classe de revenus hétérogènes, et en fait connaître l'importance :

ÉVALUATION DU PRODUIT DES BIENS NATIONAUX ET RECETTES DIVERSES POUR 1860-61.

	milreis.
Domaines proprement dits (ventes, rentes, rachats, etc.)...	212,580
Forêts.....	74,900
Imprimerie nationale.....	81,345
de l'Université.....	11,705
Arsenal de l'armée et poudres.....	52,963
Fours à chaux, carrières et briqueteries de l'État.....	10,730
Postes.....	312,800
Télégraphes électriques.....	25,518
Péages des ponts et bateaux de rivière.....	9,990
Intérêt de capitaux qui appartenaient jadis aux couvents....	17,748
— de titres de la dette fondée et autres, appartenant à l'État.....	321,856
— de titres de la dette fondée, servant de garantie à divers emprunts.....	303,892

Avant 1820, on distinguait, à côté des domaines royaux proprement dits, trois grands apanages, administrés chacun par une junte particulière, à savoir : 1° la *Casa de Bragança*, le domaine patrimonial de la maison de Bragance, réservé comme apanage, avec le titre de duc de Bragance, à l'aîné des princes de cette maison, depuis l'avénement de celle-ci au trône ; 2° la *Casa das Senhoras Rainhas*, la dotation de la reine, épouse du roi régnant ; 3° enfin la *Casa do Infantado*, apanage fondé par Jean IV, en vue de la dotation d'une branche cadette de la maison de Bragance. Tous ces apanages furent réunis, par le congrès de 1820, avec les autres domaines de l'État, les biens de l'Université et ceux des commanderies des ordres militaires, à titre de propriétés nationales, sous une même administration. Les revenus de tous ces biens, affectés à l'extinction de la dette publique, devaient alimenter le fonds d'amortissement.

Lors de la promulgation de la charte de 1826, ces dispositions furent confirmées ; on pourvut spécialement à l'entretien du roi et de la famille régnante par une dotation de la jouissance de tous les palais, châteaux, domaines royaux ; mais, assignant les revenus de tous

les autres domaines au trésor, on les fit passer sous son administration immédiate, en l'autorisant même à les aliéner au profit et pour les besoins de l'État. En 1834 enfin, tous les biens des couvents et des ordres religieux supprimés furent pareillement déclarés propriétés nationales. Une loi du 15 avril 1835, autorisant aussi l'aliénation de ces biens, disposa de même que le produit en serait exclusivement affecté au service des intérêts et à l'amortissement de la dette. Malheureusement les crises politiques ultérieures, et le désarroi dans lequel elles jetèrent les finances, mirent ces beaux projets à néant. La majeure partie de ces vastes ressources se fondit vite, et l'État ne parvint, à cause du défaut de moyens de communication surtout, qu'à tirer un bien faible revenu de ce qu'il put conserver de domaines. Nous avons indiqué plus haut la dernière évaluation du produit annuel, dans lequel les ventes de biens au comptant figurent pour environ 19 contos, et le rachat de rentes censitaires et canons emphytéotiques pour 69 ; le reste comprend 124 1/2 contos en rentes analogues pour la plupart. L'année précédente (1859-60), on estimait le total des mêmes produits, à part aussi les forêts, à 306,596,000 reis, portés jusque-là sur les budgets (voir p. 374), conjointement avec une autre somme de 153,357,000 reis en intérêts de titres de la dette fondée, sous la désignation commune de revenus avec une application spéciale (la garantie de l'intérêt de divers emprunts), réglée par plusieurs lois de 1853 à 1857. Nous avons vu que les intérêts des titres de l'espèce, actuellement en possession de l'État, figurent en totalité, parmi les recettes diverses de la même catégorie, pour une somme de 625,748,000 reis (3,755,000 francs). Ce revenu, ne consistant qu'en intérêts que le trésor se paie à lui-même, a évidemment un caractère factice, qu'il importe de faire ressortir et qui ne permet pas de le confondre avec les recettes effectives, lorsqu'on veut se rendre un compte rigoureux de l'importance réelle de celles-ci.

L'administration portugaise distingue finalement aussi,

sur le budget des recettes, deux impôts généraux supplémentaires, dont l'état de la p. 374 indique le produit. L'un est l'impôt additionnel du 14 août 1858, qui élève les contributions directes de 3 p. % à Lisbonne, et de 2 p. % dans les provinces, et porte également sur les douanes dans des proportions analogues, comme nous l'avons montré p. 328; l'autre et le plus important, dont il a été fait mention à la même page, l'impôt pour l'amortissement des billets de l'ancienne banque de Lisbonne, a été créé et réglé successivement par des lois du 13 juillet 1848, du 20 avril 1850 et du 25 avril 1857. Il produit aujourd'hui près de 889 contos (plus du quintuple du précédent); mais il faut observer que la majeure partie de la recette qu'il procure, a été constamment détournée de sa destination primitive, pour être employée aux travaux publics et à d'autres dépenses courantes. L'amortissement spécial auquel il fournit, et qui n'avait été que de 108 contos par an jusqu'en 1856-57, fut porté à 295 1/2 pour 1857-58, puis de nouveau réduit à 187 1/2 pour 1858-1859, et à 79 1/2 pour 1859-60. Ne figurant plus sur le budget de l'exercice suivant, il faut en conclure qu'il a suivi entièrement la nouvelle destination du fonds d'amortissement de la dette extérieure, sur lequel nous reviendrons en parlant de celle-ci.

§ 5.

Voilà pour les revenus, dont nous venons de passer la revue complète, mais sur l'appréciation particulière desquels nous n'avons pu que glisser très-légèrement, la multiplicité et la bizarrerie des formes de l'impôt, en Portugal, ne se prêtant pas à un examen plus approfondi, dans les limites de notre cadre. Voyons maintenant quelles sont les dépenses correspondantes, qui non-seulement les absorbent, mais les dépassent même chaque année d'une somme assez considérable, comme on l'a vu p. 373. Y ayant déjà fait connaître le montant successif de ces dépenses, il ne nous reste plus

qu'à en indiquer aussi la répartition, sur la base des estimations les plus récentes, que fournit le budget pour 1860-61 (1) :

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.

JUNTE DU CRÉDIT PUBLIC.		
Dette intérieure.	reis.	
Personnel	20,176,000	
Intérêts	1,875,288,740	
Amortissement	3,670,036	reis.
Charges diverses	6,100,000	1,905,234,776
Dette extérieure.		
Agence financière de Londres	7,549,090	
Intérêts	2,039,222,670	
Charges diverses	30,400,000	2,077,171,760 (2
TOTAL		3,982,406,536
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Dépenses générales à la charge du Trésor.		
Dotations de la famille royale	572,200,000	
Cortès	88,249,000	
Intérêts et amortissement de dettes à la charge du Trésor	966,640,096	
Pensions de retraite	499,238,398	
Charges diverses	77,928,381	2,204,255,875
Service du département.		
Administration centrale	13,860,000	
Trésor public	63,235,690	
Cour des comptes	61,410,000	
Service du procureur général des finances	4,400,000	
Douanes	357,740,219	
Monnaie et timbre	51,407,833	
Service des finances dans les districts	170,770,770	
Employés auxiliaires	6,280,540	
Dépenses diverses	57,609,374	786,714,426
TOTAL GÉNÉRAL		2,990,970,301

(1) Renvoyons en même temps, pour comparaison, à l'état analogue de la page 126, concernant 1859-60, et aux observations qui l'accompagnent.

(2) Ce chiffre est de 109,090,909 reis au-dessous de celui du résumé de la page 374. La différence provient de la cessation de l'amortissement, dont le montant, égal à cette somme, n'est plus porté ici en ligne de compte.

INTÉRIEUR.

Administration centrale	25,915,060 reis
Conseil d'État	34,740,000
Gouvernements civils des districts	96,703,800
Instruction publique	527,388,220
Établissements scientifiques, littéraires et industriels	109,994,925
Sanitaire	22,644,300
Subventions aux municipalités	126,486,426
Établissements de bienfaisance	126,083,390
Gardes municipales	227,994,035
Dépenses diverses	21,098,600
TOTAL	1,319,048,756 reis.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES ET JUSTICE.

Administration centrale	17,730,910 reis
Diocèses	165,455,493
Cour suprême de justice	28,958,663
Tribunaux d'appel	85,283,329
Juges de première instance	62,743,333
Ministère public	58,000,000
Prisons	38,293,200
Dépenses diverses	3,090,000
TOTAL	459,554,928 reis.

GUERRE.

Administration centrale	100,000,000 reis.
État-major de l'armée	72,750,000
Divisions et commandements militaires	23,301,000
Corps des différentes armes	1,834,060,332
Gouvernement des places	42,681,518
Écoles militaires	38,472,560
Administration militaire	230,121,046
Officiers en commission	30,580,100
Corps sédentaires	162,071,826
Officiers en disponibilité	51,528,000
Officiers en retraite	369,744,609
Dépenses diverses	98,775,053
TOTAL	3,054,086,044 reis.

MARINE ET COLONIES.

Administration centrale et dépendances	53,903,160 reis.
Officiers et employés	35,156,318
Armement naval	501,405,940
Arsenal de la marine	301,067,166
Corderie nationale	44,998,460
Établissements divers	25,091,200
Officiers en retraite	21,404,000
Dépenses diverses	28,303,600
TOTAL	1,011,329,844

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Pour le ministère	13,793,810 reis.
Corps diplomatique	81,920,000
Consulats	7,080,000
Commissions mixtes	5,500,000
Dépenses éventuelles	47,101,538
TOTAL	155,395,348 reis.

TRAVAUX PUBLICS, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Administration centrale	42,703,150 reis.
Intendance des travaux publics du district de Lisbonne	16,968,820
Télégraphes électriques	70,000,000
Travaux divers	165,469,777
Travaux géodésiques et cadastre	59,858,240
Écoles spéciales	72,463,400
Forêts nationales	62,845,900
Postes	299,089,570
Dépenses diverses	151,094,400
TOTAL	940,493,257 reis.
Dépenses extraordinaires	74,574,866 (1).

Le budget du ministère des finances, le seul qui puisse former, avec celui de la junte du crédit public, dont nous parlerons plus loin, l'objet d'un examen particulier dans ce chapitre, tient, après le budget du ministère de la guerre, la plus large place sur l'état général des dépenses. Nous avons vu, en effet, qu'il ne comprend pas seulement les allocations spéciales, nécessaires pour le service du département même, et dont les chiffres ont peu varié dans les dernières années, mais que le trésor est chargé en outre du paiement des dotations de la famille royale et des chambres, du service d'une partie de la dette et des pensions, et de quelques moindres dépenses, parmi lesquelles des subventions aux municipalités et aux hospices figurent actuellement pour

(1) A savoir 37,272,488 reis pour les finances, 6 contos de secours à d'anciens religieux, 3 contos pour la guerre et 28,302,378 reis pour la marine et les colonies.

24,277,000 reis, et la solde de la garde des archers du roi pour 3,548,000 reis. Sur le chapitre des pensions, les classes inactives *de consideraçâo* (1) sont portées pour 266,120,000 reis, celles *de nâo consideraçâo* pour 233,118,000. De toutes ces charges, celles de la dette présentent seules un accroissement sensible.

Les budgets de tous les autres départements sans exception, ont aussi été plus ou moins augmentés pour l'année courante, mais surtout les fonds affectés à l'instruction publique, à la solde des troupes et à la marine. Pour ce qui concerne les travaux publics, la branche d'activité qui a pris avec raison le pas sur toutes les autres, dans les désirs d'amélioration du pays et de son gouvernement, nous avons déjà fait observer p. 292, qu'il ne faut pas juger d'après les chiffres du budget ordinaire de l'importance du développement qui lui est imprimé. Déjà un décret du 30 août 1852 avait appliqué le fonds d'amortissement, qui se trouvait jusque-là en possession de la banque de Portugal, avec tous les produits des biens nationaux, prélèvements d'impôts et intérêts de titres d'emprunts qui le composent, à l'exécution des projets de chemins de fer. L'amortissement de la dette extérieure, ainsi que celui des billets de la banque de Lisbonne, est aujourd'hui complètement suspendu, et toutes les ressources que ces mesures ont rendues libres, avec d'autres que l'on s'est procurées par divers emprunts, ne sont employées qu'à couvrir la dépense de la construction des routes et à pourvoir aux engagements pris avec les entrepreneurs des voies ferrées, dont on poursuit l'achèvement comme l'œuvre la plus urgente pour les besoins de la situation.

(1) Voir page 137. La langue financière du pays affecte ici une maxime dont la moralité nous sourit mieux que certain proverbe; elle ne dit pas : payez, et vous serez considérés, mais soyez considérés, et l'on vous paiera de préférence.

§ 6.

Après le budget de l'État, se présentent les recettes et les dépenses particulières à l'église, aux districts et aux communes, provenant de fonds et d'impôts distincts, affectés spécialement à l'entretien du clergé et du culte, ou à l'administration provinciale et communale.

Ces comptes à rattacher, pour ordre, au budget général, ont offert en diverses années les chiffres suivants :

	RECETTES.	DÉPENSES.
	reis.	reis.
Dotations des curés et de leurs coadjuteurs (1855-56).....	646,050,474	646,050,474
Bulle de la croisade (1853).....	36,832,609	21,922,649
Comités généraux des districts (1855-56)	259,768,828	259,768,828
Chambres municipales (1855-56).....	1,196,526,943	1,185,675,982
Couvents de religieuses (1859).....	254,000,000	254,000.000
TOTAUX.....	2,393,178,854	2,367,417,933
	francs.	francs.
Soit environ.....	14,360,000	14,205,000

Nous nous bornons à grouper ici ces branches accessoires du budget portugais. Ayant déjà eu l'occasion de parler au chapitre V du budget particulier de l'église et de son administration, ainsi que de l'origine de la bulle de la croisade et de l'emploi de son produit, nous croyons pouvoir nous dispenser de revenir encore une fois sur le même sujet. Mais il n'est pas sans intérêt de voir comment s'alimente et se dépense le revenu communal, le plus important sur notre liste. Or, voici quels auraient été, d'après M. de Minutoli (t. I, p. 229), pour les 17 districts du continent, les principaux éléments du budget des municipalités en 1855 :

RECETTES.

	reis.
Revenus des biens-fonds propres aux communes.....	179,443,000
— des contributions directes.....	73,841,000
— dites indirectes.....	350,016,000

DÉPENSES.

	reis.
Traitement des officiers et employés de l'administration communale	180,848,000
Subventions aux écoles	11,074,000
Voirie et travaux publics	180,404.000
Enfants trouvés	294,866,000

Aux revenus provenant de la fortune communale, il faut joindre le produit des taxes pour écritures, des sportules, amendes, redevances de marché, droits de sépulture, de rectification des poids et mesures, etc.

Les contributions directes consistent en centimes additionnels, perçus sur le foncier et l'industrie, et, pour les manœuvres, qui ne paient pas d'impôt de cette nature, en une prestation de travail ou corvée de deux jours, ou une indemnité proportionnelle en argent. On ajoute au décime prédial ou impôt foncier 20, 30 ou même 40 p. 100, mais le plus souvent les communes, évitant d'imposer directement la fortune ou le revenu des particuliers, préfèrent l'expédient de taxes supplémentaires assez arbitrairement imposées à certaines professions, comme celles des cuisiniers, des voituriers, des confiseurs, des perruquiers, des marchands d'objets de luxe en boutique, ou le recours à des contributions indirectes. Pour celles-ci, il est de principe que la commune ne peut imposer que le débit des articles de sa consommation locale, ou la vente en détail sur place. Cela n'empêche pas que le vin, l'huile, le sel, la viande, la morue, la sardine, en un mot presque toutes les denrées de première nécessité, n'aient été grevées de taxes très-onéreuses pour les classes pauvres. On n'a même pas épargné certains articles de manufacture importés de l'étranger, et ayant par conséqnent déjà acquitté des droits de douane, comme la porcelaine, la verrerie et le fer, sans reculer devant le caractère anormal d'aucun impôt dont la forme de perception semblait commode. Bien que les communes soient endettées dans presque tous les districts, à l'exception pourtant de

celui de Lisbonne, où un actif de 262,905,000 reis couvre largement un passif de 135,651,000 reis seulement, l'actif des 17 districts continentaux, estimé à 638,371,000 reis, l'emporte en somme sur leur passif, qui n'est en totalité que de 625,060,000 reis (1). Quant aux revenus analogues dont disposent les juntes générales des districts, ils sont presque en totalité appliqués à l'entretien des enfants trouvés.

Le dernier des budgets accessoires qu'il nous reste à mentionner, celui des possessions d'outre-mer, ne témoigne pas d'une situation très-favorable. Les colonies portugaises ne sont plus aujourd'hui financièrement une ressource, mais une charge pour la métropole, obligée là aussi de boucher chaque année un déficit, qui a dépassé parfois 600,000 francs et même un million. C'est ce qui résulte de la comparaison des recettes et des dépenses coloniales, résumées ci-après pour trois exercices :

BUDGETS COLONIAUX.

Exercices.	Revenus.	Dépenses. (Valeurs en milreis.)	Déficits.
1854-55.	802,833	921,938	119,105
1857-58.	792,582	975,095	182,513
1858-59.	872,450	973,168	100,718
Soit francs.	5,235,000	5,839,000	604,000

Les produits de chacune des trois classes de recettes qui alimentent le revenu colonial, y ressortent aux chiffres suivants, également en milreis :

	1854-55.	1857-58.	1858-59.
Impôts directs.....	213,118	224,068	300,591
— indirects.....	422,868	408,807	411,289
Domaines et recettes diverses.	166,847	159,707	160,570

Il a été dépensé, dans le premier de ces trois exercices, 158,987 milreis pour le gouvernement, 85,774 pour l'admi-

(1) Cette balance toutefois, également empruntée à M. de Minutoli, n'est pas celle d'une année très-récente, comme on l'a vu.

nistration financière, 29,270 pour la justice, 47,721 pour le culte, 436,378 pour le militaire et 72,045 pour la marine. Les autres charges d'une nature plus générale se sont élevées en outre à 61,296 milreis, et les dépenses diverses à 30,467.

Voici enfin, pour 1857-58, la répartition de l'ensemble des recettes et des dépenses coloniales entre les différentes possessions d'outre-mer :

	Recettes.	Dépenses.	Déficits
	milreis.	milreis.	milreis.
Iles du cap Verd	98,971	127,737	28,766
Iles de St-Thomé et du Prince.	29,507	36,229	6,722
Angola	227,059	298,000	70,941
Mozambique	88,929	139,141	50,212
Inde portugaise	273,940	289,715	15,775
Timor et Solor	5,390	15,776	10,386
Macao	68,786	68,497	289 (1)
Totaux	792,582	975,095	182,513

Nous ne faisons ici qu'indiquer les chiffres. Les réflexions qu'ils suggèrent trouveront mieux leur place dans l'exposé du régime colonial, au chapitre XX.

§ 7.

Pour revenir au budget de l'État, le grave déficit qui s'y renouvelle chaque année, et dont on ne paraît pas encore en mesure d'annoncer la suppression comme prochaine, n'est évidemment pas la moindre des anomalies de la situation qui nous occupe. Les expédients continuellement remis en usage pour le couvrir ou du moins l'atténuer, à l'époque des troubles qui ont si longtemps agité le pays, con-

(1) Excédant de recette.

sistaient principalement en réductions arbitraires de toute sorte, sur les traitements des serviteurs comme sur les intérêts dus aux créanciers de l'État ; ils consistent encore aujourd'hui, comme nous l'avons déjà vu, dans la renonciation spontanée du roi et de la famille royale à une partie de leurs dotations, dans les économies réalisées sur des vacances d'emplois, ou par le moyen des retenues que subissent encore les fonctionnaires et les pensionnaires *de consideração*, enfin, dans la suspension partielle ou totale, toujours prorogée, de l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne, ainsi que de celui de la dette extérieure. Ce n'est qu'à la fin des révolutions intérieures, que l'on parvint à introduire quelque régularité dans le chaos de l'ancienne gestion financière. Rappelons à ce sujet qu'en 1845, on avait déjà obtenu, par suite d'un arrangement conclu à Londres, de ne payer que la moitié des intérêts de la dette extérieure. Les termes accumulés de l'autre moitié devaient, en attendant, former une espèce de dette flottante, et l'intérêt, réduit d'abord à 2 1/2 p. 100 pour être reporté à 3 p. 100 en 1849, remonter ainsi graduellement, à des époques déterminées, jusqu'à ce que l'arriéré fût comblé. Une période nouvelle date de 1851. Cependant, les mesures par lesquelles elle fut inaugurée et auxquelles le cabinet du duc de Saldanha, alors investi d'un pouvoir dictatorial, fut obligé de recourir, équivalaient à une banqueroute partielle. Il fallut du temps pour que l'allégement, qui en résulta pour le trésor, compensât la nouvelle atteinte qu'elles portèrent au crédit public et privé. Le premier de ses décrets financiers, celui du 4 décembre 1851, capitalisa en inscriptions de rentes 4 p. 100, au pair, les intérêts en souffrance de la dette intérieure et extérieure, ceux d'un emprunt de 4,000 contos, dus par le trésor à la Banque de Portugal, et l'arriéré de trois années de traitements et pensions. Cette dernière disposition était d'autant plus rigoureuse, que les arriérés de l'espèce se payaient en bons du trésor, devenus, en raison de leur abondance et de la multiplicité des coupures, l'une des

principales monnaies usuelles du pays. Or, le cours de ce papier, accepté sous la précédente administration au taux de 80 p. 100 de sa valeur nominale, était déjà tombé presque à moitié, dans les premiers mois qui suivirent l'avénement du duc de Saldanha. Les nombreux porteurs de ces bons d'appointements, ainsi rognés, virent en conséquence, par surcroît de malheur, hausser pour eux, dans une énorme proportion, les prix de tous les objets de consommation. Nous avons déjà mentionné, page 394, un autre décret du 30 août 1852, relatif à la suspension de l'amortissement. Enfin, le 18 décembre de la même année, un troisième décret convertit en inscriptions de la rente 3 p. 100, au pair, tous les titres de la dette consolidée, intérieure et extérieure. Hors d'état de suffire à la dépense annuelle de 4,000 contos, qu'exigeait le paiement intégral des intérêts de cette énorme dette, le gouvernement ne trouvait plus que dans cette conversion le moyen de s'acquitter désormais plus régulièrement envers ses créanciers. Elle réduisit en effet, pour l'exercice 1853-54, à 2,686 contos le service des intérêts de la dette. Mais, comme cette mesure lésait fortement, en principe, les droits des rentiers et des prêteurs, parmi lesquels figurait aussi la Banque de Portugal, et constituait une violation des engagements pris à leur égard, elle eut pour conséquence immédiate un refus de la Bourse de Londres de coter dorénavant les nouveaux fonds portugais. Les détenteurs anglais des titres de l'ancienne dette persistant à ne point reconnaître le décret de conversion de 1852, le ministre des finances et des travaux publics, M. Fontès Pereira de Mello entreprit, en novembre 1855, un voyage à Londres, où il entra en négociation avec eux, pour obtenir que les fonds portugais ne fussent plus exclus du *stock-exchange* et tâcher de relever le crédit de l'État, en vue de ses projets de chemins de fer. Ces démarches amenèrent, le 13 décembre de la même année, une transaction par suite de laquelle les créanciers anglais se contentèrent de diverses bonifications en titres de la dette différée, qui ne

doivent porter un intérêt complet qu'à dater du 1er janvier 1863.

Cet arrangement, accepté par les cortès sous le cabinet suivant, dans la session de 1856, a permis au gouvernement portugais d'ouvrir plusieurs emprunts nouveaux, dont le produit a été principalement affecté à la continuation des travaux publics et à l'accroissement de la marine militaire du pays.

En définitive, cette suite de résolutions pénibles, adoptées sous la pression de circonstances qui ne laissaient plus d'autre issue, n'a pas empiré, comme on pouvait le craindre, mais amélioré quelque peu la situation financière du Portugal. Le vide du trésor avait mis l'État et ses créanciers dans une position des plus critiques, dont il fallait sortir à tout prix. Quoique attentatoire aux droits de ces derniers, le décret du 18 décembre 1852, en réalité, n'affectait que médiocrement leurs intérêts, qui, vu la dépréciation antérieure des fonds portugais et la solvabilité déjà fort compromise du débiteur, hors d'état de tout payer intégralement, périclitaient de plus en plus. Cette mesure, en retour du sacrifice qu'elle leur imposait, mais qui d'ailleurs n'était pas nouveau pour eux, substituait un réglement, accompagné de nouvelles garanties, à la pire des incertitudes, celle des chances périlleuses d'un désordre incontrôlable; fixant des limites aux pertes, elle arrêtait les progrès du mal. Par le fait, la réduction à un intérêt moindre, mais plus sérieux, était une combinaison préférable à ces chances de diminution croissante et peut-être de suspension complète, dont menaçait la prolongation de la crise. Les détenteurs de certains fonds, bénéficiant d'un accroissement du capital nominal reconnu, par suite de la conversion au pair, qui attribuait 120 au porteur du 6 p. 100, y trouvaient même un avantage direct. Aussi la cote des fonds portugais, malgré les clameurs qu'avait d'abord excitées le décret, se releva-t-elle bientôt, au lieu de continuer à faiblir. Cependant ils sont toujours encore un peu au-dessous des fonds espagnols. Vers le milieu

de 1859, le cours du 3 p. 100 portugais variait de 44 à 45 1/2, à Lisbonne; il était de 44 1/2 à la fin du mois d'avril 1860, d'après la cote officielle de Paris (1).

§ 8.

Des émissions faites aux conditions les plus diverses, les conversions, les capitalisations d'intérêts non payés, les distinctions souvent arbitraires de créances, et les réductions conventionnelles ou forcées, compliquent singulièrement l'historique et la statistique de la dette portugaise, lorsqu'on remonte au-delà de sa dernière reconstitution en 1852. La dette fondée seule, dans une analyse de détail, ne nous présenterait pas moins de 27 catégories de créances, les unes directes et provenant d'emprunts, les autres de conversions, avec des taux d'intérêt très-divers.

Sans chercher à pénétrer dans ce labyrinthe de combinaisons, ni à démêler les rapports multiples de leur enchaînement successif, bornons-nous à déterminer sommairement l'importance actuelle de la dette portugaise, en ne distinguant dans celle-ci que trois éléments, la dette fondée, de beaucoup le plus important des trois, une espèce de dette privilégiée et d'origine plus récente, dont les intérêts et l'amortissement sont à la charge du ministère des finances, et enfin la dette flottante.

Tout le service de la dette fondée est, comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, confié en Portugal à un comité distinct, la Junte du Crédit Public. Le siége de la junte, formée d'un président et de 4 membres, dont la rétribution se borne, pour chacun, à une gratification annuelle de 600,000 reis, est à Lisbonne; mais une agence établie à Londres l'assiste pour le service de la dette extérieure.

(1) Voir un exposé général des mesures financières et autres de la période 1851-53, en Portugal, dans le *Moniteur* français du 4 décembre 1853, ainsi que les notices relatives au même pays, à la même époque, dans l'*Annuaire des Deux-Mondes*.

Nous renvoyons pour le montant général des frais d'administration à l'état des dépenses (p. 391). Il faut rendre justice à l'intention qui a, dans le principe, déterminé la création de la junte; on voulait rassurer les créanciers de l'État contre les empiètements auxquels poussait la pénurie financière, en séparant leur compte de celui de la trésorerie proprement dite; mais, comme le prestige de l'inviolabilité de cette garantie ne tarda pas à s'évanouir par le fait, il y a lieu de penser que, si l'on transférait aujourd'hui l'administration de toute la dette au ministère des finances, on simplifierait par cette fusion le travail et les dépenses de ce département, en le dispensant de la charge d'un compte séparé pour la part de recettes qui doit être versée à la junte.

La dette fondée ou consolidée du Portugal se distingue, comme on l'a déjà vu aussi, en intérieure et extérieure. En voici, d'après un état officiel, la spécification au 30 juin 1857 :

1° Dette intérieure.	Capital.
	milreis.
Nouveaux fonds convertis à l'intérêt de 3 p. 100 jusqu'au 30 juin 1856	48,165,250
Fonds anciens, non convertis et portant 3, 4, 5 et 6 p. 100 d'intérêt	395,740
Fonds émis durant l'exercice 1856-57	977,850
Total de la dette intérieure	49,538,840
Soit francs	297,233,000

2° Dette extérieure.	liv. st.	sh.
Fonds émis jusqu'au 30 juin 1857	14,751,370	»»
Amortissement à déduire	3,103,407	10
Restent	11,647,962	10
Dont en circulation	10,820,407	10
En caisse à la banque de Londres	524,955	»»
En garantie d'emprunts	302,600	»»
Total égal de la dette extérieure	11,647,962	10

		milreis.
Faisant au change de 55 d. par milreis		50,827,473
Soit francs		304,965,000
Total général	en milreis	100,366,313
	en francs	602,198,000

Ce total ne s'accorde pas toutefois entièrement avec un relevé postérieur, présenté aux cortès le 18 novembre 1853, et que M. de Vasconcellos a reproduit p. 458. D'après ce document, qui comprend aussi la dette différée, dont l'organisation a été fixée par un décret du 18 décembre 1852, ainsi que par la loi du 26 juillet 1856, et dont l'intérêt ne commencera à être payé qu'à partir du 1er janvier 1863, plus une dette ancienne et non capitalisée, provenant en partie du papier-monnaie, en partie d'arriérés de toute sorte, l'ensemble de la dette administrée par la junte, se résumerait ainsi en capital :

		milreis.
Dette ancienne non capitalisée		11,790,560
Dette différée	intérieure	2,540,840
	extérieure	2,592,820
Dette consolidée 3 p. 100.	intérieure	57,601,325
	extérieure	57,048,940
	TOTAL	131,574,485
	Soit francs	789,446,910

Une loi du 30 juin 1849 avait déjà consacré au service des intérêts et aux frais d'administration de la dette plusieurs tantièmes, à prélever sur le produit des principales douanes du royaume, ainsi que sur celui des impôts directs perçus dans les districts de Lisbonne et de Porto, etc. Une somme de 867 1/2 contos, prise sur les revenus de la ferme des tabacs, a de plus été spécialement affectée au service de la dette extérieure. L'ensemble de ces recettes, formant la dotation de la Junte du Crédit Public pour 1860-61, s'élève à 3,982 1/2 contos. Pour ce qui concerne en outre le fonds d'amortissement de cette dette, nous avons vu plus haut comment il s'alimente, mais aussi com-

ment la nécessité d'équilibrer tant bien que mal les budgets en déficit, et de faire face aux grandes dépenses des travaux publics, a fait passer en coutume, jusqu'à nouvel ordre, la suspension de cet amortissement (voir p. 391 et 394). Après la dette fondée, dont l'administration concerne la junte, viennent les emprunts dont le ministère des finances paie directement les intérêts et amortit en même temps partie du capital, chaque année. Ces emprunts, d'après le budget pour 1860-61, au nombre de 16, contractés à 6, 6 1/2 et 7 p. 100, la plupart dans l'intérêt des travaux publics, et parmi lesquels figure aussi celui que le gouvernement portugais a conclu dans le temps avec la maison Leroy de Chabrol, à Paris, représentent en totalité, sur le même budget, un capital de 12,205 contos ou plus de 73 millions de francs, mais qui ne paraît pas avoir été versé en totalité. Il reste à mentionner la dette flottante, dont le chiffre varie continuellement, selon les besoins immédiats du trésor, et qui est payée par l'État avec des billets du trésor ne portant pas d'intérêt, mais admis dans l'acquittement des droits du fisc. Le montant de cette dette s'élevait à 3,552 contos en avril 1858 (1); un compte plus récent le porte, au 30 juin 1859, à 1,993 contos ou près d 12 millions de francs en petits emprunts, presque tous grevés de 5, 6, 6 1/2 et 7 p. 100 d'intérêt (2).

La récapitulation du capital de ces trois dettes ferait, d'après ce qui précède, ressortir à près de 875 millions de francs l'ensemble de la dette portugaise actuelle; c'est douze fois le revenu annuel de l'État, qui, sans les colonies, n'atteint pas 72 millions de francs, comme on l'a vu p. 373. Mais le plus significatif ici, c'est l'accroissement de charges qui en résulte pour le budget. Or, malgré les conversions et les réductions, le fardeau qu'impose au pays le service de la dette fondée seule, s'est considérablement accru dans

(1) M. de Vasconcellos, p. 159.

(2) Annexe au *Relatorio*, n° 97.

les dernières années, par suite des emprunts nouveaux. De 2,715,116 milreis, chiffre de l'exercice 1854-55, il s'est élevé, pour 1860-61, sans compter l'amortissement suspendu de la dette extérieure, à 3,982,407 milreis ou 23,895,000 francs, somme dont plus de la moitié est due à des rentiers anglais et sort du pays. Les charges de la dette administrée directement par le ministère des finances y ajoutent, pour le même exercice, 966,640 milreis ou 5,800,000 fr. y compris celles de la dette flottante. C'est donc une somme totale de 4,949 contos ou 29,695,000 francs, soit, en termes proportionnels, 41 p. 100 ou plus des 2/5 que l'État est obligé de prélever annuellement sur son revenu, pour satisfaire aux engagements contractés envers ses créanciers. Sous le poids d'une pareille charge, on ne saurait se bercer d'illusions, et le gouvernement portugais doit sentir que le temps est venu d'aborder franchement une rude mais inévitable tâche, et d'aviser à des mesures qui lui permettent de s'arrêter, le plus tôt possible, dans la voie ruineuse des emprunts à gros intérêts.

§ 9.

Tâchons, pour conclure, de donner en peu de mots le bilan de la situation actuelle, telle que le budget pour 1860-61 la présente. Il fait prévoir un nouveau déficit de 1,552 contos ou 9,312,000 francs (1), après déduction des fonds distraits de l'amortissement, ainsi que des retenues de toute sorte. Ce déficit, qui ressort à 13 p. 100 du revenu de l'État, pourra se compliquer encore d'un déficit accessoire, provenant du budget colonial, sur lequel les dépenses excèdent ordinairement aussi les recettes, comme on l'a vu p. 397. Il ne pourra s'atténuer, d'autre part, que si les recettes effectives de l'exercice dépassent les évaluations préalables, ce qui est loin d'arriver toujours en Portugal. Ajoutons que le

(1) Soit, pour établir un calcul rigoureux, de 8,536,000 francs seulement, au cours réel de 5,500 francs par conto.

gouvernement ne néglige pas de s'aider subsidiairement des ressources extraordinaires dont il peut disposer. Ainsi, par exemple, il a fait vendre à Londres, en 1859, par l'entremise de la banque de Portugal, pour environ 3 millions de francs de diamants bruts, appartenant à la couronne. A cette plaie du déficit, qui n'est pas encore fermée, se joignait longtemps une insuffisance de contrôle par suite de laquelle le désordre se glissait d'une manière effrayante dans le maniement des deniers publics, à tel point que le pays pouvait être écrasé d'impôts et le peuple indignement pressuré, sans que l'État vît ses caisses se remplir, ni même y trouvât de quoi faire face à ses besoins les plus pressants. On a estimé qu'un dixième au moins des sommes qui figurent sur le budget, à titre de recettes, était ainsi perdu pour le fisc.

A cet égard, les mesures adoptées par le gouvernement pour rétablir l'ordre dans la gestion financière, au moyen de la réorganisation de la cour des comptes, en 1859 notamment, paraissent avoir été déjà suivies d'effets salutaires, qui constituent jusqu'à présent l'amélioration principale, à constater dans le régime des finances de ce pays. Les voies et moyens du budget, rendus plus accessibles au grand jour de la publicité, ne se dérobent plus à l'examen; les emprunts successifs ne disparaissent plus au fond d'un gouffre d'une profondeur insondable; ils reçoivent plus sûrement un emploi productif, dont on peut suivre les applications immédiates et pressentir les effets postérieurs. Si le problème de la réforme financière est encore à résoudre, on a du moins fait ainsi les premiers pas indispensables, pour se rendre compte des moyens par lesquels il pourra être abordé avec le plus de succès.

Toutefois ce qui a été fait n'a de valeur que comme un acheminement vers la partie plus ardue, mais non insurmontable, de la tâche pour l'accomplissement de laquelle il n'y a plus de temps à perdre. Le plus grand mal de la situation financière actuelle, c'est le déficit permanent.

Si l'on veut guérir le pays de cette infirmité chronique, il faut s'appliquer avant et par-dessus tout à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Le moyen d'y arriver, partout et toujours le même, ne peut consister que dans des réformes tendant à la réduction de celles-ci, par des économies résultant de simplifications, et à l'accroissement de celles-là, par le développement des ressources naturelles du pays et par l'amélioration du régime de l'impôt. Or quelles doivent être ces réformes? Voyons pour le revenu, d'abord. L'activité avec laquelle le gouvernement pousse aujourd'hui les travaux des routes et les entreprises de chemins de fer, nous le montre dans la bonne voie pour satisfaire à la première condition de tout accroissement du revenu public. En ce qui touche la seconde, nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre que la pénurie du trésor, en Portugal, ne tient pas uniquement à l'état arriéré de l'économie nationale, mais que les vices d'organisation et la mosaïque bizarre et surannée de l'étrange système d'impôts qui le régit encore, ne contribuent pas moins à y comprimer les sources du revenu. Il n'existe pas dans cette contrée, nous le répétons, de système d'impôt régulier et rationnel, et c'est aux luttes de partis, qui l'ont déchirée si longtemps, qu'il faut surtout attribuer cette lacune si préjudiciable à tous ses intérêts.

« En Portugal, dit M. de Vasconcellos, les ministres libéraux se sont toujours trouvés placés entre le besoin pressant de chercher des ressources, et la crainte de perdre leur popularité, soit en portant les contributions à la somme exigée par les nécessités publiques, soit en changeant l'assiette, la forme ou le nom de l'impôt. » Cette incertitude, qui se conçoit sous un régime exposé à des tiraillements continuels, ne convient plus à la dignité d'un gouvernement bien affermi. L'hésitation doit cesser, mais la réforme ne peut se faire au hasard; il faut qu'elle se fonde sur un plan bien conçu et bien arrêté d'avance.

A cet égard, nous avons déjà fait observer que le pays ne

peut raisonnablement compter que sur l'agriculture et les impôts directs pour obtenir, dans les premiers temps du moins, une augmentation de recettes notable. Les contributions indirectes n'ont certes pas moins besoin d'être réformées, mais comme on en a déjà poussé le produit au double de celui des impôts directs, on ne pourrait songer impunément à l'aggravation d'une charge déjà trop lourde. Des taxes élevées sur les choses les plus nécessaires à la vie, et même sur les importations de l'étranger, sont d'une très-mauvaise politique, surtout dans un pays peu industrieux, et qui, pour le devenir, a plus que tout autre besoin d'être stimulé par le commerce extérieur, et débarrassé des entraves qui en gênent le mouvement, découragent du travail ou restreignent la consommation. Quant à l'impôt direct, il est reconnu qu'un changement complet, dans son assiette et le mode de sa répartition actuelle, pourra seul le rendre plus productif; mais l'accomplissement d'une pareille mesure est subordonné à l'achèvement du cadastre, opération longue et dispendieuse, qu'il importerait par cela même de presser le plus possible. Un délai paraît donc encore nécessaire pour cette réorganisation, à laquelle on pourra d'autant mieux se préparer dans l'intervalle; mais en attendant, il est beaucoup d'autres simplifications, très-importantes aussi, et plus faciles à obtenir, par lesquelles on pourrait commencer. Pourquoi maintient-on par exemple les complications sans fin qui résultent de la coexistence de cette multitude d'impôts additionnels, affectant à peu près la totalité du principal des impôts antérieurs, et qui presque tous ne sont autre chose que des surtaxes plus ou moins fortes? Que perdrait-on à les ramener tous à un tarif unique, d'ailleurs gradué avec de justes égards pour le taux que comporte respectivement la diversité de la matière imposable? Les hypothèques dont ils sont grevés ne pourraient-elles pas être tout aussi bien assignées sur des parties aliquotes équivalentes du produit de cet impôt additionnel, reconstitué sous une forme plus simple et plus facile à contrôler?

Pour les économies à réaliser dans la dépense, bornons-nous à renvoyer aux observations faites ailleurs, à propos des différentes branches de l'administration. Elles reviendraient toutes à une simplification des rouages de celle-ci et à des réductions poursuivies avec discernement dans le personnel, ce qui vaudrait mieux que le système des retenues en usage. Le pays s'impose en ce moment encore de grands sacrifices dans l'intérêt de travaux indispensables et dont l'urgence et l'utilité les justifient; mais, si de pareilles nécessités devaient se prolonger indéfiniment, si la charge de la dette devait continuer à s'en accroître dans la même proportion que jusqu'à présent, elle minerait le crédit de l'État et le conduirait bientôt à sa ruine, qui entraînerait fatalement celle du pays. Il faut absolument un terme au déficit en Portugal; l'œuvre de la restauration de ses finances, par cela même qu'elle sera difficile et laborieuse, peut exiger des attermoiements, mais ne comporte plus d'ajournement indéfini; et tout porte à croire que l'équilibrement est possible, pourvu que l'attention du gouvernement et des chambres, maintenant éveillée sur cette question vitale, ne s'en laisse plus distraire et que l'on n'y manque pas de ce courage qui fait aborder les grandes difficultés de front.

CHAPITRE XIX.

FORCES DE TERRE ET DE MER.

§ 1er.

Plusieurs siècles de luttes incessantes, avec les Maures et les Castillans, avaient fait des Portugais, dès l'origine de leur monarchie, un peuple guerrier, le plus entreprenant de la péninsule.

Aussi le Portugal, à la glorieuse époque de ses découvertes et de ses conquêtes en Afrique et en Asie, ne se distinguait-il pas moins par la force de ses institutions militaires que par l'état florissant et la puissance de sa marine. Sous les règnes d'Alphonse V et de Jean II, il eut de 8 à 9,000 cavaliers, et jusqu'à 30,000 hommes d'infanterie sous les armes. Les deux tiers de cette dernière force trouvaient leur emploi dans les pays d'outre-mer, sur lesquels il commençait à étendre sa vaste domination coloniale. L'âge héroïque de la nation y brilla de son éclat le plus chevaleresque sous la conduite des Almeida et des Albuquerque, dont les noms et les exploits marquent dans l'histoire à côté de ceux des plus grands capitaines et des plus illustres hommes de guerre de tous les temps et de tous les pays. Mais, après la mort d'Emmanuel le Fortuné, les désastres que le Portugal encourut par des guerres impolitiques avec le Maroc, commencèrent, on le sait, l'affaiblissement de ses forces de terre et de mer, dont les Espagnols, devenus ses dominateurs, s'appliquèrent systématiquement à consommer la ruine, en le désarmant. L'effort qui rendit le pays à lui-même n'y ranima que momentanément l'esprit militaire. Deux victoires remportées par un général envoyé de France, Armand-

Frédéric de Schomberg, à Estremoz en 1663 et à Montes Claros, près de Villaviçosa en 1665, forcèrent l'Espagne à reconnaître l'indépendance du Portugal. Mais, dans la première moitié du XVIIIe siècle, l'état militaire, réduit à tout au plus 10,000 hommes, aussi mal armés que mal organisés et mal commandés, avait subi, dans la patrie du grand Albuquerque, au milieu de l'engourdissement général, une telle dégénération, que les charges d'officiers y étaient devenues comme l'apanage des favoris et des protégés subalternes de quiconque avait quelque crédit à la cour.

Il était temps que le marquis de Pombal vînt et comprît aussi la réorganisation de l'armée dans ses réformes. Pour l'opérer, il appela, en 1762, au service du Portugal, un général allemand formé à l'école du grand Frédéric, le comte Guillaume de Schaumbourg-Lippe, qui parvint en très-peu de temps à rétablir un effectif de 33,000 hommes, disciplinés à la prussienne. Mais la jalousie qu'excitait sa qualité d'étranger, en déterminant sa retraite, compromit aussi son œuvre, que deux de ses compatriotes, un prince de Waldeck et un comte d'Oyenhausen, essayèrent de reprendre, mais avec beaucoup moins de succès.

A l'époque des guerres issues de la révolution française, le Portugal, s'y trouvant impliqué, réunit sous les drapeaux près de 50,000 hommes, sans compter un renfort de milices, requises pour la durée de la guerre seulement, et les *ordenanças*, ou la levée en masse, ordonnée en 1804. Mais toutes ces levées, dont les chiffres et l'armement étaient peu sérieux, n'arrêtèrent pas la marche victorieuse des Français en 1807. Après la capitulation de Cintra, l'armée anglaise, dont le débarquement et les succès avaient amené cet important résultat, continua naturellement à former le noyau des forces qui tinrent la campagne contre les lieutenants de Napoléon, dans la péninsule. Cependant, le duc de Wellington, non moins que lord Beresford, général en chef de l'armée nationale portugaise, pendant la guerre de l'indépendance et tout le séjour de la famille royale au

Brésil, faisait le plus grand cas de la valeur et des qualités particulières des troupes de ce contingent. De 1808 à 1814, la force de celui-ci dépassa même un effectif de 50 mille hommes et de 4,000 chevaux, dans les cadres de 24 régiments d'infanterie de ligne, 12 bataillons de chasseurs, 12 régiments de cavalerie et 4 d'artillerie. Il est juste de reconnaître que les officiers anglais, qui y servaient alors en grand nombre, méritèrent généralement bien de l'organisation et de la discipline de ces troupes. Les généraux les plus éminents de l'armée portugaise actuelle, les ducs de Terceire et de Saldanha, se formèrent à l'école de ces habiles instructeurs, dont une réaction assez naturelle du sentiment national ne tarda pas néanmoins à poursuivre l'élimination. Cependant, des auxiliaires étrangers, et parmi eux nombre de volontaires français, sous les ordres du général Solignac, figurèrent de nouveau dans l'expédition armée en 1832 par dom Pedro, pour mettre un terme à l'usurpation de son frère. Toute la force du petit corps débarqué le 8 juillet de cette année à Mindello, ne dépassait pas 8,300 hommes. Dom Miguel avait une armée de près de 55,000 hommes, avec 36 pièces, à lui opposer ; mais, par une de ces défaillances qui tiennent au sentiment des causes moralement perdues, elle résista peu. Les étrangers venus avec dom Pedro furent licenciés après la victoire, et depuis lors l'élément national s'est chargé de pourvoir entièrement avec ses propres forces à la défense du royaume (1) ; mais la sécurité de celui-ci n'ayant plus été menacée du dehors, l'armée portugaise n'a retrouvé l'occasion de jouer un rôle que dans les troubles intérieurs, auxquels elle n'a que trop fréquemment pris une part active.

(1) Il n'y a plus, au service du Portugal, qu'un très-petit nombre d'officiers étrangers, d'origine anglaise ou allemande, comme par exemple le général Schwalbach, vicomte de Sétubal, et le baron d'Eschwege, architecte du beau château de Penha et l'un des contemporains qui ont le plus écrit sur le Portugal. Sur le cadre de disponibilité du dernier budget ne figurent plus en outre que dix-neuf officiers étrangers.

Constatons cependant que la révolution de 1851, celle qui paraît avoir heureusement fermé la porte aux guerres civiles en Portugal, a été un triomphe de l'armée en même temps que le premier acheminement sérieux à la fusion des partis. C'est qu'en effet le comte de Thomar, ce ministre d'un caractère si ferme et d'une si haute capacité, mais qui, trop homme de robe, manqua parfois de tact pour éviter le froissement des susceptibilités militaires, avait contribué lui-même à entretenir des mécontentements de ce côté : faute bien regrettable, puisque cette tension, comme on l'a reconnu depuis, était un des principaux obstacles au rétablissement de la paix intérieure.

§ 2.

L'administration du ministère de la guerre, dont nous avons donné le dernier budget page 392, ne concerne que l'armée de terre. L'administration centrale s'y répartit entre un secrétariat général et les quatre divisions du militaire, de la comptabilité, des liquidations et du service de santé. Sous dona Maria, le commandement en chef de l'armée fut conféré par la reine à son mari, qui le céda, en 1851, au duc de Saldanha, lequel ne tarda pas à s'en démettre également. Cette charge, qui n'a plus de raison d'existence, sous un jeune roi qui peut se placer lui-même à la tête de son armée, a été depuis abolie avec l'entière approbation des chambres.

D'après un décret du 20 décembre 1849, le commandement militaire devait, sous le rapport territorial, se répartir sur le continent entre trois grandes divisions ayant leurs quartiers généraux à Lisbonne, à Porto et à Évora, et comprenant respectivement le pays entre le Douro et le Tage, celui au nord du premier et celui au sud du second de ces fleuves. Mais, par le fait, on s'est borné à l'installation de 8 divisions de moindre étendue, dont les chefs-lieux sont, outre les trois villes déjà nommées, Castello-Branco et

Viseu pour la première, Braga et Villareal pour la deuxième, Faro pour la troisième des grandes circonscriptions mentionnées. Il y a, en outre, dans les îles, deux commandements militaires à Angra et à San Miguel, pour les Açores, et un troisième à Funchal, pour l'île de Madère. Les divisions continentales sont commandées par des lieutenants-généraux ou des maréchaux de camp ; les commandants des îles sont pris parmi les officiers des grades de brigadier ou de colonel.

Le système de défense du Portugal s'appuie sur un très-grand nombre de places fortes, mais beaucoup d'entre elles ne sont que des bicoques délabrées, sans utilité aucune, et n'ont même plus de garnisons. Les 7 plus importantes et les mieux entretenues, qualifiées de forteresses de première classe comme ayant chacune un gouverneur, sont la forteresse d'Elvas avec sa citadelle (le fort de Graça ou de Lippe), Abrantès sur le Tage et Valença sur le Minho, les principaux boulevards du pays vers la frontière d'Espagne, à l'est et au nord ; puis le fort de San-Juliäo à la barre du Tage, en avant de Lisbonne, et Péniche sur le même littoral ; enfin le fort Saint-Jean-Baptiste d'Angra, dans l'île de Terceire. Cette île réussit, en 1829, à repousser les attaques de l'escadre miguéliste ; mais les forts de l'embouchure du Tage n'empêchèrent pas la flotte de l'amiral Roussin de forcer, le 11 juillet 1831, vers la fin du règne de l'usurpateur, l'entrée de ce fleuve jusqu'aux quais de Lisbonne. Les autres places et points fortifiés, au nombre de 60 à 70, sont insignifiants pour la plupart. Bornons-nous à mentionner les places d'Estremoz, de Sagrès et de Sétubal, le castel Saint-George (la citadelle de Lisbonne), qui sert aussi de prison, la tour de Bélem et celle de San-Lourenço de la Barre, les forts de St-Jean da Foz et de Vianna, aux embouchures du Douro et du Lima, le fort St-Sébastien, dans l'île de Terceire, et les fortifications élevées dans celle de Madère. Les ouvrages de fortification et les casernes ne sont compris que pour une allocation de 25,100,000 reis dans le budget

des dépenses de l'exercice 1860-61, tandis qu'il y a peu d'années le gouvernement des places, avec leurs états-majors dispendieux et superflus pour la plupart, figurait encore sur le budget portugais pour plus d'un million de francs. Pour la tour de Bélem seule, dont la valeur comme ouvrage de défense est nulle, une multitude de sinécures, toutes supprimées aujourd'hui, portaient la dépense annuelle à 63,240,000 reis, que se partageaient un maréchal gouverneur, 10 lieutenants-généraux, 27 maréchaux de camp, 22 brigadiers, 9 colonels et lieutenants-colonels, 15 majors et 10 officiers subalternes et de santé. Cet exemple en dit assez sur les abus qui rongeaient le budget militaire en Portugal.

§ 3.

Dans l'organisation actuelle, les forces de terre de ce royaume se composent de trois éléments, qui sont l'armée active avec tout ce qui s'y rattache, la réserve et des milices nationales.

L'armée active proprement dite compte, sur le pied de paix, un effectif d'environ 24,000 soldats, dont 6,000 ou le quart se trouvent ordinairement en congé. L'état normal des forces jugées nécessaires pour le service des garnisons coloniales, auxquelles l'armée d'Europe ne fournit toutefois que des détachements, le reste étant pris sur les contingents indigènes, portait en 1854, d'après M. de Minutoli (t. II, p. 217), 6,411 hommes d'infanterie, 1,554 d'artillerie et 66 de cavalerie. Relativement au chiffre de la population, le pied de paix de l'armée portugaise apparaît assez modique, puisque, même au grand complet, le rapport qu'elle offre n'est que d'un soldat pour 160 habitants. Tous les autres États de second ordre, le Piémont, la Bavière, la Suède, le Danemark même, entretiennent un effectif de beaucoup supérieur. Cependant l'état militaire du Portugal n'en constitue pas moins encore, tel qu'il est, une trop lourde charge pour ses finances.

Le mode de recrutement, très-vicieux autrefois, aurait encore besoin de réformes. Les jeunes gens, dans ce pays, sont soumis à l'obligation du service militaire depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à l'accomplissement de leur vingt-cinquième année. Bien que, sous l'influence d'un climat chaud, le physique s'y développe plus vite que dans les pays septentrionaux, on a fait l'observation que la première de ces deux limites d'âge est trop basse et fournit à la conscription beaucoup de sujets trop faibles. Les autorités administratives sont chargées de la confection des listes, portant les noms de tous les individus qui rentrent par leur âge dans la catégorie déterminée, et sur lesquels on se procure, par la voie du tirage au sort, le nombre de recrues nécessaire pour former le contingent de l'année. Mais des exemptions beaucoup trop nombreuses prêtaient, dans ce système, à beaucoup d'abus. Ainsi tous les étudiants et gradués, tous les employés du gouvernement et tous les hommes mariés indistinctement, étaient libérés de droit. C'est une prime accordée très-mal à propos aux mariages à la légère, ainsi qu'à la brigue des emplois les plus minces. Il paraît aussi qu'il régnait trop d'arbitraire individuel dans la pratique de la conscription comme dans le réglement de la durée obligatoire du service. Les remplacements sont admis, mais, à l'égard des jeunes gens qui n'ont pas les moyens de se faire remplacer, on procédait avec une rigueur qui ne s'embarrassait pas toujours des principes de l'équité. Les vagabonds et les jeunes gens sans profession étaient les premiers qu'on enrôlât, de gré ou de force. Le recrutement n'avait même été longtemps, par le fait, qu'une presse assez brutalement exercée, ce qui faisait considérer le service, non comme un honneur, mais comme une charge redoutée, à laquelle chacun ne songeait qu'à se soustraire. Des désertions très-fréquentes en résultaient (1). Le mécontentement des troupes,

(1) De nouvelles lois sur le recrutement ont modifié les dispositions de ce régime, antérieur à 1855; n'ayant pu encore nous en procurer le texte, nous devons nous abstenir d'en apprécier ici la portée.

aggravé, dans les moments de gêne financière, par les arriérés de solde, l'impunité acquise aux insurrections militaires, toutes ces circonstances fâcheuses, que l'on n'est parvenu à écarter que depuis le nouveau règne, expliquent assez comment l'armée était réputée auparavant, en Portugal, un danger pour l'ordre public, dont son devoir est d'être le ferme soutien (1).

L'armée de terre du Portugal comprend l'armée active proprement dite ou armée de ligne et, en outre, plusieurs corps sédentaires et spéciaux, auxquels il faut rattacher aussi les corps de police ou gardes municipales de Lisbonne et de Porto, bien que ces dernières soient payées sur le budget de l'intérieur (voir p. 150). D'après l'état général des dépenses pour 1860-61, l'effectif de paix complet de toutes les parties intégrantes de cette armée et de l'administration qui s'y rapporte, s'établit actuellement comme il suit :

État-major général de l'armée.....		49 généraux.	
I. Armée de ligne.			
État-major proprement dit.....	29		
Génie.....	473		
Artillerie.....	2,724		
Cavalerie.....	3,540		
Infanterie.....	18,888	25,654 officiers, sous-officiers et soldats.	
II. Troupes sédentaires.			
Vétérans.....	2,546		
Corps du télégraphe.....	283	2,829 Id.	Id.
III. Officiers en non activité.			
Cadre de disponibilité.....	196		
— de réforme et de retraite....	965	1,161 officiers.	
A reporter.....		29,693	

(1) Nous renvoyons de ces considérations à leur premier auteur responsable, M. de Minutoli (t. II, p. 134-151), notre guide principal dans ce chapitre.

Report.....		29,693	
IV. PERSONNEL d'administration, d'états-majors, d'établissements et de services divers.....		837	(1) officiers, employés et gardiens.
V. GARDES MUNICIPALES :			
De Lisbonne.....	1,169		
De Porto.....	597	1,766	officiers, sous-officiers et soldats.
Effectif total.....		32,296	

En retranchant de l'armée active 6,000 hommes en congé, et faisant également abstraction des officiers retraités et des employés d'administration, nous voyons que le chiffre réel de l'effectif militaire ne dépasse guère 24,000 hommes, même avec les vétérans et les troupes de police. Le nombre des chevaux n'est que d'environ 3,200, dont à peu près 2,750 de cavalerie et 300 (mulets et chevaux) d'artillerie. Il n'y a que 24 pièces de campagne attelées. Pour le pied de guerre, l'effectif de l'armée de ligne devrait être porté de 25,000 à 50,000 hommes, celui des officiers en activité, compris dans ce nombre, de 1,600 à 2,600 environ, celui des chevaux et mulets à 5,500 pour le moins, et l'artillerie de campagne à 72 pièces. L'élément de renfort se trouverait dans la réserve, qui comprend tous les soldats en congé et, de plus, tous les jeunes gens sujets à la conscription que le sort a épargnés.

L'infanterie de ligne compte 18 régiments (dont 1 de grenadiers), formés chacun de 8 compagnies, en 2 bataillons, et d'une compagnie de dépôt ; l'infanterie légère, 9 bataillons de chasseurs de 8 compagnies chacun ; la cavalerie, 8 régiments, dont 2 de lanciers et 6 de chasseurs, de 6 escadrons

(1) A savoir : administration centrale, 210 ; employés auxiliaires et en retraite, 84 ; divisions et commandements militaires, 19 ; places fortes, 61 ; écoles militaires, 167 ; justice militaire, 21 ; arsenal, poudres et dépôts, 46 ; service des hôpitaux, 129 ; officiers commissionnés et gardiens, 100.

chacun; l'artillerie, 3 régiments de 10 batteries chacun, plus un détachement de 17 hommes, à Madère ; le génie, un bataillon de 4 compagnies.

Sur les 8 compagnies actives de chaque régiment de ligne, il y en a une de grenadiers et une de tirailleurs. Les 9 bataillons de chasseurs sont destinés à former, sur le pied de guerre, autant de régiments. Chaque escadron de cavalerie, d'environ 50 chevaux, est commandé par un capitaine. Le dépôt, ainsi que l'école de cavalerie, est à Lisbonne. L'artillerie compte 8 batteries à pied, 1 à cheval et 1 de montagne par régiment; sur le pied de guerre, le nombre des batteries est doublé pour l'artillerie à cheval et l'artillerie de montagne, mais réduit, par contre, à 6 pour l'artillerie à pied. La batterie, en général, est de 6 pièces, à l'exception de celle de montagne, qui n'en sert que 5. Les attelages se composent de mulets. Sur le pied de paix, chaque régiment est obligé de se contenter d'une centaine de chevaux et de mulets. Ce nombre, dans lequel les premiers n'entrent que pour le quart, devrait être triplé sur le pied de guerre. Le bataillon du génie comprend les sapeurs, les mineurs, les pontonniers et les ouvriers adjoints au corps.

Les corps sédentaires se composent des vétérans, qui forment trois bataillons de 4 compagnies chacun, sur le continent, plus une compagnie en garnison aux Açores ; du corps du télégraphe et d'une compagnie de santé, pour le service des hôpitaux. Sur les 101 officiers qui commandent les vétérans, il en est 94 appartenant au cadre de retraite. Le corps militaire du télégraphe, qui existait déjà antérieurement à l'organisation de la télégraphie électrique, pour le service du télégraphe aérien, compte 7 officiers, dont 1 major et 2 capitaines, 76 sous-officiers et caporaux, et 200 soldats. La surveillance y est exercée par un directeur général. Les infirmiers forment une compagnie de 100 hommes, sous un capitaine.

L'habit d'uniforme, bleu foncé pour la plupart des corps, et brun pour les chasseurs, avec des pantalons d'un gris

foncé et des manteaux gris clair, rappelle l'ancien uniforme anglais pour la coupe ; le schako, qui s'amincit vers le haut, est orné d'une plaque, la ceinture et la buffleterie, noires pour les chasseurs à pied, sont blanches chez les troupes des autres armes. L'infanterie porte la baïonnette au fourreau en guise de sabre. Des galons, d'or pour les officiers, verts pour les sous-officiers, et cousus sur les manches, marquent la distinction des grades. Les officiers portent, en outre, une écharpe de soie cramoisie. Ils ont rarement l'épée au côté quand ils ne sont pas de service, laisser-aller qui offusque un peu l'étranger dont les yeux n'y sont pas habitués. Le gouvernement a contracté, en 1859, un emprunt pour remplacer par de nouvelles armes à feu les vieux fusils à pierre, dont l'usage prédominait encore chez les troupes. Comme il y a manque, dans le pays même, de chevaux et de mulets propres au service de l'armée, on complète les remontes avec des achats faits en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. Les remontes figurent pour 36 contos sur le budget actuel de la guerre. L'exercice de l'infanterie et de la cavalerie est encore en partie conforme au réglement que le comte de Lippe introduisit en 1763 dans l'armée portugaise ; cependant il a été beaucoup modifié pour l'artillerie et les manœuvres, par l'imitation de l'Angleterre et de la France.

Le drapeau bleu et blanc a été substitué au drapeau blanc du régime absolutiste ; la cocarde aux mêmes couleurs à l'ancienne cocarde, qui était bleue et rouge comme le pavillon de l'époque.

L'organisation militaire du Portugal n'est pas plus que celle de l'Espagne à l'abri du reproche d'avoir conservé longtemps trop de branches parasites. Les cadres y sont encore, quoique moins qu'autrefois, surchargés de généraux et d'officiers en disponibilité ou en retraite. Le titre de maréchal général, décerné en 1836 au roi Ferdinand n'est qu'honorifique, et la mort du duc de Terceire vient de rendre vacant l'un des deux autres maréchalats

portugais. Il ne reste donc qu'un seul maréchal, le duc de Saldanha. Mais l'état-major général de l'armée, d'après le budget pour 1860-61, compte, en outre, 14 lieutenants généraux, 15 maréchaux de camp et 17 généraux de brigade ou brigadiers : ensemble 46 officiers généraux en activité; il y a 5 brigadiers attachés aux places fortes et aux écoles militaires ; le cadre de disponibilité comprend 2 maréchaux de camp et 7 brigadiers; le cadre de réforme et de retraite, 7 lieutenants généraux, 44 maréchaux de camp et 30 brigadiers. Cela fait, en total, 142 officiers généraux, ce qui est beaucoup, on en conviendra, pour une armée aussi peu nombreuse.

Les traitements des généraux en activité sont, pour un maréchal, de 7,200,000 reis, y compris la gratification de 4 millions 800,000 reis attachée à ses fonctions de premier aide de camp du roi; pour un lieutenant général, de 1,440,000 reis; pour un maréchal de camp, de 900,000 reis, et pour un brigadier, de 720,000 reis; quelques brigadiers (*graduados*) ne touchent que la solde de colonels.

Voici maintenant la hiérarchie et la solde annuelle, uniformément réglée pour toutes les armes, des autres grades de l'armée active :

Colonel	648,000 reis.
Lieutenant-colonel	576,000
Major	540,000
Capitaine	288,000
Lieutenant	264,000
Enseigne (*Alferes*)	240,000

Il y a pourtant aussi des capitaines de première classe, dont la solde est portée à 360,000 reis. Le grade d'enseigne, qui n'existe pas dans les armes savantes, est remplacé dans l'artillerie par celui de sous-lieutenant.

A la solde, en partie sujette à des retenues (voir p. 137 et 377), et qui, pour la plupart des grades, serait insuffisante, viennent s'ajouter, à titre de gratifications, des suppléments payés à tous les officiers commandant une division

militaire, une place forte, un régiment, un bataillon ou une compagnie de troupes, ainsi qu'à ceux qui servent dans les états-majors ou remplissent d'autres fonctions spéciales; plus les indemnités de fourrages pour les officiers des troupes à cheval et tous les officiers supérieurs. Les gratifications varient, en ce qui concerne les officiers généraux, depuis le maximum de 1,800,000 reis, alloué au commandant de la première division militaire à Lisbonne, jusqu'au minimum de 600,000 reis, que reçoit le brigadier commandant à Terceire. Elles sont fixées à 480,000 reis, dans l'artillerie, et à 360,000, dans les autres armes, pour un colonel; à 300,000 pour un lieutenant-colonel; à 240,000, dans l'artillerie, et à la moitié de cette somme, dans les autres corps, pour un capitaine. Quant à la solde des lieutenants et des sous-lieutenants, qui n'ont pas la ressource des gratifications, elle est notoirement trop faible. Le corps des sous-officiers se compose, comme en France, d'adjudants, de sergents-majors, de sergents et de fourriers. L'adjudant sous-officier reçoit 300 reis par jour; la paie du simple sergent est de 180 reis dans l'artillerie, de 170 dans la cavalerie et de 140 dans l'infanterie. On arrive ensuite, par le double intermédiaire du caporal et de l'*anspeçada*, son subordonné, au simple soldat, dont le prêt journalier est de 60 reis dans l'infanterie, de 70 pour le soldat des autres armes. Il y a, en outre, la ration de pain, une haute-paie de 20 reis par jour pour les hommes en garnison à Lisbonne, à Porto et à Elvas; 22 reis par jour pour la tenue du fantassin, 27 pour celle du cavalier et 18 en sus pour celle de son cheval.

L'ancienneté forme la règle d'avancement pour les officiers de toutes les armes jusqu'au grade de colonel. Il n'y a d'exception que pour les armes savantes, où elle est limitée à un tiers des promotions, les deux autres tiers étant laissés au choix, dans lequel la supériorité d'instruction doit, comme de juste, être surtout consultée. Les cadets attachés aux compagnies comme aspirants, fils d'officiers sortant des écoles militaires, sous-officiers méritants, ou volontaires

qui justifient de la possession d'un certain revenu et d'une instruction suffisante, sont admissibles au premier grade d'officier, qui est celui d'enseigne. Parmi les décorations servant de récompenses militaires, il faut surtout mentionner celle de Saint-Benoît d'Aviz et du Christ, ainsi que celle de l'ordre de la Tour et de l'Épée. Tout capitaine, après vingt ans de bons services, a droit à la première, qui n'est cependant conférée qu'aux officiers ayant pour le moins ce grade; mais la dernière peut être donnée même aux simples soldats. (Voir l'Annexe n° 4.)

Des licenciements et des réductions, opérés dans les rangs de l'armée active pour cause de santé, mais surtout pour motifs politiques, à la suite des luttes intestines qui ont longtemps agité le pays, y expliquent le rejet d'un si grand nombre d'officiers de tous les grades sur les cadres de disponibilité et de retraite. Constatons cependant une diminution notable dans celui des pensionnaires de la première catégorie, qui comptait, il y a cinq ans, 338 officiers, y compris 52 étrangers, ces derniers pour services rendus dans la guerre de la délivrance, et n'en porte plus aujourd'hui que 196. Les officiers généraux conservent ordinairement la solde entière; les autres subissent des réductions qui varient.

Tout officier peut être admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour cause de blessures et d'infirmités, et de même après vingt ans de service au minimum. Dans le premier cas, avec un temps de service moindre, il n'a droit qu'à un tiers de sa solde; dans le second, on lui accorde la demi-solde; après 25 ans de service, même la solde entière de son grade, et après 35 ou 40 ans, la solde et le titre du grade supérieur (1). En outre, une loi de 1827 a étendu le bénéfice de la jouissance du traitement de disponibilité aux officiers grièvement blessés en campagne, et promis celle du traitement intégral aux veuves des officiers morts sur le

(1) De Minutoli, t. II, p. 198.

champ de bataille, ainsi qu'à leurs enfants orphelins jusqu'à la majorité de ceux-ci. Dans les autres cas, la veuve n'est assurée d'une pension qu'autant que son mari y a pourvu d'avance par la contribution volontaire d'une journée de solde, versée mensuellement à la caisse de secours du Monte-Pio, que le gouvernement se borne à subventionner, lorsque les fonds ainsi réunis ne suffisent pas. Quoi qu'il en soit, le régime des pensions, soumises en Portugal, sous l'empire des nécessités financières, aux mêmes retenues que les traitements, y laisserait encore beaucoup à désirer pour les militaires des grades inférieurs et leurs familles.

§ 4.

Tous les services concourant à l'organisation, à l'équipement et à l'entretien de l'armée, relèvent aussi plus ou moins directement du ministère de la guerre : ainsi le corps d'état-major proprement dit, les états-majors du génie et de l'artillerie, les dépôts, les commissions spéciales, le corps de santé de l'armée, les écoles militaires, l'arsenal, etc. L'ancienne intendance militaire et le commissariat de l'armée ayant été supprimés, c'est à des commissions locales, établies dans toutes les garnisons et auprès des corps mêmes, qu'incombe le soin de pourvoir plus directement, avec le secours de l'administration de l'arsenal, à tout ce qui concerne le service de l'approvisionnement et de l'équipement des troupes. Le train n'a pas d'organisation spéciale. Les transports militaires figurent pour 15,556,000 reis sur le budget courant.

La juridiction sur toute l'armée de terre appartient au tribunal suprême de justice militaire, formé d'un président et de 5 *vogaes* ou juges, d'un promoteur, chargé de poursuivre l'accusation, d'un juge-rapporteur et de son adjudant ou substitut, d'un secrétaire et de 12 auditeurs, chargés d'instruire les procès. Le traitement du juge-rapporteur s'élève jusqu'à 2,279,333 reis avec les indemnités de four-

rage, etc., celui du substitut à 1 million 406,333 et celui du *promotor* à 1,009,000; mais les juges du conseil ne reçoivent que des gratifications. Les 29 articles qui forment encore aujourd'hui la base de la législation militaire en Portugal, datent de 1762 et contiennent des dispositions très-rigoureuses, complétées par d'autres plus récentes contre les désertions.

Auprès du ministère de la guerre, un chirurgien en chef de l'armée préside à la division spécialement chargée des intérêts du service médical et de la surveillance des hôpitaux militaires. Il existe des hôpitaux pareils à Lisbonne (*da Estrellinha*), à Porto et à Elvas; de plus, chaque corps a son infirmerie. Les chirurgiens-majors et leurs aides, attachés aux corps de troupes, sont assimilés, les premiers aux capitaines, les seconds aux lieutenants de l'armée, pour le grade et pour le traitement. Le bel hospice des Invalides de Runa, près de Lisbonne, a été fondé en 1827 par l'infante Dona Maria Benedicta. Il coûte 10,666,000 reis, dont 3,540,000 sont couverts par ses revenus propres. Les aumôniers des régiments sont traités comme les enseignes.

Le grand arsenal de l'armée, réorganisé par un décret du 10 décembre 1851, fournit tout le matériel d'armes, de munitions, d'engins et d'accessoires nécessaires pour l'armement des troupes de terre et de mer. Il est dirigé par un général-inspecteur du corps de l'artillerie. (Pour les dépenses, voir p. 392.) De l'arsenal dépend une fonderie de canons, ainsi que la fabrique de poudre de Barcarena, près de Lisbonne. Il occupe ordinairement de 500 à 600 ouvriers, et alimente aussi deux dépôts secondaires d'armes et de munitions, à Elvas et à Angra, ce dernier pour les îles. Cependant le gouvernement portugais a pris le sage parti de tirer de l'étranger les armes que l'on est en mesure d'y fabriquer mieux et à meilleur compte.

Le Portugal a, pour former des officiers, trois écoles spéciales : le Collége militaire, l'École de l'armée, et subsidiairement aussi l'École Polytechnique, bien que celle-ci ne

dépende plus aujourd'hui du ministère de la guerre. Pour l'instruction élémentaire des soldats, il existe des écoles de régiment.

Le Collége royal militaire, fondé en 1802, et réorganisé par décret du 10 décembre 1851, est le Saint-Cyr du Portugal. Il peut recevoir 140 boursiers, fils d'officiers ou de chirurgiens de l'armée, et un nombre indéterminé d'élèves payants. Il est installé à Mafra et sa dotation figure pour une somme de 22,963,000 reis sur le budget de l'année courante. Les élèves, qui doivent avoir 10 ans pour le moins, et que l'on ne garde pas au collége au-delà de leur 18e année révolue, y forment un bataillon de 4 compagnies. Après avoir suivi un cours d'études de six ans, ils sortent sous-officiers ou enseignes, et les plus méritants obtiennent des bourses à l'École Polytechnique.

L'École de l'Armée, l'ancienne Académie de fortification, d'artillerie et de dessin, fondée en 1790, puis réorganisée en 1837, est le complément des précédentes, et correspond à nos écoles d'application. Les aspirants y font un stage, avant de prendre rang dans l'armée avec un droit acquis au grade de lieutenant. Outre l'art militaire et la science des fortifications et de l'artillerie, on y enseigne l'architecture civile, l'art des constructions hydrauliques et la levée des plans en général. La dépense annuelle est de 15 millions 510,000 reis.

Nous avons renvoyé à ce chapitre pour l'École Polytechnique, une des meilleures du royaume par son organisation, comme par le choix des professeurs, qui sont presque tous des officiers de l'armée. Cette école, fondée en 1779 sous le nom d'Académie royale de marine, doit aussi sa réorganisation et son titre actuel au décret du 10 décembre 1851. Elle occupe le bâtiment de l'ancien collége des nobles, et, comme le célèbre établissement français que l'on y a pris pour modèle, elle ne forme pas seulement des officiers pour les armes savantes, mais aussi des ingénieurs civils. C'est ce qui l'a fait rattacher au ministère de l'intérieur, sur le

budget duquel elle figure, depuis 1860-61, pour une dépense de 33,137,000 reis. Il faut avoir 14 ans au moins et passer des examens rigoureux pour y être admis. Les études y durent trois ou quatre années, pendant lesquelles les élèves militaires sont attachés à titre de cadets, pour unir la pratique avec la théorie, à un corps de l'arme à laquelle ils se destinent respectivement. Le directeur est un lieutenant-colonel. Il y a 11 chaires, doublées de suppléants, pour les mathématiques pures et appliquées, l'art mécanique, la géodésie, l'astronomie, la physiqne et la chimie, la géologie, la minéralogie et la métallurgie, la botanique et l'agronomie, la zoologie et la physiologie comparée, l'économie politique et le droit commercial et administratif même. Le musée d'histoire naturelle et une bibliothèque en font partie.

§ 5.

Il nous reste à dire un mot de la garde nationale, qui joua un rôle très-subversif dans les premières années du règne de dona Maria. Elle formait alors, dans la capitale seulement, vingt bataillons composés des révolutionnaires les plus turbulents et les plus exaltés, qui s'étaient complètement soustraits à l'autorité du gouvernement. Sa dissolution par M. Costa-Cabral, en 1838, fut le premier acte de vigueur de cet homme d'État, après sa première entrée au ministère. Elle a toutefois été ressuscitée depuis, sous une forme qui n'offrait plus les mêmes dangers pour la tranquillité publique, dans les milices nationales (*corpos nacionaes*), réorganisées en dernier lieu par une loi du 23 mars 1848. Ces milices, qualifiées de seconde ligne, sont mobilisables, mais ne peuvent être appelées sous les armes que sur un ordre émanant du pouvoir législatif. En principe, tous les Portugais de 18 à 45 ans, sauf plusieurs catégories d'exemptions légales, sont sujets à y être incorporés; les miliciens s'habillent et s'équipent à leurs frais et ne reçoivent une solde qu'en temps de guerre; les officiers qui les commandent

sont choisis dans leurs rangs, à l'exception des officiers supérieurs, dont le gouvernement se réserve la nomination, et des officiers instructeurs, qui leur sont fournis par l'armée.

Les cadres de la milice comprenaient, d'après le dernier *Almanach* du Portugal, un régiment d'artillerie, un escadron de cavalerie et trois bataillons de tirailleurs mobiles, dont un portant le nom connu de Volontaires de la Charte, à Lisbonne, plus 12 autres bataillons nationaux de chasseurs d'infanterie, dans les provinces, à savoir : 2 à Porto, 1 à Villanova de Gaïa, et 9 empruntant les noms des villes de Sétubal, Santarem, Guarda, Estremoz, Vianna, Villareal, Bragance, Tavira et Lagos. L'effectif de ces corps ne paraît pas avoir dépassé 500 hommes par bataillon. Hâtons-nous d'ajouter qu'aujourd'hui il ne reste presque plus, d'après ce qu'un Portugais nous assure, de traces de l'institution que sur le papier.

C'est à la milice, plutôt qu'à l'armée active, que se rattache, d'après la nature de sa composition, la compagnie des archers ou hallebardiers du roi, mentionnée p.394, espèce de garde d'honneur, pour le service intérieur du château, les fêtes et les cérémonies. Placée sous les ordres d'un capitaine grand seigneur (le duc de Palmella) et d'un lieutenant, elle ne comprend que 68 soldats et sous-officiers du métier, mêlés avec 140 gardes bourgeois, qui y servent à titre gratuit et purement honoraire.

§ 6.

De 2,866 contos en 1854-55, le budget du département de la guerre a été élevé, pour 1860-61, à 3,054 contos (1), ce qui fait plus de 18 millions de francs sur 84 1/2, montant total des dépenses de l'État, retenues non déduites. Le revenu correspondant n'étant estimé, pour le même exercice, qu'à environ 72 millions de francs, il se trouve

(1) Voir, p. 392, la décomposition du budget.

que l'armée de terre seule en absorbe environ le quart. Cette dépense, à première vue, n'a rien d'exorbitant, non plus qu'un effectif de troupes qui, même avec le contingent de la marine, n'atteint pas, en temps ordinaire, la proportion réputée normale de 1 p. 100 de la population. Mais il n'y a pas de règle absolue en pareille matière ; tout y est relatif et complexe. On ne saurait perdre de vue la persistance du déficit, dont le Portugal souffre toujours. Il paraît dès lors d'un grand intérêt d'examiner aussi, au point de vue de la situation particulière de cette contrée, si l'importance actuelle de son budget militaire y répond au même besoin que dans beaucoup d'États, pour lesquels des armements considérables sont devenus, dans des positions différentes, une véritable nécessité politique. Loin de nous la prétention de trancher sur aucune des faces d'une aussi grave question. Il n'en est pas moins vrai cependant que celle-ci, par sa nature même, se recommande de prime abord à une attention sérieuse. Un État comme le Portugal, dont la sécurité, sur ses frontières de terre, ne pourrait être menacée que par l'Espagne, avec laquelle les idées d'alliance étroite et d'union fraternelle y gagnent heureusement tous les jours plus de terrain, un État qui dès lors n'a besoin de quelques forces disponibles que pour la police intérieure du royaume et le service des colonies, doit, semble-t-il, pouvoir sans inconvénient réduire l'effectif de son armée permanente, celui de l'infanterie du moins, à ce qui est strictement nécessaire pour remplir ce but et s'assurer la conservation d'un noyau solide, avec de bons cadres. Ne lui serait-il pas facile, on peut se le demander, de transformer, même avec avantage, une partie de son organisation militaire, en procurant à celle-ci une base défensive à la fois plus large et plus économique, c'est-à-dire en appliquant à son infanterie les principes d'un système analogue à celui dont la Prusse et la Suisse offrent des exemples ? Avec une population d'un tempérament aussi peu révolutionnaire que l'est dans son ensemble celle du Portugal, il est probable que la formation

milices locales assez nombreuses, bien armées et bien ercées, en partie mobilisables au besoin, sous des officiers ie le gouvernement concourrait à nommer ou paierait ème, rendrait possible et ne ferait pas regretter le licen-ement d'une partie de l'armée active. La force d'un pays ui n'a pas d'initiative à prendre dans les luttes européennes, peut consister que dans la défensive d'un large et puissant nement national, susceptible d'être poussé jusqu'à la levée masse. Le Portugal a, comme le reste de la péninsule, tout qu'il faut pour une lutte de guerillas, et une milice rait l'institution la plus propre à développer l'esprit ilitaire de la nation dans ce sens. Le luxe militaire si spendieux de beaucoup d'États secondaires ne se main-ent évidemment que par une tradition surannée, car, vis-à-s des grandes puissances, un pareil déploiement de forces apparaît le plus souvent, dans la situation des premiers, ne comme un système de demi-mesures, qui les affaiblit conomiquement d'avance, sans les rendre militairement ssez forts, pour le moment du danger.

Pour le Portugal en particulier, les nuages de l'horizon nancier sont devenus plus inquiétants que ceux de l'horizon olitique, et ce danger conseille de ne pas reculer devant es mesures radicales et décisives pour le conjurer à temps. ux grands maux les grands remèdes. Que ce pays trouve ne combinaison qui lui permette de réduire la charge de n armée d'un tiers, sans préjudice de sa force défensive elle, ni de quelques autres réformes déjà indiquées, nt la plus importante, sous le rapport moral, sinon ur le soulagement du trésor, serait l'amélioration du ode de recrutement, et il se rapprochera singulière-ent du moment heureux de l'extinction du déficit, sans mpter qu'il se trouvera en mesure de constituer plus rtement l'artillerie et la cavalerie, les deux éléments de n état militaire dont l'armement et l'équipement, comme a pu le remarquer plus haut, apparaissent encore un peu étifs.

§ 7.

Si le Portugal ne pouvait, lors du renouvellement complet des rapports du système politique de l'Europe, au commencement de l'âge moderne, espérer de conserver à la longue un rôle actif comme puissance militaire, il a dû bien plus douloureusement ressentir la perte d'une marine qui avait été son premier titre de gloire et le principal élément de sa prospérité. Ce pays était appelé, par sa situation même, à déployer de bonne heure une grande activité sur mer et à chercher sa force et son avenir dans le développement intelligent de ses ressources maritimes. L'histoire nous apprend quel parti sut en tirer le génie du prince Henri le Navigateur. Déjà le Portugal disposait d'une marine respectable. Le roi Jaan I, dans son expédition contre Ceuta, en 1415, commandait à une flotte de plus de 33 vaisseaux de ligne, accompagnés de 59 galères et de 110 bâtiments de transport. Sous les glorieux règnes de Jean II et d'Emmanuel, la puissance maritime du Portugal, parvenue à son apogée, à la faveur des magnifiques avantages que lui procuraient les immenses résultats de ses découvertes et de ses conquêtes lointaines, n'entrevoyait encore, à côté d'elle, que les chances rivales d'une fortune semblable ouverte à l'Espagne par la découverte d'un nouveau monde. La flotte de mille vaisseaux avec laquelle le malheureux dom Sébastien passa en Afrique, peut être citée comme la plus nombreuse du temps. Après lui, l'établissement du joug espagnol, dans le royaume que sa fin tragique livrait à l'ambition de Philippe II, entraîna la ruine complète de cette belle marine portugaise, qui dut faire en grande partie les frais de l'équipement de la superbe Armada, que l'orgueil présomptueux de ce sombre despote avait cru pouvoir qualifier d'Invincible. La jalousie nationale et l'aveugle tyrannie du gouvernement de l'Espagne, conspiraient d'ailleurs elles-mêmes avec les ressentiments des belliqueux ennemis de cette puissance, à la destruction

des forces navales du royaume plus faible, qu'elle s'était assujetti. Rendu à lui-même par la révolution qui porta sur le trône la maison de Bragance, le Portugal, épuisé, fut longtemps sans trouver les moyens de réparer ces désastres. Ce n'est que dans la seconde moitié du dernier siècle que des ministres énergiques, tels que le marquis de Pombal et Martinho de Mello e Castro, parvinrent, avec l'or que l'État retirait alors du Brésil, à restaurer le matériel de la marine portugaise. De 6 vaisseaux de ligne, 13 frégates et quelques autres bâtiments, tous aussi mal armés que mal équipés, qui en restaient, Pombal reporta, en 1766, l'effectif de la marine militaire à 12 vaisseaux, de 58 à 80 canons, et 14 frégates, de 24 à 48. Elle comptait encore, en 1793, un nombre à peu près égal de vaisseaux de haut-bord et de frégates, en totalité 37 navires de guerre, très-bien construits en bois tirés du Brésil, et armés de 1,606 canons. Mais, le pays manquant de marins, on était réduit à ramasser partout, au moyen de la presse, le personnel nécessaire à l'équipement d'une flotte aussi considérable, pour le service de laquelle il n'eût pas fallu moins de 12,000 hommes. Pour suppléer au manque d'officiers, on engagea un grand nombre d'Anglais; mais les équipages placés sous leurs ordres étaient sans discipline comme sans instruction, mal payés et dans l'état le plus pitoyable. Lors du départ du régent pour le Brésil en 1807, il y emmena les deux tiers de la flotte (1). La mère-patrie ne les revit plus, et la ruine de la marine portugaise, ainsi désorganisée, s'acheva promptement, au milieu des guerres, des révolutions et des désordres de tout genre qui suivirent. En 1821, elle ne comprenait plus que 4 vaisseaux, 11 frégates, 7 corvettes et 6 brigs, et presque tous ces navires étaient dans le plus mauvais état. Une partie de la marine nationale se déclara pour dom Miguel; le reste, dévoué à la cause libérale, eut la bonne fortune de passer, en 1833, sous le commandement d'un

(1) 12 vaisseaux, 9 frégates et quelques brigs et goëlettes.

héros tel que sir Charles Napier, lors de la brouille de dom Pedro avec son amiral Sartorius, et prit aux opérations de la guerre contre l'usurpateur, une part glorieuse, couronnée par le brillant exploit du 5 juillet au cap Saint-Vincent.

Quand la défaite de dom Miguel eût ramené le triomphe de dona Maria en 1834, le Portugal, à peine échappé aux déchirements les plus cruels et déjà menacé de nouveaux troubles, par les germes de division qui apparaissaient au sein du parti victorieux, avait ses finances dans un tel désarroi et se trouvait tellement embarrassé de suffire à la pressante nécessité de tant d'autres dépenses, qu'il lui était impossible de remédier de sitôt au délabrement de sa marine militaire, de plus en plus réduite. On ne pouvait songer à la restaurer sur l'ancien pied : l'insuffisance de la marine marchande, depuis trop longtemps négligée, les rapports généraux d'une situation politique dans laquelle le respect des traités, sur lequel se fonde l'équilibre européen, est la plus forte et même la seule garantie de l'indépendance des États secondaires, vis-à-vis de l'écrasante supériorité des grandes puissances maritimes, et surtout la pénurie du trésor portugais, devaient faire repousser comme une folie l'idée d'armements aussi dispendieux. On comprit que l'entretien d'une certaine force navale n'avait conservé, pour le pays, un intérêt sérieux et une importance réelle que dans la stricte mesure du besoin, pour l'État, d'assurer l'action directe de son autorité sur ses possessions lointaines, ainsi que le service de station, de garde et de police qui s'y rattache.

§ 8.

C'est dans ce but que la marine, qui avait formé, jusqu'en 1835, un département à part, fut comprise en cette année dans les attributions complexes d'un nouveau ministère de la marine et des colonies, dont l'organisation a cependant été un peu modifiée depuis, en 1843 et en 1859. L'administration de la marine en particulier y relève, sous l'auto-

rité du ministre et d'un secrétaire général, d'une division spéciale à côté de laquelle fonctionnent une division de la comptabilité, un contrôle de révision (*contadoria fiscal*) et la trésorerie de la marine. Tout le ministère, abstraction faite des charges de l'administration coloniale, dans les colonies mêmes qui les supportent (Voir p. 398), dispose d'un budget dont le chiffre a été élevé de 840,772,000 reis en 1858-59, à 1,011,330,000 reis pour 1860-61, et dont nous avons indiqué la répartition p. 392. C'est une somme d'environ 6 millions de francs, affectée par l'État à l'entretien du personnel et du matériel de sa marine militaire.

Voyons d'abord le personnel de cette marine, qui, d'après le dernier budget, comprend un effectif total de 4,700 employés d'administration, officiers et marins de tous grades, élèves, chirurgiens et ouvriers, savoir :

	PERSONNEL.
Administration centrale	71
Corps des officiers de marine	220 (1)
Garde marine	113
Marins de la flotte	2,159
Officiers de manœuvre (maîtres, etc.)	120
Machinistes et chauffeurs	165
Vétérans	150
Hôpital et corps de santé	83
École navale	34
Arsenal et dépendances	1,240
Corderie	210
États-majors, officiers hors cadre et services divers	87
Cadre de retraite	48

Pour ce qui concerne le matériel, on a dû naturellement, avec les modestes ressources du budget, réduire l'armement naval aux proportions d'une simple escadre, renoncer au luxe des navires de haut-bord et se contenter de bâtiments légers, moins coûteux et d'une utilité immédiate pour les besoins ordinaires du service. Le seul vaisseau de ligne

(1) Y compris 4 aumôniers.

que possède encore la marine portugaise, le *Vasco de Gama*, de 80 canons, construit en 1841, est aujourd'hui hors d'usage.

D'après le dernier état, l'escadre armée doit comprendre en 1860 : 1 frégate (*D. Fernando*) de 50 canons; 3 corvettes, réunissant 54 canons; 4 brigs, portant aussi 54 canons; 2 goëlettes avec 12 canons; 1 transport, 1 cutter et 4 moindres bâtiments, avec 10 canons; enfin 9 vapeurs de guerre (dont 3 corvettes), armés d'une cinquantaine de canons au moins. C'est, dans l'ensemble, une force navale de 25 bâtiments, dont quelques-uns étaient encore en construction. L'artillerie de cette flottille ne paraît pas dépasser le nombre de 250 bouches à feu, et les rôles officiels portent à 2,865 hommes l'effectif des équipages, nécessaires pour là monter et la mettre complètement en état de défense. Il est vrai qu'un relevé de 1855 n'énumérait pas moins de 5 frégates, 7 corvettes, 9 brigs, 8 goëlettes, 5 cutters, 6 bâtiments à vapeur et 7 transports, qui réunissaient, avec le vaisseau mentionné plus haut, un armement de 508 canons; mais, à cette époque déjà, une partie de ces bâtiments étaient vieux et désarmés, et ils doivent être aujourd'hui pour la plupart hors de service. Depuis quelques années cependant, le gouvernement portugais s'est appliqué, avec sollicitude, à des améliorations sérieuses, dans la condition du matériel et l'organisation du personnel de sa petite marine, qui a gagné beaucoup, par suite d'un emploi judicieux des fonds votés spécialement à cet effet par les cortès, et particulièrement de deux emprunts de 400 contos chacun, autorisés en 1858 pour la construction de navires de guerre. Ses projets tendent surtout à renforcer l'escadrille à vapeur, dont le bâtiment principal, la corvette *Estephania*, de la force de 400 chevaux et de la jauge de 1,536 tonneaux, doit porter 330 hommes et 21 canons.

La marine portugaise est aujourd'hui placée sous le patronage intelligent et zélé du jeune duc de Porto, frère du roi régnant. L'amiral anglais sir Charles Napier, comte de Saint-Vincent, est revêtu, depuis le 9 juillet 1833, de la

même dignité en Portugal, mais à titre purement honoraire. Aujourd'hui, le commandement de l'escadre de ce royaume, se répartit entre 216 officiers en service actif, dont 169 ont des commissions. Leurs traitements figurent sur le budget des dépenses de l'exercice 1860-61 pour la somme totale de 77,052,000 reis.

Voici la composition de ce cadre, avec la distinction des grades et les chiffres des traitements qui y correspondent :

		Traitement annuel (1).
1	Vice-amiral	à 1,440,000 reis.
1	Chef d'escadre (contre-amiral)	900,000
4	Chefs de division (commodores)	720,000
10	Capitaines de vaisseau (*de mar e guerra*)	648,000
20	Id. de frégate	556,800
30	Id. de corvette (*capitaes tenentes*)	509,200
50	Premiers lieutenants	279,360
100	Seconds lieutenants	249,720

Le corps des élèves et aspirants, qui font aussi subsidiairement le service d'officiers à bord des navires de l'État, forme, sous le nom de gardes de la marine (*guardas marinhas*), une compagnie spéciale. Elle comprend 40 gardes ou enseignes (dont 22 en mer), plus 30 aspirants de première classe et 40 de seconde.

Tout le service administratif de la marine militaire a pour chef permanent, avec le titre de major général, l'un des amiraux de la flotte, assisté de deux adjudants. Cet officier général a ses bureaux à l'Arsenal de la marine, à Lisbonne, et reçoit une gratification annuelle d'un conto, indépendamment de sa solde.

L'Intendance de la marine à Porto, commise à un délégué du major général, et une douzaine de capitaines des ports, sont préposés au service local, sur les points maritimes les plus importants des côtes du royaume et des îles adjacentes.

Le cadre de retraite, sur 48 pensionnaires, compte 8

(1) Non compris les indemnités de table ou d'emploi et autres suppléments de la solde.

officiers généraux, soit de l'escadre, soit de l'ancienne brigade de marine, dont nous aurons à parler tout à l'heure. Il existe aussi, pour la marine, comme pour l'armée de terre, une association de secours et un Monte-Pio, subventionné par l'État.

Jusqu'en 1851, les équipages de la marine portugaise étaient formés en partie de matelots, en partie de troupes de marine proprement dites. Celles-ci, l'ancienne brigade de la marine royale, dont l'effectif avait été successivement réduit, de plus de 5,000 hommes en 1797 à 1,600 en 1830, reçurent ensuite du gouvernement constitutionnel une nouvelle organisation, qui ne laissa subsister de ce corps qu'un seul bataillon d'infanterie de marine de 700 à 800 hommes, dit bataillon naval, dont les fonctions principales consistaient, dit-on, à surveiller comme des galériens les équipages portugais, recrutés par une sorte de presse des plus violentes, mais à laquelle les bons matelots trouvaient moyen de se soustraire, en s'engageant sur les navires de commerce étrangers, ou en émigrant au Brésil, et qui était ainsi forcée de se rabattre sur la lie des populations. Ce bataillon a été également supprimé par un décret du 22 octobre 1851, à la suite duquel on organisa militairement, comme en France, tous les équipages de matelots de l'escadre royale, pour les mettre en état de suffire à toutes les branches du service, tant à terre qu'à bord. Les équipages de la marine militaire (*marinheiros militares*) forment aujourd'hui 16 compagnies d'embarquement, avec un effectif total de 2,050 hommes, plus une compagnie de dépôt avec 100 mousses. La paie annuelle de 5 catégories de matelots embarqués varie, selon le grade, de 96,000 reis à 36,000 reis. Les ouvriers charpentiers, calfats, boulangers, cuisiniers, barbiers et autres gens de main-d'œuvre ou de service à bord, sont payés à part. Le service de l'artillerie et du pilotage est maintenant compris dans les exercices des matelots, aussi bien que la manœuvre. Il existe ensuite une compagnie de maîtres, contremaîtres et gardiens (*officiaes de manobra*), de 120 hommes, et

une division technique de 165 mécaniciens, chauffeurs, etc. Il nous reste à mentionner aussi le corps des vétérans de la marine, de 150 hommes, répartis en 2 compagnies.

La presse des matelots fut abolie, nominalement du moins, en 1836, comme incompatible avec les nouvelles institutions du pays. On y substitua un mode de recrutement analogue à celui qui est en usage pour l'armée de terre ; mais l'arbitraire avec lequel on procédait également à ces levées eut, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, une très-mauvaise influence sur le caractère, ainsi que sur les résultats de cet enrôlement forcé, qui porte sur toute la population maritime. Depuis 1851 cependant, on s'est appliqué à l'amélioration de la pratique du système, ainsi qu'à celle de la discipline, de l'instruction et de la condition morale et matérielle des équipages au service de l'État, en les organisant par compagnies et assurant mieux leur paie. Le défaut de réglements fixes et de dispositions bien arrêtées n'en laisse pas moins encore beaucoup à désirer, dans le régime auquel ils sont soumis.

La juridiction sur le personnel de la marine de l'État, appartient à une section du conseil suprême de justice militaire, distincte de celle qui concerne l'armée de terre (Voir p. 425), et formée semblablement de 6 *vogaes,* avec adjonction d'un *promotor* et d'un auditeur.

Le service médical est confié, depuis 1836, à la direction d'un conseil de santé de la marine, duquel relèvent les 24 chirurgiens fonctionnant à bord des navires, ainsi que ceux des hôpitaux pour les marins, dans la métropole et ses possessions d'outre-mer. On vante la bonne organisation de l'hôpital central de la marine à Lisbonne, établissement fondé en 1797, dans lequel on soigne annuellement jusqu'à 2,000 malades, sans exclusion des matelots étrangers.

L'Arsenal de la marine, grand établissement qui date de l'époque de la reconstruction de Lisbonne, après le fameux tremblement de terre de 1755, et proportionné, dans ses dimensions, à l'importance qu'avait alors le matériel de la flotte,

n'occupe plus qu'une partie des vastes bâtiments qui le constituent. De ses trois docks de carénage, un seul est en état.

L'administration de l'Arsenal, qui comprend de nombreux ateliers, plusieurs dépôts de matériel et de vivres et la manutention du Val de Zebro, est soumise à un inspecteur général; celle de la Corderie nationale, établissement distinct, dont l'origine remonte à la fin du dernier siècle et dont les produits sont renommés, à un inspecteur. Nous renvoyons à la page 392 pour les dépenses, et à la page 435 pour le personnel d'ouvriers et d'employés de l'un et de l'autre. Actuellement, l'escadre portugaise est armée tout entière de canons neufs, fondus en Angleterre et en Suède. Cependant on a commencé aussi à en fondre en Portugal même, et ces essais paraissent avoir très-bien réussi, depuis 1854.

Les bâtiments de l'Arsenal renferment aussi l'École navale, qui a remplacé, en 1845, l'ancienne Académie de marine. Elle est dirigée par un officier supérieur et compte 9 professeurs. Les élèves des deux premières classes de l'École sont incorporés, comme aspirants, à la compagnie des gardes de la marine, et deviennent officiers en passant par ce grade. Les plus jeunes forment une troisième classe. Le temps des vacances, aux mois de juillet et d'août, est ordinairement employé, pour l'instruction pratique des élèves, à des excursions faites à bord d'une corvette de l'État, dans la Méditerranée ou sur les côtes d'Afrique. Cette école est la pépinière d'un corps d'officiers instruit et qui compte dans son sein des membres distingués par leurs travaux scientifiques. Elle possède une bibliothèque et une collection de cartes et d'instruments. L'Observatoire, une école d'architecture navale et une autre pour le dessin et la cartographie, sont des établissements auxiliaires de l'École navale. La dépense pour tous les quatre est de 10,863,200 reis. L'école d'architecture navale comprend 7 officiers constructeurs, 5 aspirants et 6 élèves payés. L'Académie polytechnique de Porto (Voir p. 169) et l'École militaire de Goa, dans l'Inde, sont aussi pourvues de cours pour l'enseignement des sciences nau-

tiques, mais elles ne forment que des capitaines marchands.

Une commission hydrographique a été formée, en 1849, d'officiers de marine (Voir p. 253), pour le relèvement exact des côtes et des ports du royaume. Toutefois, c'est moins à ces travaux, quel qu'en puisse être le mérite, qu'à l'ancienne cartographie portugaise de l'époque des grandes découvertes, que peut s'attacher l'intérêt du monde savant. Feu le vicomte de Santarem avait, comme on sait, commencé à publier une collection de ces précieuses cartes, qui abondent dans les archives de Lisbonne (1). Nous avons déjà mentionné, au chapitre de la navigation, l'habileté des constructeurs portugais et les ressources de la forêt de Leiria. Ajoutons que la richesse des colonies en excellents bois de marine est bien plus grande encore. Cependant, on est obligé de faire venir de Suède et de Norvége les bois de mâture. Il y a des chantiers pour construire des vaisseaux de ligne et des frégates, à Lisbonne; mais il règne ordinairement plus d'activité sur ceux de Porto et de Damão, dans l'Inde, qui fournissent des corvettes, des brigs et des goëlettes. Pour les bâtiments à vapeur, toutes les commandes du gouvernement portugais sont faites en Angleterre.

L'intérêt du Portugal à s'appliquer au perfectionnement de sa petite escadre militaire, ne fût-ce que pour remplir les devoirs de la métropole envers ses colonies et faciliter les relations entre elles, est évident; mais il n'est pas moins certain que rien, dans sa position actuelle, ne l'engage à donner à son armement naval une extension qui dépasserait la mesure des besoins réels de l'État, et que ne comporteraient plus ses finances. Ce n'est, en effet, que d'un encouragement sérieux de sa marine marchande et d'efforts soutenus pour la relever, que ce pays peut espérer la renaissance de sa prospérité maritime.

(1) Elle forme un Atlas en quatre parties, accompagné d'un *Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen-âge* (2 vol., Paris, 1849 et 1850), par le même auteur.

CHAPITRE XX.

COLONIES PORTUGAISES EN GÉNÉRAL.

§ 1.

Le plus beau souvenir de gloire qui reste à la nation portugaise, est celui de sa grande et mémorable initiative dans les explorations maritimes, qui ont fait passer le globe sous l'empire de la civilisation européenne. Au moment où ce peuple entreprit ses premiers voyages de découverte, il était dans tout l'éclat de son âge héroïque. Des luttes incessantes et périlleuses contre les Maures, ses anciens dominateurs, qu'il poursuivit victorieusement sur le continent africain, avaient, tout en élargissant son horizon géographique, rempli son esprit d'une romanesque ardeur, et cet esprit guerrier et religieux à la fois, qu'enflammait la haine contre les infidèles, le rendait propre à l'accomplissement des projets les plus aventureux et les plus hardis. C'est en Afrique, où il avait assisté en 1415 à la prise de Ceuta, que Henri le Navigateur puisa surtout les notions qui le déterminèrent à diriger sur l'exploration maritime des côtes occidentales de cette partie du monde, l'émulation naissante des marins portugais. Le patronage éclairé, dont ce prince les couvrit jusqu'à sa mort en 1460, amena une longue suite d'importantes et glorieuses découvertes. Vers l'an 1419, l'île de Madère fut reconnue, puis colonisée par les Portugais. La première moitié du xve siècle n'était pas révolue, qu'ils avaient déjà doublé le cap Boïador et le cap Verd, et occupé les îles de ce nom. La prise de possession du groupe plus considérable des Açores venait également d'avoir lieu. Continuant à s'avancer par

degrés vers le sud, le long du littoral africain, ils découvrirent, vingt ans plus tard, les îles du golfe de Guinée, et visitèrent, en 1484, le Congo, qui devint, en 1578, le centre de leurs établissements étendus sur toute la côte, et acquit bientôt de la valeur, par suite du développement que la traite des noirs ne tarda pas à y prendre.

Dès 1481, les Portugais avaient obtenu du pape Sixte IV la bulle qui leur conférait, de par l'autorité du Saint-Siége, la souveraineté de toutes les terres qu'ils découvriraient au-delà du cap Boïador. En 1486, Barthélemi Diaz atteignit, au milieu des tempêtes, la pointe méridionale du continent africain, à laquelle Jean II, sensible à l'heureux augure de cette découverte, donna le nom de cap de Bonne-Espérance. L'attente ne fut pas longue; bientôt, sous le règne d'Emmanuel le Fortuné, Vasco de Gama, poursuivant la route nouvelle qui s'ouvrait devant lui, arriva, comme on sait, par la voie de Mozambique, aux Indes-Orientales, où il débarqua sur la côte de Malabar, à Calicut, en 1498.

Ce n'est qu'à force d'héroïsme et d'habileté, à travers les périls de mille combats contre les peuples de l'Inde, mais surtout contre les Arabes, jusque-là seuls maîtres du commerce de cette riche contrée, et maintenant battus en brèche par le même ennemi aux deux extrémités les plus reculées de leur immense domaine, que les Portugais réussirent à fonder leurs premiers établissements dans l'Inde. Il ne fallut pas moins que le génie de deux hommes tels que le vice-roi François d'Almeida et son successeur plus illustre encore, le magnanime et chevaleresque Alphonse d'Albuquerque, pour ériger aussi rapidement, par des combinaisons militaires et politiques toutes plus ou moins artificielles, avec les moyens bornés dont ils disposaient, l'œuvre de puissance et de domination, vraiment prodigieuse, dont Goa devint le centre en 1510. Afin de la cimenter, ils établirent, dans les situations les plus favorables du littoral des diverses contrées qui entourent l'Océan indien, et dans quelques petites îles du voisinage, une longue chaîne de places fortes, de ports

d'armement et de relâche et d'entrepôts, tels que Mozambique, Sofala et Mélinde sur la côte orientale du continent africain, l'île de Socotora, aux abords de la mer Rouge, Mascate dans l'Oman, la forte position d'Ormuz, clef du golfe Persique, Diu et Damão, sur le golfe de Cambaye, dans l'Indoustan septentrional, Goa, Cochin et Cananor, avec la côte de Malabar presque entière, plusieurs points sur la côte de Coromandel, et enfin Malacca, dans la presqu'île du même nom, dont les Portugais s'emparèrent dès 1511. Ainsi tenus en respect, les princes de l'Inde furent obligés de s'incliner devant la suprématie de la couronne de Portugal. De la même année date le premier établissement des Portugais aux Moluques ou îles des Épices. Dans ce groupe, leurs prétentions se rencontrèrent, en 1525, avec celles des Espagnols, qui y étaient arrivés par la voie opposée de la mer du sud. En vain le pape Alexandre VI, afin de prévenir le conflit entre ces ambitions rivales, avait-il, en 1493, après la découverte de l'Amérique, établi entre les deux hémisphères, sur lesquels commençaient à s'étendre les explorations maritimes, une ligne de démarcation imaginaire, destinée à séparer les domaines coloniaux des deux puissances, et celles-ci étaient-elles convenues, l'année suivante, par le traité de Tordesillas, d'arrêter, à 370 lieues O. des îles du cap Verd, ce méridien, limite occidentale de l'hémisphère portugais (1). La souveraineté des Moluques fut contestée aux Portugais par Charles-Quint, jusqu'en 1529. Ils s'y maintinrent néanmoins, pendant près d'un siècle, malgré la vive résistance des indigènes. En 1518, ils avaient également pris pied dans la fertile et importante île de Ceylan. Les autres colonies qu'ils essayèrent de fonder, sur divers points de l'archipel de la Sonde, et dont il n'existe plus aujourd'hui que celle de Dilly, dans l'île de Timor, ne prospérèrent que médiocrement; cependant elles facilitèrent à leurs posses-

(1) Ajoutons qu'après la découverte du Brésil, cette limite ne tarda pas à devenir complètement illusoire.

seurs l'établissement pacifique de relations directes avec la Chine, en 1517, ainsi qu'avec le Japon, en 1542; et le commerce de ces deux contrées resta longtemps, pour le Portugal, une source de richesse, comme celui de l'Inde même. L'île de Macao, dans le voisinage de Canton, qui lui fut cédée par le gouvernement chinois, en reconnaissance de services qu'il lui avait rendus contre les pirates (1585), est encore aujourd'hui une possession portugaise, mais dont l'importance commerciale a bien diminué, par suite des révolutions qui ont eu lieu dans les rapports de l'Europe avec le Céleste-Empire.

Les établissements des Portugais aux Indes-Orientales, étaient exclusivement militaires et commerciaux. Il ne pouvait en être autrement dans une région populeuse, cultivée depuis la plus haute antiquité, et dont l'état social, durant plusieurs millénaires, n'a presque pas varié dans le fond, au milieu des plus étonnantes vicissitudes de conquête et de domination. Aussi la prédominance du double caractère indiqué, se retrouve-t-elle dans les vastes possessions que les Français, les Anglais et les Hollandais acquirent plus tard dans ces mêmes contrées, et que la Grande-Bretagne et la Hollande y ont conservées jusqu'à nos jours, en les agrandissant sans cesse. En effet, ne perdons pas de vue que le magnifique développement agricole de Java n'est point le fruit du travail de colons européens, qu'il a été exclusivement obtenu avec les bras des indigènes, habilement exploités par l'administration néerlandaise. Cependant le commerce colonial des Portugais, comme nous l'avons déjà fait observer au commencement du chapitre XVII, différait essentiellement de celui de toutes les autres nations européennes qui leur ont succédé, dans la domination de l'Inde, en ce que, chez eux, ce commerce ne fut jamais entre les mains d'une compagnie privilégiée, mais était permis à tous les nationaux, sous la haute direction du gouvernement, à la réserve près de plusieurs monopoles fort importants, que ce dernier s'y était attribués. Nous

avons vu que, maîtres de tout le commerce des mers de l'Asie, concentré dans un petit nombre de ports très-fréquentés, les Portugais se contentaient, en Europe, d'opérer le débarquement de leurs marchandises dans la capitale, et, négligeant d'en pourvoir eux-mêmes les autres marchés, laissaient à chaque nation le soin de venir se satisfaire elle-même, dans le grand entrepôt du temps. Cette incurie révéla le défaut capital de leur système, et leur devint funeste du jour où l'habile et redoutable concurrence des Hollandais surgit devant eux. Rappelons aussi les autres causes qui expliquent le déclin rapide de l'empire portugais dans l'Inde. L'enthousiasme guerrier, l'héroïsme aventureux de plusieurs générations élevées au milieu des plus nobles exploits, le génie de quelques hommes extraordinaires, avaient décidé du brillant essor de cette domination; mais, la base matérielle de l'œuvre étant faible, il suffisait que le ressort moral vînt à fléchir, pour que l'édifice s'affaissât aussi promptement qu'il avait grandi. Les Portugais de l'époque, plus guerriers que marchands, n'avaient de l'esprit mercantile que la soif des richesses. La trop facile acquisition de celles-ci endormit leur prévoyance et les énerva. Dépourvus du véritable génie commercial, ils opéraient sans plan, comme des hommes pressés de jouir. Le Portugal ne pouvait, de son propre fonds, soutenir longtemps, sans se nuire à lui-même, les efforts et les sacrifices que lui avaient coûtés ses vastes entreprises. La grande étendue même des pays qu'avaient embrassés les conquêtes des Portugais, les empêchait de s'y établir solidement, et formait obstacle à ce que leur domination y poussât de fortes racines. Nous avons vu que les émigrations de la mère-patrie, en atteignant des proportions qui outre-passaient la mesure de ses forces, y causèrent une dépopulation funeste et y réduisirent l'agriculture et l'industrie, par l'enlèvement d'un trop grand nombre de bras, à un état de langueur durable. Comme on pouvait s'y attendre, la dégénération morale avait suivi de près les symptômes alarmants qui se trahirent, au milieu

d'un trop subit accroissement de richesse et d'opulence, acheté au prix de la déperdition et de l'épuisement des forces vives du pays. Nous avons vu en même temps l'inquisition, sous la fatale influence des jésuites, étendre de la métropole aux colonies ses persécutions abominables et ses sombres terreurs, qui achevèrent de vouer les Portugais, déjà détestés pour leur avidité, à l'exécration des peuples indigènes.

Les vices introduits dans l'organisation du gouvernement colonial, vinrent compléter la ruine. Le roi dom Sébastien, en créant les trois lieutenances distinctes du Monomotapa, de l'Inde et de Malacca, opéra, dans le pouvoir, un partage qui en rompit l'unité, si nécessaire à sa conservation. La déplorable coutume de la révocation triennale des gouverneurs, ne pouvait aussi que mener aux exactions les plus tyranniqnes. Ouvrant la porte aux abus toujours croissants d'une administration dissolue, rapace et concussionnaire, elle facilita de plus en plus le détournement des revenus de ces riches possessions, des coffres de l'État dans les poches de ses officiers, pendant que, d'un autre côté, la faculté laissée aux magistrats civils et aux commandants militaires des colonies de faire le commerce pour leur propre compte, conduisit les autorités locales à l'usurpation des monopoles les plus exorbitants.

Les choses étaient déjà arrivées à ce point, quand une dernière calamité, la conquête du Portugal par Philippe II, en 1581, précipita la chute d'une domination prête à s'écrouler dans l'Inde. La démoralisation des Portugais, sous l'étreinte du joug espagnol, l'abandon de leurs intérêts coloniaux et la décadence de leur marine nationale, ne laissèrent bientôt plus subsister que de tristes débris du splendide édifice de leur grandeur. La plupart des établissements qu'ils avaient formés en Asie, tombèrent au pouvoir des Hollandais; le roi de Perse Chah-Abbas les chassa d'Ormuz, avec le secours des Anglais, en 1623, et quand, en 1640, ils parvinrent à recouvrer leur indépendance en Europe, Ceuta et les Présides, leurs plus anciennes conquêtes, sur le littoral

marocain, restèrent à l'Espagne. Ils réussirent cependant, en 1648, à reconquérir sur les Hollandais le pays d'Angola, dans la basse Guinée, qui forme, avec les îles de St-Thomé et du Prince, celles du cap Verd et Cacheu, actuellement encore leur domaine sur la côte occidentale d'Afrique. Les besoins d'esclaves du Brésil faisaient considérer ces établissements comme indispensables pour la colonisation de cette contrée.

Grâce à la possession de cette vaste et magnifique région du Nouveau-Monde, le Portugal, après la perte de sa domination en Asie, put encore conserver un rang parmi les puissances coloniales. Le navigateur Cabral, poussé par un heureux hasard, avait fait, dès 1500, la découverte du Brésil; mais la métropole ne commença que longtemps après à bien sentir le prix de cette belle possession. Les Hollandais tentèrent de la lui arracher et réussirent même temporairement à en faire la conquête; mais un soulèvement de colons portugais les en chassa, en 1654. Il faut regarder comme un bonheur, pour la colonisation de ce pays, que sa richesse en mines d'or et de diamants ne se révéla qu'au commencement du XVIIIe siècle, et que l'attention des premiers conquérants dut ainsi se porter d'abord sur l'exploitation de ses immenses ressources agricoles : circonstance sans laquelle, probablement, il ne serait pas devenu une des plus productives comme il est la plus vaste de toutes les colonies à plantations, et il lui eût fallu plus de temps pour acquérir une importance aujourd'hui matériellement supérieure à celle de la métropole elle-même. Il y arriva, malgré l'immoralité de la base et la profondeur des vices d'un système de culture exclusivement fondé d'abord sur l'asservissement des Indiens, puis, quand ce moyen eut été jugé trop peu efficace, sur la traite africaine et sur l'esclavage des noirs. Néanmoins l'introduction de ces derniers ne procura que très-tard aux Indiens le soulagement dont leur misérable condition avait besoin; jusqu'en 1755, la plupart des mesures d'émancipation, décrétées en leur faveur par le

gouvernement, dans les années 1570, 1647 et 1684, étaient demeurées vaines et impuissantes.

Les réformes hardies du marquis de Pombal portèrent également sur le Brésil, dont ce ministre novateur modifia considérablement le régime politique et commercial. Ne se contentant pas de proclamer de nouveau l'affranchissement des Indiens, il révoqua et confisqua en même temps, au profit de la couronne, les fiefs et les domaines trop étendus, qu'elle avait jadis conférés, dans cette contrée, à la haute noblesse portugaise. Le Brésil, divisé en 9 provinces, dont 6 s'étendaient sur le littoral et 3 à l'intérieur, fut commis à l'administration d'autant de gouverneurs, qui devaient relever immédiatement de l'autorité royale. Le commerce avec cette vaste colonie, était antérieurement libre pour tous les sujets portugais, mais non exempt de restrictions semblables à celles qui limitaient aussi leur trafic dans l'Inde. Pombal, pour enlever le premier aux Jésuites, que ses bénéfices avaient surtout enrichis, en concéda partiellement le privilége, dans les années 1755 et 1759, aux deux compagnies nouvellement formées du Maragnan et de Fernambouc (1). Mais les deux principaux ports du Brésil, Rio de Janeiro et Bahia, ne furent heureusement point compris dans ces concessions, et la navigation y obtint plus de liberté qu'auparavant, par suite de l'abolition définitive, en 1765, de l'usage des flottes, déjà supprimé en 1758 dans le commerce d'Angola, et dès 1755 dans celui de l'Inde et de Mozambique. Cependant la couronne n'en continua pas moins de se réserver, au Brésil aussi, le monopole de plusieurs branches de commerce très-importantes. Ces mesures produisirent des effets en partie nuisibles, en partie salutaires, selon qu'elles avaient été conçues et furent appliquées seulement, dans un esprit de haine et de vengeance, contre la haute noblesse et les missions naguère florissantes, ou dans un véritable et sincère esprit d'amélioration. Quoique l'on en

(1) Voir aussi page 321.

pense, ce fut surtout à partir de cette époque que le Brésil vit s'accroître avec rapidité le développement de sa richesse territoriale. Même les différends avec l'Espagne, au sujet de la colonie du Saint-Sacrement ou Banda oriental, n'interrompirent pas le cours de cette prospérité croissante. En 1777, les Espagnols enlevèrent aux Portugais cette province limitrophe et litigieuse, où la contrebande entre les pays de leur domination respective avait établi son foyer principal. Ils parvinrent même à s'emparer, plus au nord, de l'île de Sainte-Catherine, qui fut néanmoins restituée à la paix. En 1817, le Brésil, à la faveur des troubles révolutionnaires de la Plata, se remit en possession de la Banda oriental, qu'il s'incorpora sous le nom de province Cisplatine ; mais en 1828 il fut de nouveau obligé de renoncer, et cette fois définitivement, à toutes ses prétentions sur ce territoire, qui a formé depuis la république orientale de l'Uruguay ou l'État de Montevideo.

Dans l'intervalle, le Brésil n'avait pu échapper lui-même à l'influence du grand mouvement d'émancipation qui se propageait sur tout le continent de l'Amérique. Nous avons vu comment l'invasion française en Portugal avait déterminé la translation de la cour de Lisbonne au Brésil. Le séjour prolongé qu'elle y fit, habitua cette contrée à un régime indépendant des décisions de la métropole, où dominait un pouvoir ennemi, et lui procura l'avantage de voir ses ports s'ouvrir aux pavillons de toutes les nations amies, qu'une interdiction générale en écartait auparavant. Ainsi tombèrent, par suite des nécessités de la guerre et de l'interruption momentanée des rapports coloniaux, les entraves qui avaient fait le plus obstacle au développement fructueux des relations maritimes entre le Brésil et les pays étrangers.

Se fondant sur les besoins créés par cette situation nouvelle, le Brésil, après la délivrance de la monarchie portugaise, pour obvier au rétablissement de l'ancien ordre de choses, réclama hautement le bénéfice de l'égalité de droits

avec la métropole, et, sur le refus de celle-ci de renoncer à son système de domination, bien que la décadence de sa marine en eût rendu le maintien impossible, il se constitua, dès 1822, en empire indépendant, et brisa sans effort un lien colonial gênant, ou plutôt il se détacha de la mère-patrie comme un fruit mûr se sépare, en vertu de son propre poids, de la tige impuissante à le retenir. Ainsi finit la domination portugaise dans l'Amérique du Sud, presque en même temps que celle de l'Espagne, son ancienne rivale.

§ 2.

En prenant place parmi les États souverains, le Brésil devient étranger à notre sujet. Nous avons dû cependant en parler, pour faire ressortir toute l'importance de l'ancien domaine colonial de la race portugaise. Possesseur d'une moitié de l'Amérique du Sud, le Portugal pouvait encore prétendre au troisième rang, parmi les puissances coloniales, et ne reconnaissait au-dessus de lui, comme telles, que l'Angleterre et l'Espagne. C'était même le pays dont les établissements d'outre-mer avaient le plus d'étendue, relativement au faible territoire de leur métropole. Par suite de la perte de sa plus vaste et plus riche colonie, le Portugal se vit relégué au cinquième rang, après la Hollande et la France. Suivant un calcul officiel, le Brésil, en 1856, sur un territoire de 7,137,000 kilomètres carrés, ne renfermait déjà pas moins de 7,677,800 habitants, parmi lesquels on ne compte pourtant qu'environ 800,000 créoles ou colons portugais de race pure, la masse de la population se composant de noirs et d'un nombre considérable aussi d'Indiens, de mulâtres et de métis. Or l'ensemble de la monarchie portugaise, avec les colonies qui lui restent, ne comprend plus aujourd'hui, d'après les évaluations les plus larges (voir pages 33 et 205), qu'un total de 6,400,000 âmes sur une superficie d'environ 1,500,000 kilom. carrés, soit 4 millions d'âmes

sur un territoire de 100,000 kilom. carrés, dans le Portugal même et les îles adjacentes, et 2,400,000 âmes tout au plus dans la vaste étendue des autres possessions d'outre-mer. Rio-Janeiro, la capitale du Brésil, avec ses 296,000 habitants (1855), a de même dépassé Lisbonne. Les rapports entre cet immense empire et la mère-patrie ne laissent pas que d'offrir, dans leur développement, quelque analogie avec ceux qui ont, depuis plus longtemps, réconcilié la superbe Angleterre avec les États-Unis, par une mutualité d'intérêts puissants et en partie nouveaux (voir p. 130). Nous n'hésitons même pas à dire que la perte du Brésil, quelque rude qu'elle fût pour le Portugal, a indirectement contribué à rendre un inestimable service à ce pays, en le ramenant peu à peu au sentiment des réalités de sa position, l'habituant à ne plus compter que sur ses ressources propres, et tournant ainsi l'esprit de la nation vers le progrès, dont elle reconnaît aujourd'hui beaucoup mieux qu'autrefois la nécessité.

En définitive, le Portugal n'a conservé que le quart de son ancienne domination coloniale. Encore faut-il observer que les évaluations officielles de la superficie et de la population, pour lesquelles nous renvoyons à la page 205, ne sont en partie, pour les possessions d'Afrique notamment, que des approximations d'une valeur plus ou moins douteuse. Cela tient et à l'incertitude des délimitations vers l'intérieur, et à la nature équivoque ou mal définie de la souveraineté du Portugal sur diverses peuplades nègres, considérées comme ses vassales. Nous devons ajouter que la proportion des colons européens ou d'origine européenne, même en y comprenant les descendants abâtardis des Portugais établis en Asie, depuis le temps de la conquête, et peut-être plus nombreux dans quelques parties de l'Inde anglaise que dans l'Inde portugaise même, est généralement, dans les possessions portugaises actuelles, bien plus faible qu'au Brésil; dans toutes, la grande majorité de la population est formée d'indigènes (Nègres, Hindous, Malais ou Chinois) et d'hommes de sang mêlé.

Les possessions d'outre-mer de la couronne de Portugal (*ultramar*) comprennent aujourd'hui :

I. En Afrique :

1° Le gouvernement général des *îles du cap Verd*, avec ses dépendances au nord de l'Équateur ou de *Guinée* (la Sénégambie portugaise), formant les deux sous-gouvernements de Bissao et de Cacheu. Pop. 86,488 hab.;

2° Le gouvernement des îles de *S. Thomé* et *du Prince*, dans le golfe de Guinée. Pop. 12,253 hab.;

3° Le gouvernement général d'*Angola*, comprenant la province d'Angola avec celle de Benguela et les districts de Mossamedes et d'Ambriz, qui forment trois sous-gouvernements. Pop. 657,097 hab.;

4° Le gouvernement général de *Mozambique*, sur la côte orientale d'Afrique, comprenant, outre l'île de Mozambique, les îles du cap Delgado, les districts de Quilimane, de Sofala, d'Inhambane et de Lourenço-Marques, l'île de Bazaruto et le district de Tété dans l'intérieur, placés sous l'autorité de gouverneurs subalternes. Pop. 300,000 hab.

II. En Asie, le gouvernement général de l'Inde ou de *Goa*, comprenant :

1° La province de Goa, avec les districts de Damão et de Diu, sous deux gouverneurs subalternes. Pop. 48,596 hab.;

2° Le gouvernement de *Macao* (Chine), avec le sous-gouvernement de *Timor* (où Dilly donne son nom à la partie portugaise de l'île, dont une autre portion, avec le fort de Coupang, appartient aux Hollandais) et de *Solor*, dans l'archipel de la Sonde. Pop. de Macao, 29,587 hab.; de Timor et Solor, 918,300 hab. (1).

(1) Ces chiffres de population, dont quelques-uns, notamment celui d'Angola, diffèrent d'une manière assez sensible de ceux que nous avons donnés précédemment, sont empruntés à la partie supplémentaire de l'*Almanach* de Portugal pour 1856; ils paraissent offrir des évaluations plus récentes, qui portent à 2,412,321 habitants la population totale des possessions d'outre-mer, soumises au régime colonial.

§ 3.

C'est dans les colonies actuelles du Portugal que les signes du déclin de sa puissance affligeraient le plus, si elles étaient moins oubliées. Rien de plus triste que le délabrement de Goa et des autres débris de l'ancienne et d'abord si glorieuse domination des Portugais, dans l'Inde. Macao et Timor aussi, malgré l'immense développement que le commerce européen a pris, entre les mains d'autres nations, dans les mers de la Chine et de la Sonde, ne sont plus que des établissements d'un mince rapport et d'un intérêt secondaire. Quant aux possessions d'Afrique, en partie peuplées dans l'origine de criminels et de déportés, gens peu aptes à former un bon noyau de colonisation, elles n'ont eu autrefois de l'importance qu'à la faveur de la traite, longtemps activée par les demandes continues d'esclaves pour le Brésil, et cette prospérité de mauvais aloi n'a pu y survivre à la répression plus sévère de cet infâme trafic.

C'est ici le lieu de rappeler que les Portugais établis sur la côte occidentale d'Afrique, avaient été les premiers Européens qui songèrent, dès le XIVe siècle et dans le cours du XVe, à utiliser les nègres comme travailleurs. Les mesures adoptées depuis 1815 par l'Angleterre et la France, l'établissement de croisières et l'institution de commissions, chargées de poursuivre les négriers sur les côtes d'Afrique et de sévir contre eux, enfin l'acte du parlement britannique du 31 mars 1824, portant que la traite devait être assimilée à la piraterie et punie de mort, ne pouvaient manquer de l'atteindre gravement aussi dans les colonies portugaises. Cependant le Portugal n'y renonça pas immédiatement, quoique, dans une convention spéciale, signée à Vienne en 1815, l'Angleterre eût appuyé ses propositions de traité de l'offre d'une somme de 300,000 liv. st. Le gouvernement portugais ne se décida qu'en juillet 1842 à accéder au droit de visite et à traiter lui-même de piraterie le

trafic des noirs. Quant au Brésil, il ne demandait pas mieux que de fermer les yeux sur l'importation des esclaves, dont ses planteurs avaient besoin. Depuis 1840, cette importation a diminué, mais elle n'a pas cessé. La traite se fait encore clandestinement ou d'une manière déguisée, parfois même, paraît-il, de connivence avec quelques autorités des colonies portugaises, à l'insu de leur gouvernement, dont le zèle et la parfaite loyauté à cet égard, hautement reconnus par le célèbre missionnaire et voyageur écossais Livingstone, ne sauraient être mis en doute (1). Cependant, l'esclavage même existe encore dans ces colonies, de même qu'au Brésil, à Cuba et dans les États du Sud de l'Union américaine. Dans les premières, l'abolition n'en fut résolue que partiellement par les cortès en 1856, pour la province d'Angola, tandis que l'on se borna, pour celle de Mozambique, à défendre aux maîtres d'infliger des châtiments corporels à leurs esclaves.

La condition de ceux-ci, dans les possessions d'outre-mer du Portugal, n'a commencé à s'améliorer un peu que par suite d'une loi du 14 décembre 1854. Le gouvernement y décréta l'affranchissement de ses propres esclaves, après un délai de 7 ans, pendant lesquels ils devaient néanmoins encore rester à son service. La même loi permit aux esclaves des particuliers de se racheter en tout temps, ordonna la nomination de juges arbitres, chargés de protéger leurs intérêts d'office, et disposa que tout esclave, nouvellement introduit sur le territoire d'une colonie portugaise, y serait considéré comme affranchi, mais sans annuler pour lui l'obligation de continuer à servir pendant dix ans, dans le cas où il n'aurait pas les moyens de se libérer à prix d'argent, avant terme. L'extirpation complète de l'esclavage est une des premières conditions à remplir, pour rendre en particulier l'Afrique portugaise accessible aux bienfaits moraux et matériels de la civilisation. Ces posses-

(1) Pour les commissions mixtes instituées, voyez p. 135.

sions si étendues ne manquent pas d'ailleurs de ressources naturelles, dont le développement, il faut l'espérer, finira par y effacer le stigmate de l'odieux trafic, qui les faisait presque entièrement négliger autrefois, et par enlever tout motif au scandale du regret de ses honteux profits. Toutes, elles pourraient fournir en abondance des bois de construction et d'ébénisterie, du café, du coton, du sel et du fer; celles d'Afrique produisent en outre du sucre, de la mélasse et du tafia, de l'huile et des substances oléagineuses, du cacao, de l'anis, du tabac, diverses épices, de la gomme copal et du bois de sandal, de la cire, des cuirs et peaux, des dents d'éléphant et de rhinocéros, du cuivre, du plomb, de l'étain, de la houille; Mozambique aussi du mercure et des métaux précieux, dont il existe également des mines dans le gouvernement d'Angola et dans l'île de Timor. On y trouve en un mot toutes les productions des contrées tropicales; mais, cette grande variété de richesses n'est encore que bien faiblement exploitée, sous un ciel de feu, peu favorable à un déploiement énergique de l'industrie humaine. Aussi tout le commerce de la métropole avec ses colonies, réservé au pavillon national, ne dépasse-t-il pas, comme nous l'avons vu page 355, une valeur annuelle de 7 à 7 1/2 millions de francs, dans laquelle les produits coloniaux n'entrent pas pour 3 millions; pendant que le mouvement total des navires, employés à ces échanges, est même resté, en 1855, au-dessous de 100 bâtiments et de 16,000 tonneaux.

Il est certain que le maintien prolongé de trop de monopoles et de tendances exclusives, dans le régime commercial des colonies portugaises, ne pouvait qu'aggraver de plus en plus les désavantages de l'isolement dans lequel elles végétaient et végètent encore. Les communications avec la métropole même étaient si mal assurées qu'il y devint nécessaire, en 1851, de décréter qu'un vapeur de l'État fût expédié tous les trois mois dans les possessions de la côte occidentale d'Afrique. La compagnie de l'Union mercantile

s'est depuis chargée de ce service, moyennant une subvention (voir page 312). Il va sans dire qu'avec les établissements de la côte orientale, ainsi qu'avec les colonies d'Asie, les communications, vu la grandeur des distances, sont encore bien moins régulières. Le projet de l'extension de services à vapeur réguliers à toutes les colonies, formé en 1851, est resté lettre-morte pour les possessions situées au-delà du cap de Bonne-Espérance.

§ 4.

L'administration centrale des colonies, réunie, depuis 1835 avec celle de la marine (voir page 434), dans les attributions d'un même ministère, y est confiée à une division spéciale. De plus le gouvernement, pour donner aux colonies une preuve de sa sollicitude, a rétabli, par un décret du 17 septembre 1851, le conseil d'outre-mer, dont la chute du régime miguéliste avait entraîné la suppression. Ce conseil, qui fonctionne avec régularité depuis sa réorganisation, figure sur le budget de 1860-61 pour une allocation de 15,430,000 reis. Il se compose d'un président et de 6 autres membres (*vogaes*), jouissant d'un traitement de 1,600,000 reis chacun, et assistés d'un secrétaire. Ses membres doivent être choisis de préférence parmi les hauts fonctionnaires, ayant servi dans les colonies, comme par exemple d'anciens gouverneurs, etc.; sa mission est d'étudier les besoins de ces colonies, et sa compétence s'étend sur tout ce qui touche à leurs intérêts et concerne leur administration, ou les changements à introduire dans leur régime. On lui doit la publication d'annales intéressantes, en livraisons mensuelles (*Boletim e Annaes do Conselho ultramarino*).

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a déjà été dit ailleurs des liens établis entre la métropole et ses possessions d'outre-mer, sous le rapport politique et religieux, judiciaire et administratif (1), financier et militaire. Bornons-nous à

(1) Pour les divisions administratives et judiciaires en particulier, voir l'annexe n° 6.

rappeler que la charte en vigueur ne s'applique pas seulement au Portugal, mais en outre à toutes ses colonies, que les Portugais habitant ces dernières jouissent des mêmes droits civils et politiques que leurs concitoyens d'Europe, et qu'ils participent à la représentation générale de la nation, par l'envoi de 14 députés électifs aux Cortès (p. 75); que les 3 évêchés de l'Afrique occidentale relèvent du patriarchat de Lisbonne, tandis que la prélature de Mozambique et les siéges épiscopaux d'Asie sont subordonnés à l'archevêché métropolitain de Goa; que, judiciairement, les 2 comarcas du cap Verd sont comprises dans le ressort de la cour d'appel de Lisbonne, tandis que les 2 du gouvernement d'Angola et celle des îles du golfe de Guinée, relèvent de la nouvelle cour de Loanda, et les 7 des colonies situées au-delà du cap de Bonne-Espérance, de la cour de Goa. Les difficultés qui s'étaient élevées avec le Saint-Siége, au sujet des évêchés portugais d'Asie, ou du patronat d'Orient, et qui avaient failli occasionner un véritable schisme, viennent enfin d'être aplanies, sous la date du 6 février 1860, par la ratification définitive du nouveau concordat, signé depuis le 21 février 1857. Les évêchés maintenus, comme suffragants du siége primatial de Goa, sont : pour l'Inde portugaise et anglaise, ceux de Cranganor (archevêché honoraire), de Cochin, de S. Thomé de Méliapour et de Malacca, ce dernier avec faculté de résidence à Singapour, mais diminué de l'île de Poulo-Penang; pour la Chine, celui de Macao, comprenant la province de Canton et les îles voisines, à l'exception toutefois de celle de Hong-Kong et de la province de Quam-Si. La couronne de Portugal renonce aux anciens évêchés de Nankin et de Pékin, mais elle conserve dans son entier, même pour les nouveaux diocèses dont la création serait jugée nécessaire, le patronat de l'Inde.

Pour ce qui concerne les finances coloniales, nous avons vu (page 398) que Macao est le seul établissement portugais dont les revenus couvrent les dépenses. Dans presque toutes ces possessions, les dépenses de l'état militaire et celles du

gouvernement proprement dit, absorbent plus des trois quarts des recettes, de sorte qu'il y reste, en somme totale, tout au plus 300,000 francs pour le culte et 180,000 pour l'administration judiciaire, moins encore pour les écoles et très-peu aussi pour les travaux publics. Or il s'agit, malgré l'insuffisance de ces moyens, de pourvoir aux besoins de civilisation de peuples très-divers, presque tous sauvages ou incultes, au nombre d'environ 2,400,000 âmes, et occupant des territoires d'une superficie treize fois plus grande que celle de leur métropole. On ne peut s'étonner dès lors que, dans ces vastes possessions, la plupart des églises soient délabrées, que les écoles et le service médical y fassent presque partout défaut, et que les moyens de communication y manquent aussi presque généralement.

Quant à l'organisation militaire, il y a des troupes indigènes et des milices coloniales, chargées de pourvoir à la garde et à la défense de ces possessions lointaines, concurremment avec les faibles garnisons qui leur sont fournies par la métropole. Il y a de plus des stations navales à Angola, dans les parages de la Guinée et des îles du cap Verd et à Mozambique, de même qu'à Rio-Janeiro et à Fernambouc, au Brésil. La surveillance des côtes et la répression de la traite forment une des attributions des navires de l'État, peu nombreux du reste, qui sont commissionnés pour ce service.

§ 5.

Sous quelque rapport que l'on envisage les colonies portugaises, leur condition présente apparaît plus triste que celle de la métropole. Leur développement économique est en arrière de trois siècles, et l'ancienne grandeur de la domination portugaise dans l'Inde n'y a pas laissé d'autres témoins que des ruines. L'exploitation toujours faible et imparfaite de leurs ressources naturelles, n'est pas seulement restée sta-

tionnaire; elle a en partie rétrogradé, notamment dans la province de Mozambique, et languit partout, faute de bras, d'industrie et de capitaux. L'administration y est mal ordonnée et trop abandonnée à elle-même. Le frein d'un contrôle vigilant et rigoureux y manque. Une partie des éléments dont elle est formée n'est pas à l'abri du reproche de vénalité et de cupidité, ou pèche par le défaut d'énergie et de lumières. Généralement il règne encore beaucoup trop d'arbitraire et trop peu de sécurité dans ces possessions lointaines. Leurs moyens financiers sont insuffisants, et l'isolement, sous un régime commercial dont la pratique se ressent des vices et des lacunes de leur organisation sociale et administrative, ne les retient pas seulement dans la pauvreté, mais y exerce même, à certains égards, une influence démoralisante.

Il ne faut pas perdre de vue que ces colonies, en partie fort éloignées les unes des autres et situées les unes sur l'Atlantique, les autres dans les parages sinueux des mers de l'Inde et de la Chine, n'ont que ceci de commun qu'elles appartiennent toutes à la zône torride, pour laquelle il ne peut généralement être question d'organiser sur une grande échelle des émigrations de colons libres d'Europe, avec le succès que de pareilles tentatives pourraient avoir même dans la région plus tempérée de l'Amérique du Sud, comprenant le Chili, le bassin du fleuve de la Plata et les provinces adjacentes du Brésil. De plus, le climat des possessions portugaises d'Afrique est d'une grande insalubrité, souvent mortel pour l'Européen qui n'y est pas fait, et, à l'exception d'un petit nombre de districts, il en est notamment ainsi sur le littoral. Cette circonstance déjà limite beaucoup le choix des terrains mêmes qui, par leur fertilité, s'approprieraient le mieux à de nouvelles plantations. Les Portugais de la métropole redoutent, non sans raison, les dangers de ce climat, et ne se décident pas facilement à habiter des contrées dont le séjour se présente à la plupart d'entre eux sous les tristes couleurs d'un exil volontaire, ou

d'un bannissement forcé. Le gouvernement y expédie les déserteurs et les sujets incorrigibles de l'armée, pour la déportation desquels une somme de 15 contos est annuellement réservée sur le budget de la marine.

Quelques artisans et marchands sont presque les seuls Portugais qui viennent spontanément, de la métropole, s'établir dans les ports et les chefs-lieux de leur domination africaine, pour le trafic et l'exercice des métiers les plus indispensables. On n'y est mû que par le désir de s'enrichir vite. La plupart des officiers et des fonctionnaires envoyés par le gouvernement, n'y passent qu'un temps limité. La population blanche ne peut ainsi que très-faiblement s'accroître dans ces colonies. Il y existe relativement peu de plantations régulières, dirigées par des planteurs européens; tous les travaux, jusqu'aux transports mêmes, s'effectuent par les bras et les épaules des nègres. Presque toutes les fonctions civiles et militaires, dans l'intérieur, sont déléguées par l'administration coloniale à des hommes de sang mêlé, ses agents immédiats et intermédiaires principaux auprès de la population noire. Le préjugé anglo-saxon contre les gens de couleur n'existe pas, comme on sait, au même degré chez les peuples de race latine. Un grave inconvénient dérive ici du fait que le Portugal est loin d'avoir les moyens de récompenser largement ses serviteurs, comme la riche Angleterre, dans ses possessions de l'Inde. Ne pouvant assigner à la majorité d'entre eux que des traitements exigus, il a fallu, pour assurer leur existence et celle de leurs familles, permettre à ces fonctionnaires de faire le commerce pour leur propre compte. Cette condition, dans laquelle l'amour du lucre peut disposer de tous les moyens licites et illicites que procure un pouvoir à peu près incontrôlable, dans des postes et des districts éloignés surtout, au milieu de populations sauvages et ignorantes, qu'il est facile d'opprimer et d'exploiter, favorise, entretient et perpétue une foule d'abus tyranniques et de monopoles de fait, qui bravent les commandements et les défenses de l'autorité supérieure. On peut la

regarder comme la source principale de l'arbitraire et des maux invétérés du régime colonial de l'Afrique portugaise. Dans l'intérieur des provinces de la côte orientale, l'insubordination a même plus d'une fois porté atteinte aux droits de souveraineté de la métropole. On y a vu de ces fonctionnaires de sang mêlé, se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement colonial et se constituer en chefs indépendants des sauvages de leur ressort, avec les mœurs desquels ils s'étaient de plus en plus identifiés. Une terre d'esclavage traditionnel comme l'Afrique est d'ailleurs, par cela même, une école de mœurs déplorables. La contagion de la barbarie y dénature le sens moral, sous l'influence d'un contact perpétuel avec la servitude. Cette circonstance ajoute beaucoup à la difficulté des réformes générales, dans l'administration de ces colonies. Pour marcher sûrement dans ces voies, il faudrait le concours d'un personnel d'exécution généralement mieux disposé, qu'il n'est pas aisé de réunir et de former, avec le peu d'empressement qui existe dans la mère-patrie, pour le service colonial, et avec les faibles ressources du trésor. Il y a là un problème d'autant plus difficile à résoudre par des mesures improvisées que les conditions de la domination, dans ces vastes contrées, par suite de l'insalubrité même d'une partie de celles-ci, qui oblige de pénétrer fort avant dans les terres, pour ménager à la colonisation plus de chances de succès, n'ont jamais permis au gouvernement de s'y borner à un système d'occupation restreinte. Cette extension de sa souveraineté territoriale l'a mis de bonne heure dans la nécessité de multiplier ses postes, éparpillement qui divise les forces dont il peut disposer, tout en augmentant ses charges. En songeant à l'impossibilité, pour un État dont les moyens sont bornés comme ceux du Portugal, de suffire directement à la colonisation de domaines aussi vastes et en majeure partie même presque déserts, on est porté à croire que tous les efforts tendant à ce but, ne pourront se déployer avec succès, sur une plus grande échelle, que s'il parvient à diriger en même temps l'éducation

des indigènes de manière à les y associer et intéresser de plus en plus.

Il n'y a qu'un christianisme éclairé qui puisse intervenir efficacement dans la poursuite d'un pareil résultat. Il paraît certain d'ailleurs, si nous nous reportons à l'expérience du passé, que les ordres religieux, notamment les Jésuites et les Capucins, de l'aveu de Livingstone, missionnaire protestant, dont le témoignage est ici particulièrement digne de remarque, avaient commencé l'œuvre assez heureusement dans l'Afrique portugaise, comme dans les fameuses missions de l'Amérique du Sud. Les nègres d'Angola leur doivent tout ce qu'ils ont reçu et pu conserver d'instruction et de germes civilisateurs. Aussi la réaction dont le premier signal fut le coup porté, au dernier siècle, à la compagnie de Jésus par le marquis de Pombal, paraît-elle avoir eu certaines conséquences assez regrettables pour cette population indigène, en ce qu'elle interrompit et fit abandonner peu à peu l'entreprise des missions. Il semble que le Portugal, dans ses colonies du moins, ne peut que désirer de se ménager de nouveau le concours plus actif d'une bonne influence religieuse, et que les effets n'en devraient pas moins tourner à l'avantage de la métropole qu'à celui des noirs. Le nouveau conseil d'outre-mer paraît avoir en effet senti l'importance de la question, ainsi que l'atteste un décret du 30 décembre 1852, autorisant la création de nouvelles paroisses et le remaniement des circonscriptions ecclésiastiques dans les colonies.

Les grandes illusions ne sont plus possibles. Le Portugal ne peut évidemment plus attendre du développement, le plus heureux même, des ressources naturelles des possessions qui lui restent, mais qu'il s'agit, avant tout, de tirer d'un fâcheux état de langueur, le retour des beaux jours de son ancienne richesse coloniale. Il n'y a plus de chances pour une pareille fortune, maintenant que tous les rapports ont changé, que d'autres États, constitués sur une bien plus large base, et parmi eux des puissances maritimes du

premier ordre, possèdent eux-mêmes des colonies plus favorablement situées, plus richement douées et beaucoup plus avancées; mais surtout depuis que l'Angleterre a éclipsé toutes ses rivales dans le monde colonial. L'ancienne Goa, même au temps de sa splendeur, pâlirait à côté de la prospérité actuelle de Bombay; Macao s'efface devant Hong-Kong, établissement né d'hier, et, jusque dans l'Afrique australe, le rayonnement de la civilisation ne s'est pas encore établi entre les deux mers, mais a pris la direction du sud au nord, de la colonie du Cap vers l'intérieur, où il tend à se propager dans l'espace qui sépare les possessions portugaises de la côte occidentale de celles de la côte orientale.

On ne saurait d'ailleurs raisonnablement accorder, en Portugal, la préférence aux intérêts des colonies, tant que les capitaux nationaux trouveront, dans la métropole même, des placements plus commodes et tout aussi lucratifs. De plus, la grande majorité de ses spéculateurs et de ses émigrants aiment mieux chercher individuellement fortune au Brésil, où le terrain est mieux préparé pour les recevoir, et où ils éprouvent moins de difficulté à réaliser des gains dont ils rapportent volontiers les produits dans la mère-patrie. Mais ses colonies actuelles, nous le répétons, n'en possèdent pas moins des ressources d'une valeur positive, très-susceptibles d'exploitation, et qui, sous un régime attentif aux besoins du commerce, ne manqueraient pas de se développer abondamment, à mesure que leurs produits, mieux connus et mieux appréciés, seraient aussi plus recherchés.

Il y a d'ailleurs les intérêts de l'avenir à considérer, non moins que les nécessités du présent. La décadence ne peut être arrêtée que par un ensemble de mesures vigoureuses, bien combinées, surtout poursuivies avec esprit de suite. Une des premières conditions à cet effet, le rétablissement de la sécurité, là où elle a disparu, demande une politique habile en même temps qu'une attitude énergique, vis-à-vis des tribus indigènes. Peut-être conviendrait-il de concentrer les forces, que l'on retirerait de tous les postes trop faibles pour tenir en

respect des sauvages belliqueux et agressifs, comme le sont notamment ceux de la province de Mozambique, sur des points plus recommandables qu'une partie des établissements actuels, pour la salubrité, les ressources du pays environnant, la facilité des communications et les autres avantages d'une bonne position défensive et commerciale. Il ne paraît pas moins urgent de hâter l'extinction du fléau de l'esclavage, de tirer un meilleur parti des belles voies fluviales existantes et d'aviser à des moyens de transport moins primitifs que le mode en usage; de réformer non-seulement l'organisation administrative, de manière à y faire cesser l'arbitraire et les exactions, mais aussi le régime économique et commercial, en le dégageant des restrictions et formalités vexatoires, et l'établissant sur les bases les plus libérales et les principes les moins exclusifs. La loi qui, d'après Livingstone, ne permettrait aux étrangers d'acquérir des biens-fonds dans l'Afrique portugaise qu'à la condition de s'y faire naturaliser, paraîtrait, dans ce cas, devoir être abolie une des premières, car elle n'y saurait être que nuisible aux progrès déjà si lents de la colonisation. La suppression de toutes ces entraves serait évidemment le meilleur moyen de procurer des débouchés à des établissements dont l'état de langueur tient surtout à leur isolement. Il y a lieu d'espérer qu'elle n'y déterminerait pas seulement l'ouverture de relations profitables avec les ports européens et coloniaux des autres nations, en attirant celles-ci vers les points de trafic de ces côtes, où leurs navires n'abordent qu'accidentellement d'ordinaire, mais y ferait aussi arriver peu à peu plus de bras et de capitaux d'Europe et d'Amérique.

Il faut reconnaître d'ailleurs que de semblables tendances prédominent, depuis quelques années, dans les mesures du gouvernement métropolitain. Parmi les décrets rendus a la fin de 1852, après l'entrée en fonctions du nouveau conseil des colonies, il s'en trouve un qui règle le système monétaire de la province de Mozambique sur le même pied qu'en Portugal, un autre portant réserve du produit des

droits acquittés à l'importation des vins et des eaux-de-vie, dans les possessions d'outre-mer, pour un fonds spécial destiné à y favoriser la colonisation. Dès 1845, on avait accordé la franchise au port de Macao; les droits de tonnage furent réduits et même en partie supprimés, de 1849 à 1853, en faveur des navires exportant certains produits des colonies portugaises; un décret du 19 octobre de cette dernière année ordonna l'établissement d'un entrepôt auprès de la douane de Mozambique; en 1856 enfin, les deux nouveaux ports de Mossamedes et d'Ambriz, dans le gouvernement d'Angola, ont été ouverts au commerce de toutes les nations; il paraît que l'on songe également à organiser la navigation à vapeur sur le Coança, l'artère principale de la même province. Il est à désirer seulement que, rompant tout à fait avec les traditions d'un système exclusif qui n'a jamais porté que de mauvais fruits, on persiste dans le développement des principes de la réforme commencée et insiste sur la réalisation effective de ce qu'il reste à faire, pour l'opérer consécutivement et ouvrir aux colonies languissantes la perspective d'un meilleur avenir. Malheureusement l'insuffisance des ressources financières du gouvernement, paralyse à beaucoup d'égards aussi l'activité, sur ce domaine. Cherchant un moyen d'y remédier, on a pensé à la formation de compagnies coloniales. Cette idée, sous la prédominance de vues plus larges et plus élevées que celles de l'ancien esprit de monopole, fera peut-être encore son chemin, si l'on parvient à réunir, avec les capitaux, les capacités nécessaires pour la bonne direction d'entreprises de ce genre; car le mérite et le succès d'une combinaison de forces pareille ne se décidant pas dans la phase de la spéculation, mais sur le terrain pratique de l'action, il y faut, non-seulement de l'argent, mais aussi des hommes experts et intègres, ayant la volonté sérieuse et le talent d'organiser. Un projet relatif à la constitution d'une société portugaise pour la province de Mozambique, avec des pouvoirs et des priviléges presque aussi étendus que ceux de l'ancienne compa-

gnie anglaise des Indes, paraît effectivement avoir été déjà soumis, il y a peu d'années, au gouvernement (1). Mais, ne nous étendons pas trop ici sur des questions qui ne peuvent être envisagées que du point de vue des intérêts particuliers de colonies dont les situations diverses prêtent à d'importantes distinctions. Ce qu'il pourrait être nécessaire d'en dire pour compléter cet aperçu général, nous nous réservons de l'ajouter à la fin du chap. XXII, après avoir examiné de plus près la diversité de ces rapports.

(1) Voir de Minutoli, t. II, p. 329.

CHAPITRE XXI.

DESCRIPTION DU PORTUGAL ET DES ILES ADJACENTES.

Nous venons de soumettre au lecteur le tableau statistique et politique de la monarchie portugaise, étudiée dans ses rapports généraux. Il nous reste, pour accomplir notre tâche, à jeter un coup d'œil rapide sur les différentes parties dont elle se compose et les principales localités qu'on y distingue. Tout en évitant les répétitions, nous ferons, dans ce court aperçu descriptif, une part aux renseignements sur l'état et les rapports locaux du commerce et de l'industrie, afin de satisfaire en tous points à notre programme. C'est du Portugal proprement dit et des îles qui en relèvent directement que nous aurons à nous occuper d'abord, la description de ses autres possessions d'outre-mer devant former l'objet du chapitre suivant et dernier (1).

(1) Le nombre des ouvrages publiés sur le Portugal, en France, en Angleterre et en Allemagne, depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, et qui presque tous ont aussi un caractère plus ou moins descriptif, est considérable. Nous ne pouvons nous dispenser d'en indiquer ici les principaux, pour la facilité des comparaisons de la physionomie actuelle du pays avec celle qu'il présentait à différentes époques antérieures. Le premier à signaler est le duc du Châtelet (*Voyage en Portugal*, annoté par J.-F. Bourgoing, 2 vol. in-8, Paris, 1798), qui parcourut tout le royaume, au commencement du règne de Marie I, et visita le marquis de Pombal disgracié, dans sa retraite. Cette publication avait été précédée de celle du *Voyage en Espagne et en Portugal*, de William Dalrymple, qui parut en 1775. La description la plus importante au point de vue de la botanique et de la géologie, est celle du botaniste allemand Link; elle se rapporte à l'époque de 1797 à 1799. Le livre de l'Anglais James Murphy, en 2 volumes, dont le second porte la date de 1798, est plus spécialement l'œuvre d'un architecte. Il est accompagné d'un excellent atlas du même auteur sur

I.

PROVINCES CONTINENTALES.

I. L'ESTRÉMADURE (1).

Cette belle province, bornée au N. par celle de Beira, à l'E. et au S. par l'Alemtejo et à l'O. par l'Océan, est celle qui attire la première, par le privilége qu'elle a de posséder la capitale du royaume. Sa longueur moyenne du N. au S. est de 200 kilom., sa plus grande largeur de l'E. à l'O. de 130. Le Tage, qui la traverse dans la direction du S.-O., la divise en deux parties presque égales, et, tout à fait au sud, un autre fleuve de moindre étendue, le Sado, qui vient de l'Alemtejo, termine également son cours dans l'Océan, près de Sétubal. Au nord du Tage, le pays est en partie couvert de montagnes, qui se détachent de la Serra d'Estrella, et dont les derniers

le célèbre couvent de Batalha. Trois écrivains militaires français, les généraux Dumouriez, Dumas et Foy, marquent également sur cette liste. Il faut mentionner ensuite Ebeling, le chapelain anglais Kinsey (*Portugal illustrated,* 1827) et les ouvrages déjà cités de Balbi, le plus important de tous (voir p. 31), du baron d'Eschwege (p. 167), du prince de Lichnowski (p. 98), de Willkomm et de M. de Minutoli (p. 31), ainsi que du comte A. Raczynski (p. 65), qui a traité spécialement des beaux-arts. Le livre de Willkomm est un des plus complets pour la topographie. Le prince de Lichnowski, qui visita en 1842 Lisbonne et les environs jusqu'à Sétubal, au sud, et, dans la direction du nord, Alcobaça et Batalha, Coïmbre, Aveiro et Figueira, Porto, Braga et Guimaraens, avait toutes les qualités d'un spirituel touriste et d'un fin observateur. L'originalité des remarques, le naturel, la fraicheur des impressions, l'absence de toute prétention déclamatoire, prêtent un vif attrait à ses *Souvenirs de voyage.* Il est regrettable que l'on n'ait pas songé à les traduire en français, car il n'en a pas été publié de plus intéressants.

(1) *Extrema Durii*, comme on l'appelait au moyen-âge, lorsqu'elle formait la dernière des contrées reconquises sur les Maures, au-delà du Douro.

chaînons, au S. O. sont le Junto, près de Santarem, et les monts de Cintra, qui touchent à la mer. La partie méridionale, qui est moins montagneuse, offre les hauteurs d'Arrabida, qu'on distingue de Lisbonne. Le climat est délicieux dans cette province; il y règne un printemps perpétuel. Malheureusement elle est, plus qu'aucune autre, sujette aux tremblements de terre. Les bords du Tage, aux environs de Lisbonne surtout, ainsi que la campagne de Sétubal, sont d'une rare fécondité. Les hauteurs et les vallées, au nord de ce fleuve, offrent la plus brillante végétation; les terres du sud, en partie sablonneuses et marécageuses, sont moins fertiles. Forrester appelle l'Estrémadure la corne d'abondance du Portugal. C'est un paradis naturel, dont la production consiste principalement en grains et légumes, vins et fruits délicieux, huile d'olive, miel, etc., ainsi qu'en sel marin. La grande culture y domine, et, si elle était mieux entendue, cette province pourrait, à elle seule, fournir aux besoins de tout le royaume en denrées alimentaires.

LISBONNE.

Cette capitale (en portugais *Lisboa*), la véritable métropole du royaume, dont elle est le premier port et la cité de beaucoup la plus importante et la plus populeuse, s'élève majestueusement sur la rive droite du Tage, à l'endroit où ce fleuve, après avoir formé une espèce de lac, assez vaste pour que des flottes puissent s'y mouvoir librement, sans être exposées au canon des côtes, se resserre tout à coup à l'occident, entre la vieille tour et la tour de Bélem, où il débouche dans l'Océan. Elle est située par 38° 42' 24" de lat. N. et 11° 28' 45" de long. O., à 50 myriamètres O. S. O. de Madrid et à 182 S. O. de Paris.

Historique. — L'origine de Lisbonne remonte à la plus haute antiquité. Son nom est une dérivation de celui d'Olysipo, qu'elle portait primitivement, et auquel se rattache aussi le mythe de sa fondation par

Ulysse. C'était, selon toutes les probabilités, une colonie des Phéniciens. De la domination des Carthaginois, leurs successeurs, elle passa sous celle des Romains, qui lui donnèrent le nom de *Felicitas Julia*, en l'honneur de Jules César. Lors de l'invasion des Suèves, des Alains et des Goths, elle tomba au pouvoir de ces barbares conquérants, que les Maures, à leur tour, en dépossédèrent au VIIIe siècle. Nous avons vu, au chapitre premier, comment le roi Alphonse parvint à s'en emparer, en 1147, et par quelle faveur des circonstances elle s'éleva définitivement au rang de capitale, avec l'avénement de la branche d'Aviz au trône. L'essor que prit, à cette époque, le génie maritime de la nation et les richesses que le commerce de l'Inde fit affluer à Lisbonne, valurent à cette ville le titre pompeux de reine de l'Océan, et lui assurèrent la suprématie qu'elle a conservée dans le pays, malgré toutes les vicissitudes, de fréquents tremblements de terre et huit grands incendies (voir p. 39).

Rade et port. — La rade de Lisbonne est vaste et offre un excellent mouillage, vanté avec raison comme un des plus beaux de l'Europe. L'entrée du Tage est défendue par le fort de San-Julião, sur la rive droite, ainsi que par le fort Bugio, situé au sud-est du précédent, dans une petite île. La barre est coupée, sur une largeur d'environ 600 mètres, par un banc de rochers sous-marin, appelé *dente do Cachopo*, qui court à une distance de plus de trois lieues vers le sud. L'ouverture de la passe septentrionale, du côté de San-Julião, n'est que de 560 mètres; mais la mer y garde toujours de 24 à 30 mètres de profondeur, même à marée basse. Cette barre est la seule du Portugal que des navires de toute espèce puissent franchir sans danger, à toute heure et en toute saison; cependant, comme le passage est étroit, il serait imprudent de s'y engager sans pilote. La passe méridionale est moins sûre. Quant au fleuve même, dont les deux rives sont munies de batteries, il continue d'être très-profond jusqu'aux bancs de sable qui obstruent son lit au-delà de Sacavem, à une huitaine de lieues au nord de Lisbonne.

Climat. — Lisbonne jouit d'un climat charmant et généralement sain, à température assez constante; seulement la nature accidentée du terrain y produit des courants d'air qui demandent quelques précautions. Les pluies n'y sont fréquentes que d'octobre en avril; mais il y pleut alors presque autant qu'à Londres et à Paris. Si Lisbonne a

eu souvent à souffrir d'épidémies meurtrières, comme par exemple encore du typhus en 1811, du choléra en 1833 et de la fièvre jaune en 1857, cela paraît avoir tenu moins au climat qu'à des causes d'insalubrité provenant de malpropreté et d'incurie.

Site. — Bâtie en amphithéâtre sur des collines qui s'élèvent des bords du Tage, quelques-unes à plus de 100 mètres de hauteur, et dans la supputation desquelles on aurait cru déroger en n'adoptant pas le nombre classique de sept, à l'instar de la ville éternelle, Lisbonne est la cité la plus vaste de la péninsule ; elle en était aussi la plus peuplée, et il n'y a pas très-longtemps que Madrid l'a dépassée sous ce rapport. Son développement majestueux, le long du fleuve, présente une étendue de plus de deux lieues, sur une largeur beaucoup moindre toutefois.

On assure que ce site merveilleux ne le cède pas en pittoresque à la fameuse Corne-d'Or. Le magnifique panorama qu'offrent successivement, au-dessus du Tage et de la vaste nappe d'eau qui se déploie au sud-est de la ville et du port, les vieilles tours et les castels qui dominent le paysage sur les deux rives, de vastes édifices, les anciens couvents, les palais, les églises avec leurs coupoles, des milliers de maisons et une foule de villas, en partie revêtues de plaques de faïence, avec le cadre magique de la riche végétation des hauteurs environnantes, tout cet ensemble, radieux de lumière, impose et charme par un aspect que l'on a comparé à celui de Constantinople. Dans la physionomie intérieure aussi, le désenchantement que l'on éprouve en pénétrant dans certains quartiers, ajoute parfois des traits de ressemblance.

Population. — Nous avons déjà rapporté, p. 208, quelques-uns des chiffres auxquels on l'a diversement évaluée. L'incertitude qui règne dans ces calculs, peut tenir en partie à ce qu'en y comprenant la banlieue, on n'aurait pas toujours assigné les mêmes limites à celle-ci. Quoi qu'il en soit, constatons encore que Mac-Culloch, dans la dernière édition de son *Dictionnaire du Commerce*, n'admet pour Lisbonne, en 1855, qu'un total de 220,000 habitants, dont 170,000 dans l'enceinte de la ville et 50,000 extra-muros. Mais, comme il faut tenir compte, en outre, de la population flottante et des nombreux étrangers appartenant à cette catégorie, on ne ferait probablement que se rapprocher de la vérité, en portant approximativement le chiffre actuel de l'ensemble à 240 ou même à 260 mille, soit, en prenant la moyenne des variations possibles, à 250,000 âmes.

Cette capitale réunit tout ce qui tient à la cour, au gouvernement, au patriarchat et à la haute noblesse du royaume. Le commerce, dans lequel dominent beaucoup de maisons étrangères, y joue également un rôle important; mais la bourgeoisie indigène n'y a pas l'influence et la considération dont elle jouit à Porto, et le bas peuple n'y est demeuré que trop sujet aux maux qui dérivent de la condition précaire du prolétariat.

On compte à Lisbonne environ 50,000 maisons, en comprenant dans ce nombre plus de 6,000 maisons de campagne, disséminées dans les environs, où les habitants aisés vont se réfugier en été, quand la chaleur et la poussière commencent à rendre le séjour de la ville insupportable. Celle-ci renferme 64 églises, près de 200 chapelles, 8 hospices, 14 casernes, plus un grand nombre d'anciens couvents, affectés pour la plupart à de nouvelles destinations, quelques palais et beaucoup d'autres édifices publics. Cette masse de constructions se répartit entre plus de 750 rues pavées ou macadamisées, ruelles, impasses et montées (*calçadas*); les espaces intermédiaires ou voisins présentent 13 places publiques bordées d'édifices, 6 promenades, 3 terrasses et 7 cimetières.

Quartiers. — Depuis la nouvelle division de 1852, le concelho de Lisbonne ne comprend plus que 4 *bairros* ou quartiers, savoir : 1° Alfama, la vieille ville, qui a échappé au tremblement de terre, à l'E.; 2° le Rocio, la ville basse et moderne; 3° Bairro Alto, la ville haute; 4° Alcantara, à l'O. Le faubourg de Bélem, joint au corps de la ville par une longue rangée de maisons qui suit le cours du Tage, dans la même direction, a été de nouveau administrativement distrait de la capitale, ainsi que l'ancienne banlieue (*termo*), qui comprenait toutes les petites localités des environs, dans un rayon de plusieurs lieues, depuis Sacavem jusqu'à Oeyras.

Sauf le mur d'octroi, Lisbonne est une ville ouverte; on n'y voit plus que les vestiges des anciennes murailles. Il ne reste de ses anciennes fortifications que la citadelle de Saint-George, le castello en partie ruiné, qui domine la ville, et, à l'extrémité occidentale de celle-ci, sur le Tage, la tour de Bélem, ancien château mauresque d'un aspect très-original, dont les batteries commandent le fleuve. C'est là que l'on visite les navires qui y entrent, ou qui en sortent.

Il faut distinguer, dans cette capitale, entre l'ancienne ville et la nouvelle. La première est mal bâtie et repoussante par la malpropreté

qui y règne; c'est un ramassis de vieilles rues étroites, tortueuses et obscures, avec des maisons informes, chétives et délabrées; on n'y trouve aucune place. La seconde, au contraire, c'est-à-dire la partie reconstruite, d'après l'ordre du marquis de Pombal, sur l'emplacement des quartiers renversés par le choc souterrain de 1755, est remarquable par la largeur et le bel alignement de ses rues, garnies de trottoirs dallés, par la régularité des maisons qui les composent, et par les places qu'on y a ménagées en assez grand nombre (1).

Places. — La plus grande et la plus belle est la place du Commerce, appelée aussi esplanade du Palais (*Terreiro do Paço*), parce qu'elle occupe l'emplacement de l'ancien palais des rois, qui disparut aussi dans la catastrophe de 1755. Elle est carrée et baignée au S. par le Tage, mais bordée sur les trois autres côtés par des édifices somptueux, affectés aujourd'hui aux ministères, à la grande douane, à l'hôtel de ville et à la bourse.

Ces bâtiments trop uniformes, mais ornés de belles arcades, peuvent satisfaire le coup d'œil par leur ensemble. Au centre s'élève la statue équestre en bronze du roi Joseph Ier, imposante par l'effet qu'elle produit à première vue, mais très-défectueuse sous le rapport de l'art. C'est le seul monument de ce genre que possède le Portugal. Le médaillon du marquis de Pombal, que les ennemis du ministre avaient fait arracher du socle, après sa disgrâce, y a été replacé par ordre de dom Pedro. De cette place qui, par ses dimensions, se rapproche de notre place de la Concorde, on arrive à celle du Rocio par trois superbes rues parallèles, longues d'environ huit cents pas chacune, et qui sont la rue de l'Or (*do Ouro*) ou des Orfèvres, la rue de l'Argent (*da Prata*) ou des Argentiers, et la rue Auguste, au milieu. La place du Rocio ou de dom Pedro, comme on l'appelle aujourd'hui, beaucoup plus petite que la précédente, est bornée au nord par le théâtre de Dona Maria, bâti sur l'emplacement de l'ancien palais de l'inquisition. Elle est garnie de cafés et d'un grand nombre de boutiques, ainsi que les grandes rues qui y aboutissent, coupées à angle droit par d'autres rues moins larges, mais également droites et régulières. C'est le beau quartier de Lisbonne et, avec les rues animées qui suivent le cours du Tage, parallèlement à ce fleuve, jusqu'à Bélem, la seule partie de cette

(1) Le livre *das Grandezas de Lisboa* du Père F.-N. d'Oliveira (Lisbonne, 1620), mérite d'être cité comme un tableau curieux de cette capitale, au commencement du XVIe siècle.

capitale qui présente un sol uni, exempt des escarpements et des descentes rapides que les inégalités du terrain multiplient dans les autres quartiers.

Édifices. — L'œuvre du marquis de Pombal, la reconstruction, par ordre royal, d'une moitié de la ville, d'après un même plan, porte certainement un cachet de grandeur, qui rappelle jusqu'à un certain point la création de Saint-Pétersbourg; mais le mauvais goût du temps y domine. Même les principaux édifices publics de Lisbonne ne sauraient passer pour des monuments d'architecture; ils ne frappent la vue que par leurs dimensions; l'originalité, le style, la grâce, le sentiment de l'art y manquent. En général, ils pèchent par la monotonie. Nombre de bâtiments sont d'ailleurs inachevés ou dans un état de délabrement qui témoigne d'une longue période de décadence.

L'uniformité, dans la construction des maisons particulières aussi, fait tort aux plus beaux quartiers. Ces maisons, construites devant jardin, et de quatre à cinq étages pour la plupart, ne se distinguent le plus souvent que par leurs numéros, pairs d'un côté des rues et impairs de l'autre, leurs faîtes et les balcons, qui courent le long du cinquième étage, suivant presque toujours les mêmes lignes. Le revêtement de pierre de la façade excepté, elles sont généralement en bois; les toits à pente rapide et couverts en tuiles. La pierre calcaire et les autres matériaux de construction employés à Lisbonne, ne laissent pourtant rien à désirer. Les bois y viennent de la forêt de Leiria ou du nord de l'Europe. Quant aux superbes marbres du pays même, la difficulté des transports en restreint l'usage.

Le seul chef-d'œuvre véritable, en fait d'architecture, que possède Lisbonne, est le grand et imposant acqueduc des *Agoas livres*, au joli village de Bemfica, tout près de la capitale, à laquelle il porte, des environs de Bellas, la majeure partie des eaux qu'elle emploie pour sa consommation. Ce magnifique ouvrage, construit de 1732 à 1738 par le brigadier Manuel de Maya, sous le règne de Jean V, et qui a résisté au tremblement de terre de 1755, rivalise avec tout ce que les Romains ont fait de plus gigantesque en ce genre. Il franchit la vallée d'Alcantara, à l'ouest de la ville, sur 35 arches, dont la principale a 230 pieds de hauteur sur 107 de large.

Le palais principal de Lisbonne, ainsi que le plus moderne, est celui d'Ajuda, sur une hauteur, dans le faubourg de ce nom, près de Bélem. C'est un édifice qui impose par sa masse et pour lequel on a dépensé,

sous le roi Jean VI, son fondateur, beaucoup de millions, sans réaliser plus du tiers d'un plan dont le colossal, si on voulait l'achever, ne rachèterait probablement pas les défauts. Le palais des Necessidades, ancien couvent en briques, petit et mesquin, près du confluent du ruisseau d'Alcantara avec le Tage, est la résidence ordinaire du roi, mais n'a rien de remarquable, non plus que celui de Bemposta, dans le nord-est de la ville.

Le théâtre de San-Carlos, l'opéra italien, ne peut prétendre, comme édifice, qu'à la parité avec les beaux théâtres d'Italie du second ordre. L'arsenal de la marine, celui de l'armée de terre, la monnaie, la halle aux grains, le collége des nobles (école polytechnique) et les édifices déjà mentionnés de la place du Commerce, se font assez généralement valoir par leurs dimensions, plutôt que par des beautés d'architecture.

Les hôtels de l'aristocratie, décorés du nom de palais, ne sont, à l'exception d'une douzaine à peu près, que des maisons de peu de luxe, plus ou moins vastes et en partie assez mal entretenues, qui n'égalent pas les demeures opulentes de nos riches particuliers.

Églises. — On ne trouve pas, à Lisbonne, cette splendeur des églises que l'on admire dans les autres métropoles des pays catholiques. Celles que l'on voit dans cette capitale, sont presque toutes d'un style de mauvais goût, dépourvues de flèches, que l'on eût crues trop menacées par les secousses volcaniques, mais surchargées de campanilles et de corniches, et munies de bizarres frontons. Il faut pourtant mentionner, comme dignes d'attention, la Sé ou basilique de Santa-Maria, cathédrale vaste et ancienne, mais restaurée depuis le grand tremblement de terre, qui en renversa les deux tours; la chapelle de Saint-Roch, avec un autel en mosaïque extrêmement riche, que le roi Jean V fit exécuter à Rome; l'antique église des Martyrs, à la place où Alphonse Ier défit les Maures en 1147; puis, parmi les églises des couvents, celle de San-Vicente-de-Fora, sépulture royale de la maison de Bragance; l'église du Cœur-de-Jésus, dépendance du couvent d'Estrella et imitation de Saint-Pierre de Rome, avec une belle coupole blanche, le monument le plus somptueux de ce genre qui ait été construit à Lisbonne depuis la catastrophe de 1755; l'église da Graça, avec le vénérable tombeau du grand Albuquerque; enfin le plus curieux, sans contredit, des anciens couvents, le magnifique cloître des Hiéronymites de Bélem (Bethléem), dont l'architecture est un mélange de maurobyzantin et de gothique normand. Il a été construit par Emmanuel le

Fortuné, sur le lieu même de l'embarquement de Vasco de Gama, mais restauré depuis, renferme les tombeaux de ce roi, de Jean III, de Henri le Cardinal et d'Alphonse IV, et offre, entre autres ornements, d'admirables sculptures en bois. Une petite statue du prince Henri le Navigateur décore le grand portail de l'église. Le grand hospice des Orphelins (Casa-Pia) est installé dans ce couvent. Un autre, des plus vastes, celui de San-Bento, est occupé par les Cortès.

Promenades, etc. — Lisbonne en a trois principales, mais de grands arbres avec leurs frais ombrages y font défaut. La plus ancienne, le Jardin public ou *Passeio Publico*, derrière le théâtre de Dona Maria, est resserrée entre deux collines abruptes et manque d'air. Celles de San-Pedro d'Alcantara et d'Estrella, que l'on a pris soin d'élargir et d'embellir considérablement depuis quelques années, sont beaucoup plus agréables. De l'une et de l'autre on jouit d'une vue magnifique. Le jardin d'Estrella avoisine le quartier de Buénos-Ayres ou du Bel-Air. Il faut citer aussi, comme le rendez-vous des flaneurs du monde élégant, le Chiado, rue qui est le centre des magasins de modes et de nouveautés, des cafés et des cercles les plus fashionables.

Hospices, établissements d'instruction, etc. — Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les nombreux établissements de bienfaisance de cette capitale (V. chap. VIII, § 4), ses établissements d'instruction de tout genre, écoles, académies, bibliothèques, archives et autres collections scientifiques (V. chap. IX, et plus loin aux pages 251, 278, 427 et 440.) Les institutions de ce genre n'y manquent pas, seulement la plupart d'entre elles rencontrent encore trop d'indifférence dans le public. Cependant, il se publie depuis 1855, d'après Mac Culloch, 8 journaux quotidiens à Lisbonne, dans ce nombre une gazette commerciale très-bien faite (V. p. 180).

Theâtres, ressources d'art, etc. — Ils sont au nombre de 6 et tiennent le premier rang dans les divertissements de la population de cette capitale. Le plus renommé est l'opéra italien de San-Carlos. La célèbre Catalani, Mmes Rossi-Caccia, Stoltz, Alboni, etc., ainsi que le ténor Tamberlick, ont paru avec éclat et fait fureur sur cette scène, devant un public des plus inflammables. Le théâtre portugais, dit de Dona Maria II, est consacré à la tragédie et à la comédie nationales. A celui de dom Fernando, on joue tantôt en français, tantôt en portugais. Le

Gymnase a la spécialité des vaudevilles. Les petits théâtres sont ceux de Rua dos Condes et de Salitre. Il y a, en outre, deux amphithéâtres ou cirques, pour les troupes équestres et pour les combats de taureaux, dans lesquels on se fait le cruel plaisir de martyriser ces animaux, mais sans les tuer comme on le fait en Espagne. Le produit de ces dernières représentations, comme celui des nombreuses loteries, est en partie destiné aux hospices et aux œuvres de bienfaisance. Parmi les lieux de plaisir figurent aussi quelques bals publics, comme dans toutes les capitales, et un jardin mythologique, espèce de petit Tivoli. Il existe enfin, à Lisbonne, une dizaine de clubs et de cercles, où l'on se réunit pour entendre de la musique, faire la conversation ou lire les journaux, et dans lesquels les étrangers trouvent assez facilement accès. Le principal, sous le rapport des ressources intellectuelles qu'il offre, est le *Gremio litterario*, déjà nommé p. 173.

A part la musique italienne, Lisbonne est cependant une des capitales qui procurent le moins de satisfaction à l'ami des arts. Nulle autre n'est relativement aussi pauvre en tableaux et en statues acceptables. Les églises et les palais n'en sont guère mieux dotés que les musées. Quelques collections particulières renferment bien un petit nombre d'œuvres d'art véritables ; mais les ouvrages médiocres surabondent partout, et la stérilité presque complète de l'art portugais n'a pas permis de remplir le vide fait par le grand tremblement de terre et par les désordres de l'invasion de 1807.

Manière de vivre et police. — Lisbonne n'est pas moins arriérée pour ce qui regarde le confort de la vie domestique. Nous exceptons naturellement les étrangers riches et les Portugais de qualité, que leurs avantages de fortune et de condition ont familiarisés avec les mœurs françaises et anglaises. En général la distribution intérieure des maisons est très-défectueuse ; il y a manque de caves, de cheminées et de poêles; et, dans les vieux quartiers, le passant, du temps de M. de Minutoli encore, avait des précautions à prendre pour éviter les immondices, que les habitants ne se faisaient pas grand scrupule de jeter par les fenêtres, à la faveur des ombres de la nuit. Le mobilier des maisons bourgeoises est d'une simplicité extrême. Cependant on aime beaucoup les meubles en bois de palissandre. Les glaces sont rares. Les rideaux aussi sont considérés comme un luxe. On ne se sert habituellement que du gros linge fabriqué dans le pays. La cuisine est d'une grande frugalité. On se contente du vin ordinaire du pays, pris

en détail au débit le plus proche. Il est, ajoute Forrester, au livre duquel nous empruntons ces détails d'observation œnophile et gastronomique, aussi difficile de trouver dans un petit ménage portugais deux douzaines de bouteilles de vieux vin qu'un nombre égal de livres. Le débit, en plein air, des grandes quantités de poisson que le peuple consomme, ne laisse pas que d'affecter très-désagréablement l'odorat, dans certains quartiers. La domesticité, dans les maisons, est nombreuse ; mais on la paie mal et elle travaille fort peu. La plupart des travaux pénibles sont l'affaire des Galegos. La plupart des femmes, les domestiques non exceptées, ne sortent guère. Cette circonstance et le peu d'activité des habitants contribuent à donner à cette ville un certain air de tristesse. Les réjouissances du carnaval même sont loin de former une diversion plaisante à la monotonie que les étrangers reprochent au train de vie ordinaire de Lisbonne. Elles sont encore les mêmes qu'au siècle dernier, et consistent principalement dans le privilége de la population des maisons, de verser impunément des flots d'eau sur celle de la rue, et de la saupoudrer de farine et de cendres.

En général, le caractère portugais se montre sous un jour moins favorable dans la capitale que dans le reste du royaume. Une agglomération de 250,000 habitants sur un point dont l'activité industrielle et commerciale, il faut le dire, ne la justifie pas encore suffisamment, ne laisse pas que d'entraîner aussi, pour les conditions économiques et les mœurs d'une population, des conséquences fâcheuses que nous avons déjà signalées page 120, et qu'une salutaire impulsion donnée au travail national pourra seule faire disparaître. Cependant la police de Lisbonne s'est considérablement améliorée, sous le régime constitutionnel, surtout par suite de la formation d'une garde municipale en 1835, et la plus complète sécurité règne maintenant, jour et nuit, dans les rues, autrefois si dangereuses et si mal famées, de cette capitale.

Edilité. — Le revenu de la commune de Lisbonne, suivant un compte rendu déjà un peu ancien de la chambre municipale, s'élevait en 1852 à 278,629,000 reis (environ 1,672,000 francs), indépendamment des subventions accordées à la ville et aux hospices, sur le produit de l'octroi et des autres droits de consommation urbaine, que l'État perçoit pour son propre compte (voir page 385).

Bien que depuis peu la voirie se soit beaucoup améliorée à Lisbonne, le nettoiement des rues s'y est longtemps fait assez mal, surtout dans la

vieille ville. Là, nombre de rues étroites et sales, dont l'escarpement rend le parcours difficile aux charrettes affectées à l'enlèvement de la fange et des ordures, n'en étaient débarrassées, de temps en temps, que grâce à l'intervention d'une averse secourable. L'établissement des égouts, commencé depuis un siècle, n'est encore terminé qu'à demi, bien que la déclivité des terrains semble devoir beaucoup faciliter les travaux de cette nature, à Lisbonne. On se plaignait aussi des émanations nuisibles infectant les rives marécageuses sur lesquelles déborde le Tage, ainsi que de l'insalubrité des avenues de l'abattoir de Sainte-Anne. Mais, dans les dernières années, l'administration s'est beaucoup occupée de travaux d'amélioration et d'assainissement de la capitale, après avoir contracté spécialement pour cet objet un emprunt de 1,800,000 reis. Il n'y a plus à mentionner aujourd'hui que pour mémoire, une particularité des anciennes rues de Lisbonne qui reportait à l'Orient, cette multitude de chiens sans maîtres, vivant des débris de nourriture jetés sur la voie publique, qui avaient su longtemps y braver toutes les battues de la police.

L'éclairage au gaz, entreprise d'une compagnie, fonctionne à Lisbonne depuis 1848. L'usage du gaz y tend aussi de plus en plus à se répandre dans les boutiques, les grands ateliers et les maisons des quartiers modernes. Les fontaines publiques, au nombre de 58, sont alimentées par les eaux de l'aqueduc et de plusieurs sources, mais la distribution générale de ces eaux est encore très-imparfaite. C'est le domaine des Galegos (voir p. 119) qui forment en même temps un corps de pompiers exemplaires, dont le service, pour les cas d'incendie, très-fréquents dans cette ville, est parfaitement organisé.

Les cimetières, depuis une vingtaine d'années, sont établis hors de la ville. Les Français, les Anglais, les Allemands et les Juifs ont leurs champs de repos distincts, dont le principal, le cimetière des Anglais renferme la tombe de l'auteur de *Tom Jones*.

Les voitures de place dont on se sert communément, consistent en une espèce de carrioles d'une forme assez primitive, appelées *seges* quand elles sont sur deux roues, *traquitanas* lorsqu'elles en ont quatre. Conduites à la Daumont, elles courent avec une extrême vitesse. Le prix des courses est réglé par une taxe. En outre, beaucoup de voitures de ville et même les carrosses d'apparat de la cour ont conservé, dans leur forme, la tradition de l'ancienne mode du pays. Les équipages et véhicules construits d'après les modèles français et anglais ne prédominent pas encore. Cependant, on trouve à louer des

coupés, des calèches et des voitures de remise élégantes, mais à des prix fort élevés. En outre, des omnibus, introduits par une compagnie formée en 1845, parcourent la ville, attelés de mules, et desservent également les environs. Les excursions dans la campagne voisine, couverte d'un grand nombre de jardins et de maisons de plaisance ou *quintas*, et riche en admirables points de vue, forment un des principaux agréments de Lisbonne. Les convois de chemin de fer, pour Santarem et Sétubal, et les départs continuels de bateaux à rames, à voiles et à vapeur, sur le Tage, facilitent l'extension des courses aux deux rives du fleuve. On vante la beauté de la gare du Sud, nouvellement construite au village de Barreiro.

Marchés, approvisionnements. — Lisbonne est bien approvisionnée, surtout par mer. Le marché principal, pour les vivres (légumes, fruits, viandes, volaille et gibier), ainsi que pour les fleurs, se tient sur la place de Figueira. Pour le poisson, l'huile et le charbon, il y a des marchés spéciaux. On mentionne aussi le marché aux vieilles hardes, dit marché des Voleurs (*feria de ladrones*), à cause de la plus grande facilité, sans doute, avec laquelle les effets volés y passent. Le pain est cher à Lisbonne, tant à cause des droits de consommation sur les grains et farines que par suite d'une organisation trop chétive de la boulangerie. Le lait est fourni par les chèvres ou par des vaches, que l'on promène aussi le matin de rue en rue, pour les traire devant les maisons des consommateurs.

D'après Mac-Culloch, Lisbonne, pendant l'exercice 1854-55, avait consommé 19,826 têtes de gros bétail, 3,656 veaux, 11,877 moutons, 13,139 porcs et plus de 416,000 hectolitres de grains.

Industrie. — La population portugaise de Lisbonne ne se distingue pas par une très-grande activité industrielle et commerciale. Une partie notable du commerce de cette ville est, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, entre les mains de négociants et de marchands étrangers, anglais, français, allemands, hollandais et italiens. Des Français tiennent les boutiques les plus élégantes et exercent une partie des métiers que le luxe d'une capitale rend indispensables. Les tendances manufacturières commencent pourtant à se faire jour à Lisbonne, où elles ont déterminé la formation d'un certain nombre d'établissements prospères, sous la direction d'étrangers. Dans la catégorie des ateliers plus anciens, il faut mentionner ceux des orfévres et des bijoutiers.

Parmi les usines et manufactures de création plus récente, dans la ville et les environs, les principales ont pour objet la filature et le tissage du coton et de la laine, la fabrication des étoffes de soie, de la toile à voiles et des cordages; celle du papier, des produits chimiques, des bougies et de la poterie; la préparation des conserves alimentaires, etc. (Voyez en outre, pour plus de détails, le chapitre XIV, § 2.)

Établissements financiers et compagnies par actions. — Nous avons déjà parlé au chap. XVII, § 4, de la banque de Portugal et des compagnies d'assurance de Lisbonne. Une note, à la fin du volume, présentera le dernier état de situation de tous les établissements de ce genre existant dans cette capitale.

Commerce. — Lisbonne n'est pas seulement le premier port d'importation du royaume; l'exportation de la majeure partie des produits de l'Estrémadure, ainsi que des provinces méridionales du pays, et presque tout le mouvement d'entrepôt s'y concentrent également. Or, voici quel a été approximativement, d'après les rapports du consulat français, le montant des opérations du commerce de cette place avec les colonies et l'étranger, pendant les cinq dernières années :

	Importation.	Exportation.	Réexportation.
1855.	57,600,000 fr.	38,700,000 fr.	8,400,000 fr.
1856.	89,700,000	20,700,000	13,600,000
1857.	81,500,000	23,200,000	18,000,000
1858.	88,800,000	25,200,000	19,100,000
1859.	70,918,000	22,442,000	6,736,000

Si ces relevés sont exacts, l'importation, qui n'était encore en 1843 que de 38,600,000 francs, avait plus que doublé en 1856; l'exportation, évaluée en 1843 à 10 millions seulement, avait même presque quadruplé en 1855, mais la forte diminution qu'elle subit, à partir de l'année suivante, a réduit depuis la proportion de son accroissement à 120 p. 100; dans le mouvement des réexportations, enfin, le progrès, de 1855 à 1858, a été constant et rapide. Mais l'année 1859 présente une décroissance générale dans les opérations, dont la valeur totale y aurait à peine, comme on voit, atteint 100 millions de francs. Telle paraît avoir été du moins la marche du commerce légal. Le déficit de la dernière année s'expliquerait par le déplacement d'une partie des affaires de la capitale, à Porto.

La participation des pays le plus fortement intéressés dans le mouvement des échanges de cette année, s'est ainsi établie :

	A L'IMPORTATION.	A L'EXPORTATION.	DANS LA RÉEXPORTATION.
Grande-Bretagne.....	40,014,000 fr.	7,829,000 fr.	3,622,000 fr.
Brésil.....	9,653,000	7,423,000	594,000
France.....	5,944,000	1,505,000	335,000
Colonies portugaises d'Afrique.	2,645,000	1,930,000	625,000
Colonies portugaises d'Asie....	361,000	82,000	50,000
Barbarie (Maroc).....	4,475,000	108,000	140,000
États-Unis.....	1,663,000	489,000	323,000
Terre-Neuve.....	1,650,000	62,000	9,000
Villes anséatiques....	990,000	429,000	145,000
Espagne.....	891,000	376,000	101,000

La France est presque le seul pays qui ait vu s'accroître encore, en cette année, le chiffre de ses opérations avec ce port. L'importance des arrivages de blé du Maroc n'est qu'un fait accidentel, occasionné par les mauvaises récoltes du Portugal.

Nous renvoyons, pour les marchandises qui s'échangent à Lisbonne, à ce qui a déjà été dit au chap. XVII, §§ 7 et 8, à un point de vue plus général. Bornons-nous à faire ressortir l'importance du rôle des espèces et matières d'or et d'argent dans le mouvement commercial de cette place. Elles s'y trouvent comprises pour les chiffres suivants :

	EN 1858.	EN 1859.
A l'importation.....	7,737,000 fr.	6,074,000 fr.
A l'exportation.....	3,243,000	3,105,000
Dans la réexportation...	5,170,000	3,255,000

Le mouvement monétaire entre cette place et l'Angleterre, déterminé en grande partie par les variations du change et de l'agio, est signalé comme un des faits intéressants du commerce portugais.

Navigation. — Lisbonne, par sa position à l'extrémité occidentale de l'Europe, sur un vaste littoral où elle n'a pas d'autre concurrence que celle de Porto, devrait être un des ports les plus animés du continent; mais il lui manque encore d'être rattachée par un chemin de fer au grand réseau européen. En même temps, il faut songer à l'ave-

nir que lui réserve le développement incessant des services maritimes réguliers (V. p. 311 et notes supplémentaires).

Le mouvement de la navigation du port de Lisbonne avec les colonies et l'étranger, tant à voiles qu'à vapeur, entrée et sortie réunies, ne présentait en 1850 qu'un total de 1,460 navires et 223,844 tonneaux, auxquels s'ajoutait un cabotage de 1,077 navires et 57,805 tonneaux, portant le total général à 2,537 navires et 281,649 tonneaux.

En 1859, le mouvement maritime de ce port s'est élevé aux chiffres suivants :

		Entrée.		Sortie.	
		navires.	tonneaux.	navires.	tonneaux.
Navires étrangers	à voiles..	717	102,741	832	193,853
	à vapeur.	166	79,763	164	78,472
Navires portugais	à voiles..	334	63,586	263	55,431
	à vapeur.	10	12,816	11	11,030
Cabotage.....	à voiles..	1,061	59,466	923	51,855
	à vapeur.	111	34,412	128	34,655
Total général..		2,399	352,784	2,321	425,296

L'ensemble du mouvement maritime de l'année a par conséquent atteint le chiffre de 4,720 navires, représentant une jauge de 778,080 tonneaux, c'est-à-dire plus du double ou même près du triple de celle de 1850.

ENVIRONS DE LISBONNE (1).

Parmi les localités voisines de cette capitale, faisant partie du même district, on remarque :

1° Sur la rive droite du Tage, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de la grande ville :

Campo-Grande, petit bourg, dans une plaine fort agréable, entourée d'arbres et de jardins, où se font les courses. C'est le rendez-vous ordinaire du beau monde de Lisbonne, particulièrement

(1) La carte relativement la plus complète des environs de cette capitale, est la carte chorographique de Picquet; Paris 1821. Elle comprend tout le pays qui s'étend sur les deux rives du Tage, depuis Villafranca, petite ville située à 47 kilomètres N. E. de Lisbonne, jusqu'à l'embouchure du fleuve, entre le cap Espichel et Torres-Vedras, pris pour points extrêmes au S. et au N.

le dimanche. Manufactures de laine et de soie. — *Loires*, avec des plantations d'orangers qui fournissent les plus belles oranges du pays. — *Oeyras*, à 18 kilomètres O. S. O. de la capitale, près du fort de San-Julião, à l'embouchure du Tage. On y voit la maison de plaisance dont le roi Joseph avait fait cadeau au célèbre marquis de Pombal, et que ce monarque habita en 1775, pendant qu'il prenait les eaux d'Estoril. — *Cascaes* ou *Estoril*, petit port à 27 kilomètres O. N. O. de la capitale et au N. O. de l'embouchure du Tage, avec des bains et un petit port. — *Colares*, *Carcavellos*, *Bucellas* et *Tojal*, endroits renommés pour leurs vins. — *Queluz*, château royal, construit sans régularité, dans une vallée solitaire et triste, à 12 kilomètres N. O. de la capitale. — *Bellas*, avec une superbe maison de campagne du marquis de Bellas et des sources ferrugineuses. — *Cintra*, le *glorious Eden* de lord Byron, où se fondit la mauvaise humeur de ce grand poète fantasque, bourg de 4,000 âmes, situé à 27 kilomètres N. O. de la capitale, avec laquelle il doit être mis en communication par un service de chemin de fer. C'est un admirable séjour de plaisance, grâce à sa position pittoresque sur la pente septentrionale du chaînon de Cintra, à sa luxuriante végétation et à son climat délicieux. On y voit un château royal d'architecture gothique; le couvent de Santa Cruz, taillé dans le roc et connu sous le nom de couvent de liége, bois dont il est intérieurement revêtu; les ruines d'un château maure sur un pic et, sur un autre pic, l'ancien couvent, aujourd'hui château de Penha, résidence d'été du roi Ferdinand, transformée par le baron d'Eschwege en un bijou d'architecture, et au pied de laquelle se déploie un parc magnifique. De charmantes maisons de campagne bordent la chaussée et se pressent aux environs de Cintra, dont le nom rappelle aussi la capitulation de 1808. — *Mafra*, l'Escurial portugais, à l'extrémité occidentale du Junto, non loin de la mer et à 27 kilomètres N. N. O. de Lisbonne. Cette colossale mais sombre masse d'architecture, pour laquelle la somme énorme de 20 millions de cruzades a été dépensée de 1717 à 1731, et qui n'en est pas moins restée inachevée, comprend une église entièrement construite en marbre, un palais et un somptueux couvent, formant un vaste carré, ainsi que de grands jardins. On y a installé le collége militaire. — *Torres-Vedras*, à 45 kilomètres de Lisbonne, a donné son nom aux lignes fortifiées que les Anglais y établirent en 1810, et qui couvrent cette capitale au nord. — *Péniche*, petite forteresse, sur une presqu'île terminée par le cap Carvoeiro. — *Caldas da Rainha*, avec des bains sulfureux très-fréquentés depuis

le xve siècle. — *Alemquer*, point important pour la défense de la capitale, à 40 kilomètres N. N. E. de celle-ci, avec une grande papeterie.

2° Sur la rive gauche du Tage :

Aldea Galega, bourg de mariniers et de pêcheurs, sur la partie de ce fleuve qui forme la baie de Lisbonne, à 16 kilomètres E. S. E. de cette capitale, et lieu de passage très-fréquenté. — *Palmella*, à 29 kilomètres S. E. de la capitale, sur la pente d'une montagne dont le sommet est couronné d'un château fort, duquel on jouit d'une vue magnifique, qui s'étend des deux côtés, sur Sétubal et vers Lisbonne. Le couvent qui dépend du château était autrefois la résidence du grand-prieur de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jacques. — *Sétubal* ou *Saint-Ubes*, ville importante par ses nombreuses salines (voir chap. XIII, § 2) et troisième port du royaume, à 29 kilomètres S. S. E. de la capitale, par 38° 28' 54" de lat. N. et 11° 13' 47" de long. O., sur la rive N. de la baie du même nom, qui, du côté opposé, reçoit le Sado. La barre de Sétubal n'a pas 7 mètres d'eau à marée basse; mais le port offre partout une grande profondeur. On en exporte beaucoup de sel marin, des oranges, des fruits secs, du vin muscat et du liége. Population, 15,000 habitants. — *Cezimbra*, au sud de la *Serra d'Arrabida*, petit port de pêche avec 4,300 habitants.

Voici maintenant les villes et localités les plus remarquables des autres districts, groupées autour de leurs chefs-lieux respectifs :

Santarem, ville commerçante, bâtie sur une montagne de la rive droite du Tage et défendue par une vieille forteresse, à 78 kilomètres N. N. E. de la capitale, avec laquelle elle communique par un chemin de fer. Cette ville, qui a été la résidence de plusieurs rois, dans le premier âge de la monarchie portugaise, est aujourd'hui le siége du séminaire patriarcal. Population, 9,000 habitants. — *Salvaterra de Magos*, bourg à 50 kilomètres N. E. de Lisbonne, sur la gauche du Tage, possède un vieux château royal. — *Abrantès*, sur une hauteur de la rive droite du Tage, à 125 kilomètres N. E. de la capitale, avec l'église de Saint-Vincent, une des plus grandes et des plus belles du Portugal, fait le commerce de fruits et entretient des relations suivies avec Lisbonne, par la voie fluviale. La difficulté que l'on éprouve à franchir les montagnes voisines, a fait regarder cette position comme un des bou-

levards du royaume. Population, 5,000 habitants. — *Thomar*, petite ville de 4,000 âmes, à 134 kilomètres N. E. de la capitale, est fier de son bel et célèbre couvent, autrefois siége principal de l'ordre du Christ. Ce couvent passe pour être, après celui de Batalha, le plus remarquable monument du genre en Portugal.

Leiria, ville déchue de 3,500 habitants, à 116 kilomètres N. N. E. de la capitale, au centre d'un pays ravissant, montagneux et boisé. On y voit les ruines d'un palais du roi Denis, et dans le voisinage, se déploie la grande forêt de pins que ce prince y fit planter, le long de la mer. Plus près de celle-ci, à 32 kilomètres S. O. de Leiria, se trouve *Alcobaça*, célèbre abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée par Alphonse I, mais aujourd'hui malheureusement bien dégradée, avec les tombeaux d'Alphonse II, d'Alphonse III et de Pierre le Justicier, dont les cendres y reposent à côté de celles d'Inès de Castro, dans des sarcophages en marbre blanc, ornés de leurs statues. — *Aljubarrota*, sur une montagne, entre Leiria et Santarem, est connue par la grande victoire que le roi Jean I y remporta en 1385 sur les Castillans, et en commémoration de laquelle ce prince fit construire le superbe couvent de *Batalha*, petit bourg à mi-chemin entre Aljubarrota et Leiria. Ce monastère, le plus beau monument de l'art gothique en Portugal, justement admiré pour ses ornements et ciselures en pierre, ses bas-reliefs et ses mausolées grandioses, renferme les tombeaux des quatre premiers rois de la branche d'Aviz, de Jean I à Jean II, ainsi que celui du prince Henri le Navigateur, avec la statue de ce grand homme. Les dégâts commis pendant l'invasion française et le mauvais goût des moines, ont contribué au délabrement de ce noble édifice, dont la restauration a cependant été reprise. — *Pombal*, au N. E. de Leiria, sur le Soure, avec un beau pont et un château, où le célèbre marquis de Pombal finit ses jours. Population, 4,500 âmes.

II. LA PROVINCE DE BEIRA.

Cette vaste province, baignée à l'ouest par l'Océan, et bordée à l'est par le Léon, ainsi que par un coin de l'Estrémadure espagnole, s'étend du sud au nord, depuis les confins septentrionaux de l'Alemtejo et de l'Estrémadure portugaise jusqu'à la limite du Douro. Sa plus grande longueur, du N. O.

au S. E., est de 245 kilomètres, sa largeur moyenne, du S. O. au N. E., de 135. La principale chaîne de montagnes du royaume, la Serra d'Estrella, la parcourt dans cette dernière direction, en se ramifiant diversement. Le Mondégo, qui en découle, la traverse par le milieu ; dans la partie comprise entre ce fleuve et le Douro, elle est arrosée par le Vouga, dans le lit duquel le comte de Linhares a fait élever en 1801 une digue, afin de préserver des inondations le pays riverain. Au midi enfin, cette province touche au Tage, sur un espace de quelques lieues, à partir du point où il entre sur le territoire portugais. Le littoral, auprès de l'embouchure du Vouga surtout, est encombré de dunes et criblé de lagunes. Plus au sud domine la saillie du cap Mondégo. Le climat est plus froid que celui de l'Estrémadure; le sol, en raison du caractère montagneux de l'intérieur, d'une fertilité très-inégale. Une partie du district vignoblé du Haut-Douro dépend, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, de la partie septentrionale de cette province, qui est aussi riche en céréales, bétail et laine. C'est le district de Coïmbre qui y offre les campagnes les plus fertiles et les mieux cultivées, tandis que celui de Castello-Branco passe pour être, sous le rapport agricole, un des plus arriérés de tout le royaume. Sur les côtes on s'occupe activement de la pêche, on recueille du sel marin et on fait le cabotage.

La partie maritime (*Beiramar*) se divise entre le district de Coïmbre au S. et celui d'Aveiro au N. A l'intérieur, la Haute-Beira, formant le district de Viseu, comprend le pays qui s'étend de la rive gauche du Douro jusqu'au faîte de la Serra d'Estrella. La Basse-Beira au contraire, répartie entre les deux districts de Guarda et de Castello-Branco, occupe le revers opposé de la même chaîne et suit la frontière d'Espagne jusqu'au Tage et à la lisière de l'Alemtejo.

Coïmbre. — La ville universitaire (voir chap. IX, § 4), bâtie en amphithéâtre et presque en forme de pomme de pin, sur une colline dont le pied touche la rive droite du Mondégo, est située dans un véritable paradis, à 182 kilomètres N. N. E. de Lisbonne et à 107

S. de Porto. Le palais de l'Université y couronne majestueusement la hauteur, de laquelle le regard émerveillé plane sur toute la ville, ainsi que sur le couvent de Sainte-Claire, de l'autre côté du Mondégo, que l'on passe sur un pont en pierre. Il y a nombre d'églises, de colléges et de couvents somptueux. Le plus beau est le couvent de Santa-Cruz, avec les tombeaux des rois Alphonse I et Sanche I. Un bel aqueduc y apporte de l'eau. Cette ville, déjà importante sous les Romains, a été jadis aussi la résidence de plusieurs rois de la maison de Bourgogne et le théâtre des infortunes et de la mort cruelle d'Inès de Castro, dont la *Quinta das lagrimas* et la fontaine des amours, chantée par Camoens, sont restées les poétiques témoins, dans la campagne voisine. Coïmbre, bien que sa population totale ne dépasse pas 16,000 habitants, est considérée comme la troisième ville du royaume. Elle fait avec l'intérieur un commerce important. Comme centre de la vie intellectuelle du pays, elle n'est pas non plus restée, de nos jours, sans influence sur le mouvement politique. Ses habitants parlent le portugais le plus pur, et la présence d'un millier d'étudiants contribue à lui prêter une physionomie très-originale et particulièrement curieuse pour le visiteur étranger. La ville est entourée d'un grand nombre de maisons de plaisance, et, dans les environs aussi, mais plus loin, au milieu de rochers de l'aspect le plus sauvage, on voit le couvent de Bussaco, avec son bois renommé de cèdres et de cyprès. — *Figueira*, port de 6,000 âmes, formé par l'embouchure du Mondégo, dont la barre est d'un accès assez difficile, à cause des immenses dunes de sable mouvant qui en obstruent l'entrée. On n'y trouve pas 4 mètres d'eau à marée basse. Le passage, pour les navires qui veulent entrer ou sortir, n'est ordinairement praticable que vers deux heures de relevée, et ils doivent, pour l'effectuer sûrement, se conformer aux signaux donnés du fort de Sainte-Catherine. Le commerce d'exportation de cette place en vin, sel, oranges et autres fruits, est néanmoins assez considérable. Bains de mer.

Aveiro, à l'embouchure du Vouga et à 55 kilomètres N. N. O. de Coïmbre, exporte les mêmes produits. Des travaux entrepris au commencement de ce siècle, pour dégager son vaste port, jadis très-important pour la grande pêche, et dessécher les marais environnants, ont diminué son ancienne insalubrité; mais l'entrée dans le port exige toujours de grandes précautions, à cause des sables et de la violence des courants qu'y détermine la marée montante. A la barre, une grande

digue ménage une profondeur de 5 mètres d'eau à marée basse. Population 7,000 habitants. — *Ovar*, à une lieue de la mer, sur la petite rivière du même nom, qui se jette dans le Vouga, après avoir traversé une lagune, fait aussi le cabotage et la pêche. Population 10,000 habitants.

Viseu, à 76 kilomètres N. E. de Coïmbre, antique cité, dans les montagnes où le Mondégo prend sa source, et siége d'un évêché important. Il s'y tient chaque année, au mois de septembre, une grande foire (voir p. 339). Population 9,000 habitants. Les restes d'un camp romain, (*Cava do Viriato*), y marquent le théâtre des exploits du célèbre chef lusitanien. — *Lamégo*, à l'extrême nord de la province, dans une campagne fertile, entre le mont Pénude et le Douro, ville à laquelle s'attache la tradition de la prétendue assemblée des Cortès de 1143 (voir p. 67). Population, 9,000 habitants.

Guarda, sur le Mondégo, à 93 kilomètres E. de Coïmbre, ville épiscopale avec une cathédrale gothique, fondée par Jean I. Population 2,500 habitants. — *Covilhâo*, au pied de la Serra d'Estrella, ville connue par ses importantes manufactures de draps et de lainages, ainsi que par deux foires très-fréquentées. Population 7,000 habitants.

Castello-Branco, ville forte à 112 kilomètres E. S. E. de Coïmbre, avec des exploitations de marbres. Population 6,000 habitants. Toute cette partie du pays, avec ses villes d'origine romaine pour la plupart, est remplie d'objets d'étude extrêmement curieux pour l'archéologie.

III. LE MINHO.

La province de Minho ou, comme on dit aussi, de Douro et Minho, comprend le pays resserré entre ces deux fleuves, la mer à l'ouest et la Serra de Marão à l'est. Elle s'étend sur une longueur de 133 kilomètres du S. au N., tandis que sa largeur moyenne n'est que de 55 kilomètres. C'est une des provinces les moins vastes, mais, relativement à l'espace qu'elle occupe, de beaucoup la plus peuplée, la mieux cultivée, la plus industrieuse, la plus commerçante et la plus riche du Portugal. Montagneuse et magnifiquement arrosée par ses deux grands cours d'eau limitrophes, ainsi

que par l'Ave, le Cavado et le Lima, dans l'intervalle qui les sépare, elle offre la plus belle végétation, les arbres les plus beaux et les plus touffus, les vignes les plus gracieuses. La nature abrupte et les variétés de la coupe des montagnes et des rochers, y multiplient partout le pittoresque. Cette province jouit d'un excellent climat, doux et sain, rafraîchi par les vents de la mer ou tempéré par la hauteur des monts. Elle abonde en froment, maïs, vins, fruits, lin et bétail. C'est le jardin du Portugal, ainsi que la partie du royaume la mieux pourvue de chemins, et elle possède, dans son chef-lieu, un centre qui ne le cède qu'à Lisbonne en population, en importance et en richesse.

OPORTO.

Cette ville, la seconde du royaume, communément désignée sous le nom de *Porto*, sans adjection de l'article, est située sur des hauteurs très-escarpées de la rive droite du Douro, à une lieue de l'embouchure de ce beau fleuve, et à 285 kilomètres N. de Lisbonne, par 41° 11' 15" de lat. N. et 11° 1' 15" de long. O.

Le port. — L'entrée du Douro, qui lui sert de port, est défendue par le fort Saint-Jean da Foz, qui comprend un phare, mais aussi, malheureusement, comme celle de presque tous les autres fleuves du Portugal, hérissée d'écueils et obstruée par des amas de sable, qui, changeant de place après chaque tempête, concourent avec les brisants de la côte à en rendre les abords extrêmement dangereux. La barre, difficile à franchir en tout temps, n'offre aux navires qu'une passe étroite, avec une profondeur de 7 à 8 mètres, pendant le flux, et de 4 à 4 1/3 à marée basse. Il suffit d'une mer agitée par les vents qui soufflent de l'est et du nord, de l'obscurité de la nuit ou d'un brouillard, pour rendre le passage impraticable, et, même par un temps calme et serein, les bateaux à vapeur seraient mal avisés de le tenter sans pilote. Une flamme rouge, arborée au fort Saint-Jean, indique aux navires qu'ils peuvent passer; à défaut de ce signal, ils sont obligés de jeter l'ancre

au dehors, à une profondeur de 24 mètres. Un coup de canon les avertit qu'il y a péril dans l'approche de la côte et qu'ils feront bien de chercher à regagner la haute mer. Ce péril est si grand, qu'il y a peu d'années, on a vu un bateau à vapeur s'abîmer corps et biens dans les écueils, en plein jour, et à trente pas seulement du rivage, sans qu'il eût été possible de le secourir. Pour dégager le port et prévenir le retour de pareils sinistres, il faudrait faire sauter les rochers sous-marins par la mine et percer la barre, travaux nécessaires, mais qui, étant fort dispendieux, n'avancent qu'avec beaucoup de lenteur. Pour le voyageur ami du pittoresque, les difficultés de l'accès du fleuve sont rachetées par l'aspect ravissant de la ville, qui s'élève majestueusement sur deux collines granitiques, la Sé et la Victoria, avec son délicieux entourage de prairies, de vignes, de jardins et de maisons de plaisance.

La ville. — Sous le rapport administratif, Porto est divisé en trois *bairros* ou quartiers. On y distingue aussi la ville haute et la ville basse, ainsi qu'une portion bien conservée de l'ancien mur d'enceinte, aujourd'hui renfermé dans l'intérieur de la ville. Villanova de Gaïa, érigée en commune distincte, est une espèce de faubourg bâti sur la rive gauche du Douro, où il occupe en partie l'emplacement de l'ancienne ville de Calé, dont Porto, devenu la cité principale, n'était primitivement que le port. A Villanova se trouvent les vastes et beaux magasins (*bodegas*) de l'entrepôt des vins, premier élément de la richesse de cette ville. Un pont suspendu en fil de fer, d'une construction très-élégante, établit la communication entre les deux rives, auparavant unies par un simple pont de bateaux. La plupart des rues de Porto sont escarpées, mais presque toutes ont des trottoirs; le pavé y est supportable et l'éclairage au gaz satisfaisant. Sur quelques pentes trop rapides des marches établissent la communication la plus directe. L'usage portugais des attelages de bœufs, même pour les voitures de ville, y existe encore et se justifie par les grandes inégalités du terrain. La disposition naturelle de celui-ci y a favorisé l'établissement d'un système d'égouts, dont les canaux souterrains descendent tous en pente vers le Douro, et où la chute des eaux pluviales dispense du curage. Sur une cinquantaine de rues principales, il faut citer comme les plus belles, les rues neuves de Saint-Jean et des Anglais, la *Calçada dos Clerigos* et les rues de Saint-Antoine et de Sainte-Catherine, enfin la rue des Fleurs, où les bijoutiers et les drapiers ont

leurs boutiques. On compte à Porto douze grandes places, dont quelques-unes sont ornées de jolies plantations. Il y a beaucoup de fontaines jaillissantes, ainsi que de charmantes promenades. et l'on y signale divers points qui procurent des vues superbes sur la ville, le fleuve et la campagne des environs, comme par exemple le coup d'œil dont on jouit du haut de la tour des signaux, près du marché aux grains, bâtie dans le goût chinois, de la terrasse du palais épiscopal et des jardins du palais dans lequel est mort le roi de Sardaigne, Charles-Albert. Porto est très-bien bâti et ne manque pas d'églises surmontées de tours d'une forme originale, de bâtiments saillants et d'anciens couvents. aujourd'hui à demi ruinés, qui complètent l'effet romantique du panorama de la ville. Le couvent da Serra do Pilar, qui occupe un plateau dominant en face de Porto, sur la rive gauche du fleuve, a été transformé en citadelle par dom Pedro, en 1832. On ne voit pas, il est vrai, dans cette ville, de monument d'une architecture véritablement grandiose, ou qui frappe par la beauté du style; cependant quelques édifices publics ou religieux méritent d'être distingués. Les plus curieux sont la Sé ou cathédrale, qui contient dans un cercueil d'argent le corps de saint Pantaléon, patron de la ville; l'église des Clerigos, dont la flèche est la plus élevée du Portugal, celle de Saint-François, la petite église de Ceidofeita, la plus ancienne de Porto, et celle de Lapa, qui possède le cœur de dom Pedro; le palais où siége la cour d'appel, l'hôtel de ville, celui du gouverneur, la nouvelle bourse et le bel et vaste hospice de la Miséricorde, inachevé toutefois, la factorerie (*feitoria*) anglaise et nombre de beaux hôtels, appartenant à des familles nobles ou patriciennes. Le théâtre de Porto est un des plus grands et des plus élégants du pays. La bibliothèque et la galerie de tableaux sont bien disposées et bien entretenues, mais assez médiocres quant à leur fonds même. Porto possède six grands hospices très-richement dotés et nombre de fondations pieuses, qui témoignent de l'esprit charitable de ses habitants. Les fêtes religieuses et les processions s'y distinguent aussi par leur magnificence.

Nous ne reviendrons pas sur les établissements d'instruction de cette ville, déjà mentionnés au chapitre IX. Le revenu municipal affecté à ses dépenses, figure sur l'état de 1854-55 pour une somme de 130,918,000 reis. Il provient surtout de droits perçus sur la consommation de la viande, du suif et du vin, ainsi que sur les voitures publiques et les charrettes. Il y existe, comme à Lisbonne, une garde municipale, pour la police intérieure, et un service de pompes à feu.

Les habitants. — D'après le dernier recensement, la population de cette ville s'élevait à 81,500 habitants, y compris ceux de Villanova de Gaïa (1).

La bourgeoisie de Porto est plus active, plus industrieuse, plus éclairée, jouit de plus d'aisance et d'indépendance, et a plus d'initiative que celle des autres cités du royaume; elle y représente surtout l'élément libéral. C'est à Porto que la constitution fut proclamée, la première fois, en 1820, et que la charte reparut victorieuse, en 1833, pendant le long siége où la constance des habitants de cette ville triompha des efforts de l'armée de dom Miguel. Un levain d'opposition surexcitée et la fougue de leur tempérament ne les ont aussi que trop souvent, il est vrai, reportés à la tête des mouvements séditieux qui ont fait tant de mal au pays depuis lors; cependant le véritable esprit de progrès n'a pas cessé pour cela de faire valoir parmi eux son influence, surtout dans le développement de l'industrie et du commerce, auquel la population portugaise de cette ville s'intéresse plus vivement et plus généralement que celle de Lisbonne. Cependant les étrangers, les Anglais surtout, dont la richesse en biens-fonds, non moins qu'en capitaux, y est prépondérante, ont aussi des établissements solides à Porto, et c'est même, sans nul doute, à l'influence directe et prolongée des relations avec l'Angleterre, que cette ville, gagnée peu à peu par l'exemple, est redevable de son éducation politique et commerciale plus avancée. Pour le nombre des imprimeries et des journaux aussi, Porto ne le cède guère à Lisbonne.

Industrie. — L'industrie de Porto comprenait, en 1857, 160 ateliers pour le tissage du coton, 1 pour celui de la laine, 41 pour la fabrication des étoffes de soie pure et mélangée, 1 fabrique de toile cirée, 1 de chapeaux, 1 papeterie, 8 fonderies de métaux, 6 tanneries, 9 fabriques de cuir à semelles, 2 corderies, 3 brasseries et distilleries de genièvre, des fabriques de poterie et de faïence, de plomb de chasse, de bouchons de liége et de chandelle, des tuileries et des fours à chaux. Ces divers établissements occupaient ensemble 3,135 ouvriers

(1) Pour la seconde ville du royaume aussi, les estimations diffèrent entre elles. On aurait de la peine à concevoir ce défaut de recensements exacts en Portugal, s'il n'était constant qu'ils y sont rendus très-difficiles, par le préjugé populaire qui soupçonne dans tout dénombrement une arrière-pensée d'élévation de l'impôt. Ajoutons que les relevés officiels indiquent bien le chiffre de chaque arrondissement communal ou *concelho*, mais non celui de chaque ville ou bourg en particulier, ce qui ne permet d'évaluer le nombre des habitants de ces localités que sur des données souvent fort anciennes.

adultes, plus 1,968 femmes et 208 enfants. Il s'est formé en outre à Porto de grandes raffineries de sucre, et l'on y fabrique des ouvrages en fer blanc, ainsi que de la vannerie. L'activité qui s'y déploie n'est pas d'ailleurs bornée à la ville ; elle s'est également propagée dans les environs, comme nous l'avons déjà fait observer au chap. XIII, § 1, pour les mines, et au chapitre suivant, pour ce qui concerne l'industrie manufacturière.

Commerce et navigation. — Le commerce est important et entretient l'animation dans le port, dont le mouvement est considérable. Il y était entré pendant l'exercice 1856-57 (clos au 30 juin de cette dernière année), d'après les relevés officiels, 999 bâtiments jaugeant 131,400 tonneaux, et sorti 962 bâtiments jaugeant 134,608 tonneaux, ce qui forme un total de 1,961 navires et 266,000 tonneaux, dans lequel le cabotage et la navigation avec les colonies portugaises figuraient pour 1,025 bâtiments et 94,063 tonneaux. Dans le cours de l'exercice suivant 1857-58, le mouvement général de la navigation de Porto s'est, il est vrai, réduit à 1,755 navires, mais la jauge de ceux-ci n'en a pas moins atteint 266,853 tonneaux, et le pavillon portugais a figuré à lui seul dans cet ensemble pour 1,308 navires.

La somme des exportations de Porto dépassait naguère celle de ses importations. Pendant l'exercice 1856-57, la première paraît avoir atteint 46,529,000 francs, la seconde 39,984,000. Ces chiffres ne concernent que le commerce avec les ports étrangers et coloniaux, y compris toutefois ceux des Açores et de Madère, auxquels Porto a envoyé cette année pour 678,000 francs de marchandises. Quant aux échanges avec les colonies portugaises proprement dites, ils sont insignifiants.

C'est la Grande-Bretagne qui a la part du lion dans le trafic de cette place, ainsi que le fait ressortir la comparaison des chiffres suivants :

	A L'IMPORTATION.	A L'EXPORTATION.
Opérations de 1856-57		
avec la Grande-Bretagne.	20,221,000 fr.	33,215,000 fr.
— le Brésil.....	7,513,000	8,722,000
— la France.....	3,335,000	50,000
— Hambourg...	992,000	1,370,000
— les États-Unis.....	1,819,000	769,000

Le reste se répartit entre les royaumes du Nord, la Russie, l'Espagne, la Hollande, la Prusse et Brême, Terre-Neuve, le Canada, l'Australie, etc.

Les états officiels de 1857-58 constatent par extraordinaire une importation supérieure à l'exportation, qui s'est réduite à 30,434,000 fr., tandis que la première est évaluée pour cette année à 35,970,000 fr.

L'exportation des vins du Haut-Douro, dits de Porto, principal objet du commerce de cette ville (voir au chap. XII, § 5), a présenté depuis 1850, d'après les registres de la douane, les chiffres suivants, qui, se rapportant à l'année solaire, diffèrent naturellement de ceux que nous avons donnés p. 227 :

QUANTITÉS EXPORTÉES EN PIPES.

1850.	39,828	dont	25,420	pour	l'Angleterre.
1851.	32,947	—	20,780	—	—
1852.	31,729	—	19,224	—	—
1853.	55,811	—	46,834	—	—
1854.	39,252	—	33,831	—	—
1855.	31,386	—	26,755	—	—
1856.	41,621	—	29,216	—	—
1857.	28,736	—	23,614	—	—
1858.	16,690	—	11,592	—	—

La pipe, de 527 litres, vaut environ 500 francs en moyenne.

Les États-Unis, Hambourg et le nord de l'Europe, se partagent à peu près tout ce que les Anglais ne consomment pas de ces vins, dont les expéditions ont tant diminué, dans les dernières années, par suite de l'oïdium. Il faut ajouter que la concurrence des vins de Xérès, dont le commerce est exempt des restrictions et des abus signalés page 231, auxquels celui des vins du Douro est demeuré sujet, n'a pas fait moins de tort à ceux-ci, en Angleterre même. Ce sont les relations avec le Brésil, d'où beaucoup de capitaux, gagnés dans ce pays, refluent à Porto, qui peuvent être aujourd'hui considérées comme la source principale de la richesse de cette ville.

Outre les banques et les compagnies d'assurance déjà mentionnées pages 337 et 338, Porto réunit dans son sein plusieurs compagnies ayant pour objet la navigation à vapeur, l'établissement et le service des routes ou d'autres entreprises industrielles et commerciales. Enfin, les principales puissances maritimes, l'Angleterre, la France, les États-Unis, etc., y entretiennent des consulats comme à Lisbonne.

Aux environs de Porto d'abord, puis dans les deux autres districts de la même province, on remarque :

Saint-Jean da Foz, à l'embouchure du Douro, avec des bains de mer et une population de pêcheurs et de pilotes. — *Villa do Conde*, petit port de commerce et de pêche, à l'embouchure de l'Ave. Des écueils et des bancs de sable en rendent l'entrée très-difficile; il y a de 4 à 4 mètres 1/2 d'eau, pendant le flux, et une profondeur de 5 mètres dans le port même. Chantiers. — *Amarante*, ville très-ancienne, mais bien bâtie, dans une vallée agréable, à 60 kilomètres E. N. E. de Porto, avec un beau pont en pierre sur le Taméga. Population, 4,000 habitants.

Braga, ville très-ancienne, assez industrieuse et commerçante, siége d'un archevêché célèbre dans les annales pe l'Église et de l'histoire portugaise. Elle est située sur une hauteur, entre le Cavado et le Deste, presque au centre de la province, à 48 kilomètres N. N. E. de Porto. C'était anciennement la capitale du royaume des Suèves. Son antique et vaste cathédrale renferme les cendres du comte Henri de Bourgogne, ainsi que nombre de reliques et d'objets précieux. On voit aussi à Braga les restes d'un temple, d'un amphithéâtre et d'un aqueduc romains. Population, 15,000 âmes. — *Barcellos*, sur la rive droite du Cavado, que l'on y traverse sur un beau pont, est connu dans le pays pour ses foires. — *Esposende*, à l'embouchure du Cavado, petit port d'un accès très-difficile, à cause des énormes bancs de sable qui l'obstruent, et qui n'y laissent pas 2 mètres 1/2 d'eau pour le passage, même au temps de la plus haute marée. — *Guimaraëns*, jolie ville, dans une plaine fertile, à 42 kilomètres N. E. de Porto. Population, 7,000 habitants. Cette ville, dans laquelle naquit Alphonse I, a été le berceau de la monarchie portugaise. On y remarque la cathédrale gothique, avec son très-beau chœur et un grand nombre de curiosités. Il se fabrique à Guimaraëns de la coutellerie et des toiles.

Vianna do Castello, port de commerce et de pêche considérable, à 54 kilomètres N. de Porto, sur la rive droite du Lima, non loin de son embouchure. Un banc de rochers, situé près du cap de Vianna, et que la mer couvre pendant le flux, y entrave beaucoup la navigation, ainsi que la barre de sable voisine, n'offrant qu'un passage étroit, avec une profondeur de 2 à tout au plus 3 mètres d'eau, à marée basse.

Le Lima est praticable pour de petits bâtiments, sur une étendue de 9 lieues, jusqu'à Ponte de Lima. Par une mer tranquille, les gros navires peuvent jeter l'ancre au-dessous du cap de Vianna, à une profondeur de 16 à 18 mètres. Population, 9,000 habitants. — *Ponte de Lima*, dans une situation charmante, sur la rive gauche du Lima, que l'on y passe sur un grand pont de 24 arches, construit par Pierre le Justicier. — *Valença*, petite forteresse, sur la rive gauche du Minho, en face du fort espagnol de Tuy. — *Caminha*, port à 51 kilomètres N. O. de Braga, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Minho. Ce port a deux barres, l'une dite espagnole au nord, l'autre appelée portugaise au sud. Cette dernière est plus facile à pratiquer. La profondeur de l'eau y est de 2 mètres 1/3, à marée basse, et d'environ 4 mètres à marée haute; dans le port, elle est également de 4 mètres à marée basse.

IV. TRAZ-OS-MONTES.

Cette province, à l'E. de la précédente et de la Serra de Marão, comprend le pays resserré, par les trois autres côtés, entre la Galice, le Léon et la province de Beira, dont le Douro la sépare. Elle mesure ainsi 125 kilomètres de l'ouest à l'est et 89 du midi au nord. Le terrain y est très-montagneux, le climat en partie vif et sec, assez rude en hiver et d'une chaleur excessive en été, par suite de la disposition de ses montagnes, qui interceptent les courants d'air. Cependant on y récolte une partie des vins renommés du Haut-Douro; des grains, surtout du seigle, de l'orge et du maïs, mais peu de froment; de l'huile d'olive et toute espèce d'excellents fruits. Quoique petit, le bétail qu'on y élève est fort estimé. Bien que la terre soit fertile, partout où l'eau ne manque pas, la population, si l'on excepte les vallées de Chaves et de Moncorvo, est clair-semée et vit pauvrement. Privée de routes et n'ayant de communications avec la mer que par le fleuve qui la baigne au midi, cette province se trouve encore, en majeure partie, dans des conditions peu favorables au développement de ses ressources naturelles. Cependant il s'y est conservé beaucoup de débris, témoi-

gnant d'une civilisation très-ancienne, et l'on y rencontre une foule de ruines du temps des Romains et des Maures, ainsi que de l'époque du roi Denis.

Villareal. — Dans la vallée du Corgo, au nord du district des vins de l'Alto-Douro. Commerce d'huile d'olive. 5,000 habitants. — *Peso da Regoa*, principal entrepôt, marché et lieu d'embarquement ordinaire de ces vins, sur la rive droite du fleuve, avec de vastes magasins. — *Chaves*, près de la frontière d'Espagne, sur un plateau qu'arrose le Taméga, avec un pont romain de dix-huit arches, bâti par Trajan, et des fortifications, a des eaux minérales déjà connues des Romains. 5,000 habitants.

Bragance, ville très-ancienne, berceau de la dynastie régnante et résidence de l'évêque de Miranda, dans une plaine fertile, au nord de la province, à 18 kilomètres de la frontière d'Espagne. Elle est munie de fortifications et a des manufactures de soie. 5,000 habitants. — *Miranda*, ville déchue sur la rive droite du Douro, est l'ancienne capitale de la province.

V. ALEMTEJO.

Nous revenons sur nos pas, jusqu'aux confins de l'Alemtejo. Cette province, la plus vaste et naturellement une des plus fertiles du Portugal, tire son nom de la position qu'elle occupe au-delà du Tage et forme, avec la portion de l'Estrémadure enclavée sur la gauche de ce fleuve et l'Algarve au sud, le vrai midi du royaume. Bornée des trois autres côtés par l'Andalousie et l'Estrémadure espagnole à l'est, la Basse-Beira au nord, l'Estrémadure portugaise au nord et à l'ouest, elle ne touche à la mer que par un pied, entre cette dernière province et l'Algarve.

L'Alemtejo, sur une étendue de 240 kilomètres en longueur et de 165 en largeur, offre une plaine ondulée, couverte à l'ouest de vastes landes, sur laquelle rayonnent, de la frontière espagnole, des chaînes de montagnes

d'une élévation médiocre, qui se dirigent du N. N. E. au S. S. O., à l'exception de la Serra-Monchique, qui court à l'ouest et le sépare de l'Algarve. Le Tage, le Sado et le Guadiana, en partie limitrophe, sont les trois principaux fleuves qui l'arrosent. Les débordements assez fréquents des rivières, gonflées dans la saison des pluies, y déterminent la formation de marais insalubres, et les lagunes de Pera et d'Odemira, sur le littoral, ont le caractère de véritables baies. Le climat est extrêmement chaud et sec.

L'Alemtejo, qui, à l'époque où les premiers rois du Portugal en firent la conquête sur les Maures, était presque entièrement désert et inculte, est encore aujourd'hui la province la plus mal peuplée du royaume et celle dont le sol est le plus négligé. Les villages y sont clair-semés. D'immenses propriétés territoriales, domaines héréditaires et indivis de familles aristocratiques, mais pauvres en capitaux et vivant loin de leurs terres, y restent dans l'abandon depuis un temps immémorial, faute de bras pour les défricher, et la population rurale, concentrée presque exclusivement dans l'intérieur, autour d'une centaine de villes et de bourgs, espèce d'oasis, qui contrastent avec la désolation générale, y végète dans le dénuement et l'apathie. Cette province n'en offre pas moins un sol doué de la plus grande fécondité; on y voit les plus belles moissons de blé, et elle pourrait fournir des grains et des fruits en abondance; mais l'olivier sauvage y est encore presque l'unique représentant de son espèce, et l'huile qu'il donne, la plus mauvaise du pays. Le district de Portalègre seul présente des montagnes couvertes de marronniers. Actuellement, de nombreux troupeaux de moutons à laine grossière et surtout aussi de porcs, forment, avec le blé et le liége, la principale ressource de l'Alemtejo. Les porcs, que l'on y nourrit généralement avec des glands et des châtaignes, fournissent des jambons estimés dont l'importance, comme objet de commerce, s'est néanmoins beaucoup réduite. En général, les exportations de cette province sont loin d'être au niveau de ses importa-

tions ; et le manque de ports convenables s'y joint au défaut de routes. Elle forme les trois districts de Portalègre au nord, d'Evora au centre et de Béja au sud. En voici les chefs-lieux, villes et bourgs principaux :

Evora. — Ville ancienne, située sur un plateau de la chaîne qui forme le prolongement de la Serra d'Estremoz, à 125 kilomètres E. de Lisbonne, et siége d'un archevêché. Ayant été temporairement aussi la résidence de plusieurs rois, elle s'en glorifie encore par le titre pompeux de seconde cité du Portugal. On y voit plusieurs antiquités romaines, entre autres un bel aqueduc très-bien conservé et un temple de Diane, que l'on a profané au point d'y laisser s'installer la boucherie. L'ancienne université, fondée en 1550 par le cardinal Henri, a été supprimée lors de l'expulsion des jésuites. 12,000 habitants. Foire de la Saint-Jean. — *Elvas*, la plus forte place du royaume, non loin de Badajoz, sur une colline escarpée, à 10 kilomètres du Guadiana et à 193 kilomètres E. de Lisbonne. C'est en même temps le siége d'un évêché et une place de commerce d'une certaine importance, qu'elle doit surtout à la contrebande avec l'Espagne. Elle possède une vaste cathédrale, un aqueduc et un théâtre, et doit renfermer 12,400 habitants. — *Villa Viçosa*, au S. O. d'Elvas, avec un château royal, et un immense parc entouré de murs, dans les environs. 5,400 habitants. — *Estremoz*, ville fortifiée, sur une hauteur, fabrique des vases poreux et a des carrières de marbre, dans son voisinage. Population, 6,000 habitants. — *Evoramonte*, au S. O. d'Estremoz, bourg où dom Miguel fut réduit à capituler en 1834.

Portalègre, ville épiscopale de 6,500 habitants, située sur une hauteur, à 85 kilomètres N. E. d'Evora. Manufacture de draps. — *Campo-Maior*, petite ville forte à la proximité de la frontière d'Espagne, au N. E. d'Elvas. — *Marvâo*, petit endroit fortifié, à 10 kilomètres N. E. de Portalègre, aux environs duquel on a découvert de nombreuses antiquités. — *Crato* et *Aviz*, autrefois siéges principaux des ordres de Malte et d'Aviz.

Béja, très-ancienne ville épiscopale de 6,000 habitants, située sur une petite colline, dans un district très-fertile auquel il ne manque que des arbres, à 133 kilomètres S. E. de Lisbonne. Restes considérables de monuments romains, tels que la porte du Sud, un aqueduc, etc.

— *Serpa*, non loin de la rive gauche du Guadiana, fait la contrebande avec l'Espagne. Près de 5,000 habitants. — *Ourique*, petite ville qui domine, à 49 kilomètres S. O. de Béja, le vaste et célèbre champ de bataille d'Ourique, où Alphonse I défit les Maures en 1139. — *Sines*, petit port de pêche, le seul praticable de la province, à l'est du cap du même nom, avec du bon vin que l'on récolte aux environs. Exportation considérable de liége. Vasco de Gama y naquit.

VI. ALGARVE.

C'est la plus petite et la plus méridionale des six provinces du continent portugais. Bordée à l'E. par le Guadiana, qui la sépare de l'Andalousie, au N. par l'Alemtejo, et baignée des deux autres côtés par l'Océan, elle s'étend, le long de celui-ci, sur un espace de 147 kilomètres de l'E. à l'O., et de 45 kilomètres du S. au N. La Serra-Monchique, qui la domine au N. et les rameaux qui en dérivent, couvrent de montagnes les trois-quarts de sa superficie. Sa pointe la plus occidentale est le fameux cap Saint-Vincent, dont les navires redoutent l'approche et qu'ils ne doublent pas sans danger, à cause de la violence du courant maritime qui y règne. Bien que les côtes de cette province soient arrosées par un grand nombre de petites rivières, l'intérieur souffre du manque d'eau et de bois. Malgré la fertilité d'un littoral presque partout complètement uni, les terres cultivables ne représentent pas beaucoup plus du tiers de l'Algarve, et à peine un huitième du sol de cette province est en culture. Le climat est délicieux. Le pays abonde en vin, huile d'olive et fruits du midi, ainsi qu'en marrons, en liége et en sparterie; mais il produit peu de grains, excepté du maïs. On y recueille aussi du kermès et de la soude, et la pêche y est une des grandes ressources de la population maritime. Aucune autre partie de la péninsule n'a tant retenu du cachet imprimé par les Arabes au midi de celle-ci. Les montagnes de l'intérieur, où les habitations sont rares, ne manquent pas de loups, ni même d'ours. Le littoral offre d'excellents

ports, et la contrebande avec l'Espagne, avant les réductions opérées dans le tarif portugais, y était très-active. L'Algarve, qui a le titre de royaume, ne forme qu'un seul district administratif.

Faro. — Ville épiscopale, chef-lieu et port, par 38° 58' de latitude N. et 10° 18' de longitude O, à 218 kilomètres S. S. E. de Lisbonne. Ses 10,000 habitants vivent en grande partie de la pêche. Exportation d'oranges et d'autres fruits, d'huile d'olive, de poisson, de sel et de sumac. Bancs de sable avec 5 mètres d'eau seulement, à marée haute. — *Olhão*, port moderne très-voisin, un peu au S. E. de Faro. Bancs de sable avec 6 mètres d'eau, à marée haute. — *Tavira*, à 45 kilomètres E. N. E. de Faro, près de l'embouchure du Sequa, avec 9,000 habitants. Barre très-difficile à franchir. — *Villa Real de S. Antonio*, jolie ville, bâtie en 1774 sur un plan régulier, par ordre du marquis de Pombal, près de l'embouchure du Guadiana, est également un port de pêche, dont l'approche se trouve contrariée par des bas-fonds, qui n'offrent guère plus de 3 mètres d'eau à marée basse. — *Villa Nova de Portimão*, petit port très-fréquenté, le meilleur de l'Algarve, sur le Portimão, à 45 kilomètres O. de Faro. Exportation de fruits et de liége. 4,000 habitants. — *Lagos*, à 33 kilomètres E. du cap Saint-Vincent, sur la baie de Lagos, avec un port qui a été creusé, dit-on, par les Carthaginois. Exportation de vin et de figues, et pêche. 5,000 habitants. — *Sagres*, petite place maritime, au S. E. du cap Saint-Vincent, l'ancien *promontorium sacrum*, auquel elle doit son nom, est restée célèbre comme la résidence du prince Henri le Navigateur, qui y avait établi sa fameuse école de navigation, et comme le point de départ des principaux voyages de découverte qu'il fit exécuter. — *Monchique*, dans l'intérieur, bourg remarquable par son site romantique et les bains chauds de son voisinage.

II.

ÎLES PORTUGAISES.

1° AÇORES (1).

Ce groupe insulaire, que les géographes modernes considèrent comme une dépendance de l'Europe, mais qui n'est peut-être, avec Madère, qu'une continuation sous-marine de la chaîne africaine de l'Atlas, s'étend, dans l'Atlantique, sous la même latitude que la partie méridionale du continent portugais, à environ 250 lieues marines (de 20 au degré) O. de celui-ci. Découvertes en 1432, ces îles, alors inhabitées, durent leur nom collectif au mot portugais *açor*, autour, que leur valut le grand nombre de ces oiseaux, remarqués par les navigateurs qui y abordèrent les premiers. Cependant il paraît que les Arabes les avaient déjà auparavant visitées. L'archipel se peupla de Portugais, auxquels vinrent se joindre quelques colonies flamandes. Il compte 9 îles principales, entourées d'un essaim d'îlots. Elles sont de formation volcanique et ont des bords très-élevés et très-escarpés. A un climat délicieux elles joignent un sol très-fertile, partout du moins où leur caractère montagneux comporte l'essor de la végétation ; mais ces avantages sont contre-balancés par des fléaux terribles, tels que les ouragans et les tremblements de terre. Quelques îles présentent des volcans en forme de pics, dont les éruptions s'annoncent ordinairement par l'effervescence des sources d'eau thermale, qui y abondent, ainsi que les eaux sulfureuses et mi-

(1) Voir les *Souvenirs des Açores*, courte mais charmante description de M. J. de Lasteyrie, dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1842, 1er trim., p. 124-138.

nérales de toute sorte. Les Açores ont gardé le souvenir de 17 grandes secousses volcaniques, accompagnées de plus ou moins de ravages, qui ont successivement affligé cet archipel. Celle qui frappa l'île de Terceire en 1841, y détruisit de fond en comble la ville de Praïa. Au milieu de ces épouvantables convulsions de la nature, on a vu des montagnes descendre dans l'abîme et même des îles nouvelles surgir et disparaître tour à tour.

On récolte aux Açores beaucoup de blé, de maïs et d'autres céréales, ainsi que de légumes; les coteaux y produisent des vins estimés; les jardins, des oranges et des citrons en quantité, des bananes, des ignames et d'autres fruits et végétaux du même climat. Partie de ces productions sont exportées pour l'Europe et pour l'Amérique. Mais le coton, le café et la canne à sucre, qui réussiraient parfaitement dans cet archipel, y sont encore à peine cultivés, et l'on n'y néglige pas moins la culture de la cochenille et celle de la soie, bien que l'une et l'autre paraissent susceptibles de s'y développer dans les mêmes conditions qu'aux Canaries. Les Açores sont riches en bois à construire, objet de commerce important pour ces îles, et il est probable même qu'il n'y a manque de minéraux d'aucune espèce; mais l'industrie y est encore trop généralement dans l'enfance pour l'exploitation de cette branche de ressources. Ajoutons que la mer environnante est très-poissonneuse.

Maîtres de cet archipel depuis plus de quatre siècles, les Portugais y ont implanté leur race, leur idiome et leurs mœurs. Ses habitants passent en général pour être doux, paisibles, fidèles et laborieux; cependant la rude population de Terceire s'est toujours distinguée parmi eux par l'énergie de son patriotisme. Ce furent les Açores qui, ayant pris le parti d'Antoine, prieur de Crato, résistèrent le plus longtemps à Philippe II, lorsqu'il fit envahir les domaines du Portugal, en 1580. Ce ne fut que trois années plus tard que les Espagnols, deux fois repoussés, parvinrent à réduire l'île de Terceire. Lors de l'usurpation de dom Miguel, cette

île se prononça pour dona Maria; les libéraux y trouvèrent un asile, et en 1829 le comte de Villaflor, nommé depuis duc de Terceire, y repoussa victorieusement toutes les attaques des Miguélistes; ce fut de cette île aussi que dom Pedro partit, à la tête de l'expédition avec laquelle il s'empara de Porto en 1832. La population de l'archipel paraît être, d'après les dernières évaluations, de 242,000 âmes. Il est malheureux qu'elle ne soit pas plus que celle de Madère et des Canaries, exempte des maux du paupérisme, qui poussent nombre de ces insulaires à émigrer au Brésil ou à s'engager à bord des navires anglais et américains en relâche dans ces trois groupes, devenus les principales stations intermédiaires de la navigation transatlantique entre l'Europe, le Nouveau-Monde et la côte occidentale d'Afrique.

L'archipel des Açores est partagé, sous le rapport administratif, en trois districts, les Açores Orientales, Centrales et Occidentales. Le premier comprend les îles de San-Miguel et de Sainte-Marie; le deuxième celles de Terceire (ainsi nommée par ce qu'elle fut découverte la troisième), de Saint-George et de Graciosa; le troisième enfin celles de Fayal, de Pico, de Flores et de Corvo. Nous nous abstenons de l'énumération des petites îles assez nombreuses qui se rattachent aux deux derniers. Le manque de havres sûrs est regrettable comme faisant tort aux avantages naturels de la position maritime des Açores. Les ports qu'elles offrent sont presque tous exposés au vent d'est, qui y est très-dangereux. Nous avons déjà mentionné les principaux et fait connaître l'importance du mouvement de leur navigation et de leurs douanes (Voir pages 309, 332 et 352).

Voici d'ailleurs les points les plus remarquables de cet archipel :

Ponta-Delgada, chef-lieu des Açores Orientales, dans l'île de San-Miguel, situé un peu à l'est de la pointe qui lui donne son nom. Cette ravissante ville, la plus commerçante, la plus industrieuse et la plus riche de tout le groupe, possède quelques édifices considérables; mais

son port n'est qu'une mauvaise rade défendue par un fort. Population, 16,000 habitants. — *Ribeira-Grande*, ville de 12,000 âmes, qui fabrique de la toile, et *Villafranca*, sont les autres endroits les plus importants de la même île, qui a 17 lieues de longueur sur 4 de largeur, abonde particulièrement en oranges et ne contient pas aujourd'hui moins de 100,000 habitants. La petite île de Sainte-Marie, la plus méridionale des Açores, n'en a guère plus de 7,000.

Angra, avec le surnom un peu emphatique *do Heroismo*, est située par 38° 38' 10" de lat. N. et 29° 32' 55" de long. O., au fond d'un havre formé par le mont Brazil, sur la côte méridionale de l'île de Terceire, qui est, malgré l'âpreté de son sol, avec sa population de plus de 40,000 âmes, la seconde des Açores. Siége de l'évêché, chef-lieu du district central et capitale de tout l'archipel, Angra a été aussi, du 15 mars 1830 jusqu'à la fin de 1833, le siége de la régence instituée par dom Pedro. C'est le point de relâche ordinaire pour les navires portugais qui se rendent au Brésil et aux Indes. Cependant son port n'offre de la sécurité que pendant la belle saison. Les ouvrages qui en défendent l'entrée ont été considérablement augmentés, ainsi que les fortifications de la ville, et le mont Brazil pourrait être facilement converti en une des plus fortes places du monde. La population de l'île de Saint-George, où se trouve la baie das Velas, n'atteint pas 20,000 âmes, et l'on en compte à peu près 10,000 à Graciosa, qui est la plus petite, mais la plus fertile des trois.

Horta, chef-lieu de district, dans l'île de Fayal, peuplée de plus de 20,000 âmes, a le port le moins mauvais des Açores, avec un bon mouillage, même pour de grands navires. Population très-commerçante de 10,000 habitants. Exportation de vins blancs, d'oranges et de céréales. — L'île de Pico, la plus grande de tout l'archipel, non moins peuplée que la précédente et remarquable par le grand volcan qui la domine, couronné de neige comme l'Etna, produit de 8 à 10,000 pipes d'excellents vins blancs, qui s'exportent comme vins de Madère. A plus de 70 lieues vers l'ouest, l'île de Flores et celle de Corvo, la plus petite des 9 Açores, apparaissent isolées comme des vigies, que le navigateur salue les premières, à son retour d'Amérique.

2° MADÈRE ET PORTO-SANTO.

Ce groupe comprend, outre l'île principale, qui lui donne son nom, celle de Porto-Santo, de bien moindre étendue, au N. E. et les petites *Iles Desertas*, insignifiantes et même inhabitées, à l'E. Il est situé au nord des Canaries et au S. O. de l'Algarve, à environ 150 lieues marines S. O. du littoral portugais et 120 O. du continent africain. Découverte en 1419 par Jean-Gonzalve Zargo, Madère est restée depuis sous la domination des Portugais, qui, voulant utiliser le terrain pour des plantations de sucre, extirpèrent par le feu les magnifiques forêts dont elle était couverte et dont son nom rappelle l'existence. Elle est, de même que les Açores et Porto-Santo, de formation volcanique, et sujette aux tremblements de terre. Le point culminant de Madère, le Pico-Ruyro, se dresse à près de 900 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Cette île a près de 18 lieues de long sur 8, sa plus grande largeur. Entièrement inhabité à l'époque où les Portugais en prirent possession, le groupe de Madère a été colonisé par eux; mais sa population, qui en 1851 était encore de 120,000 âmes, paraît avoir été réduite depuis, par la misère et l'émigration, à moins de 100,000, dont 95,000 environ appartiennent à l'île principale.

Le sol, arrosé par une multitude de ruisseaux, est d'une fertilité extraordinaire, mais encore en majeure partie sans culture. Le climat de Madère est renommé pour sa douceur et sa salubrité; il y règne un printemps perpétuel, et toute l'année la végétation y est parée de fleurs et de fruits. Des bouquets de châtaigniers, d'orangers, de citronniers, d'abricotiers et de pêchers, y offrent toutefois les seuls arbres qui aient survécu à la destruction des anciennes forêts. Déjà Henri le Navigateur y introduisit la canne à sucre, de la Sicile, et la vigne qui produit le raisin de Malvoisie, de l'île de Chypre et de celle de Candie; on y a plus récemment aussi

naturalisé des cépages de la ville de Constance ou du Cap. Il y eut un temps où la production du sucre, dans cette île, s'élevait jusqu'à 20,000 quintaux par an, quantité dont le cinquième (environ 30,000 arrobes) était prélevé en nature au profit de l'ordre du Christ; mais, dans la suite, on abandonna la canne au Brésil, et ce furent les vins fameux de Madère qui devinrent l'objet le plus important de la culture et du commerce de l'île. On distingue le Madère doux, ou Madère-Malvoisie, et le Madère sec, préparé avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu sèches. Ce dernier gagne beaucoup par le transport maritime. Le café est peu cultivé et ne réussit pas aussi bien qu'aux îles du cap Verd. Un fait beaucoup plus regrettable, au point de vue de ses conséquences, c'est le manque de céréales, dont la production est loin de suffire aux besoins de la population de Madère. Il n'y a pas d'autre gibier que des lapins et des sangliers. Le bétail est très-chétif, la race bovine surtout; mais on voit des chevaux grands et vigoureux, produits par le croisement avec des chevaux de race anglaise. En général il faut reconnaître que les Anglais, établis en assez grand nombre au chef-lieu Funchal, dont le commerce est principalement entre leurs mains, ont beaucoup fait pour l'embellissement de cette ville, ainsi que pour l'amélioration des cultures dans les environs. Parmi les entreprises d'une utilité véritable, il convient aussi d'en mentionner une que cette île doit à l'un de ses derniers gouverneurs, la canalisation de la rivière de Janella, dont les eaux ont été mises à profit pour les irrigations. Nous avons déjà parlé, page 234, des vicissitudes de la production des vins, devenus la seule richesse de Madère. Malheureusement cette île, comme nous l'avons dit, récolte trop peu de grains, et le gouvernement eut longtemps le tort d'y frapper les céréales, fournies par les provinces septentrionales du royaume, les Açores, les îles du cap Verd et les États-Unis, de droits si élevés, que la cherté des denrées de première nécessité retenait forcément la majeure partie de la population dans l'indi-

gence. Les ravages de l'oïdium depuis 1852, accompagnés de ceux de la maladie des pommes de terre, qui se déclara en même temps, portèrent la détresse à son comble, et les adoucissements, tels que la permission donnée en 1853 d'importer l'orge et les pommes de terre en franchise, arrivèrent trop tard pour y remédier et préserver l'île d'une crise alimentaire, dont les conséquences s'y font encore douloureusement sentir. Nous avons dit, à la page citée plus haut, comment on y a été forcé, par la destruction de beaucoup de vignobles, à revenir à la culture de la canne à sucre, ainsi qu'à celle du tabac. On commence aussi à y planter des nopaliers, en vue de la cochenille, et à faire une plus large part à la culture des plantes alimentaires.

Le profond malaise et le dénuement extrême du peuple de Madère s'expliquent d'ailleurs par le concours d'une foule de maux invétérés et les souffrances qui en résultent. Les cultivateurs n'y possèdent absolument rien ; le régime agraire y est vicieux au dernier point ; les vignobles ne sont jamais affermés que pour une année, et la concurrence excessive qu'entretient le défaut d'autres ressources, influe sur les conditions des baux d'une manière aussi fâcheuse que sur les salaires, dont elle entraîne la dépression. La plaie sociale ne se présente nulle part sous un aspect plus navrant que dans ces îles, si admirablement douées par la nature et que les anciens qualifiaient de *fortunées !*

Le groupe de Madère est soumis à un régime de douane distinct de celui du continent et des Açores (Voir p. 326). La prospérité du commerce des vins a longtemps valu des recettes d'une certaine importance à la douane de Funchal, qui rapportait en moyenne annuelle 94 contos 1/2, moyenne qui s'est réduite à moins de 72 contos pour la période quinquennale 1854-59.

La petite île de Porto-Santo a tout au plus 4,000 habitants, réunis dans une seule commune. Elle est riche en menu gibier, mais peu fertile, et l'on n'y récolte annuellement qu'environ 900 moios de blé et 200 pipes d'un vin ordinaire.

Funchal, capitale de l'île et siége du gouvernement, ainsi que de l'évêché, par 32° 37' de lat. N. et 19° 16' de long. O., sur la côte méridionale, au fond d'une grande baie, dont les extrémités sont formées par deux caps de roche volcanique. Vue de la mer, du bord de laquelle elle s'élève en amphithéâtre, cette ville offre un aspect charmant; mais l'intérieur ne répond pas à l'attente que cette première impression fait concevoir. Son commerce en vins lui a procuré des relations maritimes très-étendues. Sa population, naguère estimée à 20,000 habitants, mais que les derniers rapports n'évaluent plus qu'à 15,000, comprend beaucoup d'Anglais, ainsi que d'autres étrangers, des malades surtout, qu'attire la douceur du climat (1). L'Angleterre y entretient un consulat. Funchal possède un hospice pour les poitrinaires et une école secondaire de médecine. Le port, défendu par quatre forts, ne consiste qu'en une simple rade, nullement tenable en hiver. Il n'en est pas moins très-fréquenté, d'autant plus que les relâches y sont peu dispendieuses.

(1) Voir *Le climat de Madère* (au point de vue du traitement de la phthisie) par le Dr F.-A. Barral, traduit du portugais en français par le Dr P. Garnier; Paris, 1858.

CHAPITRE XXII.

DESCRIPTION DES COLONIES PORTUGAISES [1].

Des Açores et de Madère, qui, bien qu'administrativement assimilées à la métropole, sont néanmoins aussi, par le fait, des colonies portugaises, nous passons à celles qui relèvent du département colonial et sont officiellement qualifiées de possessions d'outre-mer. Malgré la perte d'une grande partie des anciens domaines extérieurs de la couronne de Portugal, les établissements qui lui restent, marquent encore, sur les contours de l'Afrique, ainsi que dans les parages de l'Inde et de la Chine, depuis le cap Verd jusqu'à Macao, les jalons de la vaste domination coloniale, dont l'y

(1) Les ouvrages et documents principaux à consulter sur l'ensemble de ces colonies, pour la géographie, l'ethnographie et la statistique, sont, parmi ceux que nous avons déjà mentionnés, la description de M. de Minutoli, au tome II de son livre sur *le Portugal*, les *Almanachs de Portugal*, pour 1855 et 1856, et les *Annales du Conseil d'Outre-Mer*. Le savant et volumineux ouvrage de Ch. Ritter (*Géographie de l'Afrique et de l'Asie*), n'a guère moins d'importance pour une étude générale. Il est en allemand; mais la partie concernant l'Afrique a été traduite en français par MM. Buret et Desor (Paris, 1835, 3 vol. in-8°.). Du grand travail commencé sur le sujet qui nous occupe par José Joaquim Lopès de Lima, sous le titre d'*Essai* (*Ensaios sobre a statistica das possessões portuguezas de ultramar*, Lisbonne, 1844-46), il n'a paru que les trois premiers volumes, comprenant les colonies en-deçà du cap de Bonne-Espérance; mais cette œuvre a trouvé un continuateur distingué dans M. J.-M. Bordalo, officier de la marine portugaise. M. de Minutoli (t. II, p. 239) cite plusieurs mémoires et documents portugais, en partie inédits, qu'il a pu consulter. Nous indiquerons de même, en traitant de chaque colonie en particulier, les sources diverses auxquelles nous avons plus spécialement puisé. La lacune la plus regrettable dans ces matériaux, c'est le manque de bonnes cartes, pour l'Afrique portugaise notamment, sur les parties intérieures de laquelle il n'en existe réellement pas dont on puisse garantir l'exactitude.

avait progressivement gratifié le génie entreprenant de ses navigateurs et des illustres capitaines associés à leur fortune. Les rapports géographiques de cette longue chaîne de possessions, déterminent la liaison naturelle qui existe entre ses divers anneaux. Ils indiquent aussi l'ordre que nous aurons à suivre dans notre description.

Outre la place de Ceuta, que l'Espagne ne restitua point en 1640, mais qu'elle continue d'occuper avec plusieurs autres forteresses ou présides, situées au nord du Maroc, et dont elle vient même d'étendre le rayon par de glorieux exploits, le Portugal entretenait autrefois, sur la côte occidentale de la même contrée, au sud du cap Spartel, depuis Arzilla jusqu'au-delà de Larache, une série de forts construits en pierres de taille, que l'on y avait fait parvenir toutes façonnées de Lisbonne (1). La place la plus importante de cette partie du littoral, par sa situation et ses ressources, est le port marocain de Larache. La présence d'un cours d'eau navigable, tel que le Loucos, fait ressortir comme une verte oasis, avec ses champs cultivés, son bois et ses prairies, le district qui dépend de cette ville, dont le château portugais n'aurait besoin que d'être réparé pour en faire un point inexpugnable. Tous ces forts, encore existants et marqués des armes de Portugal, ont été volontairement abandonnés par leurs anciens possesseurs, qui ne se sont réservé sur la côte que leur droit de pêche, d'autant moins à dédaigner que le poisson qu'ils y prennent est très-demandé pour le Maroc même. Bornons-nous toutefois ici à prendre acte, en passant, de ce qui n'est plus qu'un souvenir historique; car il ne paraît pas que le Portugal songe à reprendre, dans cette contrée, la position militaire qu'il y avait jadis. Les possessions qu'il a conservées sont d'ailleurs si vastes et les renseignements que l'on a sur elles si peu répandus au dehors, que nous trouverons à peine, dans les bornes de ce cadre, l'espace nécessaire pour le résumé succinct que nous nous proposons d'en offrir au lecteur.

(1) De Minutoli (t. II, p. 372).

I.

COLONIES D'AFRIQUE.

1° ILES DU CAP VERD.

Ces îles, de toutes les colonies proprement dites du Portugal la plus rapprochée de la métropole, forment en quelque sorte la transition entre les groupes insulaires déjà décrits et les autres possessions africaines de cette puissance. Distantes du cap, dont elles empruntent le nom et qui forme la proéminence la plus occidentale du continent africain, d'un peu plus de 5 degrés de long. O., elles s'étendent, à environ 450 lieues portugaises (de 18 au degré) S. O. du cap da Roca, entre 14° 45' et 17° 13' de lat. N. par 24° 55' et 27° 30' de long. O. de Paris. On peut les considérer, avec les Canaries et Madère, comme les étapes naturelles des navires qui font voile de Rio de Janeiro à Lisbonne, ou *vice versâ*. La plus grande largeur de cet archipel, de l'est à l'ouest, est de 53 lieues marines (de 20 au degré). Il se compose de 10 îles principales, partagées en 3 groupes. Celui du N. O. comprend les îles de S.-Antão, de S.-Vicente, de Ste-Lucie et de S.-Nicolas; celui du N. E., les îles do Sal (du Sel) et de Boavista (Belle vue) : groupes désignés collectivement sous le nom d'îles de Barlavento. Le groupe méridional, enfin, réunit les îles de Maio, de San-Thiago, de Fogo (du Feu) et de Brava (l'île sauvage), appelées îles de Sotavento. Au S. O. de Boavista est situé le banc de sable de João Leitão.

La superficie des dix îles est évaluée à 127 lieues carrées marines (1) et leur population totale à environ 86,000 habitants, répartis entre 9 concelhos et 29 paroisses.

Les îles du cap Verd ont été découvertes le 3 mai 1460; de là le nom

(1) Soit à 1,241 milles carrés de 60 au degré, chiffre que nous divisons par 9 (*Almanach de Portugal* pour 1855, p. 74).

de Maio donné à la première dont les Portugais prirent possession. Elles étaient alors à peu près inhabitées et couvertes de forêts. Peu de temps après, l'Infant dom Fernando, donataire apanagé de ce groupe, y fit amener du continent voisin un certain nombre de familles nègres, yolofes et balantas, auxquelles on assigna des terres à cultiver, dans les îles de San-Thiago et du Feu. Cependant les progrès de cette colonisation furent très-lents. L'île de Boavista ne commença à se peupler qu'au milieu du XVIIe siècle, et celle de Maio était encore à peine habitée au commencement du XVIIIe, quand les Anglais se mirent à en exploiter la saline, fait dont ne témoigne plus que le nom du port appelé Porto-Inglez. La création de l'évêché, dont la juridiction s'étend en outre sur le continent voisin, du Sénégal au cap des Palmes, date de 1532. Les îles du cap Verd ont été souvent aussi en butte à des attaques ennemies, de la part des Anglais en 1582 et 1592, des Hollandais en 1622, des Français en 1712, et de pirates venus du Brésil en 1817. Données en fief à quelques grands seigneurs ou favoris de la cour, à l'instar des Açores et du Brésil, elles ne rentrèrent complètement sous l'autorité immédiate de la couronne qu'après diverses aliénations, vers la fin du XVIIe siècle et le milieu du XVIIIe.

Les îles du cap Verd sont aussi de formation volcanique, montagneuses, rocheuses et arides pour la plupart. Le manque d'eau et les sécheresses, parfois aussi l'extrême opposé de pluies torrentielles et dévastatrices y sont des causes de misère. On n'y mentionne pas moins de quatre grandes famines depuis 1747. Celles de 1773 et de 1831 durèrent chacune trois années. La première, qui fut suivie d'une épidémie, réduisit la population de San-Thiago de 25,000 âmes à moins de la moitié ; la seconde emporta aussi plus de 12,000 âmes; en 1846, on vit une partie des habitants réduits par la disette à manger de l'herbe. Le climat est loin d'être partout salubre, notamment dans les parties basses et marécageuses des îles de Maio et de San-Thiago, où il engendre des fièvres souvent délétères. La chaîne de montagnes basaltique, qui partage en deux l'île de San-Thiago, la plus grande et la plus peuplée du groupe, atteint à la cime du cône d'Antonia, une élévation de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le dôme du volcan qui domine l'île du Feu s'élève même jusqu'à 3,000 mètres. Cependant on trouve au bas de ces montagnes arides, le long des coteaux et dans les vallées, où des sources et l'humidité de la rosée entretiennent la végétation, les productions ordinaires de l'Afrique tropicale. L'anis y a été découvert en 1701, l'orseille deux années plus tard, le séné et

la graine de purgueira, connue ailleurs sous les noms de Palma-Christi et de Jatropha-Curcas (1), en 1783. Le produit de cette dernière, espèce de ricin, pour l'extraction duquel on a commencé en 1830 à monter quelques grandes usines, est surtout utilisé comme huile d'éclairage. La culture du café, introduite en 1790, n'a pas tardé à être suivie de celle du coton, du tabac, de la canne à sucre et du manioc. Celle du cacao, à laquelle le climat et le sol se montrent très-favorables, n'a encore été que très-faiblement tentée depuis 1845.

L'agriculture est dans l'enfance; c'est à peine si l'on gratte la terre avant de l'ensemencer. Il est vrai que la fécondité du sol, dans les districts cultivables, est telle qu'il peut se passer de labourage et d'engrais. Ce qui fait avant tout défaut, c'est un système d'irrigations et le dessèchement des vastes marécages. Les pommes de terre anglaises et le maïs forment la principale nourriture du peuple. On cultive en outre plusieurs espèces de céréales et de légumes. Les îles les plus productives, sous le rapport agricole, sont celles de San-Thiago, de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas. Le gouvernement a fait de son mieux pour favoriser la culture de la purgueira, dont le rendement est considérable, dans toutes les terres, et le débit assuré. L'orseille formait autrefois un des principaux articles d'exportation des îles du cap Verd. Le gouvernement portugais, en s'emparant du monopole commercial de cette matière colorante, découragea les habitants de la recherche pénible d'un produit dont il ne put néanmoins empêcher la dépréciation. Il renonça donc à ce monopole, dans les colonies aussi, par une loi du 6 juillet 1849; mais, tout en déclarant libre l'exportation de l'orseille des possessions d'outre-mer, on établit sur cet article, à la sortie des îles du cap Verd, par loi du 8 juin 1850, un droit de 700 reis par quintal, pour les ports de la monarchie portugaise, et du double, pour toutes les autres destinations.

Les anciennes forêts, richesse primitive de ces îles, y ont subi la même dévastation qu'à Madère; il n'en reste presque plus de traces. On se sert, pour les constructions, du bois du figuier et du cocotier. Cependant aucun des arbres fruitiers de la zone torride ne manque. On distingue trois espèces de palmiers fournissant une huile très-propre à la fabrication du savon. Le gibier se borne à des lapins dans l'île de Boavista; dans les autres, à des perdrix et à des pintades. Les animaux domestiques de l'Europe y ont été acclimatés;

(1) Lima, t. I, p. 13.

mais les chevaux sont très-petits. Par contre une race de bétail, obtenue par le croisement du buffle africain avec la vache européenne, se montre d'un excellent usage pour le labour. Ces îles ne manquent pas de salines. Les principales, situées dans les îles de Maio, du Sel et de Boavista, fournissent annuellement de 16 à 18,000 moios, mesure des îles, c'est-à-dire environ le triple en mesure de Lisbonne (1). L'existence de divers métaux, dans ce groupe, est également affirmée; mais rien n'a été fait, jusqu'à présent, pour l'exploration de ces ressources minérales.

La population des îles du cap Verd, en grande majorité de race africaine pure ou mélangée de sang européen, est catholique. Elle comprenait encore, en 1852, 5,659 esclaves. Les Portugais nés ou établis dans ces colonies ne forment qu'une petite minorité, même avec les déportés (au nombre de 800 à 900 individus, parmi lesquels il n'y a guère de femmes). Ils y vivent disséminés, comme marchands, artisans ou domestiques. L'hospitalité est la principale vertu des insulaires de ce groupe, qui diffèrent peu, pour le caractère et les mœurs, de leurs frères du continent voisin. L'état trop peu divisé de la propriété foncière dans les îles de San-Thiago et de Fogo, non moins qu'un morcellement excessif dans celle de Brava, contribue à y entretenir l'indolence, qui perpétue la misère.

Indépendamment des faibles cultures, souvent compromises par les ravages soudains d'éléments irrités, l'industrie coloniale se borne à l'exploitation des salines, ressource capitale, à l'extraction de l'huile et d'un peu de sucre, à la distillation du tafia et à la fabrication domestique de quelques étoffes grossières de coton et de laine. Elle fournit aussi des tissus mélangés de coton et de soie, de la faible largeur de 12 pouces. Grâce à des couleurs et à des dessins appropriés au goût des nègres, ils trouvaient en partie leur débit sur le continent voisin; mais la concurrence de tissus français, mieux fabriqués, plus larges et moins chers, a beaucoup restreint ce débouché.

Le commerce extérieur de ces îles était approximativement évalué, dans les derniers temps, en moyenne annuelle, à 260 contos de reis, dont 94 figuraient à l'importation, consistant surtout en céréales, vins et tabac, tissus, quincaillerie, verreries, ouvrages en fer et autres arti-

(1) Plus exactement le moio, dans ces trois îles, équivaut à 828 litres $\times$ 2 $^5/_6$. Voir, pour les poids, mesures et monnaies des colonies portugaises, les observations de l'annexe n° 10.

cles de manufacture, apportés chaque année par une quinzaine de navires. L'exportation se compose principalement de sel, d'huile de purgueira, de peaux brutes, de café, de sucre et de maïs. Elle procure des chargements à une trentaine de navires. Dans le cabotage des îles entre elles, la plus large part revient à celle de San-Thiago, qui approvisionne les autres de sucre, de savon, d'huile, etc.

Les îles du cap Verd, nous l'avons déjà dit, ne sont pas sans importance pour le ravitaillement de la navigation transatlantique. Elles fournissent aux navires en relâche des bestiaux, des viandes salées, des fruits, des légumes et d'autres provisions. Les échanges avec le Portugal et les Américains du Nord y prédominent. Le commerce anglais n'y occupe que le troisième rang.

Les États-Unis envoient aux îles du cap Verd de la farine de froment, du maïs en grains et en farine, du riz, du biscuit, du tabac, de la poudre, de l'essence de térébenthine, etc.; leurs navires en rapportent des espèces, du sel, des peaux brutes, des noix, etc.

Ces échanges, dont le caractère accidentel explique les grandes variations, ont figuré sur les tableaux du commerce américain pour les chiffres suivants :

EXERCICES.	IMPORTATION AUX ÉTATS-UNIS.	EXPORTATION DES ÉTATS-UNIS.
1847-8.	225 dollars.	108,572 dollars.
1855-6.	36,910	53,709
1856-7.	25,905	64,503
1857-8.	2,856	48,874
1858-9.	182	31,275

L'Angleterre, qui fournit à ce groupe insulaire de la houille, des cotonnades, des fers et divers autres produits manufacturés, y prend des graines oléagineuses et de l'orseille. Ces opérations directes sont portées sur ses états de commerce de 1858 pour 9,334 liv. st., à l'importation, et pour 15,662 liv. st. à l'exportation du Royaume-Uni, chiffres également inférieurs à ceux des années précédentes (1).

L'administration de ces îles a longtemps été non moins déplorable que l'est encore leur situation économique et financière. L'arbitraire des lieutenants de la couronne, leurs exactions, les conflits des auto-

(1) Le dollar vaut, comme on sait, 5 francs 40 c.; la livre sterling, 25 francs.

rités entre elles et les mésintelligences avec la métropole, avaient fait de cet archipel un foyer de mécontentements, d'anarchie et de troubles sans fin. Ses annales sont pleines de révoltes et de luttes de partis. Sur 69 gouverneurs qui se succédèrent depuis 1592 dans l'île de San-Thiago, à la résidence de Ribeira-Grande, jusqu'en 1766, puis à celle de Villa da Praïa, jusqu'en 1842, près d'une vingtaine périrent assassinés, tombèrent devant des insurrections ou furent embarqués de force pour le Portugal.

Du gouverneur général des îles du cap Verd, auquel est alloué un traitement annuel d'environ 3 contos, relèvent aussi les établissements portugais du continent voisin, dont nous réservons la description pour le paragraphe suivant. L'île de San-Thiago comprend deux arrondissements communaux (*concelhos*); les îles de moindre importance forment les 7 autres communes. Chaque île, Ste-Lucie exceptée, a en outre sa douane et son commandant militaire. Un juge et un délégué du ministère public fonctionnent dans chacune des deux comarcas. Réunies avec les comptoirs de Guinée, elles envoient deux députés aux Cortès. Le clergé est maigrement doté. Le manque de secours religieux et médicaux, d'églises et de prêtres, d'écoles et d'instituteurs, d'hôpitaux pour recevoir les malades et de médecins pour les soigner, se fait vivement sentir dans la plupart de ces îles; une partie des cures et des emplois institués pour ces différentes branches du service colonial étant presque toujours en vacance. L'insuffisance du personnel ecclésiastique a déterminé, dans toute l'Afrique portugaise, l'introduction d'une espèce de mariage civil, qui peut être validé par l'autorité judiciaire, à défaut du prêtre. Il y a bien quelques écoles élémentaires dans les îles principales, mais elles sont dans un état pitoyable, et aucune ne compte plus d'une vingtaine d'élèves. L'école primaire supérieure, fondée en 1845, se trouvait, dix années plus tard, entièrement dépourvue de maîtres, et tout l'enseignement des degrés plus élevés reposait, à la même époque, sur deux professeurs, l'un pour la grammaire latine, à Saint-Nicolas, l'autre pour la théologie.

Toute l'administration coloniale des îles du cap Verd pâtit du délabrement de leurs finances. Ce mal y est d'ailleurs fort ancien, et l'on peut juger de sa gravité, antérieurement au régime constitutionnel, par ce fait qu'à l'époque où la ville de Praïa se prononça pour dona Maria, il y avait un arriéré de solde et de traitements de deux années et demie pour le militaire et les employés civils, et de sept

années pour le clergé. Nous avons déjà fait connaître, page 398, un des derniers budgets de ce gouvernement général, dans lequel les dépenses, évaluées à environ 766,000 francs, dépassent les recettes de 172,000 francs. Un pareil déficit est une plaie dont la persistance serait peu rassurante pour l'avenir de ces îles, et sur laquelle on aurait d'autant plus tort de fermer les yeux que les caisses municipales y sont également obérées, par suite de fournitures et d'avances faites au gouvernement. La dîme, ou contribution foncière, est payée en monnaie coloniale, ou perçue en nature, tandis que les droits de douane et les taxes industrielles s'acquittent en espèces étrangères, que l'administration reçoit à des cours légalement déterminés. Plus de la moitié du revenu colonial est absorbé par les dépenses de l'état militaire. Celui-ci comprend un personnel d'état-major plus que suffisant, un bataillon d'artillerie de ligne d'environ 500 hommes, dont une partie est en garnison dans l'île de San-Thiago et le reste disséminé dans les forts des autres îles, ou détaché plus loin. Il y a ensuite une milice de près de 2,500 hommes, composée d'un bataillon d'artillerie et de deux bataillons d'infanterie, dans l'île de San-Thiago, et de 6 bataillons ou corps d'infanterie appartenant aux autres îles. Une petite station navale complète ces forces sur les côtes.

Nous allons maintenant envisager séparément chacune des îles du cap Verd, en commençant par celles du groupe méridional.

L'île de **San-Thiago**, au centre de ce groupe, la plus grande et la plus peuplée de tout l'archipel, avec environ 34,000 habitants, en est aussi la plus importante sous le rapport agricole et commercial, malgré sa réputation d'insalubrité. La partie sud-ouest de l'île est la plus malsaine, à cause de la nature marécageuse d'un littoral détrempé par l'écoulement imparfait de deux rivières, qui y confluent et dont les eaux stagnantes engendrent des fièvres. Une chaîne de montagnes y marque la ligne de partage entre les deux districts de Villa da Praïa et de Sainte-Catherine. Il n'y manque pas de vallées fertiles avec des sources, des plantations de café et de sucre, et une multitude de jardins, que séparent des haies vives de purgueira. Les caféières, cependant, y ont été souvent dévastées par des inondations. Les terres des côtes, dénuées d'arbres, servent de pâturages ou sont affectées à la culture du coton, de l'anis et de la purgueira, dont l'huile y forme un objet d'exportation considérable. En moyenne annuelle, l'île produit environ 3,000 arrobes de sucre, 600 pipes de tafia, 6,000 moios

de maïs, à peu près autant de fèves et plus de 9,000 moios de graine de purgueira. Malheureusement le régime agraire et la condition des fermiers y sont déplorables, et la difficulté de la tâche explique, mais ne justifie pas, le peu d'empressement qu'on a mis jusqu'à présent à entreprendre les réformes nécessaires pour y remédier.

La ville, autrefois populeuse, de Ribeira-Grande, où réside l'évêque, est l'ancien chef-lieu de l'île. On y remarque plusieurs édifices publics et religieux, construits en beau marbre portugais, notamment la cathédrale et l'hospice de la Miséricorde ; mais ces bâtiments somptueux menacent ruine, et la ville, jadis la plus belle de toute l'Afrique portugaise, est aujourd'hui presque déserte. De cruelles épidémies, l'abandon du port par la compagnie du Para et le sac de la ville par une escadre française, lui portèrent de rudes coups dont elle n'a pu se relever. Le siége du gouverneur général est, depuis près d'un siècle, à Villa da Praïa, petite ville de 2,600 habitants, fondée en 1612. Elle a un bon port, défendu par un fort et deux batteries. Ce port est le plus spacieux, le plus profond et le plus sûr de l'île, dangereux seulement à l'époque des grandes pluies, parce que le vent du sud, qui souffle alors avec toute la violence de l'ouragan, occasionne souvent la rupture des ancres et jette les navires contre les rochers de la côte; mais il paraît qu'on y remédierait facilement, en joignant l'îlot voisin de Sainte-Marie à la pointe de Temerosa, par une digue dont la construction ne serait pas très-dispendieuse. C'est de beaucoup le plus animé des 7 ports de l'île. D'après des rapports déjà un peu anciens toutefois, il y entrerait, année par année, une soixantaine de navires à voiles étrangers, soit presque le tiers du nombre total des arrivages de l'espèce, y compris les relâches des baleiniers, constaté pour l'ensemble de l'archipel. La douane principale est également celle de Villa da Praïa, qui présentait à elle seule, en 1850, une recette de près de 20,750,000 reis contre 17,500,000, produit des douanes de toutes les autres îles.

L'île de *Fogo*, au S. O. de la précédente, avec une population d'environ 13,000 habitants, qui a eu beaucoup à souffrir du choléra en 1855, doit son nom au grand volcan dont l'action destructive s'y est manifestée, depuis 1675, par huit éruptions, accompagnées de tremblements de terre. Les deux dernières ont eu lieu en 1816 et en 1847. L'île souffre aussi cruellement du manque de sources d'eau potable. Le climat n'est tempéré que dans la partie septentrionale; partout ailleurs règne une chaleur suffoquante, avec de fréquentes sécheresses. Cependant le coton, le café, le sucre et les fruits acclimatés

y viennent bien. On y fabriquait anciennement beaucoup de toiles de coton, qui trouvaient un débit considérable en Guinée. Une loi absurde, qui prohiba en 1687 l'exportation de ces tissus, sous peine de mort, et le régime très-peu libéral aussi d'une autre loi plus récente (du 28 octobre 1827), ruinèrent entièrement cette industrie et réduisirent l'exportation de l'île à l'envoi de maïs et de fèves à Madère et en Portugal, débouché qu'elle a fini par perdre également. La culture du tabac paraît avoir été considérée depuis comme le seul moyen de la tirer de sa détresse, mais la propagation de cette culture même rencontrait naguère encore de graves difficultés. Il y existe aussi des mines inexploitées de soufre et de fer. Le chef-lieu Saint-Philippe, dans un site assez élevé, pittoresque et bien abrité contre les vents du nord, est également en pleine décadence.

Les deux principaux ports de l'île, Porto da Villa et Nossa Senhora da Luz, ne forment en réalité qu'un seul bassin, partagé en deux par une langue de terre, que la mer recouvre pendant environ six mois de l'année, et dans lequel on remarque un singulier phénomène. A la fin de juin, avec le premier souffle des vents du sud, les sables, au fond de la baie de Nossa Senhora, sont tellement balayés, que les navires ne trouvant plus d'ancrage sur la roche nue, sont obligés de passer dans la baie voisine, où le même effet se reproduit avec le commencement des brises, en novembre. L'accès du port est trop dangereux pour que l'on puisse se hasarder à y entrer sans pilote, et ses avenues, du côté de la terre, sont sujettes à des irruptions de marée, qui les rendent souvent tout à fait impraticables. Les magasins de quelques négociants sont établis près du port, à proximité de la douane, mais telle est l'ardeur brûlante du sable qu'il n'y a possibilité d'y marcher que sur des planches.

Brava, autrefois l'île Saint-Jean, la plus méridionale du groupe, avec 6,000 habitants, est située un peu à l'ouest de Fogo, dont elle relevait jadis. On n'y voit plus trace de l'épaisse forêt qui la couvrait primitivement. Il n'y existe que six sources d'eau. On a planté, sur la pente des montagnes qui la dominent, quelques vignobles, où l'on fait chaque année deux vendanges, la première en juin, la seconde en décembre. La production n'est cependant que d'environ 100 pipes de vin. On récolte en outre 1,800 moios de maïs, des fèves et beaucoup de bananes. Le café vient très-bien sur quelques terrains. Le sol convient parfaitement au manioc. Une espèce de roseau, particulière à cette île, y est employée à la distillation de l'eau-de-vie. La pur-

gueira y croît à l'état sauvage, mais les habitants n'en tirent aucun parti. L'île renferme du salpêtre, du fer et une source ferrugineuse. La population est indolente, misérable et de plus écrasée par l'impôt, dont la perception s'exerce avec beaucoup de rigueur (1). Les relâches des baleiniers forment la principale ressource de ces insulaires, qui les approvisionnent de céréales, de fruits et d'eau. Le chef-lieu Saint-Jean-Baptiste a 2,250 habitants. Le port de Furnas, quoique petit, peut offrir à huit navires, d'assez grandes dimensions, un abri parfaitement sûr, avec une profondeur de 24 à 28 mètres. Un fort construit à grands frais, à l'entrée du port, a dû être évacué, par suite du manque d'eau potable. Le gouvernement a fait exécuter, en outre, un quai sur le port et une route, conduisant de celui-ci à la ville, pour occuper la population, pendant la dernière famine.

L'île de *Maio*, peu montagneuse, située à une quarantaine de kilomètres E. de San-Thiago, n'a que 2,000 habitants et n'est remarquable que par ses salines. Elle souffre aussi beaucoup du manque d'eau, et les fièvres inflammatoires y sont communes. L'île ne s'est peuplée, et la culture n'y a fait quelques progrès, qu'avec le commencement du siècle dernier. Elle approvisionne cependant de légumes les îles voisines.

Les Anglais s'étaient mis, vers 1713, en possession de la saline principale de Maio; mais ils ne tardèrent pas à être expulsés. Après leur départ, cette exploitation languit tellement qu'elle finit par ne plus donner que le dixième de son produit antérieur. Des améliorations plus récentes ont permis cependant d'en pousser plus activement les travaux, et de nouvelles salines ont été pareillement mises en exploitation. Les prix du sel sont réglés différemment, selon la catégorie des consommateurs. Le port principal au S. S. O. de l'île Porto-Inglez, est très-peu sûr par les temps de pluie, et le débarquement y est d'une extrême difficulté. En 1844, le gouvernement a fait construire un nouveau fort pour la défense de l'île.

L'île de **Saint-Antoine**, que la hauteur des montagnes qui la dominent permet d'apercevoir à une distance de près de 20 lieues, est située à l'extrémité N. O. de l'archipel. Elle jouit d'un climat très-salubre. Les fièvres y sont inconnues. Le volcan éteint de Caldeiro y présente un phénomène extrêmement curieux : le vent engouffré dans

(1) De Minutoli, t. II, p. 261.

ses profondeurs tourbillonne, dit-on, avec une force telle qu'il rejette immédiatement tout objet qu'on y laisse tomber. C'est la mieux arrosée de toutes les îles du cap Verd, mais l'incurie des habitants et l'esprit envieux des propriétaires sont cause qu'elle ne profite que médiocrement de ce grand avantage. Elle produit le meilleur café de tout l'archipel (environ 1,000 quintaux par an, dont un cinquième s'exporte), plus 500 pipes de vin, du tafia, du sucre et du maïs, pour la consommation locale. On y trouve du plomb et de l'étain, et il est probable qu'elle renferme aussi du fer et du cuivre; mais ces ressources, faute de chemins, sont entièrement inexploitées. Les sources thermales et les eaux ferrugineuses n'y manquent pas. Sa population, de 18 à 20,000 âmes, n'en est pas moins misérable, vivant en partie à l'état sauvage et presque nue, dans des cavernes, sans instruction et sans religion, plongée dans les plus grossières superstitions païennes. Faute de travail, une foule de malheureux émigrent chaque année dans les îles voisines, pour y chercher des moyens de subsistance. Le gouvernement avait concédé cette île, au siècle dernier, à la compagnie du Grand-Para et du Maragnan, mais l'indignité des traitements qu'elle fit subir aux insulaires le mit dans la nécessité de révoquer la concession et de reprendre en mains l'administration de la colonie, en 1780.

Le chef-lieu s'appelle aussi Ribeira-Grande. Le principal port, à l'extrémité N. de l'île, Ponta do Sol, n'est qu'une rade ouverte, avec une profondeur d'eau de 16 mètres au minimum; comme il n'est garanti ni contre les vents du S., ni contre ceux du N. E., le mouillage y est dangereux, en novembre et en mai surtout; mais il y a deux autres mouillages plus sûrs et plus recommandables, celui dos Carvoeiros, au S. E., et le port de Tarrafal, au S. O.

L'île de *Saint-Nicolas,* une des moins insalubres et des mieux cultivées, dont les habitants, au nombre de 7,000, se distinguent par leurs habitudes laborieuses. Toutes les bonnes terres, jusqu'aux fonds communaux, y sont utilisées pour la culture; celles de moindre qualité, comme pâturages. L'île produit beaucoup de céréales, de légumes et de fruits, qui trouvent leur débit dans les îles voisines, et récolte chaque année environ 400 pipes de vin. L'importation consiste surtout en planches, verreries et fer. Le chef-lieu Ribeira-Brava, situé dans la montagne, à une forte lieue de la côte, comprend 300 maisons, couvertes de chaume pour la plupart. L'approche de l'île est dangereuse, à cause de la violence des brises, qui poussent les navires vers les écueils

de la côte. — Dans les îlots de *Razo* et de *Branco* à l'O. de Saint-Nicolas, on recueille de l'orseille. Quelques plantations de coton ont été formées dans le premier.

Sainte-Lucie, la plus petite des dix principales îles du cap Verd, un peu plus au N. O. de Saint-Nicolas, appartient à un propriétaire de cette île. Elle n'a pas de population fixe, n'étant parcourue que par des pâtres, chargés d'y surveiller les troupeaux, et par des ouvriers que l'on y envoie au mois de mars, pour recueillir de l'orseille dans les montagnes.

L'île de *Saint-Vincent*, plus rapprochée de Saint-Antoine, ne fut longtemps qu'un repaire de pirates, et n'est encore aujourd'hui que très-faiblement habitée. Quelques centaines de pauvres pêcheurs y forment le noyau de la population. Elle souffre aussi du manque d'eau, le sol y est très-ingrat, et les arbres y viennent difficilement, à cause de la violence des courants atmosphériques. Les côtes y sont bordées de montagnes qui se rabattent au N. O. vers la belle baie de Porto-Grande, large de 2 lieues, que l'on a choisie pour station des bateaux à vapeur affectés au service transatlantique entre l'Angleterre et le Brésil, et qui, touchant à Saint-Vincent, procurent à cette île la facilité de communications régulières avec la métropole. Cette considération, jointe à la salubrité du climat, avait, un moment, mis en faveur l'idée de transférer le siége du gouvernement général des îles du cap Verd de Praïa à Saint-Vincent, où l'on projeta l'établissement d'une nouvelle capitale, du nom de Mindello; mais ce projet ne paraît pas avoir eu de suite.

Il ne nous reste plus qu'à parler des deux îles les plus rapprochées du continent, réunies en une seule commune. La plus grande, *Boavista*, jouit aussi d'un climat assez salubre; malheureusement elle souffre du manque d'eau potable. La fièvre jaune, cependant, y a déjà sévi, et les dyssenteries y sont fréquentes en automne. Les habitants, au nombre de 5 à 6,000, passent pour être assez avancés en civilisation, mais d'une indolence extrême. L'éducation du bétail forme la principale ressource de cette île, qui exporte annuellement 700 arrobes de cuirs, ainsi que du suif. Mais des épizooties, causées par la sécheresse, y déciment souvent les troupeaux. On y a également établi des salines, qui livrent annuellement 6,000 moios de sel à l'exportation; en outre on s'y est appliqué, non sans succès, à la culture du coton, et depuis 1843 aussi à celle de la purgueira. Le chef-lieu est San-Roque do Rabil; le meilleur port, à l'ouest, celui de Sal-Rey. La

baie d'ancrage a une profondeur de 12 à 32 mètres, mais son ouverture de plus de 2 lieues l'expose à tous les vents. Les navires sont obligés de se tenir à l'ancre à une licue au moins de la côte et même de prendre le large, pour plusieurs jours, en décembre. Au milieu du port s'élève le fort de Bragance. Les deux autres ports, au N. E. et au S. E. de l'île, présentent encore moins de sécurité, à cause des écueils qui s'y trouvent.

L'île du *Sel*, au N. de la précédente et à l'extrémité N. E. du groupe, est montueuse au nord, mais s'aplatit vers le sud. Manquant d'eau, elle n'est que partiellement susceptible de culture et ne compte guère plus de 500 habitants. La saline naturelle de Pedra de Lume y est exploitée depuis plusieurs siècles. L'établissement artificiel d'une autre saline, dite de Portinho, a eu pour effet d'élever jusqu'à 24,000 moios par an, la production du sel, unique ressource de cette île.

Quelles que soient les difficultés naturelles que l'isolement géographique et la brûlante ardeur, ainsi que l'insalubrité du climat, opposent au développement des îles du cap Verd, ce groupe a des ressources dont il pourrait tirer meilleur parti, sans l'abandon dans lequel il végète et l'extrême indolence de ses habitants. La culture n'y embrasse encore qu'une partie minime des terres cultivables et celle de la purgueira est la seule qui y ait pris jusqu'à présent une certaine extension, sous l'influence des encouragements administratifs. Dans l'ensemble, le tableau de la situation actuelle de ces colonies est des plus tristes. La famine et le fléau des maladies s'y renouvellent sans cesse. La libre importation des céréales et des viandes, que le gouvernement accorde en pareil cas, comme il a fait encore en 1859, est un adoucissement temporaire, qui ne change rien au fond des choses. L'organisation judiciaire n'y est qu'ébauchée ; presque rien n'a été fait pour l'instruction du peuple, qui croupit dans l'ignorance, la superstition et la misère. Les édifices publics et les forts menacent ruine; les églises ne sont pas moins délabrées, et les autels manquent en grande partie de desservants. Les finances sont continuellement en déficit, et, ce qui devait mettre le comble aux maux dont souffre la population insulaire, d'absurdes restrictions ont étouffé chez elle les germes anciennement existants d'activité industrielle et commerciale. Une liberté de transactions presque illimitée, l'exemption d'impôt pour la culture des denrées les plus nécessaires à la vie, comme à Madère, des subventions de la métropole bien employées et la persévérante continuité

d'une sollicitude active et éclairée, pénétrant dans tous les détails de l'administration coloniale, apparaissent comme les seuls moyens d'améliorer peu à peu la déplorable condition de cet archipel et de lui rouvrir la porte des espérances de l'avenir, en le mettant en état de se suffire à lui-même ; autrement il ne resterait, comme dernier moyen de salut, que les mesures à y prendre, pour déterminer, dans un intérêt d'humanité, l'émigration d'une partie des habitants au Brésil.

2° HAUTE-GUINÉE PORTUGAISE.

Les établissements portugais dits de Guinée, ou, pour nous servir d'un terme plus précis, de la Sénégambie, dans lesquels se concentraient autrefois principalement les opérations de la traite sur ces côtes, ne forment plus aujourd'hui qu'une dépendance très-peu importante du gouvernement général des îles du cap Verd.

La partie portugaise de la Guinée du cap Verd, dont la découverte remonte au milieu du XVe siècle, s'étend sur presque tout le littoral compris entre le cap Sainte-Marie de Gambie, au sud de ce fleuve, et le cap de Verga, de 13° 10' à 10° 20' environ de lat. N. Beaucoup plus vaste autrefois, elle embrassait encore au XVIIe siècle toute la contrée depuis le Sénégal, qui est à 2 degrés au nord du cap Verd, jusqu'à la côte de Sierra-Leone, sur laquelle beaucoup de noms géographiques rappellent encore l'ancienne domination portugaise, ainsi que sur les autres côtes plus méridionales, formant ce qu'on est convenu d'appeler la Haute-Guinée (1). Le pays auquel se bornent aujourd'hui les prétentions de souveraineté du Portugal, présente, dans les limites indiquées plus haut, un espace, très-vaguement déterminé, d'environ trois degrés ou 75 lieues le long des côtes, avec une profondeur à peu près égale vers l'intérieur des terres. L'archipel des îles Bissagos, situées près de l'embouchure du Rio-Grande, qui arrose le sud de la contrée, dépend de celle-ci. Le climat est malsain, surtout dans la saison des pluies, qui dure de mai en novembre. Les productions sont à peu près celles du Sénégal, moins la gomme.

Les habitants sont des nègres de diverses tribus (Féloupes, Pa-

(1) Arguin était le marché le plus important des Portugais, au nord de la Sénégambie ; Saint-Georges-de-la-Mine (Elmina), dont les Hollandais s'emparèrent vers la même époque, leur principal établissement sur la Côte-d'Or.

peis, Banhuns, Cassanges, Mandingues, Balantas, Bissagos et Biafares). Les Banhuns habitent surtout les bords du San-Domingo, les Cassanges ceux du Casamance, les Mandingues, soumis à un régime aristocratique et quasi-féodal, et les Biafares, adroits voleurs comme les Balantas, ceux du Géba; les Bissagos enfin, la plus belliqueuse et la plus énergique de ces tribus, les îles du même nom. Les Féloupes, ou du moins ceux d'entre eux qui trafiquent avec les Européens, ont le plus gagné en civilisation par ce contact. En général cependant, toutes ces peuplades se composent de véritables sauvages, à peu près nus, dominés par toutes sortes de vices et de superstitions et très-enclins à la polygamie, ainsi qu'à l'abus des spiritueux. Elles vivent en partie des produits du sol qu'elles cultivent et du bétail qu'elles élèvent. Les Balantas recueillent et préparent du sel et tissent de grossières étoffes de coton. Les Bissagos, brigands et pirates sur leurs canots, laissent aux femmes toute la charge des travaux agricoles et des soins domestiques.

Tous ces nègres adorent, dans des huttes sacrées ou *bolabas*, une divinité qu'ils appellent Hiram et à laquelle ils sacrifient des mets, des boissons et des animaux vivants, blancs ou noirs. Ils croient, en outre, que chaque homme a son génie tutélaire, dérobé sous la forme d'un arbre ou d'un animal, ordinairement sous celle d'un lézard ou d'une chèvre, et ils joignent à cette croyance celle de la transmigration des âmes. Leurs prêtres et prêtresses ont sur eux un très-grand empire et savent les retenir dans la crainte par une foule de sorcelleries. La pratique de la circoncision, avec l'adolescence, est générale. Les nègres ont beaucoup de considération pour les mulâtres, qu'ils regardent comme des hommes supérieurs. La chasse à l'homme et l'esclavage régnent chez eux, comme chez tous les peuples de la race noire. Parmi les Mandingues il y a beaucoup de Mahométans, que l'on appelle Maures, et dont la conversion au christianisme serait, assure-t-on, facile à obtenir. Ce sont les seuls de la tribu, chez lesquels l'héritage passe du père aux fils; chez les autres Mandingues, il est recueilli par les gendres du défunt.

Toutes ces peuplades sont indépendantes par le fait, et leurs relations avec les établissements portugais, quand elles ne sont pas en guerre avec eux, se bornent à quelques échanges de produits. Ces établissements peu nombreux, soumis aux deux gouverneurs de Bissao et de Cachao ou Cacheu, dont le second est subordonné au premier, mais qui relèvent l'un et l'autre du gouverneur général des îles du cap Verd, se réduisent au seul concelho de Bissao et ne compren-

nent ensemble que 5 paroisses, dont les églises sont dans le plus triste état, avec une population totale de 6,663 habitants, composée de 2,153 colons, de 1577 esclaves et de 2,933 grummètes, indigènes convertis au christianisme et assimilés aux sujets portugais (1). Les deux gouverneurs militaires de ces colonies, y étaient également investis, depuis 1844, d'une juridiction sans contrôle, dont la latitude prêtait aux plus criants abus. Plus récemment, un juge ordinaire a dû y être chargé de ces fonctions. En général, ces établissements sont d'autant plus difficiles à pourvoir d'une bonne administration, que les officiers et fonctionnaires désignés pour ces postes, où une foule de privations les attendent, n'y vont qu'avec une extrême répugnance. Néanmoins, le revenu colonial, alimenté par le produit des deux douanes de Bissao et de Cacheu, s'y est élevé de 2 contos de reis en 1835 à 20 en 1850, malgré l'activité de la contrebande, favorisée par le voisinage des établissements anglais et français de la Gambie et du Casamance même, sur la rive droite duquel la France a fait construire un fort en 1838. Depuis lors, cependant, ces revenus paraissent avoir de nouveau diminué.

L'établissement portugais de Cacheu, fondé en 1588, est situé sur la rive gauche du San-Domingo, à 5 lieues environ de son embouchure. Il se compose d'un mauvais fort, armé d'une douzaine de vieux canons, et d'un village entouré d'un rempart de terre, avec 1,800 habitants, parmi lesquels il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes. Les blancs forment le tiers de cette population; les deux autres tiers consistent en esclaves des deux sexes. Il faut y ajouter une petite garnison d'une soixantaine d'hommes. Deux explosions de poudrières, en 1834 et en 1846, avaient beaucoup endommagé le fort et le village. Le premier, n'ayant pas même de puits, est obligé de s'approvisionner d'eau potable à une demi-lieue, ce qui, en cas de siége, le rendrait peu tenable. Le trafic y est insignifiant et se borne à l'échange d'un peu de riz, de cire et de peaux brutes contre du tabac, de la poudre, de l'eau-de-vie, etc. Mais les environs du fort sont très-riches en bois de construction, et chaque année un navire portugais vient y exécuter quelques coupes d'arbres, destinés à l'arsenal de la marine de Lisbonne.

De Cacheu dépendent les établissements de Bolor, de Farim et de

(1) De Minutoli, t. II, p. 281. L'Almanach indique 6,783 habitants, dont 5,086 hommes libres et 1,697 esclaves, pour un emplacement d'un peu plus de 2 lieues carrées marines.

Zenguichor. Le fort ou préside de Bolor, vaste mais en ruines, est situé dans une plaine sablonneuse du pays des Féloupes, sur la rive droite du Banquinho, non loin de la mer. Le petit poste de Farim, à une portée de carabine du Farim ou San-Domingo, sur sa rive gauche, dans le pays des Mandingues, est défendu par trois mauvaises batteries couvertes de chaume. Une hutte d'argile y tient lieu d'église à une population de 640 habitants. Les marchands de Cacheu y ont pourtant une factorerie pour la troque avec les nègres, échanges dont la valeur annuelle n'atteint qu'une somme de 24 à 30 contos. Les établissements voisins des Français et des Anglais y font une rude concurrence au commerce portugais.

Zenguichor ou Yziguichor, sur la rive gauche du Casamance, dans le pays des Banhuns, communique d'une part avec l'intérieur, de l'autre avec la mer, par les diverses branches de ce fleuve, et avec Cacheu et Bolor par les bras de Bojeto et de Lala, navigables pour de petits canots. Le trafic y aplus d'importance que dans les établissements mentionnés plus haut. Sa population, de 1,500 habitants, élève beaucoup d'abeilles et fait le commerce de la cire. Les indigènes de ce district se distinguent des autres tribus par leur attachement pour les Portugais, dont ils ont adopté la langue. Il y a un fort construit de pierre et d'argile, et occupé par un petit détachement. L'église n'est qu'une vieille masure, et la cure se trouve abandonnée pour le moment, ainsi que celle de Farim.

Bissao, le chef-lieu du gouverneur principal, est situé à 486 lieues portugaises du Tage, sur la côte méridionale de l'île du même nom, formée par les deux bras de l'Empernal, à son confluent avec le Géba, dont elle commande l'embouchure. Cette île, qui a une largeur de 12 lieues sur 7 de longueur, est riche en palmiers et autres arbres fruitiers de la zone torride, en volaille, en porcs et en lièvres. On y cultive du riz, du maïs et divers tubercules. Les tribus assez belliqueuses du voisinage en visitent assidûment les marchés. Le Portugal n'avait, dans l'origine, que le protectorat de cette île, qui renferme une population indigène de 35 à 40,000 nègres, au roi desquels on payait autrefois une espèce de tribut, dont on finit par s'affranchir. Le fort actuel, rétabli de 1758 à 1764, à la place de celui qu'avait fait élever en 1692 l'ancienne compagnie de Cacheu et du cap Verd, est armé de 52 canons et a 80 hommes de garnison. Il renferme l'habitation du gouverneur et une chapelle servant d'église paroissiale, l'ancienne église, qui s'était écroulée en 1844, n'ayant pas encore été reconstruite. Le

fort protège le port, qui est parfaitement sûr de mai en novembre, tant que soufflent les brises. Entre la baie et la forteresse, sous la protection du canon de celle-ci, on a établi la douane et bâti un village, également entouré d'un rempart de terre, et peuplé d'environ 600 trafiquants et artisans. On exporte de Bissao de l'ivoire, de l'huile, des peaux et du riz, pour une valeur totale d'environ 120 contos, et l'on y importe pour une centaine de contos d'armes, de poudre, d'ustensiles en fer, de tissus communs et d'eau-de-vie. Mais, là comme à Zenguichor, c'est à des trafiquants anglais, français et américains que reviennent aujourd'hui presque exclusivement les profits de ce commerce.

De Bissao relèvent les présides de Fa et de Géba. Le premier est situé, à une quarantaine de lieues en amont de Bissao, sur la rive gauche du Géba, dans un district d'une rare fertilité, qui a été cédé en 1827 au gouvernement portugais par les nègres Biafares. Un petit détachement y tient garnison dans le fort, de même qu'au préside de Géba, établissement de 1,200 habitants, chrétiens pour la plupart, situé un peu plus haut sur la rive droite du même fleuve, au milieu des tribus mandingues. Il y a cent ans, cet établissement était beaucoup plus peuplé. Son commerce rivalisait alors avec celui de Zenguichor. Le trafic avec les indigènes y représente encore une valeur d'environ 100 contos par an. Les rives du Géba sont bordées de magnifiques bois de charpente et de construction, mais jusqu'à présent la navigation du fleuve est entièrement abandonnée aux nègres, qui s'y livrent à toute sorte de déprédations. La décadence de cette colonie a été surtout imputée à l'incurie du gouvernement, qui y aurait montré tout aussi peu de sollicitude pour les intérêts du christianisme que pour ceux du commerce. L'église paroissiale de Géba ayant été consumée par un incendie, en 1836, on négligea longtemps de la relever; cependant il paraît que la paroisse a de nouveau un prêtre. La plupart des individus qui y forment la génération nouvelle n'avaient pas reçu le baptême, et la consécration religieuse du mariage y était en désuétude.

Aux possessions portugaises de la Haute-Guinée se rattachent aussi les îles de Bolama et de Galinhas, situées à l'embouchure du Rio-Grande, dans l'archipel des Bissagos, et dont la couronne de Portugal a obtenu, en 1607 et en 1828, la souveraineté de leurs rois nègres. La première a 12 lieues de tour, la seconde est plus petite, mais abondamment pourvue d'eau et d'une grande fertilité. L'île de

Bolama fut occupée en 1792 par les Anglais, qui essayèrent d'y établir une factorerie et renouvelèrent leurs tentatives de prise de possession en 1842 et en 1847; mais les dispositions hostiles des indigènes les obligèrent de renoncer à leur projet. Le Portugal, qui en a ainsi recouvré la souveraineté nominale, n'en tire aucun parti.

On voit que l'intérêt de la mère-patrie à la conservation de ses comptoirs de Guinée se trouve à peu près réduit aux profits d'un assez mince trafic. En somme, il ne s'y effectue plus, année moyenne, que pour environ 1,200,000 fr. d'échanges de marchandises, en majeure partie entreposées pour l'intérieur. Du riz, de l'anis, des bois de construction, un peu de coton et des plantes tinctoriales, des peaux brutes, de l'ivoire et de la cire, tels sont les produits qui s'y offrent au troc.

3° ILES DE SAINT-THOMÉ ET DU PRINCE.

Le golfe de Guinée présente quatre îles, échelonnées sur une même ligne dans la direction du S. O. à partir du fond de ce golfe: Fernando-Pô, la plus septentrionale, l'Ile-du-Prince, Saint-Thomé et Annobon. Saint-Thomé et l'Ile-du-Prince appartiennent aux Portugais. La souveraineté des deux autres est revendiquée par l'Espagne, bien que l'île de Fernando-Pô, la plus importante par sa position, qui domine la navigation du golfe, à l'est des bouches du Niger ou Quorra, soit occupée de fait par les Anglais.

L'île de Saint-Thomé s'étend entre O. 3' et O. 30' de lat. N. par 4° 32' et 4° 13' de long. E., à 222 kilomètres O. N. O. du cap Lopez, limite entre la Haute et la Basse-Guinée; celle du Prince, entre 1° 30' et 1° 42' de lat. N. par 5° 5' et 5° 13' de long. E., à 133 kilomètres N. N. E. de la précédente et à 200 S. S. O. de Fernando-Pô.

Les deux îles forment ensemble un gouvernement, duquel relève en outre le fort isolé de Saint-Jean-Baptiste d'Ajuda, situé à environ 67 kilomètres O. de l'embouchure du Lagos, par 6° 16' de lat. N. et O. 21' de long. E. sur la côte dite des Popos, partie de la Côte-d'Or, dans le royaume de Dahomé. La superficie totale de ces îles est estimée à 38 lieues carrées marines de 20 au degré; leur population (en 1855) a 12,253 habitants, sur lesquels 8,072, formant 9 paroisses, appartiennent à Saint-Thomé, et 4,181 réunis, dans une seule paroisse, à l'Ile-du-Prince. Dans les deux îles on comptait 139 blancs, 337 mulâtres et 11,777 noirs, dont 4,580 esclaves. Les femmes, en

minorité dans la population blanche, sont en majorité chez les noirs.

La première de ces îles fut découverte le 21 décembre 1470, jour de la Saint-Thomas; la seconde, le 17 janvier suivant, jour de la Saint-Antoine. Le produit du sucre récolté dans cette dernière ayant été compris dans le revenu apanager de l'héritier du trône, on l'appela Ile-du-Prince. En 1694, la compagnie de Cacheu et du cap Verd, qui exploitait la traite entre les côtes de Guinée et l'Amérique du Sud, éleva le fort de Ponta da Mina et établit son principal dépôt d'esclaves dans cette île, qui devint ainsi un repaire de négriers. Jean de Païva, premier donataire de Saint-Thomé, y commença, en 1485, l'œuvre de la colonisation. Sous Jean II, on y envoya de Lisbonne beaucoup d'enfants juifs, arrachés à leurs familles. Après avoir plusieurs fois changé de propriétaires, l'île repassa en 1522 sous l'administration immédiate de la couronne. En 1534, le pape Paul III y autorisa la création d'un évêché, dont le diocèse devait embrasser aussi le Congo et le pays d'Angola; mais en 1597 on en détacha ces contrées, et en 1677 on le subordonna à l'archevêché de Bahia au Brésil; en 1844 enfin l'évêché de Saint-Thomé, devenu vacant, a été compris dans la province du patriarche de Lisbonne. Il est aujourd'hui administré par un simple vicaire capitulaire.

La situation financière de ces îles, pour laquelle nous renvoyons à la page 398, ne saurait être appelée favorable, car les dépenses y excèdent également les recettes. Un gouverneur, à Saint-Thomé, et un sous-gouverneur, dans l'Ile-du-Prince, sont placés à la tête de l'administration. Elles comprennent deux concelhos et sont également représentées par deux députés aux Cortès, mais ne forment qu'une seule comarca, ressortissant à la cour de Loanda. Le service médical est commis à cinq officiers de santé et pharmaciens. Il n'y a d'écoles que pour l'enseignement élémentaire aux chefs-lieux, et elles sont peu fréquentées, sauf l'école principale. Ajoutons que les arrêts des tribunaux de la mère-patrie amènent aussi quelques déportés dans ces îles.

Les forces militaires reçoivent les ordres d'un major, commandant à Saint-Thomé. Les principaux forts sont ceux de Ponta da Mina, dans l'Ile-du-Prince, de Saint-Sébastien, à Saint-Thomé, et d'Ajuda, sur la côte d'Or. Deux batteries d'artillerie, formant un effectif de 160 hommes, y tiennent garnison. Il existe en outre, pour la défense de ces colonies, une milice, espèce de garde nationale dont le gouvernement ne défraie que les états-majors. Elle doit comprendre tous les hommes valides, au nombre de 2,700, formant un régiment et un bataillon des

villes à Saint-Thomé, plus un second régiment dans l'Ile-du-Prince. Pendant les guerres maritimes des siècles derniers, les deux îles, autrefois plus florissantes, ont eu, non moins que celles du cap Verd, beaucoup à souffrir de descentes hollandaises et françaises. Leur décadence date surtout de ces ravages.

Les îles de la Guinée ont le climat des régions équatoriales. On n'y distingue que deux saisons, celle des vents, d'avril à septembre, et celle des pluies, qui durent tout l'hiver. Pendant la première, l'air est sain, rafraîchi par les brises, et la température ne s'élève pas au-dessus de 40° centigrades, tandis que, pendant la seconde, le temps est couvert, nébuleux et malsain, ce qui n'empêche pas la chaleur de monter jusqu'à 50°. Des fièvres, endémiques dans les deux îles, ainsi que sur le littoral où est construit le fort d'Ajuda, en rendent le séjour très-dangereux pour les Européens non acclimatés. L'Ile-du-Prince passe pour être la moins insalubre.

Saint-Thomé est entouré de quelques petites îles de rocher inhabitées. A Saint-Thomé même, le sol, dans lequel prédominent les bonnes terres argileuses, entremêlées de sable et de gravier, manifeste sa fécondité par la richesse de la végétation, qui s'étend jusque sur les hauteurs de montagnes presque inaccessibles.

L'Ile-du-Prince, de formation éminemment volcanique, au nord de l'îlot de Caroço, a un sol pierreux, d'une dureté qui le rend, en beaucoup d'endroits, presque impénétrable à l'humidité. Toute sa fertilité se concentre dans les parties que les éruptions des volcans ont recouvertes de cendres. Cependant les bois d'œuvre, de construction et de teinture n'y manquent pas, non plus que les eaux vives, car on y compte près de 300 sources et ruisseaux. Le Pic-du-Perroquet se détache, sous la forme d'un bec crochu, des contours de la chaîne qui traverse l'île du N. O. au S. E.

La première culture introduite dans ces îles a été celle de la canne, et, déjà à la fin du XVIe siècle, la récolte annuelle de Saint-Thomé, en sucre, ne s'élevait pas à moins de 150,000 arrobes. Mais, dans le cours du siècle présent, le café et le cacao ont pris la place du sucre, dans l'exportation de ces colonies. Le café réussit parfaitement à l'Ile-du-Prince, où les premières plantations en ont été faites en 1800; et en 1842 il en a été exporté 12,000 arrobes, mais par navires étrangers. L'introduction de la culture du cacao ne date que de 1822. On récolte en outre beaucoup de gingembre, de poivre et de cannelle, ainsi que de l'huile de palme. Il y a aussi des terres d'ocre.

Le mouvement commercial des deux colonies, très-florissant jadis, déclina de plus en plus, après que le Brésil, en 1810, eut ouvert ses ports aux navires étrangers. Voici quelques chiffres déjà anciens sur les opérations constatées par la douane (en 1844) :

	St-Thomé.	Ile-du-Prince.	Totaux.
Importation générale	16,000	10,000	26,000 milreis.
Exportation de produits des îles. . . .	29,500	2,700	32,200 —

De la comparaison de ces valeurs insignifiantes il résulterait que les exportations de ces colonies l'emportaient alors de 6,200,000 reis sur leurs importations, auxquelles le pavillon portugais ne participait d'ailleurs que dans une proportion très-faible, les apports des pavillons étrangers y figurant ensemble pour plus des 9/10. Mais il faut observer que le commerce des deux îles était devenu en majeure partie un trafic de contrebande, soustrait à tout contrôle par sa nature même. Afin de mieux garantir les intérêts du fisc et de relever l'activité commerciale, le gouvernement modifia le régime des douanes par une loi du 2 septembre 1854, qui fixa les droits à percevoir sur les marchandises importées, à 20 et à 12 p. 100 de la valeur, selon le pavillon et selon qu'elles sont destinées pour la consommation ou pour la réexportation. Les droits de sortie sur les produits des îles, et autres articles exportés furent réduits à 2 p. 100 pour les navires étrangers et à 1 p. 100 pour le pavillon national. On établit en même temps un entrepôt auprès de la douane de chaque île. Les droits de tonnage ont également été supprimés en 1850, comme aux îles du cap Verd. Le pavillon national et les navires, brésiliens ou autres, qui lui sont assimilés, jouissent de l'exemption des droits d'ancrage, perçus au profit du fisc à Saint-Thomé, mais qui, à l'Ile-du-Prince, entrent dans la poche du gouverneur.

Saint-Thomé, chef-lieu de l'île du même nom, à 890 lieues portugaises du Tage (soit à 646 seulement en ligne droite), est une ville assez agréable, qui comptait 5,700 habitants en 1851. On y trouve quelques édifices de belle apparence, comme la Casa da Misericordia, l'hôtel du gouvernement et la douane. Le port est dans la baie d'Anna de Chaves.

La ville de *Saint-Antoine*, sur la côte N. E. de l'Ile-du-Prince est le chef-lieu de celle-ci. Elle a un bon port, ouvert au commerce étran-

ger, comme celui de Saint-Thomé, et défendu par deux batteries. L'eau abonde dans cette ville ainsi que dans les environs.

Le fort *Saint-Jean-Baptiste d'Ajuda*, construit en 1680, est situé près d'une baie ou lagune, à une lieue du port d'Ardra, près d'un village habité par quelques centaines de nègres, convertis au christianisme, et où demeurent aussi quelques marchands du Dahomé. On y fait la troque du coton, de la cire et de l'ivoire avec les nègres de l'intérieur. Ce fort et l'église qui en dépend étaient tombés complètement en ruines ; mais depuis quelques années le Portugal y a renvoyé une petite garnison de 30 hommes et un prêtre, pour reconstituer la paroisse. Ajoutons que les traitants portugais paraissent avoir également conservé une loge à Whidah, qui est le marché principal du royaume de Dahomé (1).

4° Basse-Guinée portugaise(2).

Le gouvernement général d'Angola ou de la Basse-Guinée comprend, sur la côte occidentale d'Afrique, au sud de l'équateur, un territoire qui peut contenir 17,000 lieues carrées marines de superficie, c'est-à-dire grand comme la France, mais dont la population, celle du moins qui vit ou est censée vivre sous la domination portugaise, ne paraît pas, même d'après les données officielles les plus récentes (voir p. 453), dépasser 660,000 habitants. Il s'étend aujourd'hui entre 7° 50' et 16° de latitude S., depuis la rivière d'Ambriz jusqu'au cap Negro, à une distance de tout au plus 500 kilomètres dans l'intérieur, où Cassange, village de 30 à 40 maisons, habitées par des marchands, sous 9° 37' 30" de latitude S. et 15° 28' 45" de longitude E. de Paris, marque,

(1) Jusqu'ici nous avons suivi principalement dans la description des colonies d'Afrique, à défaut d'informations générales plus récentes, les données de M. de Minutoli, en nous appliquant toutefois à les contrôler de notre mieux.

(2) Les relations de voyage les plus intéressantes à consulter sur cette région, sont, pour le pays d'Angola proprement dit, celle de David Livingstone (*Missionary travels and researches in South-Africa*, Londres, 1857); et, pour la province de Benguela, les voyages dans l'Afrique australe (*Reisen in Sued-Africa*) de 1849 à 1857, par Ladislas Magyar, traduits du hongrois en allemand par J. Hunfalvy, mais dont le premier volume a seul paru jusqu'à présent (Pesth et Leipzig, 1860).

Les dénominations géographiques de Haute et Basse-Guinée sont très-impropres; nous les conservons cependant, parce que le sens conventionnel qu'on y attache est comparativement encore le moins vague.

d'après Livingstone, le point extrême de cette domination à l'E. Celle-ci confine avec un grand nombre d'États nègres indépendants, dont les principaux sont les royaumes de Loango et de Congo, au N.; à l'E., avec des tribus vassales du grand chef de Muatianvo (1) de la nation des Balonda, qui domine sur le plateau intérieur de cette région de l'Afrique dit pays de Londa, contre-fort oriental de la grande vallée du Congo, vers la partie supérieure du cours de ce fleuve; au S. E. enfin, avec l'État de Bihé, dont les habitants se distinguent par leur esprit hospitalier et marchand. Ce qui fait surtout le prestige des Européens aux yeux de ce dernier peuple, c'est, pour parler comme lui, d'être les grands dispensateurs *de la richesse et des étoffes*. Il faut observer d'ailleurs que les limites de la souveraineté portugaise sont très-incertaines, de ces divers côtés, et que, même en deçà de la vague circonscription que nous venons d'indiquer, de vastes espaces, avec nombre de peuplades, n'ont jamais été soumis.

Le gouvernement général (autrefois capitainerie générale) d'Angola, comprend deux provinces, portant l'une et l'autre le titre de royaume, l'Angola proprement dit, au nord du Coança, et le Benguela, au sud. Les deux districts de Mossamedes et d'Ambriz, vers les extrémités S. et N. de la ligne côtière, dépendent celui-ci du premier, celui-là du second.

Le Congo avait été découvert dès 1486 par le navigateur portugais Diogo Cão, mais le Portugal ne commença que près d'un siècle plus tard à y prendre pied. En 1575, Paul Diaz de Novaes, premier capitaine général de la contrée, vint avec une flotte jeter l'ancre à la barre du Coança, près de l'île de Loanda, d'où il passa sur la côte voisine, avec l'assentiment du roi de Congo, que les nègres de Jinga, ses vassaux, qui possédaient alors le pays d'Angola, avaient mécontenté, en cessant de lui payer leur tribut habituel en cauris de l'île de Loanda. La fondation de la ville de Saint-Paul de Loanda, capitale de la province, remonte à cette époque. Mais, bien que les souverains du Congo eussent de bonne heure embrassé le christianisme, de graves mésintelligences ne tardèrent pas à éclater avec les indigènes dépossédés. Le premier acte des longues et sanglantes luttes qui s'ensuivirent se termina en 1620, par la soumission du prince de Dongo ou d'Angola, qui dut s'engager à fournir aux Portugais un tribut annuel de cent esclaves. La traite des noirs était devenue alors déjà la principale ressource de

(1) La ville (*Yanvo*) du chef (*Muata*), située vers 8° de latitude S. et 21° de longitude E, d'après Livingstone.

la nouvelle colonie, dont le territoire s'était beaucoup accru dans l'intervalle. Cependant ses possesseurs n'en jouirent pas tranquillement. La sœur du roi des Jinga, envoyée en 1621 comme ambassadrice à Loanda, s'y était fait baptiser et avait reçu du gouverneur portugais, son parrain, les noms de Dona Anna de Sousa ; mais cette conversion n'assura pas son obéissance. Devenue reine à la place de son frère, elle préféra l'indépendance au vasselage, et poussée même, dit-on, par les jésuites, qui aspiraient dans ces colonies à une autorité sans partage, cette Sémiramis africaine arma et dirigea en personne contre les dominateurs européens du pays plusieurs expéditions, qui y causèrent de terribles ravages. Vaincue à la fin, en 1627, elle revint au christianisme, qu'elle avait abjuré pendant la guerre, et mourut très-âgée. A ce premier danger un plus grand encore ne tarda pas à succéder. En 1641, une flotte hollandaise de vingt navires parut à l'improviste devant Loanda. La garnison portugaise, épouvantée, évacua la place et se replia vers l'intérieur, sous la conduite du gouverneur Menesès. Les envahisseurs ayant réuni leurs efforts avec ceux des nègres soulevés, pour faire une guerre d'extermination à l'ennemi commun, les Portugais, enfermés à Massangano, sur le Coança, y restèrent pendant quelques années réduits à une situation des plus critiques, dont ils ne parvinrent à se tirer qu'à l'aide de renforts envoyés du Brésil. En 1648, le gouverneur Correa de Sa Benevidès réussit à expulser les Hollandais et à comprimer la révolte des indigènes. De cette époque date l'affermissement de la domination des Portugais sur cette côte, d'où elle s'étendit de plus en plus vers l'intérieur, ainsi que vers le sud. La conquête de la province de Benguela, avait été commencée en 1617 par Manuel Cerveira Pereira; toutefois ce n'est que de nos jours, en 1847, qu'a pu être complétée la soumission des Mundombé, qui en habitent le littoral. Dans l'intérieur de la province d'Angola, à l'est de celle-ci, les Cassanges ou Bangala, probablement les descendants de ces mêmes sauvages qui furent si longtemps la terreur de la contrée, sous le nom de Jagas, ont également été domptés dans une expédition, que le gouvernement colonial entreprit en 1850 pour les châtier. Mais les nègres de Jinga maintiennent leur indépendance au nord, après avoir même obtenu passagèrement en 1838, dans le district de Bragance, des avantages assez marquants. Jamais, malgré les guerres sanglantes que les nègres se font entre eux, aucune tribu africaine, s'il faut en croire Livingstone, n'a pu être anéantie. Mais il n'en est pas moins très-difficile de constater l'identité de ces peuplades et de

suivre le cours de leurs vicissitudes, pendant un certain temps; car les tribus comme les bourgades ne se distinguent que par les noms donnés aux chefs ou aux habitants les plus notables; et ces bourgades changent continuellement de place, par suite de l'inconstance des nègres et des accidents multiples qu'occasionne la fragilité même de leurs demeures. D'ailleurs les mêmes noms de rivières, de chefs et de localités, comme par exemple ceux de Quango ou Congo, de Katende, etc., en revenant très-souvent, peuvent également devenir une source de confusion pour les voyageurs européens.

La Basse-Guinée, que l'on peut considérer comme s'étendant du cap Lopez au cap Negro et peut-être même jusqu'au cap Frio, est une contrée très-montagneuse dans l'intérieur, arrosée par un grand nombre de cours d'eau. Mais l'ensemble de la structure et de l'enchaînement du système orographique de cette vaste région n'est pas mieux connu que l'origine et le cours de ses fleuves. On sait cependant que les innombrables rivières qui y portent le tribut de leurs eaux à la mer, découlent presque toutes de chaînes et de plateaux dominant à une distance de 150 à 200 lieues de la côte. Ces massifs ne s'ouvrent, un peu au-delà et en deçà des limites orientales du territoire portugais, que pour laisser passer le Congo et le Coança, les deux plus grands fleuves du pays, qui viennent de la région encore inexplorée de l'intérieur, mais non, comme on l'avait cru longtemps, du plateau central de cette partie du continent africain.

Le Quango, Congo ou Zaïre des indigènes, qui a sa source dans la chaîne de Mosamba, au haut du pays des Basongo, coule d'abord du sud au nord, en une large vallée dont les montagnes de Tala-Mungongo forment le rebord occidental, et que l'on a comparée, pour la fertilité, avec celle du Mississipi. Grossi par un grand affluent plus central, le Kasaï ou Loke, il décrit ensuite une courbe, dans la direction occidentale, et court se jeter dans l'Océan atlantique par une large et profonde embouchure, au nord des possessions portugaises. Le Portugal n'a jusqu'à présent établi sa domination sur aucune partie habitée des rives de ce fleuve; cependant il a réservé son droit de souveraineté, jusqu'à 5° 12' de latitude S., sur les districts de Cabinda et de Malemba, dans le Cacongo, pays situé au nord de ladite embouchure.

Le Coança, qui est le fleuve principal du territoire portugais, n'a pas un cours aussi étendu qu'on le supposait. Sa source paraît jaillir un peu au-delà du pays de Bihé. De même que le Congo, il coule d'abord du sud au nord, pour se retourner ensuite vers l'ouest, et reçoit

de nombreux affluents. Tous les deux présentent un très-grand volume d'eau et se distinguent par leur profondeur; mais des cataractes neutralisent en partie ces avantages et y restreignent beaucoup la navigation. Celles du Coança, qui s'étendent, à une cinquantaine de lieues de la mer, de Cambambe sur la partie moyenne de son cours, opposent dans celle-ci des obstacles infranchissables aux embarcations.

Comme les autres fleuves les plus remarquables de la côte, mentionnons, entre le Congo et le Coança, sur le territoire portugais, le Lifume, limite du royaume de Congo, le Dande et le Zenza ou Bengo; puis, au sud du Coança, dans le Benguela, le Cavo, le Catombela et le Cuanéné, qui a son embouchure au sud du cap Negro.

Les districts qui renferment les plus hautes montagnes sont ceux d'Alto-Golongo, au nord du Coança, et de Libollo, au sud de ce fleuve, où l'on signale le volcan Zambi; mais les rapports des anciens voyageurs paraissent avoir exagéré l'élévation de ces monts, car Livingstone et Magyar n'en mentionnent aucun qui dépasse 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le climat de cette région, à la fois humide et ardent, est semblable à celui de la Haute-Guinée pour l'alternation de la saison sèche avec la pluvieuse; toutefois la marche de ces saisons, dans la zone torride, varie beaucoup, non-seulement selon la position des contrées au sud ou au nord de l'équateur, mais aussi suivant l'influence du voisinage de la mer. Sur le littoral du Benguela, les brouillards règnent, en quelque sorte au lieu de pluies, de mai en septembre, par une température modérée de 25° centigrades, contrastant avec la brûlante chaleur des autres mois, pendant lesquels il n'y pleut jamais; tandis que, dans l'intérieur du royaume d'Angola, de grandes pluies, accompagnées de tonnerre, tombent aussi en octobre et en novembre. Les conditions de salubrité y dépendent en partie de l'action de l'air sur les eaux stagnantes, que les pluies laissent après elles et dont les émanations le vicient en retour; en partie des courants atmosphériques. Le climat est généralement très-malsain sur le littoral, délétère même sur la lisière de côtes, presque entièrement déserte, qui s'étend de la ville de Loanda jusqu'au-delà de celle de Benguela, si l'on excepte, aux approches du cap Negro, la colonie de Mossamedes, plus favorisée sous ce rapport. Ce n'est que sur les plateaux élevés de l'intérieur que l'on trouve un air sec et salubre. Partout ailleurs règnent les fièvres, et la saison pluvieuse ramène chaque année des dyssenteries violentes, qui ne disparaissent qu'avec le retour des brises. On explique aussi par la mauvaise

qualité des eaux, chargées de nitre et de matières sulfureuses, la difficulté extrême, pour les Européens, de s'habituer au climat. Les mois les plus meurtriers et que les Portugais redoutent le plus, sont ceux de mars et d'avril, le *carneirado*. La saison qui emporte les Européens comme des moutons est d'ailleurs celle où les indigènes se portent généralement le mieux.

Le sol, sur la côte même, est en général montagneux, sablonneux, pierreux et stérile, en partie aussi fortement imprégné de salpêtre. Les terres basses et argileuses, qui bordent les fleuves et les rivières, sont seules d'une fécondité qui se prête au développement de la luxuriante végétation des tropiques. De même, les plateaux élevés de l'intérieur, riches en mines de toute espèce, présentent beaucoup de terrains susceptibles de cultures variées. Le règne minéral offre du cuivre, du fer, du plomb, de l'étain et du mercure, du sel, du salpêtre, du soufre, du pétrole même, assure-t-on, ainsi que du charbon de terre. Le règne végétal produit du café et du sucre, du coton, du blé, du maïs, du riz et surtout du manioc, de l'anis, du tabac, de l'huile de palme et de cocos, du ricin, de l'indigo, de l'orseille et de la gomme copal La cire est également très-abondante, partout où la destruction des arbres, par les chasseurs, n'a pas trop nui à l'éducation des abeilles, qui en tirent leur nourriture principale. Il y a pourtant encore abondance de bois de construction et surtout de bois d'ébénisterie durs et fins, ainsi que du choix en bois de teinture d'espèces rares. Parmi les arbres domine le gigantesque baobab. On trouve aussi une soixantaine de racines et d'herbes médicinales, dont le gouvernement a recommandé la culture. Le règne animal enfin se montre particulièrement riche. Le bétail et les porcs viennent très-bien dans l'intérieur, et l'on voit, dans le Benguela, des bœufs et des moutons d'une grosseur extraordinaire; mais les chevaux sont rares. Il y a des buffles, des zèbres, des antilopes, des singes. Nombre d'éléphants, de rhinocéros, d'hippopotames et d'abadas, animal dont les dents sont les plus estimées pour leur blancheur et leur dureté, fournissent de l'ivoire. Parmi les oiseaux on distingue l'autruche, le paon, le flamant et le perroquet. La volaille ne manque pas. Malheureusement il y a beaucoup d'animaux féroces et nuisibles : le lion, la panthère, le chacal, l'hyène, des crocodiles et des serpents; enfin, parmi les insectes, le fléau des sauterelles, des moustiques et des terribles fourmis blanches, qui rongent et pulvérisent tout ce qu'elles abordent. La mer, sur les côtes, est très-poissonneuse.

La population, qui comprend, outre les sujets immédiats du gouvernement portugais, les tribus vassales, obligées de lui payer tribut (le plus souvent en nature) et de lui fournir des troupes auxiliaires, a été évaluée en dernier lieu à 356,000 âmes pour le pays d'Angola, à 222,000 pour la province de Benguela, moins deux districts (Egypto et Catombela) sur lesquels les informations avaient fait défaut, et à 79,000 pour Mossamedes. Sur Ambriz, on manquait aussi de renseignements précis (1).

Le pays d'Angola, siége du gouverneur général, comprend les districts de Loanda, du Bengo, d'Icolo et Bengo, du Dande et de Libongo, près de la mer; ceux de Calumbo, de Muxima, de Massangano (28,000 âmes environ), de Cambambe et de Pungo-Andongo, sur le Coança même; puis dans l'intérieur, au nord de ce fleuve, ceux de Zenza, de Cazengo, d'Ambaca (64,000 âmes), de Golungo-Alto (104,000 âmes), de Dembos, etc., de S. José d'Encoge (le plus septentrional), de Duque de Bragança et de Tala Mungongo (le plus reculé à l'est, formé en 1851 du pays des Cassanges). Les districts les plus sains de l'intérieur sont aussi les plus peuplés.

Le gouvernement de Benguela se compose du district du même nom, de celui de Novo-Redondo, entre le Catombela et le Cavo, et de ceux de Baïlundo, de Quilengues et Sambos, de Bihé, de Hambo, Galengue et Sambos, de Dombe-Grande, de Caconda, etc., dans l'intérieur.

Les districts de Mossamedes et d'Ambriz, détachés le premier de Benguela, le second d'Angola, ont chacun un sous-gouverneur; les autres leurs commandants militaires. Tout le gouvernement général forme un évêché, avec une trentaine de paroisses, et 2 comarcas, dont les appels vont à la nouvelle cour de Loanda (voir p. 184). Il envoie 2 députés aux cortès. Les seules villes érigées en concelhos sont celles de Loanda, de Benguela et de Massangano.

Le nombre total des blancs n'y atteint pas 1,500, dont à peine un sixième de femmes. Celui des mulâtres est d'environ 32,000, et parmi les noirs, qui forment la masse de la population, un recensement officiel de 1856 comptait encore 65,000 esclaves des deux sexes.

Les dangers du climat expliquent l'exiguïté du chiffre de la population blanche. Des criminels déportés en avaient formé, dans l'origine, le noyau principal. Continuellement décimée par les maladies, elle

(1) Avec les nègres indépendants, Magyar évalue la population du Benguela seul à 1,880,000 habitants, pour une superficie de 7,300 lieues car. portug. (de 18 au degré).

n'a pu se multiplier. Parmi les mulâtres seuls, on retrouverait peut-être encore les descendants des colons plus anciens.

Ces établissements sont d'ailleurs restés des lieux de déportation. On ne peut s'attendre à une haute moralité chez une population fortement imprégnée d'éléments pareils. Il ne serait même pas étonnant que les crimes y fussent nombreux, comme il paraîtrait d'après certains rapports, contredits cependant par le témoignage de Livingstone, suivant lequel l'influence accablante de ce climat rendrait les hommes généralement doux et timides. Ce fait, le célèbre voyageur croit l'avoir remarqué non-seulement chez les indigènes du pays soumis d'Angola, mais chez les animaux mêmes, et il l'affirme également quant aux disciplinaires de la garnison européenne de Loanda. Le plus fâcheux pour la moralité de la colonie, c'est que la plupart des Portugais qui s'y établissent de leur gré, pressés de retourner dans leur patrie, après avoir gagné quelque argent, et redoutant d'ailleurs avec raison les effets du climat, n'amènent point de famille, mais s'entourent de femmes indigènes, ce qui généralise une habitude de concubinage essentiellement peu favorable à la bonne colonisation. Il faut louer du reste chez ces colons un esprit exempt de tout préjugé nuisible à leurs rapports avec les gens de couleur, et des vertus hospitalières, appréciées hautement par les voyageurs auxquels nous devons les informations les plus récentes sur ces contrées, encore si peu connues. Quant aux mulâtres, qui ont beaucoup d'ascendant sur les noirs, ils sont presque tous investis de commandements subalternes dans la milice indigène; mais, le gouvernement ne leur fournissant aucune paie et ne leur abandonnant que des terres, ils s'occupent en même temps d'agriculture et de commerce pour leur propre compte. Aux hommes de sang mêlé comme aux nègres se rattachent les adroits Ambaquistes (du district d'Ambaca), qui savent généralement lire et écrire, et que l'on a surnommés les juifs d'Angola.

La domination portugaise, bien qu'elle s'étende à l'est jusqu'au Congo, n'est en réalité solidement établie qu'entre le Coança et le Dande. Partout ailleurs elle n'a pour points d'appui que des places et des forts ou présides isolés, et la sujétion des indigènes se réduit à un simple vasselage, plus ou moins problématique.

Les nègres de la Basse-Guinée ou, comme on dit vulgairement, du Congo, se distinguent de ceux de la Haute-Guinée par leur couleur olivâtre, leurs cheveux également crépus, mais tirant sur le roux, leurs lèvres moins épaisses et leur stature plus petite. La langue à

laquelle se rapportent leurs idiomes, le *bunda*, dont on doit la grammaire et le vocabulaire aux capucins italiens, est très-sonore. Malgré la louable activité jadis déployée par les missions, au milieu de ces peuples, le fond des croyances de la plupart d'entre eux n'est qu'un grossier fétichisme, qui se maintient sous le voile de formes et de simulacres empruntés au christianisme. Les tribus restées païennes sont indignement exploitées par des exorcistes, qui leur en imposent par toute sorte de sorcelleries et ont aussi la prétention de guérir les malades. Ce sont de même les fièvres qui, chez ces peuples superstitieux, ont beaucoup contribué au respect qu'ils témoignent d'autre part aux prêtres chrétiens. Les nègres d'Angola vivant sous la domination portugaise, passent pour être poltrons, devant l'artillerie surtout, fainéants et médiocrement pourvus d'intelligence, quoiqu'ils s'occupent de la culture des terres et connaissent quelques arts mécaniques. On trouve dans les districts nègres les professions de charpentier, de maçon, de mineur, de forgeron, de fondeur et de potier, de vannier, de layetier, de cordonnier, de tailleur, de barbier même. Les femmes filent et les hommes tissent de menues pièces de cotonnades. En général cependant ils ne portent pas d'autres vêtements qu'un morceau de toile de coton passé autour des reins, ou parfois jeté sur les épaules en guise de manteau. La poitrine reste découverte chez les femmes comme chez les hommes. Mais ils aiment, comme tous les nègres, à se parer de plumes, de colliers de verroterie et de coquillages, ainsi que d'anneaux de bronze ou de cuivre. La distinction, dans leurs idées sur le costume, consiste surtout à porter des chaussures. Les nègres de ces contrées s'adonnent assez généralement à la polygamie, dont la contagion, comme nous l'avons vu, a gagné aussi la majorité des colons portugais. Cet usage a malheureusement sa logique barbare dans un pays où les femmes, sur lesquelles retombent tous les soins de la culture, ont le triste privilége de pourvoir à peu près seules à la subsistance des familles. Aussi la coutume générale est-elle que le mari achète la femme aux parents de celle-ci.

Les bourgades (*Libatas*) et les villages (*Sanzalas*) habités par les nègres, s'échelonnent ordinairement de trois en trois lieues environ. Chacune de leurs communes, dans les districts soumis, a son chef indigène, appelé *Sova*. Les sovas se qualifient de vassaux du gouverneur général, des sous-gouverneurs ou des commandants desquels ils relèvent. On les choisit dans les familles les plus considérables, baptisés ou non. Il y en a plusieurs centaines.

A côté de cette population soumise, il s'est, comme nous l'avons dit, conservé, sur le territoire portugais même, beaucoup de tribus indépendantes, d'une nature plus sauvage, plus belliqueuse et indomptable. Tels sont, outre les nègres déjà mentionnés de Jinga, plusieurs autres peuplades, au nord du fertile district de Bragance; puis, au sud du Coança, les nègres de Quissama, qui font le trafic du sel, très-abondant dans leur pays, ceux de Libollo, de Baïlundo, de Bihé, en un mot la majeure partie des tribus du Benguela. Les plus féroces de cette province sont celles des districts qui avoisinent le littoral. C'est surtout le manque d'eau qui a toujours empêché les Portugais de les atteindre, dans leurs forêts et dans leurs montagnes. Les peuples de l'intérieur, que l'on comprend sous le nom générique d'Ambunda ou Kimbunda, se montrent plus sociables et pourraient être plus facilement gagnés à la civilisation. Aussi croit-on que les Portugais auraient moins de peine à poursuivre l'achèvement de la soumission du pays, de l'E. à l'O. qu'en avançant par la côte (1).

Dès les commencements de l'occupation d'Angola par les Portugais, les indigènes leur avaient fait un accueil hospitalier et s'étaient même d'abord soumis d'assez bonne grâce. La manie d'imitation des nègres, qui les porte à singer le costume, les usages et les cérémonies des blancs, manie dont l'empire d'Haïti offrait naguère encore un si divertissant exemple, la mobilité de leur nature et surtout aussi leurs craintes superstitieuses, devaient de tout temps faciliter parmi eux les conversions extérieures. Afin de s'attacher les rois tributaires, les Portugais eurent soin de flatter leur goût pour les titres et les travestissements à l'européenne, en les affublant d'uniformes et d'insignes brillants, et gratifiant jadis leurs vassaux des qualifications de duc, de marquis et de comte, comme aujourd'hui de celles de capitaine ou de major. C'est d'après les splendeurs de la cour de notre contemporain

(1) Pour les détails de mœurs et de coutumes, il faut voir Livingstone, sur les peuples d'Angola et de l'intérieur; Magyar, lui-même habitant du Bihé, sur ceux du Benguela. Ces derniers ont conservé l'abominable pratique des sacrifices humains et peuvent être classés parmi les anthropophages d'occasion, au point de vue d'une question d'hygiène que la science encyclopédique de M. le baron Ch. Dupin vient de mettre en relief. On signale comme un autre usage barbare, commun à tous ces peuples, de cruelles épreuves judiciaires, espèce d'ordalies qui font de nombreuses victimes. Une multitude de distinctions de rang et de classe s'observent aussi dans les rapports sociaux des noirs entre eux, même sous la domination portugaise.

Il paraît qu'une révolte a dernièrement éclaté parmi les nègres d'Angola. Nous reviendrons sur ce fait dans une note, quand il nous aura été mieux expliqué.

Soulouque, l'ancien ami du *Charivari*, qu'il faudrait très-probablement aussi se représenter l'attitude des rois du Congo, allant faire hommage au roi de Portugal ou à ses lieutenants. De même on ne se tromperait pas beaucoup, sans doute, en attribuant à la foi chrétienne des prosélytes de leur royaume, une grande analogie avec celle des sujets de son ex-majesté, l'illustre Faustin.

Dans tous ces États nègres, le gouvernement semble être une espèce de régime féodal, assez compliqué pour des peuples aussi barbares. Il en est surtout ainsi dans le Congo proprement dit et dans le royaume de Loango, où la forme monarchique se combine avec un principe oligarchique, en vertu duquel les grands feudataires choisissent dans leurs rangs un souverain électif. Dans leurs familles princières, la noblesse se transmet héréditairement, mais par les femmes, filiation moins incertaine, avec la polygamie surtout. En général, il n'est pas rare de voir des femmes à la tête de leurs tribus, dans l'intérieur de l'Afrique australe. Chez les Balanga ou Cassanges, aujourd'hui soumis, le chef est choisi dans trois familles à tour de rôle; dans l'ordre de succession, le frère du chef est préféré à son fils.

Dans cette multitude d'États nègres indépendants, qui investissent de tous côtés les frontières du gouvernement général d'Angola, le Congo proprement dit (capitale Banza-Congo ou San-Salvador) est celui avec lequel il a entretenu le plus de rapports d'amitié, grâce à l'ascendant que les Portugais avaient gagné jadis, par le catholicisme, sur les souverains de ce pays. Ceux-ci portent encore le titre de rois de Dongo ou d'Angola, comme à l'époque où les premiers possesseurs de cette province, les nègres de Jinga, ces implacables ennemis des Portugais, étaient leurs vassaux; ils professent encore le christianisme, et il n'y a pas très-longtemps qu'un prince du Congo est venu à Lisbonne.

L'esclavage doit toujours être signalé comme une des plaies de ces contrées, où il est difficile de l'extirper, parce qu'il fait en quelque sorte le fond même de la vie économique et sociale, chez les peuples de la race noire. Dans la chasse à l'homme, autrefois tant favorisée par la traite, et qui se fait encore, malgré une répression sévère, les chefs nègres se croient le droit d'enlever leurs propres sujets aussi bien que leurs prisonniers de guerre, pour les vendre. De plus, les nègres, habitués à ne voir travailler que leurs femmes et leurs esclaves, regardent toujours le travail comme dégradant pour l'homme libre, et ce n'est que par l'abolition complète de la servitude, base de ce barbare

et funeste préjugé, que l'on peut espérer de le déraciner enfin, et de recommencer avec plus de fruit l'éducation de ces peuples.

Rendons cependant justice aux premiers efforts de l'Église et des Missions (voir p. 463). Ils ont produit certains résultats qui ont survécu, dans cette colonie, à l'expulsion des ordres religieux, et qu'il importe de ne pas laisser se perdre entièrement. Angola et le Congo forment, depuis 1554, un diocèse dont le centre avait été, comme nous l'avons dit, primitivement fixé à Saint-Thomé. En 1646 on fit du continent un évêché distinct, dont le siége fut établi à Loanda, auprès de la nouvelle église métropolitaine de Santa-Cruz, et qui devint aussi suffragant de l'archevêché portugais du Brésil. Reconstitué en 1845, il relève aujourd'hui du patriarche de Lisbonne.

L'œuvre des Missions commença de bonne heure. Elles déployèrent leur activité jusque dans la capitale du Congo, appelée San-Salvador par les missionnaires, et il s'est conservé, dans ce royaume nègre, une douzaine d'églises, dont l'origine remonte en partie à leur début. Les Jésuites furent puissamment aidés dans cette tâche, à partir de la fin du XVIIe siècle, par les capucins italiens, et, bien que leur prosélytisme aboutît à la propagation des pratiques extérieures du culte, qui restèrent entremêlées de beaucoup de superstitions païennes, plus qu'à celle du fond de la doctrine, il n'en est pas moins vrai qu'ils prirent à cœur et défendirent toujours les intérêts de la population indigène, et qu'ils montrèrent une grande sollicitude pour l'instruction des enfants. Un de leurs établissements principaux était celui de Cahenda, au nord d'Ambaca. Livingstone parle de la reconnaissance vive et durable que ce district a gardée pour les bienfaits des Pères, grâce auxquels tout le monde y sait lire et écrire, les habitants continuant de se l'apprendre mutuellement. Même au Congo on trouve encore çà et là des nègres possédant cette instruction, dont les germes ont également été déposés dans leur pays par les anciennes missions, qui mettaient aussi du zèle à s'affilier des prêtres indigènes. Parmi les anciens couvents du pays, aujourd'hui fermés et en ruines, on en cite un de Bénédictins noirs, à Massangano.

Cette activité a bien faibli, pour ne pas dire presque entièrement cessé, depuis le départ des missionnaires. Le clergé séculier ne les remplaça point. L'organisation diocésaine paraît encore aujourd'hui chétive et très-insuffisante pour les besoins d'une aussi vaste contrée. Le personnel des chapitres métropolitains est assez complet, dans ces colonies, et y fait de fréquentes tournées, mais il n'y a presque pas de

clergé paroissial. En 1845, il ne restait que 11 prêtres, dont 4 succombèrent au climat la même année. Depuis, on s'est appliqué à renforcer leur nombre, qui paraît actuellement atteindre une cinquantaine, et dans lequel les hommes de couleur prédominent. Le séminaire de Santarem doit servir de pépinière à ce clergé. L'évêque jouit d'un traitement fixe (de 2,400,000 reis) auquel se joignait autrefois un casuel de 150 reis pour chaque baptême de nègre, stimulant qui a dû faire bâcler une masse de conversions, sans le moindre gage de sincérité. Livingstone loue beaucoup le prélat, chef du gouvernement provisoire de la colonie en 1854, de son zèle pour la régularisation des mariages et pour l'instruction publique, qui en a bien besoin, car l'enseignement est encore plus en souffrance que le culte. On ne voit figurer sur le dernier almanach qu'une seule école primaire supérieure, dite principale, à Loanda, avec un seul professeur en exercice. La création d'écoles aux deux chefs-lieux par le gouvernement, remonte, il est vrai, à un siècle ; mais c'étaient les seules jusqu'en 1846, époque où il s'occupa d'en fonder aussi quelques-unes dans plusieurs districts de l'intérieur; même aujourd'hui, c'est tout au plus si, dans l'ensemble, elles réunissent quelques centaines d'élèves africains. Le service de santé, autre point essentiel dans cette colonie, offre les mêmes lacunes. Il ne comptait, en 1856, que 7 hommes de l'art publiquement rétribués, y compris les pharmaciens.

Peu de colonies ont eu tant à souffrir, et se ressentent encore si vivement des suites d'une administration longtemps déplorable que l'ancienne capitainerie générale d'Angola. Dans l'origine, afin de donner de la force à l'autorité, on avait cru devoir y concentrer toute la délégation des pouvoirs de la métropole dans les mains d'un seul gouverneur militaire. Avec une surveillance active et un contrôle vigilant et régulier de Lisbonne, ce principe d'organisation était juste ; mais, par suite de longues interruptions, causées par les événements dans les rapports du Portugal avec la colonie d'Angola, celle-ci resta souvent abandonnée à elle-même. On ne fut pas très-heureux non plus dans le choix des capitaines généraux. Leur indépendance de fait tourna complètement à l'arbitraire. Pour y mettre un frein, l'on imagina de contrebalancer leur influence par l'adjonction d'un auditeur général, espèce de vice-président placé à la tête de toutes les branches de l'administration civile. Mais cette combinaison, mal ordonnée, n'aboutit qu'à mettre continuellement deux prétentions rivales aux prises, ainsi qu'à perpétuer les froissements et la discorde dans la région centrale du

pouvoir, d'où la zizanie se répandait dans tous les sous-gouvernements, avec les créatures de chacun des deux chefs. Cette dualité devint une source de confusion, d'anarchie et de désordres, qui, favorisant les abus les plus graves, les rendirent permanents et multiplièrent les révoltes avec la tyrannie.

L'établissement du régime constitutionnel dans la mère-patrie, en 1834, y détermina l'adoption de principes libéraux, à l'égard des colonies aussi; mais les rapports intérieurs de celles-ci, et les vices profonds dont elles étaient rongées, n'ayant jamais subi de redressement, il y avait beaucoup à faire pour y arriver du simple énoncé de la théorie à la mise en pratique sérieuse des nouveaux principes inscrits dans la charte, dont les décrets de 1836 et de 1838 n'y réglèrent l'application qu'en termes très-vagues, sous la forme de déclarations et d'instructions très-imparfaites. On établit, supprima, rétablit ou créa tour à tour un conseil de gouvernement, formé de toutes les autorités supérieures de la colonie avec adjonction de deux membres électifs, une junte de justice, une junte financière pour le réglement de l'impôt et des perceptions, une junte d'encouragement pour l'agriculture, etc.; mais les attributions de ces différents corps ayant été très-mal définies, ainsi que leur position hiérarchique, cette amplification de mesures ne fit que ramener et multiplier les conflits entre les autorités. Le gouverneur général ne pouvant être que difficilement attaqué auprès du cabinet dont il tenait ses pouvoirs, les mésintelligences et les rivalités personnelles éclataient d'autant plus vivement au sein de la colonie même, et y retombaient sur les administrés, dont les intérêts, les biens et la vie même n'étaient pas toujours à l'abri de décisions inspirées par un pur antagonisme. L'arbitraire eût mené parfois jusqu'à des exécutions, sans la nécessité de recourir, pour la confirmation de toute sentence de mort, à la cour suprême de Lisbonne. L'habitude des employés, légalisée même jusqu'à un certain point, de se faire payer de leurs services par les administrés, auquels ils arrivaient ainsi à vendre de même leur protection et leurs faveurs, offre également une pente devant laquelle ne s'arrête pas celui qui est pressé de s'enrichir. Il y a peu d'années, un gouverneur général d'Angola a lui-même encore donné le triste exemple d'exactions qui firent scandale jusqu'à Lisbonne, amenèrent l'intervention des Cortès et décidèrent son rappel en 1854. Le manque d'intégrité, de probité administrative chez les fonctionnaires, est une des plaies invétérées des colonies portugaises, un mal qu'il n'est pas facile d'extirper, à cause du manque de choix pour le renouvellement

du personnel, du mode de rétribution très-imparfait imposé par la situation financière, des collusions existantes, de l'absence d'un frein dans l'opinion, du défaut de surveillance, parfois même de l'impossibilité du contrôle dans les postes éloignés de l'intérieur, où le régime militaire domine exclusivement. Ces commandements, par le fait desquels les officiers qui en sont investis acquièrent le pouvoir d'opérer toute sorte de réquisitions, ne sont pas les moins recherchés, et l'avidité ne parvient que trop souvent à s'y satisfaire impunément, attendu que la composition des conseils de guerre, dont ils sont justiciables, n'est pas de nature à les contenir beaucoup par la crainte de la sévérité d'hommes qui, en partie, n'agiraient pas autrement.

Les finances d'Angola, comme on a pu le voir, page 398, par les chiffres d'un des derniers budgets, ne sont pas dans une situation plus favorable que celles des autres possessions d'outre-mer, bien que l'on ait fait passer dans le système d'impôt de cette colonie presque tous les titres de perception fiscale dont la métropole offre un si grand luxe, comme le décime industriel, dans les chefs-lieux, le droit en nature sur la pêche, les droits de consommation sur la viande, etc. *Loanda*, comme Lisbonne, a son *terreiro publico*, indépendamment de la douane. Les salines et la poste, ou du moins ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, figurent aussi parmi les éléments du revenu colonial. Les dépenses très-fortes de l'état militaire et de la station navale, auxquelles viennent se joindre celles de l'administration supérieure, dans lesquelles 5 contos représentent le traitement du gouverneur général, ne laissaient malheureusement qu'environ 12 contos pour l'entretien du clergé, des écoles, etc. Le dernier mot du budget de chaque année est aussi un déficit.

Le gouverneur général dispose de toutes les forces militaires et navales. L'occupation de l'intérieur est, comme nous l'avons déjà dit, toute militaire; les commandants y suppléent au défaut d'autorités civiles. Les troupes régulières, dites de première ligne, présentent un effectif de près de 2,000 hommes, en partie composé de disciplinaires européens. Elles forment 18 compagnies d'infanterie, réparties entre les garnisons de Loanda, des présides d'Angola, de Benguela, de Caconda et de Mossamedes, 2 compagnies d'artillerie, l'une pour la province d'Angola, l'autre pour celle de Benguela; une compagnie de sapeurs, à Loanda, et un escadron de cavalerie d'une soixantaine de chevaux. En deuxième ligne viennent 3,000 hommes de milice, comprenant les bataillons de chasseurs et de volontaires de Loanda et de

Benguela, et 19 compagnies mobiles des districts. La milice ne coûte au gouvernement que l'entretien des états-majors, car les miliciens noirs, heureux de trouver dans ce service l'exemption de toute autre corvée, sont généralement nourris par leurs femmes. Elle se recrute, à l'intérieur, parmi les nègres *empacasseiros* (chasseurs de buffles), espèce de franc-maçonnerie de tireurs experts, dévouée aux Portugais, qui y trouvent les meilleurs soldats et les messagers les plus sûrs, pour le service de l'intérieur. M. de Minutoli estime à 20,000 hommes le nombre des nègres (1) propres à former au besoin une levée en masse, mais dont on ne pourrait évidemment obtenir qu'un service de garde et de police local.

La domination portugaise, dans tout l'intérieur de ces vastes contrées, ne se maintient que par l'établissement d'un grand nombre de forts, disséminés au milieu d'une foule de peuplades, les unes soumises et fidèles, les autres indépendantes et souvent ennemies. Ces forts ne sont en partie défendus que par des remparts de terre. Leur armement total, d'après M. de Minutoli, se composait de 240 pièces de canon, dont 53 en bronze et les autres en fer, et ils ne renferment pour la plupart que de petites garnisons de 50 à 100 hommes. L'énumération des districts (page 542) donne en même temps les noms des présides ou forts principaux, qui en sont les chefs-lieux. Il faut ajouter à la liste S. Miguel, Penedo et S. Pedro da Barra, qui défendent la capitale. Plusieurs forts sont assez délabrés, quelques-uns même presque en ruines. Les mieux construits et les mieux entretenus sont ceux de la province d'Angola. La direction du train, qui dispose de quelques centaines de porteurs et d'ouvriers, est à Loanda. La station navale portugaise se compose d'ordinaire de trois ou quatre bâtiments. Il y a en outre pour chacun des deux chefs-lieux un capitaine du port. De l'administration de la marine coloniale dépend aussi le service des paquebots maritimes (voir p. 312), pour les communications avec la métropole, et un service fluvial analogue pour l'intérieur.

Toutes les richesses naturelles de cette fertile mais insalubre contrée de l'Afrique, attendent leur développement d'une culture plus intelligente et de soins plus industrieux que ceux dont elles sont l'objet. Le climat tropical, généralement peu favorable à la colonisation euro-

(1) Magyar fait remonter l'origine de cette association au besoin qu'auraient éprouvé les indigènes d'opposer eux-mêmes un élément d'ordre aux *Jagas*, bandes qui ne vivaient que de guerre et de pillage.

péenne, y est évidemment un obstacle ; mais la mauvaise administration, difficile à réformer, paraît en être un plus grand encore; car ces possessions, sous le rapport des avantages naturels, ne le cèdent en rien aux établissements placés dans des conditions presque identiques, beaucoup moins vastes, mais mieux administrés et bien plus florissants, des Anglais, des Français et des Hollandais, sur les mêmes côtes. L'esprit de suite manque toujours dans les colonies où l'on n'apporte que le désir de faire fortune au plus vite. Cherchant à favoriser la création de nouveaux établissements agricoles, on a donné la permission d'aliéner les domaines de la couronne, mais sous trop de formalités et de restrictions pour que des étrangers puissent être tentés d'en profiter. Les encouragements fournis par l'administration à la culture, se sont bornés jusqu'à présent aux plantations des environs de la capitale, des plaines de Novo-Redondo et de la colonie de Mossamedes, formée par des Portugais auparavant établis à Fernambouc, avec des subventions du gouvernement. Le café, le sucre et le coton, objets principaux de ces cultures, ont donné des résultats très-satisfaisants. Les terrains bas qui s'étendent sur les bords du Zenza et du Dande, offrent aussi de belles récoltes de café et de coton. L'excellent café du district de Cazengo est originaire de Moka et y a été apporté par les missionnaires. Le district de Cambambe produit également du coton; celui de Massangano, du sucre et du riz. La culture la plus pénible, celle de la canne, semble être peu du goût des indigènes. Les sucreries et les distilleries de tafia établies sur une plus grande échelle, comme dans le district d'Icolo et Bengo, n'ont guère prospéré. La culture du maïs et celle du tabac seraient susceptibles d'une bien plus grande extension. En général, l'avis de Livingstone est que l'on aurait pu faire beaucoup plus pour l'agriculture, dans la province d'Angola. On n'a jamais essayé d'y propager le froment au moyen d'irrigations. On ne s'y sert que de la houe, la charrue étant encore à peu près inconnue. La culture prédominante est celle du manioc, avec la racine et la farine duquel on prépare le tapioka; les feuilles offrent un excellent légume et donnent beaucoup de lait aux chèvres; le bois brûlé enfin rend beaucoup de potasse.

Les vivres sont abondants et à vil prix. Dans l'intérieur, la farine de manioc, faute de moyens de transport vers Loanda, ne se vend que 1 1/4 cent. la livre, et l'on se procure une pièce de gros bétail pour une guinée. Le pays des nègres Ambunda est surtout riche en bétail, comme aussi le district d'Icolo et Bengo. On a un ouvrier pour

40 à 50 centimes par jour et un journalier de campagne pour la moitié. Malgré les bas salaires on ne tire que faiblement parti des richesses minérales du pays. L'inépuisable mine de sel gemme de Demba, dans le Quissama, abandonnée aux indigènes, ne fournit qu'à l'approvisionnement de l'intérieur. Les mines de fer de Golungo-Alto sont également négligées. La grande fonderie établie en 1768 par ordre du marquis de Pombal, vers le confluent du Luinha avec le Lucalla, affluent du Coança, est depuis longtemps en ruines. Cependant les mineurs et forgerons indigènes, employés par le gouvernement, produisent encore, mois par mois, environ 500 barres de bon fer. Les mines de cuivre de Bemba, dans le Congo, qu'il a plus récemment fait mettre en exploitation, doivent être signalées comme plus productives. Les moyens de communication et de transport sont tout ce qu'il y a de plus primitif. Il n'existe ni routes, ni chemins, ni voitures. A part le Coança, dans sa partie inférieure, les rivières de moindre importance, dont les barres sont aussi presque toutes obstruées par les sables, ne servent guère à la navigation. Le Bengo, dont on a protégé les rives par des endiguements, est cependant navigable pour des canots. Les Hollandais, possesseurs de Loanda de 1641 à 1648, avaient commencé un canal, pour amener l'eau du Coança dans cette ville, mais il n'a pu être terminé. Tout se charge sur les épaules des nègres. Ces transports ont été soumis à une organisation assez bizarre. Autrefois les esclaves qu'on achetait, transportaient la marchandise achetée simultanément. Depuis l'adhésion du Portugal à l'abolition de la traite on a introduit le système de corvée des *carregadores*, porteurs au service du gouvernement, qui se les procure au moyen de réquisitions, adressées aux chefs des villages, et les tient également à la disposition du commerce. Le marchand paie 1,000 reis par charge au gouvernement et 50 reis par jour au porteur même. Livingstone estimait à plus de 6,000 le nombre des carregadores, dans le seul district de Golungo-Alto. Avec un pareil emploi du travail humain et la paresse générale qui l'accompagne, l'état d'enfance du développement économique de ces colonies ne doit pas surprendre. A défaut de bêtes de somme, les épaules des nègres sont aussi l'unique moyen de transport des caravanes, dont les voyages s'étendent au centre de l'Afrique. Afin d'obvier à des rixes et à des collisions, le gouvernement colonial a défendu aux Portugais établis dans l'est de passer le Congo. Aussi leur trafic avec l'intérieur, trafic auquel plus d'un parmi eux s'est enrichi du reste, comme par exemple, à Pungo-Andongo, ce colonel Pirès, que Livingstone appelle

le prince des planteurs et des marchands, se fait-il en général, de Cassange, par l'intermédiaire de marchands indigènes, appelés *Pombeiros*. Le système des carregadores a été plus récemment aboli par une loi, mais Livingstone doutait que les intentions du gouvernement, à cet égard, pussent être mieux remplies qu'en ce qui touche l'esclavage. La construction, jugée assez facile, d'un chemin de fer à l'américaine depuis Loanda jusqu'à la vallée de Cassange, par Massangano, serait, ainsi que la navigation à vapeur sur le Coança jusqu'à cette ville, un immense bienfait pour tout le pays. Ajoutons que les moyens d'échange sont aussi primitifs que le mode de transport. Le calicot est presque partout la seule monnaie courante et, avec la poudre et des fusils, l'article qui trouve le mieux son chemin jusqu'au cœur de l'Afrique.

Le commerce d'Angola, autrefois presque exclusivement fondé sur la traite, par laquelle cette colonie se trouvait particulièrement engagée dans la sphère des intérêts économiques du Brésil, déclina par suite de la répression plus sévère de cet odieux trafic, depuis 1844. A l'époque où il se faisait librement, la colonie fournissait, année par année, à l'Amérique du Sud, jusqu'à 10,000 nègres, dont la vente lui procurait en moyenne un bénéfice de près de 4 millions de francs. En 1839, on avait vu réunis, dans le port de Loanda, jusqu'à 37 négriers, attendant leurs cargaisons sous la protection du canon des forts. Ils payaient au gouvernement une redevance, pour l'exportation de chaque esclave. En consentant à l'abolition, le Portugal s'est ainsi privé de la recette qui alimentait le plus largement le produit de ses douanes coloniales. Il a franchement pris ce parti. Cependant le résultat n'a pas encore été l'entière suppression de la traite, tant sont grandes les tentations pour certains fonctionnaires mal payés et beaucoup d'agents, tous également intéressés dans ce trafic, qui se poursuit clandestinement.

Avant l'abolition légale de la traite, les importations de la colonie s'élevaient, en moyenne annuelle, à environ 850 contos (5,100,000 fr.) et ses exportations à 725 contos (4,350,000 francs). Depuis lors, l'importation s'est accrue, mais l'exportation, qui ne peut plus légalement s'exercer que sur l'excédant d'une production lente à se développer, n'a pas encore repris son ancien niveau. En 1856, un rapport consulaire anglais estimait la valeur totale des marchandises importées à 221,654 liv. st. (5,542,000 francs), comprenant pour 105,471 liv. st. de produits anglais, introduits en majeure partie par l'entremise de Lisbonne, et la somme des exportations de produits à 146,375 liv. st. (3,660,000 francs) seulement. Le mouvement du tonnage, employé la

même année dans le commerce de la province, n'était que de 14,000 tonneaux, dont plus de la moitié appartenant au pavillon portugais, près d'un tiers à celui des États-Unis et presque tout le reste au pavillon anglais. Le pavillon français n'y apparaît que très-rarement.

Les importations se composent de tissus, notamment de cotonnades, telles que guinées, indiennes et autres toiles peintes, mouchoirs, etc., d'outils et autres ouvrages en métal, d'armes et de poudre, de verroterie, de vins, d'eau-de-vie, etc.

La colonie a exporté, en 1856 : 1,058 quintaux d'ivoire (1,554 l'année précédente), 8,402 de cire (9,685 en 1854) et 2,692 de peaux brutes ; 909,937 livres de gomme copal (1,343,181 en 1854); 743 tonnes (1) d'orseille (1,022 en 1854), 890 d'huile de palme, 44 de minerai de cuivre, etc.

La base du régime de douane en vigueur est le tarif de 1847. Par un décret de la fin de 1852, le droit sur les vins et eaux-de-vie importés du Portugal fut réduit à 1 p. 100. Les ports de Mossamedes et d'Ambriz, ouverts au commerce étranger en 1856, sont régis par des tarifs spéciaux.

Le plus grand obstacle au développement des relations de la colonie avec des ports étrangers, c'est le système des droits différentiels. Ainsi l'orseille, soumise à un droit de sortie de 12 fr. 50 c. par tonne à destination des ports portugais, paie le quadruple à la destination de tout port étranger, sans distinction de pavillon. Aujourd'hui, cependant, le gouvernement paraît disposé à entrer dans une voie plus libérale. On ne peut qu'applaudir à l'idée d'une réforme aussi désirable, dans l'intérêt de la colonie même.

Saint-Paul-de-Loanda, le siége du gouvernement général, est situé au sud de l'embouchure du Zenza ou Bengo des Portugais, sous 8° 48' de latitude S., à 1,050 lieues portugaises du Tage (soit à 808 lieues seulement en ligne droite). Quoique déchue aussi, c'est encore la plus belle ville de l'Afrique portugaise. La partie habitée par les négociants, est bâtie près de la mer, l'autre, où résident les fonctionnaires, sur une éminence qui domine la plage. Les deux plus anciennes cathédrales ont été transformées l'une en atelier, l'autre en étable ; mais le palais du gouverneur et plusieurs autres édifices publics sont commodes et

(1) En poids d'Angleterre, égalant 50 kil. 8 le quintal, 453 gr. la livre et 1,016 kilog. la tonne.

bien entretenus, ainsi que les casernes et les trois forts. Dans l'ensemble, la ville présente un bel aspect, du côté de la mer. Elle se compose d'environ 150 grandes maisons en pierre, appartenant à des particuliers, et de 1,500 à 1,600 maisons d'argile, qui ne sont pour la plupart que des huttes, couvertes de chaume. La population, de 12,500 habitants tout au plus, comprenait, en 1851, 9,000 noirs dont plus de 5,000 esclaves, 2,400 mulâtres et 830 blancs, parmi lesquels il n'y avait que 160 femmes. Il y existe cinq places et promenades, avec des plantations d'arbres, une miséricorde, un orphelinat et un hôpital militaire. Loanda manque malheureusement de bonne eau potable, et l'on y est réduit à se contenter de l'eau argileuse et trouble du Bengo. Les hôtels proprement dits, pour les voyageurs, manquent; mais il y aurait, d'après les renseignements fournis à M. de Minutoli et que nous recueillons, comme assez caractéristiques pour les mœurs et la physionomie de la ville, 56 cabarets et cafés, avec un grand nombre de billards, 30 grandes boutiques ouvertes et 2 théâtres; enfin, pour résumer aussi le luxe des équipages, 15 cabriolets, 75 chevaux, 14 mulets et 12 ânes. Le principal agrément des environs consiste dans de belles habitations de campagne, disséminées le long du Bengo et jusque sur les rives du Dande.

Le port est formé par la petite île de sable basse de Loanda, qui renferme 1,300 habitants, dont 600 pêcheurs. Les vents du S. O., en soufflant par-dessus l'île, tendent à ensabler le port. Déjà les navires sont obligés de jeter l'ancre à un mille anglais au nord de leur ancien mouillage.

Il y a plus de 250 artisans établis à Loanda. Presque tous les commerçants sont Portugais. Il n'y avait, lors du séjour de Livingstone en 1854, qu'un seul négociant anglais et 2 américains. Ce sont les États-Unis qui font sur cette place le commerce le plus lucratif, en calicot, biscuit, farine, beurre, etc. Les maisons anglaises qui s'y étaient établies en 1845, n'ont pas prospéré. Trop de restrictions et de charges diverses y entravent encore les opérations du commerce étranger en général. Chaque navire, en arrivant, est obligé de prendre pour ses apports un consignataire, qui reçoit 100 dollars (540 francs) par mât, outre ce qu'il prélève accessoirement sur la manutention à bord et à terre. Les droits de port aussi sont assez lourds, en raison des émoluments perçus au profit du personnel administratif, du médecin, de l'hôpital, des douaniers, des gardiens, etc. Cependant Livingstone vante la bonne organisation de la douane, ainsi que la bonne police

de la ville. Ce n'est que du système d'administration même que les étrangers peuvent avoir, selon lui, sujet de se plaindre.

Massangano, au S. du Golungo-Alto, sur la rive droite du Coança, qui y reçoit le Lucalla, à 40 lieues de son embouchure, était une place anciennement plus importante, dont la décadence date de l'expulsion des Hollandais de Loanda. Au milieu du XVIIe siècle, on y construisait des galions pour le Brésil. Elle possède encore un fort, mais ne compte plus qu'un millier d'habitants, auprès de ses couvents en ruines. Plus haut, au nord du même fleuve, les énormes rochers noirs de Pungo Andongo, qui se dressent, sur une étendue d'une lieue et demie, jusqu'à la hauteur de 800 à 1,000 pieds, sont une des curiosités géologiques de l'intérieur du pays.

Saint-Philippe de Benguela, résidence du gouverneur de la province de ce nom, est situé sur la baie de Saint-Antoine, par 12° 36' de latitude S. Cette ville, dont la fondation remonte à 1617, a également un bon port, défendu par un fort assez délabré. La population n'atteint pas 3,000 âmes. Elle ne manque pas d'eau ; mais le climat est des plus malsains. C'est comme Loanda un lieu de déportation et une des stations principales de la petite croisière, que le Portugal s'est engagé, par traité du 3 juillet 1842, à entretenir pour la répression de la traite sur ces côtes, où elle opère de temps à autre la capture de quelques négriers, brésiliens pour la plupart.

Sous le rapport agricole et commercial, la colonie de Mossamedes, fondée en 1840, avec la baie et le port du même nom (*Porto-Novo de Mossamedes*), situé par 15° de lat. S. à 75 lieues S. S. O. du chef-lieu de la province, a plus d'avenir que celui-ci, grâce à des conditions de salubrité beaucoup meilleures.

Un autre établissement de date encore plus récente, au nord de la province d'Angola, et qui devient de plus en plus intéressant pour le commerce, est celui d'*Ambriz*, à l'embouchure du fleuve de ce nom, que les Portugais ont occupé en mai 1855, pour y bâtir un fort et une douane. Le port, en partie fermé par un banc de sable, est petit et ne peut contenir que deux vaisseaux. Cependant, il s'y fait déjà un commerce assez considérable, et Ambriz ne compte pas moins de 16 factoreries, dont 11 appartiennent aux Portugais, 2 aux Anglais, 2 aux Américains et une à des négociants français. D'après le tarif de 1856, les importations de l'étranger y paient 12 p. 100 de leur valeur, sous pavillon étranger, et 6 p. 100, sous pavillon portugais ; les produits de la métropole et les articles provenant des entrepôts de celle-ci,

dans le commerce direct, réservé au pavillon national, les premiers 3 et les seconds 4 p. 100; les exportations de la colonie, 2 p. 100 sous pavillon national et 3 p. 100 sous pavillon étranger (1).

Il s'exporte de ce point de l'ivoire, de la gomme copal et surtout beaucoup de minerai de cuivre de Bemba. On y importe des cotonnades, des armes, de la poudre et du plomb, des haches, des couteaux et d'autres ouvrages en fer et en acier, des verroteries, du beurre, de l'eau-de-vie et tout ce dont les factoreries ont besoin.

Ajoutons qu'on trafique des mêmes produits, au nord d'Ambriz, et, plus près du Congo, à Ambrizette, où les Anglais et les Américains possèdent également trois factoreries. Ce point relève d'une reine indépendante, qui a signé, en 1855, un traité en faveur de la suppression de l'esclavage.

Possesseurs de la majeure partie des côtes de l'Afrique australe, tant à l'est qu'à l'ouest, les Portugais ont toujours vainement tenté de les relier entre elles, par des communications directes à travers le continent. Tout l'intérieur de celui-ci était resté pour les Européens une terre parfaitement inconnue, qui laissait le champ libre aux conjectures les plus vagues. Elle avait néanmoins ses visiteurs intéressés; mais quelques Maures de la côte orientale, les Mambari ou marchands du Bihé et les Pombeiros du pays d'Angola (V. p. 553) s'aventuraient seuls, en suivant l'appât de la traite et du commerce de l'ivoire, dans la région sauvage qui sépare les établissements portugais. C'est des mains de ces agents indispensables, et naturellement jaloux de leur monopole, que les tribus du centre reçoivent le sel des côtes, ainsi que l'eau-de-vie, les tissus de coton, armes à feu, houes et autres articles d'Europe qui les tentent le plus. La possibilité de traverser le continent fut encore rappelée aux Portugais par les voyages de deux Pombeiros, vers 1815, et plus récemment Livingstone fit lui-même, au nord de la Cafrerie, la rencontre de deux Arabes de Zanzibar. Plus d'une fois,

(1) *Archives du commerce de Prusse.*

d'ailleurs, les marchands d'esclaves avaient, dans le cours des siècles précédents, amené des convois de nègres de Senna à Angola et d'Angola à Senna, en passant à Chicova, d'où ils suivaient le cours du Zambèsé. Le trafic des marchandises indigènes contribuait, dans une certaine mesure, à rendre ces rapports assez profitables pour les colonies portugaises, qui longtemps eurent le privilége de fournir seules aux demandes des marchés mystérieux de l'intérieur. Mais, depuis que les missionnaires anglais ont commencé à pénétrer du cap de Bonne-Espérance vers l'intérieur, où ils ne se bornent pas à répandre la Bible, mais s'appliquent à frayer aussi les voies du trafic à leurs compatriotes, les Portugais voient poindre, de ce côté, une concurrence qui va de l'avant et ne s'endort pas, à mi-chemin, dans une attitude passive.

La géographie, la première, a recueilli les fruits de ces laborieux efforts. C'est au missionnaire écossais, David Livingstone, explorateur aussi instruit qu'infatigable, à l'un de ces intrépides voyageurs, gloire de notre temps, qu'il était réservé de déchirer ce voile épais, qui couvrait encore tout l'intérieur de l'Afrique australe. Profitant de l'ascendant qu'il avait su gagner sur les noirs de Makololo, la tribu la plus septentrionale des Betchouanas, il parvint à les intéresser à ses projets. C'est à la tête d'une caravane de volontaires de ce peuple qu'il partit, en novembre 1853, de Linyanti, leur chef-lieu, situé par 18° 17' 20" de lat. S. et 21° 30' de long. E. de Paris, à peu près au centre de l'Afrique australe. Remontant le pays, dans la direction du N. O., jusqu'aux bords du Congo, il franchit ce fleuve et poursuivit ensuite sa route vers l'ouest jusqu'à Saint-Paul de Loanda, où il arriva le 31 mai 1854. A peine remis de la fièvre et de ses fatigues, il quitta cette ville, au mois de septembre suivant, pour ramener ses compagnons à Linyanti, leur point de départ; et, toujours aussi entreprenant qu'infatigable, il se remit, au mois de novembre 1855, en route pour la côte orientale, où il atteignit Quilimane, le 20 mai

1856, après avoir ainsi couronné ce mémorable voyage par l'exploration de la partie inférieure du Zambèse.

Le résultat qu'il obtint, de précieuses notions sur la constitution générale, l'aspect et les rapports physiques et ethnologiques de tout l'intérieur, jusqu'au 9e degré de latitude S., est maintenant acquis à la science. Le grand lac central, que l'on y supposait, n'existe pas; mais il n'y manque pas de lacs de moindre étendue, qui ont été en partie reconnus ou découverts par Livingstone. Les eaux dont le cours se dirige vers l'intérieur, ne se perdent pas non plus dans les sables. Dans son ensemble, cette région intérieure forme un grand plateau, déprimé vers le milieu, et bordé des deux côtés, vers les côtes, par deux rangées de montagnes parallèles, dont l'élévation ne paraît pas cependant excéder 5,000 pieds. Tous les cours d'eau qu'elle renferme, hors des limites de la Cafrerie, se partagent entre deux grands bassins fluviaux : celui du Kasaï (voir p. 539), qui, plus considérable que le Congo, avec lequel il se réunit pour former le Zaïre, sur le versant occidental, au nord-ouest; et, de l'autre côté, celui du Leeambye ou Zambèse, qui rallie, dans son vaste circuit, toutes les eaux intérieures du versant oriental, dont il porte le tribut au canal de Mozambique, par ses diverses embouchures, près de Quilimane. Originaire du plateau septentrional, le Zambèse coule successivement de l'E. à l'O., puis du N. au S., pour se retourner finalement vers l'E. Parmi ses innombrables affluents, les deux principaux, qui le grossissent dans son cours moyen par la rive droite, sont au nord le Liba, qui vient du pays des Balonda, et au sud le Chobé, qui paraît découler des montagnes de Bihé (voir p. 537), sous le nom de Cubango, et finit pas rejoindre le Zambèse, un peu au-dessus de la grande cataracte nouvellement découverte des *Victoria falls*, située vers 18° de latitude S. et 23° 20' de longitude E., au point où il se retourne vers la côte orientale. Le Zambèse subit dans l'année trois ou quatre crues, qui causent des débordements. Son immense domaine, généralement plat au centre,

très-sujet aux inondations dans la saison des pluies, sur sa rive droite, mais en partie dénué d'arbres dans les plaines du nord, offre néanmoins beaucoup de contrées fertiles, salubres et bien peuplées. Dans l'ordre des saisons, caractéristique pour le climat des pays au sud de l'Equateur, les pluies de l'hiver prennent la place de notre été, et *vice versâ*. Parmi les nombreuses tribus de nègres de cette région centrale, dans la physionomie desquels le type éthiopien, tel que le représentent les monuments de l'ancienne Egypte, serait prédominant, d'après Livingstone, et chez lesquels la ressemblance de la plupart des idiomes trahit la communauté d'origine, les principales appartiennent à la nation des Balonda, qui occupe le plateau supérieur, réunie en faisceau sous l'autorité du puissant chef de Muatianvo (voir p. 537), dont tous les rois des contrées adjacentes paraissent aujourd'hui reconnaître la suprématie. Une chaîne de postes que Livingstone conseille d'établir du sud au nord, depuis le cap, et qui suivrait au centre la rive orientale du Zambèse, serait, à son avis, le meilleur moyen d'y favoriser la propagande de la civilisation par le commerce, ainsi que de développer aussi, dans la direction transversale, des courants semblables entre les provinces portugaises d'Angola et de Mozambique (1).

5° Mozambique (2).

Doublons le cap de Bonne-Espérance et remontons vers le canal de Mozambique, très-mauvaise mer qui s'étend entre Madagascar et les possessions portugaises de la côte orientale du continent africain. Quoique appartenant à l'Afrique, ces établissements, jadis florissants

(1) Nos données topographiques, pour l'Afrique australe, se rapportent généralement à la carte de l'itinéraire de Livingstone, dressée par Arrow-Smith.

(2) Nos sources les plus récentes sont encore ici les informations recueillies par M. de Minutoli, mais surtout la relation du voyage de Livingstone et les rapports consulaires anglais, publiés dans les derniers *blue books*. Nous avons également profité, pour cette colonie, ainsi que pour l'Inde portugaise, des *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, par M. Guillain, capitaine de vaisseau, commandant

mais aujourd'hui profondément déchus, n'ont conservé que le rôle d'une succursale de l'Inde portugaise et n'entretiennent presque plus de relations directes avec la mère-patrie.

Par l'analogie du sol et du climat, et malheureusement aussi par l'insalubrité d'une partie du pays, les colonies portugaises qui forment la province de Mozambique, se rapprochent beaucoup de celles de la côte occidentale. Généralement, cependant, elles sont plus fertiles, plus richement dotées par la nature que la Basse-Guinée, et offrent une plus grande variété de productions.

Ainsi, la province de Mozambique, outre les produits d'Angola, pourrait fournir en abondance de l'indigo et d'autres teintures, toute sorte d'épices, de l'écorce de quinquina, du sésame, etc.; on n'y trouve pas seulement du cuivre, du fer et de la houille, mais aussi de l'argent, de l'or surtout, pour lequel la côte de Sofala était renommée dès la plus haute antiquité, des pierres précieuses, des émeraudes, entre autres, et des perles. Mais toutes ces richesses, presque entièrement négligées, sont comme perdues pour cette colonie dégénérée, où tout menace ruine, sous le poids affaissant de maux qui entraînent une démoralisation croissante. Aussi mal habitée que mal cultivée, elle n'offre plus, dans son ensemble, qu'un tableau de désolation et de misère. Sa production est presque réduite à néant; son commerce avec l'Inde même, qui seul avait conservé quelque importance, décline de plus en plus. L'administration, en partie composée d'éléments déplorables, échappant par l'éloignement à toute direction et à tout contrôle efficace de Lisbonne, y est trop longtemps restée sans autre règle que l'arbitraire de chefs habitués à faire dépendre tous leurs actes des moyens de la corruption. L'état des églises, des écoles et du service médical, ainsi que celui des routes et des communications maritimes et fluviales les plus indispensables, est, dans la province de Mozambique, au-dessous de tout ce que l'on peut imaginer. Les lois et les ordres émanés du gouvernement métropolitain y demeuraient presque toujours impuissants contre le mauvais vouloir, la cupidité et la tyrannie des fonctionnaires chargés de les mettre à exécution. Aux maux

du brig le *Ducouëdic*, chargé d'une mission d'exploration sur ces côtes, de 1846 à 1848 (3 vol. in-8° publiés à Paris, le dernier en 1857, avec un atlas); puis, d'un très-curieux rapport commercial en partie inédit de M. Loarer, capitaine de la marine marchande. Les *Varietes politico-statistiques* de Balbi (Paris, 1822), contiennent aussi, sur la capitainerie générale de Mozambique, une notice plus ancienne, due à l'avant-dernier capitaine général.

d'un régime d'exactions qui étouffait toute légalité, est venu se joindre encore le malaise d'une insécurité toujours plus grande jusque dans le rayon des forts, très-insuffisamment protégé par de chétives garnisons. La population coloniale y est d'autant moins à l'abri du danger, qu'elle renferme, dans son propre sein, beaucoup d'éléments hostiles ou mal disposés, parmi les Maures, descendants des anciens maîtres du pays, les musulmans en général, les gens de couleur et les métis indo-portugais, et que ses principaux ennemis extérieurs, les Cafres ou Landiens, au sud du Zambèse, ainsi qu'une partie des autres tribus indigènes de la même côte, sont beaucoup plus agressifs et plus belliqueux que les noirs d'Angola. Ces hordes sauvages et vagabondes, qui tiennent le domaine colonial investi de toutes parts, y répandent continuellement l'incendie, le meurtre et le pillage. En 1835, presque toute la population mâle d'Inhambane fut attirée dans un piége et massacrée par les Landiens. La factorerie de Lourenço-Marquez ayant été détruite par un soulèvement de nègres et le gouverneur égorgé en 1842, les autorités de Mozambique ne furent informées de la catastrophe qu'une année après, par la voie de Rio-Janeiro. Sur le Zambèse, les mulâtres insurgés ont prêté la main aux Cafres, pour ravager le pays à l'envi, rançonner les établissements portugais et couper les communications de l'intérieur avec la côte, entre Tété, Senna et Quilimane. Les rebelles métis Bonga, fils de Nyaude, et Kisaka, au moyen d'estacades établies sur les deux bords du fleuve, au-dessous de Tété, bloquaient ce bourg à tour de rôle, peu de temps avant l'arrivée de Livingstone, en 1856. Les hostilités et les révoltes ne discontinuent pas. En 1858, les indigènes, irrités par un de ces embauchages sous lesquels ne se déguise que trop souvent la traite, barrèrent le Zambèse et y arrêtèrent un grand convoi d'ivoire, en route pour Quilimane. On ne saurait, après de pareils faits, se dissimuler la gravité de la situation de ces colonies aux abois.

Leur déclin, cependant, ne date pas d'hier. On sait que la découverte et la conquête de ces côtes, par les Portugais, remontent à 1497. Vasco de Gama y toucha avant d'aborder à Calicut. En 1508, Jean de Castro jeta les fondements de la forteresse de Mozambique, qui devint, après Mélinde, le fleuron principal d'une domination que les Portugais étendirent au nord jusque vers le cap Guardafui. Ils possédaient notamment alors la côte de Zanguébar, où ils avaient des établissements très-importants au XVIe siècle et au XVIIe. Une longue série de revers commença pour eux quand, chassés d'Ormuz en 1623, par

Chah-Abbas, et de Mascate, par les Arabes de l'Oman, ceux-ci, les poursuivant sur la côte de Zanguébar, les en dépossédèrent aussi. Mélinde, la plus florissante colonie des Portugais, n'y est plus qu'une triste solitude, depuis longtemps soustraite à leur pouvoir, ainsi que l'île de Mombaze. Aujourd'hui toute cette côte obéit à des chefs musulmans, parmi lesquels domine l'iman de Mascate, le plus puissant prince de l'Oman, qui a établi dans l'île de Zanzibar le siége de sa domination africaine.

La cause principale, toutefois, de la ruine et de la démoralisation dans la province de Mozambique, restée possession portugaise, ne fut autre que la traite, qui s'y pratique encore de nos jours plus activement et plus effrontément qu'ailleurs. Elle a contribué, par l'appât de ses infâmes profits, au moins autant que les déportations de criminels de la métropole, à faire de bonne heure de cette province un exutoire pour le rebut de la société portugaise. Ces colons ont perdu la colonie par leur avidité même. A force de vendre des esclaves, on a dégarni les plantations, fait fuir les travailleurs indispensables pour l'exploitation des ressources du pays et exaspéré la population indigène. L'appauvrissement qui en est résulté, a tari le revenu colonial, comme on en jugera par les chiffres budgétaires indiqués p. 398. La colonie n'ayant plus les moyens de fournir convenablement à l'entretien de son personnel administratif et de ses troupes, tous les ressorts s'y sont détraqués et chaque commandant de district, chaque fonctionnaire, mis dans le cas de se défrayer lui-même, et ne songeant qu'à s'enrichir au plus vite dans l'occasion, n'usait plus de son autorité que pour se livrer à toute sorte d'exactions, trafiquer de ses services et de ses faveurs, s'attribuer le plus possible du bénéfice de l'exploitation des ressources coloniales.

La nécessité de mesures radicales, pour arrêter le dépérissement complet de cette colonie, est parfaitement reconnue par le gouvernement portugais, mais la situation financière le paralyse dans l'application dispendieuse des moyens à employer, pour la relever d'aussi bas et ranimer le développement de ses ressources naturelles. A défaut de l'État, il semble qu'une compagnie fortement constituée, investie de larges pouvoirs et disposant de grands capitaux, pourrait seule entreprendre une pareille tâche. Il y a quelques années, des hommes riches et influents du Portugal y proposaient au gouvernement de s'associer dans ce but. Ils demandaient la concession de vastes terrains, le monopole de l'exploitation des mines et fleuves aurifères, avec le

droit de couper les bois, et des pouvoirs politiques semblables à ceux de l'ancienne compagnie anglaise des Indes, pour 99 ans. Il n'a pas été cependant donné suite à ce projet. Dans la situation actuelle de ces établissements, qui ne sont plus qu'une charge pour la mère-patrie, on n'achèterait à trop haut prix, par aucune concession de propriété et de pouvoir, le concours d'une compagnie qui se chargerait d'y ramener la sécurité et d'y faire cesser la traite et l'esclavage, mais en acceptant pour ses opérations le terrain de la libre concurrence, sans prétendre à la dangereuse faveur des monopoles exclusifs.

Dans ses limites actuelles, le gouvernement général de Mozambique s'étend depuis la baie Delagoa ou de Lourenço-Marquez jusqu'au cap Delgado (de 26° à 10° 38' de lat. S.), sur une profondeur qui n'admet aucune délimitation précise, mais ne paraît dépasser nulle part une centaine de lieues de la côte, à en juger par la distance de Tété à Quilimane. Les estimations officielles portent néanmoins à 24,000 lieues carrées marines la superficie totale du territoire sur lequel s'étendent les prétentions de souveraineté du Portugal, et à 300,000 habitants la partie de la population qu'il y considère encore comme sujette ou tributaire. Mais nous croyons rester plus près de la vérité en nous en tenant à un recensement de 1849, qui n'accusait, dans tous les établissements portugais de cette côte, qu'une population d'environ 68,000 hab. (dont 42,000 esclaves), dans laquelle les Blancs, les Maures et les Banians, ou marchands de l'Inde, ne figuraient ensemble que pour environ 2,000 âmes (1).

Avec les Banians proprement dits, classe peu sédentaire, les Portugais confondent d'autres marchands de la même contrée, mais d'origine différente, les Batias et les Parsis. Ces derniers se recommandent par leur probité en affaires. Il y a ensuite les Canarins, de la province de Canara, qui se nomment eux-mêmes fils de Goa, et plusieurs variétés d'hommes de sang mêlé, qui ont plus ou moins la prétention de passer pour blancs. Les noirs des différentes colonies sont pour la plupart esclaves. Mais la masse de la population indigène a de tout temps formé des États indépendants. Le plus connu était autrefois l'empire du Monomotapa, c'est-à-dire du chef (*mono*) Motapa. Il paraît s'être démembré au dernier siècle. Katalosa, le chef actuel de la tribu qui portait ce nom, n'imposerait que médiocrement par sa puissance, d'après Livingstone. La couleur des Cafres ou Lan-

(1) Pour 3,600 en 1848 et pour 3,100 en 1852, suivant d'autres relevés.

diens, au sud du Zambèse, n'est pas le noir d'ébène, mais d'une nuance jaunâtre, qui s'adoucit jusqu'à la teinte du café au lait. Ils sont, comme nous l'avons dit, constamment en hostilité avec les Portugais, ainsi que les Maravi, dont le pays, au nord du Zambèse passe pour être le moins fertile. Plus à l'est, sur la rive septentrionale du même fleuve, les Basenga sont renommés comme forgerons, dans une contrée qui abonde en minerai de fer. On mentionne ensuite, à l'intérieur, dans la direction du nord-ouest, les Cheva, les Muemba, les Balonda de Cazembe, vassal de Muatianvo, enfin les Meropua, le plus éloigné et le moins connu de ces peuples (1).

De la baie de Lourenço-Marquez jusqu'au cap Corrientes, sous 23° 50', ainsi que de l'île de Mozambique au cap Delgado, la côte est assez généralement élevée, abrupte et hérissée d'écueils. Dans la partie moyenne et basse du littoral, entre 18° et 19° de lat. S., se trouve le delta formé par les bouches du Zambèse. C'est, comme nous le savons maintenant, non-seulement le plus grand des nombreux fleuves de la côte (où leurs inondations causent aussi les fièvres et les maladies de foie, si fatales aux Européens, sous ce climat), mais le seul qui, dans son long cours, si mystérieux naguère, y apporte les eaux de la région centrale. Il a cinq embouchures principales, dont la dernière au sud, le Luabo ou Cuama, paraît être le plus facilement praticable pour les navires, en toute saison. Le plus septentrional, ou Quilimane, n'est, en réalité, qu'un long bras de mer, qui ne reçoit les eaux du Zambèse que dans les plus fortes crues. Livingstone croit ce fleuve navigable pendant toute l'année, même par les plus basses eaux, pour un petit bateau à vapeur à fond plat, sur une étendue d'environ 300 milles anglais (2) jusqu'à son dernier rapide, à une trentaine de milles au-dessus de Tété. Plus près de la côte, à 35 milles au-dessous de Sénna, il reçoit sur sa rive gauche un affluent très-considérable, le Chire, dont Livingstone, nommé depuis consul d'Angleterre à Quilimane, a tout récemment, en 1859, aussi exploré le cours, avec un petit steamer à très-faible tirant d'eau. Dans ce même voyage, il a trouvé, au nord du Chire, une région de montagnes, avec abondance de coton que les naturels eux-mêmes y filent et tissent, et fait la dé-

(1) Sons le titre *O muata Cazembe* (le chef Cazembe) *e os povos Maraves, Chevas, Muizas, Muembas, Lundas e outros da Africa Austral*, le major Gamitto a publié en 1854, à Lisbonne, le journal du major Monteiro, chargé d'une mission auprès de ce chef, dans les années 1831 et 1832.

(2) Mille anglais = 1,609 mètres.

couverte d'un nouveau lac appelé Chirva, voisin de celui de Nyanja ou Nyiniesi. On sait maintenant que ce dernier, déjà exploré par Burton, et autrefois appelé lac Maravi, mais à tort, parce qu'il ne commence que bien au-delà du pays des Maravi, à environ 45 journées N. N. O. de Tété, n'est qu'un élargissement de la rivière de Nyanja, autour de la montagne insulaire de Murombo, habitée par une peuplade riche en bétail. On donne à ce lac une largeur de 60 à 70 milles anglais; mais il est rendu presque impraticable par des plantes aquatiques. Quant à la rivière, elle va joindre la mer à l'est, sous un autre nom. Entre Senna et Tété, se trouve la gorge de Lupata, surnommée avec beaucoup d'exagération l'Épine-du-Monde, car, si le lit du Zambèse y est fort étroit, les sommités qui le dominent sont très-peu élevées. Ailleurs, la plus grande hauteur des montagnes de l'Afrique orientale observées par Livingstone, paraît être de 2,000 mètres.

Le gouverneur général, qui réside à Mozambique, est investi d'un pouvoir presque illimité et incontrôlable, malgré l'assistance d'un conseil de gouvernement, composé comme celui d'Angola. Les gouverneurs ou commandants militaires de 7 autres districts énumérés p. 453, et sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, en procédant à la description de la côte du sud au nord, lui doivent l'obéissance. Ce sont ordinairement des majors ou des capitaines, trop souvent toutefois maîtres aussi de ne suivre que leur bon plaisir et leur intérêt personnel, à la faveur de l'isolement et des distances. Toute la province envoie deux députés aux Cortès et comprend 8 municipalités ou concelhos; mais elle ne forme judiciairement qu'une seule comarca, qui relève de la cour de Goa. Les nègres libres sont régis par leurs propres coutumes, maintenues par les Portugais sous le nom de lois *cafréales*.

La prélature de Mozambique, établie par une bulle de Paul III et subordonnée à l'archevêché de Goa, ne compte que 11 paroisses. L'autorité et la juridiction du prélat sont très-limitées. Il n'a ni le droit d'accorder des dispenses de mariage, ni celui de nommer les curés, qui sont nommés par l'archevêque, primat d'Orient. Les Jésuites avaient autrefois aussi de grands établissements dans l'intérieur. Enrichis par le commerce de la poudre d'or et de l'ivoire, ils y avaient réuni des trésors considérables, dont le marquis de Pombal ordonna la confiscation. Ayant peu fait d'ailleurs pour l'éducation, ils ne laissèrent pas après eux les mêmes regrets que les missions d'Angola. Il n'y avait en 1856, dans toute la province, qu'une dizaine de médecins et de pharmaciens et 5 écoles, dont une d'un degré su-

périeur, à Mozambique, où il existe également une petite imprimerie; mais c'est vainement que l'on chercherait une librairie dans cette ville ou tout autre établissement de l'Afrique portugaise. On n'apprend, dans les écoles, qu'à lire et à écrire, et les indigènes ne participent même pas au bénéfice d'une aussi faible instruction. Les colons qui possèdent quelque aisance, font élever leurs enfants à Goa, ou ailleurs.

Les revenus, qui s'étaient réduits de près d'un tiers, de 1848 à 1852, ne sont guère en voie d'accroissement. Ils consistent surtout en contributions indirectes, c'est-à-dire en recettes des douanes, de celle de Mozambique principalement. Le déficit, en obligeant de laisser beaucoup d'emplois en vacance et arrêtant souvent le paiement de la solde des troupes, contribue à la désorganisation du service colonial.

La force militaire se compose des 300 hommes du bataillon d'infanterie et de la compagnie de vétérans de Mozambique, et d'environ 700 hommes de très-mauvaises troupes, distribuées dans les autres ports et chefs-lieux de district, et parmi lesquelles les disciplinaires d'Europe forment encore l'élément le plus vaillant. Il y a, en outre, des milices provinciales et auxiliaires, maures et indigènes, sur lesquelles on peut le moins compter. La station navale, de garde sur ce vaste littoral, ne comprend que quatre ou cinq petits bâtiments, parmi lesquels le schooner *Zambesi* figurait, en 1856, comme la propriété du gouvernement colonial. Des douanes sont établies dans les ports de Mozambique, d'Ibo, de Quilimane, d'Inhambane et de Lourenço-Marquez. Le premier est seul visité par les navires étrangers pour des opérations de commerce. L'institution de douanes provinciales, ainsi que l'érection de Mozambique en port franc, ne date que de 1853.

L'établissement portugais que l'on rencontre tout d'abord, en remontant la côte, du cap de Bonne-Espérance et de la nouvelle colonie anglaise de Port-Natal, est celui de *Lourenço-Marquez*, sur la baie du même nom. Cette baie reçoit quatre fleuves et renferme un port qui ne laisse rien à désirer, sous le rapport de la sécurité. Comme presque tous les navires venant du cap ont plus ou moins à souffrir des vents qui soufflent dans ces parages, et que le district, quoique peu étendu, présente un sol extrêmement fertile, avec abondance de bois de construction, l'établissement de chantiers et de magasins de ravitaillement, sur ce point, serait sans doute une excellente spéculation. Seulement, des inondations fréquentes y rendent le terrain marécageux et l'air insalubre. Depuis la destruction déjà mentionnée du fort en 1842, ce poste ne compte plus qu'une cinquantaine de colons

chrétiens, qui y vivent entourés d'esclaves, sans église ni médecin, sous la protection douteuse d'une garde de soldats nègres ou disciplinaires, dans l'isolement le plus complet. Le pays produit du riz, du maïs et des légumes, en quantités suffisantes pour nourrir une population nombreuse, et offre en outre de l'anis, du tabac, du café et de l'orseille, ainsi que du gibier, de la volaille et des oiseaux à riche plumage. On y fait trois ou quatre récoltes par an. Des cornes de rhinocéros et d'hippopotame et des peaux forment, jusqu'à présent, les principaux articles d'exportation de cette baie où il s'agirait seulement, pour vivifier le trafic, de ne pas l'étouffer, comme dans les autres comptoirs portugais de la même côte, sous le monopole de quelques négociants qui, de plus, abusaient souvent de leur position privilégiée pour faire la contrebande, avec la connivence des autorités mêmes. Une garnison de quelques centaines d'hommes, avec un peu de cavalerie et quelques pièces de six, suffirait, assure-t-on, pour mettre le district à couvert de nouvelles incursions des hordes sauvages qui le harcellent sans cesse.

Le rayon de l'établissement d'*Inhambane* n'est pas moins limité. Le comptoir d'Inhambane, fondé en 1764, est situé près de l'embouchure de la rivière du même nom, sous 23° 51' 42" de lat. S. Le climat étant plus sain que sur les autres points de la côte, c'est une des places où l'on trouve le plus de Portugais d'Europe. Cependant, le nombre total des colons libres, décimés par leurs guerres avec les Cafres, n'atteignait plus 700 en 1849. Il faut y joindre environ 2,600 esclaves. La ville n'est qu'une agglomération de cases en bois et en torchis, couvertes de paille, entourées de cocotiers et de dattiers, et connues dans le pays sous le nom de *sombreros*. Deux collines offrant des maisons blanches et proprettes, où demeurent les habitants les plus riches, dominent la forteresse, que l'on a eu la singulière idée de construire au pied de ces hauteurs.

Les tribus des environs étaient autrefois soumises, mais un incendie ayant dévoré, en 1834, tous les actes et registres de la municipalité, les nègres en profitèrent pour s'affranchir de tout impôt, et depuis ces populations ont été presque généralement dispersées, ruinées ou emmenées en esclavage par les Landiens. La barre a plus de 4 brasses d'eau, et l'entrée, d'après le capitaine Loarer, en serait aussi facile que celle de Mozambique. La fécondité de ce district n'est pas moindre que celle du précédent. Le riz qu'il produit est surtout fort estimé pour son arôme. On y cultive aussi beaucoup le blé et le manioc. Parmi les

fruits oléagineux, on signale le *pepino bravo*, dont l'huile, supérieure à l'huile de lin pour la pureté, est excellente pour la préparation des couleurs; la plante appelée *mafura*, qui donne une huile propre à l'éclairage et qu'emploient aussi les calfats; enfin le ricin. Il reste à mentionner de la canne à sucre, du coton, du chanvre et de fort bons raisins. De vastes prairies se prêtent supérieurement à l'éducation du bétail et des chevaux. Les bois de construction sont préférables à ceux du Brésil, mais on n'en tire aucun parti. Le district est également très-riche en plantes médicinales. Il y aurait, en un mot, profusion d'articles de commerce. Mais depuis 1835 ce comptoir, auparavant un des plus importants de la côte, est bien tombé. On avait d'ailleurs, antérieurement déjà, négligé toutes les ressources commerciales du pays, pour ne pratiquer que la traite des noirs, qui s'y faisait sous les yeux des autorités mêmes, avec une impudence inqualifiable parfois, et sans le moindre scrupule dans le choix des victimes, dont on n'exceptait même pas les nègres des tribus les plus dévouées.

Rien encore ne paraît avoir été fait pour garantir la colonie contre le retour de nouvelles irruptions des Cafres, qui sont revenus, à mainte reprise, rançonner Inhambane et Lourenço-Marquez, comme ils l'ont fait depuis pour tous les établissements portugais de la côte et de l'intérieur jusqu'au Zambèse, la seule limite qu'ils n'aient jamais osé franchir.

En 1847, les *boers*, ou paysans hollandais du cap, dans leur dernière émigration de la colonie du Port-Natal vers le nord, sous la conduite de leur chef Potgeiter, afin de mieux se soustraire à la domination anglaise, firent des tentatives pour obtenir la permission de s'établir sur le territoire portugais et former des relations commerciales avec les comptoirs de la baie Delagoa et d'Inhambane. En se fixant dans ces districts fertiles, mais à demi déserts, une population de 15,000 âmes environ, riche en bétail et comprenant un grand nombre d'hommes laborieux et aguerris, aurait sans doute puissamment contribué à mettre en valeur les ressources du pays, et certainement formé entre les colons portugais de la côte et l'ennemi commun, les Cafres, un rempart infranchissable, qui eût délivré les premiers d'un sujet d'inquiétude perpétuelle. Mais certaines craintes du gouvernement portugais, qui, dans cette occasion, paraît s'être laissé trop influencer par les insinuations de l'Angleterre, et l'esprit naturellement ombrageux des colons, qui auraient vu avec peine des étrangers profiter de ressources même autrement négligées, s'unirent impolitique-

ment contre les projets des boers. Rebutés par un mauvais accueil, ces pâtres rebroussèrent chemin et allèrent se fixer au-delà des monts, dans l'intérieur, sous 23° et 24° de lat. S. à environ 120 lieues de la côte.

En remontant toujours celle-ci, on rencontre ensuite, au nord du cap Saint-Sébastien, par 21° 30' de lat. S. et 33° 12' 45" de long. E., l'île ou plutôt les îles de *Bazaruto*, dont les principales sont peuplées et cultivées et forment un sous-gouvernement distinct. On y trouve beaucoup de moutons et de cabris, et elles fournissent de l'écaille, mais surtout des perles, dont la pêche, mieux protégée, pourrait y devenir très-lucrative.

Sur la côte même, au nord du pays arrosé par le Sabé, s'étend le district de *Sofala*, riche en or, pierres précieuses, ivoire, gomme, tabac, sucre, riz aromatique fort estimé, bois d'ébène, de sandal et autres. On y signale aussi des conditions naturelles très-favorables à la culture de la cochenille, du poivre, de la cannelle, du giroflier et du muscadier. C'était autrefois un royaume musulman, populeux et riche, le premier dont les Portugais firent la conquête sur la côte orientale en 1505. La ville de Sofala est située sous 20° 12' de lat. S. et 32° 25' 45" de long. E., à l'embouchure du Sofala-Grande, distante d'environ 200 lieues S. O de Mozambique. La forteresse de San-Caetano, construite par le conquérant du pays, dom Pedro d'Anhaya, est en ruines, et les hautes marées ont aussi causé de grands ravages sur ce point. La couronne possédait autrefois dans ce district 40 villages, riches en mines et en terres. Une administration déplorable et les Cafres ont complètement ruiné ces domaines, dont il ne reste presque plus rien. La population coloniale paraît y être réduite à environ 2,400 âmes, avec les esclaves. Il n'y a guère de blancs. Le comptoir de Sofala même, insuffisamment défendu, se voit constamment menacé par les Landiens. Une translation, de l'emplacement marécageux qu'il occupe, sur une colline voisine, qui offre un air plus sain, serait très-désirable pour l'avenir de son commerce, Sofala étant le port d'exportation naturel des districts aurifères de l'intérieur, de Quitévé, Manica, etc., malheureusement aujourd'hui complètement envahis, par les Cafres, et sans moyens d'exploitation. On considère aussi comme d'une urgente nécessité le déblaiement du port, que le triste état du pays a fait presque oublier. Cependant, le bassin que renferme la barre de Quipanga, à l'embouchure du Sofala, permettrait à cent navires de toute grandeur de s'y mettre à l'ancre en toute sécurité, et se

prêterait à l'établissement de chantiers, mieux que tout autre point de la côte.

Le district de Manica est situé à 80 lieues O. N. O. de la côte de Sofala et à une égale distance S. O. de Senna, au S. E. du Monomotapa. Montagneux et sujet à de violents orages, il n'en paraît pas moins très-propre à la culture des céréales, et sa richesse en mines d'or l'a fait considérer comme l'Ophir du temps de Salomon. On croit que le Sabé y prend sa source. Les Portugais, qui avaient autrefois un marché lucratif dans cette même contrée, prétendent qu'il y existe une petite tribu arabe, complètement assimilée aux indigènes.

Le district de *Quilimane*, partie de l'ancienne capitainerie des rivières de Senna, occupe, au nord de Sofala, une étendue d'environ 3,600 lieues portugaises, jusqu'au-delà des embouchures du Zambèse et aux hauteurs de Morumbala, sur la rive gauche de ce fleuve, qui parcourt le pays de l'O. à l'E., et y forme son grand delta, aussi fertile que celui du Nil. Ce même district est bordé au nord du fleuve et de son bras le plus septentrional, qui s'en détache à Mazaro, par les pays de Maganja et de Bororo. Le port du chef-lieu Quilimane, abordable seulement pour de petits navires, par une passe dangereuse, est situé à 7 lieues de l'entrée du bras de mer de ce nom, sous 17° 53' 8" de lat. S. et 34° 19' 45" de long. E. La population de ce chef-lieu ne comprenait naguère que 200 colons portugais, à côté de 32 maures et de 3,260 esclaves. Livingstone estime que ce comptoir, dont l'emplacement est mal choisi et le climat très-insalubre, pourrait être transféré avec beaucoup d'avantage, sous tous les rapports, au port de Mitilone, plus rapproché du Luabo, ou bras méridional, dont le chenal pourrait être facilement régularisé. Le delta du Zambèse, dont la bifurcation principale commence à environ 30 lieues de la côte, est partagé en *prazos* ou fermes héréditaires de la couronne, que l'on avait déclarés transmissibles aux filles, à l'exclusion des fils, en vue de favoriser les mariages entre blancs. Les possesseurs les font exploiter par des esclaves, dont une cruelle famine a décimé le nombre, à la suite de mauvaises récoltes, en 1856, ou par des nègres libres, ce qui a été reconnu beaucoup plus avantageux.

On comptait encore naguère, dans les trois districts de Quilimane, de Senna et de Tété, une centaine de ces domaines, pour la plupart extrêmement vastes, utilisés comme terrains de chasse, pour la capture de l'éléphant et de l'hippopotame, ou cultivés par des colons parcellaires, mais qui tous ensemble payaient à peine 21,000 francs

d'impôt foncier. Or, les invasions des Cafres, dans les dernières années, ont ruiné la plupart de ces exploitations, aujourd'hui réduites à un très-petit nombre, que ces sauvages pillards se sont habitués à considérer comme des fermes tributaires, qu'ils rançonnent périodiquement et à loisir. D'autre part, on reprochait à des fonctionnaires de la colonie d'avoir eux-mêmes commis l'infamie de vendre beaucoup de sujets portugais comme esclaves. Il est du moins notoire qu'en 1852 encore, le négrier *Camargo* emporta de Quilimane, sous les yeux des autorités, une pleine cargaison de ces malheureux, pour Cuba.

Le bourg de *Senna*, autrefois chef-lieu très-florissant d'une capitainerie, est situé à 60 lieues de Quilimane, sur la rive droite du Zambèse. Les Landiens l'ont réduit à la plus triste condition de dépendance et de ruine. Les officiers, à l'époque où il fut visité par Livingstone (en 1856), n'y avaient plus touché de solde depuis quatre ans, et les miliciens qu'ils commandaient, n'offraient qu'une misérable ressource pour la défense de la colonie. Senna est d'ailleurs fort insalubre et ne possède plus qu'une trentaine de chétives maisons européennes, avec un mauvais fort en briques. Ce district est pourtant un des plus riches en céréales, fruits oléagineux, coton, bois d'ébène, écorce de quinquina, huile, noix et brou de cocos, arachides, indigo et autres teintures; il n'est relativement pauvre qu'en bois de construction. Le commerce de Senna, très-important autrefois, a perdu presque toutes ses relations, par suite de la difficulté et de l'irrégularité des communications fluviales avec Quilimane, son unique débouché maritime. Les ravages des Cafres ont fait une solitude de la majeure partie du pays environnant. Le bourg, dans les dernières années, ne comptait plus qu'une centaine de colons avec 2,850 esclaves, et il n'y avait plus qu'une trentaine de propriétaires payant l'impôt foncier, pour des exploitations de la contenance de 2 à 90 arpents.

Le district de *Tété*, dans l'intérieur, forme aujourd'hui un sous-gouvernement distinct. Le bourg de ce nom est également situé sur la rive droite du Zambèse, par 17° 27' 1" de lat. S. et 32° 50' de long. E., à 60 lieues environ de Senna. Cependant il faut quatre jours pour descendre le fleuve, et une vingtaine pour le remonter, entre ces deux établissements. La population totale de Tété était évaluée par Livingstone à environ 4,500 habitants, sur lesquels il n'y avait pas 20 Portugais d'Europe, à part ceux de la garnison, et dont plus de la moitié, occupés de culture, étaient disséminés aux environs. Tété jouit d'un climat très-agréable, nullement insalubre comme celui de Senna, et

doit en partie à la protection d'un fort assez bien entretenu, d'être dans un état moins misérable, malgré la distance encore plus grande de la côte et la rareté des communications, aussi presque toujours interceptées. Il y a dans les environs beaucoup de vallées fertiles, en partie même assez bien cultivées, avant que les Cafres eussent envahi et ravagé la moitié des *prazos*, On y comptait, en 1806, 16 sucreries, dont les produits avaient alors un débit assuré. Mais aujourd'hui chacun ne cultive plus (du riz, du tabac et du coton) que pour ses propres besoins, et il reste à peine trace des anciennes plantations de canne à sucre et de café. On distingue, dans ce district, trois espèces de coton. La qualité appelée *Brasil* est la plus claire et la plus estimée. Le district de Tété contient aussi du fer excellent, ainsi que de grands gîtes houillers, et on trouve, non loin de ce bourg, sur la rive gauche du Zambèse, du charbon de terre de si bonne qualité, que l'amirauté de Bombay en a fait acheter à diverses reprises, à des prix de deux roupies par tonne au-dessus de ceux qu'elle paie pour le charbon anglais. Le lavage de l'or, autrefois considérable dans ce district, comme dans celui de Manica, a presque entièrement cessé, par suite de la difficulté des rapports avec les tribus d'alentour, bien que la richesse du sable aurifère n'ait pas diminué. La poudre d'or est recueillie et se vend dans des plumes d'oie. Elle formait avec l'ivoire le principal objet du trafic de la colonie, de ce côté. Là aussi le calicot anglais ou américain et la guinée teinte servent de monnaie courante. Chicova sur la droite et Zumbo sur la gauche du Zambèse, étaient, dans cette direction, les principaux marchés de l'intérieur, et les Portugais y avaient même des postes fortifiés. Aujourd'hui Zumbo, le point extrême de ce trafic, à environ deux cents lieues de la côte, par 15° 37' 22" de lat. S., et 28° 11' 45" de long. E., n'offre plus que des ruines sans habitants, celles d'une église entre autres.

Avec l'extinction de ce commerce, s'est évanouie la prospérité de Tété, où l'on ne fait point la traite. Pour le ranimer, il faudrait des moyens de communication et de transport, tant par eau que par terre. Ajoutons que les conditions physiques, dans le district de Tété, paraissent être assez favorables à l'éducation du bétail, et qu'il faudrait songer avant tout à remplacer au moins par des chariots et par des bêtes de somme, des ânes, des chameaux, ou même des éléphants, les pauvres esclaves, seuls porteurs employés jusqu'à présent dans ces colonies.

On estimait, en 1849, la population coloniale des districts de Qui-

limane, Senna et Tété réunis à 34,337 habitants, dont 13,034 esclaves.

Les districts de Quissongo et d'Angoxa, sur le littoral qui s'étend au N. E. de Quilimane, ont cessé de figurer parmi les possessions portugaises. Un ancien colon, Manoel Pinto de Fonseca, possesseur d'une factorerie, où il faisait la traite sur une grande échelle, eut l'idée de se faire proclamer sultan d'Angoxa, après avoir fait venir, en 1847, quelques pièces de canon et plusieurs milliers de fusils, pour en armer ses nègres, avec lesquels il s'empara de ces territoires fertiles et riches en bois, où les Maures font aujourd'hui concurrence à Mozambique. Deux frégates anglaises et un bâtiment de guerre portugais ayant bombardé l'île d'Angoxe, située par 16° 39' de lat. S., lui causèrent un dommage de 400 contos, mais ne parvinrent pas à le déposséder. Ce royaume improvisé forme un État indépendant de 30 lieues de côte, sur le double de profondeur. Cependant son chef paraît avoir consenti à renoncer aux opérations de traite et à donner accès au commerce étranger.

Le district de *Mozambique*, où se trouve établi le siége du gouvernement général, dans l'île du même nom, ne comprend, outre celle-ci, que la presqu'île de Cabeceira, de 10 à 11 lieues carrées de superficie, formée par la baie de Mozambique, au sud, et la rivière de Conducia, au nord. Toute la population coloniale n'y atteignait pas 11,000 habitants, en 1849. Elle comprenait 270 chrétiens, 102 Banians et Parsis, 1,150 Maures et environ 7,000 esclaves. Sur la terre ferme, habitée principalement par les nègres Macoua, il y a plusieurs États alliés ou tributaires, chargés de défendre les colons portugais de la presqu'île contre les incursions des peuples hostiles. L'île, petite et de formation calcaire, n'est qu'un rocher aride, qui n'a pas même de l'eau potable. Mozambique, élevée au rang de ville en 1763, n'a été choisie pour capitale de toute la province qu'en 1813. Située par 15° 2' de lat. S., et 38° 27' 45" de long. E., à 980 lieues portugaises de la métropole, en ligne droite, et à 1,880, par la circumnavigation du cap de Bonne-Espérance, elle est défendue par la forteresse de Saint-Sébastien, et présente, en partie, un aspect assez agréable. Des maisons à terrasses, bien bâties et bien entretenues, y couvrent un espace de près de deux milles, et le palais du gouverneur, ancien couvent, s'élève sur une place assez jolie et d'un bel effet. Toutes les cultures se concentrent dans la presqu'île de Cabeceira, où l'on a formé quelques grandes exploitations. Le sol, quoique sablonneux, est très-

fertile en riz, maïs et manioc, noix de cocos, oranges et café. Parmi les arbres indigènes, on vient de découvrir le mûrier, ainsi que l'arbre à gutta-percha. A Mussouril, presque au fond de la baie, se trouve un vieux château de plaisance du gouverneur général, et se tient aussi, vers l'automne ordinairement, la foire des Muyaos, marchands nègres dont les caravanes, fortes de trois mille individus au moins, viennent alors apporter de l'intérieur, pour l'échange, de l'ivoire, de la gomme copal, des pioches fabriquées avec du fer africain et des peaux de bêtes sauvages. Ils y laissaient autrefois aussi beaucoup d'esclaves. La répression du trafic d'hommes, et plus encore la mauvaise foi avec laquelle on procédait souvent aux transactions, de part et d'autre, paraissent néanmoins avoir causé de grandes interruptions dans ces rapports. La presqu'île, manquant de fortifications qui la garantissen du côté de la terre, est d'ailleurs très-exposée aux incursions des tribus hostiles, qui en la serrant de près, à l'exemple des Maures de la côte, ont plus d'une fois réduit la capitale de la province à un isolement complet de ce côté. La traite, le fléau de toute la province, était pratiquée à Mozambique par les autorités civiles et militaires mêmes. Aujourd'hui, les instructions beaucoup plus sévères du gouvernement y ont mis obstacle, dans tous les comptoirs principaux de la côte; ce qui n'empêche pas que les négriers ne trouvent encore moyen de l'exercer, en communiquant avec le littoral par une foule de passes de rivière, qu'eux seuls connaissent et dans lesquelles ils échappent complètement à la surveillance des croiseurs. La condition des esclaves de la colonie, à Mozambique, n'était pas moins dure que celle des victimes de la traite. On les laissait manquer souvent du plus strict nécessaire. Un esclave recevait deux alqueires de maïs par mois pour toute nourriture, et six aunes de toile de coton pour le vêtement. On a bien rendu, dans la mère-patrie (V. p. 455), des lois destinées à protéger ces malheureux contre les mauvais traitements et les peines arbitraires, ainsi qu'à préparer leur émancipation, d'autant plus désirable que les essais d'affranchissement, faits dans plusieurs districts, ont généralement donné des résultats satisfaisants et promettent à la colonisation des sujets laborieux, dociles et paisibles. Nous ignorons toutefois de quel effet ces mesures ont été suivies jusqu'à présent. L'île de Mozambique forme, avec le continent et quelques îlots voisins, un havre sûr, de plus de deux lieues de diamètre dans tous les sens. C'est sans contredit une excellente position commerciale, ainsi que le port voisin de Mocambo, point où se déchargent trois rivières, dont

l'une, celle de Conducia, doit venir des grands lacs de l'intérieur. Mozambique se présente encore comme un marché assez important, où pénètrent des assortiments de la plupart des marchandises européennes, qui conviennent à la consommation du littoral africain en général, ainsi que les tissus de l'Inde portugaise, notamment les toiles de coton bleues de Goa, connues sous le nom de *zuartes*, avec lesquelles le gouvernement colonial payait habituellement ses employés et les troupes. Ce marché centralise des produits de toutes les parties de la côte orientale portugaise.

Parmi ces produits et ceux de l'intérieur, qui alimentent ou pourraient le mieux alimenter l'exportation, il faut, outre les principaux que nous avons déjà nommés, mentionner la cire, de l'or et de l'argent, de la malachite, indiquant l'existence de mines de cuivre dans le pays, des cornes de rhinocéros, du sésame, de l'arrow-root, du café, du sagou, du tapioca, de l'orseille, de l'indigo de qualité inférieure, parce qu'on ne sait pas le préparer, de l'huile de ricin, d'arachides et de cocos, de l'écaille d'Ibo, une eau-de-vie faite avec du cachou, de la salsepareille, etc. On ne saurait néanmoins préciser la valeur des opérations de ce commerce, dont une grande partie est entre les mains des Banians, classe âpre au gain et d'une sordide avarice, qui ne conserve pas de domicile fixe à Mozambique.

Jusqu'en 1853, cette place était la seule de la côte où les navires portugais et, parmi les étrangers, les Anglais et les Américains seuls, en vertu de traités spéciaux, fussent admis à trafiquer. Toutes les marchandises destinées à l'importation devaient acquitter les droits à Mozambique, pour être de là, le cas échéant, réexpédiées vers les autres comptoirs. Mais, outre que cette législation si exclusive, continuellement enfreinte par les décisions arbitraires d'autorités faisant marché de leurs faveurs, n'était plus qu'une source des plus graves abus, elle ne manqua pas d'imprimer aussi, comme on pouvait s'y attendre, à la contrebande sur toutes les côtes, un surcroît d'activité très-préjudiciable aux intérêts du fisc. Ces considérations déterminèrent, au mois d'octobre de ladite année (V. p. 568), l'abandon du régime, l'établissement de plusieurs douanes provinciales, la création d'un entrepôt auprès de la douane principale de Mozambique, dont le port fut ouvert au commerce de tous les peuples, et l'adoption d'un nouveau tarif.

Le district insulaire du *cap Delgado*, la dernière possession qui reste aux Portugais au nord de Mozambique, s'étend depuis la baie de

Pomba jusqu'à ce cap, à peu près sous la même latitude que l'archipel voisin des Comores. Sur le littoral correspondant, auquel on donne le nom de Quérimba, les grandes baies de Pomba et de Tungué, abandonnées par les Portugais, ont vu leur population s'accroître considérablement, depuis quelques années, par l'immigration d'un grand nombre de Maures, qui profitent de ces points et des refuges que procurent une multitude d'îles, pour se livrer très-activement à la contrebande. Leur influence tend à devenir de plus en plus prépondérante sur toute cette partie de la côte, occupée par plusieurs États nègres, dont le plus puissant est celui du sultan de Tungué. L'ardeur qu'ils déploient dans la propagation de l'islamisme, parmi les enfants naturels d'origine mixte notamment, aurait dû stimuler aussi, dans cette contrée, le zèle du clergé portugais; mais le prix élevé qu'il demandait pour l'administration du baptême, semblait avoir refroidi l'empressement des indigènes à se convertir. Pour décider les missionnaires à l'administrer gratuitement, le gouvernement a depuis alloué à chacun d'eux une indemnité annuelle de 500,000 reis. L'État nègre de Massapa, où le christianisme avait déjà pris racine, et où il existe encore une église, fondée par un dominicain, s'est néanmoins aussi soustrait à l'influence portugaise.

On compte, le long de la côte, une trentaine d'îles de différentes grandeurs, dont celles d'Ibo et d'Amisa, cette dernière tout près du cap Delgado, sont les principales. Elles abondent en céréales, coton, café, tabac, bois de construction, orseille, ambre gris et gomme, mais sont encore peu cultivées. Il y a manque de colons et d'artisans pour alimenter le commerce licite. On y comptait, en 1849, 5,636 habitants (dont 4,233 esclaves) soumis au Portugal. *Saint-Jean d'Ibo*, avec trois forts, dans une très-belle position commerciale, par 12° 20' de lat. S., et 38° 17' 45" de long. E., est le chef-lieu de cette île, qui passe pour être un des grands magasins de la traite. 800 Maures, à côté de 140 chrétiens et de quelques Banians, avec 600 esclaves et un plus grand nombre d'autres nègres, en formaient naguère la population. Au cap Delgado expire le dernier souffle de la domination portugaise.

L'avenir de l'Afrique portugaise, celui de la fertile terre de Mozambique en particulier, est dans l'agriculture. Pour ses récoltes de céréales, de riz, de coton et tant d'autres de

ses précieuses productions, elle trouverait d'importants débouchés en Europe et même, à proximité de ses côtes, dans le petit établissement français de Mayotte, l'une des Comores, ainsi que dans notre colonie plus populeuse et plus riche de la Réunion, qui s'approvisionne de si fortes quantités de riz dans l'Inde. Le percement de l'isthme de Suez aussi, s'il se réalise, doit ouvrir de nouvelles chances et de grandes facilités commerciales aux comptoirs de la côte orientale. Mais, pour se mettre en mesure d'en profiter, il s'agirait avant tout de semer, c'est-à-dire d'y aborder sérieusement le problème de la colonisation par les indigènes, la seule possible dans les conditions données du climat, sans préjudice d'une direction européenne intelligente et attentive au choix des districts les plus salubres. Il est heureusement reconnu que l'entière suppression de la traite et l'abolition complète de l'esclavage garantiraient d'autant mieux le succès d'une pareille entreprise que, d'après les expériences faites, le mode d'exploitation par accord avec des noirs libres et salariés est celui par lequel on a toujours obtenu les meilleurs résultats, dans cette partie de l'Afrique. Il demeure bien entendu qu'il faudrait en même temps pourvoir à l'organisation des moyens de transport indispensables, par terre et par eau; mais tout porte à croire que, dans un pays de plaines entrecoupées d'une multitude de rivières, cette première difficulté pourrait être résolue sans trop de peine et d'efforts. L'action de fortes compagnies serait assurément le levier qui fonctionnerait le mieux dans une œuvre où les premiers pas surtout exigent de fortes avances; seulement, s'il s'en présente, qu'elles soient assez bien inspirées pour compter sur les avantages solides et durables d'un revenu de propriété et d'exploitation, plutôt que de prétendre revenir aux funestes errements du vieil esprit de monopole ou à la simple poursuite de chances aléatoires, inséparable d'un cortége d'amères déceptions. N'est-ce pas la tyrannie des monopoles de droit et de fait, cet abus continuel de priviléges arbitrairement accordés à des individus au grand détriment

de la communauté, qui a surtout frappé de langueur et de stérilité la colonisation, comme il a paralysé l'industrie et le commerce, dans les établissements portugais? C'est ainsi que l'on se prive du concours des forces et des intérêts qu'il importerait le plus d'attirer et de gagner, que l'on est tombé dans le marasme, à force de sacrifier le bien général à d'aveugles et impuissantes velléités d'accaparement et de repousser le stimulant de l'air vif mais salutaire de la libre concurrence.

Les profits du lavage de l'or, dans des contrées dont les sauvages sont redevenus les véritables maîtres, ne vaudront certainement jamais ceux que l'on retirerait d'une exploitation régulière d'abondantes mines de fer et de houille, dont l'existence n'y est pas moins certaine. Mais toute entreprise de cette nature suppose un état de sécurité qui ne pourra être rétabli et garanti que par le développement extensif d'une colonisation vigoureuse et prospère. Que l'on se garde donc de spéculer en première ligne sur les richesses des courants et des sables aurifères. L'or qu'ils peuvent contenir reviendra nécessairement, à la longue, au labeur de colons sérieux, tandis que, désigné comme appât à l'esprit d'aventure, il inocule un germe de démoralisation à toute entreprise de culture naissante. Fermer la porte aux illusions, cultiver, voilà ce qui importe avant tout, si l'on veut que ces contrées désolées acquièrent la valeur qu'elles sont parfaitement susceptibles d'acquérir.

II.

COLONIES D'ASIE.

1° Inde portugaise (1).

Ces possessions sont, de tous les débris de l'ancien empire colonial des Portugais dans l'Inde, ceux qui évoquent les souvenirs de grandeur et de puissance les plus chers à la nation et les plus glorieux pour elle. Elles comprennent aujourd'hui : 1° le territoire dit des anciennes et des nouvelles conquêtes qui s'étend, sur la côte occidentale de l'Inde, dans la province de Bedjapour, partie du Dekhan, entre la chaîne des monts Ghats et la mer, depuis la rivière de Tiracol au nord jusqu'à l'île d'Angédiva au sud, sous la latitude de 14° 53' à 15° 44' 30" N.; 2° les territoires du Nord, à savoir la ville de Damão, avec les faibles districts qui en dépendent sur la même côte, sous 20° 18', et l'île de Diu, au sud de la province de Guzerate et à l'ouest du golfe de Cambaye, sous 20° 46' de même latitude. La superficie totale de l'Inde portugaise est évaluée, dans ces limites, à 129 lieues carrées marines (2), et un recensement de 1852 y accuse une population, très-dense dans les anciens districts, de 408,596 habitants, dont 202,777 hommes et 205,819 femmes.

L'acquisition de ces divers territoires, comme l'indiquent les dénominations mêmes qui servent à les distinguer, se rapporte à différentes époques. Vasco de Gama, qui le premier aborda dans l'Inde par la voie maritime du cap de Bonne-Espérance, paraît avoir eu déjà pour précurseur dans cette région, ainsi que sur la côte de Mozambique, un de ses compatriotes, Jean Perez de Covilha, qui y était parvenu dix années plus tôt, par l'itinéraire de l'Egypte et de la mer Rouge. L'île d'Angédiva fut occupée la première, en 1505, et en 1510 le grand Albuquerque jeta les fondements de Goa, dans l'île de ce nom. Les

(1) Voir, parmi les ouvrages et documents cités dans la note de la page 561, ceux qui concernent aussi l'Inde portugaise.

(2) Dans l'*Almanach de Portugal* pour 1856. — Celui de l'année précédente la porte à

districts de Bardez et de Salcette, au nord et au midi de celle-ci, furent cédés, en 1534, par les princes indiens qui en étaient possesseurs. L'année suivante, les Portugais réussirent à s'emparer de la forte position de Diu, et, en 1553, ils s'établirent également à Damão. Nous avons déjà parlé, au chapitre XX, de l'origine, du rapide et merveilleux accroissement, de l'étendue et du déclin de leur puissance aux Indes-Orientales. Les districts de nouvelle conquête (*novas conquistas*), enlevés aux Marattes de 1763 à 1783, ne sont venus arrondir qu'un domaine colonial déjà réduit à des proportions insignifiantes, par les vicissitudes du XVIIe siècle. Toutes les parcelles dont il se compose aujourd'hui, sont d'ailleurs complètement enclavées dans l'empire anglo-indien et ont irrévocablement perdu, par suite de cette étreinte, leur ancienne importance politique et commerciale.

Le territoire principal, bordé à l'est par les possessions immédiates des dominateurs actuels de l'Inde, et au nord par le pays des Marattes, leurs tributaires, est très-montagneux, au moins dans les districts de conquête plus récente, et arrosé par une multitude de rivières, dont aucune cependant n'a plus de 40 lieues de cours. Les deux plus étendues, le Mandovi et le Zouarim, avec le Sinquerim, qui vient les rejoindre du district de Bardez, forment, vers leur embouchure commune, un grand nombre de petites îles d'alluvion, dont la plus voisine de la mer, la plus importante et la plus célèbre, celle de Goa, prête son nom à tout le district insulaire. Les autres cours d'eau les plus remarquables

1,086 lieues carrées de 60 au degré (ce qui ne ferait que 120 2/3 lieues carrées marines de 20 au degré) et en établit ainsi la répartition :

District principal.		Superficie. *lieues carrées de 60 au degré.*	Population. *âmes.*
Anciennes conquêtes	Iles de Goa	48	45,577
	Bardez	72	99,875
	Salcette	102	102,394
	Ile d'Angédiva	1	371
		223	248,217
Nouvelles conquêtes		839	115,571
		1,062	363,788
Districts du Nord.			
Damão		22	33,950
Diu		2	10,858
Total général		1,086	408,596

Les nouveaux districts sont ceux de Tiracol, Pernem, Bicholim et Satary ou Sanquelim, Ponda et Embarbacem, Astagrar, Bally, Chondravaddy, Cacora, Canacona et Cabo de Rama.

sont le Chapoura et la rivière de Sal, dans le district de Salcette, qu'il ne faut pas confondre avec l'île du même nom, près de Bombay. Plusieurs se précipitent de l'intérieur en grandes cascades. Tous sont très-poissonneux. On les traverse sur une centaine de bacs, en partie entretenus par le gouvernement colonial.

Le pays est plus ou moins fertile. On y cultive surtout le riz, du coton, du lin, des pommes de terre, des fèves et des oignons. A ces productions il faut ajouter le café et le sucre, du poivre, quantité de noix de coco et d'arec, toute sorte de fruits venant avec ou sans culture, tels qu'ananas, oranges, citrons, melons, etc, une grande variété de fleurs, de racines et d'herbes médicinales, de l'orseille, etc. Les forêts, vierges encore pour la plupart, regorgent de bois excellents pour les constructions navales, comme le fameux bois de teck, de bois de fer, de sandal, etc.

Tous les animaux domestiques de l'Europe s'y retrouvent à côté des espèces propres à l'Inde. La volaille et le gibier abondent; mais nombre de reptiles et d'insectes nuisibles forment le revers de la médaille. On recueille beaucoup de sel, ainsi que du salpêtre. Les traces de fer sont nombreuses; mais il n'y a pas jusqu'à présent dans le pays de mines exploitées.

Les indigènes, Hindous des différentes castes, parmi lesquels figurent 1,077 Banians, forment la grande masse de la population. A côté d'eux vivent 6,300 Maures. Les Européens et descendants de colons européens n'atteignent pas le chiffre de 2,000 âmes, dont un huitième à peine avec très-peu de femmes, consiste en Portugais de naissance. On comptait en outre environ 1,250 habitants de race africaine et 370 Parsis ou Guèbres, adorateurs du feu. Cependant beaucoup d'indigènes ont été convertis au christianisme. En somme le recensement déclarait 234,399 chrétiens. Tous les autres Hindous sont compris par les Portugais sous la dénomination générale de gentils. Les terreurs de l'inquisition étaient autrefois un des leviers mis en œuvre par le clergé fanatique de Goa pour la propagation de la foi; mais aujourd'hui tous les cultes jouissent de la même tolérance, et l'on voit des pagodes et des mosquées assises à côté des églises catholiques, sans être inquiétées par ce voisinage. La servitude a également disparu de l'Inde portugaise. Les déportés et les disciplinaires, au nombre d'environ 150 en moyenne, sont internés dans les forts et dans les présides. La population indigène, douce et paisible, est presque entièrement hors de cause dans les cinquante ou soixante condamna-

tions que présentent annuellement les registres de la cour de justice et du tribunal militaire de Goa.

Il n'y a plus de vice-roi de Goa depuis 1835. On l'a remplacé par un gouverneur général, aujourd'hui la première autorité politique et militaire de l'Inde portugaise. Les gouverneurs particuliers de Damão et de Diu relèvent directement de son pouvoir, qui s'étend même encore sur les autres colonies portugaises d'Asie, dont nous aurons à nous occuper plus loin. Le conseil de gouvernement qui l'assiste, se compose de toutes les sommités ecclésiastiques et laïques de l'administration coloniale, ainsi que de 2 procureurs de la junte générale du district. Le gouverneur général, qui préside aussi la junte financière, a conservé une partie de l'ancien appareil de la vice-royauté. La population coloniale envoie 4 députés aux cortès de la métropole. Les villes de Nova-Goa, de Damão et de Diu forment des municipalités ou concelhos; celles de Mapuça et de Margão, chefs-lieux des districts de Bardez et de Salcette, présentent une organisation semblable; les districts de nouvelle conquête enfin sont divisés, depuis 1852, en quatre administrations civiles et fiscales, pareillement assimilées aux concelhos. Les communes (*communidades*) forment en même temps des associations agricoles dirigées, conjointement avec les affaires communales, par une chambre générale qui se compose de 2 délégués de chaque commune. Les communes pourvoient à leurs dépenses sur les revenus des biens-fonds qui leur appartiennent, ainsi que sur le produit des amendes qui leur sont dévolues ou des licences qu'elles délivrent; car il n'y a pas d'impôts communaux proprement dits. Elles contribuent en partie collectivement, pour un tiers de leurs revenus, à l'impôt foncier.

La cour de justice de Goa, formée d'un président, de 2 juges et du procureur de la couronne, reçoit les appels de toutes les colonies portugaises situées au-delà du cap de Bonne-Espérance. Les cinq districts de Goa, de Bardez et de Salcette, de Damão et de Diu, forment autant de comarcas.

Le haut clergé a pour chef l'archevêque de Goa, primat d'Orient. Le diocèse de Goa, dont le chapitre métropolitain compte 10 chanoines titulaires, comprend 97 paroisses desservies par des curés, et, pour l'enseignement clérical, les séminaires de Chorão et de Rachol. A Damão comme à Diu, le chef du clergé local a le rang de prieur. Nous avons déjà fait connaître (p. 458), avec leur délimitation, les évêchés suffragants du siége primatial de Goa, auxquels se rattache aussi la

prélature de Mozambique. A la plupart des paroisses sont adjointes, pour les œuvres pieuses et de bienfaisance, des confréries, qui disposent de quelques biens et revenus propres. Il y avait à Goa, en 1834, 37 couvents, qui furent supprimés à cette époque. Il n'y reste plus que 3 couvents de religieuses.

L'instruction, dans cette colonie, est plus répandue que dans les autres possessions d'outre-mer du Portugal. Il s'y est même conservé un certain nombre d'établissements d'instruction supérieure. Ainsi la capitale Nova-Goa possède encore une école médico-chirurgicale, avec 6 chaires, un lycée avec le même nombre de chaires, où l'on enseigne, outre le latin, le français et l'anglais, ainsi que le maratte, et une école militaire de mathématiques, avec 8 chaires. Il y existe aussi une bibliothèque et une imprimerie du gouvernement.

Les écoles primaires et secondaires sont d'ailleurs assez répandues dans les paroisses et localités principales de tous les districts, et le nombre des élèves qui les fréquentent paraît dépasser 4,250, pour l'instruction du premier degré, et 900, pour celle des degrés supérieurs. Les Hindous et les Musulmans possèdent des écoles particulières, dont la méthode est une espèce d'enseignement mutuel. En général on comptait en 1852, dans l'Inde portugaise, 25,560 personnes sachant lire et écrire, 128 instituteurs, 1,250 ecclésiastiques, 75 avocats, etc. Pour le régime sanitaire enfin, le gouvernement colonial entretient 4 médecins ou chirurgiens et 1 pharmacien.

Le budget de l'Inde portugaise donné p. 398, porte en recette environ 274 contos et en dépense 290; le déficit y est relativement un des moins considérables. Damão contribue au revenu total pour environ 18 contos, Diu pour une somme de 10 à 11 contos seulement.

Dans un budget antérieur, dont les chiffres diffèrent peu de ceux qui précèdent, les contributions directes s'élevaient à 82 contos, les contributions indirectes à 72 et le produit des autres recettes à 122; et, sur les dépenses, 30 contos étaient prélevés pour l'administration générale, 17 pour l'administration financière, 11 1/2 pour la justice, 18 environ pour l'église, 136 pour le militaire et 18 pour la marine.

Le cadre des forces militaires de l'Inde portugaise comprend, outre les états-majors, 1 régiment d'artillerie, 2 bataillons d'infanterie de ligne, 2 de chasseurs et 1 de vétérans, une garde maure, attachée à la personne du gouverneur général, et une garde municipale, pour le service de police; 2 compagnies de chasseurs à Damão et une à Diu: Ces troupes, indépendamment de quelques milices provinciales et lo-

cales, composent un effectif d'environ 4,000 hommes et consistent principalement en cipayes. Il y a un arsenal à Goa, une fabrique de poudre, un tribunal de justice et un hospice militaire. L'armement des forts se compose de plus de 500 canons, en partie très-extraordinaires pour l'ancienneté, la forme et le calibre des pièces.

Les places maritimes de Goa, Damão et Diu ont chacune un capitaine du port. Les bâtiments de l'État de la station de Mozambique, sont ordinairement aussi chargés du service des ports de l'Inde. Enfin le gouvernement portugais, afin de profiter des ressources en bois de cette contrée, demande quelquefois aux chantiers de Goa et plus souvent à ceux de Damão, qui possède également un petit arsenal, des navires pour les besoins de sa marine.

L'Inde n'est pas un pays à coloniser; les bras n'y manquent pas à l'agriculture, qui s'y trouve néanmoins encore réduite à l'usage d'instruments de la simplicité la plus primitive. D'heureux essais de fabrication de sucre et d'eau-de-vie de canne, paraissent avoir été faits dans le district de Bardez, qui est un des plus fertiles de la colonie. L'industrie est encore dans l'enfance. Cependant le gouverneur actuel, pour l'encourager, a fait ouvrir, au commencement de 1860, une exposition à Goa. Il y a bien des artisans et des fabricants, pour le tissage et la teinture du coton principalement; mais leurs produits ne se débitent que dans le pays, à l'exception des zuartes qui vont à Mozambique (V. p. 577). La pêche est active; elle occupe, tant à Goa que dans les deux ports de l'Inde septentrionale, plus de mille barques montées par près de 4,000 hommes.

Étouffé par le voisinage de Bombay, ainsi que par la concurrence des autres ports de l'empire anglo-indien, le commerce des établissements portugais de l'Inde est descendu à des proportions de plus en plus insignifiantes. C'est à peine si l'on retrouve encore, dans son état de langueur actuel, quelques faibles traces des relations sur lesquelles se fondait jadis sa prospérité. Toute l'activité commerciale de ces comptoirs déchus se borne aujourd'hui au petit trafic qu'ils font entre eux et avec Bombay, à l'échange de quelques cargaisons avec la côte orientale d'Afrique et avec Lisbonne, presque toujours aussi par la voie de Mozambique, et à quelques opérations encore plus rares de Goa seule avec Macao et Timor. Les importations de l'Inde portugaise consistent surtout en tissus et autres articles anglais tirés de l'entrepôt de Bombay, en ivoire, expédié de Mozambique à Diu, et en or de la même provenance, en vins et autres produits de la métropole, favorisés par le

tarif, en quelques soieries de Chine, etc. Ses exportations et réexportations, bien moins considérables encore, n'ont guère plus pour objet que du sel, des noix de coco et d'arec, ainsi que des fruits, envoyés en grande quantité de Goa à Bombay, les tissus de coton déjà mentionnés et l'ivoire que Diu reçoit en échange, de la côte d'Afrique; parfois aussi un peu de riz, de poivre, de salpêtre, etc. Les trois ports de Goa, de Damão et de Diu ne voient pas annuellement dix navires du Portugal, y compris ceux qui viennent de Mozambique et de Macao, et le mouvement de la navigation côtière n'y dépasse ordinairement pas 150 petits caboteurs, dont environ 80, appartenant presque tous aux ports de l'Inde anglaise, concernent Goa. C'est dans cette ville qu'est établie la douane principale, qui a, dans le même district, les succursales d'Assolna, Chapoura, Colem, Doromarogo, Sanguem et Sanquelim. Damão et Diu, avec des douanes particulières, sont des ports également ouverts aux navires étrangers, admis à y faire opération de commerce sous un régime de droits différentiels; mais il n'en vient guère, même en simple relâche, à Goa surtout. D'après un relevé de 1844, cité par M. Guillain, la valeur des opérations du commerce extérieur de ce port, n'aurait même pas atteint un million de francs, en cette année, mais seulement la bagatelle de 236,000 séraphins (1) à la sortie contre 677,000 à l'entrée. La production du sol ne suffisant pas à la consommation, même dans la colonie principale, qui est la plus fertile, beaucoup d'habitants de celle-ci vont chercher du travail dans les établissements anglais, pour rentrer ensuite chez eux avec le fruit de leurs économies.

Les îles de **Goa** sont séparées, par les rivières qui les découpent, du district de Bardez au nord et de celui de Salcette au sud. Le port de l'île principale (Goa ou Tissuvaddy, comme l'appellent les Hindous), sur la baie, est partagé en deux par un cap élevé, qui domine d'une part l'ancrage de l'Agoada (Aiguade), située à la droite de l'embouchure du Mandovi, de l'autre celui de Murmagão, à la gauche du Zouarim. Près de la pointe de l'Aiguade, position défendue par un fort, les navires trouvent, de septembre en mai, un mouillage sûr avec cinq brasses de profondeur; mais, dans les autres saisons, les tempêtes et les courants de la mer le rendent très-dangereux. Le passage de la barre du Mandovi ou Mandava présente aussi des difficultés. Les vents du S. O., très-violents parfois, soufflent depuis la fin de mai

(1) Le séraphin, moitié de la roupie de Goa, ne vaut que 160 reis ou 96 centimes.

jusqu'à la fin de septembre, ceux du N. O. en mars, et des vents de terre depuis décembre jusqu'au milieu de février. L'eau de l'Aiguade est délicieuse et se fait avec la plus grande célérité. On trouve à Goa tous les fruits de l'Inde et beaucoup de légumes frais. La volaille et la viande y sont à un bon marché fabuleux, qu'explique l'isolement auquel la disparition de toute activité commerciale a réduit cette colonie.

Comme, dans notre siècle positif, les vivants doivent passer avant les morts, nommons d'abord la capitale actuelle de l'Inde portugaise, *Nova-Goa* ou *Pangim*, située sur la rive gauche et à 2 milles de l'embouchure du Mandovi, par 15° 30' de lat. N. et 71° 35' de long. E., à 1,000 lieues portugaises de Lisbonne, en ligne droite, et à 2,540, par le cap de Bonne-Espérance. La distance de Bombay n'est que de 65 lieues. C'est là que résident maintenant toutes les autorités. Cette nouvelle ville, bâtie d'une manière assez régulière, présente des rues larges et garnies de trottoirs. Elle possède un assez grand nombre d'édifices publics, des places, des promenades, un beau quai et un pont remarquable par ses dimensions extraordinaires, construit en 1638 par ordre du vice-roi, comte de Linhares. Le dessèchement des marais voisins a eu pour effet d'assainir le climat de la ville. M. Guillain, se basant sur des données officielles, n'en estime toutefois la population, chrétienne en grande majorité, qu'à 11,000 habitants. Quant à la ci-devant reine de l'Asie, l'ancienne et célèbre Goa, située à 7 milles en amont de la barre du Mandovi, et dont l'emplacement avait d'ailleurs été assez mal choisi, même au point de vue de l'intérêt commercial, elle est aujourd'hui presque entièrement déserte. Les aveugles fureurs de l'inquisition et l'expulsion des Juifs commencèrent la ruine de cette capitale, jadis si opulente; l'insalubrité, provenant du voisinage de marais, qui engendrent des fièvres, et aggravée par l'incurie, finit par en déterminer l'abandon complet. De somptueuses églises et des couvents, presque tous en ruines, parmi lesquels le collége des Jésuites ou du Bon-Jésus, avec le tombeau en marbre noir et le corps de saint François-Xavier, mérite néanmoins encore d'être visité, témoignent seuls des splendeurs du passé de cette ville. Les galériens et les ouvriers employés à l'arsenal ne s'y tiennent que pendant la journée. L'archevêque n'y officie plus que très-rarement dans l'église métropolitaine, aux jours de grande solennité. Goa renferme aussi une fontaine, des grottes et une place de bains, révérées comme des sanctuaires par les Hindous, qui y affluent en pèlerinage, vers la fin de novembre, pour faire leurs ablutions religieuses.

Au nord de Bombay les Portugais possèdent **Damão**, ville située à environ 150 kilomètres N. de Bombay et 72 S. S. O. de Surate, jadis aussi très-commerçante, et munie de solides fortifications, qui lui permirent de résister en 1639 à toutes les forces du Grand-Mogol. Damão a un port assez commode et le plus beau quai de la côte; mais elle souffre des inondations ainsi que de l'impétuosité du courant d'une rivière assez profonde, qui s'y jette dans la mer. C'est un port aujourd'hui sans importance pour le commerce extérieur, mais il a des chantiers pourvus des meilleurs bois de l'Inde, et où l'on trouve des constructeurs et des ouvriers habiles. Les petits districts de Naer, de Calam-Pavary et de Nagar-Avely dépendent de cette ville.

A la pointe méridionale de la grande presqu'île de Guzerate, il nous reste à mentionner la petite île de **Diu**, avec la célèbre place de ce nom. L'île, presque entièrement stérile, a une longueur d'environ 10 kilomètres, de l'E. à l'O., sur tout au plus 4 de largeur, et n'est séparée que par un bras de mer très-étroit du continent, sur le rivage duquel les Portugais possèdent en outre l'aldée de Gogala, village de pêcheurs, muni de quelques fortifications.

La ville de Diu était devenue sous la domination portugaise, au XVIe siècle, le plus riche marché de l'Asie méridionale après Goa. Ses conquérants en avaient fait l'entrepôt général du commerce de la Perse et de l'Arabie avec l'Inde et les ports de Cambaye, Surate et Baroche en particulier. Il n'est peut-être pas au monde de place empreinte du souvenir de plus d'actes d'enthousiasme et de patriotique dévouement que ce glorieux théâtre des exploits de Jean de Mascarenhas et de Jean de Castro (1), qui, vers le milieu du même siècle, la défendirent héroïquement contre les assauts du roi de Cambaye. La population de Diu, qui atteignait 50,000 âmes, au temps de la prospérité de cette ville, n'est plus aujourd'hui que de 9 à 10,000 habitants, Hindous pour la plupart, avec environ 640 musulmans et 350 chrétiens. Il n'y a d'Européens que les fonctionnaires supérieurs de la colonie. Sa décadence date surtout d'une descente des Arabes de l'Oman, qui saccagèrent la ville, en 1670, et y causèrent des désastres dont elle ne s'est point relevée.

La forteresse, à l'est, de grands édifices, tels que la cathédrale, la douane, l'hôpital militaire, un grand nombre d'anciens couvents

(1) C'est à réparer ses murs qu'était destiné l'argent pour lequel il offrit le gage de sa moustache au conseil de Goa.

et d'églises à tours élancées, et une haute muraille crénelée à l'ouest, donnent encore à cette ville un aspect qui impose, du côté de la mer. Mais à l'intérieur tout apparaît mort, délabré ou en ruines. Le commerce tombé, on a de plus en plus négligé l'entretien de la ville. L'eau, si l'on excepte celle des grandes citernes de la forteresse, est saumâtre. Le climat n'est pas sain; indépendamment des fièvres intermittentes et des ophthalmies, le choléra y sévit fréquemment. On est obligé de faire venir de Goa le riz, les céréales et les légumes nécessaires pour la consommation, et la superstition des Hindous de Diu y rend tout achat de bétail très-difficile. Le port, assez vaste et sûr pour de petits navires, s'ouvre du côté de la citadelle, à l'entrée du bras de mer, qui forme le port intérieur. Ce dernier toutefois ne peut recevoir que des navires du plus faible tirant d'eau. Il y a un débarcadère au pied de la forteresse, et un autre du côté opposé, près de l'arsenal, en face de la pointe de Gogala. Trois petits navires de 50 à 80 tonneaux et une cinquantaine de barques côtières, composaient naguère toute la marine marchande de la localité. C'est encore aujourd'hui le principal marché pour l'ivoire de Mozambique. Sa fabrication d'étoffes de coton, qui rivalisaient autrefois avec celles de Madras, par l'éclat des couleurs, s'est également bien réduite, ne pouvant plus soutenir la concurrence des tissus d'Europe, pour la qualité et les prix. Cependant elle occupe encore environ 600 métiers et 4,000 personnes, qui produisent annuellement de 22 à 24,000 pièces (de 25 mètres à peu près chacune), dont la moitié s'exporte, avec du poisson, séché et préparé comme à Damâo. Afin de raviver le commerce, on déclara Diu port d'entrepôt, en 1841; mais les Anglais s'empressèrent de neutraliser les avantages de cette mesure, en conférant la même franchise, sur leur propre territoire, aux deux petits ports voisins de Villane et de New-Bender.

Insignifiant aujourd'hui sous le rapport commercial, politique et militaire, l'établissement portugais de Goa a conservé plus d'importance comme centre principal de la hiérarchie catholique dans l'Inde, l'archipel de la Sonde et une partie de la Chine même. Dans ces régions, l'autorité du siége primatial de cette ville s'étend encore, bien au-delà des limites de son propre diocèse, sur un grand

nombre de chrétiens, de descendance portugaise ou indigène, appartenant à l'église latine, et notamment très-répandus dans les territoires soumis à la domination anglaise. Ce lien spirituel, nœud de la question du patronat des Indes, qui a formé de nos jours le sujet de longues négociations entre Lisbonne et la cour de Rome (voir p. 93), vient finalement de recevoir une consécration nouvelle, par le concordat de 1857, ratifié en 1860, et dont nous avons déjà fait connaître les dispositions principales à la page 458. Il ne nous reste donc plus qu'à compléter ce que nous avons dit de cet arrangement, par quelques explications sur l'origine des droits qu'il confirme et des différends dont il marque le terme.

D'après la légende, l'apôtre saint Thomas, étant allé prêcher l'Évangile dans l'Inde, y aurait trouvé le martyre. La ville de Méliapour, où l'on prétendait avoir découvert de ses reliques au XVIe siècle, reçut en son honneur le nom de San-Thomé. Les papes Alexandre VI et Léon X ayant confirmé, de 1493 à 1516, la couronne de Portugal dans la possession de ses nouvelles découvertes, et faisant un devoir de la propagation de la foi à l'Ordre du Christ, investirent ses chefs, les rois de Portugal, du patronat des Indes, dont Paul III, lorsqu'il fonda, en 1534, l'évêché de Goa, d'abord suffragant de celui de Madère, étendit le ressort depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine, en laissant au roi la charge de pourvoir, comme patron, à la dotation du nouveau diocèse. Avec saint François-Xavier, l'apôtre des Indes, les conversions se multiplièrent. On dut, vers 1575, partager en trois le diocèse primitif de Goa, et créer, un quatrième évêché à Macao. Le pape Grégoire XIII se désista même expressément, pour le Saint-Siége, de toute prétention à rien changer aux droits du patronat, sans l'assentiment de la couronne de Portugal. Des mésintelligences ne commencèrent à se déclarer qu'avec le déclin de la puissance portugaise dans l'Inde et le discrédit du clergé de ces colonies, à la suite des terreurs de l'inquisition de Goa et d'abus sans

nombre. Le Saint-Siége prit alors le parti de se faire représenter directement en Asie par des missions et des vicaires apostoliques extraordinaires. Ceux-ci refusant de se soumettre à l'autorité du siége de Goa, il se forma de bonne heure aux Indes une espèce de schisme, qui divisa les chrétiens de cette région en deux partis, ardents à se persécuter mutuellement.

Ces démêlés, qui commencèrent par des protestations de l'archevêché de Goa, vers 1680, et remplirent tout le siècle dernier, ne pouvaient que déconsidérer de plus en plus le clergé auprès des indigènes. L'expulsion des Jésuites fut un rude coup pour l'autorité de la cour de Rome ; mais, comme depuis le Portugal, dont les affaires coloniales n'avaient fait qu'empirer, laissa tomber en vacance plusieurs des évêchés de son patronat et défendit de subventionner les desservants des provinces qui avaient été soustraites à sa domination, le Saint-Siége crut devoir sommer, en 1832, la cour de Lisbonne de remplir les obligations dérivant du patronat, ou de renoncer à celui-ci. Cette démarche étant restée sans effet, Grégoire XVI s'entendit avec le gouvernement britannique de l'Inde, pour l'institution de vicaires apostoliques à Madras et à Calcutta, en 1834, y envoya des missionnaires jésuites, et établit de nouveaux vicariats à Ceylan, en 1836, et à Madura, en 1837. Ces mesures irritèrent vivement le clergé de Goa, qui, dans sa colère, appela les vicaires *bispos turcos* (évêques mécréants), et ne négligea rien pour ameuter les populations contre eux. Le gouvernement constitutionnel, de son côté, n'exaspéra pas moins le Saint-Siége par la suppression des couvents. La cour de Rome ayant néanmoins fini par reconnaître dona Maria, on put croire un moment le différend aplani, après la nomination à l'archevêché de Goa de José da Silva Torres, qui s'était engagé à l'obéissance aux bulles pontificales, en 1844. Mais, à peine arrivé à son poste, ce prélat recommença la lutte de plus belle, et se mit, pour supplanter les missionnaires de Rome, à improviser, sans beaucoup

de discernement dans les choix, une ordination de 800 prêtres. Grégoire XVI obtint le rappel de José da Silva; mais les allocutions pontificales de 1848 et de 1851, tenues à ce sujet, soulevèrent, en Portugal comme dans l'Inde, une polémique des plus irritantes, qui raviva complètement le schisme. L'évêque de Macao, Matta, ayant pris charge du siége vacant de Goa, en 1852 et 1853, s'y déchaîna contre les vicaires apostoliques, qu'il traita de brigands du haut de la chaire, multiplia les ordinations simoniaques, et transgressa même de beaucoup la limite des abus de pouvoir reprochés à son prédécesseur. A Bombay, une populace chrétienne, lors d'un voyage de Matta dans cette ville, bloqua dans une église, pour l'y affamer, son antagoniste, le vicaire Anastase Hartmann, qui ne fut délivré qu'avec peine par l'intervention de l'autorité séculière, ce qui détermina le gouvernement anglais à protester contre toute nouvelle immixtion du clergé de Goa dans les affaires ecclésiastiques de ce ressort. A Lisbonne même, le nonce menaça de quitter cette capitale, où les cortès retentissaient de sorties véhémentes contre la cour de Rome. Une déclaration publique d'un certain nombre de pairs et de députés (du 31 août 1853), portant reconnaissance des droits légitimes du pape en cette affaire, fraya cependant la voie des raccommodements. La concession du patronat des Indes à la couronne de Portugal impliquait-elle le caractère d'un contrat irrévocable, ou bien ce patronat avait-il besoin d'être confirmé, comme une grâce révocable? La confirmation, dans les termes du concordat, intervenu depuis, apporte une solution qui doit empêcher le retour du scandale de ces combats du lutrin, dont, à l'occasion du schisme, l'Inde était devenue le théâtre (1).

La question d'autorité, décidée pour cette contrée en

(1) Un certain antagonisme de race avait sa part dans ces dissensions cléricales. L'élément catholique irlandais, introduit dans l'Inde par la domination anglaise, s'y trouve en présence de l'élément portugais.

faveur du Portugal, n'est pas, d'ailleurs, sans importance pour les intérêts du catholicisme en Asie. L'établissement religieux des missions relevant directement du pape, aux Indes-Orientales, ne comptait pas, dans les dernières années, moins de 17 vicariats apostoliques, 3 provicariats, 2 archevêques et 19 évêques *in partibus*, avec 250 missionnaires apostoliques et un nombre plus grand encore de prêtres indigènes, pour plus de 800,000 chrétiens du rite latin et 160,000 du rite syro-chaldéen, ce qui fait près d'un million de catholiques en total (1).

2° Macao (2).

Point le plus éloigné de la domination portugaise en Asie, la ville de Macao (*cidade do Santo Nome de Deos de Macao*, comme l'appelèrent ses fondateurs) est située par 22° 10' 30" de lat. N., et 111° 15' de long. E., sur une petite presqu'île montueuse, qui n'a qu'une lieue carrée marine de superficie et forme, vers l'ouest de la grande baie de Canton, l'extrémité S. E de l'île de Hiang-chan, comprise dans la province de Kouang-toung. Macao est à 80 milles anglais S. de Canton, et à 40 O. de l'île de Hong-Kong, où s'elève, de l'autre côté de la baie, le nouvel établissement britannique de ce nom. La distance de Lisbonne est de 3,200 lieues portugaises par le cap de Bonne-Espérance, et de 1,400 en ligne directe.

Raphaël Perestrello et Fernand Perez d'Andrade furent les premiers Portugais qui visitèrent la Chine dans les années 1516 et 1517. Mais l'établissement de la colonie de Macao ne date que de 1557. Des secours fournis contre des pirates, qui menaçaient Canton, décidèrent l'empereur de la Chine à concéder à perpétuité ce point aux Portugais, moyennant un léger tribut annuel de 500 taels d'argent (3,750 francs), qu'ils

(1) Voir de Minutoli, t. II, p. 352 à 358.

(2) Voir de Minutoli, t. II; Ch. Lavollée, *Voyage en Chine* (avec une très-piquante description de Macao en 1844), Paris, 1852; M. le baron Ch. Dupin; *Introduction* aux travaux de la Commission française sur l'industrie des nations (relatifs à l'exposition universelle tenue à Londres en 1851), t. 1, 3e partie, p. 486 et suivantes; puis dans la *Revue de l'Orient* (année 1850, t. 7, p. 355, et t. 8, p. 31), une notice très-complète de M. H. de Chonski, qui vit cet établissement portugais à l'époque du traité de Nankin; pour le commerce enfin l'article *Macao*, de M. Natalis Rondot, dans le nouveau *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation* de Guillaumin, etc.

continuèrent à payer jusqu'en 1843. De 1612 à 1632, la ville de Macao se munit, avec le consentement des autorités chinoises, d'une ceinture de fortifications, qui l'aidèrent à repousser en 1622 une attaque des Hollandais.

La colonie fleurit par le commerce, mais sa population dégénéra vite au sein de l'opulence même et de la mollesse, qu'engendra ce rapide et facile accroissement de sa prospérité. Malgré la défense expresse du gouvernement métropolitain et des vice-rois de Goa, on commit la faute d'aliéner une grande partie des terres de la presqu'île à des sujets du Céleste-Empire. Ce contact perpétuel de la colonie avec l'élément chinois multiplia les occasions de dispute et amena des collisions fâcheuses. Les Chinois, organisant un système de représailles, élevèrent en 1573, sur l'isthme étroit qui relie Macao au reste de l'île, un mur de séparation qui ne compromit que trop l'approvisionnement de la ville (1). En 1581, on institua à Macao une chambre municipale, décorée du nom de sénat, pour l'administration des intérêts communaux. Cette mesure, quelque bonne qu'elle fût dans le principe, n'en eut pas moins des conséquenses fâcheuses pour l'autorité de la métropole, par la division qui se mit de bonne heure entre cette assemblée et le gouverneur. Les membres du corps de la ville, négociants pour la plupart, subordonnaient tout à leurs intérêts mercantiles et ne reculaient devant rien pour se ménager la faveur des autorités chinoises. Riches, ils trouvaient moyen de gagner par des présents non-seulement les mandarins, mais aussi les personnages influents de Goa et de Lisbonne, et d'élever ainsi leur crédit au-dessus de celui du lieutenant de la Couronne. Ce dernier ne fut bientôt plus que le chef de la garnison, rôle dans lequel on le paralysait encore souvent, en retenant la solde des troupes. L'office de l'auditeur (*ouvidor*), magistrat qui devait servir de trait d'union entre le gouverneur et le sénat, ne fit qu'introduire dans cette lutte un élément de rivalité de plus. La considération des autorités portugaises en souffrit tellement, que Macao tomba dans la dépendance la plus humiliante des injonctions du gouvernement chinois et des caprices de ses agents. Les marchands, les artisans et les propriétaires chinois établis dans la colonie, n'y reconnaissaient que l'autorité de leurs propres lois et d'un juge de leur nation, délégué du mandarin de Casa-Branca, sous-préfecture chinoise, située à cinq milles environ de Macao, sur la rive qui fait face à la presqu'île portugaise.

(1) La porte unique de ce mur (*Porta do cerco*) était sous la garde d'un poste chinois.

La colonie ne recouvra une allure plus indépendante et plus digne vis-à-vis de l'empire du Milieu, qu'avec l'avénement de J. M. Ferreira do Amaral au poste de gouverneur, en 1844. Cet homme énergique remit l'établissement militaire de Macao sur un pied respectable, ferma en 1849 la douane que les autorités chinoises y avaient installée, et les dépouilla de l'influence et de la juridiction qu'elles y exerçaient, sans s'émouvoir de l'agitation qui s'ensuivit. Malheureusement, le 22 août de la même année, il périt assassiné, sous les yeux d'un poste chinois, de la main de quelques bandits, que les autorités cantonaises avaient probablement poussés à ce lâche attentat. Le secours prêté, par les bâtiments de guerre étrangers mouillés dans la rade, aux troupes de la colonie, préservèrent celle-ci d'une invasion chinoise. Une frégate et deux corvettes, que le gouvernement portugais y envoya pour venger cet affront, poursuivirent vainement une réparation plus éclatante. Un autre incident fâcheux venait de précéder l'assassinat du gouverneur. Les équipages d'une frégate anglaise avaient délivré de vive force, par une descente à Macao même, un de leurs compatriotes, emprisonné dans la ville pour avoir refusé de se découvrir au passage de la grande procession de la Fête-Dieu. Ce furent là toutefois les dernières violations de territoire qui atteignirent cette colonie, dont l'indépendance du gouvernement chinois remonte officiellement à une convention conclue en 1843 entre l'infortuné Ki-Ying, alors gouverneur général des deux Kouang, et le gouverneur Pinto, prédécesseur d'Amaral.

Les chiffres de la population de Macao ont beaucoup varié, sous l'influence des événements dont la Chine a été le théâtre depuis l'expédition anglaise, qui ouvrit les ports de la Chine aux Européens, en 1842. Réduite, à certaines époques, à 10,000 habitants, par l'émigration d'une partie de la population chinoise, elle a été reportée temporairement, il y a quelques années, à plus de 60,000 âmes, lors du renouvellement des hostilités à Canton, en 1854. Elle peut être actuellement d'environ 35,000 âmes, comprenant de 5 à 6,000 Portugais ou métis portugais, connus sous le nom de Macaïstes, de 500 à 600 étrangers, et de 25 à 30,000 Chinois. Un recensement de 1849 accusait une population coloniale de 4,587 personnes, dont 1,863 hommes et 2,724 femmes (soit 3,917 Macaïstes et blancs et 670 Asiatiques d'origines diverses), indépendamment d'environ 25,000 Chinois. Grâce à la salubrité d'un climat très-agréable, Macao est devenu pour les Européens de toutes les nations, qui se pressent aux portes de la Chine, comme une espèce d'hôtellerie, qu'ils viennent habiter de préférence.

La légation française a établi sa chancellerie dans cette ville et les négociants anglais de Hong-Kong ont également fait construire, près de ses murs, beaucoup de maisons de campagne ou *bungalos*, où ils viennent respirer le bon air et se récréer des ennuis du séjour de leur triste rocher.

L'administration coloniale se compose aujourd'hui du gouverneur (duquel relève en outre le sous-gouvernement des îles de Timor et de Solor, auxquelles nous devons également une mention dans cet aperçu), d'un conseil de gouvernement, d'une junte financière, d'un juge, d'un délégué du ministère public et d'une junte de justice, ressortissant à la cour de Goa. Il y a de plus l'évêque et un chirurgien en chef. Macao forme une comarca et 3 paroisses, et envoie un député aux Cortès. C'est la seule colonie portugaise dont les recettes couvrent les dépenses (V. p. 398). Un bataillon de 320 cipayes de Goa, forme la garnison de la ville et des forts, au nombre de six (et armés de 150 canons), dont les deux principaux sont ceux de S. Paulo do Monte et de S. Thiago da Barra. On a formé en outre le cadre d'un bataillon de milice provisoire de 500 à 600 hommes. Un capitaine du port est préposé aux affaires maritimes.

Le gouverneur a toutes les prérogatives et tous les pouvoirs d'un chef politique et militaire; le juge de son côté se trouve investi d'une partie des attributions du ci-devant auditeur de la colonie. L'autorité du sénat est aujourd'hui strictement limitée à l'administration municipale; cependant ses deux membres les plus éminents, le président de l'assemblée et le procureur de la ville, sont admis à participer aux délibérations du conseil de gouvernement.

L'évêché de Macao fut institué en 1575, sous le règne de dom Sébastien. Il devait embrasser la Chine et même le Japon, dont on ne tarda pas cependant à former un diocèse à part. La création des évêchés de Pékin et de Nankin suivit en 1690. Les missionnaires portugais peuvent revendiquer l'honneur d'avoir été les premiers qui répandirent la semence du christianisme dans l'empire du Milieu. Saint François-Xavier mourut sur la terre chinoise, dans l'île de Sanchan. Moyennant un tribut à l'empereur et des présents faits aux mandarins, les jésuites avaient ensuite obtenu la permission d'établir le séminaire de Notre-Dame-d'Amparo, et d'autres avantages, quand, par un revirement soudain de la politique chinoise, des persécutions succédèrent aux faveurs.

A Macao même, l'évêque surveille la communauté des Filles de la

Charité de l'asile de Santa-Rosa, où une centaine de petites filles reçoivent l'instruction, en partie gratuitement, ainsi que le collége ou séminaire royal de S. José, dans lequel on enseigne la théologie, la philosophie, le chinois et le latin, le seul établissement portugais du genre qui existe. En 1847, le sénat a fondé aussi une école laïque pour l'enseignement des langues vivantes, de l'anglais et du français surtout, du latin, de la religion, du calcul et de l'écriture. Elle compte 3 maîtres et environ 150 élèves; le séminaire 6 chaires et une trentaine d'élèves. Ajoutons que Macao est le centre des missions catholiques en Chine. La France en particulier y a une maison de lazaristes et une maison de procure des missions étrangères. Afin d'empêcher toute jalousie, le pape a fait un partage des provinces à convertir, entre les diverses congrégations. Outre l'hôpital militaire, il y a l'hospice communal de la Miséricorde, qui est bien tenu. On trouve à Macao quelques médecins et pharmaciens portugais et anglais.

Vue de la mer, la ville de Macao, bâtie sur une colline de granit, présente un amphithéâtre de maisons blanches, construites à l'européenne, étagées les unes sur les autres et couronnées par les forts. Une épaisse rangée de bateaux chinois ou *tankas* se presse aux abords du quai principal de la Praya-Grande, où s'élève, en face du débarcadère, la maison du gouverneur. Des édifices réguliers et les dômes des églises de ce quartier lui donnent l'aspect d'une ville d'Europe. On montre comme une curiosité, dans un beau jardin particulier, la grotte où Camoëns a composé, dit-on, les derniers chants du poème des Lusiades. La ville chinoise, qui renferme le bazar, n'est que la continuation de la ville portugaise au N. O. Trois petits villages chinois forment la banlieue de Macao. Il n'y a pas d'autres industries que celles des artisans du bazar, et l'agriculture de la colonie est encore plus insignifiante.

Macao n'a qu'une rade foraine à l'est, côté du large. Le port intérieur, à l'ouest, est parfaitement abrité, mais petit et peu profond, n'ayant que 2 brasses 1/2 d'eau à l'entrée et ne pouvant recevoir qu'une vingtaine de bâtiments. Mais à trois milles de la ville, au sud, il existe, entre deux petites îles, un autre ancrage sûr, à fond de vase, appelé la Taïpa, où vont mouiller les grands navires.

Le port de Macao est le centre d'un cabotage assez actif, qui s'effectue au moyen de quelques bateaux à vapeur et d'un plus grand nombre de lorchas, navires de 60 jusqu'à 150 ou 200 tonneaux, commandés par des Portugais, manœuvrés par des équipages chinois et

généralement armés de canons. Les lorchas sont employées souvent à convoyer les jonques chinoises, pour les défendre contre les pirates, qui ont de tout temps infesté ces parages. Leur navigation s'étend d'une part jusqu'à Chang-haï, de l'autre jusqu'au golfe de Siam et aux Moluques, et elles servent aussi à introduire des marchandises européennes en contrebande, dans tous les petits ports du littoral de la Chine. D'après un état dressé par le gouverneur, en janvier 1859, Macao possédait, à cette date, 3 vapeurs, 5 navires à l'européenne d'un fort tonnage et 35 lorchas : en total 43 bâtiments d'une capacité de 5,560 tonneaux. Des services réguliers sont établis avec Canton et Hong-Kong, où abordent les malles d'Europe, tant par les bateaux à vapeur, qui font le trajet en cinq heures, que par le moyen des lorchas et des barques chinoises connues sous le nom de *fast-boats*.

En général, on peut dire que Macao n'est qu'un comptoir marchand, dont les murs forment à peu près la limite, mais qui a cependant gagné, par suite de la tournure que les relations de l'Europe avec l'extrême Orient ont prise de nos jours, de n'être plus, comme autrefois, exposé aux insultes continuelles des Chinois. Le commerce y était jadis très-florissant, surtout au temps où les Portugais trafiquaient encore avec le Japon. Mais sa prospérité avait déjà bien décliné, quand le traité de Nankin (du 29 août 1842), et l'établissement des Anglais à Hong-Kong vinrent lui porter un dernier coup. Pour la relever, le gouvernement portugais déclara Macao port franc, en 1845 (portaria du 20 novembre), et ouvrit ce port aux navires de toutes les nations, qui n'y sont plus soumis qu'à des droits de pilotage, d'ancrage et de tonnage. Malheureusement cette mesure venait un peu tard, et, bien que le gouverneur Amaral eut réussi un moment à galvaniser le commerce de cette place, elle ne bénificia véritablement de son nouveau régime de franchise que vers la fin de 1854, époque à laquelle les troubles de Canton y firent affluer plus de 30,000 personnes, qui y portèrent leur commerce et leur industrie. Macao dut à cette circonstance de redevenir pour quelques années, tant que Canton fut occupé militairement, l'entrepôt du commerce étranger et des produits tels que la soie, le thé, la cannelle chinoise (*cassia lignea*) et les soieries, échangés par la Chine contre du riz, des grains, des métaux et des cotonnades. L'importation des vins portugais pour la consommation locale, qui, depuis 1848, n'occupait plus que 2 navires par an, s'accrut aussi vers cette époque, à la faveur de ces circonstances exceptionnelles. Les pertes de Canton furent une bonne aubaine pour Macao.

Mais, en temps ordinaire, le mouvement de la navigation de ce port est peu de chose, comparativement à celui de Hong-Kong, de Canton et de Wham-poa. Il ne s'élevait, même en 1855, en n'y comprenant pas celui des jonques chinoises, qui échappe au contrôle, qu'à 308 navires de tous pays, d'un port total de 47,228 tonneaux. Les pavillons qui y dominaient, étaient, après celui de la colonie même, par ordre d'importance, ceux de l'Espagne, des États-Unis, du Portugal et de l'Angleterre. La Hollande n'y entrait que pour 3 navires, la France pour 2, ainsi que le Chili, et le Pérou pour 5. Les Américains ont créé à Macao, vers 1850, un dépôt de ravitaillement. En général, Macao se recommande toujours comme un marché bien approvisionné.

Ce sont les Portugais de Macao qui eurent, au dernier siècle, les premiers l'idée du commerce de l'opium, dont les Anglais se sont ensuite emparés, à partir de 1773. C'est aussi dans cette ville qu'ont lieu la plupart des engagements de coolies chinois pour Cuba et les autres Antilles, le Brésil et le Pérou, et que s'embarquent librement beaucoup de travailleurs de cette nation pour Batavia, Manille, Singapour, Poulo-Pinang et Malacca.

3° Timor (1).

Des nombreux établissements des Portugais dans les mers de la Sonde, parmi lesquels figuraient aussi les Moluques, il ne leur est resté que celui de Dilly, dans l'île de Timor, avec un droit de souveraineté ou de protectorat sur la majeure partie de cette île, ainsi que naguère aussi sur celles du groupe de Solor. Ces possessions insulaires, comprises dans l'archipel de la Sonde, réunissaient, d'après des relevés officiels, une superficie de 1,536 lieues carrées marines et une population de 918,300 habitants, presque tous indigènes, Malais, Nègres semblables aux Dayaks de Bornéo et Bouguis de Célèbes. Sur ce dernier chiffre, 68,000 habitants étaient attribués au groupe voisin de Solor.

L'île de Timor, découverte en 1511 par le capitaine portugais Antonio d'Abreu, est située par 8° et 10° environ de lat. S. entre 121° et 125° de long. E., au S. O. des îles Banda, subdivision des Moluques, et au S. E. de la grande île de Célèbes. C'est la cinquième des îles de la Sonde, pour l'étendue territoriale, et les Portugais en revendiquent

(1) Voir de Minutoli, t. II; *Bulletin et Annales du Conseil d'Outre-Mer; Almanachs de Portugal pour* 1855 *et* 1856.

les 7/8 pour leur domination. Elle présente, du N. E. au S. O., une longueur de 82 lieues sur 20 de large, et paraît renfermer, d'après l'évaluation donnée plus haut, 850,000 habitants sur 744 lieues carrées marines, à moins que ces chiffres ne concernent que la partie portugaise de l'île, dont les Hollandais possèdent la partie sud-ouest, avec la ville de Coupang et le fort Concordia. Ils viennent, en outre, d'obtenir du Portugal, pour une somme de 200,000 florins (environ 425,000 francs), le désistement complet de ses droits sur les îles de Solor (1), dont la principale, la Grande ou Nouvelle-Solor, appelée aussi Florès, Oende ou Ende, offre, au sud de Célèbes, un développement de 58 lieues de long sur 12 de large. Dans cette cession se trouvent comprises les autres îles du même groupe, échelonnées de l'ouest à l'est entre la précédente et Timor, sous la même latitude, et parmi lesquelles il faut encore nommer, comme les plus étendues relativement, Sobrâo ou Adinari et la Vieille-Solor, Lomblem, Pantar et Ombaï.

L'île de Timor, qui doit seule nous occuper ici, se trouve partagée entre un grand nombre de tribus ou principautés indigènes, dont plusieurs, parmi celles de l'intérieur surtout, sont restées, par le fait, entièrement indépendantes. Les autres, qui ont dû s'engager envers la puissance souveraine à un léger tribut en nature, très-irrégulièrement perçu toutefois et souvent même refusé, ne sont aussi que nominalement soumises pour la plupart.

Une chaîne de montagnes très-élevées, couverte d'épaisses forêts, et qui comprend beaucoup de volcans éteints, partage l'île, en la parcourant dans le sens de sa longueur, entre les provinces de Serviâo et de Bellos, qui correspondent à ses deux versants du N. O. et du S. E. Une multitude de petites rivières découlent des flancs de ces montagnes et arrosent les plaines peu étendues qui bordent les côtes. Le cours des saisons offre, sur les deux versants, sujets à l'influence périodique des moussons, un singulier contraste. Pendant que l'été règne en-deçà des monts, c'est l'hiver, la saison des pluies, que l'on trouve au-delà. L'approche de cette dernière est ordinairement annoncée par de violentes tempêtes, dont le déchaînement subit porte surtout malheur aux navires. Les fièvres et les dyssenteries sont fréquentes, ainsi que la lèpre et le scorbut; la petite vérole aussi fait de grands ravages parmi les naturels.

(1) *Gazette d'Augsbourg* du 17 août 1860.

Le sol, d'une extrême fertilité dans certaines parties de l'île, est stérile dans d'autres. En général les côtes de la partie sud de Timor sont plus salubres et offrent une végétation plus riche que celles de la partie nord. On y récolte du blé, du maïs, du riz (mais insuffisamment), tous les légumes et tous les fruits du climat tropical. La cannelle vient à l'état sauvage, moins bonne que celle de Ceylan, mais pourtant supérieure à celle du Malabar. Les Hollandais exportent beaucoup de clous de girofle et de noix muscades. Le sol se prête à la culture du tabac. La côte méridionale produit aussi du coton, dont les indigènes fabriquent des tissus, qu'ils teignent eux-mêmes. Il y a, de plus, abondance en bois d'œuvre, de construction et de teinture surtout.

Les chevaux sont petits, mais agiles et nombreux, ainsi que le bétail. Les buffles sauvages et les moutons appartiennent à de fortes races. L'île regorge de gibier et les forêts y sont peuplées de singes, mais elle est également infestée par des crocodiles et d'énormes serpents. Il y a de nombreux essaims d'abeilles, mais aussi des scorpions.

L'île de Timor paraît être très-riche en métaux, cuivre, fer, plomb, argent et or, ainsi qu'en sel, richesses inexploitées toutefois et même inexplorées. Il y existe, non loin de la mer, un lac salé d'une insondable profondeur, sur les bords duquel le sel se cristallise naturellement, et dont les eaux, dit-on, s'échauffent et bouillonnent lorsqu'il pleut. On y trouve également des pierres précieuses et, sur les côtes, des perles, avec une multitude de mollusques, très-recherchés par les Chinois.

La population indigène de Timor est d'une indolence extrême. On s'y borne à gratter la terre qui, dans les districts fertiles, produit heureusement presque sans travail. Les femmes seules sèment et récoltent, indépendamment de leurs occupations domestiques. Les hommes, aussi imprévoyants qu'intempérants, passent leur vie dans des alternatives de bombance et de famine. Ces insulaires mâchent beaucoup de bétel. Leur religion est une espèce de fétichisme. Le crocodile, par exemple, est en grande vénération chez eux. Les missionnaires portugais, à Timor, ont fait quelques prosélytes dans 22 districts; mais les naturels convertis par leurs soins n'ont que peu de secours religieux à attendre de la mission, et restent presque partout abandonnés à eux-mêmes, par suite de l'insuffisance des moyens de celle-ci, qui, de l'aveu du supérieur qui la dirige, végétait naguère

assez tristement. Les Chinois, dont les colonies industrielles et marchandes pullulent sur tous les rivages des îles de la Sonde, se sont aussi répandus sur divers points du littoral de Timor.

Le plus vaste et le meilleur port de l'île est la baie de Babão ou de Coupang (en portugais Cupão). Une flotte entière pourrait y ancrer et s'y mouvoir en toute sécurité. C'est là que les Portugais avaient formé leur premier établissement, en prenant possession de Timor; mais quand les Hollandais, en guerre avec l'Espagne, envahirent toute la partie S. O. de l'île, le siége du gouvernement portugais fut transféré à Lifão, sur la même côte, point que recommandait sa salubrité, jointe à une situation avantageuse. Comme cependant le gouverneur José Telles ne jugeait pas cette position suffisamment à l'abri d'une attaque, on l'abandonna finalement pour Dilly, le chef-lieu actuel.

Le gouverneur de cette colonie est subordonné à celui de Macao. Il y a un juge (*ouvidor*) et un supérieur des missions, qui relève de l'évêque portugais de Malacca. Tout l'établissement ne comprend d'ailleurs que le concelho de Dilly et trois paroisses. Les recettes, qui sont peu considérables et proviennent moitié de contributions directes, moitié d'impôts indirects, ne couvraient pas le tiers des dépenses coloniales, d'après le budget mentionné p. 398. La force militaire consiste en un bataillon d'environ 300 hommes, recrutés en majeure partie dans la colonie même et distribués, par petits détachements, sur divers points de l'île. Le plus important de ces présides ou postes paraît être celui de Manatuto, dans le nord. Dans ces conditions, la dépendance des chefs ou radjahs indigènes, considérés comme les vassaux du gouvernement de Dilly, ne saurait être bien sérieuse, notamment à une certaine distance de son siége. Il en est de leur soumission comme du christianisme adopté pour la forme par une partie d'entre eux. Ce n'est le plus souvent que l'intérêt d'obtenir des secours contre leurs rivaux et leurs ennemis propres, qui les porte à mettre des troupes auxiliaires à la disposition du gouvernement colonial et de ses officiers. Dans le sud-ouest de l'île, la délimitation entre les domaines hollandais et portugais a d'ailleurs été longtemps si vague, que tels de ces petits princes reconnaissaient alternativement la suprématie de l'une ou de l'autre puissance. Les Portugais énumèrent, dans l'île de Timor même, 50 petits États (*reinos*), sur lesquels ils élevaient des prétentions de suzeraineté. Dans le groupe de Solor, ils ne comptaient que 3 États vassaux : ceux de Larantuca et de Sica, dans l'île de Florès, et celui de Laméquira, dans l'île de Lomblem. Parmi les

petites îles du même groupe, aujourd'hui abandonné aux entreprises des Hollandais, quelques-unes étaient aussi jadis occupées et munies de forts portugais; d'autres sont inhabitées.

Dilly, le chef-lieu et noyau principal de l'établissement portugais actuel, est situé par 8° 33' de lat. S. et 123° 10' de long. E., sur la côte N. O. de Timor, dans le royaume de Motael, le plus important de l'île, auquel on donne une population de 70,000 habitants. C'est la résidence de toutes les autorités. L'influence maligne du voisinage de marais y a fait regretter quelquefois le climat plus sain de Lifão. La place de Dilly est défendue par un château fort en maçonnerie. Elle offre la seule église ou chapelle de la colonie dont les murs soient en briques. La population de Dilly et de son rayon, d'après un recensement de 1856, était de 3,017 habitants, dont 2,047 avaient embrassé le christianisme, et comprenait encore près de 1,300 esclaves des deux sexes. Les descendants métis des fondateurs de la colonie sont presque généralement aussi noirs que les indigènes, avec lesquels ils se trouvent depuis si longtemps mêlés. La douane est également à Dilly, dont le port peut contenir de 20 à 30 navires. Elle en a expédié, en 1850, une trentaine, presque tous hollandais. Souvent l'année se passe sans que le pavillon portugais y reparaisse. Il n'y a de trafic qu'avec les Indes néerlandaises, les autres parties de l'archipel de la Sonde et la Chine, par l'intermédiaire des Chinois venus de Macao. L'importation consiste en tissus, armes, ouvrages en métaux, aiguilles, porcelaine et papier de Chine, huile, sucre et eau-de-vie; l'exportation en cire, bois de sandal, froment, maïs, café et nids de salangane, pour les gourmets chinois. C'est le plus isolé de tous les établissements portugais et le plus insignifiant par son exiguïté, relativement à l'étendue et à la population de l'île dont il fait partie.

Cet aperçu descriptif, bien que le défaut d'espace n'y ait permis que d'effleurer les détails même les plus intéressants pour la géographie et l'ethnographie, peut contribuer néanmoins à faire concevoir du caractère et des besoins de la situation des colonies portugaises en général, une idée plus nette que le chapitre XX. Il s'agissait de faire la part des diversités aussi bien que celle des analogies qui existent entre elles. Déchues ou négligées, et territorialement fort amoindries, elles n'en forment pas moins encore

un vaste ensemble, trop vaste même pour les forces et les moyens que la métropole peut aujourd'hui consacrer à l'exploitation de leurs ressources et à l'amélioration de leur sort. Elles ont cependant une valeur propre incontestable, qui n'est point à dédaigner, au point de vue de leur développement futur surtout. La position des îles portugaises, dans l'Atlantique, les recommande assez d'elle-même, comme les points de relâche et de ravitaillement les plus commodes pour les navires et les paquebots, en nombre toujours croissant, de tous les pays dont les relations s'y croisent. En examinant ensuite quel parti il y aurait à tirer des provinces africaines du Portugal, on est obligé de reconnaître que, sous le rapport des avantages naturels, non-seulement elles n'ont rien à envier aux possessions des autres puissances européennes sur les mêmes côtes, mais les surpassent de beaucoup, et en étendue, et par la fertilité même sur la côte orientale d'Afrique, ou par la ressource d'une population depuis longtemps soumise, comme dans le pays d'Angola. L'insalubrité n'y contrarierait sans doute que partiellement la colonisation. Elle n'a pas arrêté les Hollandais dans l'accomplissement des merveilles qu'ils ont faites à Java.

Les colonies portugaises dont la perspective d'avenir s'est le plus restreinte, sont les possessions d'Asie. L'horizon, pour elles, se trouve en quelque sorte barré par la prépondéranceé crasante des Anglais, dans l'Inde, et des Hollandais, dans l'archipel de la Sonde. Sur ce vaste et glorieux théâtre des exploits héroïques par lesquels se signalèrent les conquérants portugais du XVIe siècle, une décadence irrémédiable n'a laissé de place pour aucune illusion. Cependant, là aussi, une bonne administration aurait bientôt remis les établissements qui ont survécu sur un pied qui leur permettrait de se suffire. Il y a d'ailleurs toujours Macao, dont la position conserve du prix et dont l'aliénation, si le Portugal y consentait, ne manquerait pas de produire un résultat financièrement plus important que celui de la cession

faite par le Danemark, de ses comptoirs de l'Inde (Tranquebar) et de la Côte-d'Or (Christiansborg), aux Anglais.

Il ne faut pas perdre de vue que l'ardeur avec laquelle les Portugais, après la perte de l'empire des Indes-Orientales, poussèrent la colonisation du Brésil, à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, entraîna inévitablement le sacrifice complet de leurs intérêts coloniaux en Orient. Cette grande entreprise absorbant tout ce que la mère-patrie avait encore de sève exubérante, et l'émigration se portant exclusivement sur l'Amérique, les colonies à l'est du cap de Bonne-Espérance, privées de renfort, dégénérèrent d'autant plus et se trouvèrent ainsi réduites à n'être plus à la fin, dans leur délabrement, que des fermes abandonnées au bon plaisir et à l'exploitation de quelques fonctionnaires monopoleurs. D'autre part l'esclavage, en devenant le grand moyen de la colonisation au Brésil, réagit de la manière la plus déplorable sur l'économie intérieure de toutes les possessions portugaises en Afrique. L'appât des profits de la traite, qu'elles eurent le triste privilége d'alimenter, y fit dépérir les cultures en empoisonnant toutes les sources du trafic.

Les conséquences de cette malheureuse combinaison des anciens rapports coloniaux se font encore sentir. Le développement normal de l'Afrique portugaise a été certainement retardé par la marche rapide de la colonisation au Brésil. Encore aujourd'hui cette contrée attire tout ce que le Portugal fournit d'émigrants industrieux, tandis que la population européenne des colonies de la domination portugaise actuelle reste stationnaire. Il n'y a pas de courant d'émigration de ce côté. Quelques fonctionnaires et les faibles garnisons envoyées par le gouvernement, des déportations de condamnés, quelques centaines d'artisans ou de trafiquants, de spéculateurs ou d'aventuriers qu'amène dans ces colonies le désir de faire promptement fortune, nullement celui de s'y établir, tels sont toujours, en présence de budgets en déficit, les seuls éléments de renfort sur lesquels

elles puissent compter. Le gouvernement de la mère-patrie, depuis quelque temps, il est vrai, ne manque pas de sollicitude pour elles; mais son action, ne s'étant pas encore élevée à la hauteur des principes d'une réforme générale, n'a pu produire que des effets très-limités; et d'ailleurs il ne dépend pas de lui de suppléer directement à l'insuffisance des deux principaux facteurs de toute colonisation, l'industrie humaine et le capital. Devenu très-attentif dans l'examen des titres qui préside au choix des gouverneurs, il a fait aussi de son mieux pour améliorer la condition et relever la moralité du personnel de l'administration coloniale; il a pris des mesures, non-seulement contre la traite, mais aussi pour l'abolition de l'esclavage; il s'est appliqué à régulariser les rapports monétaires, gravement compromis par de nombreuses altérations, et relâché d'une partie des rigueurs et des tendances exclusives de l'ancien système colonial, en établissant quelques entrepôts et ports francs, et diminuant un peu le nombre des restrictions du tarif et des autres entraves du commerce. Les machines d'agriculture ont été admises en franchise, des graines de plantes utiles, distribuées pour l'ensemencement, et quelques mines, ouvertes; on a parfois même accordé des subventions pour l'encouragement de certaines entreprises de culture. Mais le système des droits différentiels en faveur du pavillon portugais, dans la navigation de concurrence, a été maintenu, et le régime de la propriété, dans les colonies portugaises, est encore tel à l'égard des étrangers, qu'il ne leur permet guère d'y songer à l'acquisition de biens-fonds, ni par conséquent à des établissements sérieux et durables, que l'esprit de jalousie des anciens colons ne voyait d'ailleurs que trop souvent de mauvais œil.

Telles sont les circonstances qui ont surtout empêché jusqu'ici la colonisation et le trafic de se déployer sur une plus grande échelle, dans l'Afrique portugaise. L'écueil n'est pas précisément le manque de bras; car on en trouverait dans la population indigène, en profitant, pour organiser la

culture, des expériences faites dans le pays même, dans les colonies de nègres libres de la côte occidentale d'Afrique, à Java ou ailleurs ; mais il faudrait l'impulsion de colons industrieux, une direction intelligente, la libre concurrence de spéculateurs entreprenants et éclairés, des moyens de transport et surtout aussi des capitaux, éléments de succès qui font encore défaut à ces vastes possessions, et auxquels la métropole n'est guère en mesure de pourvoir suffisamment de son propre fonds. Il s'agirait donc de les y attirer de l'étranger, ce qui ne paraît possible que si le gouvernement portugais se décide à renoncer complètement aux maximes de l'ancien système colonial, à supprimer toutes les distinctions de régime et de traitement, qui, en plaçant l'étranger dans une condition trop désavantageuse, le frappent d'exclusion par le fait. Pour féconder le vaste champ que ces contrées offrent à la colonisation, il faudrait commencer par l'ouvrir dans tous les sens aux particuliers qui voudraient s'y essayer, ou à des compagnies, qui l'aborderaient sans doute avec les meilleures chances de succès, surtout si elles obtenaient de grandes concessions territoriales, et si on leur accordait en même temps une latitude suffisante dans le droit de pourvoir elles-mêmes à leur organisation et à leur sûreté, lorsque celle-ci ne peut être garantie par les autorités coloniales. La liberté et la spontanéité qui en dérive naturellement, apparaissent aujourd'hui comme l'indispensable ressort de toutes les grandes entreprises coloniales. Ce n'est que par l'adoption de ce principe, avec toutes ses conséquences, que le Portugal peut espérer de voir cesser l'isolement de ses colonies et d'y vivifier à la fois la production et le commerce, en leur procurant de larges débouchés extérieurs. Ce grand intérêt, bien compris, ne peut s'accommoder des petits calculs et doit l'emporter sur les défiances de l'esprit national étroit.

La valeur réelle d'une colonie ne dépend évidemment pas de son étendue, mais du plus ou moins de ce qu'elle produit et consomme. Il n'y a d'ailleurs que des colonies vrai-

ment florissantes dont la mère-patrie puisse attendre, pour son commerce et sa prospérité propres, des avantages certains, qui ne s'affaiblissent même pas par la dissolution du lien colonial, comme l'a prouvé si hautement l'exemple des États-Unis, ainsi que celui du Brésil même, à certains égards. Or, l'utilité que le Portugal retire, quant à présent, de ses autres possessions d'outre-mer, n'est pas de nature à justifier une longue hésitation devant une politique nouvelle, par laquelle il n'y a rien à perdre et tout à gagner. Ce n'est évidemment que sous l'influence d'une parfaite liberté civile et commerciale qu'elles peuvent refleurir.

ANNEXES.

N° I.

CHRONOLOGIE DES SOUVERAINS DU PORTUGAL

DEPUIS HENRI DE BOURGOGNE.

DATES de L'AVÉNT.

I. — *Maison de Bourgogne.*

1095. Henri de Bourgogne, comte.
1114. Alphonse I, comte.
1140. Le même, roi.
1185. Sanche I.
1211. Alphonse II.
1223. Sanche II.
1245. Alphonse III.
1279. Denis, le Laboureur.
1325. Alphonse IV.
1357. Pierre I, le Justicier.
1367. Ferdinand.

II. — *Branche d'Aviz.*

1385. Jean I, auparavant grand maître de l'ordre d'Aviz.
1433. Édouard.
1438. Alphonse V, l'Africain.
1481. Jean II, le Parfait.
1495. Emmanuel, le Fortuné.
1521. Jean III.
1557. Dom Sébastien.
1578. Henri, le Cardinal.
1580. Antoine, grand-prieur de Crato.

DATES de L'AVÉNT.

III. — *Domination espagnole.*

1581. Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal.
1598. Philippe III.
1621. Philippe IV.

IV. — *Maison de Bragance.*

1640. Jean IV, de Bragance.
1656. Alphonse VI.
1683. Pierre II.
1706. Jean V.
1750. Joseph, le Réformateur.
1777. Marie I et Pierre III.
1799. Jean VI, prince du Brésil, régent.
1816. Le même, roi.
1826. Dom Pedro IV, déjà empereur du Brésil.
— Dona Maria II, reine constitutionnelle, par l'abdication de son père.
1828. Dom Miguel, usurpateur.
1833. Dona Maria II réintégrée.
1853. Dom Pedro V, mineur.
1855. Le même, majeur.

N° 2.

FAMILLE ROYALE DE PORTUGAL.

Roi régnant. — Dom Pedro V d'Alcantara, né le 16 septembre 1837; succède à sa mère, la reine dona Maria II, le 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père; majeur le 16 septembre 1855; marié le 29 avril 1858 avec la reine Stéphanie, née le 15 juillet 1837, princesse de Hohenzollern Sigmaringen (d'une branche catholique de la maison de Hohenzollern), parente de la famille royale de Prusse et petite-fille de la grande duchesse douairière Stéphanie de Bade; veuf depuis le 17 juillet 1859.

Père du roi. — Ferdinand-Auguste-François-Antoine, prince d'une branche catholique de la maison ducale de Saxe Cobourg-Gotha, né le 29 octobre 1816; marié en 1836 à la reine dona Maria II; veuf le 15 novembre 1853, et roi-régent jusqu'au 16 septembre 1855.

Frères et sœurs du roi régnant. — Dom Louis-Philippe de Bragance-Bourbon, duc de Porto, né le 31 octobre 1838.

Dom Jean, duc de Béja, né le 16 mars 1842.

Dona Marie-Anne, née le 21 juillet 1843, mariée en 1859 au prince George, second fils du roi Jean de Saxe.

Dona Antonia, née le 18 février 1845.

Dom Fernand, né le 23 juillet 1846.

Dom Auguste, né le 4 novembre 1847.

Avec leur nom de famille de Bragance-Bourbon, le roi et ses frères et sœurs portent, du chef de leur père, le titre de ducs et duchesses de Saxe.

Frères et sœurs de dom Pedro IV, grand-père du roi régnant. — Marie-Thérèse, née le 29 avril 1793; ci-devant princesse de Beira; veuve de don Carlos, infant d'Espagne, depuis le 10 mars 1855.

Isabelle-Marie, née le 4 juillet 1801; régente de Portugal du 10 mars 1826 au 26 février 1828.

Dom Miguel, né le 26 octobre 1802; marié le 24 septembre 1851 à

Adélaïde-Sophie, princesse de Loewenstein-Wertheim-Rochefort de Rosenberg, née le 3 avril 1831 (1).

La plus jeune des infantes, filles de Jean VI, Anne-Marie-Louise, née en 1806, qui épousa en 1827 le marquis de Loulé, est morte dernièrement à Rome.

Dom Miguel, exilé du Portugal, ainsi que l'aînée de ses sœurs, vit en Allemagne avec sa famille, dans un château de son beau-père.

Les autres princes et princesses non mentionnés de la maison de Bragance, l'empereur dom Pedro II, frère de feu la reine dona Maria II, et leurs sœurs composent, avec l'impératrice veuve, duchesse de Bragance, seconde femme de dom Pedro I (ou IV en Portugal), la famille impériale du Brésil. Cette princesse (Amélie, fille du prince Eugène, duc de Leuchtemberg), habite cependant le Portugal.

N° 3.

ARMES DU ROYAUME.

Elles sont d'argent, à cinq écussons d'azur, posés en croix et chargés chacun de cinq besants d'argent posés en sautoir — qui est de Portugal; à la bordure de gueule, chargée de sept tours d'or, ouvertes d'azur — qui est des Algarves.

Comme timbre, au-dessus de la couronne, on met souvent le dragon ailé, et quelquefois les armes ont pour support deux dragons ou griffons ailés.

Sous le règne du roi Emmanuel, l'écusson était souvent posé sur la croix du Christ, de même que, sous le roi Jean I, qui avait été grand-maître d'Aviz, on voyait l'écusson des armes assis sur la croix d'Aviz.

(1) Enfants issus de ce mariage :
Dona-Maria des Neiges de Bragance, née le 5 août 1852;
Dom Miguel, né le 19 septembre 1853;
Dona Marie-Thérèse, née le 24 août 1855.

N° 4.

ORDRES DU ROYAUME.

Ils sont actuellement au nombre de six, comprenant des grand'croix, des commandeurs et des chevaliers.

L'ordre de Saint-Benoît d'*Aviz*, ainsi appelé du nom de son siége principal, petite ville de l'Alemtejo, a été fondé en 1162 par le roi Alphonse I, en commémoration de la prise de Lisbonne sur les Maures. Il devait, d'après ses statuts primitifs, obéissance à la règle de Citeaux. Affilié d'abord à l'ordre espagnol de Calatrava, il ne s'en sépara qu'à l'avénement de son grand-maître, Jean d'Aviz, au trône de Portugal, en 1385. C'est une décoration exclusivement militaire. Le ruban de l'ordre est vert moiré, la croix également verte avec des pointes fleurdelisées.

L'ordre du *Christ*, anciennement soumis à la même règle que le précédent, fut substitué, en 1319, sous le roi Denis, à celui des Templiers, et doté avec les biens de cet ordre, après sa suppression par le concile de Vienne, en 1312. L'ordre du Christ avait son siége à Thomar. L'insigne est la croix rouge des Templiers, avec une petite croix blanche au milieu. Le ruban est rouge.

L'ordre de *Saint-Jacques-de-l'Épée*, branche de l'ordre espagnol du même nom, est devenu un ordre spécialement portugais en 1288, sous le roi Denis, qui désirait et obtint la séparation. Palmella en était le chef-lieu. La destination qu'il a reçue de nos jours, comme récompense, est plutôt civile que militaire. Croix rouge figurant une épée; ruban violet.

L'ordre militaire de la *Tour* et de l'*Épée*, fondé en 1459 par le roi Alphonse V, en souvenir de ses campagnes d'Afrique, et renouvelé en 1808, a été réorganisé en 1832, par dom Pedro, sur le pied de la Légion-d'Honneur. Il comprend, outre les grand'croix et les insignes des grands-officiers, commandeurs, officiers et chevaliers de l'ordre, des médailles pour les sous-officiers et les soldats. Étoile (d'or ou d'argent, selon le grade, ainsi que le collier, dont l'usage est permis

même aux simples chevaliers) à cinq pointes, surmontée d'une tour et offrant d'un côté une épée, de l'autre l'écusson portugais; ruban bleu foncé.

L'ordre de la Conception de *Notre-Dame de Villa-Viçosa*, institué en 1818 par le roi Jean VI, est l'ordre de la maison royale, et consacré plus particulièrement à la récompense du mérite civil. Étoile rayonnante à neuf pointes; ruban bleu clair, liséré de blanc.

L'ordre de cour de *Sainte-Isabelle*, créé en 1801 par la princesse du Brésil Carlota, femme de Jean VI, alors encore régent, est réservé pour les dames de la plus haute noblesse. Médaille d'or avec l'image de sainte Isabelle; bande rose lisérée de blanc.

N° 5.

CADRE GÉNÉRAL

DU PERSONNEL RÉTRIBUÉ PAR L'ÉTAT, AVEC LES RELEVÉS DES TRAITEMENTS ET PENSIONS POUR LESQUELS IL FIGURE DANS LES ESTIMATIONS DU DERNIER BUDGET (POUR 1860-61).

CADRE GÉNÉRAL.

Branches de service.	Personnel en activité. exempté de retenue.	Personnel en activité. sujet à retenue.	Sommes des traitements en milreis. exemptes de retenue.	Sommes des traitements en milreis. sujettes à retenue.
Junte du crédit public.	25	27	6,016	18,722
Finances.....	2,187	462	300,819	227,290
Intérieur.....	2,470	530	308,120	309,831
Justice.....	797	381	109,633	271,389
Guerre.....	2,648	1,073	620,790	610,026
Marine.....	555	256	108,982	130,676
Affaires étrangères....	26	66	4,046	89,900
Travaux publics.....	305	192	62,647	100,319
	9,013	2,987	1,521,053	1,758,153
TOTAUX.....	12,000		3,279,206 milr.	
ID. DU PRÉCÉDENT EXERCICE.	11,922		3,230,418	

La loi du 15 février 1860 a exempté de la retenue tous les traitements du service actif et toutes les pensions régulières *(de consideração)*, qui n'excèdent pas 300,000 reis, et réduit les retenues, pour ceux qui dépassent ce chiffre, comme nous l'avons dit p. 377.

Voici les classifications établies à cet égard par le budget ci-dessus indiqué :

		Traitements.		Pensions régulières.	
		personnes.	milreis.	personnes	milreis.
Jusqu'à....	100,000 reis	3,149	261,628	622	34,782
—	120,000 »	615	70,222	52	5,987
—	200,000 »	2,088	358,295	406	62,211
—	240,000 »	1,257	298,782	95	24,269
—	300,000 »	1,904	532,126	106	30,357
—	360,000 »	348	122,032	27	9,466
—	400,000 »	522	208,429	11	4,384
—	480,000 »	609	267,300	33	15,114
—	500,000 »	117	58,500	»	»
—	600,000 »	539	305,536	51	29,524
—	800,000 »	372	268,472	16	11,792
—	1,000,000 »	174	166,119	4	3,778
—	2,000,000 »	267	223,070	6	8,660
De plus de	2,000,000 »	39	138,695	2	24,000
Totaux.....		12,000	3,279,206	1,431	264,324

N° 6.

CADRE GÉNÉRAL

DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES DE LA MONARCHIE PORTUGAISE.

Voici ce cadre, pour le ressort des tribunaux :

Cours d'appel (V. p. 185).		Comarcas.		Julgados.
de Porto,	comprenant 9 districts, avec	77	subdivisées en	138
de Lisbonne,	— 9 —	55	—	130
	plus le gouvern^t du cap Verd	2	—	10
des Açores,	comprenant 3 districts, avec	10	—	18
de Loanda,	— Angola, St Thomé et l'île du Prince, avec	3	—	5
de Goa,	comprenant Mozambique, l'Inde, Macao et Timor, avec	7	—	19
	Totaux....	154	—	320

Le nombre des justices de paix a beaucoup varié. L'*Almanach* de 1856 en énumérait 809, dans les trois ressorts des cours d'Europe, sans compter les 30 du cap Verd, 30 ressortissant à la cour de Loanda, et 80 à celle de Goa.

Les divisions communales indiquées p. 143, d'après M. de Minutoli (t. I, p. 211), sont à rectifier, conformément aux données suivantes dudit *Almanach :*

	Nombre des Concelhos.	Nombre des Paroisses.
Partie continentale du royaume	260	3,816
Iles adjacentes.....	28	166
Colonies.....	34	189
Totaux....	322	4,171

N° 7.

RECENSEMENT DE 1859.

Nous faisons suivre ici, d'après le document original, que M. de Vasconcellos a bien voulu nous communiquer, les chiffres exacts (mais arrondis) du dénombrement mentionné p. 206, et qui, se rapportant à l'année 1859, est le plus récent.

PROVINCES.	DISTRICTS.	HABITANTS.
Estrémadure	Lisbonne	424,000
	Leiria	158,000
	Santarem	170,000
Beira	Coimbre	263,000
	Aveiro	240,000
	Viseu	328,000
	Guarda	291,000
	Castello-Branco	150,000
Minho	Porto	373,000
	Braga	292,000
	Vianna do Castello	192,000
Tras os Montes	Villa-Real	187,000
	Bragance	132,000
Alemtejo	Béja	127,000
	Evora	91,000
	Portalègre	89,000
Algarve	Faro	153,000
Açores	Ponta-Delgada	107,000
	Angra	69,000
	Horta	65,000
Madère	Funchal	98,000
	TOTAL	3,999,000

N° 8.

TAXE DES LETTRES ET SERVICE DES POSTES.

Les taxes postales, conformément aux décrets du 27 octobre 1852 et du 4 mai 1853, sont réglées comme il suit :

Lettres pour le continent et les îles.	Affranchies par timbre.	Non Affranchies.
Jusqu'au poids de 3 octaves (1),	25 reis.	40 reis.
De plus de 3 et moins de 5 octaves,	50 —	80 —

et ainsi de suite, avec 25 reis en sus, par 2 octaves, pour les lettres affranchies, et 40 reis pour les lettres non affranchies.

Les lettres de l'étranger (*ultramar*) paient comme les autres lettres non affranchies.

Journaux sous bandes 5 reis par feuille affranchis,
et 10 — non affranchis.

Les départs des courriers entre la capitale et les chefs-lieux des autres directions, ainsi que pour Madrid, par la voie de Badajoz, ont lieu tous les jours. Avec les autres villes de l'intérieur, il y a des communications au moins trois fois par semaine.

N° 9.

TARIFS ET RÉGLEMENTS COMMERCIAUX.

La réforme du système de l'impôt (voir aux notes supplémentaires) a entraîné l'adoption d'une loi (du 30 juillet 1860) qui autorise le gouvernement portugais à publier une nouvelle édition du tarif des douanes. Les poids et mesures du système métrique y seront substitués aux anciens poids et aux anciennes mesures. De plus, les droits additionnels, dont l'abolition a été résolue, sauf le maintien du seul droit d'émoluments, doivent y être réunis aux droits principaux.

Le tarif ainsi remanié venant de paraître dans le *Diario* du 31 août,

(1) L'octave, huitième de l'once, égale 3 gr. 58.

nous nous empressons de faire suivre ici l'extrait des principaux droits qu'il établit :

Droits d'entrée pour la consommation. — *Coton* en laine, 50 reis par quintal métrique ; coton filé, de 200 à 300 reis par kilogr.; tissus, de 100 à 2,500 reis par kilogr., selon l'espèce. — *Laine* lavée ou en suint, 50 reis par quintal m.; laine filée, de 675 à 2,500 reis par kilogr.; tissus, de 250 à 3,770 reis par kilogr. — *Lin* brut, 400 reis par quintal m.; fil de lin, de 250 à 2,000 reis par kilogr.; toiles et autres tissus, de 70 à 2,500 reis par kilogr. — *Soies* brutes, 75 reis par kilogr.; soie moulinée, 2,500 reis par kilogr.; étoffes de soie, de 2,000 à 7,500 reis par kilogr.

Eaux-de-vie, de 110 à 150 reis ; *liqueurs,* 150 reis ; *vins,* 100 reis; *vinaigre,* 34 reis, par litre. — *Riz* mondé, 15 reis par kilogr. — *Sucre* brut, 7,540 reis; raffiné, 12,560 reis par quintal m. — *Café,* de 70 à 88 reis par kilogr. — *Tabac* en feuilles, de 100 à 200 reis par kilogr., selon les provenances. — *Huile d'olive* fine, 175 reis par kilogr. — *Beurre,* 138 reis par kilogr. — *Fromage,* de 75 à 150 reis par kilogr.

Acier brut, 400 reis par quintal m.; coutellerie, de 125 à 500 reis par kilogr. — *Cuivre, laiton, étain* et *plomb* bruts et laminés, 250 reis par quintal m. — *Fer* en barres, 300 reis; fonte, 200 reis par quintal m.; ouvrages en fer et en fonte, de 10 à 375 reis par kilogr. — *Zinc* brut, 200 reis; laminé, 1,000 reis par quintal m. — *Or* et *argent,* en lingots et barres, 50 reis par kilogr.; monnayés, entrée libre; bijouterie d'or, de 50,000 à 100,000 reis par kilogr., plus 11 p. 100 de la valeur des pierreries; argenterie, de 17,000 à 35,000 reis par kilogr.

Bitumes et *briques réfractaires,* 125 reis par quintal m. — *Charbon de terre* de toutes sortes, 55 reis par tonneau métrique. — *Savon* commun, 25 reis ; fin, 150 reis par kilogr.—*Indigo* et *bleu de Prusse,* 1,250 reis par quintal m.; *cochenille,* 25 reis par kilogr.; *orseille* brute, 125 reis par quintal m. — *Pommade,* 500 reis par kilogr.

Verre et *cristaux,* de 5 à 250 reis par kilogr. — *Poteries,* de 250 à 30,000 reis par quintal m. — *Papier* à écrire, 125 reis par kilogr.; papier peint, 50 reis par kilogr. — *Livres* imprimés, 25 reis par quintal m. — *Cartonnages,* 250 reis par kilogr.

Chapeaux pour hommes et femmes, de 115 à 2,700 reis par kilogr. —Une voiture à quatre roues, 230,000 reis ; un piano, 23,000 reis, etc.

L'ancienne classification en 19 groupes, qui se suivent dans l'ordre déjà indiqué p. 346, a été maintenue dans la nouvelle édition du tarif.

Droits de sortie. — Ils sont réduits à 15 positions de tarif.

Les *vins* de Porto paient 5,800 reis, les autres 700 reis par hectolitre. Le droit de sortie général pour les produits portugais non dénommés est fixé à 5 1/2 p. 1,000 de la valeur; le droit de réexportation général pour les articles étrangers de l'entrepôt, à 11 p. 1,000 de la valeur. Les céréales portugaises sont exemptées du droit de sortie.

Tarif de l'octroi (alfandega municipal) de Lisbonne. Il perçoit des droits sur toutes les viandes (60 reis par kilogr. sur le bœuf et la moitié sur le mouton), sur les céréales (de 4 à 8 reis par kilogr.), sur les légumes secs et le riz (de 1 1/2 à 7 1/2 reis par kilogr.), sur les boissons, telles que vins (31 reis par litre), eaux-de-vie (de 39 à 52 1/2 reis par litre), autres liqueurs alcooliques et vinaigre (sur ce dernier 450 reis par hectolitre), sur l'huile (44 1/2 reis par litre), sur les fruits et les fleurs, le bois et les fourrages, le charbon de bois, le fromage, le sel (13 reis par hectolitre) et les pommes de terre mêmes (150 reis par quintal m.).

Le tarif des droits de tonnage a été également refondu, sur le pied du mètre cube, par un décret du 23 août 1860. Ces droits varient aujourd'hui pour le pavillon portugais de 45 à 270 reis, et pour les pavillons étrangers de 90 à 450 reis par mètre cube, selon la nature du chargement ou de l'opération du navire.

N° 10.

MONNAIES, POIDS ET MESURES

DU PORTUGAL ET DE SES COLONIES.

Nous avons vu, page 333, que l'introduction du système métrique français est maintenant un fait accompli en Portugal. Ce n'est donc qu'en vue du passé et de la ténacité des usages en pareille matière, que nous croyons utile d'ajouter quelques explications sur les poids et mesures officiellement reconnus auparavant, et dont il importe de préciser les rapports avec les unités qui les remplacent,

Poids et Mesures.

MÉTROPOLE.

Poids. — Le tonneau de 13 1/2 quintaux = 793 kil. 152 gr.

Le quintal	— 4	arrobes	=	58	752
L'arrobe	— 32	arrateis	=	14	688
L'arratel	— 16	onces	=	»	459
L'once	— 8	octaves	=	»	28,68
L'octave	— 3	scrupules	=	»	3,358
Le scrupule	— 24	grains	=	»	1,119
Le grain	— »	»	=	»	0,00005

On admet, en outre, pour les fortes pesées, le tonneau de 100 arrobes = 1,468 kil. 8.

L'arratel ou livre portugaise, qui constituait l'unité principale, correspond au poids de $\frac{413}{10,000}$ d'un palme cube d'eau distillée.

Les métaux précieux se pèsent au marc d'une demi-livre.

Le kilogramme, base du nouveau poids, comprend 2 arrateis 1,786 1/2.

Mesures de Longueur. — L'unité fondamentale était le palme.

Le palme de	8 pouces	= 0	mètre 22
Le pouce —	12 lignes	= 0	0275
La ligne —	12 points	= 0	0023
Le point	»	= 0	0002

Ajoutons que	12 pouces font un pied	= 0	33
	2 pieds une coudée (*covado*)	= 0	66
	5 palmes une vare (*aune*)	= 1	10
	2 vares une brasse (*toise*)	= 2	20

Le mètre, base du système nouvellement introduit, égale 4 palmes 5,454

Mesures itinéraires.		mètres.
La lieue portugaise (*legoa*) de 18 au degré	=	6,174
La lieue marine de 20 au degré	=	5,557
La lieue maintenant adoptée est de		5 kilomètres.

Mesures agraires et de superficie. — L'ancienne lieue carrée portugaise contient 38 kilom. c. 120; la lieue carrée marine, ci-dessus mentionnée, 30 kilom. c. 864.

L'arpent (*geira*) = 58 ares 64. — L'alqueire, de 200 vares carrées = 242 mètres carrés.

L'hectare est la nouvelle mesure agraire.

Mesures cubiques. — Le palme cube = 0 mètre 010,648.

Le tonneau de jauge de 100 palmes cubes = 1 mètre cube 065.

Mesures de capacité. — *a*) pour les liquides :

La pipe de 25 almudes	=	423 litres	78
L'almude de 2 pots	=	16	95
Le pot de 6 canadas	=	8	475
La canada de 4 quartilhos	=	1	4125

2 pipes font un tonneau (*tonel*) de vin.

Il y a aussi la pipe de 30 almudes = 508 litres 50 ; la pipe de Porto (v. p. 226), celle de Madère, etc.

b) Pour les matières sèches :

L'alqueire	=	13 litres	812
La fanègue de 4 alqueires	=	55	248
Le moio (*muid*) de 15 fanègues	=	828	736

L'alqueire se subdivise en 4 quarts ; le quart en 2 octaves ; l'octave en 2 maquias ; la maquia en 2 sélamins ; le sélamin = 0 litre 43125.

Il y avait aussi l'alqueire de Porto, du quart environ plus forte que celle de Lisbonne.

L'hectolitre = 5 almudes légales 9 ; le litre = 0 canada 708.

Comme l'usage des anciennes mesures doit nécessairement diminuer de jour en jour, nous ne nous étendrons pas davantage sur les diversités qu'elles présentent encore.

Colonies.

Aux îles du cap Verd et du golfe de Guinée, ainsi que dans toutes les possessions portugaises de la côte occidentale d'Afrique, les poids et mesures sont à peu près les mêmes qu'à Lisbonne et ont généralement conservé les mêmes dénominations.

A Mozambique on se sert, en outre, de la panja, qui contient 26 litres 4 de riz, et du matical, poids d'une octave et demie, pour la poudre d'or.

Dans l'Inde portugaise, les poids à l'usage des indigènes sont le siir, de 427 grammes ; le māond de Goa, de 40, 41 et 42 siirs, pesant, en conséquence, de 17 kil. 080 à 17 kil. 924 ; et le candil de Goa, de 20, 21 et 22 maônds, pesant de 341 kil. 600 à 375 kil. 760, d'après les

évaluations du capitaine Loarer. Le candil, employé comme mesure de capacité pour les liquides, contient 20 almudes.

A Macao, on fait usage des poids et mesures de Chine. La coudée chinoise correspond à 14 1/2 pouces de Portugal. Les poids sont le picul, de 100 catties, équivalant à 60 kil. 473. Le catty comprend 16 taels. Mais on s'y sert, en outre, de deux unités de poids différentes, le picul seda et le picul chapa, ainsi que d'une douzaine de mesures de longueur, qui varient toutes entre elles. (Natalis Rondot.)

A Timor, les poids ont les mêmes dénominations qu'en Chine, mais le picul y est de 25 p. 100 plus fort qu'à Macao.

L'usage des poids et mesures indigènes est d'ailleurs accompagné, dans toutes les colonies, de celui des unités portugaises.

Monnaies.

Portugal. — Nous avons déjà fait connaître, p. 334, le réal portugais, base de la monnaie de compte en usage dans la partie continentale du royaume. Il ne représente, en valeur effective, que 0 fr. 00555. C'était, anciennement, une monnaie réelle, mais d'une valeur de beaucoup supérieure jusqu'au XVIIe siècle. Dans le petit commerce, on compte, en outre, par cruzados. Le cruzado ancien était de 400 reis; le nouveau est de 480 reis.

Une loi de 1835, qui fut un premier essai du système décimal, avait réformé les anciennes monnaies. Cependant les monnaies réelles frappées en Portugal sont en petite quantité, et leur valeur intrinsèque variait beaucoup pour toutes celles d'un monnayage antérieur à 1854, par suite de défauts de fabrication, mais surtout de l'introduction de beaucoup de monnaies fausses.

En 1854 enfin parut une loi qui réglementa de nouveau la fabrication des monnaies, en réduisit le taux légal au poids qu'avaient réellement les monnaies anciennes, et rendit à peu près uniforme la valeur intrinsèque de toutes les monnaies, en y généralisant l'application du système décimal.

Voici le poids, le titre et la valeur des monnaies qui ont cours actuellement dans le royaume et ses colonies :

Monnaies en or :	Poids en grammes	Titre en millièmes.	Valeur intrinsèque.
La couronne de 10,000 reis (1854)	17,735	916,667	55 fr. 88 c.

demi-couronne, cinquième et dixième de couronne, en proportion.

En argent :	Poids en grammes.	Titre en millièmes.	Valeur intrinsèque.
La couronne de 1,000 reis (1835)	29,613	916,667	5 fr. 97 c.
La demi-couronne de 5 testons ou 500 reis (1854)	12,5	id.	2 70

Pièces de 2 testons, d'un teston et d'un demi-teston, en proportion. On ne frappe plus aujourd'hui de monnaie qu'à Lisbonne.

Parmi les monnaies frappées avant 1854, et qui doivent être retirées peu à peu de la circulation, le poids légal se trouve rarement. La plupart perdent 1/4 de leur valeur nominale, ou plutôt légale, au change, par suite des altérations qu'elles ont subies.

Comme monnaies de cuivre, il circule en Portugal des pièces de 20 reis ou *vintens*, de 10 et de 5 reis, frappées à la taille de 360 reis à la livre de 459 grammes de cuivre.

Pour les monnaies d'or et d'argent, la taille est de 61 couronnes 5,116 par kilogramme d'or, et de 436 testons 3,636 par kilogramme d'argent. Le rapport des valeurs de l'or et de l'argent est, en Portugal, de 16. 516 à 1.

Les livres sterling sont la seule monnaie étrangère qui jouisse encore du privilége, confirmé en 1854, de circuler en Portugal avec une valeur légale (de 4,500 reis par souverain). Cependant, on voit aussi dans ce pays, notamment dans les îles et dans les colonies, beaucoup de monnaies d'or et d'argent de France, d'Espagne, du Brésil, des États-Unis et de l'ancienne Amérique espagnole. L'admission en a dû même être plusieurs fois autorisée au cours légal de 860 reis pour la pièce de 5 francs, et de 920 reis pour le dollar d'argent, la piastre à colonnes et la piastre mexicaine. L'Angleterre continue d'ailleurs d'introduire beaucoup d'or dans le pays, et, comme la livre sterling a cours forcé, les banquiers font une grande partie de leurs paiements en souverains, sur lesquels on est obligé de subir au change, contre les monnaies d'argent portugaises, dont la quantité est encore insuffisante, une perte de 1 p. 100 ou 45 reis par livre sterling.

Iles adjacentes et colonies. — Aux Açores, à Madère et dans les colonies portugaises, le réal est d'une moindre valeur que dans la métropole, ce qui l'y fait désigner, par opposition avec la monnaie forte (*reis fortes*), sous le nom de monnaie faible (*reis fracos*). Cette monnaie locale, dont l'affaiblissement, dans des proportions qui varient d'une possession à l'autre, est résulté d'altérations fréquentes, sert de

base, dans la plupart des colonies, aux liquidations de droits et à la fixation de la valeur pour laquelle les monnaies étrangères, prédominantes dans ces îles et colonies, peuvent y circuler. Le désordre était arrivé à son comble dans la province de Mozambique. Afin d'y remédier, le gouvernement portugais rendit, le 29 décembre 1852, un décret ordonnant l'établissement de l'uniformité, dans le régime monétaire de cette colonie, par l'introduction de la monnaie légale du royaume, le retrait des anciennes monnaies provinciales et l'émission de billets du trésor, valables pendant la durée de cette opération de change. Indépendamment de diverses autres espèces d'or, d'argent et de cuivre, dont l'usage est restreint à certaines de ces colonies, des objets tels que le sel, les cauris, des barres de fer et la toile de coton, jouent aussi, comme nous l'avons déjà fait observer, le rôle du numéraire dans plusieurs d'entre elles.

RECTIFICATIONS

ET NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

AU CHAPITRE PREMIER.

Historiens du Portugal. — Aux ouvrages cités en note, à la page 1, nous devons ajouter un 4e volume de l'histoire de Schæfer, publié en 1852 et qui la continue jusqu'à la déposition d'Alphonse VI; plus le *Résumé de l'Histoire de Portugal* d'Alphonse Rabbe.

Derniers changements ministériels. — La mort du maréchal duc de Terceire, arrivée le 26 avril 1860, ayant laissé sans chef le cabinet du 17 mars 1859, le roi remit la présidence du conseil des ministres à M. Joaquim Antonio d'Aguiar, homme d'État de la première école libérale, adversaire déclaré des majorats, et dont le nom se trouvait associé à celui de l'auguste auteur de la charte, dans la grande mesure radicale de la suppression des couvents. Mais le ministère ne tarda pas à rencontrer de l'antagonisme dans les Cortès. Une loi sur les hypothèques, qu'il avait proposée, n'ayant passé qu'avec une majorité insignifiante, il crut devoir prévenir l'orage en se retirant. Le cabinet qui le remplaça ne songeait pas d'ailleurs à faire avorter l'œuvre de réforme financière commencée par ses devanciers, mais adopta tous leurs projets de loi sur l'impôt, qui gagnèrent, à ce changement de personnes, d'être votés encore plus promptement, et sans opposition.

Dans ce nouveau cabinet, formé le 4 juillet 1860, le marquis de Loulé a repris la présidence du conseil, cette fois comme ministre de l'intérieur; M. A. J. d'Avila, le portefeuille des finances, avec la direction des affaires étrangères. M. Carlos Bento da Silva s'est chargé de celle de la marine et des colonies. Les trois autres portefeuilles ont été confiés à des députés marquants, revêtus pour la première fois des fonctions de ministres : la guerre au général Belchior José Garcez; la justice à M. Alberto Ant. de Moraes-Carvalho, et les travaux publics à M. Thiago A. Vellozo de Horta.

Les chefs du cabinet sont connus. Le marquis de Loulé, veuf d'une sœur de l'empereur dom Pedro, est un véritable grand seigneur aussi aimé du roi qu'influent et considéré dans le pays, où tous les partis se sont montrés pour lui pleins de déférence. Sa présence à la tête du ministère est donc un nouveau gage de leur réconciliation. La cheville ouvrière du cabinet est M. d'Avila, dont la place y a été marquée par la volonté expresse du roi. C'est un homme d'État dont l'intégrité, l'indépendance et la droiture de caractère n'ont jamais été attaquées, ce qui est beaucoup dire, dans un pays où la véhémence de la presse, à certaines époques, n'épargnait personne. En lui l'administration portugaise retrouve une de ses plus hautes capacités, la statistique en particulier un zélé promoteur, ainsi que le cadastre, dont il a mieux mérité que personne.

AU CHAPITRE II.

Superficie des îles adjacentes (aux pages 32 et 204). — D'après le supplément à l'*Almanach de Portugal* pour 1856 (p. 664), elle ne serait pas de 124, ni de 291, mais plutôt de 337 lieues carrées marines, dont on indique ainsi la répartition :

Açores : San-Miguel, 56; Ste-Marie, 12; Terceire, 32; Graciosa, 8; St-George, 20; Pico 80; Fayal, 28; Florès, 24; Corvo, 1 : total 261; Madère, 70, et Porto-Santo, 6.

Il appartient aux géographes de vérifier ces données contradictoires et de décider quelle est la plus exacte.

AU CHAPITRE VI.

Légitimistes portugais (à la note 2 de la page 103.) — Deux faits surtout font paraître sous un triste jour la légitimité dont les absolutistes affectaient de colorer les tentatives de dom Miguel : la révolte dont il se rendit coupable envers son père en 1824 (V. p. 12), et la violation des engagements solennels qu'il avait pris en 1828 (V. p. 13 et 14).

AU CHAPITRE IX.

Statistique des Écoles (rectification à la page 159). — Des chiffres inexactement rapportés par M. de Minutoli, nous avaient fait tomber à cette page, au sujet des écoles primaires, dans une erreur dont nous nous doutions, et que nous nous empressons de réparer.

Voici quelle était, d'après l'*Almanach* de 1856, que nous n'avions pas alors sous les yeux, la statistique des écoles de tous les degrés dans le royaume (continent et îles), pendant l'année scolaire 1852-3 :

	NOMBRE	
1° INSTRUCTION PRIMAIRE.	de Maîtres.	d'Élèves.
Écoles de l'État	1,194	50,642
Dites des communes ou des corporations pieuses et pensionnats	1,082	27,231
Dans les asiles de l'enfance à Lisbonne	»	584
Éducation à domicile	»	13,185
TOTAUX	2,276	91,642
2° INSTRUCTION SECONDAIRE.	Chaires.	Élèves.
Écoles publiques	246	4,170
Dites particulières	126	8,055
TOTAUX	372	12,225
3° Haut enseignement	76	1,323
Beaux-arts	29	686
Dans 9 séminaires	»	524 (1)
Écoles militaires et navales	77	806 (2)
Dites agricoles et industrielles	24	1,157 (3)
ENSEMBLE	2,854	108,363

Il résulte de ce relevé que le nombre des enfants qui suivaient, en 1853, les écoles primaires de l'État, des communes et des confréries, ou que dirigent des particuliers, approchait de 78,000, ce qui faisait à peu près un écolier pour 49 habitants, et non pour 85, comme nous l'avons dit à tort. Ajoutons que l'État dépensait, dans l'année scolaire 1852-3, pour 56,821 élèves, à tous les degrés de l'enseignement, une somme totale de près de 266 contos.

Université de Coïmbre. — Ce que nous avons dit p. 167, d'après M. de Minutoli, des rapports qui existaient parfois entre les professeurs et les élèves, peut avoir été vrai pour le temps des agitations politiques, mais ne s'applique évidemment plus à l'état de calme auquel les esprits sont revenus en Portugal, depuis plusieurs années.

(1) En 1854. — (2) En 1853-54. — (3) En 1855-56.

Journalisme. — Pour ce qui concerne les journaux de la capitale, voyez aussi p. 477.

AU CHAPITRE X.

Barreau et notariat (à la page 189). — Le barreau portugais est entièrement libre. Quiconque a les grades nécessaires, peut exercer la profession d'avocat auprès de tous les tribunaux du royaume indistinctement. Les avocats y remplissent en même temps l'office d'avoués. Les *tabellions* font celui de notaires; des officiers subalternes, sous la dépendance immédiate des tribunaux, celui d'huissiers. L'*escrivão* est chargé des fonctions de greffier; un *contador* taxe les frais.

AU CHAPITRE XI.

Almanachs statistiques (à la page 199). — Un nouvel *Almanach de Portugal* est sous presse.

Population de Lisbonne (à la page 208). — Il semblerait, au contraire (V. aussi p. 472), que la population de Bélem se trouve comprise dans le chiffre de 224,200 habitants assigné à la capitale en 1853.

AU CHAPITRE XII.

Production des vins (à la page 235).—Observons que, dans un rapport de date récente, on n'a pas cru devoir l'estimer à plus de 500,000 pipes de 527 litres, ou environ 2,635,000 hectolitres par an, pour les récoltes qui n'ont pas eu à souffrir de l'oïdium, sous l'influence duquel on croit que cette quantité s'est réduite de plus de moitié. Les prix, pour les qualités courantes, ont triplé en même temps. La production des vins de Porto, d'après le même document, n'aurait été, par suite de la maladie de la vigne, que de 17,378 pipes, en 1859, et l'exportation de ces vins serait tombée, dans ladite année, à 6,929 pipes. Après Porto, qui approvisionne l'Angleterre, on cite le port de Lisbonne et celui de Figueira, par lequel s'exportent les vins de Bairrada, qui croissent aux environs de Coïmbre, comme envoyant annuellement, le premier jusqu'à 30,000 pipes et le second à peu près 2,000 pipes au Brésil et aux colonies portugaises. Mais le débit, sur le marché brésilien, paraît avoir beaucoup diminué dans les tout derniers temps.

La baie de sureau, l'un des ingrédients du géropiga (V. p. 225), entre, avec l'eau-de-vie, dans la préparation de tous les vins portugais. Elle donne au vin du corps et de la couleur, et lui enlève son âpreté.

L'association commerciale de Porto et la chambre des députés se sont prononcées récemment en faveur de la suppression du droit de sortie sur les vins; mais la résistance de la chambre des pairs a déterminé l'ajournement de cette mesure.

Figues des Algarves (à la page 238). — On évaluait la dernière récolte des figues, dans cette province, à 11,250,000 kilogrammes. Sur cette quantité, 8,275,000 kilogr. ont été envoyés à l'étranger, dans le nord de la France, en Hollande et en Belgique surtout, ou dirigés par le cabotage sur d'autres provinces portugaises. Ce qui reste est principalement converti en eau-de-vie.

Fermes modèles (rectification à la page 252). — Nous avons rapporté, par inadvertance, aux fermes modèles, une allocation de 2,188,000 reis qui concernait l'étable à bœufs (*Abegoaria*), maintenant supprimée, de l'intendance des travaux publics de Lisbonne. La dépense annuelle pour chacune des trois fermes modèles est de 4 contos.

AU CHAPITRE XIII.

Pêche (à la p. 265). — D'après la statistique la plus récente qu'ait publiée l'administration de la pêche en Portugal, la mer, les fleuves et les rivières de ce pays contiennent 126 espèces de poisson et 19 de coquillages et de crustacés comestibles.

Les pêcheurs immatriculés sont, en Portugal, au nombre de 18,428. Il y a, de plus, 5,432 pêcheurs non inscrits. Le matériel se compose de 3,227 barques et de 30,466 grands et petits filets.

La valeur moyenne du produit de la pêche serait annuellement de 900 contos; la sardine y figure pour 460 contos.

AU CHAPITRE XIV.

Traité de Methuen (aux pages 268 et 322). — Il reste quelque chose à dire sur ce traité, après examen de ses dispositions (1). On l'a un peu trop calomnié, pour nous servir de l'expression d'un célèbre homme d'État portugais (Discours parlementaires du duc de Palmella, Lisbonne, 1844, p. 45 et suivantes). Nous devons des remercîments à M. Wolowski d'avoir bien voulu nous avertir de nous défier à ce

(1) On en trouve le texte, latin et portugais, au tome II (p. 192) de la collection de Borges de Castro, Lisbonne, 1856.

sujet de l'entraînement d'une opinion reçue. On sait que le traité ne stipulait que pour les lainages seuls et qu'il rétablissait d'ailleurs un fort droit sur l'importation de ces articles ; mais on ne sait pas assez qu'il ne contenait aucune clause résolutoire, pour le cas de la levée de la prohibition sur les produits similaires des autres pays. Cependant, cette clause y apparaît presque comme une condition tacite, dont le marquis de Pombal osa le premier s'affranchir. Il est vrai aussi que le droit pouvait être éludé, et l'était souvent, par la contrebande. Mais, tout bien considéré, il faut reconnaître que ce n'est point ce traité qui a fait tout le mal.

AU CHAPITRE XV.

Chemins de fer. — Le prolongement du chemin de fer du midi, dont la gare, fort belle, est à Barreiro, de Vendas-Novas sur Evora, vers l'est, et de là sur Béja, vers le sud, a été aussi, dans le cours de la session de 1860, concédé à une compagnie anglaise.

Le chemin de fer d'Aldea Galega à Sétubal est en exploitation. L'établissement de celui de Lisbonne à Cintra ne s'est point réalisé.

La ligne de Lisbonne à Badajoz, avec embranchement sur Porto (concédée à M. de Salamanca), doit se relier ultérieurement aux lignes espagnoles d'Alicante et de Saragosse.

AU CHAPITRE XVI.

Ligne franco-brésilienne (à la p. 314). — Le projet de création d'une ligne de navigation à vapeur entre les ports de France et ceux du Brésil, avec escale à Lisbonne, s'est réalisé depuis, avec beaucoup de succès, à Bordeaux, où le service des nouveaux paquebots transatlantiques a commencé le 25 mai 1860. Ils se rendent à Rio-Janeiro en touchant à Lisbonne, à l'île Saint-Vincent du cap Verd, à Fernambouc et à Bahia. Le trajet, tant à l'aller qu'au retour, doit se faire en 25 ou 26 jours.

Effectif maritime (aux pages 301 et 315). — Nous n'avons pu nous procurer, comme nous l'espérions, un état plus récent de la marine marchande du Portugal. Il serait à désirer que cette marine eût fait les mêmes progrès que celle de l'Espagne, qui, d'après le *Constitutionnel*, aurait atteint les chiffres de 8,400 navires et 546,000 tonneaux

AU CHAPITRE XVIII.

Réforme du système de l'impôt. — Notre chapitre sur les finances était imprimé au mois de juillet, quand les chambres portugaises, saisies des nouveaux projets de loi du gouvernement sur l'impôt, les adoptèrent avec un entrain que le changement de cabinet, intervenu sur une question d'un intérêt secondaire, ne fit que redoubler. Il nous reste à constater les résultats de ces votes, d'après la promulgation officielle du 30 juillet 1860.

Les anciennes taxes additionnelles, à l'exception du droit d'émoluments proprement dit, maintenu en faveur du personnel des douanes, sont abolies et en partie reportées sur le principal des impôts qui en formaient la base.

On a pareillement supprimé et réuni avec la contribution *prédiale*, pour constituer l'unité de l'impôt foncier, porté au chiffre de 1,563 1/2 contos, les impôts secondaires, locaux et spéciaux, dont le sol était grevé, tels que la *terça* des communes et la contribution de celles-ci pour l'université, les biens communaux devant être imposés désormais de la même manière que les biens des particuliers. Quant à l'amélioration de l'assiette de l'impôt foncier, elle demeure naturellement en grande partie subordonnée au progrès d'opérations cadastrales encore très-peu avancées.

Une contribution *personnelle* remplace l'impôt sur les domestiques, les chevaux et les voitures, ainsi que celui de 4 p. 100 sur la rente des maisons. Elle comprend des taxes fixes sur les chevaux et les voitures et des taxes proportionnelles à la valeur locative des maisons.

Une contribution *industrielle* unique est substituée au décime industriel et aux impôts directs secondaires sur l'industrie et les fabriques. Le nouvel impôt atteint toutes les professions, à l'exception des emplois salariés par l'État, du clergé, des rentiers qui restent soumis à la *decima de juros*, des cultivateurs, des simples journaliers et de quelques autres catégories spéciales. Il se compose de taxes fixes et de taxes variables, selon l'importance des localités, divisées en trois classes, d'après les chiffres de leur population. La loi est exécutoire sur le continent à partir de 1861, dans les îles adjacentes, une année plus tard. De même les anciens droits sur les mutations de propriété ont fait place à des *droits d'enregistrement* de 3, 6 et 10 p. 100, selon les circonstances, réglés à l'instar de l'enregistrement français.

L'impôt additionnel de 15 p. 100, que l'on avait établi dans l'intérêt des travaux des routes, prend une nouvelle forme et plus d'importance, sous le nom d'impôt *de viação*, en s'alimentant de surtaxes de 20 p. 100 sur la contribution prédiale et la personnelle, la contribution industrielle et celle de l'enregistrement; de 30 p. 100 sur le décime de *juros;* de 10 p. 100 sur les droits de grâce et de 5 p. 100 sur le droit de pêche. Telles sont, maintenant, les différentes branches de l'impôt direct en Portugal. Quant aux modifications que l'impôt indirect a subies en même temps, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler sous la rubrique de l'annexe n° 9. Nous y renvoyons donc le lecteur, ainsi qu'au paragraphe 4 du chap. XVIII, pour la comparaison générale du régime actuel de l'impôt avec le précédent.

Les dîmes ecclésiastiques, qui ne s'étaient conservées que dans les îles adjacentes, doivent également être abolies, et l'on se propose de faire contribuer la partie insulaire du royaume aux besoins de l'entretien du clergé dans la même forme que les districts du continent.

Les mesures prises ont été généralement conçues dans le but sage et louable d'élever, sans ambages, le produit de l'impôt au niveau des dépenses nécessaires. Elles peuvent encore rencontrer quelques difficultés dans l'application, mais il n'en faut pas moins reconnaître que la réforme qui vient de s'accomplir réunit, dès à présent, tous les avantages d'une simplification notable.

AU CHAPITRE XIX.

Recrutement (à la page 417). — Il s'opère sous le régime de la loi du 27 juillet 1855, en partie modifiée par une nouvelle loi du 4 juin 1859 et une disposition réglementaire du 6 juillet de la même année. La limite d'âge ayant été élevée de deux ans, le recrutement n'atteint plus que les jeunes gens de 20 à 22 ans. La durée du service est fixée à 5 ans dans l'armée active, plus à 3 dans la réserve. Elle est prolongée de 3 ans pour les conscrits réfractaires. Les réengagements se font aussi pour des périodes triennales. Le minimum de taille admis est de 1 mèt. 56.

Les mesures les plus récentes ont eu principalement pour but de régulariser les opérations et de remédier à l'arbitraire dont on s'y plaignait.

AU CHAPITRE XXI.

PRINCIPALES ENTREPRISES MONTÉES PAR ACTIONS.

Situation et cote à la Bourse de Lisbonne, au 25 août 1860 :

	Nombre d'actions autorisé.	Nombre d'actions émis.	Valeur nominale ou montant versé de l'action. milreis.	Plus haut cours. milreis.
Banque de Portugal	16,000	tout	500	553
— commerciale de Porto	10,000	6,887	200	260
— mercantile « «	7,500	tout	200	251
Cie des *Lezirias* du Tage et du Sado	4,000	»	500	500
— d'assurances *bonança*	7,840	»	12	41
— — *fidelidade*	1,344	»	50	316
— — *segurança* de Porto	1,000	»	50	145 1/2
— — *garantia* « «	1,000	»	60	130
— de filature et tissage de Lisbonne	10,000	5,000	100	90
— — — de Torres Novas	4,000	1,998	50	70
— de Campo-Grande (lainages)	2,400	1,389	50	28
— de Xabregas (cotonnades)	750	tout	200	203
— d'Alemquer (papeterie)	60	40	1,000	1,000
— d'éclairage au gaz de Lisbonne	16,000	tout	50	50 1/2
— — — de Porto	8,000	»	50	45
— — — de Coïmbre	4,000	»	25	25
— des canaux d'Azambuja	1,600	»	150	50
— Union mercantile	5,000	3,000	90	90
— Lusitanienne, de navig. à vapeur	160	tout	550	605
— des bateaux à vapeur du Tage	3,000	2,020	50	11
— des messageries et malles-postes	1,600	1,044	10	»
— royale des chemins de fer portugais	70,000	tout	36	37 1/2
— des omnibus de Lisbonne	600	400	100	102
— des voitures de place —	5,000	tout	10	8
— de la manutention civile	1,600	»	100	100

Le dernier cours du 3 p. 100 portugais était le même jour de 47 1/2.

Retraite du marquis de Pombal (à la page 487). — Observons, pour plus d'exactitude, que ce n'est pas dans le vieux château de Pombal, mais dans une maison de campagne de modeste apparence, dont le prince Lichnowski a parlé le dernier, que le célèbre ministre établit sa retraite, après sa disgrâce.

AU CHAPITRE XXII.

Angola. — Navigation à vapeur sur le Coança (aux p. 466 et 539). — Le projet ,approuvé par une loi du 29 juillet 1856, concluait à l'éta-

blissement d'un service régulier, au moyen d'un bateau à vapeur de la force de 40 chevaux, sur toute la partie navigable du cours de ce fleuve, depuis Cambambe, immédiatement au-dessous de la dernière cataracte, jusqu'à Calumbo, d'où une route conduit à Loanda, qui n'est qu'à 7 ou 8 lieues, ou même directement jusqu'à ce port, lorsque l'état de la barre du fleuve le permet. Pour les communications de Cambambe avec l'intérieur, on proposait la continuation d'une route déjà commencée, dans le district de Pungo-Andongo.

Expédition d'Angola (à la page 545). — Les nègres de l'intérieur ayant dernièrement attaqué le nouveau comptoir d'Ambriz et la garnison portugaise n'étant parvenue qu'avec peine à les repousser, la crainte de nouvelles agressions a décidé le gouvernement à y envoyer quelques bâtiments, avec des troupes de renfort, sur l'un desquels le duc de Porto, frère du roi, s'est embarqué lui-même.

ERRATA.

Page 39	ligne 36,	*lisez :*	à Peso da Regoa.
— 43	— 33,	—	à Braçal.
— 60	— 6,	—	l'*Amadis de Gaule.*
— —	— 35,	—	tirée en partie.....
— 70	— 29,	*ponctuez :*	les autres princes ou infants, d'altesses.
— 72	— 17,	*lisez :*	des prévisions.
— 106	*en note*,	—	Notre-Dame de Villaviçosa.
— 107	ligne 7,	—	déterminée.
— 141	— 22,	—	du recensement officiel de 1851.
— 142	— 10,	—	Ponta-Delgada.
— 162	— 9,	—	lycées.
— 262	*en note*,	à la fin,	au lieu de plus de la moitié, *lisez* : 62,000 tonneaux ou plus des deux tiers.
— 274	ligne 23,	*lisez :*	briqueteries, au lieu de tuileries.
— 320	— 12,	—	eussent sauvée.
— 335	— 4,	»	il faut une virgule après paiements.
— 364	— 15,	*lisez :*	que la comparaison, avec les chiffres bien inférieurs de 1858, fera mieux ressortir.
— 376	— 27,	*ponctuez :*	du Portugal, à cet égard.
— 382	— 28,	*lisez :*	routine.
— 453	— 23,	—	Pop. 408,596 hab.
— 561	— 2,	—	boisé sur sa rive gauche, mais en partie.....

TABLE DES MATIÈRES.

* L'astérisque indique le renvoi aux notes supplémentaires.

AVANT-PROPOS..... v

CHAPITRE Ier. — **Aperçu historique** *..... 1

1° Origines. — 2° Dynastie Alphonsine. — 3° Branche d'Aviz, âge d'or du Portugal. — 4° Domination espagnole. — 5° Maison de Bragance; ministère du marquis de Pombal. — 6° Invasion, crise révolutionnaire, séparation du Brésil et réaction absolutiste. — 7° Ère constitutionnelle. — Règne de Dona Maria. — Loges maçonniques. — Régence du roi Ferdinand. — Avénement de dom Pedro V. — Vicissitudes ministérielles et parlementaires. — La fièvre jaune à Lisbonne. — Mariage du jeune roi. — Les Cortès de 1858. — Les sœurs de charité françaises et l'affaire du Charles et Georges. — La situation. — Besoin de réformes et de progrès. — Derniers changements ministériels *.

CHAPITRE II. — **Le territoire.** — ÉTENDUE, CONSTITUTION PHYSIQUE ET PRODUCTIONS NATURELLES..... 31

1° Situation géographique. — Superficie* et population. — Cartes. — 2° Étendue et limites. — Ancienne division. — Iles adjacentes. — Caps, côtes et ports. — 3° Montagnes. — Formation volcanique et tremblements de terre. — Lacs et lagunes. — Fleuves et rivières. — 4° Climat. — 5° Productions des trois règnes.

CHAPITRE III. — **La nation.** — ETHNOGRAPHIE, LANGUE, LITTÉRATURE ET ART..... 47

1° Le peuple portugais et son rôle. — 2° Physionomie, caractère et mœurs. — 3° Langue. — 4° Littérature portugaise. — 5° De l'art portugais.

CHAPITRE IV. — **L'État.** — CONSTITUTION, ROYAUTÉ ET CHAMBRES..... 67

1° Les Cortès depuis leur origine. — 2° Constitution de 1822. — Charte de 1826. — Constitution de 1838. — La charte rétablie en 1842 et modifiée par l'acte additionnel de 1852. — 3° Objet et division de la charte. — Droit d'hérédité de la famille régnante et ordre de succession. — Titres, insignes et couleurs. — 4° Position du roi et de la famille royale, d'après la charte. — Liste civile et dotations. — La cour. — 5° Distinction de quatre pouvoirs. — La représentation nationale et les deux chambres. — Système électoral de la charte, modifié par l'acte additionnel et par la loi de 1859. — Composition et budget des deux chambres. — Leurs réglements et leurs attributions. — 6° Pouvoirs et prérogatives de la couronne. — 7° Garanties et dispositions diverses. — 8° Appréciation générale.

CHAPITRE V. — **L'Église et le Clergé**..... 82

1° Le catholicisme en Portugal.—Ancienneté des liens qui s'y forment entre l'Église et l'État. — 2° L'inquisition. — Expulsion des Maures et des Juifs. — 3° Les Jésuites. — Création du patriarchat. — Mesures de Pombal. — L'inquisition abolie. — 4° Suppression des couvents. — 5° Position actuelle, hiérarchie, organisation et division de l'Église lusitanienne. — Patronat des Indes. — 6° Dotation du clergé. — Le bas clergé portugais. — 7° Les séminaires.

CHAPITRE VI. — **La société portugaise**..... 98

1° Ancienne distinction d'États. — Leur abolition. — 2° La noblesse portugaise en général *. — 3° Distinctions nobiliaires, ordres de chevalerie et droits actuels de la noblesse. — 4° Grande propriété, majorats et prazos. — 5° Affaiblissement de l'importance sociale de la noblesse. — 6° Gentilhommerie et classe moyenne. — Luxe de titres honorifiques et de noms de famille. — Abus des distinctions nobiliaires. — Manque d'une véritable bourgeoisie. — Les étrangers en Portugal. — 7° Populations rurales et maritimes. — Paupérisme et émigrations. — Galegos et gens de couleur. — Les plaies des villes. — 8° Conclusions.

CHAPITRE VII. — **Gouvernement, politique et administration générale**..... 123

1° Gouvernement royal. — Conseil d'État. — 2° Administration cen-

trale. — Les ministères, leurs attributions et leurs budgets respectifs. 3° Rapports généraux de la politique extérieure du Portugal. — Département des affaires étrangères. — Corps diplomatique et consulats. — 4° Conditions du personnel administratif et des serviteurs de l'État en général; traitements, retenues et pensions.

CHAPITRE VIII. — **Administration provinciale et communale**..... 140

1° Attributions du ministère de l'intérieur. — 2° Administration provinciale et communale. — Divisions politiques et administratives. — Organisation du régime intérieur des districts et des concelhos. — Attributions des chambres municipales et des juntes de district. — Leurs budgets particuliers. — Juntes paroissiales. — Police des paroisses. — Nombreux personnel. — Critique de cette organisation. — 3° Police de sûreté. — Garde municipale. — Régime sanitaire. — 4° Hospices et établissements de bienfaisance. — Enfants-trouvés.

CHAPITRE IX. — **Instruction publique, presse et journaux**..... 155

1° Coup d'œil rétrospectif. — Bases du régime actuel de l'instruction publique en Portugal. — Conseil supérieur. — 2° Écoles primaires *. — 3° Enseignement secondaire. — 4° Université de Coïmbre *. — 5° Écoles spéciales — 6° Budget de l'instruction publique, des sciences et des arts. — 7° Sociétés savantes, bibliothèques, etc., imprimerie nationale. — 8° Librairie et presse. — Journalisme *.

CHAPITRE X. — **Administration judiciaire et droit portugais**..... 181

1° Ministère de la justice. — 2° Historique du droit portugais. — Réforme judiciaire et nouveaux codes. — 3° Organisation actuelle. — Cour suprême. — Cours d'appel. — Comarcas et autres juridictions inférieures. — Ministère public. — Jury. — Tribunaux de commerce. — Barreau et notariat *. — Budget des tribunaux, traitements et émoluments divers. — Position de la magistrature. — — Observations sur le système judiciaire du pays. — 4° Droit civil. Lois pénales. — 5° Statistique criminelle. — Prisons.

CHAPITRE XI. — **Statistique et recensements de la population**..... 197

1° Des sources de la statistique du Portugal. — 2° Statistique de la

population. — Anciens dénombrements. — Recensement général de 1850, comprenant les colonies. — Relevés officiels de 1853 et 1854. — Mouvement de la population, sa densité, sa répartition sur le territoire et sa concentration dans quelques villes*.

CHAPITRE XII. — **Agriculture**..... 209

1° Ministère des travaux publics, du commerce et de l'industrie. — 2° L'agriculture portugaise, son état jadis florissant, sa décadence à partir du XVIe siècle et ses conditions actuelles. — Grande propriété et fermage. — 3° Qualité des terres. — *Lezirias*. — Moyens et modes de culture en usage. — 4° Production : céréales, riz; jardinage. — 5° Viticulture : vins du Haut-Douro; la compagnie des vins de Porto; vins des îles et de Madère en particulier; maladie de la vigne; produit total des récoltes de vins du pays*. — 6° Huile d'olives, fruits*. — Plantes textiles. — Sucre, café, coton et orseille. — 7° Pâturages, bétail et autres espèces domestiques. — Laines. — Sériciculture, apiculture et cochenille. — 8° Économie forestière. — 9° Résumé général de la production agricole. — Progrès constatés; leur insuffisance; obstacles qu'ils rencontrent encore. — Mesures adoptées par le gouvernement en faveur de l'agriculture. — Enseignement agricole *. — Expositions. — 10° État du cadastre.

CHAPITRE XIII. — **Mines, salines et pêche**..... 254

1° Mines du Portugal. — Régime d'exploitation. — Métaux précieux et communs. — Fer. — Carrières : marbres, granit, etc. — Terres. 2° Sel marin. — Sels de Sétubal, de Lisbonne, des Algarves, etc. — Production totale du sel. — La *Roda do sal* et le *Corpo santo* de Sétubal abolis. — 3° Pêche. — Ancienne importance des pêcheries portugaises; leur déclin. — Compagnie de Lisbonne pour la pêche de la morue à Terre-Neuve; elle échoue. — Grande consommation de poisson étranger. — La pêche des côtes du royaume. — Police et fiscalité. — Effectif et organisation de cette industrie*. — Diminution dans l'abondance du poisson; ses causes probables.

CHAPITRE XIV. — **Industrie manufacturière**..... 267

1° Antécédents de l'industrie portugaise.—La manufacture de la laine et le traité de Méthuen*. — Efforts du marquis de Pombal pour relever l'industrie. — Conséquences fâcheuses du traité de 1810, avec l'Angleterre, et de la séparation du Brésil. — Progrès constatés depuis

1837. — 2° Situation présente. — Foyers principaux de l'industrie portugaise. — Manufacture de la laine, de la soie, du coton et du lin. — Autres industries. — 3° Résumé. — Caractère général et conditions de l'industrie portugaise. — Liberté industrielle et brevets d'invention. — Écoles et expositions industrielles. — Associations ouvrières.

CHAPITRE XV. — **Travaux publics et communications intérieures**..... 279

1° Les travaux publics en Portugal. — 2° Mauvais état des routes. — Voies fluviales. — Reste d'anciens travaux : ouvrages des Romains ; routes décrétées par le marquis de Pombal. — La compagnie des travaux publics formée en 1845 ; résultats de son activité. — Nouvelle impulsion donnée par le gouvernement à ces travaux, depuis 1852.— Projets de canalisation. — Routes ordinaires. — Chemins de fer *. — 3° Budget des travaux publics. — 4° Manière de voyager. — Hôtelleries. — Poste aux lettres et réforme postale. — Mouvement de la correspondance. — Télégraphie électrique.

CHAPITRE XVI. — **Navigation**..... 298

1° Vicissitudes, prospérité et décadence de la marine portugaise. — Causes de déclin. — 2° Triste état des ports. — Phares. — 3° Effectif de la marine marchande*, armements. — 4° Mouvement de la navigation marchande en général et sous pavillon portugais; cabotage et navigation avec l'étranger et les colonies ; répartition de celle-ci par pavillons, et mouvement général par ports. — Navigation à vapeur. — Lignes portugaises. — Paquebots et services anglais et français *. — 5° Ressources maritimes du pays.

CHAP. XVII. — **Commerce et régime commercial**. 317

1° Vicissitudes commerciales. — Monopole du commerce de l'Inde.— Compagnies pour le commerce du Brésil. — Exploitation des mines d'or et de diamants de cette contrée. — Le traité de Methuen et les Anglais *. — Réaction du marquis de Pombal contre leur monopole ; caractère de sa politique en matière de commerce. — Conséquences de la séparation du Brésil.—2° Régime commercial depuis l'avénement de dona Maria. — Tarifs et lois spéciales. — Régime de la navigation et droits différentiels. — Traités de commerce et de navigation avec l'Angleterre, la France et les autres pays. — Douanes.

de terre et de mer.— 3° Poids et mesures. — Monnaies. — Change. — 4° Établissements de crédit : banques de Lisbonne et de Porto; crédit mobilier portugais ; compagnies d'assurances.— 5° Commerce intérieur. — Foires et marchés. — Navigation fluviale sur le Tage et le Douro ; conventions y relatives. — 6° Commerce extérieur. — — Résultats généraux du mouvement commercial de 1796 à 1855.— Valeur des échanges et produit des douanes. — Contrebande. — 7° Importations et exportations, réexportations et transit. — 8° Répartition du commerce portugais par douanes de terre et de mer, ainsi que par pays de provenance et de destination. — Recettes des douanes de 1854 à 1859. — Échanges avec les colonies portugaises, le Brésil, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, l'Espagne, etc, jusqu'en 1858.

CHAPITRE XVIII. — **Finances**..... 367

1° Difficultés de la situation financière du Portugal. — Historique de ses finances. — 2° Partage d'attributions entre le ministère des finances et la junte du crédit public. — 3° Budgets depuis 1851. — Recettes et dépenses, comparées par chapitres. — 4° Revenus. — Système de l'impôt. — Contributions directes et indirectes. — Biens nationaux. — Recettes appliquées à l'amortissement et à d'autres objets spéciaux. — 5° Dépenses de l'État et budgets des ministères. — 6° Budgets accessoires de l'Église, des districts et des communes. — Budgets coloniaux. — 7° Déficit. — Réforme financière *. — 8° Dette publique. — 9° Bilan de la situation actuelle.

CHAPITRE XIX. — **Forces de terre et de mer**..... 411

1° Histoire militaire. — 2° Ministère de la guerre. — Divisions militaires. — Places fortes. — 3° Organisation des forces de terre. — L'armée active. — Recrutement *. — Effectif et cadres des différentes armes. — Uniforme, armement et exercice. — États-majors, grades. — Solde, avancement et récompenses militaires. — Cadres de disponibilité, retraites et pensions. — 4° Administration, justice militaire et service de santé. — Arsenal de l'armée. — Écoles militaires. — 5° Milices. — 6° Budget de la guerre. — 7° La marine portugaise et ses vicissitudes. — 8° Département de la marine. — Budget. — Effectif naval. — Corps de la marine. — Administration. — Équipages. — Mode de recrutement. — Juridiction. — Service médical. — Arsenal de la marine. — École navale. — Cartographie. — Constructions navales. — Conclusion.

CHAPITRE XX. — **Colonies portugaises en général.** 442

1° Historique des colonies portugaises : Indes-Orientales, Brésil. — 2° Importance actuelle du domaine colonial des Portugais. — Gouvernements coloniaux. — 3° Condition présente des colonies portugaises. — La traite et l'esclavage. — Ressources naturelles de ces colonies ; leur état d'isolement. — 4° Département et conseil des colonies. — Liens politiques, religieux et judiciaires avec la métropole. — Situation financière. — Organisation militaire. — 5° Réflexions sur l'état de langueur et les défauts du régime des colonies portugaises; moyens d'y remédier.

CHAPITRE XXI. — **Description du Portugal et des îles adjacentes** 468

I. PROVINCES CONTINENTALES.

I. ESTRÉMADURE 469

Lisbonne. — Historique. — Rade et port. — Climat. — Site. — Population. — Quartiers. — Places. — Édifices. — Églises. — Promenades. — Hospices et établissements d'instruction. — Théâtres et ressources d'art. — Manière de vivre et police. — Édilité. — Marchés et approvisionnements. — Industrie. — Établissements financiers et compagnies par actions*. — Commerce. — Navigation 470

Environs de Lisbonne* 484

II. BEIRA, **Coïmbre**, etc. 487

III. MINHO 490

Oporto. — Le port. — La ville. — Les habitants. — Industrie. — Commerce et navigation. — Environs 491

IV. TRAZ-OS-MONTES 498

V. ALEMTEJO 499

VI. ALGARVE 502

II. ILES PORTUGAISES.

1° AÇORES 504

2° MADÈRE ET PORTO-SANTO 508

CHAPITRE XXII. — **Description des colonies portugaises.** — ANCIENS FORTS PORTUGAIS AU MAROC 512

I. COLONIES D'AFRIQUE.

1° *Iles du cap Verd* 514

2° *Haute-Guinée portugaise* : Cacheu et Bissao 527

3° *Iles de Saint-Thomé et du Prince*..... 532
4° *Basse-Guinée portugaise* : Angola * et Benguéla..... 536
David Livingstone et l'intérieur de l'Afrique australe..... 558
5° *Mozambique*..... 561
Colonisation africaine..... 578

II. COLONIES D'ASIE.

1° *Inde portugaise* : Goa, Damão et Diu..... 581
Patronat d'Orient..... 590
2° *Macao*..... 594
3° *Timor*..... 600
Conclusion..... 604

ANNEXES.

N° 1. Chronologie des souverains du Portugal..... 611
« 2. Famille royale..... 612
« 3. Armes du royaume..... 613
« 4. Ordres de chevalerie..... 614
« 5. Cadre général du personnel, traitements et pensions de l'État en 1860..... 615
« 6. Cadre général de la division administrative et judiciaire de la monarchie portugaise..... 617
« 7. Recensement de 1859..... 618
« 8. Taxe des lettres et service des postes..... 619
« 9. Tarifs et réglements commerciaux..... »
« 10. Mesures, poids et monnaies du Portugal et de ses colonies..... 621

NOTES SUPPLÉMENTAIRES, classées par chapitres..... 627
ERRATA..... 636

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ORLÉANS. — IMP. COLAS-GARDIN.